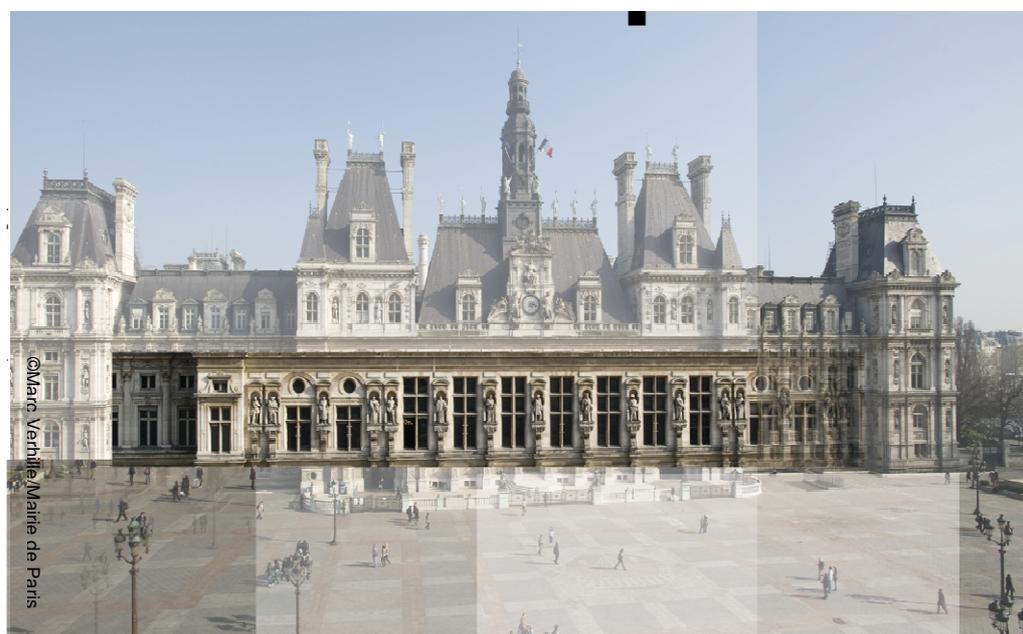


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 4, mardi 5 et
mercredi 6 juin 2018**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 29 juin 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2018 DPE 18 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion 2017.....	29
Hommage à M. Ronan Gosnet et aux autres victimes de l'attentat perpétré le 12 mai 2018 à Paris.....	3	2018 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2017.....	29
Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 29 mai 2018 à Liège.....	4	2018 DPE 16 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion 2017.....	30
Condoléances.....	4	2018 DEVE 63 - DFA - Budget Annexe du Fossoyage - Compte Administratif 2017.....	30
Remise de la médaille Grand Vermeil à M. Mamoudou GASSAMA.....	5	2018 DEVE 64 - DFA - Budget Annexe du Fossoyage - Compte de Gestion 2017.....	30
Adoption de comptes rendus.....	6	2018 PP 28 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2017.....	30
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	6	2018 PP 27 - Approbation du compte de gestion 2017 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile- de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).....	31
Rappel au règlement.....	7	2018 DASES 63 - DFA G - Compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 du Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	31
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2017.....	7	Suspension et reprise de la séance.....	31
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.....	8	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2018.....	31
2018 DRH 54 - Rapport social 2017.....	8	2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).....	31
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'intégration des effectifs des organismes extérieurs au rapport social.....	8	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.....	31
2018 DFA 23 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.....	27	2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).....	31
2018 DFA 30 - Compte de gestion 2017 municipal du DRFIP.....	27	Souhaits de bienvenue.....	36
2018 DFA 8 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.....	28	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2018.....	36
2018 DFA 11 G - Compte de gestion 2017 départemental du DRFIP.....	28	2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).....	36
2018 DFA 20 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2017.....	28	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.....	36
2018 DFA 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2017 du DRFIP.....	28	2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020). (Suite).....	36
2018 DILT 2 - DFA - Service techniques des TAM - Compte administratif 2017 du budget annexe.....	29	2018 DFA 24 Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.....	53
2018 DILT 5 - DFA - Service techniques des TAM - Compte de gestion 2017 du budget annexe.....	29		
2018 DPE 17 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2017.....	29		

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au stationnement sécurisé des vélos.	53	2018 SG 31 - Communication de la Maire de Paris sur la Stratégie LGBTQI+ de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés.	65
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement résidentiel pour les vélos.	53	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à Gilbert Baker.	65
2018 DFA 24-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.	55	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Marche des Fiertés 2018.	65
2017 DFA 24-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.	57	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accès à la procréation médicalement assistée.	65
2018 DFA 9 G - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.	58	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création de passages piétons arc-en-ciel.	65
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil et au suivi des mineurs non accompagnés.	58	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Pierre Seel.	65
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la gratuité des transports publics.	58	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dépénalisation universelle de l'homosexualité.	65
2018 DFA 9 G-1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.	59	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Centre d'archives LGBTQI+.	65
2018 DFA 9 G-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.	60	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la maison d'archive et d'exposition des mémoires LGBTQI.	65
2018 DFA 22 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Budget supplémentaire 2018.	61	2018 DDCT 97 - Subventions (129.000 euros) à 6 associations, convention et pour le financement d'actions au titre de la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations.	65
2018 DFA 25 - DRH - Projet de budget supplémentaire emplois pour 2018.	61	2018 DDCT 100 - DAC - Subventions (13.000 euros) à l'association "Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT)".	65
2018 DFA 10 - DRH G - Projet de budget supplémentaire emplois pour 2018.	62	2018 DJS 151 - DDCT - Subvention (18.000 euros) et convention triennale d'objectifs avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (11e) au titre de la Jeunesse et de la Lutte contre les discriminations.	65
2018 DILT 3 - DFA - Services techniques des T.A.M. - Budget supplémentaire 2018 du budget annexe.	62	2018 DGRI 23 - Convention avec l'association Flag ! dans le cadre de l'organisation de la Conférence internationale de l'European Gay Police Association.	65
2018 DPE 19 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2018.	62	2018 SG 28 - DDCT - Subvention (69.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018.	65
2018 DPE 20 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2018.	62	Compte rendu de la 1ère Commission.	95
2018 DEVE 73 - DFA - Budget annexe du Fossoyage. - Budget supplémentaire 2018.	63	2018 DAE 10 G - Subvention (199.500 euros) et avenant n° 4 à la convention pluri 2017 2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e) au titre du financement des clauses sociales.	95
2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).	63	2018 DAE 22 G - Subventions (150.000 euros) et conventions avec 26 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.	97
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.	63	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au chômage des jeunes dans les quartiers difficiles.	98
Vœu déposé par l'Exécutif.	63		
2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).	63		
Suspension et reprise de la séance.	64		
Souhaits de bienvenue.	64		

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.....	100	France (1er) pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des métiers d'art et de création.	130
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux fermetures de magasins "Carrefour".	101	2018 DAC 42 - Principe de la délégation du service public relatif à l'exploitation du Carreau du Temple.....	131
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux restaurants McDonald's.	103	2018 DAC 138 - Subvention (170.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).....	134
2018 DDCT 104 - Communication sur l'activité 2017 de la Commission consultative des services publics locaux.	105	2018 DAC 143 Subvention (1.300.000 euros) et avenant à convention avec l'association ICI (18e).	135
Vœu déposé par Mme PETIT, M. CHERKI, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques.....	108	2018 DAC 343 - Convention de partenariat cadre entre les conservatoires de la Ville de Paris et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.	139
Vœu déposé par l'Exécutif.....	108	2018 DAC 345 - Convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris.....	140
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'indemnité kilométrique vélo pour les agents.	110	2018 DICOM 15 - Conventions de partenariat "Paris Plages 2018".....	142
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre des vœux anti-carbone.....	112	2018 SG 29 - Convention de partenariat avec l'association "CM 98" - "Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage" du 23 mai 2018.	143
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'application "Dans ma rue".....	112	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la baisse de la population dans certains arrondissements.....	145
2018 DAE 70 - Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.	114	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux partenariats avec les bibliothèques.	146
2018 DAE 74 - Subventions (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets "Paris-Campagne".....	116	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire.....	147
2018 DAE 191 - Subventions (298.000 euros) et conventions avec "Paris Habitat" et l'association "Emmaüs Alternatives" pour l'ouverture de la ressourcerie "L'Alternative" (2e), mandatée en S.I.E.G.	119	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bleu budgétaire sur la communication.....	148
2018 DAE 197 - SG - Subvention de fonctionnement (350.000 euros), et convention avec l'association Les Canaux (19e).	120	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux catacombes. ..	150
2018 DAE 199 - Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) - Attribution de délégation de service public.	122	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels des catacombes.....	150
Vœu déposé par MM. HONORÉ et BOURNAZEL relatif à la création de terrasses.	125	Suspension et reprise de la séance.....	152
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au commerce culturel de proximité.....	126	2018 DAC 565 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.....	152
Vœu déposé par l'Exécutif.....	126	2018 DAC 745 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de la Trinité (9e).....	157
Compte rendu de la 2e Commission.	127	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.	159
2018 DAE 56 - Subvention (4.500 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement "Les 4A" (11e).	128	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque commémorative en hommage à Georges Seurat (10e).....	161
2018 DAE 64 - Subvention (14.000 euros) à la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-			

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Sœur Emmanuelle.	162	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la communication aux maires d'arrondissements des individus fichés au FSPRT.....	193
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Franck Bauer.	163	Vœu déposé par l'Exécutif.	193
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Mado Robin.....	164	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le quartier Clichy-Batignolles.	197
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.	165	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif "Opération tranquillité vacances".	199
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un hommage à Ronan Gosnet.....	166	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la formation des A.S.P. affectés à la lutte contre les incivilités.	201
Compte rendu de la 3e Commission.	167	2018 DEVE 79 - Optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des parcs et jardins de la Ville de Paris. - Convention de partenariat avec "Citeo".	202
2018 SG 27 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "Embix" d'une part et "Enedis" d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité.....	168	Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste-Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au statut de l'Ecole Du Breuil.	204
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux campagnes de lobbying de l'industrie agrochimique.	171	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture.	206
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la publicité pour des aliments gras, sucrés ou salés dans le métro.	172	Vœu déposé par l'Exécutif.	206
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky".....	173	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au maintien de la fermeture la nuit du parc Martin-Luther-King pendant l'été.....	208
2018 DDCT 78 - Subventions (116.000 euros) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018.....	175	2018 DVD 47 - Subvention (22.000 euros) à l'association "La Prévention routière".....	209
2018 DDCT 81 - DAE - Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e, 20e).	177	Dépôt de questions d'actualité.	211
2018 DPSP 3 - Subventions (210.000 euros) et conventions avec 4 associations pour leurs actions en faveur des parisiens victimes d'infractions pénales et du terrorisme.	179	Suspension et reprise de la séance.....	212
2018 PP 50 - Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.	180	I - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au bilan de la réforme du stationnement.....	212
2018 SG 14 - Avenant n° 2 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris.....	181	II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la délégation de service public Autolib'.	213
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement de caméras de vidéosurveillance.	181	IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole - S.A.V.M.....	213
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au renforcement du plan.	181	III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des déplacements et à la lutte contre la pollution à Paris.....	218
		IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux interpellations suite à l'occupation du lycée Arago.	220
		V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux salariés de Vélib'.....	222

VI - Question d'actualité du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au Grand Paris.	224	Vœu déposé par le groupe LRI relatif au calendrier de déploiement du service Vélib'.....	265
VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à "Seabubbles".....	226	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un hackathon du système Vélib'.....	267
VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux mobilités durables.....	228	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un guichet d'accueil pour les clients de Vélib', "Streeteo" et "Moovia".....	268
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accueil des réfugiés.....	230	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux vélos électriques du parc Vélib'.....	269
Vœu déposé par Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, MM. Pascal CHERKI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Hervé BÉGUÉ, Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES et Marie ATALLAH relatif au délit de solidarité.....	230	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'....	270
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif aux campements de migrants.....	230	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un audit de la société "Moovia".....	273
Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'insertion professionnelle des migrants.....	230	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau réseau de bus.....	274
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi Asile et Immigration.....	230	Vœu déposé par l'Exécutif.....	274
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la pollution atmosphérique dans les gares souterraines du métro parisien et des R.E.R.....	250	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au sens de circulation de la rue de La Jonquière.....	276
Vœu déposé par Mme Carine PETIT relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.....	252	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'entretien des espaces de voiries et à la sécurité des personnes.....	277
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.....	252	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux autorisations d'occupation du domaine public.....	278
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne de tramway T9 (Porte de Choisy-Orly).....	253	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux véhicules de transport avec chauffeur.....	279
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au partage de l'espace public.....	254	Vœu déposé par l'Exécutif.....	279
Vœu déposé par le groupe DP relatif au mobilier urbain quais hauts des Tuileries.....	256	2018 DDCT 4 - Adhésion de la Ville de Paris au Forum des collectivités engagées.....	282
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la piétonisation de quartiers.....	257	2018 DPE 24 - Expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris (2e, 13e, 18e et 19e). - Convention de partenariat avec "Citeo" pour la poursuite de l'expérimentation.....	283
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'encadrement des activités de location en "free-floating".....	259	2018 DPE 31 - Avis de la Ville de Paris sur le permis de construire de l'usine de valorisation des déchets d'Ivry-Paris 13.....	285
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la continuité d'un service public de location de vélos.	261	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités aux canaux Saint-Martin et de l'Ourcq.....	290
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la transparence du service Vélib'.....	262	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux nuisances sonores liées aux deux-roues motorisés.....	290
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au retour de l'overflow.....	263	Compte rendu de la 4e Commission.....	291
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux pénalités de "Smovengo".....	264	2018 DDCT 96 - Subventions (33.000 euros) à 7 associations, pour le financement de 8 projets au titre de la thématique "Genre et espace public".....	292
		2018 DASES 157 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte	

d'autonomie de Paris. Participations (3.281.073 euros) au titre de l'enveloppe autres actions de prévention. Conventions.....	295	Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Fadila MÉHAL et M. Christian HONORÉ relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la porte de Montmartre.....	319
2018 DASES 130 G - Subventions (66.000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.....	296	2018 DLH 131 - Location d'immeubles passage Petit-Cerf (17e) à la R.I.V.P. - Avenants à baux emphytéotiques.....	321
2018 DDCT 40 - Subventions (55.500 euros) à 8 associations et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales issues du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.....	297	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux loyers et charges des locataires.....	321
2018 DDCT 42 - Subventions (222.661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires.....	299	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude pour la piétonisation et la végétalisation.....	321
2018 DDCT 93 - Subventions (51.500 euros) à 18 associations et 2 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits.....	300	2018 DLH 129 - Location de l'immeuble 81, rue des Martyrs (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	323
Suspension et reprise de la séance.....	301	2018 DLH 134 - Location de l'immeuble 5, rue Sidi-Brahim (12e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique. ...	323
2018 DASES 166 G - Subventions (36.430 euros) à treize associations qui interviennent dans le cadre du "Mois parisien du handicap 2018".	301	2018 DLH 135 - Location de l'immeuble 2, rue Hégésippe-Moreau/17, rue Ganneron (18e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.....	323
2018 DASES 168 G - Subvention (160.000 euros) et convention avec la S.C.M. pluriprofessionnelle "Mathagon" (18e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 18e arrondissement.....	304	2018 DLH 140 - Location de l'immeuble 82, rue Joseph-de-Maistre/233, rue Marcadet (18e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.....	323
2018 DASES 169 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec la "SISA MSP" quai de Seine (19e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 19e arrondissement.....	306	2018 DLH 143 - Location de l'immeuble 14-16, rue du Rendez-Vous (12e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.....	323
2018 DASES 117 G - Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association "ADECA 75" association pour le dépistage des cancers à Paris (3e).	307	2018 DLH 146 - Location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) à la R.I.V.P. - Déclassement du domaine public et bail emphytéotique.....	324
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux directives anticipées.....	311	2018 DLH 147 - Financements complémentaires pour la R.I.V.P. auprès de différentes sociétés de crédits pour répondre aux coûts engendrés par les mesures de la loi de Finance 2018 et demande de la garantie de la Ville.	324
2018 DASES 83 G - Subventions (1.025.084 euros) à 5 associations, "Aurore", "C.A.S.P.", "Equipes d'amitié", Centre Corot et foyer Jorbalan pour 6 centres d'hébergement et 2 résidences sociales. Avenants et conventions.....	312	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatifs aux loyers capitalisés.....	324
2018 DASES 196 - DASCO G - Subvention (13.000 euros) à "Zone d'expression prioritaire" pour l'organisation d'ateliers d'écriture en direction de jeunes en insertion.	315	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'immeuble 27, rue de Saint-Quentin (10e).....	329
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'école d'Alembert.....	315	Vœu déposé par le GEP relatif à la préservation du parc de logements sociaux.....	330
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'égalité salariale au sein de la Société philanthropique. ...	316	Vœu déposé par le GEP relatif à la régulation du parc privé de logements.....	331
Compte rendu de la 5e Commission.....	318	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de loi Elan.....	331
2018 DCPA 12 - Travaux de réhabilitation de la halle sise 18 ter-20-20 bis-20 ter- 22 ter, rue Pajol (18e). - Marché de travaux (lot 3). - Indemnisation de la société "Arbonis".....	318	Vœu déposé par l'Exécutif.....	331
		Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux critères d'accès à l'hébergement en Ile-de-France.....	334
		Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux immeubles I.C.F. "La Sablière" situés 164, rue de Saussure.....	335
		Vœu déposé par l'Exécutif.....	335

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux opportunités économiques des bailleurs sociaux parisiens.	337	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	367
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'usage publicitaire des enseignes.	338	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs de restauration scolaire.	368
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du R.L.P.	339	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaires.	370
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la parcelle située 10, rue Vauquelin (5e).	340	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre du Plan Climat dans les crèches et les écoles.	371
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet d'aménagement de la place Mazas (12e).	342	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création de places de crèche dans les quartiers prioritaires.	372
Vœu déposé par Mme Fadila MÉHAL, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ relatif à la situation Porte de la Chapelle.	343	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un dispositif "SOS rentrée" de la maternelle à l'université.	374
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.	345	2018 DAE 187 - Budget participatif 2017 "Rénover le Pavillon Laprade" : subvention (317.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris (14e).	376
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux M.U.I.	346	Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes PCF-FG et GEP relatif aux algorithmes locaux de "Parcoursup".	378
Compte rendu de la 6e Commission.	348	Vœu déposé par le groupe DP relatif au blocage des universités.	379
2018 DAE 196 - Subventions de fonctionnement (3.700.000 euros) et d'investissement (2.134.944 euros) et signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2018 avec le Forum des images.	348	Suspension et reprise de la séance.	382
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au retrait de l'ordre du jour du projet.	348	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au blocage des universités (suite).	383
2018 SG 30 - Rapport C.R.C. sur l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire de la Ville de Paris. - Exercice 2013 et suivants.	355	Compte rendu de la 7e Commission.	383
2018 DASCO 15 G - Collèges publics. - Dotations complémentaires et subvention (41.998 euros), subventions (341.379 euros dont 298.590 euros au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 euros).	360	2018 DGRI 22 - Subventions (1.678.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'International.	384
Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes PCF-FG et GEP relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	362	2018 DGRI 35 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Médecins du Monde" pour une intervention d'urgence à Gaza (Territoires Palestiniens).	386
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	362	Vœu déposé par le GEP relatif à une aide d'urgence pour les blessés palestiniens.	386
Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES et Marie ATALLAH relatif à l'accès à l'enseignement supérieur et aux choix des filières.	362	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au conflit israélo-palestinien.	386
Suspension et reprise de la séance.	366	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Nabeel RAJAB de la Citoyenneté d'honneur de la Ville.	392
Vœu déposé par Mme Nathalie MAQUOI, M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Carine PETIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES, Marie ATALLAH, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Hervé BÉGUÉ relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée"	366	Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à Noura Hussein.	394
		2018 DJS 59 - Subventions (99.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (9e).	395

2018 SG 23 - Subvention (75.000 euros) et convention avec la Fédération française de golf pour l'organisation de la Ryder Cup.....	396	Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la décision du Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018 en matière d'affichage publicitaire.....	409
Rappel au règlement.....	397	Votes spécifiques.....	409
2018 DDCT 110 - DGRI - DFA - Convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "APProach" consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.....	397	Votes spécifiés.....	415
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au rôle des mairies d'arrondissement dans le cadre du projet "APProach".....	397	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	415
Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif au relogement de l'AGECA.....	401	Listes des membres présents.....	428
Vœu déposé par les groupes PCF-FG et GEP relatif à l'association "Utopia 56".....	403	Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le voeu n° 140 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au blocage des universités.....	434
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.....	404	Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.....	437
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	406	Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.....	441
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	408	Annexe n° 4 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.....	444
Clôture de la séance.....	408	Annexe n° 5 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.....	448
Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.....	409	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	451
QE 2018-10 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des élus du groupe les Républicains et		Tableau des votes des groupes politiques.....	459

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Emmanuelle BECKER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage à M. Ronan Gosnet et aux autres victimes de l'attentat perpétré le 12 mai 2018 à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous ne pouvions ouvrir ce Conseil autrement qu'en ayant une pensée pour les victimes de l'attaque de la rue Monsigny. Samedi 12 mai, le terrorisme a de nouveau frappé Paris en plein cœur du 2^e arrondissement. À l'heure où l'on sort dîner, voir un film ou une pièce de théâtre, un homme armé a semé la panique et la mort blessant quatre personnes et tuant un Parisien.

Ce Parisien s'appelait Ronan Gosnet, il avait 29 ans. Il travaillait dans le quartier où il a perdu la vie, à la librairie située à l'angle des rues Monsigny et Saint Augustin. Il était originaire de la Sarthe, il habitait dans le 13^e arrondissement de Paris depuis 10 ans.

Ronan était un jeune homme discret, généreux, d'une humanité exceptionnelle. Il était toujours prêt à rendre service. Nous avons une pensée pour sa famille, pour ses proches, ses voisins, ses collègues de la librairie Book off. Nous avons une pensée pour Laurence ALIGON, Zijiang YU, Aïda ABDELOUHAB, Justine UZZAN, blessées lors de l'attaque mais aujourd'hui heureusement tirées d'affaire.

Nous rendons également hommage aux policiers, aux commerçants, aux riverains, aux touristes ou aux Parisiens qui ont fait preuve de courage, de sang-froid et de solidarité juste après l'attaque. J'ai pu les rencontrer juste après l'attaque avec les élus qui m'accompagnaient, les élus de Paris et du 2^e arrondissement, aux côtés des forces de l'ordre et du Procureur de la République. J'ai pu dès cet instant saluer le courage notamment des policiers du 3^e arrondissement qui patrouillaient et qui ont pu mettre justement fin à cette attaque terrible et de ce fait sauver des vies avec un courage inouï. Ils n'ont pas perdu leur sang-froid.

Je veux dire aussi que les restaurateurs, les Parisiens qui ont pu à ce moment-là, de façon très spontanée, agir et réagir, ont mis à l'abri leur personnel, les clients jusque très tard dans la nuit. Ce qui m'a frappée, ce qui a frappé celles et ceux présents ce soir-là, c'est justement ce grand calme, cette grande résilience, cette grande capacité à surmonter l'horreur telle que nous l'avons vécue encore cette nuit.

Ce sont ces images de Parisiens debout, c'est ce message de solidarité que nous retiendrons de l'attaque du 12 mai comme nous l'avons fait après les attentats du 13 novembre.

Paris est fière de ses valeurs, face aux terroristes nous restons unis, debout, soudés. Nous l'avons montré aussi en nous rendant sur place, à l'initiative du maire du 2^e arrondissement, dès le début de la semaine qui a suivi cette attaque. Les terroristes ne gagneront pas, et nous ne céderons ni à la haine qui divise, ni à l'usure qui crée l'indifférence. Il n'y a ni banalisation ni indifférence.

Un mort dans Paris du fait de terrorisme, c'est un mort de trop. Nous sommes debout pour le dénoncer. Il n'y aura ni dilution de la société, ni résignation des consciences.

Le calme est revenu rue Monsigny, la vie n'a pas tardé à reprendre ses droits dans ce quartier animé du centre de Paris. C'est la force de Paris, c'est là sa résilience. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 29 mai 2018 à Liège.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De la résilience et du courage, c'est tout ce que nous souhaitons aussi à la ville de Liège. Je veux saluer ici son maire, mais l'ambassadeur présent qui représente les autorités de la Belgique.

Liège a été touchée aussi par le terrorisme il y a moins d'une semaine, mardi 29 mai, un homme tout juste sorti de prison a froidement abattu deux policières dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'un étudiant. Quatre autres policiers ont été blessés au cours de l'attaque. Il n'est bien sûr pas de mot assez fort pour condamner l'injustice. Il en existe 1.000 pour dire le soutien et l'empathie de Paris à l'égard de sa consœur belge à son tour meurtrie.

Liège demeure cette cité ardente où il fait bon vivre. Je veux saluer son bourgmestre, M. Willy DEMEYER, l'ambassadeur de Belgique, et assurer l'ensemble des responsables et des citoyens belges et de Liège, en ces temps difficiles, de la solidarité pleine et entière de Paris.

La France et la Belgique sont plus que jamais unies dans leur combat contre le terrorisme. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris la disparition survenue le 11 mai dernier de M. Jean de Préaumont, ancien député, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller régional d'Ile-de-France. Gaulliste, revenu de déportation en 1945, Jean de Préaumont avait débuté une carrière d'avocat, mais rapidement il s'était engagé dans la vie politique.

Ayant participé aux élections législatives de 1958 dans le 17^e arrondissement en qualité de suppléant de François Missoffe, il l'avait remplacé comme député en septembre 1961. Il a ensuite été réélu sans discontinuer dans le 17^e arrondissement jusqu'en 1986, puis dans l'Essonne de 1986 à 1988, pour un total de 27 années de mandat.

En 1971, ses électeurs l'ont porté au Conseil de Paris où il a siégé jusqu'en 1995. Durant cette période, il a été adjoint au maire de Paris chargé de la promotion du tourisme de 1977 à 1989. Il a été vice-président du Conseil général chargé des relations entre le département et les collectivités européennes de 1989 à 1995.

Son engagement à la Ville s'est doublé d'un engagement pour la Région Ile-de-France, puisqu'il a par ailleurs été élu au Conseil régional en 1986. Il est devenu vice-président délégué du Comité régional du tourisme et des loisirs de la région Ile-de-France. Il a en outre été commissaire général à l'organisation des grandes journées du bicentenaire de la Révolution française et il est devenu président de l'Office de tourisme de Paris en 1996.

M. de Préaumont a marqué les esprits par sa constante fidélité au gaullisme, par son implication dans les destinées du 17^e arrondissement auquel il était tant attaché, et ce pendant presque un demi-siècle.

Le Conseil de Paris lui rend aujourd'hui hommage. Une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons procéder à un exercice un peu particulier, puisque j'ai souhaité que nous puissions... Avant de passer à la séquence suivante, asseyez-vous, Madame DUMAS, vous avez la parole au sujet de M. de Préaumont.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Jean de Préaumont, comme vous venez de le dire, vient de nous quitter et nous adressons nos sincères condoléances à sa famille, ses enfants, petits-enfants et à ses proches.

Bien évidemment, Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement, et le Conseil d'arrondissement sont particulièrement associés à cet hommage. Elue du 17^e, j'ai siégé aux côtés de Jean de Préaumont à la fin de sa carrière, et j'ai pu apprécier sa détermination et son engagement pour Paris et pour les Parisiens.

Jean de Préaumont, c'est d'abord 27 ans de mandat parlementaire pour servir la France et Paris. Avocat à la cour d'appel, il est élu en 1958 comme suppléant de François Missoffe qui sera appelé au Gouvernement par Michel Debré, puis par Georges Pompidou.

Jean de Préaumont, c'est aussi une fidélité politique qui l'amènera au poste très convoité de secrétaire général du Conseil national de l'UDR en 1972. C'est surtout une passion pour le rayonnement de notre capitale. Elu Conseiller de Paris en 1971, il est appelé par Jacques CHIRAC au poste d'adjoint au maire de Paris chargé du tourisme, puis prendra la présidence de l'office du tourisme de Paris qu'il avait contribué à fonder en 1971, en collaboration avec la Chambre de commerce. Il militera, dans le cadre de ses responsabilités, pour un Paris plus festif, installera en 1980 le premier programme d'animation de la capitale mis au point par la Mairie pour les fêtes de fin d'année.

Les premières collaborations entre la Mairie de Paris et les associations de commerçants pour illuminer nos rues et nos quartiers, c'est aussi lui, tout comme le spectacle de pyrotechnie musicale qu'il initiera en 1994 pour célébrer, au pied du Trocadéro et de la Tour Eiffel, notre fête nationale. Précurseur, il y a plus de 20 ans, à la tête de l'office du tourisme, Jean de Préaumont faisait déjà la promotion d'un circuit découverte de notre Capitale, baptisée "Paris à vélo".

Mes chers collègues, Jean de Préaumont a marqué les esprits par sa constante fidélité au gaullisme et ses convictions. Dans cet hémicycle, souvenons-nous de son engagement pour la Ville Lumière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame DUMAS, pour ce rappel au nom de votre groupe.

Remise de la médaille Grand Vermeil à M. Mamoudou GASSAMA.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons procéder à un exercice peu habituel. J'ai cependant souhaité que nous puissions le faire ensemble. Comme notre Conseil de Paris nous le permettait, nous allons remettre, dans un instant, la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris à Mamoudou GASSAMA pour l'acte héroïque qu'il a accompli et qui lui a permis de sauver la vie d'un enfant. Nous le ferons également en présence de M. le Général GALLET commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui a proposé d'assurer lui-même une grande partie de la formation de Mamoudou GASSAMA, notamment pour poursuivre maintenant son intégration dans cette République française qui lui a reconnu - nous nous en félicitons tous - d'être son enfant.

Je dois suspendre le Conseil, puisque cela se déroulera hors Conseil. Restez assis. Je vais chercher Mamoudou GASSAMA et le Général GALLET.

(Suspension de séance).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous voilà bien encadré entre le Général et la Maire de Paris ! Ou peut-être que c'est nous qui sommes bien protégés car, avec vous, je crois que rien ne peut nous arriver.

Je voulais, cher Mamoudou GASSAMA, Monsieur le Général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, mes chers collègues, vous dire que c'est un immense honneur que de pouvoir aujourd'hui accueillir Mamoudou GASSAMA. Tout le monde l'a vu, je l'ai surnommé "Spiderman" avant de savoir qui il était. Cet acte héroïque qu'il a accompli en allant sauver cet enfant nous a tous bouleversés. Nous nous sommes tous dit que nous voulions, d'abord, connaître ce héros et lui dire merci.

La République vous a dit merci et le Président de la République vous a accordé la nationalité française. Etre naturalisé...

D'abord, naturaliser est un drôle de mot. C'est un mot que l'on utilise aussi pour parler des animaux que l'on empaille. Je suis moi-même naturalisée. Je sais qu'être naturalisé, cela donne des devoirs, un élan, une opportunité extraordinaire, car la République française est une république qui reconnaît ses enfants et qui reconnaît celles et ceux qui souhaitent s'y intégrer, celles et ceux qui ont envie d'œuvrer pour elle. Etre naturalisé, c'est finalement un privilège immense. Je peux vous le dire en le sachant moi-même. Etre naturalisé, c'est se dire : "Cette République m'accueille et je veux lui donner le meilleur".

Je sais que c'est ce que vous avez à l'esprit aujourd'hui en entrant dans cette République française et en vous disant : "Je veux aussi donner le meilleur de moi-même". Je sais que vous allez être très bien accompagné car le Général GALLET et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ont immédiatement reconnu en vous quelqu'un qui pourrait faire partie de cette élite de l'armée qu'est la Brigade des sapeurs-pompiers par vos qualités physiques, bien sûr, mais aussi par vos qualités morales. Le fait d'intégrer ce grand corps qu'est la Brigade des sapeurs-pompiers est aussi une reconnaissance, en tout cas, de pouvoir être accueilli pour vous former dans cette grande maison qu'est la Brigade de sapeurs-pompiers.

Vous allez donc être bien accompagné et cela ne peut que nous réjouir. Il est vrai que la médiatisation, le fait de devenir un héros n'est pas quelque chose de simple à vivre et à gérer dans le temps. Je trouve cependant que vous faites vos premiers pas avec à la fois la prudence et la hauteur de vue qu'il faut.

Lorsque vous avez vu cet enfant qui risquait de tomber, vous vous êtes dit : "Il faut le sauver". Vous n'avez écouté que votre cœur. Vous n'avez pas pensé à vous. Vous n'avez pas pensé au risque que vous preniez et vous êtes allé le sauver. Vous avez dit : "C'était un enfant. Il fallait le sauver".

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce que cela s'est passé à Paris, parce que vous êtes un jeune homme qui, ce soir-là, allait voir un match - c'est bien cela ? - avec vos amis, vous n'avez écouté que votre courage et vous avez sauvé cet enfant. Pour toutes ces raisons, vous n'êtes pas seulement un héros de la République, vous êtes aussi un héros de Paris.

C'est pour cela que j'ai souhaité que nous puissions vous remettre, en présence de tous les élus de Paris, je crois que tout le monde ici a salué votre courage, vous remettre la plus haute distinction de la Ville de Paris : la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. Cette médaille est là pour vous dire que vous avez sauvé une vie, que vous êtes un héros et que le peuple de Paris vous en est reconnaissant. Elle est aussi là pour vous dire que cette ville est la vôtre et que les valeurs, qui sont celles de la République, celles de la ville capitale, sont aussi les valeurs que vous portez.

Pour tout cela, un immense merci.

M. Mamoudou GASSAMA. - Je n'ai rien à dire, seulement vous remercier beaucoup. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Général ?

M. le Général GALLET. - Mamoudou nous a donné une superbe leçon de courage et d'héroïsme. Comme vous pouvez le constater, il est resté un être ordinaire. C'est véritablement exceptionnel. Nous sommes très fiers; à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, de l'accueillir parmi nous.

Merci encore.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues.

Je pense que c'était un moment heureux et un moment où nous pouvons tous être fier des capacités d'accueil. En tous les cas, merci pour l'attitude qui a été la vôtre.

(Suspension de séance).

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons maintenant rentrer dans le vif du Conseil de Paris. Tout d'abord, le compte rendu sommaire de la séance des mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2018 DFA 13 G. Il s'agit du contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat pour 2018-2020. Le projet de délibération 2018 DGRI 35 : il s'agit d'une aide d'urgence de 50.000 euros à l'association "Médecins du monde" pour une intervention d'urgence à Gaza.

Je vous propose de voter à main levée pour inscrire ces projets de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Ils sont donc adoptés.

Le projet de délibération 2018 DFA 13 G sera donc étudié avec le budget supplémentaire, tout comme le projet de délibération 2018 DGRI 35 qui sera inscrit en 7e Commission.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'avais fait, en mars dernier, un rappel au règlement se fondant sur l'article 18 concernant l'information des conseillers de Paris. Je vous avais demandé de bien vouloir nous communiquer les pièces se rapportant au marché Vélib'. Je vous remercie parce que cela a été fait, même si cela a pris quelques semaines. Je vous fais aujourd'hui la même demande concernant Autolib'. Je vous fais la même demande puisque nous avons appris par la presse que ce service de voitures électriques en libre-service serait dans une impasse financière d'ici 2023. Les pertes cumulées s'élèveraient à 293 millions d'euros et, dans la presse, nous découvrons que 233 millions d'euros seraient à la charge des communes, et donc, principalement de Paris, puisque Paris, c'est 55 % du dispositif Autolib' et que, toujours par la presse, le délégataire réclame 40 millions d'euros supplémentaires par an et menace de mettre un terme au contrat.

Si je vous fais cette demande, c'est pour que nous ayons communication du rapport d'audit qui a été conduit par "Ernst & Young" sur l'état financier de la DSP et les mesures correctives proposées, sachant, je le rappelle à mes collègues, que nous ne sommes pas au syndicat Autolib', comme d'ailleurs la plupart des groupes dans cet hémicycle qui ne sont pas représentés. Je vous demande donc de bien vouloir nous donner communication de cet audit.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, bien sûr, la communication des documents, je souhaite qu'elle soit faite. D'ailleurs, vous verrez, on y reviendra. Plus qu'un rappel au règlement, vous abordez un sujet de fond sur lequel, certainement, on reviendra dans cette séance. Je souhaite qu'il y ait un groupe de travail du Conseil de Paris associant tous les présidents de groupe qui puissent suivre, bien évidemment, les analyses et l'évolution de ce service de mobilité parisien qui est aujourd'hui confronté à l'évolution d'un modèle à sa limite. Bien évidemment - d'ailleurs, je l'ai dit dans la presse - que ce groupe de travail sera formé avec chacun des présidents ou des représentants des présidents de groupe, ce qui me paraît évident de fonctionner de cette façon.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent entrer dans le Conseil de Paris.

Mes chers collègues, comme nous avons trois documents budgétaires - le compte administratif, le budget supplémentaire et la contractualisation - nous allons débiter par le compte administratif. Comme le prévoient les articles L. 2121-14 et 3312-5 du Code général des collectivités locales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes administratifs de 2017, puisque cela ne peut pas être moi. Je propose, bien sûr, la candidature de mon premier adjoint, Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Bruno JULLIARD va donc venir présider, suite à cette élection, l'examen des comptes administratifs et de leur vote. Je vais donc quitter provisoirement l'hémicycle. Je ne ferai mon intervention qu'après l'examen des comptes administratifs pour reprendre la suite du débat sur les documents budgétaires.

Merci à vous et je cède la place à Bruno JULLIARD.

(Mme la Maire de Paris quitte l'hémicycle).

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.

2018 DRH 54 - Rapport social 2017.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'intégration des effectifs des organismes extérieurs au rapport social.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous passons à l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris ainsi que du rapport social de 2017.

Les temps de parole ont été fixés en Conférence d'organisation. Nous démarrons ces tours de parole par l'intervention de Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je souhaite commencer mon intervention en remerciant Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe GIRARD, leur cabinet, ainsi que les services de la Direction des finances et des achats et de la Direction des ressources humaines, pour la qualité des documents budgétaires qui nous ont été transmis. L'année 2017 a été marquée, une nouvelle fois, par la baisse des dotations. Celles-ci ont baissé de 156 millions d'euros, ce qui porte l'ensemble du préjudice financier pour notre collectivité à plus de 1,2 milliard d'euros depuis 2010. Cette année, le montant a été gelé, ce qui permet de mettre fin à l'hémorragie, mais il reste difficile de se satisfaire de cette nouvelle méthode. Mon collègue, Jérôme GLEIZES, exprimera le point de vue de mon groupe sur ce sujet lors du débat sur le budget supplémentaire.

Les loyers capitalisés nous ont aidés à traverser cette mauvaise passe de plusieurs années, marquée par l'effet ciseau de la baisse des dotations et de l'augmentation de la péréquation. Il faut rendre à César ce qui lui appartient et remercier M. Julien BARGETON pour avoir mené ce chantier des loyers capitalisés, une méthode comptable qui semble pourtant heurter la majorité présidentielle dont il se réclame en tant que sénateur.

Quant à l'augmentation de la péréquation, le groupe Ecologiste estime qu'il est tout à fait normal qu'une solidarité financière s'exerce entre collectivités. Malheureusement, cette solidarité financière ne se retrouve pas sur des sujets que nous estimons majeurs tels que la lutte contre la pollution ou l'hébergement d'urgence. Les collectivités membres de la Métropole forment ainsi un ensemble territorial cohérent. La pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières de Paris. C'est un sujet de santé publique qui, de toute évidence, concerne les 7 millions d'habitants de la Métropole du Grand Paris, et même au-delà, et nécessite une prise de conscience commune. Ainsi, un soutien des communes métropolitaines sur nos actions parisiennes serait le bienvenu.

Je pourrais en dire autant pour ce qui concerne l'accueil et l'hébergement des réfugiés. Si les réfugiés sont surreprésentés sur le territoire parisien, c'est simplement parce que Paris est la capitale, mais cela ne signifie pas que notre ville doit porter seule la charge. La solidarité financière ne peut pas être à sens unique. L'augmentation des DMTO nous aide également à boucler nos recettes de fonctionnement. Mais ce qui est une bonne nouvelle pour les finances de la Ville ne l'est pas nécessairement pour les Parisiennes et les Parisiens. Car cette augmentation des DMTO est aussi le signe d'une spéculation immobilière que nous ne parvenons pas à enrayer. Il nous faut donc poursuivre notre politique de logement social afin de continuer à favoriser la mixité sociale et l'égalité entre les quartiers au sein de notre ville. On note d'ailleurs que le dynamisme des DMTO attire les convoitises du Gouvernement qui espère recentraliser la collecte de cette taxe pour soi-disant mieux la redistribuer entre départements.

Sans m'avancer plus dans le débat du bien-fondé de cette proposition, je tiens à rappeler que les DMTO servent à financer les aides sociales individualisées. Or, on apprend dans le rapport financier que la moitié des dépenses d'allocations de solidarité versées par la Ville n'est pas compensée par l'Etat. Selon la Cour des comptes, la part des finances sociales non compensées par des transferts financiers de l'Etat a augmenté beaucoup plus rapidement que les autres recettes des départements. On comprend mieux l'empressement de M. Bruno LEMAIRE qui a déclaré vouloir diminuer ces aides, qui, je le rappelle, regroupent le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de nos compensations du handicap.

Les bénéficiaires de ces aides sont rarement des personnes dont le revenu ruisselle dans l'économie. Pourquoi donc continuer à les aider ?

Pour finir, concernant le rapport social de la Ville, le programme de déprécarisation se poursuit avec une priorité des agents de catégorie C, leur permettant d'être titularisés, programme auquel les écologistes sont sensibles et continueront à être vigilants. A ce titre, pour un meilleur suivi, nous souhaitons avoir la répartition entre les titulaires et les vacataires, ainsi que pour chaque entité la répartition femmes/hommes.

Si dans un objectif d'amélioration de conditions de travail - l'accès des agents de la Ville au logement dans la Capitale continue d'être favorisé, grâce à la grille de cotation - nous pensons, pour les mêmes raisons, que la mise en place du télétravail dans les services doit être accélérée. Je rappelle que de nombreuses études prouvent que c'est un vrai facteur d'amélioration des conditions du travail. Notre Ville gagnerait donc à réellement le mettre en place au sein de ses services.

L'effort pour l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit et s'amplifie, y compris en direction des jeunes en apprentissage et nous tenons à le saluer, ainsi que toutes les actions de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes qui continuent à être déployées dans notre ville. Car notre ville doit être exemplaire sur ce type de sujet.

Au sujet de la souffrance au travail, la ligne "A votre écoute", dont la Ville s'est dotée il y a maintenant un an, semble être un outil intéressant, à la disposition des agents de la Ville pour des appels concernant leur situation de travail vécu. Nous suivrons l'évolution de ce dispositif.

Enfin, l'effort pour l'égalité professionnelle femmes/hommes se poursuit à travers plusieurs objectifs majeurs, le respect de la parité, et notamment dans les emplois de direction, mixité des métiers, réduction des écarts de rémunération, et nous devons nous en féliciter.

Pour conclure sur ce rapport social, je souhaite remercier les plus de 51.000 agents parisiens pour la façon dont ils remplissent quotidiennement les missions qui leur sont confiées au sein de notre Municipalité.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec le compte administratif 2017, nous revenons sur les décisions prises en 2016. Le contexte était alors celui d'une austérité lourde imposée par François HOLLANDE et son Ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON.

La baisse des dotations et les dépenses non compensées par l'Etat coûtent cher à Paris. La moitié des allocations individuelles de solidarité n'est pas compensée. La dette sociale de l'Etat atteint 1,2 milliard d'euros. Il faut y ajouter les dépenses de péréquation qui progressent encore cette année. Naturellement, nous ne contestons pas la solidarité avec les autres territoires. Néanmoins, la péréquation horizontale n'est pas la meilleure option. Nous plaïdons pour une péréquation verticale par l'impôt.

Ce n'est, hélas, pas le chemin pris par le Gouvernement. La logique de contractualisation imposée aux grandes collectivités le démontre encore. Nous le déplorons. C'est toujours plus d'individualisation des relations des collectivités avec l'Etat. C'est toujours moins de solidarité et de cohésion républicaine.

Malgré des constats amers, notre collectivité poursuit la trajectoire fixée en 2014. C'est notamment la hausse des D.M.T.O. qui permet à Paris de faire face à la baisse des dotations de l'Etat. Cette situation démontre la nécessité d'explorer de nouvelles pistes pour une remise à plat de la fiscalité locale.

J'apporterai toutefois un petit bémol au sujet des dépenses d'aide sociale et de solidarité. Je relève de très légères baisses du volume de certaines dépenses. Vous en conviendrez comme moi, l'austérité du Gouvernement ne doit pas rejaillir sur notre collectivité. Il s'agit ici des enjeux de justice sociale et de cohésion. J'en profite pour glisser un mot sur la mission locale et l'important travail qu'elle réalise et qui ne mérite sans doute pas la baisse de subvention qui lui est accordée.

Les investissements dans le transport public sont importants et nécessaires. Ils sont le préalable à la diminution de la place de la voiture en ville et permettent de lier les enjeux sociaux et environnementaux sur notre territoire.

Enfin, le rapport social présente beaucoup d'éléments de satisfaction.

Plusieurs questions restent cependant ouvertes : la prévention des risques psychosociaux, l'attribution des logements aux agents, la résorption de l'emploi précaire, la prévention de l'inaptitude, la pénibilité de certains métiers, l'évaluation du télétravail et des actions de reconversion professionnelle, la situation du COSO, contrôle interne. Les mieux placés pour analyser ces éléments sont les organisations syndicales, d'où la nécessité d'un dialogue social productif.

Ainsi, l'examen de ce compte administratif nous montre que Paris dépense de manière responsable. Paris dépense pour permettre à toutes et à tous de se loger plus facilement. Paris dépense pour développer ses services et équipements publics. Paris dépense pour faire grandir sa jeunesse. Paris dépense pour la cohésion sociale du territoire.

Nous le voyons, les dépenses et les investissements publics produisent des bénéfices et plus-values pour notre Ville. Ils traduisent la construction du chemin que nous avons dessiné en 2014 lorsque nous nous étions engagés devant les Parisiennes et les Parisiens. Ils ne sont rien d'autre que ce que nous leur devons.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour le groupe PPCI, la parole est à Jérôme DUBUS, qui n'est pas là.

Pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, la parole est à la présidente, Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cet exercice incontournable, au-delà de l'obligation légale, est le miroir de notre engagement et des actions que nous menons pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens.

Dans cette période de restrictions budgétaires que connaissent les collectivités territoriales et qui nous touchent tous sévèrement, nous nous devons d'être des gestionnaires toujours plus exigeants. Nous subissons depuis plusieurs années maintenant la baisse des dotations de l'Etat, alors même que notre participation aux différents fonds de péréquation augmente. Les chiffres de 2017 sont éloquentes : une baisse des dotations de l'Etat de 156 millions d'euros quand nos dépenses de péréquation augmentent de 28 millions d'euros.

Cumulée, la perte de ressources s'élève à près de 1,1 milliard d'euros depuis 2010. Mais toujours notre collectivité a su faire preuve de sérieux et de rigueur budgétaire. Le compte administratif 2017 en est une preuve supplémentaire avec une capacité d'endettement stabilisée à neuf ans.

Paris, vous le soulignez, reste une ville moins endettée que la moyenne des grandes villes de France et a su conserver une trajectoire financière parfaitement stable. Il est important de souligner cette maîtrise de la dette, comme le font les agences de notation d'ailleurs.

De plus 87 % des sommes empruntées par la Ville de Paris en 2017 résultaient de missions publiques et ce sont des emprunts qui reflètent aussi des engagements que nous portons. En effet, la Ville a procédé à une émission obligataire publique développement durable, destinée au financement de projets présentant des bénéfices environnementaux et sociaux. Mais elle a aussi utilisé l'enveloppe de financement proposée par la B.E.I. au titre de la sélection de projets relatifs au renforcement de l'éducation. Preuve supplémentaire, s'il en fallait, que notre majorité est cohérente jusque dans le choix de ses emprunts.

Cet exercice de maintien de la dette à un niveau raisonnable est aussi le fruit d'un travail de recherche constante du juste équilibre des dépenses de fonctionnement, dépenses qui n'augmentent que de 0,7 % par rapport à l'année précédente, alors même que des décisions indépendantes de notre volonté, mais dont nous subissons les

conséquences, font mécaniquement évoluer positivement ces dépenses. J'y reviendrai plus tard dans le deuxième chapitre de nos interventions, ce matin.

Autre point marquant de notre politique budgétaire et figurant parmi nos engagements, la stabilisation des impôts directs. Comme la Maire s'y était engagée, et contrairement à la plupart des grandes villes de France, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, stables depuis 2011. A l'heure où certains choix politiques sont faits dans un autre sens, il nous semble essentiel de souligner ce choix : le choix de ne pas pénaliser les plus fragiles et les classes moyennes pour qui, on le sait, vivre à Paris est de plus en plus compliqué.

Enfin, dernier axe de lecture de ce document, l'investissement de la Ville pour des services publics de qualité, des dépenses d'investissement couvertes à 78 % par la capacité de financement de la Ville en 2017. Oui, contrairement à ce que voudrait nous faire croire l'opposition, notre majorité est audacieuse et réalise des investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Retrouvant les quatre orientations que nous avons toujours soutenues, nous ne pouvons que saluer le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE et lui donner rendez-vous en décembre pour débattre de notre futur budget.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à sa présidente, Mme Florence BERTHOUT, qui doit nous rejoindre.

Je vous propose de passer au groupe des Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON, son président, a la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la Ville comme pour l'Etat, on passe souvent plus de temps sur le budget que sur son exécution et c'est parfois dommage, car la réalisation dit beaucoup. L'évaluation budgétaire peut toujours s'améliorer, et c'est d'ailleurs ce que souhaite faire le Parlement avec le "Printemps de l'évaluation". Je pense que nous pourrions aussi nous en inspirer et renforcer encore l'évaluation budgétaire, même s'il y a beaucoup d'éléments à la Ville.

Que dit le compte ? Le compte dit trois choses sur le contexte.

Tout d'abord, c'était la dernière année de baisse des dotations, que le nouveau Gouvernement a interrompues et il y a d'ailleurs une courbe très éloquente dans la communication, où l'on voit bien l'arrêt de cette baisse : 156 millions encore en 2017 et c'est donc une division par deux des dotations entre 2013 et 2017. Ouf, c'est fini, j'ai envie de le dire, puisque je pense peut-être être un peu seul, finalement, à le dire. Je rebondis tout de suite sur le débat que nous aurons sur la contractualisation : encadrer une norme de progression, ce n'est pas réduire brutalement les dotations, comme nous l'avions vécu. C'est le premier point du contexte.

Deuxième point, la fiscalité immobilière est très dynamique et rapporte 160 millions d'euros de plus.

Enfin, troisième point sur ce constat, c'est la première baisse du budget des aides sociales depuis 2011, avec 37 millions en moins, car le contexte économique s'est amélioré. Je ne veux pas y lire du tout une réduction de ce que serait la politique sociale mais bien la prise en compte de l'amélioration de la situation sociale à Paris. Je crois que nous pouvons aussi nous en féliciter. Tout cela donne une épargne exceptionnelle qui est en hausse.

Deux éléments viennent un peu tempérer cette situation et me laissent un peu inquiets pour l'avenir, en tout cas sceptique.

D'abord, on a eu une très bonne tenue des charges de fonctionnement : moins 1,1 % pour les charges à caractère général et seulement plus 0,9 % sur l'ensemble des charges, malgré la hausse du point de la Fonction publique. Je note une hausse de 0,7 % hors péréquation. C'est très peu et c'est bien en-dessous de la norme de contractualisation fixée par l'Etat à 1,14. Elle est donc accessible et ne traduit pas du tout une rigueur supplémentaire, comme je l'entends ici et là, en tout cas une rigueur qui serait inaccessible.

En revanche, certaines annonces peuvent laisser croire que d'ici la fin de la mandature, cette volonté de maîtriser les charges en 2018, 2019 et 2020 avec l'approche des échéances serait tempérée. Je ne veux pas le croire, je n'ose le croire mais j'ai bien noté quand même qu'il y a parfois une envie de desserrer les cordons de la bourse à l'approche des échéances. Ensuite, les excédents de Z.A.C., c'est un sujet bien connu. Notons qu'ils étaient

de 2 millions en 2016 et de 59 millions en 2017. Là aussi, cela dépend du rythme des opérations, nous le savons, c'est traditionnel, c'est classique mais bien sûr cela doit se regarder chaque année sur ces sujets.

Enfin, je formulerais une critique un peu plus sévère, un choix qui me paraît plus contestable. Les dépenses d'investissement étaient prévues en stabilité au moment du budget, soit 1,7 milliard comme en 2016 : 1,7 milliard en 2017 et 1,7 milliard en 2016. Elles ont connu un net décrochage en exécution à 1,4 milliard au C.A. contre 1,6 milliard en 2016. Ce décrochage interpelle, puisqu'il porte notamment sur les dépenses de travaux de la collectivité, 570 millions d'euros, et en baisse de 8 % entre 2016 et 2017.

Les dernières informations communiquées en 1ère Commission ne permettent pas d'envisager un retournement de la tendance : fin avril 2018, le montant mandaté est de 230 millions contre 243 millions fin avril 2017. L'investissement de la Ville ralentit, alors que le programme devrait être en pleine phase de réalisation ; c'est évidemment une interrogation. Ainsi, au vu de ces résultats, une épargne très élevée, un investissement un peu point dynamique. La question de la saturation de l'autorisation d'emprunt aurait pu être posée fin 2017. 793 millions, soit exactement le niveau qui était autorisé. Les nouveaux emprunts se sont établis à un niveau record, qui est celui qui était prévu mais cela crée un excédent considérable que nous allons constater au budget supplémentaire.

Une gestion plus fine aurait pu conduire à piloter la fin d'exercice pour éviter de gonfler la trésorerie de la collectivité, dont chacun sait qu'elle ne rapporte pas et aurait permis de contenir l'endettement au 31 décembre 2017. Le fonds de roulement de la collectivité a plus que doublé en 2017, passant de 202 millions à 485 millions à la fin de l'année. Certes, cet emprunt était autorisé mais rien n'obligeait à le saturer, à y souscrire totalement, notamment à y procéder à la fin de l'année.

Je note donc que le budget 2017, contrairement à ce que j'avais entendu à l'époque, était bien sincère, était bien prudent, a même été largement mieux exécuté que prévu puisque l'épargne dégagée est très substantiellement supérieure aux attentes. Les charges de fonctionnement ont été contenues mais il faut les surveiller pour l'avenir. Les recettes ont été dynamiques mais, en revanche, il y a un décalage entre, finalement, un sur-emprunt et la réalisation de l'investissement.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Emmanuel GRÉGOIRE, en lisant votre communication pour préparer ce débat, j'étais partagé entre le sourire que provoque la légèreté de vos arguments et la gravité devant la situation budgétaire de Paris que vous ne pouvez plus masquer.

Vous mettez en avant une prétendue maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec 3 % de hausse des dépenses de personnel, une prétendue stabilité fiscale, avec une fiscalité indirecte qui ponctionne les Parisiens dans tous les domaines de leur vie municipale, et un illusoire renforcement de l'autofinancement obtenu, on le sait très bien, grâce à l'intégration des loyers capitalisés dans les recettes de fonctionnement.

Malgré ce constat d'une gestion inconséquente, il faut avouer que vous avez bénéficié d'un contexte immobilier exceptionnel qui constitue d'ailleurs la seule raison d'un équilibre budgétaire apparent. Vous êtes un sacré veinard, Monsieur GRÉGOIRE, et vous le reconnaissez vous-même. En effet, il faut avouer que vous faites face à une baisse inexorable des dotations de l'Etat depuis 2010, au rythme de près de 200 millions d'euros chaque année, et une inexorable montée des dépenses de solidarité d'une part et de péréquation d'autre part, de 80 à 100 millions par an, sans aucune économie réelle dans vos dépenses, parce que celles que vous mettez en avant dans votre communication sont dérisoires, 8 millions par-ci, 1 million par-là sur la rationalisation des implantations administratives, sur les charges à caractère général, autant dire des bouts de chandelle. Autant vous avez raison, être économe sur les petits budgets et dépenser sur les gros budgets, c'est dans les vieux pots que l'on fait les meilleures soupes budgétaires ; ce serait mesquin de vous le reprocher.

Mais, en réalité, avec une hausse régulière des dépenses de personnel, que vous imputez entre autres à l'organisation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales à Paris. Cela m'a fait sourire, car ces élections, votre majorité municipale les a perdues trois fois, à chaque fois. Et si en plus c'est vous qui payez la facture, si en quelque sorte c'est vous qui trinquez et payez la tournée, cela fait un peu cher, je le reconnais. Et je comprends que vous les ayez repris dans votre argumentation, car cela laisse un goût amer.

Hausse des dépenses de personnel de 2,9 %, hausse des dépenses d'investissement, hausse de l'endettement de la Ville qui atteint 5,7 milliards au 31 décembre 2017, une dette qui croît à Paris de 500 millions par an depuis 2014, hausse des taxes en tous genres, stationnement, résidences secondaires, logements vacants, droits de place, services publics municipaux, je pense aux conservatoires, centres de loisirs et autres, taxe de séjour... Cette fiscalité indirecte qui ne cesse de croître et que vous ne voulez pas reconnaître, elle rampe tandis que vous revendiquez la stabilité de la fiscalité directe.

Tout ceci devrait vous avoir amené depuis longtemps à déposer le bilan, à rendre votre tablier budgétaire. Même la Cour régionale des comptes vous a alerté sur la soutenabilité financière du plan d'investissement de la mandature, que seule l'épargne brute, le recours à l'emprunt et les recettes d'investissement permettent de financer. En continuant à ce rythme de dépenses, la dette devrait frôler 8 milliards d'euros en 2020 quand nous ferons les comptes définitifs de votre gestion.

Mais c'est sans compter sur votre bonne fortune qui a mis la fée immobilière sur votre chemin. Jamais l'immobilier parisien n'est venu à ce point à la rescousse de votre budget en perte. Les recettes de fiscalité immobilière à Paris, de plus de 1,4 milliard, n'ont jamais été aussi importantes. Vous pouvez dire merci au marché immobilier parisien, qui, au prix de 9.300 euros le mètre carré, vous sauve de la faillite financière municipale. Il faut dire qu'à Paris quand l'immobilier va, tout va. Il est même question d'augmenter encore les droits de mutation et de les faire passer de 4,5 à 4,7 % à partir de 2019. C'est en tout cas ce qu'a annoncé le Premier Ministre Edouard PHILIPPE, ce qui augmenterait d'autant la part de la collectivité parisienne. Vous voyez que ce Gouvernement ne vous est pas totalement défavorable !

Si on ajoute à ce ruissellement immobilier, que l'on peut qualifier de torrentiel, l'augmentation de 2,3 % des contributions directes - taxe d'habitation, taxe foncière, cotisations foncières des entreprises, C.V.A.E., I.F.E.R., Tascom, l'augmentation du produit de la taxe d'habitation, plus 46 millions d'euros, la progression de 9 millions d'euros de la taxe de séjour, si l'on ajoute la location ou la vente des bijoux de famille, les redevances et recettes tirées du Domaine en hausse de 20 millions d'euros, si l'on ajoute le produit des cessions immobilières, 100 millions d'euros, et les 273 millions d'euros des providentiels loyers capitalisés passés comme par magie en recettes de fonctionnement, c'est, sur ces différents postes immobiliers, 2 milliards d'euros de recettes qui sont rapportés au budget de la Ville de Paris.

Deux milliards d'euros de recettes immobilières, c'est à la fois une chance, mais c'est endémiquement une faiblesse pour le budget de la Ville de Paris de dépendre, à ce point et à ce niveau, de la spéculation immobilière sur le marché parisien. Au fond, cette spéculation vous convient et vous y participez d'ailleurs. En raréfiant le parc privé, vous l'entretenez.

Vous évoquez, pour conclure votre présentation du compte administratif 2018 et du budget supplémentaire 2018, une stratégie budgétaire. Mais cette stratégie budgétaire n'existe pas.

En réalité, la politique budgétaire de Paris repose essentiellement sur les recettes d'un marché immobilier pour lequel vous n'avez d'ailleurs aucune considération ni reconnaissance. Cette addiction financière au marché immobilier et le cynisme que vous portez à leurs acteurs caractérisent bien votre politique budgétaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme beaucoup d'intervenants de la majorité l'ont déjà dit, je me félicite des éléments contenus dans le compte administratif dont nous débattons ce matin.

C'est le signe tangible que nous continuons à honorer les engagements de campagne pris devant les Parisiennes et les Parisiens en 2014 en finançant nos priorités de mandature, le signe tangible aussi de la sincérité du budget 2017 que nous avons adopté.

C'est le témoignage de notre politique ambitieuse au service du dynamisme de Paris, de la solidarité, de la transition écologique, mais aussi de notre gestion saine et transparente des deniers publics. Et ce alors que les contraintes budgétaires se sont encore renforcées de plus de 200 millions d'euros avec la poursuite du double mouvement d'augmentation des dépenses de péréquation et de baisse des dotations de l'Etat.

Comme tous les ans aussi, l'Etat ne compense que très partiellement les dépenses sociales. Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène nouveau. Paris a ainsi financé, sur ses fonds propres, 1,2 milliard d'euros depuis 2010.

Malgré ces contraintes et dans le respect de notre engagement de stabilité de taux des contributions directes sur l'ensemble du mandat, l'année 2017 a produit des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 1,6 % qui nous ont permis de financer nos dépenses de fonctionnement et aussi de dégager une épargne brute de 635 millions d'euros, en progression de plus de 9 %.

Conjuguée aux recettes réelles d'investissement, cette épargne brute contribue à l'autofinancement d'une part importante de nos investissements, d'où un ratio d'autofinancement des investissements égal à 78 %, en forte progression par rapport à l'année précédente.

Nous poursuivons ainsi notre effort d'investissement soutenu avec 1,4 milliard d'euros en 2017, portant notamment sur l'aménagement des Halles ou celui de l'immeuble Bédier, et un investissement donc financé à 78 % grâce à nos ressources propres.

Nos priorités sont ainsi respectées pour le logement social, pour les transports et les déplacements, pour l'enseignement ou encore pour la modernisation de la collecte des déchets et l'amélioration de la propreté de Paris.

Depuis le début de ce mandat, au-delà des fluctuations annuelles, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 milliards d'euros au total, traduisant la bonne réalisation de notre programme d'investissement. Le choix du soutien de la croissance par un investissement important à Paris a été clairement affirmé lors de l'adoption du plan d'investissement de la mandature pour un montant de 10 milliards d'euros. Nous le suivons chaque année et nous avons fait ce choix, car nous savons que l'investissement public est nécessaire pour créer les équipements et les services dont notre ville a besoin pour améliorer la qualité de vie des Parisiens et aussi pour soutenir l'activité économique.

Notre bonne santé financière est, par ailleurs, cette année encore, saluée par les agences de notation qui attribuent à Paris la meilleure note possible pour une collectivité assortie d'une perspective stable. Cela est possible grâce à un endettement, certes en augmentation, mais qui reste maîtrisé et qui s'élève, à la fin de l'année 2017, à 68 % de nos recettes réelles de fonctionnement, ratio inférieur à la moyenne des autres villes de plus de 100.000 habitants.

Notre dette par habitant est ainsi égale à 2.288 euros, nettement inférieure à celle de Marseille, de Lyon, et même de Bordeaux.

Puis, notre capacité de désendettement surtout s'établit toujours en 2017 à neuf années stables au regard de l'année précédente et très inférieure à la norme légale de douze ans.

Je tiens donc à féliciter l'Exécutif pour ce compte administratif et la mise en œuvre du budget 2017, et à dire que, bien évidemment, le groupe Socialiste et Apparentés votera le compte administratif. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour le groupe PPCI, la parole est cette fois à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que les ratés s'abattent sur votre gestion municipale, alors que le rejet des Parisiens à votre égard se fait chaque jour de plus en plus fort, vous avez choisi, Madame HIDALGO, l'autosatisfaction et l'autocongratulation, manifestations en réalité de votre repli sur vous-même, du choix de l'entre soi et de l'enfermement qui vous conduira vraisemblablement à l'échec. C'est ainsi que l'exécution du compte administratif 2017 est qualifiée dans ce projet de délibération particulièrement objectif, d'exceptionnelle, en toute modestie.

J'ai cherché ce qui était exceptionnel dans cette gestion 2017. Ce qui est exceptionnel d'abord, c'est la poursuite des dérives passées. Les dépenses de personnel, 2,3 milliards, continuent à croître fortement, plus 3,2 % en 2017 par rapport à 2016, sous l'effet d'une augmentation des effectifs de 225 agents. Depuis 2011, ces dépenses ont progressé de 13 %.

Deuxième constatation, l'effort pour réduire les charges à caractère général, 778 millions d'euros, est dérisoire, moins 1 % par rapport à 2016.

Troisième constatation, l'endettement de la Ville, nous n'avons jamais dit qu'il n'était pas soutenable, nous dénonçons la progression de cet endettement inexorable. Au 31 décembre 2017, son encours atteint 5,7 milliards, en augmentation de 11 % par rapport à 2016. Depuis 2011, la dette a doublé. Elle a plus que quintuplé depuis que Paris est gérée par la gauche.

Ce qui est exceptionnel du côté des recettes, c'est l'augmentation de vos moyens. Je vous entends pleurnicher depuis des années sur la baisse des dotations, sur l'augmentation des péréquations, mais que s'est-il passé sur les recettes fiscales ?

Le produit des impôts et taxes a encore augmenté de 5 % en 2017. Nous sommes maintenant à 5,9 milliards, contre 5,6 en 2016. Les contributions directes ont progressé de 2,3 % et la fiscalité immobilière, cela a été dit tout à l'heure par Eric AZIÈRE, de plus de 13 %. Nous sommes à 1,4 milliard contre 1,2 milliard en 2016. Depuis 2011, le produit global des impôts et taxes a augmenté de 21 %, soit 3 % en moyenne annuelle.

Ne nous dites pas que vous n'avez pas les moyens de votre politique. 21 % d'augmentation des recettes fiscales depuis 2011. C'est considérable. C'est trois fois plus que l'inflation. L'inflation est à 1 %, les recettes fiscales augmentent de 3 %. Ne venez pas vous plaindre.

Enfin, vous avez cédé 830 millions d'immobilisations depuis 2011. C'est le patrimoine de la Ville que vous avez cédé pour combler les trous de votre budget. Bénéficiant d'un accord douteux avec l'aide du Gouvernement précédent, vous êtes allés jusqu'à affecter à ces dépenses de fonctionnement le produit des loyers capitalisés versés par les bailleurs sociaux dans le cadre du conventionnement du parc privé.

En 2017, cet expédient a encore porté sur 273 millions d'euros après 354 millions d'euros, et on nous dit que la loi de finances 2018 fragilise les bailleurs sociaux parisiens. C'est un gag !

Vous les ponctionnez de 350 millions d'euros, et vous venez vous plaindre parce que le Gouvernement, dans son projet de loi de finances, a fait quelques aménagements qui paraît-il fragilisent la R.I.V.P., Paris Habitat et Elogie-SIEMP.

En réalité, c'est vous qui fragilisez les bailleurs sociaux.

Malgré cela, la collectivité parisienne ne parvient pas à équilibrer ses comptes et continue de recourir massivement à l'emprunt. Pour se justifier, ce sont toujours les mêmes arguments que j'ai évoqués tout à l'heure.

Les dotations de l'Etat ont baissé, mais cette baisse est en cours depuis des années. Et la moindre des qualités qu'on est en droit d'attendre d'un gestionnaire, privé ou public, c'est de savoir s'adapter à une situation nouvelle.

Les dépenses de péréquation ont fortement augmenté, certes, sans doute, mais que faites-vous pour essayer, sinon de les réduire, au moins de les stabiliser ?

L'endettement des autres grandes villes de France est plus élevé que l'endettement de Paris, c'est toujours votre argument, un bien piètre argument que d'excuser sa mauvaise gestion en la comparant à une gestion encore plus défailante.

On n'ose imaginer quelle sera la situation de la collectivité parisienne si un ralentissement conjoncturel venait à faire chuter le produit de la fiscalité immobilière, si les taux d'intérêt remontaient, ce qui est inévitable, et lorsque tout le patrimoine municipal cessible aura été cédé.

L'Exécutif sait pertinemment que la collectivité parisienne ne parviendra à équilibrer sa gestion budgétaire et réduire son endettement qu'à trois conditions. Ce sont les trois conditions que notre groupe présente depuis un certain nombre de mois.

Première condition : maîtriser enfin ces charges de personnel, leur augmentation annuelle récurrente, qui est trois fois supérieure à l'inflation 2017, est inacceptable.

Deuxième condition : réduire enfin votre train de vie et ne pas faire semblant de le faire.

Enfin, troisième condition : réguler vos dépenses d'investissement en fonction de votre capacité à dégager un autofinancement qui limitera le recours à l'emprunt. Cette régulation est par ailleurs d'autant plus indispensable qu'elle conditionne l'évolution des dépenses de personnel et des charges à caractère général.

Avec la Chambre régionale des comptes, nous n'avons cessé de rappeler cette évidence depuis des années, en vain jusqu'à présent. Les choses ont-elles changé grâce à la conclusion avec l'Etat, d'un contrat financier pour trois ans ?

A la lecture des motifs de ce contrat, on sent bien que cette démarche vous pèse et que vous ne pouvez vous y plier sans enthousiasme. Vous allez devoir vous engager à limiter l'évolution de vos dépenses de fonctionnement à 1,14 % de 2018 à 2020, et à contenir votre capacité de désendettement au-dessous de 10 ans.

Vous dites que ces objectifs concordent, je cite, "avec vos propres objectifs de sobriété budgétaire". Dont acte, même si jusqu'à présent nous avons eu du mal à percevoir une quelconque sobriété dans votre gestion.

Certes, ce contrat va donner plus de visibilité et plus de stabilité aux communes qui l'ont signé. Mais une lecture attentive laisse planer cependant quelques doutes sur l'efficacité de ce contrat.

On remarquera en effet, premièrement, qu'en dehors d'un suivi annuel des objectifs, il n'est assorti d'aucune sanction en cas de dérapage, voire de manquement.

Deuxième point, que l'article 3 de ce contrat vous permet de le modifier à la demande, ce que vous ne manquerez pas de faire dès 2019, j'en prends ici le pari.

Troisième point, que l'article 5 de ce contrat permet toujours à la collectivité parisienne, pour boucler ses budgets, de continuer à user jusqu'en 2020 de l'expédient consistant à affecter au budget de fonctionnement le produit des loyers capitalisés versés par les bailleurs sociaux dans le cadre du conventionnement du parc privé, j'en ai parlé tout à l'heure, et deuxièmement, à aliéner massivement le patrimoine municipal au prétexte qu'il est 3 à 4 fois supérieur à celui des grandes métropoles françaises. Je rappelle que la fierté de Paris est aussi de posséder un patrimoine municipal conséquent.

Vous comprendrez, Madame la Maire, que si nous nous félicitons sur le principe d'un tel contrat, nous restons quelque peu dubitatifs sur sa capacité à transformer une gestion laxiste en une gestion vertueuse.

Tout ceci, mes chers collègues, est une très grande schizophrénie qui marque la fin d'un cycle débuté en 2001, et qui s'achèvera vraisemblablement en 2020.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, les comptes administratifs ont ceci d'implacables qu'ils expriment la réalité des actes politiques d'une municipalité.

Le compte administratif 2017 de Paris, derrière le teint des incessantes communications de l'Exécutif, nous dit une triste vérité. Malgré des recettes qui ne cessent d'augmenter, la dépense continue son inexorable ascension sous la pression des dépenses de fonctionnement toujours plus élevées, tandis que l'investissement plonge depuis l'élection de Madame la Maire de Paris et que des pans entiers de la politique municipale sont laissés pour compte.

Revenons d'abord sur l'augmentation des recettes. Plus 7,65 % depuis 2013, les Parisiens sont largement mis à contribution puisque le produit des impôts et taxes a augmenté de 1 milliard d'euros, soit plus de 20 % par rapport à 2013, cela a été excellemment rappelé par mes collègues.

Si la fiscalité immobilière tire profit de l'augmentation des prix de l'immobilier, elle a aussi subi, ne vous en déplaise, l'augmentation des taux des droits de mutation depuis le 1er janvier 2016, contrairement à ce que dit Mme HIDALGO.

Autre manne financière, que mon collègue Jérôme DUBUS a très bien rappelée, c'est la ponction que vous opérez chaque année sur les bailleurs sociaux, prix du transfert du parc privé et de son reconventionnement : 860 millions d'euros en trois ans. Qui peut sérieusement prétendre, dans cet hémicycle, que cela ne nuit pas à la politique d'investissement des bailleurs sociaux pour rénover le parc ou construire du logement ? Franchement, c'est une blague !

Quant aux usagers des services publics parisiens, ils ne sont, hélas, pas en reste, eux aussi. Depuis 2013, les recettes des services publics municipaux ont augmenté de 6,4 %. Et puis - cerise sur le gâteau ! -, le déploiement des sociétés privées pour assurer le contrôle du stationnement, les rocambolesques "Streeteo" et "Moovia", devraient ramener au moins 200 millions d'euros en plus cette année. Il est vrai qu'en raison d'une gestion financière plus que hasardeuse, le budget municipal sera privé d'au moins 80 millions d'euros de recette après l'annulation de la concession des panneaux publicitaires Decaux.

Les recettes augmentent mais les dépenses filent. C'est original ! Si je me réfère au budget primitif 2018, la hausse depuis le début du mandat de Mme HIDALGO aura été de 9 %, quand la plupart des collectivités s'astreignent aujourd'hui à réduire leurs dépenses de fonctionnement. La Région Ile-de-France a ainsi réalisé depuis deux ans 718 millions d'euros d'économie de fonctionnement, c'est-à-dire -120 euros par Francilien.

Les charges de personnel ont augmenté de 15 %, c'est une réalité, depuis le début de cette mandature. Il est vrai que la communication de l'Exécutif et de Mme la Maire, à elle seule, mobilise dans les Directions de la ville 417 équivalents temps plein. C'est inégalé en France, inégalé en Europe ! On comprend, dans un tel contexte, que la dette explose : +50 % à mi-mandature, record toute catégorie ; doublement d'ici 2020.

Tout se passe comme s'il y avait un défaut global de pilotage, défaut de pilotage qui touche la politique d'investissement de la Ville. Mon collègue M. BARGETON l'a rappelé : -19 % depuis 2013, avec des taux d'exécution, Jean-Baptiste de FROMENT y reviendra, extrêmement médiocres, pour ne pas dire dangereux. Dans ces retards d'investissement, rien à voir, mes chers collègues, avec de pseudo-contentieux de l'opposition, comme je l'ai lu, stupéfaite, dans une récente interview de Mme la Maire de Paris.

La réalité tient en un chiffre : la Ville consacre 15 % de son budget à l'investissement, alors qu'une collectivité comme la Région y consacre 50 %. Tout est dit. En contrepartie, les services municipaux parisiens se seraient-ils améliorés ? Que nenni ! Quelques exemples : fermeture des crèches pendant les vacances scolaires, suppression de postes dans les résidences seniors, suppression de professeurs, 34 dans les conservatoires, réduction par trois du budget d'entretien de la voirie mais multiplication par trois du budget d'indemnisation des victimes des chutes sur cette même voirie. Tout cela est d'une logique implacable... Même la propreté, dont le budget a baissé inexorablement depuis 2001 quand celui de la Ville a augmenté de 25 %, est sous-dimensionnée.

Là encore, les belles promesses ne sont jamais tenues à l'instar - je ne donnerai qu'un exemple - de la Brigade mobile d'intervention propreté, proposée par la Mission d'information et d'évaluation que j'ai eu l'honneur de présider. Mme la Maire de Paris m'a dit dans le blanc des yeux : "Pas de problème, nous allons déployer deux agents par arrondissement". Evidemment, il n'y a rien de tel dans le budget. Tout cela se fera par redéploiement. Vu les taux d'absentéisme, cela signifie que cette brigade est vouée à ne pas se déployer.

Au total, beaucoup d'annonces, peu de promesses tenues, beaucoup d'autosatisfaction et un bateau qui donne le sentiment d'aller à l'eau. Ce n'est plus tout à fait le "Fluctuat nec mergitur". Quand on aime Paris, croyez-moi, cela ne nous réjouit pas du tout.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vote du compte administratif n'est que la retranscription des opérations budgétaires exécutées par la collectivité. Comme il ne s'agit pas d'un vote sur les choix de ce budget mais sur la sincérité de son exécution, je m'abstiendrai au lieu de voter contre. Néanmoins, je vais rappeler les choix qui ont prévalu, comme les années passées, et que je conteste.

Le compte administratif de 2017 confirme bien la baisse des dotations de l'Etat à laquelle s'ajoute l'augmentation des contributions de la Ville au fonds de péréquation. Au total, ces mesures austéritaires ont privé Paris de 1,2 milliard d'euros de ressources depuis 2010, sans oublier les 1,3 milliard d'euros de dette de l'Etat que M. DELANOË réclamait sous Nicolas SARKOZY et dont vous avez décidé d'effacer l'ardoise. En 2017 encore, les dotations de l'Etat à Paris ont diminué de 156 millions d'euros. Si l'on cumule avec la péréquation, cela fait 184 millions d'euros en moins en 2017 par rapport à 2018. Jusqu'où va donc nous conduire cette fuite en avant dans l'impasse de l'austérité ?

Côté investissement, la Ville a finalement peu recours à l'emprunt. Sa capacité de désendettement est de 9 ans, alors que la norme est de 12 ans dans la loi de programmation des finances publiques pour les années de 2018 à 2022 que vous soutenez. Pourtant, il y aurait tant à investir !

En s'enfermant dans une gestion uniquement comptable, à vouloir être les meilleurs élèves des diktats de l'austérité de Bruxelles, du Gouvernement et de MACRON, la Ville oublie l'intérêt général car vous oubliez d'investir réellement dans la transition écologique. Le classement des villes européennes en matière de mobilité et de qualité de l'air, réalisé par "Greenpeace", montre que Paris est à la traîne. Le bilan des trois mandatures est un échec.

Il faut recourir à un emprunt bien plus conséquent pour investir de manière plus importante dans l'aménagement du territoire, réduire les distances domicile-travail, passer véritablement aux énergies renouvelables, soutenir beaucoup plus les transports non polluants. En voulant à tout prix limiter les dépenses d'investissement, la Ville néglige également à s'engager pour inverser l'évolution du peuplement de Paris en tant que tel, qui devient davantage chaque année une ville réservée aux plus riches et qui se gentrifie.

Je terminerai par la situation côté fonctionnement. Les choses continuent à se dégrader. C'est toujours l'éternel redéploiement, réorganisation des administrations, sous-effectif et précarité, avec tous les échecs successifs à l'externalisation aux entreprises privées, alors que la municipalisation permettrait en plus d'économiser de l'argent.

J'en termine là car mon temps est déjà dépassé.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de notre réunion de 1ère Commission, notre collègue Christophe GIRARD, adjoint à la Maire de Paris chargé plus particulièrement des ressources humaines, nous a présenté avec clarté, dynamisme et conviction le rapport social 2017. Ce rapport est assez complet, mais pas tout à fait. Le vœu que je défends, au nom du groupe les Républicains et indépendants, ce matin, a pour but de préciser l'effectif exact employé par la collectivité parisienne.

La Ville de Paris emploie du personnel dans les services qu'elle contrôle directement, certes, mais également dans une multitude d'organismes où elle a un droit de contrôle ou qu'elle finance majoritairement. La Ville emploie ainsi du personnel à la Commune, au Département, mais également au sein des sociétés publiques locales, ou encore des sociétés d'économie mixte. Il est difficile, pour les élus et pour les citoyens, de trouver une donnée exacte, entre les multiples documents disponibles, du nombre total précis des personnes employées par la ville, c'est-à-dire "in fine" des personnes rémunérées par le contribuable. Pourtant, la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

La présentation en un document unique, sous une terminologie commune, du total des personnes employées par la collectivité s'inscrit donc dans cet objectif de bonne administration. Il permettrait un meilleur suivi temporel de votre politique de ressources humaines, une meilleure lisibilité de la répartition des moyens humains et, enfin, correspondrait à une meilleure transparence de la gestion administrative de la Ville auprès de ses élus, administrés et contribuables.

Je précise que nous ne saurions évidemment nous satisfaire de l'argument d'une éventuelle complexité pour nous refuser la présentation d'un tel document. C'est à cette fin que le groupe les Républicains et indépendants et moi-même vous demandons que le rapport social soit complété des effectifs présents au sein des organismes associés de la Ville de Paris.

Notre demande poursuit également un autre but. J'étais intervenu, lors de la discussion budgétaire relative au budget primitif 2018, sur le rapport d'observation définitif et sa réponse relative aux ressources humaines de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France d'octobre 2017. Les magistrats financiers pointaient entre autres deux faiblesses et avançaient un souhait : le taux d'absence globale pour la Commune et le Département de Paris pour 2015 était de 11,38 %, stable depuis 2010 où il se portait à 11,54 %. Vous avez, dans le rapport social, un taux de 7,31 pour la Ville. Nous aimerions donc connaître la raison de cette différence. D'autre part, la Chambre relatait un écart entre le nombre d'heures effectivement travaillées par agent - 1.552 heures - et la durée réglementaire de 1.607 heures annuelles. Cet écart coûte au minimum 74 millions d'euros à la collectivité. Lors de ses réponses, la Ville avait mentionné avoir le droit au maintien d'une procédure dite "de cristallisation", que la Chambre a écarté, préconisant au contraire le retour au régime de droit commun, et donc, à la durée réelle de 1.607 heures.

Le rapport social que vous présentez à notre Assemblée demeure muet quant à un objectif de retour à la durée réglementaire de travail. Nous aimerions entendre la raison de cette absence.

La Chambre préconisait, enfin, l'établissement d'une stratégie pluriannuelle structurée dans un document unique. Le rapport social que vous nous avez communiqué n'évoque pas "d'objectifs pluriannuels" et nous n'y avons pas remarqué de véritable stratégie. Nous pensons, par conséquent, que le vœu demandant un bleu budgétaire pour l'effectif total employé par la Ville s'inscrit dans un objectif de bonne administration, d'une part, et concourt à la mise en place des préconisations de la Chambre régionale des comptes en son dernier rapport, d'autre part.

Nous souhaiterions, en outre, vous entendre sur les différentes insuffisances de la collectivité en matière de ressources humaines que je viens d'évoquer et qui ne sont pas mentionnées dans le rapport social.

Je m'étonne, par ailleurs, que notre vœu relatif à un bleu budgétaire sur la communication, qui sera discuté lors de l'examen des projets de la 2e Commission, ne soit pas rattaché à la discussion budgétaire. La Chambre des

comptes évoquait pourtant la hausse importante des objectifs de la Direction de la communication dans le rapport que je viens d'évoquer en détail.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, s'agissant du rapport social qui nous est soumis aujourd'hui, je voudrais principalement cibler mon intervention, à la suite de Pierre GABORIAU, sur l'un des sujets majeurs auquel est confrontée la municipalité, qui est bien celui de l'absentéisme des personnels. J'ai, hélas, la pénible impression de me répéter, car cela fait la cinquième fois qu'au nom du groupe, j'interviens sur un sujet douloureux à tous égards, tant humains que budgétaires. J'avais, ici même, il y a deux ans, appelé à l'organisation d'un Grenelle du dialogue social pour plus de décentralisation, plus de responsabilité dans les arrondissements, plus de proximité et de pouvoir sur le terrain pour que les personnels se sentent mieux considérés et moins ignorés d'une machine inhumaine hypercentralisée.

Notre groupe a d'ailleurs salué les efforts de déconcentration de certaines compétences vers les mairies d'arrondissement à l'occasion des débats en Conseil de Paris sur la réforme du statut de Paris, tout en regrettant que ce mouvement n'aille pas plus loin.

La grande nouveauté, c'est le changement du référentiel du taux d'absentéisme qui ne prend plus en compte que les absences pour cause de maladie, mais ce que nous pointons depuis tant d'années ne s'améliore pas franchement et la tendance globale d'une augmentation continue et annuelle persiste. Nous ne sommes pas loin de penser, au groupe UDI-MODEM, que la Ville se cache derrière ce nouveau référentiel des absences pour minimiser l'impact de l'absentéisme sur la collectivité parisienne et ses performances médiocres. Car si le référentiel change, les coûts, tant budgétaires qu'en termes de bien-être des agents, eux, demeurent. Nous savons, en ces temps de contraintes budgétaires et de vaches maigres, que les conséquences financières sont colossales. Nous parlons ici de dizaines et de dizaines de millions d'euros.

Tout n'est pas sombre. Il faut saluer les récents efforts de reclassement des agents suite à une inaptitude qui participent à la prévention des absences au travail, de même que les approches innovantes centrées sur l'amélioration de la qualité de vie au travail. Cependant, nous regrettons qu'aucune ventilation précise par typologies d'absence ne nous soit communiquée et qu'il faille, par conséquent, attendre le mois de juillet et le bilan social pour obtenir ces informations, alors même que le débat en Conseil de Paris a lieu en ce moment.

Il est aussi étrange que ce rapport fasse l'impasse sur des données dont l'analyse est au cœur même d'une politique des ressources humaines soucieuse de son capital humain. Ainsi en est-il de l'impact de la pénibilité physique et de l'organisation des rythmes de travail sur le taux d'absence. Il nous reste à espérer que le rétablissement d'un jour de carence au 1er janvier 2018, grâce au Gouvernement d'Edouard PHILIPPE, produise les mêmes effets positifs qu'en 2012 qui avait vu baisser les arrêts maladies de courte durée.

S'agissant du bilan provisoire du télétravail, son déploiement de 600 à 1.500 agents laisse entendre que l'expérience est concluante. Je m'en réjouis, car notre groupe a été à l'initiative de cette démarche novatrice. Mais il conviendrait maintenant qu'une évaluation soit réalisée et communiquée au Conseil de Paris pour connaître les corps, les métiers et les catégories d'agents concernés, ce qui nous permettrait de savoir si les bénéfices attendus sont effectivement atteints. Par ailleurs, il serait aussi souhaitable que nous soyons informés des taux d'absence par direction et ainsi, être à même d'en tirer les analyses afin de dégager et généraliser les bonnes pratiques.

Autre sujet qui interpelle notre groupe : le rapport social ne présente pas la répartition des femmes par déciles, mais seulement par catégories A, B ou C, alors qu'auparavant, en 2015 en tout cas, le rapport montrait que les femmes restaient surreprésentées dans les catégories les plus précaires. La part des femmes dans le premier décile atteignait ainsi 71 % en 2015. De même, aucun chiffre sur la parité dans les emplois de direction n'est présenté.

Autre sujet d'interrogation : le handicap. Nous considérons que la Ville de Paris n'assume pas le rôle de fer de lance qui devrait être le sien en tant que capitale, en se satisfaisant d'atteindre le seuil légal avec 6,02 %. Il est paradoxal de constater que la Ville souhaite être mieux-disante et plus ambitieuse que la loi S.R.U. en parvenant à un taux de logements sociaux de 30 % quand l'obligation légale des communes est de 25, alors qu'atteindre péniblement le seuil minimal d'emploi de travailleurs handicapés semble lui suffire.

Enfin, l'esprit de la loi Sauvadet de 2012, qui avait le mérite de mettre en lumière la grande précarité qui peut exister pour des agents de collectivité publique en contrats à durée déterminée parfois abusivement renouvelés, ne

se voyant jamais proposer de "cédésation", semble avoir été dévoyé. Nous avons soutenu, au groupe UDI-MODEM, le mouvement de déprécarisation des agents, mais nous pouvons désormais nous interroger sur la légitimité de titulariser et pas seulement de "cédésier" certains emplois devenant par essence irrévocables, constituant une charge budgétaire pérenne et dont la mission ne concerne pas forcément une compétence exclusive et fondamentale de la collectivité. Il serait opportun qu'un bilan précis des postes et emplois ainsi pérennisés soit communiqué au Conseil de Paris.

Vous le voyez, notre groupe UDI-MODEM reste quelque peu sur sa faim sur les moyens dont se dote la Ville de Paris pour assurer la continuité d'un service public de qualité que les Parisiens méritent.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci.

Monsieur le premier adjoint, comme chaque année, on pourrait se contenter - ce serait déjà beaucoup - de voir, dans cette discussion sur les comptes administratifs, une nouvelle occasion de dénoncer la stratégie budgétaire de fuite en avant qui est la vôtre et qui se matérialise par deux chiffres impressionnants : une dette qui augmente de 12 % tandis que les charges de personnel augmentent de 3,2 %, sans que les Parisiens - c'est le moins que l'on puisse dire - aient le sentiment que la qualité du service qui leur est rendu se soit améliorée. Mais le véritable intérêt d'un compte administratif est ailleurs et réside dans la comparaison que l'on peut faire entre le budget tel qu'il a été prévu et voté, en l'occurrence en décembre 2016, et le budget effectivement exécuté. Or, cette année, une telle comparaison donne des résultats particulièrement préoccupants.

Je note avec intérêt que M. BARGETON, ancien adjoint aux finances, vient de faire les mêmes constatations. Pour la première fois depuis longtemps - je crois - à Paris, il y a en effet un écart considérable entre ce qui a été programmé et la façon dont les choses se sont effectivement déroulées. Cet écart pose une nouvelle fois, au-delà des choix politiques qui sont ceux de l'actuel Exécutif, la question de sa capacité à faire.

Je voudrais m'attarder sur un chiffre : celui des dépenses d'investissement qui constituent quand même le cœur d'une politique pour une ville. Près de 1,7 milliard d'euros avaient été inscrits au BP 2017. A l'arrivée, ce sont à peine 1,4 milliard d'euros qui ont été dépensés, soit un delta de 300 millions d'euros, près de 17 %. Cette sous-exécution présente un caractère tout à fait anormal. En 2016, l'écart entre l'investissement prévu et celui effectivement constaté n'avait été que de 3,4 %. En valeur absolue, l'investissement 2017 aura été de 220 millions d'euros inférieur à celui de 2016, alors que d'ordinaire, en matière d'investissement, les choses montent en puissance. Il y a d'abord une phase de rodage au début d'une mandature, et ensuite cela s'accélère.

Comment expliquer un tel refus ? De deux choses l'une, soit on l'attribue à des problèmes techniques de mise en œuvre, en d'autres termes à de l'incompétence, soit il s'agit d'une manœuvre délibérée. On fait miroiter aux Parisiens un niveau d'investissement mirobolant mais sans intention véritable de le mettre en œuvre parce qu'on commence à se rendre compte que la facture est intenable. Dans les deux cas, vous reconnaîtrez avec moi que c'est assez grave.

Que les choses soient claires. Le montant du Programme d'investissements de la mandature - P.I.M. - de 10 milliards d'euros m'a toujours paru personnellement intenable et incompatible en tout cas avec une gestion raisonnable des deniers de la Ville, mais c'est ce sur quoi vous vous étiez engagés. Or, il y a tout lieu de penser maintenant que vous ne parviendrez pas à maintenir cet engagement de 10 milliards d'euros : en prolongeant la tendance actuelle depuis 2015, on atteint à peine 9 milliards d'euros.

Je continue sur ces histoires de décalage. Un autre, qui est assez significatif et sans doute lié au premier, est celui du produit des cessions immobilières. Vous aviez prévu de vendre 300 millions d'euros d'immobilier et ce ne sont finalement que 100 millions d'euros qui ont été réalisés en termes de cessions immobilières. C'est peut-être la raison pour laquelle, malgré ce sous-investissement, il y a une chose sur laquelle vous tenez votre engagement, c'est la dette. Elle a explosé, presque dans les mêmes proportions que ce que vous aviez envisagé au départ et on est à 5,72 milliards d'euros d'encours de dette au 31 décembre 2017.

Autre poste où il n'y a pas de sous-exécution malheureusement, c'est les impôts et les taxes dont le produit des recettes augmente de 5 %, alors que le montant global des dépenses a diminué de 320 millions d'euros. C'est donc très intéressant. Pourquoi cela augmente de 5 % ? C'est parce que vous avez augmenté le taux des droits de mutation avec le nouveau taux départemental en vigueur le 1er janvier 2017. Maintenant, je rappelle qu'un Parisien qui achète un appartement de 500.000 euros doit payer 3.500 euros de plus à la Ville.

Vous faites ainsi le choix de contribuer à l'augmentation des prix du logement à Paris pour les propriétaires, mais cela se répercute évidemment pour les locataires. Moins d'investissement, plus de fonctionnement, plus de dettes, plus d'impôts et surtout, j'allais dire, une incapacité à tenir ce à quoi on s'est engagé.

On est en droit de se demander à la lecture de ce rapport financier et à l'heure où d'autres sujets nous éclatent à la figure, comme Vélib', Autolib' et les marchés publicitaires, s'il y a encore un pilote dans l'avion et quelles sont ses intentions véritables.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai sur le budget spécial de la Préfecture de police, comme chaque année. En investissement, trois points me paraissent intéressants à développer : les investissements immobiliers de l'administration générale, ceux de la Brigade et enfin la situation des crédits à l'issue de l'année 2017.

Pour les bâtiments de l'administration générale qui appartiennent à la Ville de Paris, la situation a continué à se dégrader en 2017 s'agissant des crédits de paiement. Consommés à hauteur de 93,86 % en 2015, puis de 57,56 % en 2016, leur consommation a encore baissé à 56,10 % en 2017. En 2012, je rappelle que ce taux était de 97,32 %. Aucune explication ne nous est donnée et il serait donc souhaitable que M. le Préfet de police nous apporte des éclaircissements.

Deuxièmement, pour les investissements immobiliers de la Brigade, la situation s'est améliorée en 2017 puisque les crédits ont été consommés à hauteur de 81,48 %. Toutefois, là encore, je regrette que nous soyons loin du taux d'exécution de 2012 qui avait été de 98,50 %.

Troisièmement, la situation des crédits d'investissement à l'issue de l'année 2017 révèle un excédent net de 18.977.503 euros, dont 3 millions d'euros pour l'exercice 2017. Il nous est indiqué dans l'exposé des motifs que cet excédent cumulé conforte les financements disponibles pour assurer les investissements nécessaires à la modernisation des services de la P.P., notamment au profit de la B.S.P.P., en vue des Jeux olympiques de 2024 : acquisition de véhicules d'assistance, de secours, etc., et investissements informatiques lourds. Merci, Monsieur le Préfet, de nous donner des détails, notamment sur les investissements informatiques lourds envisagés en précisant quels services en bénéficieront.

Maintenant, pour le fonctionnement, ce sont également trois points que je développerai : les dépenses de personnel, l'activité d'enlèvement des véhicules et enfin la situation des crédits de fonctionnement.

Les dépenses de personnel sont la parfaite illustration - je pèse mes mots - de l'insincérité du budget spécial primitif, puisqu'il est indiqué dans l'exposé des motifs qu'en matière de charges de personnel, je cite : "Comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice, de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins, chapitre par chapitre".

En fait, cela concerne chaque année pour l'essentiel les articles financés par la Ville de Paris, car les crédits de personnel figurant au budget spécial primitif ne correspondent pas à ce qui est nécessaire, ce qui est récurrent, hélas ! La Préfecture de police a donc dû, comme d'habitude, gérer la pénurie.

La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris a entraîné en 2018 le transfert de 2.228 emplois hors B.S.P.P. Sous peine d'entraver le fonctionnement de la Préfecture de police, je mets en garde la Ville, l'élaboration du budget spécial primitif de 2019 ne saurait amener à des économies en matière de personnel. La Ville doit enfin assumer le financement que lui imposent les textes en vigueur.

Deuxièmement, pour l'activité de l'enlèvement des véhicules - c'est là aussi un marronnier, hélas ! - il a été effectivement dépensé en 2017, en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules, 13.957.223 euros, soit 4.887.776 euros de moins que ce qui figurait au budget spécial primitif de 2017 qui s'élevait à 18.845.000 euros. Aucune explication, là aussi, ne nous est donnée pour justifier cet écart. Merci, Monsieur le Préfet, de nous en donner une.

Pour les recettes provenant de l'activité des fourrières, elles se sont élevées en 2017 sur treize mois à 34.197.178 euros, soit une moins-value de 10.600.000 euros puisque les recettes provisionnelles inscrites au budget primitif s'élevaient à 44.800.000. Aucune explication ne nous est donnée là encore pour justifier cet écart. Monsieur le Préfet de police, quelles sont les raisons de cette très importante moins-value constatée en 2017 ?

Merci de nous dire aussi au passage - mais c'est peut-être la Ville qui pourrait nous répondre - où en est la grève dans les fourrières ?

Pour terminer, la situation des crédits de fonctionnement à l'issue de l'année 2017 révèle un excédent net total de 11.541.849 euros. Il est à noter que c'est l'excédent 2016 qui a permis à la Ville, lors du budget spécial supplémentaire de juillet 2017, de ne pas financer les mesures nouvelles dont la quasi-totalité lui incombait pourtant. La Municipalité parisienne est, en effet, la seule parmi les contributeurs du budget spécial à bénéficier des excédents de ce dernier.

Pour conclure, c'est la dernière fois que nous examinons, dans cette version bien sûr, les comptes administratifs en raison du transfert de compétences. Mais il faudra alors que la Ville finance les dépenses qu'elle rechignait à honorer quand c'était la P.P. qui assumait ces missions. Quant à nous, notre vigilance s'exercera plus que jamais.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le tour de parole est dorénavant terminé. Je vous rappelle que les temps de parole étaient fongibles avec le débat précédent. J'invite donc les secrétaires généraux et secrétaires générales des groupes à venir se renseigner sur le temps disponible restant.

M. VESPERINI veut intervenir. Comme il n'était pas là au moment de son tour de parole, je lui donne donc la parole pour conclure ce tour de parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur deux sujets : le premier très rapidement sur le budget supplémentaire sur cette discussion budgétaire qui porte sur la Ville de Paris, et le deuxième sur la Préfecture de police.

Tout d'abord, beaucoup de choses ont été dites et je ne voudrais pas être redondant avec ce qui vient d'être dit par mon collègue Jérôme DUBUS du groupe PPCI. En réalité, il a raison, rien ne change, sinon une chose dans ce débat de discussion budgétaire. Ce n'est pas vraiment le budget supplémentaire ou le compte administratif sur lequel je me suis appesanti, c'est aussi ce fameux contrat entre la Ville et l'Etat.

Si la Ville était si bien gérée que cela, le Gouvernement n'aurait pas été obligé de faire voter, par le Parlement l'année dernière dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, un nouvel outil : ce fameux contrat financier entre la Ville de Paris, les collectivités locales d'une manière générale, et l'Etat.

C'est une chose nouvelle, une innovation qui me fait un peu de peine, sachant qu'à titre personnel, mais je pense comme beaucoup d'autres sur les bancs de cette Assemblée, je suis très attaché à l'indépendance communale de la Ville de Paris. Je suis donc peiné de voir que la Ville de Paris, d'une certaine manière, est obligée de négocier la poursuite de sa trajectoire de baisse des dépenses de fonctionnement notamment avec l'Etat.

Maintenant je voudrais intervenir plus longuement sur la Préfecture de police de Paris dont nous examinons le budget spécial. Tout d'abord, au groupe PPCI, nous voulons confirmer ici notre attachement aux atouts de la spécificité de la Préfecture de police de Paris. Des atouts sont rappelés et on a eu l'occasion d'en parler dans le cadre du dernier attentat tragique qui s'est tenu dans le 2e arrondissement, mais il y a aussi d'autres atouts qu'on a parfois tendance à oublier, je pense notamment à la Direction du Renseignement, au rôle qui est joué par la Direction du Renseignement de la Préfecture de police de Paris. Naturellement, la D.S.P.A.P., je viens d'en parler, mais aussi notre attachement à la spécificité de la P.P. avec en particulier l'action, la mobilisation des 8.000 hommes et femmes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. On le voit notamment dans la hausse tendancielle du nombre de départs de feu, notamment l'année dernière, et je pense à cette hausse de départs de feu qui est aussi la conséquence de la surdensification de la Capitale. Si nous n'avions pas la B.S.P.P. et la P.P. pour répondre à ce type d'enjeu très spécifique à Paris, je pense que nous ne pourrions que le regretter.

Maintenant que j'ai dit cela, il y a quand même une situation qui, sur la sécurité, nous préoccupe beaucoup, dans le groupe PPCI. Je voudrais parler d'un certain nombre de sujets, tels que les cambriolages, plus 20 % en une année, et nous avons eu l'occasion d'en parler avec le Préfet de police de Paris que nous rencontrons la semaine dernière dans le cadre de l'activité de notre groupe, la hausse des cambriolages de 20 % sur l'année qui s'est écoulée, je le disais, et qui a même explosé dans un certain nombre d'arrondissements clés. Il y a également une hausse vertigineuse parfois du nombre d'incivilités, qui empoisonnent plus ou moins fortement la vie quotidienne de nos concitoyens. Je pense aux rodéos automobiles, je pense aux troubles de voisinage, je pense aux ventes à la sauvette qui ont explosés, je pense également à des phénomènes prégnants aujourd'hui même s'ils étaient résiduels il y a encore quelques années, comme par exemple les voitures ventouses, qui aujourd'hui ne sont pas des voitures mais de véritables box.

C'est un sujet que je veux évoquer dans le cadre de ce débat sur la Préfecture de police, car j'ai peur que les services de la Ville de Paris, les services de la DPSP soient insuffisamment dotés pour faire face à ce type de problème qui concerne les incivilités du quotidien, alors même que la mission de la nouvelle DPSP est précisément de lutter contre ce type de délinquance du quotidien.

Je voudrais terminer sur un dernier point qui me préoccupe beaucoup et qui est celui de la prévention du risque terroriste. J'évoquais dernièrement l'attentat de la rue Monsigny. Les agents de la DSPAP ont pu être très réactifs sur cette rue mais si cet attentat avait eu lieu dans un autre quartier, dans un autre arrondissement, les agents de la P.P. n'auraient peut-être pas été en mesure d'être aussi réactifs.

C'est la raison pour laquelle je crois qu'il va falloir tout de même à un moment donné traiter davantage la question de la prévention des actes terroristes, avec la mobilisation des citoyens de la Ville de Paris. En Israël, il y a des méthodes et des actions pilotes qui sont menées et qui sont très efficaces. Je pense qu'il serait temps qu'à Paris la Préfecture de police se mobilise davantage sur ce sujet avec le soutien de la Ville de Paris.

Je voudrais enfin insister sur un point : face à tous les problèmes que je viens d'évoquer, il y a la question des effectifs. Ces effectifs connaissent une baisse tendancielle. Non seulement les effectifs baissent mais, en plus, du fait du nouveau périmètre d'action de la Préfecture de police de Paris, il y a aussi la question de la répartition entre Paris et les autres départements de la couronne, et j'aurais aimé avoir des réponses concrètes, précises, très claires sur l'évolution des effectifs de la Préfecture de police de Paris, en particulier sur la présence policière en tenue à Paris qui est absolument fondamentale, surtout quand on voit la faiblesse de notre réseau de vidéo-protection.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est tout d'abord à M. Emmanuel GRÉGOIRE, puis sera à Christophe GIRARD et enfin au Représentant du Préfet de police.

La parole est donc à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à l'ensemble des intervenants de ce débat classique au mois de juin, concernant le compte administratif de l'année 2017 pour ce qui nous a occupés ce matin.

Je voudrais tout d'abord commencer par remercier les services de la Direction des Finances et des Achats pour le très important travail que demande la création de ce document budgétaire, et essentiel, cela a été dit par plusieurs intervenants, car d'une certaine façon ce qui est le plus intéressant n'est pas tant ce que nous pensons dépenser mais ce que nous dépensons réellement et c'est bien l'objet de ce compte administratif.

D'abord, dire que ce compte administratif est dans la cohérence avec la stratégie budgétaire établie depuis le début de la mandature et présentée par Anne HIDALGO et son équipe aux Parisiens et que nous avons eu d'ailleurs une légitimité à mettre en œuvre. Elle repose sur trois piliers.

La première chose, c'est la stabilité de la fiscalité. Vous avez beau, l'opposition, utiliser toutes les circonvolutions pour essayer de mélanger tout en espérant qu'à la fin il en reste quelque chose, la réalité - elle est d'ailleurs reconnue par tous et notamment par les Parisiens les premiers -, c'est que non seulement la fiscalité directe est basse à Paris et quasiment deux fois inférieure à la moyenne des grandes villes de France, mais aussi qu'elle est obstinément, définitivement, politiquement stable. C'est un engagement d'Anne HIDALGO et nous le tiendrons.

Le deuxième pilier, c'est la sobriété en fonctionnement. Là aussi, vous pouvez manier les injonctions contradictoires en disant qu'on dépense trop, qu'on ne dépense pas assez, etc., et je reviendrai quand même sur deux ou trois erreurs factuelles qui me rassurent sur votre capacité à évoluer. En effet, quand j'entends les énormités qui sont prononcées, je me dis que c'est d'abord un problème de compréhension. Il y a une sobriété de l'évolution des dépenses de fonctionnement, après des 0,5, des 0,6 hors péréquation, au C.A. 2017, c'est 0,7 % d'augmentation. Vous pouvez utiliser tous les artifices que vous souhaitez, il s'agit évidemment d'une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Le troisième pilier, c'est la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature. Il a été présenté aux Parisiens et nous entendons le mettre en œuvre. Le C.A., le compte administratif 2017 traduit la mise en œuvre progressive de ce plan d'investissement de la mandature.

Le compte administratif 2017 illustre d'abord la gestion saine des finances de notre collectivité, avec une épargne brute qui s'établit à 635 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à 2016 et qui, associée aux recettes d'investissement, permet de financer plus de 78 % des investissements sur ressources propres et ainsi de limiter le

recours à l'emprunt. La capacité de désendettement de la collectivité reste stable à 9 ans, ce qui témoigne de la soutenabilité de la trajectoire que nous avons construite tous ensemble et qui témoigne aussi de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une augmentation seulement de 0,7 %, comme je l'indiquais tout à l'heure, hors dépenses de péréquation.

Je veux parler aussi de votre commentaire sur l'augmentation des dépenses de personnel. Je passe sur le caractère extrêmement inamical de vos propos concernant les services publics parisiens et les fonctionnaires qui sont dévoués à leurs tâches. Mais sincèrement, faire peser sur la Ville la responsabilité de l'augmentation de la masse salariale de 3,2 % est quand même à minima de très mauvaise foi. Vous savez très bien pour quelles raisons elle augmente et vous savez très bien quelle est la part de décisions exogènes auxquelles nous n'avons absolument pas participé, et nous n'avons pas participé dans ce montant. D'ailleurs, vous comparerez cela avec toutes les autres villes. J'entends, Monsieur DUBUS, qu'il ne faut pas se comparer avec plus mauvais que soi, simplement, en la matière, comme nous avons de loin les finances les plus saines des grandes villes de France, toute comparaison a tendance à nous rassurer et cela devrait vous rassurer également.

Oui, nous avons ces bons résultats aussi grâce à une bonne dynamique des recettes et notamment des D.M.T.O. à 1,4 milliard. C'est évidemment un élément essentiel pour reprendre la très jolie lapalissade de M. AZIÈRE : oui, un budget sans recette, c'est beaucoup plus compliqué qu'un budget avec recettes. Mais, effectivement, j'en conviens, c'est tout à fait exact.

En matière d'investissement, beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire, c'est une évidence, mais les niveaux de consommation sont conformes à ce que nous avons programmé. Pourquoi ? Parce qu'en 2017, il y a eu une baisse des crédits consommés en matière d'investissement, notamment parce qu'il y avait la neutralisation de l'effet conjoncturel lié à l'opération des Halles et à l'acquisition du bâtiment Bédier.

Vous me donnez l'occasion d'entendre qu'à la fois il y a trop d'endettement mais qu'on ne dépense pas en exécution les crédits d'investissement - tout cela est un peu difficile à comprendre -, de revenir sur quelques éléments de détail de dépenses d'investissement au C.A. 2017. D'abord, la priorité de la mandature, 368 millions d'euros sur le logement, 127 millions de subventions aux bailleurs sociaux, près de 50 millions aux crédits délégués de l'Etat et 180 millions d'euros au compte foncier logement, les déplacements pour 152 millions d'euros, dont 43 millions d'euros pour le prolongement de la ligne 14, 31 millions d'euros pour l'extension du T3, 4 millions pour les stations 11 et 16,5 millions pour l'entretien de la voirie, l'enseignement et la formation à hauteur de 166 millions, dont 125,5 millions d'euros consacrés à l'enseignement primaire et secondaire. Je pourrais passer rapidement sur les plus de 80 millions d'euros consacrés aux opérations d'urbanisme, "Clichy-Batignolles" à raison de 33 millions, "Paris Rive gauche" 18,7 et Beaujon 17.

Cela me permet de citer des opérations qui sont dans tous les quartiers de Paris. Je ne crois pas me rappeler que vous nous reprochez de les dépenser lorsque nous les dépensons dans vos arrondissements. La petite enfance, 35,8 millions d'euros, dont beaucoup consacrés à des travaux d'entretien ou à des subventions d'équipement de crèches associatives.

Tout cela pour dire que le compte administratif témoigne d'une situation financière - on pourrait ergoter sur le fait de la qualifier d'exceptionnelle, disons que nous la qualifions d'exceptionnelle et que des juges externes la jugent très bonne, très favorable.

Je ne reprendrai pas les verbatim des agences de notation car je sais qu'ils seront plus doux à vos oreilles, Monsieur DUBUS, que mes propres mots.

Tout cela pour vous dire que la situation va bien, que nous sommes attentifs à tout événement conjoncturel qui pourrait nécessiter des ajustements. Vous l'avez évoqué, il y a toujours des risques sur les taux d'intérêt, sur la maturité des emprunts, etc. Nous le faisons avec un esprit de responsabilité et avec un seul guide : mettre en œuvre le programme d'investissement de la mandature pour lequel nous avons été élus.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour compléter la réponse de l'Exécutif, Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues, et particulièrement à Mmes KONÉ et PREMEL pour leurs interventions, ainsi que Pierre GABORIAU et Eric HÉLARD à qui je vais répondre de façon aussi précise que possible.

Tout d'abord, sur les effectifs de la Ville de Paris, chers Jean-François LEGARET et Philippe GOUJON, en personnes physiques, ces effectifs étaient, au 31 décembre 2016, de 51.145 personnes. Au 31 décembre 2017, cher

Julien BARGETON, ils sont de 51.020 agents. C'est un chiffre qu'il est intéressant d'avoir et qui montre que nous avons une bonne gestion humaine, raisonnable et efficace.

Sur les différents points abordés, en particulier sur le handicap par Eric HÉLARD, nous avons signé en novembre 2017, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, la nouvelle convention entre la Ville de Paris et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Elle a été votée au Conseil de Paris et illustre la politique extrêmement volontariste de la Ville en matière de handicap, puisque nous avons un taux d'emploi des personnes en situation de handicap supérieur à 6 %. Elle définit les modalités de financement du nouveau plan d'action, 11,2 millions d'euros sur trois ans, et la fédération, la F.I.P.H.F.P., finance 71 % du plan, soit près de 8 millions d'euros, et la Ville finance 29 %, soit plus de 3 millions d'euros.

Deux axes particulièrement importants dans cette nouvelle convention :

- Recrutement. Objectif ambitieux en matière de recrutement fixé pour poursuivre notre progression en matière d'inclusion professionnelle des personnes ayant un handicap, avec l'objectif de dépasser nettement ce seuil légal de 6 %.

- Accompagnement des agents en reconversion professionnelle. Attention particulière pour maintenir et accompagner les agents concernés dans leur fonction à la Ville. La Direction des Ressources humaines, que je salue, est pleinement mobilisée et est toujours à disposition des agents pour toute information, conseils et démarches.

Sur la précarité, cher Pierre GABORIAU et cher Eric HÉLARD, à nouveau. Concernant le Programme pluriannuel d'accès des personnes contractuelles à l'emploi titulaire, adopté par le Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 et modifié en décembre 2015, ce sont 1.058 agents ainsi titularisés.

A ces chiffres, il faut ajouter les sélections spécifiques organisées au profit des personnels des établissements publics comme les caisses des écoles, cher Patrick BLOCHE, le C.A.S.-V.P., chère Dominique VERSINI, "Paris Musées", cher Bruno JULLIARD, qui ont permis à 143 agents d'accéder à un emploi titulaire pendant ces quatre années.

Ce nouveau programme pluriannuel pour les années 2017-2018 doit proposer à 846 agents éligibles d'accéder à 248 nouveaux postes titulaires, dont 176 postes en catégorie C, 18 en catégorie B et 54 en catégorie A.

Treize corps d'accueil sont donc concernés en 2017 : 134 agents ont ainsi été titularisés.

Le dernier point, qui était également mentionné avec beaucoup d'insistance et à juste titre, concerne l'absentéisme des agents de la collectivité parisienne. Nous avons adopté un nouveau mode de calcul de cet absentéisme dans le rapport social, comme vous le verrez lorsque vous le lirez attentivement.

Il est aligné sur la méthode de calcul retenue par l'Association des D.R.H. des grandes villes et permet ainsi des comparaisons avec d'autres collectivités. Il est fondé sur le seul absentéisme dit compressible : congés de maladie ordinaire, longue maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, à l'exclusion des autres motifs d'absence comme les congés bonifiés, les congés liés à la parentalité, etc.

En comparaison des autres grandes villes, le taux d'absentéisme à la Ville est plus faible. En 2016, il était de 7,31 % contre 8,16 % en moyenne, regardé sur les 167 membres de l'Association des D.R.H. des grandes villes.

La Ville a ainsi conduit de très nombreuses actions pour limiter l'absentéisme : un plan de prévention des inaptitudes destiné à lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, une réduction de la pénibilité des métiers et le développement de la reconversion, action pouvant agir sur la maladie ordinaire, par exemple, avec une campagne de vaccination grippale.

Pour en terminer, je voudrais rappeler notre plan d'action en faveur des reconversions professionnelles avec un objectif de 500 reconversions pour des raisons de santé d'ici 2020, un plan de prévention des inaptitudes visant à réduire de 30 % les accidents du travail doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros sur trois années, des années de prévention des risques psycho-sociaux avec notamment la mise en place d'une cellule d'écoute, et une campagne encourageant la déconnexion numérique.

La Ville conduit également une politique de ressources humaines qui se veut plus inclusive. C'est la raison pour laquelle un plan d'action, visant à obtenir les deux labels Diversité et Égalité professionnelle, a été élaboré au cours de l'année 2017. Il est en cours de mise en œuvre en 2018 avec la participation très active d'Hélène BIDARD que je salue pour son engagement.

Pour en finir de toutes ces mesures complètes, les missions fondamentales et traditionnelles en matière de ressources humaines : le recrutement, la formation, l'évolution des carrières qui donne un sens particulier à l'action municipale en faveur de ses agents, soucieuse de leur offrir un cadre de travail adapté et protecteur, source d'épanouissement professionnel et donc pour un meilleur service public toujours et avec moins d'absentéisme, cher Eric HÉLARD.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'exprimer aujourd'hui sur le projet de compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police alimenté par différents contributeurs : l'Etat, les départements de la Petite couronne, la Ville de Paris bien évidemment, et quelques communes. Je ne m'exprimerai pas, en revanche, sur le budget de l'Etat qui sert à financer les salaires des policiers. J'aurai sans doute l'occasion de répondre à M. VESPERINI sur les moyens globaux de la Préfecture de police à d'autres occasions.

Tout d'abord, un mot pour vous dire que la présentation de ce projet de compte administratif est anticipée d'un mois. Elle se fait au mois de juin pour être concomitante avec celle de la Ville de Paris. Le budget supplémentaire sera, lui, examiné lors du prochain Conseil, après avoir recueilli notamment l'avis de la Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers, comme les textes le prévoient.

Concernant 2017, les moyens accordés, dans le cadre du budget spécial à la Préfecture de police avaient été arrêtés à 673 millions d'euros en fonctionnement, 71 millions d'euros en investissement. Le budget supplémentaire de juillet 2017 a déjà permis de prendre en compte quelques évolutions liées aux conséquences de la loi du 28 février 2017, en anticipation de ce qui s'est fait pour le budget 2018.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le taux de consommation global est assez soutenu. Il est légèrement inférieur à 97 %, 96,9 % très exactement, soit 659 millions d'euros. C'est un taux très légèrement inférieur à celui de 2016, mais qui montre, dans un contexte de rigueur budgétaire, la capacité de la Préfecture de police et sa volonté d'utiliser au mieux les moyens qui lui ont été attribués.

Je voudrais vous donner aujourd'hui une répartition de ventilation de ces moyens entre les différentes missions que le budget spécial contribue à financer : 54 % de ces crédits de fonctionnement bénéficient à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, 10 % en 2017 ont permis de financer l'activité des A.S.P. et les 36 % restant contribuent aux différents services gérés par la Préfecture de police exerçant notamment des compétences de police municipale dont 13 % pour les services qui étaient directement chargés de l'accueil du public à Paris. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Le niveau de recettes est plus élevé qu'en 2016. On est à 11 millions d'euros de recettes supplémentaires, 662 millions au total. Vous l'avez relevé, Monsieur le Maire, le niveau des recettes de fourrière est effectivement inférieur à celui qui était anticipé. Sans pouvoir vous donner de réponse précise sur les raisons de cette moindre exécution, je voudrais vous donner un élément de mise en perspective, et peut-être deux éléments d'explication.

Tout d'abord, la mise en perspective : le niveau des recettes moyennes de fourrière, entre 2008 et 2013 était aux alentours de 35 millions d'euros. Nous sommes sur un étiage à peu près similaire.

Peut-être deux autres éléments d'explication dont la part respective reste difficile à déterminer. D'abord, l'augmentation du tarif des fourrières intervenue en 2015 s'était cette année-là traduite par un surcroît de recettes lié à l'augmentation tarifaire, et dès l'année suivante, en 2016, par une baisse des recettes constatées. Il y a sans doute eu un effet dissuasif associé à cette augmentation tarifaire.

Un deuxième élément d'explication conjoncturelle est celui du taux de vacance des postes d'A.S.P. constaté en 2017. Au 31 décembre, au moment du transfert des A.S.P. à la Ville de Paris, 206 postes étaient vacants, dont 129 directement liés à l'activité de contrôle du stationnement payant.

Voilà quelques éléments d'explication.

Au total, sur le budget de fonctionnement, on constate un excédent net de 2,83 millions d'euros. Une partie sera virée à la section d'investissement au profit de la B.S.P.P. Le reste viendra enrichir l'excédent net mobilisable en matière de dépenses de fonctionnement qui s'élève, cumulé à l'excédent antérieur, à 9,7 millions d'euros. Il y a à la fois des facteurs liés à l'effet dépenses et d'autres liés à l'effet recettes en la matière, une sous-consommation de la masse salariale, et des dépenses de fonctionnement, notamment s'agissant des dépenses.

Ces éléments, et sous réserve évidemment de la délibération du Conseil de Paris, permettront de financer des mises à niveau indispensables et que le budget supplémentaire qui vous sera proposé permettra éventuellement de compenser. Malgré un schéma d'emploi exigeant - je rappelle que sur 2017 et 2018 seul un agent sur quatre des administrations parisiennes est remplacé -, certaines charges obligatoires doivent encore être couvertes.

Pour l'investissement maintenant, vous l'avez relevé, le taux de consommation des crédits d'investissement s'élève à un peu moins de deux tiers au total des crédits de paiement budgétés. Je voudrais revenir sur les dépenses ou les crédits dédiés à la sous-section immobilière, cela représente à peu près 50 % des dépenses d'investissement au total. 40 % qui bénéficient à la B.S.P.P. Le taux de consommation des crédits immobiliers pour la B.S.P.P. est plus important.

S'agissant des projets autres que ceux portés par la B.S.P.P., là encore des éléments conjoncturels interviennent : des retards de certains projets immobiliers notamment, des difficultés réalisées au moment de la conception des travaux, ou découverte d'amiante ou de plomb nécessitant des travaux préparatoires supplémentaires, des opérations de mise en concurrence de marchés publics, qui ont pris plus de temps que prévu et là aussi des difficultés d'effectifs. Le service des affaires immobilières de la Préfecture de police connaît une vacance de postes importante qui a pu ralentir la capacité à porter les projets.

La sous-section consacrée à l'acquisition de matériels connaît un taux d'exécution plutôt satisfaisant. Les reports de l'année 2017 cumulés aux excédents des années antérieures vont permettre de financer un certain nombre de projets déjà dans les tuyaux, déjà prêts à être lancés, projets anciens, projets liés aux J.O.

S'agissant des projets informatiques, nous avons le déploiement d'un projet de dématérialisation des documents traités par la Préfecture de police, un projet de système d'information R.H. qui doit équiper tous les bureaux qui sont consommateurs de nombreux crédits. Ils seront mis en œuvre dans les mois qui viennent.

Je voudrais préciser enfin une dernière chose, cela ne répond pas au problème de fond, mais cela apporte un éclairage. En matière immobilière, les participations des contributeurs ne sont appelées qu'à hauteur des dépenses réellement constatées. Il n'y a pas de réserve en la matière. Il n'y a pas de cagnotte ou de trésorerie faite sous cette sous-section.

Voilà, quelques mots pour vous apporter des éclairages sur le compte administratif du budget spécial de 2017. Nous avons essayé de trouver le bon équilibre entre la qualité apportée en termes de services rendus aux Parisiens, et l'effort de rigueur budgétaire auquel nous sommes conjointement astreints.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville et du Département de Paris ainsi que du vœu n° 1 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants. Je vous demande un peu de silence s'il vous plaît, et votre engagement pour lever la main régulièrement.

2018 DFA 23 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23, relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 23).

2018 DFA 30 - Compte de gestion 2017 municipal du DRFiP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 30, relatif au compte de gestion 2017 municipal du DRFiP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 30).

2018 DFA 8 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8 G, relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 8 G).

2018 DFA 11 G - Compte de gestion 2017 départemental du DRFiP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 11 G, relatif au compte de gestion 2017 départemental du DRFiP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 11 G).

2018 DFA 20 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 20, relatif au compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 20).

2018 DFA 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2017 du DRFiP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 21, relatif au compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 21).

2018 DILT 2 - DFA - Service techniques des TAM - Compte administratif 2017 du budget annexe.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 2 - DFA, relatif au compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DILT 2 - DFA).

2018 DILT 5 - DFA - Service techniques des TAM - Compte de gestion 2017 du budget annexe.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 5 - DFA, relatif au compte de gestion du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DILT 5 - DFA).

2018 DPE 17 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 17 - DFA, relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 17 - DFA).

2018 DPE 18 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18 - DFA, relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 18 - DFA).

2018 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 - DFA, relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 15 - DFA).

2018 DPE 16 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 16 - DFA, relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 16 - DFA).

2018 DEVE 63 - DFA - Budget Annexe du Fossoyage - Compte Administratif 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 63 - DFA, relatif au compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 63 - DFA).

2018 DEVE 64 - DFA - Budget Annexe du Fossoyage - Compte de Gestion 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 64 - DFA, relatif au compte de gestion du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 64 - DFA).

2018 PP 28 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 28, relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 28).

2018 PP 27 - Approbation du compte de gestion 2017 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 27, relatif au compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 27).

2018 DASES 63 - DFA G - Compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 du Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 63 - DFA G, relatif au administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 63 - DFA G).

Je vais à présent mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 1 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas de vote sur le rapport social, je vous remercie de votre présence et de votre investissement.

Nous suspendons la séance pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue une minute, est reprise sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2018.

2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.

2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons maintenant avec le budget supplémentaire 2018 de la Ville et du Département, ainsi que le contrat financier.

Je vous demande de prendre place, s'il vous plaît. Ainsi que le contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat, pour la période 2018 -2020. Deux projets de délibération, DFA 40 et DFA 13 G. Nous allons aborder à présent l'examen du budget supplémentaire et la contractualisation, et bien sûr je vais introduire ces sujets.

Mes chers collègues, ce Conseil de Paris est un temps budgétaire important, qui confirme la qualité de la gestion que nous avons mise en œuvre au service des Parisiennes et des Parisiens depuis 2014.

Le compte administratif 2017 que vous venez d'adopter - je remercie mon premier adjoint Bruno JULLIARD d'avoir présidé cette séance - démontre à nouveau notre capacité à conduire avec exigence un programme de mandature dédié au renforcement des services publics et préparant l'avenir de notre ville, tout en assurant, bien sûr, la soutenabilité financière.

Je veux remercier ici Emmanuel GRÉGOIRE pour le travail extrêmement important qu'il fait. Je veux aussi remercier Christophe GIRARD sur toute la dimension relative au personnel et remercier tous les adjoints, adjointes, maires d'arrondissement et présidents de groupe qui ont travaillé. Je veux également remercier le président de la 1ère Commission.

C'est à ce titre le meilleur témoignage du respect de nos engagements pris devant les Parisiennes et Parisiens, au premier rang desquels celui de ne pas augmenter les impôts pour préserver leur pouvoir d'achat et, surtout, pour tenir compte de la réalité de la vie économique parisienne. Le coût du logement est un coût exorbitant pour les ménages parisiens. Notre engagement dans la contractualisation avec l'Etat ne fait que confirmer la stratégie budgétaire mise en œuvre avec constance depuis 2014. Je veux ici remercier celui qui a été mon adjoint pendant la première période de cette mandature, Julien BARGETON, qui était mon adjoint aux finances et qui a aussi posé les bases de ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

Cette stratégie budgétaire repose sur trois fondamentaux : la sobriété en fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs des Parisiens, et le maintien de l'effort d'investissement pour poursuivre notre ambition de...

Oui, je peux remercier aussi les adjoints des mandatures précédentes, dont Bernard GAUDILLÈRE et beaucoup d'autres, puisqu'il y a une forme de continuité dans les choix que nous opérons, cher Monsieur DUBUS, malheureusement pour vous.

... bâtir une ville qui soit toujours plus innovante et bienveillante, attractive et inclusive.

Le compte administratif dont vous venez de débattre illustre cette gestion saine des finances de la collectivité qui nous permet de financer des politiques mises en œuvre au service des Parisiens et des Parisiennes en concentrant notre action sur nos priorités. Celles-ci sont claires : le logement, les mobilités, plus de 700 millions d'euros de dépenses de la solidarité avec un effort social de 1,8 milliard d'euros, mais aussi l'enseignement, 870 millions d'euros, la famille, 470 millions d'euros, la sécurité, 400 millions d'euros, la culture, 380 millions d'euros, le sport et la jeunesse, 280 millions d'euros. Tout ceci décline bien sûr nos engagements auprès des Parisiens.

Les dépenses d'investissement de la collectivité se sont établies à plus de 1,4 milliard d'euros en 2017, soit un niveau sensiblement identique à celui de 2016, vous l'avez évoqué précédemment : 7.318 logements sociaux supplémentaires ont été financés en 2017, pour une dépense de 368 millions d'euros ; 152 millions d'euros ont été investis dans les transports dont 43 millions d'euros pour le prolongement de la ligne 14 du métro qui nous tient tous à cœur, 31 millions d'euros pour l'extension de la ligne de tramway T3 et 4 millions d'euros pour l'adaptation des stations de la ligne 11. Enfin, 16 millions d'euros ont été financés en entretien de voirie.

Nous avons consacré 166 millions d'euros aux investissements en faveur de l'enseignement et de la formation, dont 125 millions au titre de l'enseignement primaire et secondaire, avec des travaux de construction de deux écoles à Clichy-Batignolles, la rénovation du groupe scolaire Duplex-Amette, chère aux élus du 15e arrondissement.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement...

Je parlais de l'école Duplex-Amette. Nous nous sommes battus ensemble. Nous avons réussi.

Bien sûr, aussi, l'école de la rue de Torcy dans le 18e arrondissement, la restructuration du groupe Erlanger dans le 16e arrondissement, la rénovation du collège Claude-Chappe dans le 19e arrondissement, le collège Lucie-Faure dans le 20e arrondissement ou encore le collège-lycée Gabriel-Fauré.

Nous poursuivons les transformations de Paris : 82 millions d'euros ont été consacrés aux opérations d'urbanisme, en particulier celle de Clichy-Batignolles avec 33 millions d'euros ; "Paris Rive Gauche", chère à M. le Maire du 13e arrondissement, avec 19 millions d'euros ; celle de Beaujon, dans le 8e arrondissement avec 17 millions d'euros.

Je reviens sur Clichy-Batignolles. Le maire du 17e arrondissement...

Mme KUSTER, je ne vois pas le maire, qui est ici, sait combien ce nouveau quartier de Paris nous a mobilisés, nous mobilise. Cette année sera d'ailleurs l'année de l'achèvement de la dernière tranche, puisqu'elle se finira d'ici la fin de l'année, tout comme d'ailleurs l'inauguration du T3 se fera le 24 novembre prochain.

Nous avons aussi poursuivi notre objectif des 5.000 nouvelles places de crèche. Nous avons investi 36 millions d'euros en faveur de la petite enfance, dont 17 millions d'euros en travaux, notamment avec des crèches collectives et haltes-garderies Saint-Blaise, caserne de Reuilly, rue Dénoyez, place Possoz.

Le sport de proximité a aussi été à l'honneur avec de nombreux investissements. Près de 32 millions d'euros ont été consacrés aux travaux dans les gymnases, dans les salles de sports. Rien que 1,8 million d'euros pour le gymnase de Clichy-Batignolles ; 5,3 millions d'euros pour le gymnase Baron-Le-Roy, cher au 12e arrondissement ; 3,9 millions d'euros pour le gymnase Tolbiac.

Et je ne parle pas des piscines : 22 millions d'euros dans le cadre du plan "Nager à Paris" cette année. Les opérations de rénovation ont représenté 12 millions d'euros, dont 3,2 millions d'euros pour la piscine des Amiraux dans le 18e arrondissement ; 2,6 millions pour la piscine Mourlon, toujours dans le 15e arrondissement ; 2,2 millions d'euros pour celle du centre sportif Elisabeth, chère élue du 14e arrondissement, Madame la Maire, qui sera aussi un centre avec une piscine ouverte, avec un bassin nordique. Cela permettra vraiment de pouvoir profiter de cet espace magnifique qu'est le centre sportif Elisabeth. Je peux aussi citer, toujours dans le 15e arrondissement, 1,4 million d'euros pour la piscine Émile-Anthoine. Bref, l'entretien des piscines a représenté 10 millions d'euros.

La Propreté, je rappelle ces chiffres...

C'est toujours bien de savoir de quoi on parle, même si on répète.

Pour la Propreté, ce sont 27 millions d'euros d'investissement pour moderniser la collecte, cher Mao PENINOU, et le traitement des déchets et des outils de nettoyage ; environ 23 millions pour l'acquisition de véhicules propres que nous avons pu présenter, pour certains d'entre eux, sur la place de la République ce week-end afin de montrer aux Parisiens comment nos services s'adaptent et sont à la pointe des technologies.

Ce compte administratif a donc été le meilleur témoignage de notre capacité. Je vous remercie de l'avoir approuvé.

Cela témoigne bien sûr de l'excellente exécution de 2017. Nous démontrons à nouveau notre capacité à faire face à un choc externe d'une ampleur inédite. La conjonction de phénomènes combinés de baisses de dotation et de montée des charges de la péréquation représente désormais une perte de ressources de plus de 1,2 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2010, soit plus d'un sixième des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne. C'est grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courant, qui n'augmentent que de 0,7 % hors dépense de péréquation, et grâce aussi à un maintien à un niveau élevé de nos recettes de fonctionnement que nous avons consolidé en 2017 une épargne brute qui s'est élevée à un niveau record mais qui était indispensable : 635 millions d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente. Associé aux recettes d'investissement, cela nous a permis de financer plus de 78 % de nos investissements par des ressources propres et de limiter notre endettement, avec une capacité de désendettement de la collectivité stabilisée à 9 ans.

Forte, donc, de la robustesse de cette gestion et malgré les nouvelles règles encadrant le pilotage des finances publiques locales qui accentuent une contrainte subie depuis 2014, j'ai fait le choix et nous avons fait le choix, cette majorité, d'engager la collectivité dans une démarche de contractualisation pour attester de la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de Paris dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Parce que c'est pour eux que cette démarche de contractualisation financière doit être efficace et qu'elle s'accompagne de contreparties dans une logique de co-construction de nos politiques publiques avec l'Etat. Comme l'ensemble des maires et présidents d'exécutifs locaux...

Je veux vraiment vous demander d'arrêter vos bavardages parce que c'est très désagréable de parler de choses aussi importantes pour l'avenir de notre ville, et après, on sera obligé de répéter quand certaines remarques seront faites.

Comme l'ensemble des maires et présidents d'exécutif locaux et conformément à ce que nous avons unanimement exprimé dans le cadre des associations d'élus, je serai vigilante, bien sûr, à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif afin qu'il ne remette pas en cause les acquis de la décentralisation, car, évidemment - et cela a été pour moi un élément constant dans la discussion avec l'Etat - qu'il s'agisse des discussions avec le Préfet de région ou avec les Ministres avec lesquels nous avons négocié, une tutelle de l'Etat sur la gestion démocratique locale ne serait pas acceptable.

Je souhaite que cette démarche contractuelle puisse guider l'ensemble de nos relations avec l'Etat dans une logique partenariale où chacun reconnaît sa responsabilité, ses engagements et apporte sa juste contribution. Cette clarté des responsabilités et des moyens associés à l'exercice de celles-ci n'est pas une exigence spécifiquement parisienne. C'est une exigence démocratique liée à la nécessité de rendre compte de l'utilisation de l'argent public à nos administrés. Les Parisiennes et les Parisiens doivent ainsi savoir que l'Etat compense à peine la moitié des dépenses sociales décentralisées. Je pense au revenu de solidarité active, à l'A.P.A., à la prestation compensatrice du handicap. Cela n'est pas nouveau. Ce n'est pas ce Gouvernement qui serait le premier à ne pas compenser intégralement, mais c'est un constat que nous faisons, gouvernement après gouvernement. On a eu un certain nombre d'alternances.

Le reste est donc pris en charge par le budget de l'Etat à Paris, à hauteur de plus de 250 millions d'euros. Bien que le Gouvernement vienne d'annoncer une amélioration de la prise en charge des mineurs non accompagnés, et notamment de leur évaluation qu'une collectivité comme Paris prend largement en charge, cette avancée - nous le savons - même si elle nous donne un tout petit peu d'air, n'est pas du tout à la hauteur des charges financières relatives aux allocations sociales, dont la pérennité du financement n'est pas assurée au niveau national. D'ailleurs, bon nombre de ce que nous appelons les charges de centralité ne sont pas aujourd'hui retenues comme telles au niveau des responsables nationaux.

A Paris, cette logique de responsabilité partagée doit prévaloir pour faire face aux défis communs que nous devons assumer avec l'Etat. Le premier de ces défis, qui a été très présent dans toute notre discussion et qui est encore présent dans la discussion que nous avons avec les ministres chargés du logement et de la cohésion du territoire, c'est le défi du logement sur lequel, là aussi, j'ai proposé au Gouvernement un pacte parisien pour le logement dans le cadre du projet de loi Elan en discussion, non pas pour avoir un statut particulier, mais véritablement pour adapter certaines dispositions aux territoires les plus tendus, dont Paris qui est un territoire tendu et ne peut pas être analysé de la même façon. Je pense, bien sûr, à ce que nous portons ensemble, à savoir l'encadrement des loyers. Mais beaucoup d'autres dispositifs sont des dispositifs qui peuvent aider, justement, dans cette tension du marché parisien.

Il en va aussi, bien sûr, de l'élément et de l'enjeu majeur de la transition écologique. A l'heure où les métropoles doivent déployer des dépenses massives pour faire face au défi climatique, notamment au défi de la pollution, nous mobilisons à Paris 400 millions d'euros pour la mise en œuvre du nouveau Plan Climat. Il est essentiel que l'Etat s'engage aux côtés des collectivités en donnant les moyens de financer ces dépenses qui nous obligent pour les générations futures.

D'ailleurs, c'est le sens de mon initiative auprès du Gouvernement avec le maire de Bordeaux, où nous avons demandé, avec d'autres maires aussi, l'affectation d'une fraction de la contribution climat énergie aux collectivités engagées dans la lutte contre le changement climatique. Cette démarche partenariale et de partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, qui guide le contrat financier, que je vous propose de signer avec l'Etat dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, doit aussi prévaloir dans l'ensemble de nos relations avec l'Etat.

Dans cet esprit de responsabilité, je vous propose aujourd'hui le projet de contrat, fruit de nos négociations, qui converge avec les objectifs de sobriété budgétaire et d'endettement maîtrisé, mais aussi, surtout, avec le projet de mandature que nous avons conclu avec les Parisiens. A travers ce contrat, nous nous engageons à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,14 de 2018 à 2020 et à contenir notre capacité de désendettement au-dessous de 12 ans. Comme cela vous a été dit avant, nous sommes déjà bien au-dessous, et sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et sur la capacité de désendettement.

Je veux à nouveau, ici, remercier Emmanuel GRÉGOIRE, l'ensemble des adjoints, mais aussi l'administration : Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Directeur chargé des finances, Madame la Directrice des ressources humaines et mon cher Christophe GIRARD. Ce budget supplémentaire reste en ligne avec le budget primitif 2018. Dans ce contexte renouvelé par la contractualisation et du fait de la programmation juste et efficace de notre budget primitif, ce budget supplémentaire ne comporte que des mouvements techniques de crédit. C'est comme cela qu'il joue pleinement son rôle. Les recettes sont ajustées en fonction des dernières notifications de l'Etat en matière de dotation et de fiscalité. Les très bons résultats de l'exécution 2017 permettent de baisser le niveau d'autorisation d'emprunt pour l'ajuster au plus près des besoins de financement. En outre, de nouvelles autorisations de programmes sont inscrites pour un montant de 57,2 millions d'euros, en cohérence avec le rythme d'exécution du

programme d'investissement de la mandature. D'ailleurs, l'essentiel de ces engagements concerne le secteur scolaire. Nous y reviendrons.

C'est en restant fidèle à notre méthode exigeante, rationnelle, pragmatique, mais aussi en respectant la parole donnée aux Parisiennes et aux Parisiens de leur offrir un service public d'excellence, que nous présentons aujourd'hui ce projet de budget supplémentaire qui, comme le budget primitif, tient compte, bien sûr, des enjeux cruciaux pour les Parisiennes et les Parisiens, qualité du service public, engagement dans la transition écologique, attractivité, solidarité, maintien des classes moyennes dans Paris, place des familles.

Merci à toutes et à tous pour le travail qui a été le vôtre pour permettre notamment la présentation de la contractualisation financière et du budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole aux orateurs et oratrices. Je vous demande de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation. Il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

Premier orateur : Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le budget supplémentaire que vous venez de nous présenter témoigne, une fois encore, de la gestion financière sérieuse de la Ville puisqu'il ne réalise que des ajustements techniques, bien normaux en milieu d'année dans une grande collectivité comme Paris.

Je voudrais cependant saluer la reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 446 millions d'euros, permettant de générer un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement et de diminuer l'autorisation d'emprunt de 233 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle qui témoigne de notre capacité à trouver les ressources nécessaires et à maîtriser notre endettement, comme le signalent d'ailleurs tous les observateurs.

C'est dans ce contexte que nous abordons aussi la nouvelle obligation légale faite à la Ville de Paris de signer un contrat financier avec l'Etat. Cette contractualisation est certainement le point le plus important que nous avons à décider aujourd'hui. Alors que les contraintes financières pèsent, cette année encore, toujours sur la Ville de Paris, sur les finances des collectivités locales, la loi de programmation des finances publiques a introduit cette nouvelle contrainte pour encadrer l'évolution des dépenses et celle de la dette des collectivités.

A Paris, ces nouvelles règles, encadrant le pilotage des finances publiques locales, modifient la contrainte subie. Subie déjà depuis 2014 avec une ampleur inédite puisque la baisse des dotations combinée à la montée en charge de la péréquation a représenté une perte de ressources pour notre collectivité de plus de 1,2 milliard d'euros depuis le début de notre décennie.

Pour autant, et tout en veillant à ce que la libre administration locale ne soit pas remise en cause de manière qui ne soit pas acceptable, la négociation a été menée par la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE et l'Exécutif parisien avec le Préfet d'Ile-de-France dans une logique de cohérence avec nos propres objectifs de sobriété et nos engagement de mandature.

Je tiens à le saluer car ainsi, à travers ce contrat, nous nous engageons à limiter nos dépenses de fonctionnement à 1,14 % de 2018 à 2020, et à contenir notre capacité de désendettement en dessous de douze ans. Mais ces objectifs étaient déjà les nôtres, même hors contractualisation avec l'Etat.

Je salue donc la bonne négociation qui a été menée par la Ville de Paris. De plus, les hausses de dépenses liées à la prise en charge des mineurs étrangers isolés devraient être neutralisées et un avenant devrait prendre en compte d'autres hausses exceptionnelles. Ce contrat financier garantit ainsi nos ressources, tout en préservant les intérêts des Parisiens et c'est là l'essentiel de l'objectif que nous nous sommes fixé.

Il faut aussi contractualiser plus globalement, Madame la Maire, vous l'avez dit, en intégrant les grands défis auxquels nous devons faire face et que nous devons assumer ensemble avec l'Etat. On pense bien sûr d'abord au logement.

Il y a enfin des inquiétudes qui subsistent pour l'avenir. Quid de la suppression totale de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République ? Quid de la poursuite du transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités sans les financements correspondants ? Si les charges obligatoires augmentent, elles devront être prises entièrement en compte dans le pourcentage négocié d'augmentation des dépenses autorisées. Je note d'ailleurs que

si l'Etat veut contraindre les collectivités locales à une hausse maximale de 1,2 % en moyenne, ses propres dépenses augmentent bien davantage et cela transcende l'ensemble des gouvernements de ces dernières années.

En outre, si on ajoute, pour ce qui concerne les collectivités locales, les mesures qui relèvent du P.P.C.R. et les mesures générales de revalorisation du point d'indice qui sont une décision de l'Etat, la hausse mécanique est pour les finances des collectivités locales de 1,5 %. Lorsqu'on émet des avis qui sont négatifs sur le budget de la Ville de Paris, je pense qu'il serait juste de prendre en compte le caractère tout à fait exceptionnel de ces contraintes et de saluer aussi notre capacité à les surmonter.

Madame la Maire, chers collègues, mon groupe votera donc évidemment ce projet de délibération car il permet de réaliser notre budget avec une perspective pluriannuelle, dans des conditions qui préservent les moyens de notre collectivité et qui permettent surtout de mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus.

Nous voterons le projet de délibération et la contractualisation car il faut s'inscrire y compris dans le cadre de contraintes que nous pouvons contester, et privilégier l'intérêt de Paris et des Parisiens. Cependant nous resterons vigilants sur l'application de la décentralisation, un encadrement respectueux des priorités partagées et de l'autonomie financière des collectivités.

C'est donc tout à fait utilement que l'Exécutif nous soumet un vœu sur la contractualisation et que nous le voterons évidemment.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur FÉRAUD, pour cette intervention.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer les élèves et leurs enseignants de l'école Lafayette du 10e arrondissement. Merci d'être là. Je ne suis pas sûre qu'ils soient aussi sages que vous, ceux qui sont dans la salle, mais ils vont tout faire pour l'être pendant que vous êtes là. Merci infiniment.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2018.

2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.

2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020). (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats.

La parole est à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au-delà de l'appréciation que nous pouvons faire sur ce budget rectificatif, qui témoigne encore une fois d'une gestion rigoureuse et sérieuse du travail de notre majorité, ce débat avec la contractualisation prend une dimension particulière. D'abord parce que cette contractualisation nous engage pour trois ans et donc jusqu'à la fin de notre mandature. Ensuite parce qu'elle pose un certain nombre de questions d'ordre politique sur lesquelles nous ne pouvons pas faire l'impasse.

Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES développer en détail la position de notre groupe sur le fond de cette contractualisation, mais vous me permettrez trois remarques.

D'abord, oui, bien sûr, l'autonomie fiscale des collectivités ne peut se soustraire à la nécessité de dialogue avec l'Etat et avec les autres acteurs, ne serait-ce que pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales ou pour soutenir des politiques volontaristes pour l'intérêt général pour lesquelles les collectivités, en premier lieu les métropoles, peuvent être partie prenante. Autonomie ne veut pas dire égoïsme. Autonomie ne veut pas dire solitude.

Ensuite, et ce sera mon deuxième point, c'est que si notre groupe n'est pas opposé à des formes de contractualisation, ce contrat ne doit pas et ne peut pas devenir pour notre Ville une prison. Une prison qui l'enfermerait dans une seule et même politique, celle de la réduction des dépenses publiques et ce, quels que soient les choix démocratiques que feraient nos concitoyens et concitoyennes.

La moindre des choses est de respecter le fait démocratique et ce fait ne peut pas à la fin se réduire par un unique et laconique "There is no alternative", qui conduit depuis trop longtemps toute proposition pour faire autrement. Il y a toujours des alternatives et elles ne se traduisent pas par la seule logique libérale qui instaure la compétition permanente et privatise services et biens communs. Ce qui est en jeu avec la contractualisation qui nous est proposée ici, c'est bien à la fois l'autonomie de notre Ville et la préservation de la capacité des élus à faire ce pourquoi justement ils ont été élus.

Enfin, nous ne pouvons pas parler de dépenses sans parler des recettes. Contraindre la dépense sans jamais évoquer les leviers fiscaux qui permettent de financer les budgets des collectivités et ce, alors même qu'une incertitude existe avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est être encore une fois dans une logique de pur "cost killer".

Pourtant, des pistes existent, notamment en termes de fiscalité écologique qui assoie tout ou partie de l'assiette fiscale sur les émetteurs et émissions de pollution. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du vœu présenté par l'Exécutif que nous voterons.

Un mot enfin rapide pour développer les amendements budgétaires que notre groupe défend.

Je passerai rapidement sur notre demande de soutien au Lavoir Moderne Parisien, lieu culturel majeur dans le 18e arrondissement qui rencontre d'importantes difficultés pour fonctionner, mais sur lequel je sais que nous n'aurons pas de divergences.

Côté transports, nous continuons notre travail de priorisation sur le développement du vélo. Comme l'a démontré une récente enquête, la crainte du vol est un frein majeur à l'achat de vélos individuels. Il devient plus qu'urgent d'installer des vélos box qui permettent de garer son vélo en toute sécurité, ainsi que des arceaux dans l'espace public. C'est aussi pour cette raison que nous proposons de faciliter l'accès des vélos aux parkings de la Ville. Et pour assurer un minimum de continuité de service, suite au retard pris par l'installation du Vélib' 2, nous avons proposé que la Ville favorise les locations de vélos de longue durée.

Ensuite, sur le volet social, nous proposons un soutien à la création d'un centre des jeunes majeurs, d'une certaine manière pour réparer le trou dans la raquette du dispositif en matière d'accueil des réfugiés. Certains jeunes sont en effet reconnus majeurs après leur évaluation sociale, mais ils restent malgré tout très jeunes et ils ne se rendent pas dans les dispositifs de droit commun pour adultes. C'est tout l'objet de ce centre que de les sortir de la rue.

Dans le même esprit, nous proposons un soutien à la création d'épiceries sociales et solidaires, engagement directement issu de la stratégie alimentation durable que nous avons adoptée le mois dernier. Si nous voulons réellement qu'il y ait vingt-deux épiceries de ce type en 2030, comme c'est prévu, il nous faut en ouvrir au moins quelques-unes de plus d'ici la fin de la mandature, et pour cela il faut y mettre des moyens.

Enfin, les ressourceries en 2015. Les huit recycleries parisiennes ont permis de détourner de l'incinération et de l'enfouissement presque 3.000 tonnes de déchets. Nous en avons créé de nouvelles, c'est très bien, mais il faut que les financements de fonctionnement accompagnent cette augmentation.

Un mot enfin pour terminer sur le contrôle des contrats de concession. Depuis une inspection générale de 2015, nous savons qu'il faudrait consacrer plus de moyens à ce contrôle, d'autant plus que quatre contrats de concession - gaz, électricité, chaleur, froid - doivent être renouvelés dans les années à venir. Or, pour mettre en ligne nos prestataires avec les objectifs du Plan Climat, qui sont des objectifs extrêmement ambitieux, nous devons être en capacité de contrôler nos concessions. C'est d'ailleurs tout l'objet de l'amendement que nous déposons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais concentrer mon intervention sur le projet de délibération qui présente ce contrat avec l'Etat.

Je vais commencer en vous citant une phrase que les moins de 20 ans qui sont en tribunes ne peuvent pas connaître. "Je souhaite des élus libres d'agir sans tous ces contrôles a priori, sans que leurs décisions soient remises en cause, retardées, déformées par des fonctionnaires ou des Ministres lointains qui connaissent mal leurs problèmes et que rien n'habilite à décider à leur place. Il est enfin temps de donner aux élus des collectivités territoriales la liberté et la responsabilité dans le cadre de la loi".

Ainsi s'exprimait Gaston Defferre, fondateur de la philosophie de la décentralisation.

Mais l'instauration de la défiance entre l'Etat et les collectivités locales est une pièce présidentielle en cinq actes.

Premier acte : François Mitterrand permet la contractualisation des politiques sectorielles. La politique de la Ville ouvre une brèche dans le principe de libre administration communale.

Acte deux : Jacques CHIRAC promettait la compensation à l'euro près des transferts de l'Etat vers les collectivités locales. Le R.M.I. devenait R.S.A., et l'Etat se défaussait sur les collectivités. Tant et si bien que, quatorze ans plus tard, la facture s'élève à plus d'un milliard pour notre collectivité et les allocations individuelles de solidarité ne sont plus financées qu'à hauteur de 52 % par l'Etat. Les collectivités paient la solidarité nationale, sans oublier la suppression de la taxe professionnelle.

Acte trois : Nicolas SARKOZY instaure la soumission à la règle d'or européenne. L'Europe qui devient le gendarme budgétaire des États est née.

Acte quatre : François HOLLANDE et son Ministre MACRON orchestrent l'asphyxie des collectivités locales en instaurant la baisse des dotations. Ce sont 12 milliards qui ont été ponctionnés, et plus d'un milliard pour la seule Ville de Paris. Dans le même temps, des sparadraps sont déposés. Des fonds de péréquation, qui évitent à l'Etat de modifier la fiscalité locale, injuste et inégalitaire, et Paris est le premier contributeur de ces fonds. Depuis des années, les deux courbes, celle de la hausse des péréquations et celle de la baisse des dotations, se rapprochent dangereusement, et aujourd'hui la contribution de Paris à la solidarité est plus forte que les dotations de l'Etat.

Acte cinq : Emmanuel MACRON ne fait que porter l'estocade. Il applique aux collectivités la même règle d'or que l'Union européenne applique aux Etats. Désormais, tels les bourgeois de Calais, les maires iront en robe de bure et la corde au cou présenter chaque année aux préfets de Région leurs projets de budget.

C'est un recul historique, une mise à mal des droits conquis de haute lutte par les collectivités locales à l'égard de leur tutelle, et ce n'est pas fini. Le Gouvernement continue de transférer des dépenses sans les compenser. Il crée des droits nouveaux pour la scolarisation obligatoire des enfants de trois ans, sans tenir compte des conséquences budgétaires pour les collectivités. Il annonce la suppression de la taxe d'habitation, et c'est à nouveau des recettes propres qui disparaissent.

La défiance du nouveau régime à l'égard des élus locaux est telle que nous assistons au retour d'une centralisation, sans compensation depuis plusieurs années. Elle va de pair avec la haine des fonctionnaires et de l'emploi public, ce qui amène le Gouvernement à envisager un dynamitage du statut des fonctionnaires des collectivités locales. Voilà son projet.

Le Président MACRON fait la démonstration qu'il veut gérer seul, que les collectivités doivent mettre en place les politiques décidées par lui seul, et pour cela, il lui faut un Parlement aux ordres, ce que nous prévoit la future réforme constitutionnelle.

Le préambule du contrat que la Ville va signer reconnaît notre obligation à contribuer à la réduction du déficit public, mais il est muet sur le rôle des collectivités locales dans l'investissement public et la création d'emplois qui en découle.

En plus du bouleversement de la carte administrative et politique, cette contractualisation individualise la relation entre les collectivités et l'Etat. En cela, le Gouvernement, fasciné par le modèle ultra-libéral anglo-saxon, applique aux collectivités ce qu'il veut dans sa relation aux salariés, aux jeunes, aux fonctionnaires.

Madame la Maire, aujourd'hui, de nombreux maires critiquent et refusent ce principe de contractualisation. Dans une tribune, certains maires d'Ile-de-France disent que cela constitue une remise en cause sans précédent de la décentralisation et du principe de libre administration des collectivités territoriales garanti par la Constitution. Ces diktats n'ont de contrat que le nom. Ils sont imposés aux collectivités qui se feront infliger de lourdes pénalités financières en cas de non-respect, qu'elles soient signataires ou non.

Nous avons été élus par les citoyens de nos communes et départements pour mettre en œuvre des programmes, des politiques publiques qu'ils ont choisies. Avec ces contrats, c'est ce choix démocratique qui est violé.

Dans un vœu de l'Exécutif, vous reprenez en partie cette critique dont je n'ai pas honte de revendiquer une part de paternité puisqu'il s'inspire de celui que nous avons déposé au moment du débat budgétaire de novembre dernier. L'Exécutif reconnaît, en adossant ce vœu au contrat, qu'il signe uniquement parce que la négociation nous est favorable, parce que la recette des loyers capitalisés est intégrée à notre budget de fonctionnement et que notre gestion, contrairement aux critiques de l'opposition, est bonne et est marquée du sceau de la responsabilité.

Une autre avancée est contenue dans ce vœu. Il propose de nouvelles pistes pour une réforme juste de la fiscalité locale. En ayant été à l'origine de la première édition des Assises de la fiscalité locale, je m'en réjouis, même si j'ai conscience que nous serons certainement à contre-courant des volontés du Gouvernement.

Je propose d'ailleurs que le point de départ des Assises de la fiscalité deuxième acte soit les conclusions de votre adjoint aux Finances de l'époque, Julien BARGETON, qui disait : "Nous voyons bien que l'autonomie fiscale a été considérablement réduite. Le risque, c'est qu'avec les réductions budgétaires, les collectivités se retrouvent finalement réduites à exercer leurs dépenses obligatoires et à réduire les dépenses des politiques qu'elles ont elles-mêmes inventées et élaborées aux bénéfices des citoyens. Une fois que nous sommes réduits aux dépenses obligatoires, la question qui se pose est : que fait-on des assemblées délibérantes ?"

Je pense qu'il y a, dans l'esprit de certains, cette vieille idée en France de la centralisation. Au fond, il peut exister une certaine velléité d'une forme de recentralisation alors que la décentralisation a été un formidable acquis, parce qu'elle a permis de construire une nouvelle forme de services publics de proximité innovants.

Alors, qui a raison ? Votre adjoint aux Finances de 2015 que je cite ou le porte-parole de la République En Marche au Sénat de 2018, qui a voté la loi de finances et attend ce contrat.

L'organisation de ces Assises seront l'occasion, Madame la Maire, de rassembler des élus de tout bord politique et de toute collectivité qui revendiquent le droit de pouvoir maintenir et développer des services publics de qualité pour répondre aux besoins des habitants.

Les engagements pris devant les Parisiens en 2014 restent notre boussole et nous les défendrons jusqu'en 2020.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe PPCI.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame la Maire, chers collègues, le budget supplémentaire et la contractualisation entre Paris et l'Etat doivent s'analyser dans la trajectoire multi-annuelle des finances de la Ville.

Le compte administratif 2017 fait apparaître la forte augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5,8 milliards d'euros en 2010 à 7,8 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation de 34 % sur la période, ou plus de 4 % par an.

Les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 6,7 milliards en 2010 à 8,4 milliards en 2017, soit une progression de 27 %. En conséquence, l'épargne brute, qui se situait en moyenne à 810 millions d'euros en 2010-2012, a baissé à 490 millions d'euros en moyenne en 2015-2017. La chute de l'épargne brute de son niveau moyen 2010-2012 à celui de 2015-2017 est donc de 39 %.

Il en résulte une progression sidérante de la dette de la Ville de Paris qui est passée de 2,7 milliards à fin 2010 à 5,7 milliards d'euros à fin 2017, soit plus qu'un doublement en seulement sept ans.

Pour remettre cela dans une perspective historique, dans son périmètre actuel, depuis le Second Empire jusqu'en 2010 en passant par toutes les guerres et tous les statuts, Paris avait accumulé une dette de 2,7 milliards d'euros. En sept ans, l'Exécutif parisien a fait plus que la doubler.

Il faudrait même parler d'emballlement. De la fin 2013, dernière année de l'ère DELANOË, à fin 2017, soit un mi-mandat d'Anne HIDALGO, la dette de la Ville de Paris a augmenté de plus de 2 milliards d'euros, soit 2.000 millions d'euros ou encore une progression de 56 %.

Ce n'est pas un emballement, c'est une cavalcade. Alors, on connaît la réponse. Le trop habile adjoint aux Finances, très cher Emmanuel GRÉGOIRE, en termes de progression de la dette de la Ville, 561 millions d'euros pour la seule année 2017 et plus encore en 2018 probablement, ce très cher Emmanuel nous dira donc que les agences de notation lui font porter des fleurs chaque jour ouvrable.

Mais, Monsieur l'adjoint aux Finances, ce ne sont pas les agences de notation et, si vous me permettez, le grand capital financier international, qui rembourseront la dette de la Ville. C'est le peuple de Paris qui remboursera les centaines de millions de dette que vous achetez chaque année jusqu'à l'écrasement fiscal des Parisiens.

Déjà, les impôts et taxes qui accablent le peuple de Paris sont passés de 3,9 milliards d'euros en 2010 à 5,9 milliards d'euros en 2017. Quand vous parlez de stabilisation des impôts, c'est après des hausses considérables. Tout laisse penser que la dérive des finances de la Ville va continuer en 2018 et 2019 en dépit de l'apparente sagesse de la progression des dépenses de fonctionnement, qui est ainsi annoncée à 1,14 % sur 2018-2020. En effet, si la dette atteint 9 ans d'épargne brute, vous ne vous engagez, Madame la Maire, qu'à la contenir en dessous de 12 ans d'épargne brute, ce qui laisse présager de nouvelles dérives de la gestion de la Ville.

La ville la plus riche de France doit en fait donner l'exemple de bonne gestion aux autres collectivités locales au lieu de se satisfaire du marais. Je ne reviens pas ici sur la technique de la capitalisation immédiate des loyers futurs du parc social pour des durées très longues, ce qui vous permet des recettes importantes pour les années 2017 et 2018 qui amputent les recettes futures de la Ville pour des décennies.

Si je me félicite de la démarche contractuelle de limitation de la progression du budget de fonctionnement de 322 collectivités en France, mise en œuvre par le Gouvernement, j'observe que la limite de progression s'applique à Paris sur un budget qui a tellement dérapé depuis 2010 que cette rigueur apparente maintient la hausse annuelle de la dette à un niveau insupportable.

Alors, le très habile Emmanuel va encore chanter ses propres louanges et encenser Anne. Mais c'est le peuple de Paris qui paiera la gestion débridée de l'Exécutif, car le vrai juge de touche en la matière, ce n'est pas le jugement des agences de notation, mais la cavalcade de la dette de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un débat particulièrement important que nous abordons, comme l'on rappelé plusieurs de mes collègues avant moi, car ce contrat est l'outil dont vont dépendre nos futurs exercices budgétaires.

L'idée même de la contractualisation, nous l'avons entendu, ne fait pas l'unanimité, elle s'oppose au principe de décentralisation de la République française inscrit dans la Constitution. Pour certains, en particulier pour les Radicaux, l'autonomie financière des collectivités territoriales est une nécessité qui appelle une grande réforme fiscale pour ne plus dépendre uniquement et dangereusement des dotations de l'Etat, mais force est de constater que cette grande réforme n'est toujours pas à l'agenda du législateur et que c'est donc sous la forme d'une contractualisation qu'il a décidé d'opérer pour les années à venir.

Nous l'avons évoqué lors de la discussion budgétaire de décembre, un contrat, pour être efficace et équilibré, doit être le fruit d'un véritable travail de concertation car il lie les deux parties prenantes dans un travail de co-construction. Chaque contractant a des droits et devoirs vis-à-vis de l'autre, chacun a des responsabilités et des engagements, et dans le cas présent des engagements à tenir envers les Parisiennes et les Parisiens, que nous représentons.

Pour mémoire, depuis plusieurs années consécutives, notre Ville comme les autres collectivités subit des baisses importantes de dotations de l'Etat, alors même que le giron des compétences transférées ne cesse de s'élargir. C'est particulièrement flagrant à notre échelon concernant les allocations de solidarité. Si l'Etat a su nous transférer 100 % des compétences en matière de solidarité, il a juste oublié de compenser 50 % des dépenses générées par ce transfert de compétence.

Si nous partageons l'ambition de sobriété budgétaire et le souhait de responsabiliser les collectivités en matière de dette, nous pensons néanmoins que le devoir d'agir en responsabilité s'applique dans les deux sens et que l'Etat doit aussi être au rendez-vous de ses engagements sur le terrain.

En effet, quelle est la finalité de ce contrat ? Limiter la dette des collectivités, limiter les dépenses publiques, mettre les collectivités sous tutelle, c'est probablement l'élément qui inquiète le plus les élus du groupe RG-CI. Il est certain que l'encadrement des dépenses publiques des collectivités territoriales est de nature à limiter les marges de manœuvre politique et le choix des élus locaux. C'est la réserve principale que nous émettons sur la méthode du Gouvernement et nous serons vigilants sur son application.

Toutefois, cette réflexion relève avant tout de l'échelon national et nous devons dès lors faire au mieux avec les règles fixées par la loi de programmation des finances publiques au nom du principe de réalité. Aujourd'hui, au Conseil de Paris, notre responsabilité en tant qu'élus nous mènera à voter sur le contrat financier Ville-Etat 2018-2020 de manière favorable. Contester ce contrat seulement par principe et sur le fondement d'une politique de précaution, alors qu'il nous est favorable, provoquera une multitude de conséquences, des sanctions éventuelles, une dégradation de notre note auprès des agences de notation. Finalement, cela reviendrait à nous mettre en danger et à mettre en danger notre budget. Or nous avons été élus en tant que membres de la majorité sur un projet, donc sur un budget commun que nous nous sommes engagés à voter.

La question est donc de savoir si ce contrat, tel qu'il est négocié par Emmanuel GRÉGOIRE et la Ville, nous permettra de tenir nos engagements. La réponse est favorable. Nous le savons, la réalité nous le rappelle quotidiennement, nous travaillons à l'amélioration permanente de la qualité de vie des Parisiens et de la solidarité dans un contexte contraint et incertain, contraint par une croissance économique qui tarde à se relancer pleinement malgré des signes encourageants. Dans ce contexte, nous devons composer depuis plusieurs années avec les aléas et les décisions unilatérales du Gouvernement de baisser les dotations de l'Etat aux collectivités et les augmentations de la participation à la péréquation.

Comme en témoigne notre compte administratif, nous avons su maintenir le cap et être au rendez-vous d'un Paris qui ose. Nous devons donc reconnaître que contrairement à la méthode précédente, ce contrat est synonyme d'un minima de stabilité financière pour les années à venir, d'une assurance dont nous ne pouvons nous passer. Ce projet de contrat converge avec notre objectif de sobriété budgétaire comme je le disais, car, oui, nous n'avions pas attendu que le Gouvernement nous contraigne pour faire preuve de rigueur et de sérieux budgétaire, n'en déplaisent aux détracteurs de ce budget.

L'engagement que nous prenons de limiter à 1,14 % l'évolution de nos dépenses de fonctionnement d'ici 2020 ne pose pas de problème, puisqu'elle est de 0,7 %. Contenir notre capacité de désendettement en dessous de 12 ans alors qu'elle est actuellement de 9 ans correspond parfaitement à la ligne directrice voulue par notre majorité dès le début de la mandature.

En conclusion, ce contrat nous permet d'aller jusqu'au bout de nos engagements, de finaliser le dessein d'un Paris qui ose, le Paris pour lequel notre majorité a été élue et je remercie Emmanuel GRÉGOIRE, nous remercions Emmanuel GRÉGOIRE, pour cette négociation. Je veux ici saluer son travail. Vous pouvez compter sur notre vote.

En ce qui concerne le vœu toutefois, je laisserai aux membres du groupe la liberté de vote dans la mesure où ce vœu ne met pas suffisamment en exergue le fait que, finalement, une contractualisation est tout de même préférable à une baisse unilatérale des dotations.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'examen de ce budget supplémentaire nous permet d'évoquer ce que doivent être les priorités d'une politique municipale dans une ville comme Paris. Naturellement, l'entretien de l'espace public apparaît comme l'une d'entre elles, au même titre que le logement, la circulation et la sécurité des habitants.

Or, et nous le regrettons tous sur tous les bancs de cette Assemblée, la situation que nous connaissons dans tous les arrondissements dans le domaine de la propreté n'est pas satisfaisante. Elle n'est pas digne de la plus belle ville du monde. Tous les Parisiens et les touristes en conviennent et le déplorent. Vous en êtes d'ailleurs tellement consciente, Madame la Maire, que vous avez nommé il y a un an une secrétaire générale chargée spécialement de l'espace public, tout en changeant une nouvelle fois le directeur de la propreté.

A cet égard, permettez-moi de saluer et de remercier l'ensemble des personnels de cette Direction, agents, maîtrise et cadres, qui s'efforcent d'assurer dans des conditions difficiles l'entretien de notre domaine viaire.

Par définition, c'est une tâche difficile, répétitive et qui peut même être démoralisante lorsqu'on constate le matin que la situation de son canton est profondément dégradée, alors que la veille elle était satisfaisante.

Quelle est la réalité de la situation après les travaux de la M.I.E. présidée par notre collègue maire du 15e, et qui après avoir auditionné tous les secteurs concernés a conclu, nous le savons, sur un certain nombre de réalités incontournables reconnues d'ailleurs sur tous les bancs de notre Assemblée ?

Certes, Madame la Maire, vous avez réagi, des recrutements ont été opérés, des services supplémentaires ont été mis en place durant l'été dans les arrondissements les plus touristiques.

Mais, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances, ne sont pas à la hauteur de ce qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens pour leur ville.

C'est une évidence, Paris ne consacre pas assez d'argent à cette mission essentielle. La propreté n'est pas une priorité budgétaire de votre municipalité. Elle n'était d'ailleurs pas une priorité de votre prédécesseur, qui a laissé se dégrader l'action des services pendant ses deux mandatures.

Certes, vous voulez réagir, mais comme c'est toujours le cas lorsqu'une situation est très dégradée, il vous faudra du temps et des efforts considérables pour retrouver une situation acceptable digne de notre capitale.

La propreté de Paris est une exigence des Parisiens. Elle nous oblige tous et sera un des objectifs essentiels de la nouvelle équipe qui sera élue en 2020. Il faudra y affecter davantage d'agents, un millier sans aucun doute, plus de moyens financiers, et les encadrer avec autorité mais aussi avec considération et bienveillance.

Il faudra aussi que dans tous les domaines, l'action de notre Ville soit cohérente et tournée vers cet objectif majeur comme diraient certains.

En effet, on ne peut pas en même temps, améliorer la propreté de nos quartiers et multiplier les événements chaque dimanche sur la voie publique ; en même temps, lutter contre la prolifération des rats et encourager les pique-niques et autres grignotages dans les squares et jardins ; en même temps, lutter contre les dépôts sauvages et vouloir installer les fameuses stations Trilib', qui génèrent irrémédiablement dans leur environnement immédiat des dépôts supplémentaires ; en même temps vouloir mobiliser les acteurs de terrain que sont les maires et les conseils de quartier et ne pas affecter les moyens nécessaires ; en même temps, améliorer la propreté de nos quartiers et laisser l'espace public envahi par des tentes dans de nombreux arrondissements.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, c'est une toute autre politique dont Paris a besoin, que les Parisiennes et Parisiens attendent avec impatience. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, j'espère que vous ne voulez pas interdire le grignotage sur la voie publique, c'était un peu ambigu votre proposition.

Monsieur Julien BARGETON, pour le groupe DP, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Sur le budget supplémentaire, je voudrais souligner deux éléments plutôt positifs. Le réalisme l'emporte, l'autorisation d'emprunt baisse de 233 millions pour atteindre la somme de 515 millions d'euros, l'investissement marque le pas, il ne sera que de 4 milliards sur 3 ans et donc, nous ajustons l'autorisation d'emprunt à la réalité de l'investissement. Ça, ça va.

Les inscriptions nouvelles sont limitées en fonctionnement, la sobriété de cet exercice ne comporte aucune nouvelle annonce. J'ai toujours été un partisan de la sobriété. Je note que cette sobriété existe au moins au moment des débats budgétaires au Conseil de Paris. En dehors des séances du Conseil de Paris, notamment consacrées au budget, il y a parfois quelques annonces et il m'est d'avis que cela risque de continuer.

Deux éléments sont plus contestables me semble-t-il, le résultat à reprendre est considérable : 447 millions, conséquence de l'excédent tiré du compte administratif dont nous avons parlé, et notamment de l'insatisfaisant pilotage de fin de gestion ayant conduit à gonfler inutilement la trésorerie de la collectivité en novembre.

Enfin, l'ouverture de nouvelles autorisations de programme interpelle alors que la trajectoire de l'investissement semble marquer le coup comme le montrent les tableaux de bord en première commission et le compte administratif. Là aussi, inscrire des autorisations de programme quand elles ne sont pas nécessaires, cela ressemble à des annonces avant les échéances municipales.

Sur la contractualisation, soulignons le changement radical intervenu avec la première loi de finances du quinquennat du nouveau président, avec la fin de la baisse des dotations aux collectivités, et la mise en œuvre d'une nouvelle méthode fondée sur la confiance et la responsabilisation.

Le taux d'évolution des dépenses retenu dans la contractualisation, une norme de 1,14 %, apparaît tout à fait atteignable au regard des résultats des années passées, 0,5 en 2015, 0,4 en 2016, et 0,7 en 2017. Il est exigeant de reproduire ces performances, mais l'effort doit être poursuivi et amplifié.

En matière de capacité de désendettement, la cible est de 12 ans, elle implique de piloter le recours à l'emprunt au plus près des besoins découlant de la trajectoire des investissements. Là aussi, la cible semble accessible.

On nous annonçait le pire, la cure d'austérité, la rigueur insupportable, et loin de ce catastrophisme annoncé, la Ville a signé, je m'en réjouis pour les Parisiens, c'est une bonne nouvelle, mais j'ai envie de dire, tout cela pour cela, et Madame la Maire, je ne partage pas ce que vous avez dit de ce point de vue.

Non, le contrat n'accentue pas la contrainte par rapport à des baisses brutales de dotations unilatérales, il l'allège.

Je sens l'Exécutif gêné aux entourures, la signature est un peu honteuse, accompagnée d'un vœu qui critique tout le mécanisme.

Soit le contrat est inacceptable, et dans ce cas-là il ne faut pas le signer. Soit il est acceptable, et pourquoi se cacher derrière un vœu de l'Exécutif qui est en contradiction complète avec le fait même de signer ?

Le "en même temps" en quelque sorte prospère, je pourrais m'en réjouir, je crois que le "en même temps" se diffuse, mais là il ne s'agit pas de la pensée complexe, mais plutôt de la pensée complexée, parce qu'on voit bien que cela permet de satisfaire une partie de la majorité, et cela tient à sa composition.

Les propositions du vœu, Monsieur BONNET-OULALDJ, ne sont pas inacceptables à la fin. Elles ne sont pas insurmontables, mais les considérants sont caricaturaux et là aussi il y a une contradiction entre des considérants très critiques et le fait de dire finalement, refaisons un colloque, surveillons tous comment ça se passe. Le pacte financier était plus réclamé. Vous attaquez le contrat, mais vous ne l'attaquez pas seulement dans son contenu, vous l'attaquez dans son principe.

Or, si vous reprenez la citation que j'avais formulée, je parlais bien de baisse de dotations. C'est la baisse de dotations qui mettait en péril l'autonomie financière des collectivités locales, et pas du tout un processus de contractualisation que les associations d'élus réclamaient depuis longtemps. C'était justement ce que l'on avait dit en particulier dans ce colloque, réclamer un pacte avec l'Etat, et là nous signons un pacte, nous n'avons plus de baisses brutales, cela fait une sacrée différence.

D'autant que la discussion a été fructueuse, cela a été dit par plusieurs d'entre nous.

La péréquation est exclue du périmètre, la procédure de loyers capitalisés y a été intégrée. Les critères spécifiques ont été validés, notamment sur des particularités liées à Paris, qui est aussi un département, etc.

Pour notre part, nous voterons le contrat, mais nous le voterons sans fausse pudeur. Nous le voterons sans forme d'hypocrisie, parce que ce contrat permet la maîtrise raisonnable des finances de la Ville. Ce contrat rompt avec une baisse brutale et quantitative des dotations. Ce contrat correspond à des objectifs que nous avons su respecter dans le passé en faisant moins de 1,14 % de progression des dépenses, en faisant moins que 12 ans pour se désendetter.

Donc, franchement, reconnaissons qu'il s'agit d'une avancée, reconnaissons qu'il a permis finalement d'aboutir du mieux possible pour les Parisiens, et engageons-nous dans une voie nouvelle qui rompe avec une baisse brutale des dotations et ouvre sur ce que nous souhaitons : un pacte financier raisonnable et raisonné entre l'Etat et les collectivités locales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON, vous savez, c'est d'autant moins une volonté de cacher un contrat qu'on l'a voulu. Ce contrat, je l'ai voulu.

Ce contrat que nous avons voulu est un contrat positif pour les Parisiens, parce qu'il a été bien négocié, dans un intérêt bien compris des Parisiens, et par ailleurs j'ai demandé au Premier ministre de venir signer ou que je vienne signer ce contrat avec lui. On ne veut vraiment pas en faire une signature en catimini. J'attends sa réponse, j'espère qu'il dira oui. Cela aurait un peu de relief que de pouvoir faire une signature entre le Premier Ministre de la France et la Maire de Paris, sur un contrat qui nous a permis de faire converger et de retrouver l'intérêt conjoint, convergent, de l'Etat et de la Ville.

C'est un peu comme cela que je conçois nos relations. Quand cela va bien, on le fait. Cela ne nous empêche pas d'exprimer aussi des points de désaccord. Je souhaite vraiment le signer avec le Premier ministre, je veux que cela se sache et j'espère qu'il dira oui.

Je vais donc à présent donner la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI- MODEM.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, suivant en cela plusieurs autres grandes villes françaises, la Ville de Paris s'est donc engagée dans la voie de la contractualisation avec l'Etat.

Après avoir entendu beaucoup de bêtises et d'approximations lors de nos débats budgétaires fin 2017, c'est donc une très bonne nouvelle. Cela offre de la visibilité, de la prévisibilité, mais également la souplesse nécessaire.

Cela impose aussi des responsabilités de la part de la Ville. C'est là que le bât blesse, car la méthode Coué à laquelle nous a habitué la Ville risque de se fracasser contre le mur de la réalité. Il ne suffit pas d'affirmer que la Ville mène une politique de maîtrise de l'endettement sans augmenter les taux d'impôts directs locaux pour convaincre. Les Parisiens ne sont pas dupes. La dette a explosé, passant de 3,6 milliards d'euros au 1er janvier 2014 à probablement 7,5 milliards en fin de mandature, soit un quasi-doublement. Si, certes, les impôts directs locaux n'ont pas augmenté, Monsieur GRÉGOIRE, si l'on excepte tout de même l'augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, tout le reste a augmenté : redevances, tarifs des centres de loisirs, des conservatoires, taux des droits de mutation.

Ce manque de sincérité prévaut aussi dans la traduction que vous donnez aux indicateurs. Vous vous félicitez de l'augmentation de l'épargne brute. Il est vrai qu'elle avait atteint un plancher inquiétant en 2015. Vous savez cependant aussi que ce taux est gonflé de manière artificielle grâce à l'intégration des loyers capitalisés, ce qui pèse sur les capacités de financement des investissements qui représentent aujourd'hui 78 %, contre 83 % sous la précédente mandature.

Dès lors, se posent deux questions : d'une part, la soutenabilité des dépenses d'investissement, comme l'avait souligné la C.R.C. qui alertait sur le fait que le faible niveau d'épargne brute était de nature à remettre en question le P.I.M. D'autre part, cela pose la question de la soutenabilité d'une telle structure budgétaire en l'absence de réformes en profondeur.

Depuis 2014, les dépenses de la Ville se sont appuyées sur deux leviers : la dette d'une part, l'immobilier d'autre part. La Ville est devenue structurellement "immobilio-dépendante", comme le rappelait Eric AZIÈRE. Cette orientation est très contestable sur la forme mais aussi sur le fond puisque cette politique se fait aux dépens de la politique d'accessibilité au logement pour le plus grand nombre que vous prétendez mener. Bien sûr, vous poursuivez votre politique de cession des biens immobiliers de la Ville : certaines se justifient ; pour d'autres, il aurait été plus efficient de privilégier des baux emphytéotiques plutôt que de brader le patrimoine des Parisiens.

Nous avons une autre inquiétude, dont la contractualisation devra tenir compte, celle de l'ardoise qui va continuer à se creuser, y compris après 2020. En effet, au-delà de la trajectoire que vous avez choisie de mener, il y a la succession de décisions de votre part qui auront pour conséquence d'obérer significativement les marges de manœuvre futures de la Ville.

Ce sont d'abord les questions de la cavalerie budgétaire à laquelle vous vous livrez avec les loyers capitalisés. Grâce à cet artifice comptable, vous comblez le trou budgétaire, certes, mais vous creusez aussi la dette des prochains exercices. Sur la mandature, les loyers capitalisés représenteront 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'une année de dépenses d'investissement de la collectivité utilisée pour combler artificiellement le trou budgétaire. Un trou que des décisions hasardeuses seront encore venues creuser, soit à travers la perte de recettes, soit à travers l'augmentation de dépenses non anticipées.

Depuis le vote du budget primitif, des erreurs de gestion et des choix contestables sont encore venus alourdir la facture. Sur les marchés publicitaires, après l'annulation des deux marchés, le montant des pertes de recettes s'élève à plus de 78 millions d'euros. Ces conséquences budgétaires s'étalent jusqu'en 2021. Sur Autolib', on s'achemine vers une note à régler de 20 millions d'euros par an jusqu'à la fin de la D.S.P., soit 120 millions au total d'ici 2023. Sur la suppression du marché de Noël et son non-remplacement qui ont déjà pesé sur deux exercices budgétaires, soit un total de 1,4 million de perte de redevances, à quoi s'ajoute la perte sèche de 1 million d'euros de redevances pour la Grande Roue à partir de fin 2018, ainsi que le dédommagement dû dans le cadre de la "Fête à Neu-Neu". Je pourrais continuer ainsi longtemps... Au total, on arrive, en ne prenant en compte que des dossiers récents, à une perte de recettes de plus de 260 millions d'euros, un trou qu'il faudra bien combler. Les artifices comptables utilisés jusqu'ici ne suffiront pas.

Au-delà de la trajectoire budgétaire que vous avez choisie, absence de réformes de structure et explosion de l'endettement, nous nous alarmons sur les conséquences de la politique de rustines, parfois insincère, ainsi que des

erreurs de gestion qui alourdissent chaque jour l'ardoise pour les Parisiens. Ces choix et ces erreurs ont pour conséquence d'obérer profondément non seulement les marges de manœuvre de la Ville pour mener à bien ses politiques aujourd'hui, mais également pour demain.

Nous voterons le texte, bien sûr, de la contractualisation, non pas comme un blanc-seing donné à la Ville, vous l'aurez compris, mais en souhaitant que ce cadre financier incite enfin la Ville à opérer les réformes qui s'imposent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Madame GATEL.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai contre le budget supplémentaire, comme j'ai voté contre le budget primitif, et je voterai évidemment contre ce contrat financier avec l'Etat.

Première chose, je n'ai pas le temps, hélas, de présenter les amendements au budget supplémentaire que je propose mais ils ont trait à une augmentation des moyens alloués à l'aide sociale à l'enfance, aux E.H.P.A.D. et aux colonies de vacances. Je souhaitais en effet mettre en exergue ces trois aspects qui me semblent vraiment en deçà.

Plus précisément, le contrat financier avec l'Etat vise à la baisse des dépenses de fonctionnement, sous peine de subir des sanctions financières. C'est une remise en cause de la libre administration de toute collectivité et qui, de fait, revient à une mise sous tutelle de Bercy. Aussi autoritaire que le coup d'Etat financier des institutions européennes contre la Grèce, ce chantage austéritaire sera tout aussi inefficace pour Paris qu'il le fut pour la Grèce. Alors que Paris compte 2.500 morts prématurées par an du fait de la pollution, plus de 3.000 personnes sans logement, la priorité ne doit pas être d'aider l'Etat à respecter une règle européenne totalement absurde. Avec des taux d'emprunt historiquement bas et des besoins en termes d'investissements publics, il est irresponsable de borner la souveraineté budgétaire de Paris à une hausse maximale des dépenses annuelles de 1,14 % et sa capacité de désendettement à 12 ans au mépris de la réalité.

Paris n'a pas de date de péremption, Madame la Maire, mais en revanche des besoins vitaux, importants, urgents. Paris devrait en profiter pour investir et bâtir un nouveau modèle plus juste socialement, écologiquement responsable pour notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET. Vous avez terminé votre temps de parole de 1 minute 30.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous avez caractérisé cette contractualisation budgétaire de non réciproque et de non soutenable en novembre dernier, mais vous vous y soumettez d'ores et déjà.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à vous, c'était 1 minute 30.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'est pas possible. Je suis à 1 minute 50 et j'ai droit à 2 minutes.

Vous vous moquez du monde ou quoi ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous aviez 1 minute 30.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, vous m'avez dit 2 minutes. C'était inscrit 2 minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, j'ai 1 minute 30.

Terminez votre intervention, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est vraiment hallucinant. J'ai 2 minutes sur à la fois tout le budget supplémentaire et...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai 1 minute 30. Ce n'est pas moi qui décide des temps de parole. C'est le SGCP.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'est pas ce qui est inscrit sur le registre d'inscription ODS, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez 1 minute 30. Je fais respecter les temps de parole, non pas tels que je les ai décidés, mais tels qu'ils me sont indiqués.

Mme Danielle SIMONNET. - En signant ce contrat, collègues de la majorité, oui, comme les bourgeois de Calais, vous voudriez nous faire croire la corde au cou à un acte de résistance héroïque. Comme pour les bourgeois de Calais, c'est une affaire de soumission avant tout et c'est cette défaite que l'histoire retiendra.

Je voterai contre ce contrat entre l'Etat et Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est honteux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce ne sont pas des "procédés", ce sont les temps de parole, Madame SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - C'était 2 minutes et vous m'avez coupé la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez contester toutes les règles, y compris celles définies en commun. En l'occurrence, cette règle a été définie en commun : non pas par moi, mais par la conférence d'organisation.

Je donne donc la parole à M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est...

Mme Danielle SIMONNET. - C'est inscrit 2 minutes ! C'est inscrit 2 minutes sur le relevé de la conférence d'organisation, Madame.

M. Jérôme GLEIZES. - Je peux ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous aviez 2 minutes pour chaque débat, ce qui fait 4 minutes. Cela s'appelle la fongibilité. Vous avez fait 2 minutes 30 pour le premier débat, il vous restait donc 1 minute 30. Les règles s'appliquent à toutes et à tous de la même façon.

Très bien, Monsieur GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais essayer de parler...

Madame la Maire, chers collègues...

Peut-on annuler les 12 secondes ?

Madame la Maire, chers collègues, je vais donc continuer ce débat sur la contractualisation, assez étonnant par ailleurs, selon les différents endroits de la salle.

À la lecture des exposés des motifs du projet de délibération sur la contractualisation, il est loin le temps du débat budgétaire de décembre 2016 où, dans une quasi-unanimité, nous nous opposions à la volonté de l'Etat de mettre sous tutelle financière les collectivités territoriales. Dans ce contexte, à l'époque, les trois principales associations d'élus, l'association des maires de France, l'A.M.F. ; celle des départements, l'A.D.F. ; celle des régions de France, l'A.R.F., avaient souhaité s'associer pour dénoncer les dangers de la concertation avec l'Etat. Aujourd'hui, les collectivités territoriales négocient de manière isolée et on nous présente un document qui ne serait plus que technique.

Non, ce projet de délibération est une atteinte au principe de libre administration, une remise en cause des lois Defferre de 1982 de la décentralisation. Si les baisses de dotation globales de fonctionnement, la D.G.F., depuis 2010, dont celles de François HOLLANDE depuis 2014, ont constitué le premier acte de la recentralisation. La contractualisation imposée par Emmanuel MACRON constitue l'acte 2, plus pernicieux, car il ne protège aucunement les collectivités territoriales, comme c'est écrit dans l'exposé des motifs, d'une baisse future de la D.G.F., Monsieur BARGETON, ou d'une hausse des péréquations, soit déjà une perte de ressources de plus de 1,2 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2010, soit plus d'un sixième des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne, comme c'est exposé dans les motifs.

La contractualisation remet en cause l'autonomie financière des collectivités territoriales, et donc, leur libre administration à travers son article 3 sur les dépenses maximales, afin de permettre à l'Etat de respecter ses engagements, auprès de la Commission européenne, de réduction des dépenses publiques et de la dette publique au détriment du fonctionnement des collectivités territoriales.

Il n'y a aucune logique partenariale, comme c'était dit, avec l'Etat dans cette contractualisation, mais une prise de contrôle technocratique des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales. Comme c'est écrit dans l'exposé des motifs, la réalité est différente, de notre relation avec l'Etat. 48 % des dépenses sociales obligatoires - R.S.A., allocation personnelle d'autonomie, l'A.P.A., la prestation de compensation du handicap C.P. et, peut-être, demain, les mineurs isolés, on verra - ne seront pas remboursés, couverts par les compensations versées par l'Etat, soit 260 millions d'euros par an et plus de 1 milliard aujourd'hui en cumulé.

Mais le pire de cette contractualisation est ailleurs. Les critères sont arbitraires et inefficaces. La vérité, c'est que nous sommes en train de faire pire qu'avec les critères de Maastricht, mais à l'échelle du territoire français. Des critères totalement arbitraires qui ne répondent à aucune logique économique, sauf à considérer que la dépense publique est intrinsèquement mauvaise.

Mesdames, Messieurs les libéraux, lisez ou relisez Adam Smith et non un de ces épigones modernes qui se cachent derrière des équations mathématiques. Aucune entreprise ne se donne comme objectif l'évolution des dépenses, mais on persiste à en donner aux collectivités territoriales. A la rigueur, nous pourrions comprendre que l'on donne des objectifs de solde, comme l'épargne brute, car, si les recettes augmentent plus que les dépenses, où est le problème ? Or, aujourd'hui, c'est impossible. Il faut baisser les dépenses coûte que coûte en mettant en question des investissements futurs, car toute construction future - une crèche, une école, un gymnase, un conservatoire - nécessite des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement sont surtout des salaires, de la masse salariale.

Nous regrettons que la Ville se vante d'une recherche systématique de sobriété de nos dépenses de fonctionnement, avec une évolution à 0,7 % en 2017, après 0,4 % en 2016 et 0,5 % en 2015, soit largement moins que l'objectif demandé de 1,14 % par cette contractualisation. Car, dans la réalité, c'est plus de pression sur les fonctionnaires de la Ville - je le répète - et la réalité est qu'avec la contractualisation, l'Etat français cherche à réduire son déficit sur le dos des collectivités en conditionnant le versement des dotations au respect d'un plafond arbitraire d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Pourtant, une règle d'or d'équilibre budgétaire s'applique déjà aux collectivités : aucun budget en déséquilibre n'est permis, interdiction du recours à la dette pour financer les dépenses de fonctionnement des collectivités. C'est cela, la réalité, et l'on veut la changer.

En fait, les collectivités territoriales pallient les carences de l'Etat. De son côté, l'Etat a pourtant continué de déléguer des compétences toujours plus nombreuses aux collectivités sans que les financements adéquats soient toujours transférés. Pire : les collectivités sont parfois obligées de pallier les carences de l'Etat. Je pense notamment à la question de l'accueil des réfugiés dans des conditions dignes, dont ma collègue Fatoumata KONÉ a déjà parlé. Plusieurs collectivités ont déjà exprimé leur refus de signer un tel contrat financier avec l'Etat, qu'elles comparent à du chantage.

En effet, ces collectivités seront sanctionnées, quoi qu'elles fassent. Elles signent, mais ne remplissent pas les critères : il y a une sanction financière. Elles ne signent pas : il y a aussi une sanction financière. Nous regrettons que Paris ne soit pas engagée dans un mouvement de contestation organisé de cette politique de contractualisation, surtout qu'aucune garantie n'est donnée sur le maintien de la D.G.F.

Pourtant, nous allons nous abstenir. Malgré tous les inconvénients de la contractualisation, nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstiendrons car il y a une singularité parisienne que nous soutenons : les loyers capitalisés. Raison inverse pour laquelle certains groupes vont voter contre, ou s'abstenir aussi, malgré leur soutien à la logique austère de la baisse des dépenses publiques.

Nous saluons le travail mené par l'adjoint aux finances et son équipe qui ont obtenu des compensations, tel que le maintien des loyers capitalisés dans les recettes de fonctionnement. Nous avons toujours soutenu la logique du conventionnement par bail emphytéotique de la Ville plutôt que la vente et les cessions d'actifs en recettes d'investissement.

Certes, nous aurions pu lisser les recettes dans le temps, mais les chocs externes imposés par les gouvernements successifs ont obligé la Ville à trouver des nouvelles recettes pour compenser le 1,2 milliard de chocs. Elle a préféré garder la propriété de nombreux logements sociaux qu'elle possède plutôt que les céder aux bailleurs sociaux, ce qui risque d'être un grand soutien si la loi Elan étend les possibilités de vente des logements sociaux. Nous soutenons cette stratégie.

Pour terminer, il est important que l'Exécutif rappelle, à travers le vœu qui nous est proposé, que les collectivités territoriales ne doivent pas être mises sous tutelle financière.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES, dans le temps imparti.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Il vous reste 7 minutes 35.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'ont déjà souligné, mes camarades qui sont intervenus avant moi, le budget de notre collectivité n'a de sens qu'en prenant en compte les caractéristiques de notre territoire et les besoins de sa population. Nous le répétons souvent : nous nous sommes engagés devant les Parisiennes et les Parisiens pour construire un Paris où toutes et tous peuvent vivre et travailler. Or, nous le savons : le coût de la vie à Paris est particulièrement élevé.

Le premier poste de dépenses, c'est le logement. Je salue ici le travail mené par notre adjoint dans ce secteur. Au coût du logement, s'ajoute celui de l'alimentation. Depuis 2014, le groupe Communiste est mobilisé sur la question de l'accès de toutes et de tous à une alimentation durable, conformément à nos engagements. Il faut promouvoir une alimentation de qualité en circuit court vers des prix accessibles pour les Parisiennes et les Parisiens et permettant une juste rémunération des producteurs.

En ce sens, le projet de délibération "Les quatre saisons solidaires" a prévu l'expérimentation de deux halles alimentaires dans les quartiers populaires parisiens. Elles sont aujourd'hui ouvertes. Nous nous félicitons également des projets de futures halles alimentaires dans les quartiers "politique de la ville".

Néanmoins, malgré les efforts conséquents déjà engagés par la Ville, il reste à mettre en place un accompagnement spécifique en direction des publics les plus précaires, en particulier les bénéficiaires des minima sociaux ou les personnes accueillies en centre d'hébergement.

D'ailleurs, nous avons déjà adopté un vœu en ce sens au Conseil de Paris de février 2017. Aussi, nous vous proposons de créer, dès 2018, des paniers solidaires en lien avec nos partenaires privilégiés que sont les halles alimentaires et les marchés de la Ville de Paris. L'alimentation est aujourd'hui une question de santé publique et un marqueur de classe. Il est de notre devoir d'engager des politiques publiques ciblées pour réduire les inégalités alimentaires.

Un autre poste de dépenses particulièrement important pour les Parisiennes et les Parisiens est celui des transports. Madame la Maire, vous avez évoqué l'opportunité d'engager une étude sur la gratuité des transports à Paris. Nous proposons, par un vœu, de rembourser la moitié du "pass" Navigo de tous les retraités ainsi que la moitié de la carte "Imagine R". Ces mesures sont finançables dès 2019 par une augmentation des versements transports des territoires favorisés. Elles permettront de montrer notre engagement pour dégager du pouvoir d'achat aux retraités et aux jeunes.

Puisque j'évoque la question des jeunes, je souhaite mettre l'accent sur l'amendement que nous proposons au sujet du fond d'aide aux jeunes de la Mission locale. La subvention versée par notre collectivité a été amputée de 40 % au début de l'année. Il apparaît que la montée en charge de la garantie jeunes ne permette pas de couvrir les besoins engendrés par cette baisse.

Aussi, nous demandons le rétablissement de cette subvention. Il s'agit d'aider les jeunes les plus précaires. Il s'agit de lutter contre les ruptures de parcours à cet âge si important de la vie. Il s'agit d'agir pour la cohésion sociale de notre territoire. Le travail que fait la Mission locale pour les jeunes à travers ce fond ne mérite pas cette baisse de subvention, comme l'a déjà évoqué ma camarade, Danièle PREMEL. Nous vous demandons donc de réagir. Il est encore temps.

Puisque nous parlons des jeunes et de nos engagements pour plus de cohésion, je prolonge mon discours, ou mon propos plus exactement, avec l'engagement de la campagne de la majorité municipale de créer un conseil économique, social et environnemental parisien. Celui-ci a été acté en 2015 en tant que Conseil des générations futures.

Je le répète : la crédibilité de cette instance de concertation paritaire, consultative et indépendante, réside dans l'intérêt que lui porte la Ville et dans les suites réservées à ses travaux. Or, les diminutions successives de son budget ne sont pas compréhensibles si l'on souhaite que cette instance mène à bien les missions qui lui sont confiées. Le Conseil a besoin d'être doté de moyens suffisants. Comme en décembre 2017, nous demandons donc le rétablissement de cette subvention à hauteur de 50.000 euros.

Je termine pour mettre en lumière un sujet particulièrement important. C'est celui des droits des femmes et de lutte contre les violences qu'elles subissent encore bien trop souvent. Aussi, nous souhaitons remettre dans le débat budgétaire la nécessaire étude pour la cité des droits des femmes, mais aussi la subvention au réseau Mage qui travaille sur les questions de genre. Cela met en lumière le hiatus entre les paroles du Gouvernement qui déclare

vouloir faire de l'égalité une grande cause nationale et qui, en même temps, suspend la subvention annuelle modique qui lui est attribuée.

Nous voyons ici, avec ce projet de budget supplémentaire, que Paris tient ses engagements et fait mieux que le Gouvernement. Vous me direz : ce n'est pas très difficile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Madame BÜRKL, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants, puis M. Jean-François LEGARET, dernier orateur.

Vous avez 10 minutes 35 pour tous les deux.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume dans ce budget supplémentaire : vous communiquez seulement les bonnes nouvelles. Tout ce qui est préoccupant est biffé. Bref, vous continuez à nous raconter des histoires. Je vous cite : "gestion saine des finances", "stabilité fiscale", "engagements tenus" ou encore "la collectivité assure le financement de ses priorités". En définitive, des mots, rien que des mots pour dire que tout va bien, alors que nous sommes de plus en plus nombreux à Paris à nous inquiéter de l'impact budgétaire de Vélib'2, d'Autolib', du marché sur les mobiliers urbains publicitaires, et j'en passe.

Dans ce budget supplémentaire, vous semblez donner une bonne nouvelle avec un abondement de 3,2 millions d'euros pour poursuivre l'entretien de la voirie, après avoir baissé de 61 % les crédits dédiés depuis 2014. Ces 3,2 millions d'euros sont sans doute la traduction budgétaire du fameux plan anti-nids de poule annoncé dans la presse à grand renfort de communication. En tout cas, quelle somme dérisoire comparée à l'ampleur des investissements à réaliser. Je me permets d'ailleurs de mettre ce chiffre de 3,2 millions d'euros pour Paris en regard du million d'euros de devis pour les feux tricolores et l'éclairage public, en attente de financement, rien que pour le 9^e arrondissement depuis quatre ans.

Vous louez, de surcroît, le plan d'investissement de la Ville pour développer les mobilités alors que seulement 12 % du Plan Vélo 2015-2020 ont été réalisés. La vitesse commerciale des bus est en baisse constante depuis 2001, avec une baisse de 4 % depuis 2014. Alors comment oser parler d'investissement dans les mobilités ?

Tout cela est bien inquiétant et les perspectives sur votre capacité à investir en 2019 le sont tout autant. Vous avez donné comme consigne de ne pas démarrer de nouveaux aménagements après le 1^{er} juillet 2019. Avec le renouvellement des marchés béton et asphalte à compter du 1^{er} janvier, je crains des difficultés pour mettre en œuvre nos engagements dans nos arrondissements, même si nous savons déjà que de nombreux projets des budgets participatifs ne seront pas réalisés en raison de votre agenda politique, mais aussi de la surcharge de travail que vous avez donnée aux services techniques.

D'ailleurs, à ce propos, je vous suggère de mobiliser une journée de votre agenda pour aller voir les brigades de voirie, pour discuter avec le S.T.V. et avec les entreprises titulaires des marchés. Allez regarder la mise en œuvre des zones 30 et vous pourrez alors constater les retards et les blocages dans un service qui manque de financements et de matériels.

Du coup, faute de financements depuis 2014, l'entretien, les investissements et la mise en œuvre des politiques publiques s'en ressentent : diminution des brigades de voirie de 8 à 5 pour faire des économies, 1,7 million d'euros pour les réparations d'urgence en 2018 contre 4,4 millions d'euros en 2014, manque de financement pour les aménagements cyclables.

En réponse à votre exercice d'autosatisfaction, je ferai par conséquent un diagnostic bien différent : sous-investissement, retard dans l'exécution budgétaire et mauvais dimensionnement financier des opérations.

Quoi que vous écriviez, le sous-investissement sur la voirie a atteint un tel niveau que les Parisiens s'en rendent désormais compte à chaque fois qu'ils sortent de chez eux. Ce sous-investissement concerne l'entretien de la voirie, les projets d'aménagement, les grands projets, les mobilités. S'ajoute à cela que vous avez modifié le Règlement de voirie en 2015 qui donne aux concessionnaires la responsabilité des réfections de voiries. On en voit malheureusement le résultat avec des chantiers laissés à l'abandon pendant des semaines, voire des mois.

Tout cela démontre que, pour la voirie, votre doctrine n'est pas la pérennité des aménagements et la qualité, mais l'économie à court terme. Dans quelques années, on appellera cela le syndrome Vélib'2, cette stratégie qui consiste à faire au moins cher sans se préoccuper de la pérennité.

Vous aurez compris mon message : 3 millions d'euros dans le budget supplémentaire, ce n'est pas du tout satisfaisant.

À nouveau, j'exprime le vœu d'une réforme en profondeur de la gestion de l'espace public qui est une mission essentielle d'une ville. Et je renouvelle ma proposition de fusionner DPE, DVD et DEVE pour que l'on puisse traiter l'espace public parisien de manière cohérente, décentralisée au niveau des arrondissements et avec des budgets à la hauteur des travaux.

Tout ce retard cumulé dans la rénovation de la voirie, dans la réparation des chaussées, dans la mise en œuvre des zones 30 et du Plan Vélo, dans les aménagements de voirie pour les bus nécessite un plan d'investissement d'ampleur qui dépasse très largement les 3 millions d'euros que vous nous proposez aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe les Républicains et Indépendants, pour une minute 10.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, puis-je commencer mon intervention, Madame la Maire, en vous rendant hommage et en rendant hommage aux services ? Car je dois reconnaître que la lecture des documents budgétaires relatifs à l'examen des comptes administratifs et du budget supplémentaire s'avère très instructive. Et dans le secteur sensible et médiatisé du logement social, un constat s'impose : les investissements réalisés sont faibles comparés aux recettes colossales que vous tirez de la politique immobilière, y compris de la politique du logement social.

Pour mémoire, lors des travaux de la M.I.E. que j'avais eu l'honneur de présider en 2013 sur la politique immobilière de la collectivité parisienne, le rapport avait déjà mis en évidence très clairement le manque de dynamisme de la politique immobilière de la Ville à travers un seul chiffre, ou plutôt deux chiffres : les dépenses foncières d'investissement en logements et en équipements publics sur cinq ans avaient atteint 1,7 milliard, alors que les recettes foncières sur les cessions d'actifs avaient atteint 1,3 milliard d'euros ; si on fait le solde, c'est peu de chose.

La Ville depuis lors n'a pas investi. Si on fait la balance des recettes et des dépenses. Les chiffres, vos chiffres sont révélateurs : 273 millions d'euros de loyers capitalisés. Cette curieuse manœuvre comptable, sévèrement pointée par la Chambre régionale des comptes, vous permet de ponctionner allègrement les bailleurs sociaux depuis 2016. Ce qui cumule à 860 millions si l'on intègre les 225 millions d'euros de recettes attendues en 2018.

Cela veut dire qu'au lieu de verser, comme c'est le cas partout en France, un loyer annuel à la Ville dans le cadre des baux emphytéotiques, vous avez imposé par votre autorité directe sur ces bailleurs sociaux de payer des loyers pour les 50 à 60 années qui viendront par avance en une seule fois. La raison est bien connue : d'une part, vous vous servez du conventionnement du parc de logements libres des bailleurs - 2.612 logements précisément pour "Paris Habitat" et "Elogie-SIEMP" -, ce qui vous permet accessoirement de détruire systématiquement le parc de logements intermédiaires de la Ville, et d'autre part vous transférez - avec la complicité de l'Etat, il faut bien le dire - des recettes d'investissement en recettes de fonctionnement pour combler les dérives de votre mauvaise gestion.

C'est certain, fort de ce truquage renouvelé des comptes de la Ville, vous reconstituez sans complexe une part de votre épargne brute sur le dos des bailleurs sociaux et de leurs fonds propres, les privant des ressources financières pour réaliser l'entretien, la rénovation, la sécurisation d'un parc social en souffrance, dont les opérations de réhabilitation sont souvent reportées au détriment de la qualité de vie des locataires, comme cela a été le cas dans le 1er arrondissement tout récemment.

Alors il faut chercher en vain la cohérence d'une politique affichée comme ambitieuse et constructive en matière de logement, assortie d'objectifs lourds mais naturellement intenables : 7.500 logements, proclamez-vous depuis quatre ans. La réalité est tout autre car, si on retire les acquisitions de logements occupés et les opérations de reconventionnement, vous parvenez à une moyenne de 2.500 logements par an.

Continuons la décomposition des chiffres de votre cagnotte de recettes :

- 100 millions d'euros de cessions immobilières ;
- 87 millions d'euros issus principalement des redevances cumulées des baux emphytéotiques ;
- 77 millions d'euros de subventions de l'Etat au titre des aides à la pierre ;
- 59 millions d'excédents de Z.A.C., recettes qui progressent de 2 millions d'euros par rapport à 2016 ;
- 18 millions de recettes diverses.

Faisons l'addition : 614 millions d'euros de recettes immobilières issues du logement social, sans compter les 1.441 millions d'euros de droits de mutation.

Donc, le logement social ne constitue pas pour vous une dépense : le logement social vous rapporte, et vous rapporte gros. Vous exploitez sciemment le logement social comme pourvoyeur des recettes indispensables pour boucher les trous que votre gestion ne cesse de creuser dans vos budgets.

Dois-je vous rappeler le sondage d'un journal paraissant le dimanche, daté du 25 mars 2018, très détaillé, intitulé "Anne HIDALGO, la cote d'alerte" ? Trois dossiers semblent récolter un mécontentement fort des Parisiens : 71 % pour le logement, 73 % pour la propreté et 76 % pour la circulation.

Au lieu d'entendre le message, vous avez poursuivi votre politique dispendieuse. Rappel des faits :

- 7 ans d'attente en moyenne pour obtenir un logement ;
- 4,5 % de taux de rotation au sein du parc social, chiffre très faible puisqu'il est de 10 % en moyenne en France et de 27 % dans le privé.

Un compte foncier pour les préemptions qui explose, passant de 71 millions d'euros en 2014 à 180 millions d'euros au C.A. 2017.

J'ajoute qu'avec 180 millions pour acheter cher et sans créer un seul logement, vous pourriez réhabiliter 7.200 logements ou construire 2.600 logements neufs. Je n'oublie pas votre total désengagement en matière de logements intermédiaires, moins de 200 P.L.I. par an.

J'abrège car je dois conclure. L'accession sociale à la propriété demeure le parent pauvre de votre politique. En réalité, vous alimentez la spéculation, qui alimente votre recette. Voilà le cercle vicieux dans lequel vous tournez en rond. Cessez de favoriser la pénurie de logements privés, de créer des trappes à pauvreté dans certains quartiers, méditez ce que la Fondation Abbé Pierre recommandait récemment dans le monde : faute de logements intermédiaires, le social est embouteillé et, les gens ne pouvant en sortir, tout se bloque et les parcours résidentiels ne peuvent se faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Quand allez-vous comprendre qu'il est temps de changer de politique, qu'il est temps d'agir pour la qualité de vie des Parisiens et l'attractivité de Paris dans le monde ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET. Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Je vais à présent donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre, puis à Christophe GIRARD.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants qui se sont inscrits à la fois sur le budget supplémentaire et sur la contractualisation, qui est effectivement un document important et nouveau pour la gestion triennale de notre collectivité.

Sur le budget supplémentaire, il y a effectivement de nombreux vœux et amendements ; je vais essayer d'y revenir de façon assez précise.

D'abord, pour dire que concernant les dépenses de fonctionnement, il n'y a pas beaucoup de mouvement au sein de la section de fonctionnement, puisqu'il y a uniquement un mouvement de reprise, obligatoire, des restes à réaliser, à hauteur de 26,1 millions d'euros.

Autre fait marquant et cela a été évoqué, les très bons résultats constatés en 2017 permettent de virer en section d'investissement un autofinancement volontaire complémentaire de 378 millions d'euros et, compte tenu des ajustements prudentiels effectués sur la base des recettes réelles d'investissement et des mouvements comptables que je viens d'évoquer, cet autofinancement complémentaire permet de baisser le niveau d'autorisation d'emprunt de 233 millions d'euros pour atteindre la somme de 515 millions d'euros. Il n'y a pas de nouvelles inscriptions en crédit de paiement en dehors de l'inscription des R.A.R., mais de nouvelles autorisations de programmes pour un montant

de 66,2 millions d'euros, prévues en lien direct avec les priorités politiques actuelles et la mise en œuvre du P.I.M. de la mandature.

Quelques éléments de réponse au sujet des amendements et vœux qui sont rattachés au budget supplémentaire. Comme c'est indiqué, c'est un B.S. technique et il n'y a donc pas de lettre rectificative. Pour autant, j'aimerais vous livrer quelques éléments d'explication et de réponse qui permettront, soit de répondre factuellement à des demandes, soit de rassurer quelques inquiétudes qui ont été formulées.

D'abord, plusieurs sujets vont faire l'objet de vœux de l'Exécutif au regard d'enjeux politiques importants. En réponse à plusieurs vœux et amendements du groupe GEP, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif d'abord relatif à la politique de prise en charge des mineurs non accompagnés et aux moyens qui y sont consacrés, en prévoyant notamment la mise en place à la rentrée d'un centre d'accueil des jeunes majeurs, que l'Etat, nous l'espérons, acceptera de cofinancer de manière pérenne.

Un deuxième vœu permet de répondre et de faire un point sur notre stratégie en matière de stationnement sécurisé des vélos. Nous rappelons le calendrier de déploiement des premiers vélos box d'ici l'été prochain et notre souhait de développer une offre de stationnement dans les parkings souterrains. J'espère que ce vœu répondra aux vœux et amendements du groupe GEP et du groupe LRI.

Enfin, nous présentons un vœu de l'Exécutif en réponse aux vœux du groupe Communiste portant sur les publics prioritaires et la méthodologie de l'étude importante sur la gratuité dans les transports en commun que vous nous aviez confiée, Madame la Maire. Je tiens à cet égard à rappeler que les groupes politiques seront pleinement associés à ce travail qui rendra ses conclusions en fin d'année.

Ensuite, quelques éléments de réponse à des vœux et amendements spécifiquement rattachés au budget. Tout d'abord, je tiens à rassurer les différents groupes sur les moyens qui sont et seront consacrés à nos différentes politiques publiques. Quelques éléments de précision. D'abord, nous souhaitons assurer le bon fonctionnement du Fonds d'aide aux jeunes géré par la Mission locale et ce sera donc assuré. Par ailleurs, dans le cadre de l'application de notre stratégie alimentaire durable, un appel à projets sera prochainement lancé pour permettre la création de nouvelles épiceries sociales et solidaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous étudierons également le lancement d'une expérimentation pour tester la mise en place de paniers solidaires permettant aux populations fragiles de bénéficier d'un accès à une alimentation de qualité dans des conditions préférentielles.

Plusieurs groupes sur les différents bancs de notre Assemblée se sont inquiétés de la situation de l'association "Graine de Soleil" au sein du théâtre du Lavoisier moderne parisien. Dans le cadre des échanges en cours entre la Ville et les responsables de l'association, un soutien pourra être envisagé à hauteur de 35.000 euros lorsque le projet sera définitivement bouclé. En outre, pour répondre à la montée en puissance du Réseau des ressourceries, nous poursuivons l'accompagnement des associations gestionnaires à hauteur de 40.000 euros.

Enfin, certains s'inquiétaient du contrôle de notre contrat de concession d'électricité. Je tiens ici à les rassurer et à remercier les équipes qui, dans les services, suivent ces contrats complexes. Cela nous permet très concrètement d'appréhender dans les meilleures conditions les négociations avec les grands concessionnaires énergétiques. C'est le cas actuellement avec notamment "GrDF" et une présentation plus détaillée de l'état des discussions sera réalisée à l'automne en Commission élus concessions.

Madame SIMONNET, je voudrais aussi vous faire une réponse précise s'agissant tout d'abord des vacances "Arc-en-Ciel". A la demande de la Maire et de notre Assemblée, plus de 4.000 places ont été proposées, en sachant que la Ville a augmenté l'offre de mini-séjours. S'agissant des moyens à l'Aide sociale à l'enfance, nous sommes extrêmement vigilants sur les moyens dédiés à la prise en charge dans de bonnes conditions. Je rappelle que c'est une compétence légale obligatoire du Département.

Enfin, vous souhaitez augmenter au B.S les moyens accordés aux E.H.P.A.D. C'est un sujet de mobilisation constante de l'Exécutif municipal, de la Maire et de son adjointe Galla BRIDIER, en charge des seniors et de l'autonomie. Notre mobilisation en la matière est constante et des courriers à la Ministre de la Santé n'ont d'ailleurs pas été vains et ont permis d'obtenir l'annonce de la neutralisation des conséquences négatives de la réforme dite de la convergence tarifaire pour 2018 et 2019, ainsi que des moyens complémentaires pour la dotation de soins, à hauteur de 360 millions d'euros.

J'ajoute que la réforme de la tarification nette n'apporte aucun argent supplémentaire. Les dépenses comme les recettes baissent, sans rien changer "in fine" au prix de la journée pour les usagers. J'espère donc vous avoir convaincue, Madame SIMONNET, de retirer vos amendements budgétaires, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je passe à quelques éléments d'explication sur la contractualisation. Vous en avez tous bien rappelé l'esprit, ce dont on aurait pu, honnêtement, se passer. Il s'agit plus, sous forme de boutade, d'un contrat d'aménagement de

peine qu'un contrat de mariage, mais c'est la loi. En responsabilité, nous appliquons la loi et faisons en sorte que cela serve l'intérêt des Parisiens et de notre collectivité et que, surtout, cela n'obère, à aucun moment, la stratégie budgétaire formulée et présentée aux Parisiens en 2014. Je voudrais d'ailleurs remercier les services de la Préfecture de Région avec lesquels nous avons eu des échanges constants, exigeants et constructifs.

Dans cet esprit, afin de rappeler notre position exigeante dans cette négociation et, plus globalement, dans l'ensemble de nos relations financières, avec l'Etat, nous avons proposé - plusieurs intervenants l'ont évoqué - un vœu de l'Exécutif. Celui-ci rappelle notre attachement au principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie financière des collectivités, et le suivi très vigilant que nous aurons de l'application de ce futur contrat. Enfin, il propose de rééditer l'organisation d'une nouvelle étape des Assises des finances publiques que la Ville avait organisées en 2015, afin de proposer des pistes permettant de renforcer l'autonomie fiscale des collectivités après que le Gouvernement a annoncé la suppression de la taxe d'habitation, dont une partie n'est pour l'instant pas financée, en passant de 80 à 100 % d'extinction de la taxe d'habitation.

Ce vœu de l'Exécutif s'accompagnera du dépôt d'un amendement technique permettant de préciser les sous-jacents du périmètre comptable de dépenses réelles de fonctionnement pris en compte avec la Préfecture. Ces précisions, apportées postérieurement à la communication du projet de contrat aux conseillers de Paris, sont sans incidence sur la norme d'évolution qui s'appliquera.

En outre, l'amendement nous permet de supprimer une scorie qui s'était glissée dans le projet de contrat, faisant référence à une annexe II qui, comme vous l'avez constaté, n'existe plus.

Je voulais remercier tous les intervenants d'avoir fait de la pédagogie sur ce contrat qui, honnêtement, nous permet - c'est l'aboutissement d'un long travail et je remercie encore les services, mon cabinet et votre cabinet, Madame la Maire - de préparer sereinement les prochaines années, conformément à la stratégie budgétaire qui est la nôtre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à nouveau pour ce travail remarquable et votre concision, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je n'ai qu'une réponse et je suis désolé de ma réponse qui sera sévère et sèche comme une selle de vélo.

Le budget supplémentaire emploi n'ayant pas vocation à créer de nouveaux emplois, je ne peux donc pas donner d'avis favorable à la demande de création de deux emplois à temps plein à l'Agence d'écologie urbaine.

Cependant, suite à un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, un travail de réorganisation de l'Agence est en cours, sous l'égide du Secrétariat général et en lien étroit avec vos adjointes, Mme KOMITÈS et Mme BLAUDEL. Elle vise notamment à recentrer et renforcer l'Agence sur ses missions d'expertise, en particulier sur la dimension du climat, enjeu fondamental que nous portons collectivement.

Nous pouvons, à ce titre, féliciter et remercier les agents qui ont contribué au travail remarquable effectué pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie, et je vous assure de notre vigilance pour nous assurer que l'Agence disposera à l'avenir des ressources humaines nécessaires, mais désolé d'un avis défavorable pour des raisons purement techniques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD.

2018 DFA 24 Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au stationnement sécurisé des vélos.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement résidentiel pour les vélos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent procéder au vote des amendements, des vœux et des projets de délibération inclus dans la discussion budgétaire des différents budgets. Nous allons mettre

successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, les budgets spécifiques.

Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront globalement et non par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Je demanderai simplement à Emmanuel GRÉGOIRE et à l'excellent Christophe GIRARD de nous donner leur avis sur les différents vœux et amendements, puis nous les voterons.

Nous commençons donc par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2018, DFA 24. En réponse à l'amendement n° 2 et aux vœux n°s 14 et 15, l'Exécutif a déposé le vœu n° 2 bis. L'amendement n° 2 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. David BELLIARD. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 14 du groupe Ecologiste de Paris est également retiré. Est-ce cela ?

M. David BELLIARD. - C'est cela.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 15 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 273).

En réponse à l'amendement n° 3 et au vœu n° 19 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 3 bis. L'amendement n° 3 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 19 G du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 274).

L'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 6 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

L'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 9 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 10 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 11 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 12 du groupe Communiste – Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 13 de Mme SIMONNET est maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est repoussée.

Je rêve où les Républicains et Indépendants ont voté le vœu de Mme SIMONNET ? Oui, voté pour.

Je ne rêvais donc pas.

2018 DFA 24-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 24-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2018, tenant compte des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 107-1ère des 11, 12 et 13 décembre 2017 arrêtant le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Vu la délibération des 20, 21 et 22 mars 2018 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 4, 5 et 6 juin 2018 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- à la somme de 5 654 685 220,50 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 2 331 858 990,71 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 233 392 916,88 euros ce qui le ramène de 748 063 587 euros à 514 670 670,12 euros.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

Un complément de 3 985 124 euros pour risques et charges,

Une reprise de 2 342 821 euros pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre 042, compte 6815 et en recette au chapitre 040, compte 15112 pour 3 985 124 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre 042, compte 7815 et en dépense au chapitre 040, compte 15112 pour 2 342 821 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 21 419 127 euros à 23 061 430 euros (voir détail joint en annexe n° 2).

Un complément de 10 183 183 euros pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre 042, compte 6817 et en recette au chapitre 040, compte 4912 pour 10 183 183 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 48 457 629 euros à 58 640 812 euros (voir détail joint en annexe n° 2)."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2018 est adopté. (2018, DFA 24-1).

2017 DFA 24-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 24-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018, tenant compte des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment la deuxième partie, Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", les articles L. 2312-2 et L. 2312-3, les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91 M-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 107-2e des 11, 12 et 13 décembre 2017 arrêtant le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Vu la délibération des 20, 21 et 22 mars 2018 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 4, 5 et 6 juin 2018 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

Dépenses : 312 475 103,38 euros

Recettes : 312 475 103,38 euros

- conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : - Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

Un complément de 3 985 124 euros pour risques et charges,

Une reprise de 2 342 821 euros pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre 042, compte 6815 et en recette au chapitre 040, compte 15112 pour 3 985 124 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre 042, compte 7815 et en dépense au chapitre 040, compte 15112 pour 2 342 821 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 21 419 127 euros à 23 061 430 euros (voir détail joint en annexe n° 3).

Un complément de 10 183 183 euros pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre 042, compte 6817 et en recette au chapitre 040, compte 4912 pour 10 183 183 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 48 457 629 euros à 58 640 812 euros (voir détail joint en annexe n° 3)."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2018 est donc adopté. (2018, DFA 24-2).

2018 DFA 9 G - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil et au suivi des mineurs non accompagnés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la gratuité des transports publics.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice, avec le projet de délibération DFA 9 G.

L'amendement n° 16 G du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 G est repoussée.

En réponse au vœu n° 20 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 20 G bis. Le vœu n° 20 G du groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 2 G).

2018 DFA 9 G-1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 9 G-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2018, tenant compte des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment la deuxième partie, Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", les articles L. 2312-2 et L. 2312-3, les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 35 G 1ère des 11, 12 et 13 décembre 2017 arrêtant le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Vu la délibération des 20, 21 et 22 mars 2018 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 4, 5 et 6 juin 2018 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire du Département de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 097 250 086,53 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 429 720 928,27 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section d'investissement du budget départemental."

(Voir annexe n° 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 9 G-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est adopté. (2018, DFA 9 G-1).

2018 DFA 9 G-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 9 G-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris, tenant compte des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", articles L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91 M-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 35 G 2e des 11, 12 et 13 décembre 2017 arrêtant le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Vu la délibération des 20, 21 et 22 mars 2018 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 4, 5 et 6 juin 2018 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire du Département de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

Dépenses : -13 097 670,99 euros

Recettes : -13 097 670,99 euros

- conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget départemental, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

Une reprise de 107 672 euros pour risques et charges.

Les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre 78, compte 7815 pour 107 672 euros du budget du Département de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 304 827 euros à 197 155 euros (voir détail joint en annexe n° 5).

Un complément de 2 985 033 euros pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre 68, compte 6817 pour 2 985 033 euros du budget du Département de Paris de l'exercice 2018.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 18 646 720 euros à 21 631 753 euros (voir détail joint en annexe n° 5)."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 9 G-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est adopté. (2018, DFA 9 G-2).

2018 DFA 22 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Budget supplémentaire 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22 relatif au budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissement pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 22).

2018 DFA 25 - DRH - Projet de budget supplémentaire emplois pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 25 - DRH relatif au budget supplémentaire emplois 2018 de la Ville de Paris.

L'amendement n° 21 du groupe Ecologiste de Paris, est-il maintenu ? Oui, avec un avis défavorable qui vient d'être exprimé par l'adjoint chargé des Ressources humaines.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25 - DRH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 25 - DRH).

2018 DFA 10 - DRH G - Projet de budget supplémentaire emplois pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10 - DRH G relatif au budget supplémentaire emplois pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 10 - DRH G).

2018 DILT 3 - DFA - Services techniques des T.A.M. - Budget supplémentaire 2018 du budget annexe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 3 - DFA relatif au budget supplémentaire des services techniques des Transports automobiles municipaux pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DILT 3 - DFA).

2018 DPE 19 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 19 - DFA).

2018 DPE 20 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DPE 20 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris pour 2018.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 22 est adopté.

Je mets aux voix le projet délibération DPE 20 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPE 20 - DFA).

2018 DEVE 73 - DFA - Budget annexe du Fossoyage. - Budget supplémentaire 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 73 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 73 - DFA).

Les budgets supplémentaires de la Ville et du Département pour 2018 sont adoptés, et je vous en remercie.

Il reste la contractualisation. Je ne sais pas qui peut huer que notre collectivité ait un budget, mais nous avons un budget.

2018 DFA 40 - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la négociation avec l'Etat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2018 DFA 13 G - Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant procéder au vote des amendements techniques n° 153, n° 154 G, des vœux n° 23, n° 23 bis et des projets de délibération DFA 40 et DFA 13 G.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 153 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 153 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 154 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 154 G est adopté.

En réponse au vœu n° 23, l'Exécutif a déposé le vœu n° 23 bis. Madame SIMONNET, votre vœu n° 23 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 23 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 275).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 40 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DFA 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DFA 13 G).

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je vous invite toutes et tous à bien déjeuner, puis à rejoindre le Photocall et les animations sportives mises en place pour les "Gay Games" dans la cour Sud à 13 heures. Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de rejoindre vos places.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer nos travaux mais permettez-moi d'abord de saluer en tribune un équipage, les marins du Charles-de-Gaulle, dont Paris est ville marraine.

Je veux vraiment vous dire, comme je vous l'ai dit à l'instant dans mon bureau, que Paris est très fière de ce parrainage - ou marrainage, je ne sais pas trop comment l'appeler. Nous ferons un vœu pour savoir comment il faut l'appeler. Je suis très fière que Paris soit ville marraine du Charles-de-Gaulle.

Je veux dire à mes collègues qu'avec Catherine VIEU-CHARIER, qui fait un travail exceptionnel, et avec les autorités du Charles-de-Gaulle, nous avons essayé de faire en sorte que ces liens ne soient pas simplement des liens formels. Nous avons donc des écoles, des lycées, notamment un lycée professionnel qui travaille étroitement et sert parfois de destination, de stage ou de travail pour un certain nombre de nos lycéens parisiens. Nous avons un travail vraiment soutenu. L'école Boule de Paris a fait la table qui sera celle du mess des officiels du Charles-de-Gaulle. Des liens forts sont à l'œuvre entre nos institutions.

Je veux leur redire ici, devant vous, un immense merci aussi car le Charles-de-Gaulle porte nos valeurs. Nous avons beaucoup échangé lorsque, après les attentats de novembre, le Charles-de-Gaulle est parti dans les jours qui ont suivi sur le théâtre des opérations liées à la lutte contre le terrorisme. Cela restera pour moi un des échanges les

plus forts de savoir que Paris était représentée dans ses couleurs après ce qu'elle avait vécu, grâce à vous, Mesdames et Messieurs.

Un immense merci à vous de servir les valeurs de notre pays et de porter ce lien entre la Ville de Paris et le navire amiral - c'est peu de le dire - de la marine française et de l'armée française.

Merci infiniment à vous.

2018 SG 31 - Communication de la Maire de Paris sur la Stratégie LGBTQI+ de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à Gilbert Baker.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Marche des Fiertés 2018.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accès à la procréation médicalement assistée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création de passages piétons arc-en-ciel.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Pierre Seel.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Centre d'archives LGBTQI+.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la maison d'archive et d'exposition des mémoires LGBTQI.

2018 DDCT 97 - Subventions (129.000 euros) à 6 associations, convention et pour le financement d'actions au titre de la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations.

2018 DDCT 100 - DAC - Subventions (13.000 euros) à l'association "Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT)".

2018 DJS 151 - DDCT - Subvention (18.000 euros) et convention triennale d'objectifs avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (11e) au titre de la Jeunesse et de la Lutte contre les discriminations.

2018 DGRI 23 - Convention avec l'association Flag ! dans le cadre de l'organisation de la Conférence internationale de l'European Gay Police Association.

2018 SG 28 - DDCT - Subvention (69.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent passer au sujet de cette après-midi, à savoir une communication sur la stratégie L.G.B.T.Q.I. de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés. Nous

associons à cela le projet de délibération SG 31. Nous allons aussi y adjoindre plusieurs projets de délibération qui seront ensuite soumis au vote : DDCT 97, DDCT 100 - DAC, DJS 151 - DDCT, DGRI 23 et SG 28 - DDCT.

La conférence d'organisation a prévu un débat organisé mais, avant de donner la parole aux différents orateurs et oratrices, je vais l'introduire.

Mes chers collègues, Paris est une ville accueillante et ouverte à tous. C'est une réalité que nous vivons au quotidien mais c'est aussi une ambition car il s'agit de préserver et renforcer cela. Pour nous, l'égalité est un combat permanent. L'image de Paris, nous le savons, est celle d'une capitale des droits humains qui porte en elle un idéal de tolérance, de diversité, de liberté. Cependant, les personnes L.G.B.T.Q.I.+ sont encore trop souvent victimes, même à Paris, d'exclusion, de violence ou de discrimination, comme le montrent les rapports publiés en 2018 ainsi que celui de S.O.S. Homophobie. Nous devons donc poursuivre le travail de prévention, de formation et de pédagogie. L'exclusion, le rejet et le sectarisme n'ont pas leur place à Paris, qu'il s'agisse de faits isolés mettant en cause des individus ou de discrimination plus systématiques et institutionnalisées.

Aujourd'hui, je souhaite donc vous présenter le combat quotidien que nous menons à Paris, notamment par le soutien à une vie associative et militante d'une richesse extraordinaire. Je tiens à saluer et remercier, devant vous, tous ceux qui la portent et qui font vivre, chaque jour, dans tous les quartiers de notre ville, cette énergie.

Les combats et la culture L.G.B.T. forment une part essentielle de l'identité de Paris, de son rayonnement et de sa vitalité démocratique. D'abord, nous avons à cœur de lutter pour l'égalité des droits en donnant toute leur visibilité aux personnes L.G.B.T. Cela passe, nous le savons, par des initiatives symboliques, comme la dénomination de la promenade Coccinelle dans le 18^e arrondissement, par le soutien à des événements qui font de Paris une caisse de résonance de ces combats au niveau mondial. Je pense bien sûr à la "Marche des fiertés" où la Ville sera représentée par un char pour la première fois cette année. Je pense également à la cérémonie des "outdoor", portée par l'"Association des journalistes L.G.B.T." qui veille au traitement de ces sujets par les médias et distingue ceux qui œuvrent à sortir des clichés et des préjugés.

A côté de ces événements ponctuels et fédérateurs, il faut aussi rappeler le travail quotidien que nous réalisons en partenariat avec les associations, dont beaucoup ont vu leur financement baisser ces dernières années. Un effort particulier doit être mené envers les populations L.G.B.T. les plus fragiles. Ainsi, nous apportons notre soutien à un nombre croissant d'associations qui, comme "ARDHIS" ou "M.A.G. Jeunes L.G.B.T.", se mobilisent en faveur des personnes migrantes, dont certaines fuient les persécutions qu'elles subissent dans leurs pays. Nous travaillons aussi avec "France terre d'asile" pour les loger et les mettre à l'abri. Toutefois, nous le savons, les personnes âgées sont aussi plus exposées. C'est pourquoi nous développons avec le C.A.S.V.P. des formations spécialisées, notamment dans les E.H.P.A.D. Nous mettrons prochainement en place un label "Grey Pride Bienvenue" pour les établissements de la Ville de Paris.

Je voudrais aussi rappeler et soutenir la demande importante que porte Ian BROSSAT auprès de l'Etat pour faire aboutir la création d'un dispositif spécifique de logement et de mise à l'abri pour les jeunes L.G.B.T. rejetés par leurs familles.

En deuxième lieu, nous avons à cœur de bâtir les politiques publiques inclusives et de former une administration bienveillante. Après la signature de la charte d'engagement L.G.B.T. de l'association "L'Autre Cercle" et, dans le cadre de notre candidature au label "Diversité" de l'A.F.N.O.R., nous multiplions les actions à destination des agents municipaux afin de lutter contre les stéréotypes liés à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle : des programmes de sensibilisation, une grande exposition, un dispositif interne de signalement et d'accompagnement des agents victimes, ou encore l'amélioration de l'accueil du public L.G.B.T. Je pense, par exemple, à la célébration de mariages homosexuels, nombreux dans notre ville, ou à la procédure de changement de prénom, récemment transférée aux communes.

Paris est aujourd'hui, de l'avis des associations de personnes "trans" notamment, une collectivité où les choses se passent très bien. Nous poursuivons également le travail de prévention et de repérage des discriminations sur notre territoire, en articulant intelligemment les ressources de la Ville de Paris et les actions des associations. De nombreuses associations participent au réseau parisien de repérage des discriminations, en particulier celles qui agissent en milieu scolaire. Enfin, je tiens, comme nous l'a rappelé Jean-Luc ROMERO, à qui je pense aujourd'hui, dans le rapport qu'il nous a remis l'année dernière, à la création d'une cellule d'accueil spécifique dans certains commissariats pour accompagner aussi les victimes de crimes et délits L.G.B.T.phobes.

En troisième lieu, nous voulons valoriser la diversité des cultures L.G.B.T. dans le domaine des arts, de la création, de la vie festive ou de l'engagement local. C'est le sens de notre soutien aux initiatives de l'"Inter-L.G.B.T.", au festival "Le Printemps des Assocés" ou à la "Quinzaine des Fiertés" à laquelle pourront être associés, l'an prochain, l'ensemble des acteurs culturels de Paris.

Enfin, à côté du travail mis en œuvre par les associations, notamment "Paris Gay Village", nous voulons ouvrir un centre d'archives et des mémoires L.G.B.T. Je veux ici remercier le travail formidable que fait Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, avec bien sûr Hélène BIDARD, sur ce projet porté par les associations et que nous souhaitons vraiment concrétiser. Tout cela permettra de contribuer à la constitution d'une mémoire collective de cette identité et des luttes qui l'ont forgée.

Bien que ce projet soit lancé depuis plusieurs années, nous avons souhaité ensemble lui donner une nouvelle impulsion en faisant en sorte que ce centre puisse trouver sa place, notamment dans l'une des mairies d'arrondissement du centre de Paris dans le cadre de la fusion des quatre arrondissements centraux et de la discussion qui a lieu aujourd'hui sur l'utilisation de ces bâtiments.

Je l'ai dit : le rôle joué par les associations est essentiel. Contrairement aux idées reçues, c'est bien l'ensemble de Paris qui est irrigué par ce dynamisme. Je tiens à saluer ici les maires d'arrondissement qui apportent un soutien essentiel à cet engagement citoyen qui dépasse très souvent la simple sphère locale, les mairies des 3e et 4e arrondissements qui accueillent un nombre considérable d'événements, mais aussi la mairie du 10e arrondissement, Madame la maire du 10e, avec le centre névralgique de l'activité de l'ARDHIS, ou encore la mairie du 19e grâce à son partenariat avec le centre L.G.B.T. Ile-de-France.

Soutenir les mouvements de revendication des droits, c'est aussi accompagner la culture alternative qui les accompagne et qui a toujours fait la richesse de Paris. Ainsi, nous soutenons par divers moyens des soirées qui attirent un public toujours plus mixte, plus nombreux - la scène "voguing" parisienne particulièrement dynamique - ou encore la "Paris Black Pride" importée des Etats-Unis et de Grande-Bretagne.

En matière de santé, nous prenons en compte les besoins spécifiques des populations L.G.B.T. qui sont, dans ce domaine, également particulièrement victimes d'inégalités. D'une part, l'été 2018 est l'occasion de renforcer notre dispositif pour un accueil respectueux et inclusif de ces personnes dans nos services de santé et de prévention. D'autre part, en partenariat, bien sûr, avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, la Ville de Paris et l'association "Vers Paris sans Sida" se sont engagées à renforcer les moyens de plusieurs services de santé et de prévention parisiens pendant les "Gay Games".

Un autre axe majeur de notre action concerne le développement du tourisme L.G.B.T., source d'attractivité et de rayonnement international. En affichant clairement son ouverture envers les personnes L.G.B.T., Paris adresse un message de bienvenue à toutes les communautés victimes de discriminations en France, mais aussi dans le monde entier. C'est pour cette raison que nous accueillerons pour la première fois, en août prochain, les "Gay Games" mondiaux de la diversité. Nous attendons avec enthousiasme 3.000 bénévoles, 100.000 visiteurs, 12.000 participants venant de plus de 70 pays. Les "Gay Games" seront l'occasion d'une formidable mobilisation collective autour de nos valeurs et contribueront à préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Outre un soutien financier engagé dès 2013, nous mettons à disposition une trentaine de sites exceptionnels. Nous mobiliserons, bien sûr, du personnel auprès de l'équipe organisatrice, que je veux saluer ici. Nous mettrons en place un plan spécifique de propreté.

Enfin, Paris saisira cette occasion pour initier un programme d'accompagnement ambitieux sur la sensibilisation à la lutte contre l'homophobie dans le sport et en faveur de l'égalité des chances, dans le prolongement des actions engagées avec la Fédération sportive gay et lesbienne.

Nous avons aussi à cœur de développer une offre touristique de qualité et adaptée au public L.G.B.T., avec le soutien essentiel de l'Office du tourisme et des congrès de Paris. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place, dont une vaste campagne de communication sur les "Gay Games". L'enjeu majeur dans le domaine touristique est de créer un espace d'échange, de partage et de réalisation de projets entre les acteurs associatifs, les opérateurs touristiques et les pouvoirs publics. La Ville y contribue en soutenant la création d'une association thématique qui réunira les différents acteurs publics, mais aussi des acteurs privés pour ce tourisme spécifique. Cette association aura vocation à intégrer les réseaux internationaux existants, comme l' "International Gay and Lesbian Travel Association", permettant de financer des initiatives nouvelles et de promouvoir Paris comme destination L.G.B.T. à l'international, mais aussi à une échelle plus locale. Cela faisait aussi partie des propositions faites dans le rapport qui nous a été remis par Jean-Luc ROMERO l'année dernière.

Je souhaite, enfin, que nous puissions inscrire la défense des droits et des personnes L.G.B.T. en tête de l'agenda international. C'est ce que nous avons fait, d'ores et déjà, à une période où l'homosexualité est encore considérée comme un crime et passible de la peine de mort dans 75 pays. Cet engagement passe par le soutien à un nouveau réseau associatif L.G.B.T. dans l'espace francophone. Ce réseau a été initié en août 2017 à Montréal et contribue à la formation de militants de différents pays francophones. Il est également important de pouvoir échanger avec d'autres collectivités locales afin d'améliorer nos pratiques. Paris s'honore, à ce jour, d'être la seule ville française membre du "Rainbow Cities Network".

L'engagement de la Ville de Paris passe aussi par la promotion de ceux qui se battent au quotidien pour défendre des droits fondamentaux. C'est le sens de la création du "Paris Prize for L.G.B.T. Rights" que j'ai eu l'honneur de remettre le 17 mai dernier, ou de l'accueil, fin juin, à l'Hôtel de Ville, de la conférence internationale de l'"European Gay Police Association" co-organisée, d'ailleurs, avec l'association "Flag !".

Mes chers collègues, d'abord, ce travail qui vous est présenté aujourd'hui, qui recouvre l'ensemble des secteurs de l'activité municipale, n'aurait pas pu être conduit s'il n'y avait pas eu une mobilisation sans précédent de tous les élus autour, bien sûr, d'Hélène BIDARD, mais avec mon premier adjoint, avec Frédéric HOCQUARD, avec Jean-François MARTINS, avec Dominique VERSINI, avec toutes celles et ceux qui ont travaillé, qui portent cette idée d'une ville plus ouverte, d'une ville qui reconnaît ce que cette communauté L.G.B.T. parisienne est, c'est-à-dire une chance et une composante essentielle pour notre capitale. Elle fait de Paris une ville active et attractive, ouverte et pleine de surprises, innovante et militante. C'est aussi parce que nous sommes une ville dite "gay friendly" que nous sommes très attractifs sur le plan économique et notamment dans tout le réseau d'innovation économique. Si nous ne l'étions pas, nous ne serions pas cette capitale innovante, y compris sur le plan économique. Il faut le comprendre.

Les villes qui, aujourd'hui, dans le monde, sont celles qui réussissent, notamment dans cette économie nouvelle, cette économie du digital, sont aussi celles qui ont au cœur de leurs valeurs et de leurs pratiques cette ouverture et cette tolérance. Paris est aussi une ville - nous le savons - dans laquelle beaucoup de personnes, qui sont des personnes L.G.B.T., sont venues trouver justement un refuge, le refuge pour pouvoir y mener leur vie en toute liberté et sans que le regard des autres, ou la violence des autres, ou la haine des autres, ne vienne leur rappeler qu'ils seraient différents. Non, nous sommes tous différents. Nous sommes tous différents.

Cette ville s'honore de pouvoir dire avec force que chacune et chacun a sa place à Paris, que nous sommes collectivement les garants de cette exigence, comme l'a rappelé la belle campagne "Paris est fière" lancée en mai dernier.

Je sais pouvoir compter sur vous toutes et vous tous. Je sais pouvoir compter aussi sur les présidents de groupe et présidentes de groupe dans la mise en œuvre de toutes nos politiques publiques et pour améliorer concrètement nos vies.

Je veux remercier aussi les maires d'arrondissement et tous les adjoints à nouveau.

Je veux terminer mon propos par un remerciement tout particulier, à nouveau, à Jean-Luc ROMERO, pour le rapport qu'il nous a remis l'an dernier qui constitue le socle d'un grand nombre de ces initiatives, qui constitue aussi le socle de projets que je viens de vous présenter. Je veux vous dire que je pense très fort à lui. Je le dis solennellement ici : nous ne laisserons pas les insultes homophobes, les torrents de haine qui peuvent se déverser après le drame de la mort de son mari. Nous ne laisserons pas faire. Je souhaite vraiment que chacune et chacun ici, nous soyons aussi à la hauteur pour dire combien, en attaquant Jean-Luc ROMERO et son mari, Christophe Michel-Romero, nous sommes tous attaqués.

Je veux le dire solennellement depuis la tribune de ce Conseil de Paris.

Je pense que ce débat nous permettra d'enrichir, de montrer que c'est un sujet qui nous rassemble. Et je crois que c'est le meilleur message que nous pourrions envoyer à ceux et celles qui prônent la haine. Nous leur prônerons l'amour et la fierté. Merci à vous.

Je vais à présent donner la parole, tel que la conférence d'organisation en a convenu.

Donc, tout d'abord, Monsieur Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Comment ne pas commencer ce débat, en effet, en ayant une pensée émue pour Jean-Luc ROMERO, dans ces circonstances si douloureuses. Vous avez souhaité lui adresser un message de soutien et de sympathie, Madame la Maire, je veux bien sûr m'associer à ce message, tout comme les élus du groupe UDI-MODEM, et j'imagine l'ensemble de cette Assemblée, en lui adressant à notre tour nos plus sincères condoléances et nos pensées les plus amicales.

Concernant le texte qui nous est présenté aujourd'hui, j'aimerais tout d'abord commencer par dresser un constat. Oui, Paris a été et reste aujourd'hui un haut lieu de la culture L.G.B.T.I. dans le monde.

Cependant, c'est justement le constat que faisait Jean-Luc ROMERO dans le rapport qu'il vous a remis en juin 2017, Paris perd un peu de vitesse et n'est plus aussi incontournable qu'il y a encore quelques années en termes de visibilité et d'offre L.G.B.T.I.

Ainsi, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, si Paris est depuis le 30 mai la ville la plus "gay friendly" au monde selon le site "Misterbnb", elle est devancée par Berlin et Amsterdam dans ce classement par le voyageur Expedia.

De même, le site "Nestpick", qui propose des locations à moyen terme partout dans le monde, a classé Paris en 11^e position de son classement des meilleures villes L.G.B.T. 2017.

Je voudrais signaler que la "Marche des fiertés" parisienne est très concurrencée par des villes comme Berlin, Londres, Madrid ou encore Tel-Aviv, il y a des marges de progrès importantes et vous tentez, à juste titre, dans votre communication, de les explorer et nous y avons pris un intérêt particulier.

J'aimerais commencer par faire une remarque générale sur le texte présenté. Celui-ci couvre un spectre très large de domaines et je dois avouer que l'on a parfois un peu de difficulté à distinguer ce qui relève de l'intention, de la proposition, ou de l'action concrète.

Cela étant dit, notre groupe UDI-MODEM salue bien sûr les nombreuses initiatives prises par la Ville pour promouvoir aussi bien la culture L.G.B.T.I. que la défense des droits des personnes sur le territoire parisien, mais aussi dans le monde. Vous pouvez compter pour cela sur un large et riche réseau d'associations présentes dans tous les arrondissements de Paris et qu'il convient bien sûr de soutenir.

Avant de revenir sur différents points de la communication, j'aimerais commencer par pointer un regret, celui d'une réelle réflexion sur l'évolution du quartier du Marais. Vous le dites vous-mêmes, ce lieu reste identifié comme le cœur de la vie L.G.B.T.I. parisienne et n'est pourtant cité que deux fois dans cette communication.

Or, comme nous avons eu l'occasion de le signaler dans notre contribution au rapport de Jean-Luc ROMERO, notre groupe s'inquiète de l'évolution de ce quartier. En effet, l'augmentation continue des prix de l'immobilier, la multiplication des meublés touristiques dans le cœur de Paris conduisent à changer la nature du Marais, et les boutiques de luxe remplacent peu à peu les commerces et activités traditionnelles dans un mouvement de gentrification qui semble difficilement contrôlable.

Il est, je pense, temps de mettre en place des actions concrètes pour que ce quartier, berceau historique de la culture L.G.B.T.I. à Paris, puisse conserver ce statut. Les propositions du rapport de M. ROMERO à ce titre mériteraient d'être reprises.

De même, la communication ne mentionne pas les nombreux établissements, notamment dans le Marais, qui sont en grande difficulté alors même qu'ils représentent des lieux originaux de culture L.G.B.T.I.

Je prendrai ainsi l'exemple de la Mutinerie, l'un des derniers bars lesbiens du centre de Paris qui est d'ailleurs aussi une bibliothèque féministe. Cet établissement a déjà subi plusieurs fermetures administratives et les travaux d'insonorisation qui y sont nécessaires sont évalués à 80.000 euros. Il ne s'agit pas de faire bénéficier à ces bars de traitements différenciés, notamment en matière de nuisances, mais ces lieux font partie de la culture L.G.B.T.I. parisienne et se doivent, à ce titre, d'être accompagnés.

S'il est tout à fait honorable de vouloir mettre en place un centre d'archives et des mémoires à Paris, il convient aussi d'entretenir le patrimoine vivant de la culture L.G.B.T.I. parisienne.

Un mot sur le centre, notre groupe soutient ce projet et se réjouit de pouvoir enfin entrevoir une issue positive. Comme vous le rappelez, le travail était lancé depuis des années, il est temps qu'il aboutisse.

Si vous fixez des échéances, comme pour le lancement d'un éventuel appel d'offres, nous regrettons qu'il n'y ait aucun engagement en termes de calendrier sur l'ouverture du centre. De même, vous souhaitez utiliser les locaux d'une des mairies d'un des arrondissements fusionnés pour installer cette structure, je rappellerai ici que le groupe UDI-MODEM souhaite que l'utilisation des futures mairies vacantes fasse l'objet d'un débat global et ne soit pas décidée en catimini.

Un autre point sur lequel nous souhaiterions avoir des précisions concerne le tourisme. Il est surtout question, dans la communication, des "Gay Games" qui se tiendront début août et nous regrettons d'ailleurs, tout comme l'association "Centr'égaux", que le soutien de la Ville à cet événement majeur ne soit pas plus visible. Notamment dans les centres sportifs, et sur les bâtiments de la Ville alors que nous sommes tout juste à deux mois du coup d'envoi.

Plus globalement, cette partie de la communication manque d'une vision globale et surtout d'actions concrètes au-delà des "Gay Games", pour développer l'attractivité de Paris auprès du public L.G.B.T.I. Cela fait malheureusement écho à la fiche action 13 de la stratégie tourisme adoptée en novembre 2016, qui manquait elle aussi d'actions concrètes.

Qu'en est-il ainsi de l'événement de la Ville de Paris en faveur des cultures L.G.B.T.I prévu dans cette fiche action, dans le cadre de la "marche des fiertés" ?

De même, au-delà de la mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels de Paris, promise pour l'année prochaine dans le cadre de la quinzaine des fiertés, quelles sont les mesures concrètes qui sont mises en œuvre pour faire de la marche des fiertés la vitrine touristique qu'elle doit être ? Là encore, Jean-Luc ROMERO a fait beaucoup de recommandations pour renforcer l'attractivité de Paris dans son rapport, et nous vous invitons à les prendre en compte.

Le chapitre consacré à la santé n'est malheureusement pas très étoffé. Nous soutenons bien sûr les initiatives proposées sur la présence de la Ville au Solidays, ou le renforcement des services de santé et de prévention pendant les "Gay Games". Cependant, à l'instar de l'association "Centr'égaux", nous pensons qu'il serait sans doute pertinent que cette offre soit renforcée toute l'année. La Ville pourrait ainsi encourager le développement de nouveaux centres de santé sexuels, lesquels permettent de proposer une offre globale sur la santé sexuelle à l'image de ce qui s'est fait à l'Hôtel-Dieu depuis octobre dernier.

De même, un renforcement des actions de communication ciblées vers les personnes L.G.B.T.I pourrait être envisagé.

Je souhaiterais enfin aborder un dernier sujet concernant le changement d'état civil. Comme vous le mentionnez, la Ville possède désormais la compétence en matière de changement de nom.

Or, au-delà du changement de nom, le parcours de changement d'état civil des personnes "trans" dans son ensemble est souvent très complexe, alors même que le changement de sexe reste soumis à une décision d'un juge du tribunal de Grande Instance.

L'association "Gaylib" milite d'ailleurs pour une simplification de ce processus, qui répond à un besoin profond des individus concernés et résulte d'un long cheminement. Une réflexion sur le sujet pourrait être envisagée.

Vous remarquerez enfin que j'utilise les lettres L.G.B.T.I. plutôt que L.G.B.T.I.Q.I + que vous avez souhaité privilégier dans la communication.

En effet, l'association "Gaylib" préconise d'éviter la lettre Q dans la mesure où le terme "Queer ou questioning" auquel il fait référence ne correspond pas à une réalité factuelle. Il n'existe d'ailleurs pas de définition consensuelle du terme.

De même, le signe "+" réfère à une catégorie fourre-tout pas réellement valorisante. Il n'est aucunement question de polémiquer inutilement sur l'utilisation d'un acronyme ou d'un autre, je souhaitais signaler cette petite divergence.

En conclusion, le groupe UDI-MODEM souhaite apporter son soutien aux mesures que vous proposez. Nous vous invitons à continuer de soutenir le secteur associatif L.G.B.T.I en espérant qu'une réflexion plus complète et des actions concrètes seront bientôt engagées, notamment sur l'avenir du Marais et le renforcement de l'attractivité parisienne. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Eric HÉLARD pour ce soutien et ces propositions intéressantes, et vraiment sur lesquelles nous devons travailler.

Monsieur Philippe DUCLOUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Je voudrais, au nom de mon groupe et à titre personnel, par amitié, présenter mes condoléances à Jean-Luc, on pense à lui, encore plus spécialement cet après-midi avec cette communication, et avoir une pensée pour Christophe, qui a tellement œuvré pour les combats que nous menons tous collectivement.

Je voulais également vous remercier, Madame la Maire, au début de mon propos, remercier vos adjoints, vos adjointes, de nous proposer ce débat sur la stratégie, Monsieur HÉLARD, LGBTQI+ de Paris que nous réaffirmons et que nous défendons. Paris sera toujours une ville accueillante, une ville ouverte à toutes et à tous.

C'est une réalité que nous vivons au quotidien, mais il s'agit aussi d'une ambition que nous devons poursuivre car l'égalité est un combat. Un combat permanent, un combat de tous les jours pour les personnes LGBTQI+, qui sont poursuivies dans beaucoup de pays, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, mais qui continuent également d'être discriminées en France, voire à Paris, à travers des actes homophobes verbaux et physiques.

Cette lutte, la Ville de Paris la porte très fortement depuis 2001 et je me félicite que nous continuions à nous engager pour avancer sur ces questions. Il est clair que nous observons depuis plusieurs années des avancées,

puisque le mariage - je tiens à le rappeler - des couples de personnes de même sexe a été voté dans plus de vingt pays à travers le monde. La France évidemment l'a voté le 17 mai 2013 et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait que cette loi ait pu être votée dans le quinquennat de François HOLLANDE.

Mais beaucoup reste à faire et je citerai notamment la P.M.A. Nous sommes nombreux au sein de cet hémicycle à défendre et à avoir la volonté que cette avancée puisse avoir lieu.

Dans le cadre de notre débat, mes chers collègues, je voudrais me concentrer davantage sur l'aspect vie festive et culture, sur le tourisme et le rayonnement international, en soulignant les actions importantes des associations. En effet, la Ville de Paris soutient et accompagne depuis 2001, comme je le disais tout à l'heure, les initiatives de "Inter-LGBT" dont les actions et les initiatives sont emblématiques du combat pour l'égalité réelle des droits.

D'abord, je tiens à mentionner tout particulièrement l'appui apporté par la Ville de Paris pour l'organisation du "Printemps des Assocés" qui s'est déroulé cette année du 7 au 8 avril dernier. Un événement historique qui favorise le changement des représentations et concourt à la conquête de nouveaux droits. Ce temps fort permet de découvrir la richesse et la diversité de l'engagement associatif du milieu LGBTQI+, le plus grand salon de France qui regroupe plus de cent associations, à qui je tiens à rendre hommage au moment de mon propos.

Cette année encore, l'événement a pris une plus grande ampleur en combinant deux jours de forums, des ateliers et des débats thématiques, des actions animées par les associations et des expositions. Un événement unique et gratuit pour le grand public qui vient en nombre chaque année. Cette année, plus de 7.000 personnes sont venues à la rencontre de toutes les associations présentes.

Ensuite, notre soutien aux actions de mise en visibilité concerne aussi la "Quinzaine des Fiertés". Vous l'avez rappelé, cet événement annuel militant et festif propulse la capitale en deux semaines d'intense visibilité LGBT, clôturé évidemment par la "Marche des Fiertés de Paris", la plus importante de France. La "Quinzaine des Fiertés" lancée en 2016 a vocation à devenir un véritable festival pluridisciplinaire présent dans tout Paris. La programmation très diverse démontre le potentiel très fort.

Comme cela a été indiqué par vous dans votre communication, cette année, la "Quinzaine des Fiertés" sera lancée le 15 juin. Tout le monde s'y prépare, Monsieur HÉLARD, rue des Archives, au cœur de cette rue que nous aimons tant, lors d'un événement festif.

Cette quinzaine vient annoncer la "Marche des Fiertés", un événement annuel majeur, à la fois revendicatif et festif, et nous sommes beaucoup au sein de cet hémicycle, chaque année, à être présents à ce bel événement. Un événement phare et fédérateur d'ampleur nationale qui se déroulera cette année le samedi 30 juin, en mémoire notamment aux émeutes de Stonewall en 1969 à New York, véritable point de départ du mouvement pour les droits civiques des personnes LGBTQI+, un événement qui rassemble chaque année plus d'un demi-million de personnes, grâce à une organisation comprenant plus de 200 bénévoles. C'est le plus grand événement LGBT en France, voire en Europe, et je tiens à rendre hommage à l'association et à toutes celles qui font vivre ce bel événement.

Après tout ce que vous avez dit, Madame la Maire, je salue également le fait que la réflexion soit engagée en vue de la création d'un lieu dédié aux archives et à la mémoire des communautés LGBTQI+. Nous sommes beaucoup à avoir réfléchi et travaillé sur ce sujet, mais bien que ce travail soit lancé depuis plusieurs années, vous avez souhaité lui donner une nouvelle impulsion afin d'assurer l'aboutissement de ce projet.

Oui, Paris s'engage à ce qu'un lieu pérenne, à la fois centre d'archives et de documentation, mais aussi lieu d'expositions, de rencontres et de transmission, ou tout simplement un lieu de vie, puisse venir trouver sa place dans une partie de l'une des mairies d'arrondissement du Centre de Paris. Quel symbole !

Il est aussi à mentionner le rapport de Jean-Luc qui vous a été remis le 13 juin intitulé "Paris, ville phare de l'inclusion et de la diversité" qui visait à renforcer l'attractivité de Paris pour les personnes LGBT. Ce rapport formule 52 recommandations pour faire de Paris la capitale mondiale des droits LGBT et du tourisme LGBT-friendly.

Votre engagement, Madame la Maire, permet à la Ville de faire office de véritable capitale LGBT et d'être une ville toujours plus performante, créatrice et attractive.

Dans ce contexte, Madame la Maire, je tiens à évidemment dire un mot sur les "Gay Games", pour leur dixième édition, qui auront lieu à Paris du 4 au 12 août, et que j'ai eu le bonheur de ramener de Cleveland, lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris, le 7 octobre 2013. Je tiens à saluer le président, Manuel PICAUD, et les membres du comité d'organisation qui sont présents dans la tribune, et qui ont permis, à l'heure du déjeuner, une pratique sportive pour les élus du Conseil de Paris qui donne un avant-goût de ce que seront ces jeux.

C'est la dixième édition avec 85 nationalités présentes. C'est la première fois aux "Gay Games" qu'il y aura autant de nationalités présentes. C'est quelque chose d'important, car comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Madame la Maire, 75 pays continuent à condamner, voire à tuer et exécuter des gens parce qu'ils sont homosexuels. Donc 85 nationalités, c'est quelque chose qu'il faut souligner et l'effort des organisateurs est indéniable pour cette belle manifestation.

Puis ces jeux permettront à notre ville de rayonner, de faire venir des gens et de renforcer une image positive et d'ouverture durant ce grand moment de visibilité internationale. Vous l'avez rappelé, 3.000 bénévoles, 100.000 visiteurs, 9.100 athlètes dont plus de 3.000 Américains présents. Là aussi, on voit que l'Europe et la France seront au cœur du monde durant ces dix jours. Et c'est aussi 36 disciplines sportives, ce qui est important à rappeler.

Depuis 1982, les "Gay Games" réunissent des gens de tous les horizons. Un grand nombre de directions de la Ville participent à l'accueil de cet événement international, vous l'avez rappelé. On tient à les remercier pour en faire un moment de fête et de partage.

Les "Gay Games" seront aussi une occasion d'une formidable mobilisation collective. Ce grand moment de visibilité internationale continuera à renforcer le savoir-faire, le rayonnement et l'attractivité touristique de Paris dans la perspective évidemment de l'accueil des Jeux olympiques de Paris 2024.

Pour ne pas être trop long, Madame la Maire, je tiens à présenter un vœu dans le cadre de mon intervention. Ce vœu n° 24 vise à faire en sorte, au nom du groupe Socialiste, de moi-même, de Rémi FÉRAUD, que notre Conseil puisse rendre hommage à celui qui a créé le drapeau Arc-en-ciel : Gilbert Baker qui est décédé le 31 mars 2017. Il y a quarante ans, il a créé ce beau drapeau, ce bel emblème de ce qui fait aujourd'hui la force des luttes que nous avons menées, toutes et tous. Ce serait bien si cet hommage avait lieu avant la fin 2018.

Voilà le vœu que je souhaitais vous présenter.

Je dirai un mot pour conclure. Vous l'avez rappelé, aujourd'hui un rapport a montré que Paris a été désignée la ville la plus gay-friendly du monde par "Misterb and b". Là aussi, les efforts que nous menons au sein de la Ville depuis des années, et sous votre égide, Madame la Maire, portent leurs fruits. On peut le dire aujourd'hui, Paris est bien la capitale de toutes les fiertés et ce débat que nous avons cet après-midi et les manifestations à venir le prouvent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Philippe DUCLOUX.

Je donne la parole à David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme les orateurs précédents, avant de commencer, je souhaitais avoir au nom de mon groupe une pensée et évidemment manifester tout notre soutien à Jean-Luc ROMERO dans l'épreuve qu'il connaît.

L'Assemblée sait quel type de société, toujours marquée par l'arbitraire, l'intolérance, le fanatisme, le racisme, a constamment pratiqué la chasse à l'homosexualité. Cette discrimination et cette répression sont incompatibles avec les principes d'un grand pays de liberté comme le nôtre.

"Il n'est que temps de prendre conscience de tout ce que la France doit aux homosexuels, comme à tous ses autres citoyens dans tant de domaines." C'est par ces mots que Robert Badinter termina son discours pour défendre son projet de loi qui, voté par la majorité de gauche de l'Assemblée, mettra fin à la pénalisation de l'homosexualité en France.

C'était en 1982 et, depuis, force est de constater qu'à force de débats, de luttes et d'avancées, notre rapport collectif à l'homosexualité a profondément changé. Celles et ceux qui hier paraissaient condamnés au secret et aux interstices du monde, aujourd'hui occupent plus largement la lumière. Preuve en est d'ailleurs cette communication dont je salue, au nom de mon groupe, la présentation aujourd'hui.

Elle est aussi une des manifestations de la plus grande ouverture d'esprit à l'égard des LGBTQI+ de la population parisienne et nationale. Une écrasante majorité de la population française considère d'ailleurs que l'homosexualité est une sexualité comme une autre. Tout se passe comme si les archaïsmes sociaux et ceux qui défendent une société fondée sur des distinctions inégalitaires arbitraires reculaient à chaque fois un peu plus face à l'aspiration à une société plus égalitaire.

Quelles violences, quelles insultes n'a-t-on pas entendu à l'encontre de Noël MAMÈRE, alors maire écologiste de Bègles, lorsqu'en 2004 il a marié contre la loi un couple de gays. Quelles violences, quelles insultes n'a-t-on pas entendues lors des débats sur le mariage pour les personnes de même sexe par ces hordes de conservateurs qui dissimulaient bien mal leur homophobie ? Et que dire aujourd'hui, 5 ans après l'adoption de cette loi, sinon qu'elle est totalement entrée dans notre quotidien et qu'elle ne fait débat qu'au sein de groupuscules intégristes ? Preuve en est, personne, si ce n'est peut-être le Front National, ne songe sérieusement à revenir sur cette disposition. Mieux, les représentants des mouvements qui s'y sont opposés, comme "Sens Commun", alliés de la droite pour les élections régionales de 2015 en Ile-de-France, semblent de plus en plus embarrassés. Valérie PÉCRESSE, par exemple, cherche à tout prix à se refaire une image "LGBT-compatible". Mais ces gens, ils sont ailleurs, dans une France qui n'existe plus.

Selon un sondage publié par "La Croix", 57 % des Françaises et des Français sont aujourd'hui favorables à la procréation médicalement assistée pour toutes les femmes, mères célibataires et lesbiennes, ce qui fait d'ailleurs écho au vœu que nous déposons pour que notre Conseil réaffirme, alors que sera présentée une nouvelle loi bioéthique cette année, notre soutien à la P.M.A. pour toutes.

Plus surprenant encore, lorsqu'on lit les sondages récents, près de 60 % de la population soutient les avancées sur la gestation pour autrui. Ce sont, pour reprendre les termes de la sociologue Irène THÉRY, autant de signes de ces nouvelles valeurs qui, progressivement, percolent dans notre société.

Toutefois, et vous le savez, il n'y a pas de tableau idyllique de la situation. Dans le monde, l'homosexualité est un crime ou un délit dans 75 pays. En France, le récent rapport de "S.O.S. Homophobie" nous montre une augmentation de l'homophobie du quotidien, tandis que les réseaux sociaux, sans régulation réelle, et de trop nombreux programmes télévisuels, en particulier "Touche pas à mon poste", diffusé sur C8, chaîne du groupe BOLLORÉ, se font trop souvent les porteurs de discours haineux et dégradants à l'encontre des personnes LGBTQI. Ces violences continuent de créer un environnement néfaste particulièrement anxiogène, en particulier pour les plus jeunes, avec une question tragique : le risque de tentative de suicide chez les jeunes LGBT est quatre fois plus important que chez les hétérosexuels.

D'une certaine façon, à la haine massive et identifiée, s'est aujourd'hui substituée une multiplicité de violences sournoises, moins visibles, qui se concentrent sur les plus vulnérables. D'abord, sur les plus pauvres, car, non, contrairement à l'image caricaturale véhiculée dans les médias, être LGBTQI, ce n'est pas juste être un gay blanc, cadre, habitant le Centre de Paris et habitué des salles de sport. Ce terme renferme aussi et bien évidemment de profondes inégalités sociales, au même titre que celles existant dans la population générale. Mais cette violence à l'égard des LGBTQI, elle se dirige aussi d'abord vers les femmes, vers les personnes "trans" et toutes celles et ceux qui questionnent leur identité de genre, les personnes racisées, les personnes malades ou encore les personnes migrantes. La détention de Moussa, qui à chaque instant peut être expulsé par le Gouvernement, alors qu'il risque la mort dans son pays, en est un exemple.

Les discriminations ne font pas que s'additionner ; elles s'amplifient de manière exponentielle. C'est d'ailleurs tout le paradoxe, notre société, plus tolérante d'une certaine manière vis-à-vis de l'homosexualité, tend à rejeter les minorités de la minorité. Dit autrement, les questions sociales et raciales rattrapent les questions sociétales. C'est à ce nouveau contexte que nous devons répondre et c'est là toute l'importance des soutiens que notre Ville apporte à l'accueil de la "Black Pride" ou à l'A.R.D.H.I.S., qui travaille avec et pour les migrants discriminés en raison de leur orientation sexuelle. Dans le même esprit, le travail de Galla BRIDIER avec le collectif "Grey Pride", qui vise à améliorer l'accueil des personnes âgées LGBTQI+ dans les E.H.P.A.D. par la formation du personnel soignant notamment, est primordial quand on sait la vulnérabilité et la solitude de ces personnes lorsqu'elles sont âgées.

Plus largement et au-delà des nombreuses propositions qui sont faites, c'est à mon sens l'un des grands intérêts de cette communication que de nous offrir l'opportunité d'interroger la légitimité, les raisons et les objectifs des actions extrêmement nombreuses que notre Ville mène en faveur des LGBTQI+. Pourquoi ? Pour mener une politique spécifique en faveur de ces populations. On le voit dans cette communication et cela a été rappelé par les orateurs précédents, une partie des actions est destinée à améliorer l'attractivité de la Ville en posant d'ailleurs comme préalable discutable que les LGBTQI se résument d'une certaine manière à un simple segment de marché rentable. De la même manière, cette perception vise d'abord le rayonnement de la Capitale dans le concert des métropoles à l'heure où la qualité de l'accueil des LGBTQI+ est un facteur important dans le "ranking" qui est fait des métropoles à l'International. Plusieurs pays et collectivités font déjà, d'ailleurs, de cette question, un levier de leur politique diplomatique. Attractivité, recherche de rayonnement, image, tourisme, il y a beaucoup de cela dans cette communication mais il ne peut pas y avoir que de cela. En effet, l'enjeu essentiel, c'est avant tout de centrer nos efforts pour répondre aux nouveaux enjeux du contexte en termes d'égalité réelle et de lutte contre les discriminations.

On peut se dire que tout peut être mené de front, en même temps, d'une certaine façon, mais ce n'est pas toujours compatible. Par exemple, on peut regretter que le soutien conséquent de notre Municipalité aux "Gay Games" n'ait pas permis de développer une politique tarifaire plus accessible auprès de celles et ceux qui sont les moins fortunés. La participation à cet événement essentiel et que nous soutenons en termes de visibilité est en effet obstruée par des prix d'inscription souvent trop élevés pour beaucoup.

Dans le foisonnement des actions décrites dans le document que vous nous présentez, je retiendrai rapidement quelques axes qui me semblent prioritaires pour les prochaines années. D'abord, une politique en faveur spécifiquement des lesbiennes, qui appelle un soutien à la structuration d'un vrai réseau associatif dédié. Un effort auprès des personnes "trans" et c'est d'ailleurs l'objet du vœu que nous avons déposé pour permettre le libre choix du genre dans les documents administratifs de notre Ville. Ou encore sur l'éducation, où l'on peut regretter que la Ville n'ait pas largement pris le relais lors de l'abandon des ABCD de l'égalité, qui avaient été pris pour cibles par la Manif pour tous et les réseaux d'extrême droite.

Je n'oublie évidemment pas la question de la mémoire et des archives LGBTQI+, sur laquelle, vous le savez, notre groupe est particulièrement mobilisé depuis plusieurs années. L'histoire des luttes pour l'émancipation et l'égalité est intimement liée à l'histoire de notre ville et des milliers de documents de toute sorte sont aujourd'hui dispersés partout en France, qui sont autant de témoignages de ces histoires. D'un point de vue historique et politique, c'est une urgence que de créer un lieu dédié à la conservation et à la valorisation de ces documents.

C'est la raison pour laquelle mon groupe dépose un vœu demandant, en attendant l'ouverture d'un centre définitif dans l'une des mairies d'arrondissement central, qu'un lieu provisoire soit ouvert et permette de commencer le travail. Enfin, comment ne pas parler des questions de santé spécifiques à la communauté, notamment sur les aspects de prévention à la consommation de drogues ou encore sur les M.S.T., pour laquelle notre collectivité fait un travail remarquable avec le programme "Paris sans Sida". A ce titre, on peut d'ailleurs regretter la relative faiblesse de ce volet dans la communication qui nous est proposée.

Vous le voyez, nous pourrions débattre longuement des orientations de cette communication, tant il reste à faire. Mais elle révèle toutefois une chose, c'est l'implication de notre Ville pour les luttes pour l'égalité des droits, contre les discriminations et pour l'émancipation. Paris peut, je crois, en être fière au sens de cette même fierté qui, pour paraphraser Erving Goffman, renverse le stigmate et autorise l'affirmation de soi dans l'espace public, hors du placard, d'une certaine manière. C'est d'ailleurs sans doute l'un des fondements les plus puissants des combats LGBTQI+ et qui chaque année nous est rappelé avec la Marche des Fiertés. A cette marche, à laquelle notre Ville apporte son soutien, Paris doit être présente.

C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement heureux que notre vœu demandant que Paris ait un char à la Marche des Fiertés dès cette année ait été reçu favorablement, parce que nous pensons que Paris a toute sa place auprès des dizaines de milliers de manifestantes et de manifestants LGBTQI+ et alliés qui aspirent à un monde plus ouvert, plus libre et plus juste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour commencer, je m'associerai et j'associerai les membres de mon groupe aux pensées de sympathie envers Jean-Luc ROMERO dans ces circonstances douloureuses qui sont celles de la perte d'un être aimé.

Permettez-moi de rappeler quelques moments importants de l'histoire de notre ville et des personnes LGBTQI+. Paris est et a été pendant des siècles à la fois une ville de la plus grande liberté et celle de la plus forte répression. C'est à Paris que le Gouvernement de Vichy a fait arrêter et déporter des homosexuels. Moins qu'en Alsace, comme le rappelle le vœu en hommage à Pierre Seel, vœu que nous soutenons. Jusqu'en 1982, la pénalisation existe et le fichier des homosexuels aussi. Il faudra attendre l'arrivée de la gauche pour que la visibilité des LGBT soit tolérée. Mais les premières "Gay Pride" rassemblent peu de monde et le public est au mieux goguenard et au pire insultant à l'égard des manifestants.

C'est à Paris que cette manifestation prend racine, jusqu'à devenir cette manifestation populaire, festive et revendicative que nous connaissons. J'ai été heureux de vous entendre annoncer, Madame la Maire, dans votre propos que la Ville de Paris aurait un char à cette manifestation. Revendicative, car contrairement à de nombreuses "Pride" dans le monde, elle reste organisée par le secteur associatif et pas seulement par les entreprises. Cette année, la question de la P.M.A. et celle des droits des "trans" seront au cœur du cortège.

Notre Ville s'enorgueillit à juste titre de donner une visibilité à cette mémoire et aux personnalités LGBT. Des voies et des équipements publics portent les noms de ces personnalités et nous sommes fiers d'avoir porté un vœu pour que la première "trans", Coccinelle, ait une allée dans le 18e. Comme nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif reprenant une proposition de notre camarade Évelyne ZARKA pour qu'un lieu parisien porte le nom de Mark Ashton, ce militant gay et révolutionnaire anglais. Rendre visible cette mémoire, c'est soutenir le Centre des archives LGBTQI+, c'est accueillir des événements locaux et internationaux ; c'est aussi soutenir l'important mouvement associatif qui agit sur notre territoire comme le "M.A.G." à qui Marie-George BUFFET avait remis l'agrément Jeunesse et Education populaire.

Bien accueillir, c'est former nos agents, mais aussi les agents de l'Etat pour que les questions LGBTQI+ leur soient familières. Je salue le travail de formation auquel la Ville de Paris s'est attelée sous l'impulsion d'Hélène BIDARD et d'Emmanuel GRÉGOIRE et repris par Christophe GIRARD.

Bien accueillir, cela vaut pour les nombreuses personnes LGBTQI+ de banlieue ou de province qui viennent dans notre ville chercher la possibilité de vivre comme bon leur semble avec les personnes de leur choix. C'est parce que la France et Paris ont fait récemment des efforts importants en matière législative que la France est passée de la 17e à la 5e place des pays "gay-friendly".

Je pense aussi au travail que l'association "ARDHIS" fait au quotidien pour venir en aide aux personnes LGBTQI+, victimes de répression dans leurs pays d'origine et que la France se doit de protéger. Il reste bien du chemin à faire.

Si nous voulons bien accueillir les touristes et les réfugiés, commençons par bien accueillir les LGBT de notre ville. Des pistes sont intéressantes comme l'accueil des LGBTQI+ retraités dans nos E.H.P.A.D. ou comment favoriser leur maintien à domicile.

Si la proportion de personnes LGBT à Paris est le double de la moyenne nationale, nous sommes aussi la ville où l'augmentation des agressions est la plus forte et où la proportion de contaminés par le V.I.H. reste trop importante.

Nos actions en faveur de la prévention et le soutien aux associations doivent rester à un haut niveau. De plus, comme nous l'avons évoqué au cours d'un récent Conseil, nous devons prévenir le développement des pratiques sexuelles, des sous-produits psychoactifs, qui ont pour conséquence une augmentation de la prise de risques avec des dangers sanitaires inquiétants. Il nous faudra aussi à terme réfléchir au blocage sur les questions d'adoption par les couples de même sexe. Je suis fier que notre Ville se dote de cette stratégie et que cette communication soit une première en France.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous avez raison de vouloir réaffirmer le plan de soutien de la Ville de Paris en faveur des personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transexuelles dans un contexte où l'homosexualité reste condamnée dans 72 pays et punie de la peine de mort dans treize d'entre eux.

Dans un contexte où l'un de nos pays voisins, l'Italie, vient de se doter d'un Ministre de la Famille notoirement homophobe, qui vient de déclarer qu'il avait peur que les homosexuels effacent la population.

Dans un contexte aussi où les intolérances s'aggravent chez nous, dans certains espaces comme en milieu scolaire où l'homophobie est une réalité dans les cours de "récré" et dans un contexte plus général, malheureusement, où les agressions homophobes ont augmenté de 15 % en 2017. Paris n'échappe pas au phénomène avec 1.000 agressions recensées l'année passée, et ce ne sont que celles que l'on a osé déclarer.

Il reste encore beaucoup à faire, quand on sait qu'aujourd'hui, seule une victime LGBT sur dix ose déposer plainte, et quand on sait que le taux de suicide - David BELLARD l'a mentionné - est quatre fois plus élevé chez les jeunes homosexuels que dans le reste de la population.

La première "Marche des fiertés", à Paris, c'était il y a quarante ans, en 1977. Beaucoup d'initiatives positives ont été entreprises depuis dans notre ville pour lutter contre les discriminations, au sein même des effectifs de la Ville où, aujourd'hui, la plupart des agents LGBT osent assumer librement et paisiblement, dans la plupart des cas, leur appartenance à la communauté LGBT.

La Ville de Paris s'est engagée avec panache dans beaucoup d'événements. Elle va d'ailleurs encore le faire en ayant son char à la prochaine "Marche des fiertés". Elle accueillera, cet été, la 10e édition des "Gay Games". La Ville de Paris s'est aussi engagée immédiatement et sans hésiter en faveur du mariage gay, qui est bien la moindre des choses que l'on doit aux couples de même sexe, si on croit réellement en l'égalité. Plus de 5.000 mariages de couples homosexuels ont été réalisés depuis 2013 dans notre ville, soit 11,3 % du total. C'est une dynamique qui s'active.

Nous aurons bientôt un débat sur la P.M.A., et je souhaite que notre hémicycle soutienne cette initiative unanimement pour toutes les femmes. Je souhaite aussi, à titre personnel - et je dis bien à titre personnel - que nous puissions aussi parler rapidement de la G.P.A. pour une équité totale entre les sexes et pour que le droit de devenir père n'appartienne plus seulement qu'à ceux qui ont les moyens d'aller à l'étranger.

Je voudrais terminer en parlant du devoir qu'a notre Ville d'apporter un soutien financier conséquent et surtout constant aux associations qui luttent au quotidien pour les droits des personnes LGBT et contre la propagation du Sida, dont on sait que ce public est nettement plus touché que la moyenne. Notre Ville sait être très généreuse avec ces 300 et quelques millions d'euros versés, chaque année, à des associations, dont quelques millions au bénéfice des organisations syndicales parisiennes.

Je note malheureusement que notre soutien financier, accordé à certaines associations, pourtant remarquables en faveur de la cause LGBT et contre le Sida, a diminué.

Prenons l'exemple du Refuge que tout le monde ici doit connaître, une association qui accomplit la mission essentielle d'accueillir les jeunes rejetés par leur famille du fait de leur homosexualité. Nous avons divisé par six le mince soutien que nous leur accordions en trois ans : 6.000 petits euros leur étaient alloués au titre de subventions de fonctionnement en 2015, et ce n'est plus que 1.000 euros dans le budget 2018.

Il s'agit là d'un recul particulièrement paradoxal par rapport à la politique que vous souhaitez déployer, Madame la Maire, vous qui indiquez, dans votre communication, vouloir "créer un dispositif de logement et de mise à l'abri des jeunes LGBT rejetés par leur famille". C'est pourtant précisément ce que fait le Refuge, et très efficacement.

Prenons un autre exemple parmi les associations dédiées à la lutte contre le Sida. Beaucoup d'entre elles sont passées au rabot, "Solidarité Enfants Sida", "Dessine-moi un mouton", "Actions traitements". Beaucoup de ces associations, qui sont victimes de coups de rabot, seront évoquées par mon collègue Pierre AURIACOMBE dans son intervention tout à l'heure.

Mais je voudrais insister, au titre de ces associations qui luttent contre le Sida, sur le Kiosque Infos Sida, une association qui assure des actions de prévention indispensables et qui recevait 230.000 euros pour son fonctionnement en 2015, subvention qui a été divisée par cinq et qui est tombée à 55.000 euros dans le budget 2018.

Une contradiction là encore, Madame la Maire, car dans le même temps, vous avez lancé une initiative appelée "Vers un Paris sans Sida" en 2016 avec l'objectif d'éradiquer l'épidémie d'ici 2030 et, dans cette lancée, le Kiosque Infos Sida apporte une contribution très utile.

Alors agissons tous ensemble, avec sincérité, avec cohérence, avec efficacité et surtout avec générosité pour la cause LGBT qui mérite encore des droits, et surtout un environnement quotidien serein.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues. Merci de nous donner l'opportunité de débattre d'un sujet si important à nos yeux. Merci de mettre en lumière cette cause. Merci enfin de nous permettre d'évoquer, au sein du Conseil de Paris, l'ensemble des politiques menées par notre majorité et celles à venir, pour lutter contre le fléau que représentent les LGBT phobies.

Le 17 mai dernier était la Journée mondiale de la lutte contre l'homophobie et la transphobie car, oui, nous avons toujours besoin, en 2018, d'une journée de défense des droits des femmes, donc aussi une journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie reste, elle, plus que jamais nécessaire car, dans le dernier rapport de "S.O.S. Homophobie" du 15 mai dernier, ce sont près de 1.000 agressions LGBT phobes recensées, 1.000 de trop comme cela a été rappelé précédemment.

Dans le monde, chaque année, des femmes et des hommes sont condamnés, enfermés, assassinés, exécutés parce que la société où ils vivent n'accepte pas qu'ils puissent choisir d'aimer la personne de leur choix ou d'être comme ils se sentent vraiment eux-mêmes. Car, oui, chaque année, il est important à Paris de rappeler, à l'occasion de "la Marche des fiertés", que si des progrès déterminants ont été faits - je pense notamment au mariage pour tous - il n'en reste pas moins de vastes combats à mener.

Car, oui, ce week-end encore, lors de la "Pride" de l'île Maurice, des militants LGBTQI ont dû faire face à des attaques de la part d'homophobes armés, décidés à ne pas les laisser fièrement exprimer leurs revendications. Oui, aujourd'hui, dans l'océan Indien, l'homosexualité n'est pas encore dépenalisée.

Si Paris a été élue la ville la plus "gay-friendly" du monde selon le site "Misterb&b", renforçant ainsi notre conviction que nous travaillons à la construction d'une ville accueillante, inclusive et tolérante, les chiffres nous le rappellent d'une bien triste façon, nous devons poursuivre nos efforts et notre travail de pédagogie et de prévention pour mettre fin à ces violences et à la discrimination.

Jean-Luc ROMERO, dont je veux moi aussi en ces lieux saluer l'investissement sans faille et que j'assume également de mon soutien, le courage et le travail remarquable, souligne dans son très intéressant rapport remis l'an dernier : Paris comme ville L.G.B.T.Q.I. est "en perte de vitesse". Ville emblématique des luttes L.G.B.T., elle semble depuis plusieurs années être moins visible, moins investie pour l'offre L.G.B.T.Q.I.

Le quartier si emblématique du Marais se transforme et perd aussi peu à peu son caractère si particulier qui en faisait un quartier d'engagement et de militantisme de la cause et de l'offre L.G.B.T. Nous devons donc collectivement travailler au maintien de l'image de Paris comme ville engagée, festive et touristique pour la communauté L.G.B.T.Q.I. Paris doit rester une terre d'accueil pour tous ceux opprimés parce qu'ils sont gay, lesbienne, bi, trans, queer, intersexe ou plus.

Venus de l'étranger mais aussi, parfois, de territoires français où cela est encore mal accepté car oui, il demeure des départements, des régions françaises où appartenir à la communauté L.G.B.T. n'est pas accepté, à peine toléré. Paris doit être une ville refuge car elle est l'espoir pour bon nombre de jeunes L.G.B.T.Q.I. français de trouver une ville, un refuge qui les accepte tels qu'ils sont et où ils peuvent exprimer leur personnalité, alors que c'était impossible là d'où ils viennent. Paris doit être porte-drapeau du combat pour l'égalité des droits, en tant que ville moderne et démocratique, mais aussi aux côtés des associations L.G.B.T.Q.I.+ qui militent depuis de nombreuses années.

Dans votre communication, vous avez très bien mis en valeur le formidable travail entrepris par notre collectivité, l'engagement de notre majorité et le soutien apporté au tissu associatif et militant pour mener à bien cette lutte pour l'égalité des droits et la visibilité des causes L.G.B.T.Q.I. Signe supplémentaire de son engagement et sa politique de diffusion des valeurs de tolérance, Paris accueillera la dixième édition des "Gay Games" en août, un événement qui propose de mêler sport et culture, et de réunir les gens de tout horizon, sans discrimination, autour des valeurs de diversité, de respect, d'égalité, de solidarité et de partage. Bref, c'est un véritable projet de société auquel, vous le savez, nous adhérons totalement

Nous avons proposé un vœu pour symboliser de façon matérielle et durablement l'accueil de cet événement particulier par des passages piétons aux couleurs de l'arc-en-ciel aux quatre points cardinaux de notre capitale, soit au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, pour symboliser l'entrée dans Paris sur des passages piétons, car vous savez que ce n'est pas possible pour des carrefours ou des passages routiers.

Nous avons donc proposé le stade Jean-Bouin à l'ouest, la piscine Roger-Le-Gall à l'est, les Buttes-Chaumont au Nord et la Cité universitaire au sud. Ce sont des propositions dont on peut débattre. Il faudra évidemment voir la faisabilité. Nous n'avons pas beaucoup de temps puisque c'est pour le mois d'août. C'est intéressant car chaque grand événement sportif laisse un héritage à la ville hôte : ces passages piétons aux couleurs du drapeau L.G.B.T.Q.I. seront eux aussi un héritage des "Gay Games" visible du plus grand nombre. C'est là aussi contribuer à donner de la visibilité aux causes dans l'espace public. Cela peut aussi être un moyen ludique d'aborder la question avec des publics plus jeunes.

Dans les chantiers qu'il nous semble prioritaires de mener ou d'achever pour cette fin de mandature figure celui du "Paris sans sida", bien sûr. Le VIH est un virus qui discrimine. Je n'y reviens pas. Il touche certains groupes de personnes plus durement que d'autres, notamment les hommes homosexuels ou bisexuels. Un engagement a été pris de faire de Paris une ville d'amour sans sida. Nous devons donc redoubler d'efforts pour parler un jour de ce virus au passé et atteindre en 2030 l'objectif de zéro nouvelle contamination.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints mobilisés autour de ces combats que je remercie au nom du groupe RG-CI, je tiens à saluer votre travail et votre engagement, et vous dire que nous sommes à vos côtés pour poursuivre ce combat qui, on l'a vu, est plus que jamais d'actualité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GOLDGRAB.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, trop souvent réduite à la journée mondiale qui lui est dédiée, la lutte contre l'homophobie est un combat quotidien, comme vous l'avez rappelé.

La violence, verbale ou physique, motivée par le rejet de la différence liée à l'orientation sexuelle, n'a pas de place - on ne le redira jamais assez - dans notre République au même titre que les discriminations fondées sur la race ou sur la religion. Les L.G.B.T.phobies s'inscrivent donc dans une politique générale de lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine. La compréhension de l'autre et la tolérance feront reculer tout à la fois le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie. C'est d'ailleurs le sens de la délégation interministérielle créée par l'Etat et dédiée à lutter contre l'ensemble des discriminations. Un petit regret donc, Madame la Maire, c'est que cette stratégie ne soit pas plus globale car, hélas, parfois le traitement catégoriel nourrit la stigmatisation.

Je crois à cet égard que l'avancée des droits de chacun doit bénéficier à tous. A tous, dans le cadre républicain, en veillant à éviter de confronter les droits des uns aux droits des autres. On ne saurait, par exemple, opposer, me semble-t-il, le droit des personnes L.G.B.T. à avoir des enfants, droit légitime, au droit de ses enfants d'avoir accès à leur double filiation et à leur origine paternelle. C'est l'avertissement de l'infatigable militante Marie-Jo BONNET.

Les discriminations contre les personnes L.G.B.T. sont l'affaire de tous, en premier lieu de l'Etat qui demeure le garant des principes républicains applicables à tous sans distinction. Les collectivités, évidemment, doivent s'impliquer et c'est tout le sens de cette communication. Paris le fait ; également, Monsieur BELLARD, la Région qui est, par exemple, le premier financeur public de la "Marche des Fiertés" qui soutient activement le programme de recherche "Prévenir" et le traitement de prévention "PREP". Honnêtement, on ne peut que s'en féliciter.

Les associations, enfin, accueillent et accompagnent chaque jour les personnes L.G.B.T. Je voudrais leur rendre un hommage très appuyé parce qu'elles sont de précieux partenaires et c'est parce qu'elles sont de précieux partenaires que je soutiendrai les vœux présentés par nos collègues écologistes et Danielle SIMONNET quant au versement effectif de la subvention aux collectifs d'associations L.G.B.T. pour le centre d'archives. Les associations permettent à chacun de se mobiliser au profit des autres, au profit de la différence. J'ai pu d'ailleurs en mesurer à titre personnel tout le prix, en rejoignant, il y a de cela plusieurs années, l'association "Solidarité sida" dans laquelle je continue à militer et, plus récemment, le C.R.I.P.S. dont le président fut, à un moment donné, Jean-Luc ROMERO. Permettez-moi, Madame la Maire, de m'associer aux mots de compassion très justes que vous avez manifestés à son endroit et dans lequel je me retrouve totalement.

Pour revenir à la stratégie que vous présentez aujourd'hui, je souhaite - mes collègues l'évoqueront plus en détail - porter plus particulièrement l'attention de l'Assemblée sur deux aspects : la sécurité et la santé.

Nul ne peut être indifférent au regain de violence anti-L.G.B.T. Mes collègues y sont à juste titre largement revenus sur les réseaux sociaux, dans la rue, à l'école, au travail. Comme Marie-Laure HAREL le rappelait à l'instant, l'augmentation de 15 % en 2017 des agressions physiques est particulièrement inquiétante. La sécurité demeure une faiblesse à Paris. On le sait dans les classements internationaux ; les chiffres le prouvent. En dehors de la création d'une cellule dédiée à la prise en charge des victimes d'infraction homophobe dans certains commissariats, je regrette qu'aucune mesure concrète ne soit proposée, sensibilisation et pédagogie mises à part.

En matière de santé, et pour évoquer plus particulièrement la lutte contre le sida, les derniers indicateurs sont préoccupants : 15 % des nouvelles contaminations concernent des jeunes hommes ayant des rapports avec des hommes. Il nous faut donc intensifier la prévention à destination de ces publics. L'application web "Tony, jeune gay", développé par le C.R.I.P.S. et spécialement destinée aux H.S.H. qui ne poussent pas spontanément la porte des structures plus classiques de prévention, me semble à ce titre exemplaire.

Le combat mené en France doit donner l'exemple. Il dépasse nos frontières. Vous avez rappelé que 75 pays - j'en avais en tête 74 ; peu importe le chiffre, c'est énorme - condamnent encore pénalement les relations homosexuelles et 13 d'entre eux les sanctionnent par la peine de mort. Paris a vocation à défendre la liberté d'orientation sexuelle dans le monde. C'est pour cela que je vous demande, avec mes collègues, à travers un vœu, de saisir le Gouvernement pour qu'il dépose une résolution à l'O.N.U. afin de dépénaliser l'homosexualité. Je pense que chacun ici pourra s'y retrouver.

Les personnes L.G.B.T. les plus vulnérables, en particulier celles qui sont rejetées par leur entourage à cause de leur identité ou orientation sexuelle peuvent compter sur l'engagement de Paris pour bannir toutes les formes de discrimination et faire de notre capitale une ville de liberté et de tolérance. Je pense que nous pouvons, sur tous les bancs de cette Assemblée, nous y engager.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'ont souligné tous nos collègues et vous-même, nos pensées vont à Jean-Luc ROMERO, infatigable artisan de la lutte L.G.B.T. qui traverse une cruelle épreuve. Devant la perte d'un être cher, les mots paraissent toujours si vains, si dérisoires, mais ils témoignent de notre compassion et de notre solidarité devant l'indicible.

Madame la Maire, chers collègues, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une triste réalité. L'homophobie tue. Partout dans le monde, des hommes, des femmes, des adolescents meurent, non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont. A cause des traditions, des religions, ces victimes sont insultées, frappées, pourchassées, martyrisées et notre solidarité à leur égard doit être totale. En France, l'orientation sexuelle est l'une des 23 causes de discrimination dans la recherche d'emploi, du logement, des loisirs, de l'accès au droit. Il faut que cela cesse et que Paris montre l'exemple, ce qu'elle fait déjà.

En effet, Paris est une ville qui a toujours été diverse et accueillante, et depuis longtemps, elle est solidaire des personnes L.G.B.T. Cela est, d'une certaine façon, inscrit dans son A.D.N. qui est de toujours protéger les minorités. Cela se confirme tous les jours, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, à améliorer. Je pense notamment aux grands événements comme la "Marche des fiertés" ou les "Gay Games" de 2018 que notre groupe a défendus très fermement en séance, car nous croyons, effectivement, que l'égalité des droits est la nécessaire visibilité de ces luttes dans la capitale au rayonnement international.

D'ailleurs, je vous rappelle que l'inclusion par le sport est l'ambition affichée de la prochaine "Marche des fiertés" durant laquelle d'autres capitales européennes - je le rappelle, comme notre voisine Londres - donnent bien plus de visibilité par l'illumination de monuments répartis dans les différents quartiers de la ville, aux couleurs "rainbow", par exemple. Pourquoi ne pas s'en inspirer lors des "Gay Games" 2018 ? Encore une fois, donnons de la visibilité en direction non seulement des personnes L.G.B.T., mais aussi de celles qui ne sont pas de ce milieu, parce que cet événement est ouvert à tous et à toutes, sans distinction d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. A titre d'exemple, les centres sportifs de la Mairie de Paris pourraient peut-être avoir un affichage permanent, comme c'est le cas pour "Paris Olympique 2024".

Sur ces Jeux, toujours, notre groupe était alors intervenu pour rappeler la nécessaire vigilance éducative, sécuritaire et financière de cet événement. Nous apprenons que des surcoûts importants sont prévus afin de sécuriser à hauteur de 69.000 euros. Qu'en est-il, Madame la Maire, des partenariats privés qui participent normalement à 30 % de ces financements ? On évoque un déficit de 100.000 euros sur cet événement. Est-ce que cela est vrai ?

A côté de ces événements exceptionnels, je souhaite rappeler qu'au quotidien, ce sont quand même plus de 10 % de mariages entre personnes du même sexe, positives, qui sont célébrés dans la capitale depuis 2013, contre 3 % au niveau national. Mais, malgré ce que représente cette cause L.G.B.T., il y a encore beaucoup de défis à relever, notamment la lutte contre les discriminations. Notre groupe l'avait rappelé lors d'un précédent Conseil : les actes homophobes - d'autres collègues l'ont dit - sont multiples. Ils passent tant par les réseaux sociaux que par les moqueries à l'école. Ils touchent tant à la sphère familiale, professionnelle que scolaire.

Nous avons, par exemple, été choqués de la scène diffusée sur les réseaux sociaux qui s'est passée dans le 17e arrondissement, dans laquelle des personnes avaient été humiliées, agressées, moquées en raison de leur orientation sexuelle. 1.650 témoignages d'insultes et d'agressions ont été enregistrés par l'association "S.O.S. Homophobie", comme l'ont rappelé d'autres collègues et comme le montre le dernier rapport, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2016. Cela est inacceptable, que cela se passe dans la capitale des droits de l'homme ou ailleurs. Les chiffres peuvent bien être pires que ceux que nous considérons, car certaines personnes n'ont pas souhaité témoigner et dénoncer.

Madame la Maire, à Paris, la situation est encore grave. Elle fait partie du département où les signalements sont les plus importants. Les personnes victimes de discrimination, d'intimidation, de violence et d'isolement sont encore trop nombreuses. Face à ce constat, nous devons agir et à tous les niveaux, selon nos compétences et en partenariat avec les acteurs privés, avec les acteurs associatifs, avec les élus, avec les institutions. Ainsi, dans votre

communication, vous avez souhaité montrer la richesse de la vie associative et militante du milieu L.G.B.T., que la Ville soutient, et nous en sommes fortement solidaires. C'est vrai, les associations sont au premier rang des combats pour l'avancée de ces droits. Vous mettez en avant cinq points essentiels : les droits L.G.B.T., l'administration parisienne, la culture, la santé et la prévention. Je ne pourrai pas aborder tous les sujets, mais je voudrais simplement revenir à quelque chose qui me paraît important.

J'attire votre attention sur la situation des seniors. Il faut encourager et valoriser l'objectif de prise en compte de leur accueil et d'une catégorie de cette population qui, pour certains, sont les premiers à s'être rendus visibles et qui, au troisième âge, retournent souvent au placard. La question de l'hébergement : vous l'avez évoqué aussi, longuement. Je n'y reviendrai pas.

Puisque le temps qui m'est imparti touche à sa fin, je rappelle que le 29 mai 2017, il y a presque un an, jour pour jour, la France accueillait le premier réfugié tchéchène homosexuel en raison de ses persécutions subies. Au même moment, le président français avait rappelé au président russe la vigilance quant au respect des minorités, parce qu'il nous paraît que ce dossier doit être internationalisé. Ainsi, la campagne et l'engagement d'ouvrir d'autres points d'avancée, notamment la P.M.A. aux couples et femmes célibataires, serait une réelle et concrète avancée des droits des personnes L.G.B.T., à l'heure où le Comité consultatif national d'éthique rend son dernier rapport.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, notre groupe soutient résolument les luttes et félicite les associations engagées sur cet enjeu. Cet enjeu est grand. Nous devons agir ensemble, à tous les niveaux, pour le dialogue, le partage et surtout, la lutte contre les discriminations et les préjugés. Amin MAALOUF rappelait : "Le préjugé, c'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leur plus petite, étroite appartenance, mais c'est aussi ce regard qui les libère".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame MÉHAL.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je salue également le travail de Jean-Luc ROMERO et son rapport, à qui je transmets également tout mon soutien et mon affection, comme l'ensemble des collègues l'ont fait. Je pense que c'est extrêmement important et fort que tout le monde ait fait ce témoignage au début de chacune de nos interventions.

Malgré les mesures engagées jusqu'ici, Paris n'est pas perçue par la communauté internationale L.G.B.T. comme réellement "gay friendly". L'augmentation de 15 % des violences contre les personnes L.G.B.T.Q.I.+ , comme le révèle "S.O.S. Homophobie" et son dernier rapport, est intolérable. Nous avons adopté un vœu à un précédent Conseil de Paris, que j'avais présenté, pour que l'on puisse disposer des chiffres de la Préfecture de police qui, comme vous le savez, depuis la bataille qu'avait porté "Flag !", intègre maintenant les crimes et délits anti-L.G.B.T. dans les statistiques officielles du ministère de l'Intérieur. Maintenant, nous devons donc pouvoir travailler avec la Préfecture à une vraie politique de prise en charge des victimes de violences L.G.B.T.

Je pense que la proposition de création d'une cellule d'accueil spécifique dans certains commissariats me semble importante, comme la diffusion d'informations sur les droits des victimes. Je pense que nous devons aussi, tout particulièrement, agir dans la lutte contre les L.G.B.T. phobies dans le sport et plus particulièrement dans le football à l'approche de l'événement qui va avoir lieu. Il me semble que ce sujet est très problématique.

Il y a, bien sûr, de nombreuses aides à de multiples associations L.G.B.T.Q.I. à Paris, mais toutes nous alertent sur le fait qu'elles sont bien insuffisantes et il y a insuffisamment d'investissements de la Ville dans des événements importants. Nous devons donc aussi créer une plate-forme d'information et de coordination des lieux et des événements gays sur l'ensemble de l'année. La Ville devrait d'ailleurs augmenter la durée - pourquoi pas un "Pride a month" ? - et la visibilité des événements autour de la "Marche des fiertés", et solliciter, par exemple, Ile-de-France Mobilités pour la gratuité de la communication.

Nous devrions créer un lieu de mémoire pour les victimes d'homophobie, de transphobie, et déterminer aussi un lieu d'accueil du centre d'archives L.G.B.T. à créer. J'attire votre attention sur le vœu que je présente à ce Conseil, je pense que ce n'est pas à l'Exécutif municipal de s'immiscer dans la composition du collectif des archives L.G.B.T.Q.I., et on ne doit plus tarder pour attribuer à la fois la subvention et le lieu nécessaire à ce centre d'archives.

Il nous faut bien plus former les agents de la Ville aux problématiques L.G.B.T.

Pour terminer, je souhaite exprimer néanmoins un regret sur la communication qui n'évoque pas assez certains publics comme les familles homoparentales.

On commence enfin à aborder la problématique des personnes âgées, mais pas assez, ni des mineurs, et notamment nous devons porter une attention toute particulière aux personnes L.G.B.T.Q.I. de revenus modestes.

Si l'ensemble de la capitale doit se sentir concerné par l'égalité des droits et la lutte contre les L.G.B.T. phobies, j'attire votre attention sur l'enjeu de lutter particulièrement contre la gentrification du Marais qui reste un quartier historique et emblématique de la bataille pour l'égalité des droits.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - J'avais souhaité m'inscrire dans le débat autour de cette communication en premier lieu pour saluer le travail des militants et des militantes. De la même manière que les hommes peuvent être des militants féministes tout à fait légitimes, les hétérosexuels peuvent se battre contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle.

Nous devrions en effet tous être mobilisés pour l'égalité des droits pour tous, pour toutes. Tout recul des droits de certains, même s'ils appartiennent à une minorité, nous affaiblit tous collectivement. Mais aujourd'hui, c'est vrai que c'est avec une émotion un peu particulière que je prends la parole dans ce débat, avec l'envie, moi aussi, d'adresser mes premiers mots à notre collègue et ami Jean-Luc ROMERO-MICHEL, élu du 12e, qui traverse une terrible épreuve avec la disparition brutale de son mari Christophe Michel, un militant lui aussi.

Ensemble, ils ont milité au nom des droits humains essentiels d'égalité et de dignité avec une énergie qui force le respect. Je sais que Jean-Luc sera sensible aux mots des uns et des autres aujourd'hui, car c'est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Madame la Maire, que nous devons une part importante des propositions reprises dans cette communication suite à la mission que vous lui aviez confiée. Son engagement constant depuis tant d'années dans différents combats, militant pour l'égalité des droits, lui confère une expertise reconnue très largement, à laquelle nous avons fait appel pour construire cette action.

A travers lui, à travers eux, je voudrais donc rendre hommage à tous ces militants engagés dans les nombreuses associations très mobilisées pour les droits des L.G.B.T.Q.I.+.

A chaque combat, à chaque avancée, à chaque nouveau droit acquis nous progressons tous collectivement dans la République. Mais nous savons aussi qu'il reste beaucoup à faire et que rien n'est jamais définitivement acquis.

Paris, ville capitale, ville des libertés, a un rôle de premier plan à jouer dans ces combats et vous avez justement intitulé cette communication "Paris, capitale de toutes les fiertés".

Comme maire d'arrondissement depuis 2014, je suis fière d'accueillir et d'aider ces combats dans mon arrondissement concrètement, au-delà des mots bien plus faciles à partager que les actes.

Cela commence par nos premières missions, celles de célébrer les mariages de tous les couples. Il nous a fallu former nos agents comme le rappelle la communication, car nous avons depuis la loi beaucoup de mariages de couples de même sexe dans le 12e, car les couples n'habitent heureusement pas tous dans le Marais.

Nous avons aussi permis en 2016 que "SOS homophobie" s'installe dans le 12e arrondissement, dans des locaux adaptés à son travail si précieux, mais aussi au stockage de ses archives. Et le 16 mai dernier, nous avons accueilli dans notre salle des fêtes la soirée autour de la publication du rapport annuel de l'association, car nous pensons avec eux que rendre visibles les discriminations subies, c'est mieux les combattre et c'est un tout premier enjeu.

Je veux aussi saluer le travail du Refuge installé dans le 12e arrondissement depuis de nombreuses années, qui accompagne les jeunes exclus en raison de leur orientation sexuelle, mais ce ne sont pas les seuls à faire ce travail indispensable. La lutte pour l'égalité des droits passe également par la visibilité des personnes L.G.B.T.Q.I. dans notre espace public. La reconnaissance de leur existence et de leur rôle dans notre histoire commune est aussi importante.

Ainsi, à l'occasion de la journée nationale des droits des femmes le 8 mars 2017, j'ai été particulièrement fière de donner le nom de Gertrude Stein à une place du 12e.

Gertrude Stein était une artiste américaine aux multiples talents. Elle était à la fois poétesse, dramaturge, muse et mécène. Mais elle était aussi une femme libre et lesbienne assumée, fait suffisamment rare en ce début du XXe siècle pour être souligné.

Cette cérémonie de dénomination, nous l'avons organisée avec la participation des élèves du collège voisin, avec cette volonté permanente de transmettre et d'éveiller les consciences. Nous soutenons ainsi les interventions en milieu scolaire de "SOS homophobie" pour lutter contre l'homophobie dès le plus jeune âge. Les interventions sont délicates mais pédagogiques, respectueuses de la sensibilité du public concerné. Elles se réalisent sous forme de débat avec les élèves intervenant sur des thèmes comme les stéréotypes de genre ou la découverte de son orientation sexuelle.

Un nombre d'élèves restreint permet une grande liberté de dialogue et la possibilité pour tous d'aborder les sujets. Ces interventions visent à déconstruire les clichés et combattre les préjugés, car l'homosexualité demeure encore un motif de discrimination, d'exclusion, d'agression parfois violence pour nos adolescents.

Je souhaitais également évoquer les questions de santé, de prévention, car nous sommes particulièrement concernés dans notre arrondissement par ce sujet avec l'accueil de consultations spécialisées dans nos grands hôpitaux, en particulier à Saint-Antoine, comme par la présence de l'association "Aides" sur notre territoire à proximité de la gare de Lyon, qui développe de nombreuses actions et en particulier des actions de prévention.

Les personnes L.G.B.T.Q.I.+ dans leur diversité ont aussi des besoins de santé spécifiques et sont souvent exposées à des inégalités dans l'accès aux soins. Les droits des L.G.B.T. ont progressé de façon importante dans ce secteur, mais beaucoup reste encore à faire. On peut citer de nombreux exemples d'inégalité d'accès aux soins. La santé agit en effet souvent comme un révélateur sociale des situations d'inégalité et d'injustice subies par certains.

L'écart est grand entre l'égalité formelle garantie par la loi et l'égalité réelle au quotidien. Améliorer la santé des personnes L.G.B.T.Q.I.+ est une question fondamentale bien traitée dans cette communication. Je voulais le souligner. La Ville de Paris et l'association "Vers un Paris sans SIDA", en partenariat avec l'A.R.S., se sont engagées à renforcer les moyens de plusieurs services de santé et de prévention pendant l'événement des "Gay Games", afin que ce public puisse trouver facilement une réponse adaptée à ses besoins.

Au-delà des grands événements, "Gay Games", "Solidays", la Ville est présente tout au long de l'année pour renforcer les actions de prévention aux côtés des acteurs associatifs dont l'action est si précieuse dans ce secteur comme dans d'autres. Mais trop souvent encore, les associations se substituent aux pouvoirs publics, car beaucoup des sujets évoqués dans cette communication mériteraient une implication renforcée de toutes les collectivités, mais surtout de l'Etat, et en particulier face à la montée des violences homophobes et l'accès réel au droit comme tout citoyen, peut-être devons-nous aussi le dire. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un moment important de notre conseil. C'est la première fois en France qu'une ville se dote d'une stratégie L.G.B.T.Q.I.+ , c'est désormais pleinement un sujet de politique publique. C'est une avancée majeure pour la reconnaissance des droits des L.G.B.T.Q.I.+.

Je voudrais d'abord saluer le travail effectué par mon amie et camarade Hélène BIDARD engagée sur les questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, les droits humains, qui quotidiennement se bat, agit pour que notre ville soit plus tolérante, plus inclusive, et davantage bienveillante.

Le sport a toujours été un milieu dans lequel il est très difficile d'affirmer son homosexualité, sa bisexualité ou sa transexualité. Il y perdure une L.G.B.T. phobie prégnante. Il suffit de se rendre dans les stades pour en être la malheureuse ou le malheureux témoin. Mais si la tendance est à l'évolution des mentalités, ce sujet est encore tabou. La révélation de l'orientation sexuelle d'un ou d'une athlète peut anéantir sa carrière.

En 1990, Justin Fashanu est le premier joueur de football professionnel à révéler son homosexualité alors qu'il était en activité. Il a été immédiatement rejeté par ses coéquipiers, les supporters de son équipe et par la communauté sportive anglaise. Il se suicidera 8 ans plus tard après une énième campagne homophobe à son encontre.

Puisque se déroule en ce moment même Roland-Garros, Je voudrais saluer le courage de Martina NAVRATILOVA, qui en 1981 alors qu'elle était troisième meilleure joueuse du monde révéla son homosexualité. Elle est l'une des premières sportives à avoir fait son "coming out".

Malgré une omerta encore forte, le sport peut jouer un rôle majeur dans la reconnaissance des droits et la visibilité des personnels L.G.B.T. Le rapport 2018 de "SOS homophobie" mentionne que l'organisation à Paris des "Gay Games" en 2018 souligne le soutien fort de la Capitale dans la lutte contre les LGBT-phobies. Les "Gay Games" en 2018 à Paris sont une formidable opportunité de toutes et tous pour se mobiliser autour des valeurs d'ouverture, de respect, de diversité et pour continuer à lutter contre les préjugés et les discriminations.

Je voudrais assurer de tout mon soutien et celui de mon groupe, et de son président qui s'est mobilisé autour du projet depuis de nombreuses années. Nous saluons l'initiative d'un vaste programme d'accompagnement de cette manifestation sportive sur la sensibilisation et la lutte contre l'homophobie dans le sport et en faveur de l'égalité des chances.

Le soutien financier de la Ville à cet événement est primordial. C'est ce que nous faisons avec 369.000 euros versés pour l'organisation des "Gay Games". Il s'agit, faut-il encore le rappeler, de la plus grande manifestation sportive et culturelle du monde ouverte à toutes et à tous. C'est donc un formidable levier de rayonnement et d'attractivité pour notre ville à six ans des Jeux olympiques et paralympiques à Paris. C'est une formidable répétition.

Beaucoup de participants, de spectateurs et de touristes viendront à Paris pour l'événement. Naturellement se pose la question du tourisme LGBT. Il faut féliciter Jean-Luc ROMERO pour la qualité de son rapport et rappeler la fiche n° 13 de la stratégie de relance du tourisme adoptée en novembre 2016, visant à structurer et promouvoir une offre de tourisme LGBT.

Nous pensons que, pour bien accueillir la population touristique LGBT, il convient d'abord que les personnes LGBT parisiennes se sentent bien dans leur propre ville. Une récente enquête démontre que la population qui se revendique LGBT est deux fois plus importante à Paris que dans le reste de la France. Paris reste une ville refuge pour les LGBT de banlieue ou de province. L'esprit de tolérance et de liberté fait de notre Capitale un lieu plus sûr que d'autres régions de France, mais qui n'est pas bien évidemment à l'abri de comportements, de propos ou d'actes LGBT phobes.

Les touristes étrangers comme les visiteurs de province doivent pouvoir être reçus dans de bonnes conditions. Cela signifie que la lutte contre les stéréotypes et les discriminations doit être un axe essentiel de la formation des agents. A ce titre, la volonté de développer une administration bienveillante, pour reprendre les termes de votre communication, est une bonne chose.

Il convient aussi, dans la logique touristique qui est la nôtre, de ne pas privilégier le seul tourisme à haut pouvoir d'achat mais de bien accueillir les étudiants et les jeunes salariés qui doivent pouvoir trouver à se loger à Paris. Développons donc de vraies auberges de jeunesse adaptées à une jeunesse qui souhaite s'amuser et faire la fête.

Paris est une ville d'accueil mais également une ville festive. C'est un attrait important de notre ville. Nous pensons qu'il est intéressant de réfléchir à l'installation de lieux associatifs éphémères, comme cela se fait en Italie à l'initiative de l'association "Arcigay". Cette fidélisation d'un tourisme par le biais de l'adhésion à un coût même symbolique à des lieux de loisirs et de fête est peut-être une piste à creuser.

Pour finir, Monsieur le Maire, je voudrais redire l'importance de se doter de cet outil de politique publique pour lutter contre toutes les LGBTphobies et continuer le combat pour la reconnaissance des droits.

Merci.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Pierre AURIACOMBE, vous avez la parole. Il vous reste cinq minutes 25.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, comme beaucoup, avoir un mot pour Jean-Luc ROMERO. Bien évidemment, Jean-Luc, pour ma génération - on a à peu près le même âge - symbolise la lutte pour l'égalité des droits LGBT et je souhaite aussi m'associer à tout ce qui a été dit.

Maintenant, pour revenir à la communication de Mme la Maire, bien évidemment nous partageons tout ce qui a été dit ici. Il y a eu un discours de tolérance, c'est très important. C'est un combat. Cela a été dit et redit, ce discours de tolérance, il faut continuer, il faut le porter.

Il y a eu un discours également sur l'attractivité de Paris. Paris "gay-friendly" pour les touristes, c'est important et nous y souscrivons bien évidemment.

Mais beaucoup d'entre nous ont insisté sur le rôle des associations - cela a été le cas de Mme BERTHOUT, de Mme BARATTI-ELBAZ ou de Mme MÉHAL -, le rôle de ces associations est primordial dans la lutte pour cette tolérance.

C'est là que c'est un peu plus surprenant parce que nous avons une communication et un discours, mais dans la réalité - ma collègue Marie-Laure HAREL en a parlé - on voit des associations qui ne sont pas forcément soutenues.

Si je reprends les cinq projets de délibération qui nous sont proposés, pour "Centre LGBT", c'est une subvention de 122.000 euros en 2017 et de 118.000 euros en 2018, donc une baisse. Pour "Contact", de 11.000 euros, on passe à 6.000 euros. "Les Dégommeuses", de 13.600 euros, on passe à 2.000 euros. Pour "Le Refuge", de 3.000 euros, on passe à 1.000 euros. Je sais bien que sur le projet de délibération SG 28 concernant les "Gay Games", il y a une forte augmentation de subventions mais c'est dû aux "Gay Games" et à une action ponctuelle, que l'on soutient bien évidemment mais qui est ponctuelle.

Les autres subventions, aussi curieusement que cela puisse paraître, sont à la baisse. Cela a été dit par plusieurs de mes collègues. Là encore, la lutte contre le Sida continue, la lutte pour la tolérance continue, les associations sont porteuses de tous ces projets et je ne pense pas que ce soit en baissant les subventions de ces associations qu'on va aider à la lutte contre l'homophobie.

Oui, nous soutenons la communication de Mme la Maire, mais on dit qu'en amour, il faut des preuves d'amour. Les subventions aux associations en font partie et nous regrettons cette baisse, mais bien évidemment nous nous associerons à cette communication.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, Paris est la ville où l'on vient chercher sa liberté, la liberté de vivre sa vie. C'est la force d'une ville monde qui accueille toutes les identités et toutes les différences.

Paris est cette ville qui, par son esprit d'ouverture et de tolérance, permet à chacun d'exprimer ce qu'il est et de s'épanouir comme il l'entend. C'est une ville où on peut revendiquer son droit à la différence, son droit à l'indifférence également, son droit à l'égalité. Il faut protéger cet esprit de tolérance et de liberté.

Lesbienne, gay, bi, trans, chaque identité individuelle doit être respectée. Dans de nombreux pays, l'homosexualité est encore considérée comme un crime : des femmes et des hommes sont persécutés en raison de ce qu'ils sont. Paris doit accueillir, et c'est son honneur et sa grandeur, ceux qui sont menacés de mort dans leurs pays. En collaboration avec l'association "Le Refuge", j'ai d'ailleurs proposé à l'Assemblée nationale que, lors de la prise en charge de jeunes migrants LGBT, les associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de la protection des personnes LGBT soient systématiquement consultées et habilitées à délivrer des attestations à faire valoir par les demandeurs d'asile devant l'O.F.P.R.A.

Je voudrais saluer, Madame la Maire, la politique de la Ville de Paris dans son soutien aux associations LGBT, son engagement et la continuité de son action. L'implication de l'ensemble de l'administration parisienne sur cette question est un véritable atout pour faire avancer la lutte contre les discriminations et œuvrer à l'inclusion de toutes et tous.

Il faut poursuivre cet engagement actif de l'administration municipale. Je souscris d'ailleurs à la proposition de votre adjoint au logement, M. Ian BROSSAT, de créer un dispositif spécifique de logement et de mise à l'abri pour les jeunes LGBTQI+ rejetés par leur famille.

Je souhaiterais également saluer le formidable travail de toutes les associations LGBT, comme "S.O.S. Homophobie" qui, depuis longtemps, travaille à lutter contre les discriminations pour aider et accompagner les jeunes, et en particulier les adolescents qui subissent l'exclusion. Il faut rappeler qu'encore aujourd'hui les jeunes personnes LGBT ont un risque suicidaire quatre fois supérieur.

La prévention des risques de maladie sexuellement transmissibles demeure aussi une préoccupation majeure pour la communauté LGBT. Après plus de trente ans de bataille contre le virus V.I.H., on observe une augmentation régulière depuis dix ans du nombre de personnes séropositives chez les jeunes de moins de 30 ans. Cela est dû à un problème d'adhésion des plus jeunes à nos politiques de prévention, selon le directeur de l'A.N.R.S. Le combat contre le Sida doit continuer, il n'appartient pas au passé. On ne peut pas ainsi laisser une jeune génération, parfois par méconnaissance des risques, être frappée par le V.I.H. Je crois que nous devons tous réfléchir à une stratégie de prévention encore plus impactante.

Madame la Maire, je souhaiterais partager ma joie de voir Paris accueillir pour la première fois les "Gay Games" en août prochain. Le sport est un outil puissant d'intégration et de déconstruction des stéréotypes. Cet événement qui n'est pas seulement sportif mais aussi culturel, social, ouvert à toutes et tous, sera une magnifique opportunité de montrer de manière festive l'esprit de tolérance et de partage de notre Capitale.

Dans mon rapport "Lutte contre les discriminations" d'octobre dernier à l'Assemblée nationale, j'ai fait des propositions fortes pour un sport plus inclusif en la matière. Je félicite les organisateurs et les futurs compétiteurs.

Enfin, on ne peut pas parler de la communauté LGBT sans parler de l'esprit du Marais. A l'image d'autres grandes métropoles comme Londres ou New York, l'existence d'un quartier LGBT fait partie intégrante de l'identité et de l'attractivité de la ville. A Paris, nous avons la chance que ce quartier soit composé d'identités historiques multiples, mêlant la proximité d'un esprit de village et l'effervescence d'un esprit de fête. Petit à petit, il semble toutefois perdre un peu de son âme populaire et de sa vie de quartier avec le remplacement des commerces de proximité par des enseignes de luxe et l'explosion des locations de tourisme de courte durée.

Le phénomène s'accélère de manière inquiétante depuis quelques années. Les habitants et tous les amoureux du Marais du monde entier regrettent la disparition de certaines institutions, de leurs repères, de ce qui a fait toute sa singularité. Le Marais est souvent à l'origine d'une créativité qui se diffuse et rayonne dans toute la société et dans le monde entier. Nous devons préserver ce quartier que nous aimons tant parce qu'il appartient à l'histoire et à la culture de Paris, parce qu'il fait partie de l'identité et de la mémoire LGBT de la Capitale, parce qu'il ne doit pas devenir un lieu de souvenir, mais continuer d'insuffler son énergie unique aux Parisiennes et aux Parisiens.

En conclusion, je voudrais avoir à mon tour une pensée pour Christophe Romero-Michel, l'époux de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, à qui le combat de la lutte contre les discriminations doit tant. Christophe était lui aussi engagé. Il était un militant convaincu et généreux. Nous pensons très fort à Jean-Luc.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame Alexandra CORDEBARD, vous avez la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux également exprimer mon attention, ma tristesse et mon soutien à Jean-Luc ROMERO, tout comme d'ailleurs la colère qui m'anime quand j'ai pu lire et constater la violence des attaques homophobes dont il a pu être la victime, y compris récemment.

Paris est une ville humaniste, une ville où les valeurs de progrès sont de plus en plus partagées, une ville où vivre dans le respect des différences de chacun est devenu, au cours de ces dernières années, de ces dernières décennies, une évidence : Paris est donc devenue la ville la plus "gay friendly" du monde, en témoigne d'ailleurs la relative harmonie, unanimité de nos débats aujourd'hui. Cependant, ces réalités, fruits de tant d'années de lutte contre l'exclusion, contre le rejet de l'autre, contre les injonctions au conformisme de la société d'hier, doivent encore et toujours être raffermies et affirmées.

Nos conquêtes, la beauté de ces conquêtes, c'est leur ancrage dans le quotidien de millions d'hommes et de femmes. C'est la simple et belle liberté pour chacun de vivre, chaque jour, son identité, celle de s'aimer, celle de se marier, celle d'élever ses enfants et de s'embrasser sans crainte du regard des autres. C'est l'élémentaire droit au bonheur mais c'est aussi poursuivre sans relâche l'objectif de l'égalité, de la lutte contre les discriminations - chacun l'a exprimé ici - et, malheureusement, contre les agressions qui continuent à blesser dans leur corps et dans leur cœur trop de femmes et d'hommes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux donc remercier la Maire de Paris d'avoir aujourd'hui proposé ce débat. Il nous permet de rendre visite et d'aborder un sujet qui, malgré les efforts que nous déployons avec le riche et dense tissu associatif et militant du milieu LGBT parisien, demeure un combat. Ce débat, c'est avant tout un débat sur les droits qui doivent être les mêmes pour tous quel que soit son sexe, son genre, son identité, son orientation sexuelle. Cette certitude, chaque jour, se renforce. La France a passé un cap symbolique fort puisque,

dans l'étude annuelle de l'O.N.G. "ILGA-Europe", notre pays s'est hissé entre 2012 et 2017 de la 23e à la 5e place du classement.

Cinq ans après le vote de notre emblématique réforme, majeure, du mariage, le mariage s'accorde donc harmonieusement à tous les genres. Depuis 2013, c'est bien plus que 44.000 mariages qui ont été célébrés à Paris. Je ne parle pas de ceux qui ont été célébrés sous notre célèbre fresque où deux hommes s'embrassent à la mairie du 10e arrondissement. Ce sont près de 5.000 qui ont vu deux personnes de même sexe se dire oui. C'est un beau constat que nous pouvons faire aujourd'hui. Rappelons également que la Ville, dans ses engagements, comme chacun l'a dit, accorde plus de 1,5 million d'euros à diverses associations qui sont soutenues au quotidien et qui agissent en acteurs de terrain pour le respect, l'égalité réelle et la défense des personnes LGBTQI+ et, en majorité, en réalité, grâce au travail de militants bénévoles.

Alors que ni en France, ni à Paris, le rejet, l'exclusion, les insultes, les humiliations, les menaces, les violences physiques et morales n'ont hélas cessé, l'action associative que nous soutenons est indispensable en complément d'un cadre législatif qui doit continuer à évoluer. Réaffirmer notre soutien à ces associations qui œuvrent pour l'égalité des droits, c'est en effet se battre pour la conquête de nouveaux droits. Nous parlions tout à l'heure de la P.M.A., du débat autour de la G.P.A. Nous devons avancer sur ces sujets.

Je veux, comme beaucoup de choses ont déjà été dites, rendre moi aussi un hommage à une association qui travaille particulièrement dans le 10e arrondissement, l'ARDHIS. Je veux saluer leur magnifique travail conduit à la fois par les membres de l'association mais aussi beaucoup de bénévoles, y compris beaucoup de personnes ayant bénéficié des services de l'ARDHIS. La permanence à la mairie du 10e arrondissement ne désemplit pas depuis que nous les y accueillons. S'agissant des questions d'accès aux droits, nous l'avons dit : il faut permettre que nous fassions encore des progrès sur le plan administratif.

Je conclurai par saluer encore une fois, Madame la Maire, votre volonté de mettre en place ce comité stratégique piloté par vos services, afin d'assurer la complémentarité de nos actions et de renforcer l'efficacité de nos initiatives à l'échelle de la Ville et de l'administration parisienne. Ces progrès en effet nous obligent.

Plus que jamais, notre devoir, le devoir d'une ville aussi cosmopolite, aussi puissamment symbolique que Paris, qui évoque en chacun l'idéal de la défense et de la promotion des droits de tous, doit être d'empêcher les insupportables discriminations dont sont victimes les personnes LGBTQI+.

C'est un devoir d'humanisme. C'est donc notre devoir en tant qu'élu d'une République dont la capitale se doit d'être aussi rayonnante qu'exemplaire.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Alexandra CORDEBARD.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il y a quelques semaines, j'ai été confronté dans mon arrondissement aux ravages inouïs de la bêtise, de la violence, ainsi qu'au vrai visage de la haine lorsqu'une auto-nommée brigade "anti-trav" a décidé de semer la terreur rue de La Jonquière en agressant physiquement plusieurs personnes "trans". Non content du choc et du traumatisme dont ils se sont rendus coupables, ces adolescents se sont permis de relayer leur expédition punitive sur les réseaux sociaux, ce qui a d'ailleurs conduit à leur interpellation et à l'ouverture d'une enquête.

Si un tel déferlement de violences nous interpelle, il ne doit pas nous faire oublier une triste réalité qu'il nous faut combattre. L'an dernier, ce sont plus de 1.000 agressions LGBT phobes qui ont été recensées à Paris, soit une hausse de 15 %. Les coups pleuvent contre certains qui souhaiteraient tout simplement pouvoir vivre, sans souffrir, de leur orientation sexuelle.

En tant qu'élus, nous devons collectivement nous engager pour que ces violences à l'égard des personnes LGBT cessent. Rappelons à leurs agresseurs que ce sont bien eux qui ont un problème et non ceux qui jouissent de leur liberté. J'ai naturellement encouragé le dépôt de plainte au commissariat de police en lien avec les "Amis du Refuge".

Cette violence, nous devons la combattre ensemble, y compris au sein des administrations parisiennes car 21 % des agents de la Ville ont été témoins d'un comportement hostile quand la moyenne nationale se situe à 14 %.

La mise en place d'un dispositif interne de signalement et d'accompagnement des agents victimes de violences, notamment liées à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle était nécessaire. Nous devons être à l'écoute de tous ceux qui souffrent de ces discriminations aussi inacceptables qu'écœurantes. Notre groupe avait, d'ailleurs, par l'intermédiaire de Nathalie FANFANT dont je veux saluer l'initiative, déposé un vœu en février dernier pour disposer d'un état des lieux sur les discriminations au sein des services de la Ville. Certains élus font même l'objet d'attaques ignobles, notamment sur les réseaux sociaux, et je veux dire ici à Ian BROSSAT, qui est souvent la cible d'esprits malades et étriqués, que notre groupe se trouvera toujours à ses côtés face à la lâcheté immonde de certains.

Nous soutenons donc, Madame la Maire, votre démarche car Paris ne peut tolérer la haine qui s'acharne contre les personnes LGBT, et encore moins ces violences contre lesquelles nous devons lutter avec plus de vigueur et d'efficacité.

Si les réseaux sociaux peuvent être de réels déversoirs de haine pour certaines âmes vides, n'oublions pas qu'il ne s'agit que de la face émergée de l'iceberg. Les personnes LGBT n'ont pas plus ni moins de droits qu'un autre, mais notre droit nous impose de protéger leur intégrité physique.

Cette augmentation des violences qu'ils subissent nous oblige à réagir, car Paris est une ville de tolérance, de partage, et non d'exclusion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire.

Mme Déborah PAWLIK pour les Républicains et Indépendants.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris ville-lumière, Paris, capitale du pays des Droits de l'Homme, ces casquettes honorent notre ville, mais l'obligent aussi, de par son passé, son histoire mais aussi de par la singularité des Parisiennes et des Parisiens, épris de liberté et d'amour, également amoureux de leur ville qu'ils souhaitent rayonnante, passionnée, diverse, ouverte.

Paris est une destination attractive pour la communauté LGBTQI+. Elle doit aussi être une terre d'accueil pour ceux qui, pour vivre, doivent malheureusement se cacher. Le rôle de notre ville ne doit pas s'arrêter aux portes du périphérique. Au contraire, notre Capitale doit prendre en la matière, plus qu'ailleurs, ses habits de ville monde.

Il faut en effet rappeler qu'aujourd'hui, 74 pays à travers le monde pénalisent encore l'homosexualité par des amendes, de la prison, de la torture et, treize d'entre eux, condamnent les homosexuels à la peine de mort, des femmes et des hommes mis à mort parce qu'ils sont homosexuels.

Face à une telle situation, nous ne pouvons évidemment nous résigner depuis Paris. J'exprimerai ici un regret, Madame la Maire, car notre ville devrait être bien plus engagée encore pour montrer la voie. Vous auriez pu par exemple, à l'occasion de cette communication et à l'instar de ce que nous avons fait la semaine dernière au Conseil régional d'Ile-de-France, nous proposer un vœu demandant l'adoption par l'assemblée générale des Nations Unies d'un principe de dépénalisation universelle de l'homosexualité. Car Paris doit prendre toute sa place dans ce combat mondial, un combat qui, évidemment, doit tous nous impliquer.

Venons-en maintenant à l'action à mener sur notre territoire parisien.

Madame la Maire, lutter pour l'égalité des droits, c'est aussi donner toute leur visibilité aux LGBT. Chaque année, Paris se pare des couleurs de la "Marche des fiertés", événement d'ampleur devenu incontournable. Un moment fort, festif, qui donne une extraordinaire visibilité à cette communauté et à sa culture.

Mais n'oublions pas les événements et les actions moins visibles mais tellement importantes, si importantes, menées par les associations tout au long de l'année, ces hommes et ces femmes qui œuvrent chaque jour pour que chacun trouve sa place par un travail long, difficile et bien souvent dans l'ombre, travail que je souhaite évidemment aujourd'hui saluer.

Donner une visibilité à la culture LGBT, c'est aussi mettre en valeur l'histoire de ces mouvements par un indispensable travail de mémoire, au travers de la documentation et des archives pour que l'oubli ne puisse s'installer.

La création d'un lieu dédié à cette mémoire est ainsi un enjeu particulièrement fort pour Paris, car non seulement il ne faut rien perdre des luttes menées pour l'égalité des droits, mais il faut également en faire un outil

pédagogique permettant à chacun, et notamment aux plus jeunes, d'être sensibilisés aux combats si difficiles qui ont dû être menés.

On ne peut ensuite évidemment évoquer la lutte pour l'égalité des droits sans parler un instant de l'augmentation très inquiétante des violences LGBTphobes dans notre pays, et notamment à Paris. En 2017, les agressions physiques ont augmenté de 15 % selon le rapport publié il y a quelques jours sur le sujet par "S.O.S. Homophobie".

C'est une réalité contre laquelle il faut évidemment lutter et j'ai donc accueilli avec attention, Madame la Maire, votre proposition relative à la création d'une cellule dédiée dans les commissariats.

Car, oui, il faut réunir les conditions pour que les victimes soient davantage amenées à déposer plainte, pour qu'aucune de ces violences innommables ne demeurent aujourd'hui impunies.

Enfin, les plus grandes luttes se gagnent parfois par de petites victoires du quotidien. A ce titre, je regrette un peu que votre communication ne fasse pas davantage de place aux actions à mener justement pour améliorer le quotidien des Parisiens LGBT. Par exemple, Madame la Maire, il aurait été pertinent que l'ensemble des agents de la Ville soient formés et sensibilisés aux discriminations dont peuvent être victimes les personnes LGBT et pas seulement les agents de l'Etat civil. C'est un premier pas, certes, mais nous aurions pu aller plus loin. Par exemple, il y aurait encore de la pédagogie à faire pour l'accueil des parents de même sexe dans les crèches.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'égalité des droits a progressé, c'est indéniable. Le mariage pour tous a évidemment été une avancée majeure, tout comme le sera, je l'espère en tout cas à titre personnel, l'ouverture de la P.M.A. à toutes les femmes, demain.

Mais le chemin à parcourir reste long à Paris et partout ailleurs dans le monde pour que chacun puisse vivre libre, tel qu'il est, tout simplement. C'est donc un combat de tous les jours, de chaque instant et dans tous les secteurs qui doit être poursuivi, pas seulement à l'approche évidemment de "la Marche des fiertés".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Christian HONORÉ, vous avez deux minutes dix.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, Paris accueille du 4 au 12 août les "Gay Games" : 10.000 participants venus de 80 pays différents vont célébrer la tolérance, la diversité et l'égalité. Cet événement est très important à plus d'un titre.

Les "Gay Games", c'est plus qu'une manifestation sportive. Chacun, quel que soit son niveau, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, peut participer librement. Il faut changer le regard que certains portent sur les homosexuels, et j'inclus ici tous les LGBT, mettre fin aux caricatures et aux a priori.

Les discriminations dont sont victimes les homosexuels sont si fortes que, pour certains d'entre eux, elles sont intériorisées, intégrées dans la stratégie de leur vie quotidienne. Les "Gay Games" vont constituer un grand moment de fête sportive et contribuer à la lutte contre l'homophobie et la LGBT phobie.

Une seule règle s'impose à tous : se dépasser, donner le maximum, aller au bout de ses forces. C'est le meilleur qui gagne, quelle que soit son orientation sexuelle. Les "Gay Games", c'est un message adressé à toutes les victimes des moqueries, des insultes, à toutes les victimes des agressions physiques.

Je veux rendre hommage ici au travail formidable de toutes les associations qui s'investissent sur le terrain, par exemple "S.O.S. Homophobie" et "le Refuge". Trop de jeunes sont victimes d'homophobie dans le foyer parental ou au travail. C'est la raison pour laquelle je soutiens toutes les initiatives de la Ville de Paris et des associations pour les protéger, notamment en leur permettant l'accès facilité à des logements afin qu'ils construisent leur vie comme ils l'entendent.

Alors vraiment, rassemblons nos forces pour que Paris porte haut et fort les couleurs de la lutte contre la haine de l'autre, contre les LGBTQI+ phobies.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci pour un débat aussi consensuel. Qui aurait pu dire, il y a quinze ans, qu'un débat comme celui-ci serait aussi consensuel ? J'en suis heureuse parce que, quand tout le monde convient que faire en sorte que chaque enfant de la République puisse avoir les mêmes droits, qu'une

Municipalité s'engage complètement avec ses agents dans la formation, dans la lutte contre les discriminations, que des politiques soient mises en place pour les personnes vieillissantes de cette communauté LGBTQI, que l'on fasse du tourisme LGBTQI un argument aussi d'attractivité de la Capitale et que tout cela soit aussi consensuel, je suis heureuse. Je suis vraiment heureuse.

Je vous le dis parce que c'est finalement une inspiration des Parisiens que nous soyons tous unanimes aujourd'hui. C'est parce que finalement c'est eux que nous avons écoutés et pas autre chose que nous en sommes aujourd'hui tous à dire que c'est ce sens qu'il faut prendre et c'est dans ce sens qu'il faut poursuivre. Cela fait plaisir et c'est plein d'espoir.

Je vais donner la parole à Bruno JULLIARD puis à Hélène BIDARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, permettez-moi tout d'abord, à mon tour, d'adresser mes plus amicales et chaleureuses salutations à Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Je fais, au nom de tout notre hémicycle, les vœux les plus chaleureux dans les jours très pénibles qu'il vit, et puis aussi avoir une pensée très affectueuse et triste en la mémoire de Christophe Romero-Michel.

Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs interventions sur cette communication inédite par son objet et à laquelle nous avons souhaité consacrer du temps et de l'importance. D'ailleurs, le fait même que nous puissions échanger aujourd'hui autour de la politique qu'il nous appartient de mener sur ces questions dit quelque chose du rôle central de notre Ville dans les combats pour le respect des droits humains et pour la diversité.

Comme vous le disiez à l'instant, quel plaisir et quel bonheur, et je le dis sans aucun esprit polémique, que de pouvoir discuter de ce sujet de manière aussi consensuelle, j'entends même que certains trouveraient notre communication trop consensuelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Timorée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Et je le dis sans esprit polémique parce qu'il y a cinq ans, notre Assemblée était déchirée par des débats violents sur la question du mariage pour tous. Je note qu'aujourd'hui, aucune intervention ne souhaite revenir sur l'adoption de cette loi qui est, dorénavant, intégrée dans les usages et les droits, pas uniquement des personnes homosexuelles, mais de notre patrimoine juridique commun.

Je suis convaincu que, sur un certain nombre de sujets qui posent encore des difficultés d'acceptation - je pense, par exemple, à la P.M.A. pour les couples de femmes - je suis convaincu que, dans quelques années... D'abord, j'espère que, très bientôt, le Parlement adoptera cette disposition. Je suis tout aussi convaincu que, dans quelques années, ce ne sera pas un débat polémique au sein même de cet hémicycle.

Je dis cela, encore une fois, avec aucun esprit polémique. Au contraire, je pense qu'il faut toujours voir le verre à moitié plein. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser des changements de positions, mais plutôt de constater que l'égalité progresse et l'égalité culturelle progresse tout autant. C'est, je crois, une excellente chose pour notre démocratie et, plus particulièrement, pour notre ville.

En reconnaissant chacun de ses citoyens dans sa singularité et en donnant à voir la diversité de ses singularités, Paris porte un message universel d'ouverture. C'est aujourd'hui un travail collectif qui vous a été présenté. Je veux remercier l'ensemble des adjoints et adjointes à la maire de Paris qui ont contribué à cette communication.

Paris doit être une capitale de tolérance pour ses habitants, d'abord, chacun devant pouvoir vivre à l'égal des autres à Paris, indépendamment de son genre ou de son orientation sexuelle, mais pour le monde entier tout autant, pour se faire terre d'accueil pour les personnes L.G.B.T. cherchant un refuge et être encore et toujours une source d'espoir pour les familles qui portent le combat pour l'égalité des droits dans leur pays, parfois au péril de leur vie.

Nous donnerons d'ailleurs un avis favorable aux vœux souhaitant rendre hommage à des figures marquantes de ce combat sans fin. Cette communication est pour nous l'occasion de donner à voir, pour la première fois, la cohérence de notre action en faveur des personnes L.G.B.T.Q.I.+, parfois étouffées par des polémiques anecdotiques ou caricaturées, en tout cas rarement comprises pour ce qu'elles sont. Un combat pour les droits de chacun, mais qui est aussi un combat pour nos droits à tous.

Vous me pardonnerez de ne pas revenir aujourd'hui sur l'ensemble des dossiers pris un par un que certains ont pu évoquer. Nous aurons d'autres occasions pour cela. Depuis 2001, notre ambition est d'accompagner chaque Parisienne et chaque Parisien dans son accomplissement individuel et ce, créant les conditions pour qu'il se sente libre de se définir et d'affirmer ce qu'il ou ce qu'elle est.

Je voudrais aussi rendre hommage à ce qui a représenté une étape symbolique majeure, et notre ville, ou plutôt ses habitants y ont largement contribué lorsque Paris a été la première grande capitale au monde à élire un maire ouvertement homosexuel, Bertrand DELANOË, en 2001. Cela a aussi constitué une étape symbolique majeure pour Paris, pour les Parisiens, pour des millions de personnes homosexuelles en Europe et dans le monde. Nous pouvons aussi, collectivement, être fiers de cela.

Chacun doit être en mesure d'exprimer son identité de genre ou son orientation sexuelle. C'est un droit, bien sûr, mais c'est aussi un moyen. C'est en assumant et en donnant à voir notre diversité que nous pourrions lutter intelligemment et durablement contre les préjugés, que nous permettrons les rencontres, la compréhension et l'acceptation de l'autre. En tant que municipalité, notre rôle est double : rester ferme et vigilant pour condamner et sanctionner tous les comportements malveillants et les agressions, et puis aussi, accompagner et promouvoir les initiatives qui concourent à faire de Paris une ville accueillante pour toutes et tous.

Madame la Maire, depuis quatre ans, vous nous avez demandé de passer un nouveau cap en réformant l'administration parisienne afin de la rendre plus bienveillante, plus inclusive. Ce dernier terme a sans doute été un peu trop ressassé, mais "inclusif", pourtant, cela signifie simplement que nous ne nous contentons pas d'une administration qui ne discrimine pas.

Nous voulons une administration qui, par ses habitudes, par son organisation, se donne pour mission d'accueillir chacun au sein de notre collectif. Nous ne prétendons pas être en capacité d'effacer des siècles de violences institutionnelles contre les personnes L.G.B.T. et leur combat, mais, en tant qu'institution, nous nous attachons aujourd'hui à donner les moyens d'un travail de qualité aux communautés afin qu'elles prennent en charge leur histoire, leur mémoire, leur réponse et la transformation de la société par elle-même.

Dans ces combats, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, nous pouvons compter sur un tissu associatif divers, sur de nombreux bénévoles qui se mobilisent aussi bien pour des combats pour l'égalité des droits que sur les questions de santé et de prévention.

Les débats sont parfois houleux, souvent animés - je peux en témoigner - mais ils témoignent de la qualité et de l'enthousiasme du dialogue engagé entre eux et avec la Ville. Ces derniers mois, c'est le travail sur la conservation et la mise en valeur de l'histoire des mouvements L.G.B.T. et la création d'un centre d'archives et des mémoires L.G.B.T.Q.I. qui nous a largement occupés pour redonner sa pleine temporalité à la mémoire des luttes pour l'égalité des droits. Cette réflexion est née il y a de nombreuses années. Elle a suscité de grands espoirs. Elle s'est enlisée. Vous avez souhaité lui donner une nouvelle impulsion. Nous souhaiterions aboutir avant la fin de cette mandature.

La profusion, la diversité des initiatives autour des droits des personnes L.G.B.T. que nous connaissons à Paris, n'a de sens que si elles sont partagées avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, comme toujours dans l'histoire militante de communautés qui ont d'abord eu à affirmer et revendiquer leur droit à l'existence. La question et la visibilité dans la cité et l'espace public est un enjeu majeur. Quel plaisir d'accueillir dans quelques semaines les "Gay Games" à Paris ! Un bravo à leur organisateur, ici présent, en tribune.

C'est pourquoi nous donnerons un avis favorable à tous les vœux qui permettent d'accroître cette visibilité, de rappeler que chacun a sa place à Paris sans avoir à se cacher ou à faire profil bas.

Le fait que Paris travaille et adopte une vraie stratégie L.G.B.T.Q.I.+ sur son territoire et pense une stratégie d'influence à l'échelle internationale, c'est, bien sûr, un enjeu d'égalité et d'émancipation et c'est un enjeu essentiel. Notre ambition est de montrer et de rendre intelligible la complémentarité indéfectible de nos luttes pour les droits humains, en rappelant qu'il ne s'agit pas simplement d'aider les personnes L.G.B.T.Q.I.+ à vivre en paix à Paris, mais bien de reconnaître que leur visibilité et leur liberté sont les conditions essentielles de la liberté et de l'égalité de tous, à Paris comme ailleurs.

Pour conclure, Madame la Maire, je voudrais rendre hommage à toutes les générations de militantes et de militants qui nous ont précédés dans ces combats, parce que si, nous, élus parisiens, conseillers de Paris, conseillères de Paris, maires d'arrondissement, adjoints au maire d'arrondissement, si nous avons le plaisir et la joie de célébrer des mariages de personnes du même sexe, souvent émues jusqu'aux larmes, c'est parce que des générations de militants nous ont précédés et, parfois au péril de leur vie, ont mené des combats pour que nous vivions plus libres et plus égaux. Ces combats ne sont pas derrière nous, ils sont aussi devant nous.

Certains d'entre vous l'ont rappelé, mais aujourd'hui, dans certains pays, on persécute des personnes parce qu'elles sont homosexuelles. On tue des personnes parce qu'elles sont homosexuelles. On lapide, on égorge des personnes parce qu'elles sont homosexuelles. Se battre à Paris pour l'égalité, se battre contre les discriminations à Paris, c'est aussi se battre à l'échelle du monde entier contre toutes les discriminations et contre toutes les violences.

Victor Hugo disait : "L'humanité a un synonyme : l'égalité". Nous pouvons être fiers aujourd'hui que Paris ait un synonyme : l'égalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Bruno JULLIARD ! Merci infiniment pour porter aussi la transversalité et appuyer tout le travail qui est fait par les adjoints et notamment Hélène BIDARD, à qui je donne maintenant la parole, chère Hélène.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens à remercier l'ensemble des groupes et chacune et chacun d'entre vous pour vos interventions sur cette communication de la Maire de Paris, capitale de toutes les fiertés. Merci, Madame la Maire, d'une telle politique menée de manière si partagée avec les adjoints, d'une communication assez inédite dans sa forme, mais aussi sur le fond, une politique réellement intégrée dans toutes les politiques publiques.

Tous participent à la mise en œuvre de cette politique publique municipale, transversale, intégrée, de promotion des droits, de valorisation de l'apport et de la place des personnes L.G.B.T.Q.I. au sein de la société parisienne. Cette communication permet de mesurer le chemin parcouru par notre collectivité pour poursuivre des combats universels contre la lesbophobie, l'homophobie, la biphobie et la transphobie, et pour atteindre l'égalité.

A cet égard, la proposition que la Ville puisse être représentée par un char à la "Marche des fiertés de Paris", proposition reprise très justement d'une recommandation du rapport de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, ne peut évidemment que recueillir notre avis favorable, sachant le soutien renouvelé de la Ville à ce véritable temps fort parisien du combat pour une égalité réelle des droits organisé par l'Inter-L.G.B.T.

Nous regrettons, je tiens à le dire, l'absence à Paris de soutien de l'Etat à cette "Marche des fiertés", ce qui est assez inédit. Dans nombre de pays dans le monde, les Etats soutiennent les marches des fiertés.

Avec Bruno JULLIARD, nous essaierons de mettre en œuvre ce vœu dès l'édition 2018 en appelant les agents, les agentes, et pourquoi pas tous les élus, à s'engager en vue de cette manifestation qui défilera le samedi 30 juin derrière le mot d'ordre : "Les discriminations au tapis, dans le sport comme dans nos vies". L'année dernière, le mot d'ordre était : "La P.M.A. sans condition ni restriction, c'est maintenant !" Cette question de l'accès de toutes les femmes à la procréation médicalement assistée est d'ailleurs l'objet d'un autre vœu auquel l'Exécutif est également favorable. Oui, il s'agit bien d'aller dans le sens du progrès social et, dans un contexte de recrudescence des actes lesbophobes, biphobes et transphobes, de montrer également une direction à suivre pour plus d'égalité.

Le groupe des Républicains et Indépendants nous interpelle à juste titre sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Oui, Paris n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle se met à parler le langage de la dignité à produire de l'émancipation des hommes et des femmes, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent. Qualifiée de fléau social par la IV^e République française, ce n'est jamais qu'il y a 37 ans, je vous le rappelle, le 4 août 1982, que l'homosexualité fut dépénalisée en France. Il faudra attendre 1993 pour que l'Organisation mondiale de la santé ne considère plus l'homosexualité comme une maladie mentale. Aujourd'hui, dans une grande partie du monde, on meurt encore du simple fait d'être gay, lesbienne ou une personne trans. Dans de nombreux pays du monde, les droits des personnes L.G.B.T.Q.I.+ sont attaqués, même dans des démocraties, de surcroît la plus puissante d'entre elles.

Mesdames et Messieurs les intervenants de droite, vos interventions sont aujourd'hui dans le sens du progrès, surtout quand on pense qu'il y a quelque temps certains de vos collègues avaient voté contre le mariage pour tous et affirmé à de nombreuses reprises leur opposition à l'ouverture de la P.M.A. Je vous remercie réellement de rejoindre ce combat universel, d'avoir porté ces mots aujourd'hui, celui du combat international pour les droits et les libertés des personnes L.G.B.T.Q.I., mais celui qui ne saurait être détaché du combat pour nos droits et nos libertés, ici en France et à Paris. J'espère que l'ensemble des élus de vos groupes trouveront ainsi leur chemin de Damas.

Je veux juste rétablir deux vérités.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - C'est scandaleux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez terminer, on vous a écoutés gentiment.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Il ne faut pas exagérer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh bien, écoutez, voilà, il y a eu parfois des exagérations...

Vous laissez donc parler l'adjointe qui répond.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je veux juste rétablir deux vérités et vous verrez pourquoi je dis cela.

Sur les votes de la Région, Madame BERTHOUT, puisque cela a été évoqué, après avoir diminué un budget spécifiquement consacré à la lutte contre les discriminations, qui était d'1.350.000 euros avec Jean-Paul HUCHON, la Région l'a baissé de 55,6 %, faisant passer ainsi le budget global de la lutte contre les discriminations à seulement 600.000 euros pour l'ensemble de la Région en 2016. Après avoir supprimé le char de la région Ile-de-France, tout en maintenant la subvention de l'inter-L.G.B.T. à hauteur de 25.000 euros il est vrai, il était apparemment compliqué pour la présidente de la Région de rendre visible une institution quand on est aussi proche de Sens Commun ou de la Manif pour tous.

Il a aussi été dit que la Ville de Paris avait baissé ses subventions et, là aussi, je veux rétablir la vérité. Non seulement nous ne les avons pas baissées, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure nous avons une politique intégrée avec des actions menées avec l'ensemble des adjointes et des adjoints de la Maire de Paris, mais, en plus, nous avons par exemple un appel à projets "collèges pour l'égalité", qui est passé l'année dernière de 120.000 euros à 200.000 euros, soit une augmentation inversement proportionnelle à la diminution de la Région, de 66,7 %. Initié par Colombe BROSSEL, cet appel à projets a maintenant pris énormément d'ampleur.

Je veux aussi rappeler notre soutien important, par exemple avec Ian BROSSAT, pour l'accueil des jeunes L.G.B.T. chassés par leur famille et en rupture d'hébergement avec "Louez solidaire", un autre partenariat avec F.T.D.A., fin 2017, concernant l'accès au logement de certains réfugiés L.G.B.T., avec Dominique VERSINI également, des réfugiés particulièrement fragiles, accueillis en France grâce aux accords avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés. Enfin, pour la convention que nous signerons bientôt avec l'A.R.D.H.I.S., Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour, pour des entrées en résidences sociales de demandeurs d'asile L.G.B.T.

Plus que jamais, Paris doit se battre en effet pour l'égalité des droits ici aussi et soutenir en particulier les jeunes L.G.B.T. que nous soutenons avec Pauline VÉRON, les personnes "trans" ou encore les réfugiés L.G.B.T. Paris est une ville refuge, inclusive et nous en sommes extrêmement fiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ce débat où chacun a pu s'exprimer. C'est la démocratie et il faut avoir une capacité à entendre et à prendre ce qu'il y a à prendre et sans s'énerver. C'est le propre d'une Assemblée comme celle-ci.

Nous allons donc maintenant procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 276).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 277).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 278).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 279).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28, déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 280).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29, déposée par le groupe Républicain et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 281).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 282).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 152 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 283).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 100 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 100 - DAC).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 151 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DJS 151 - DDCT).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DGRI 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 28 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, SG 28 - DDCT).

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Tous ces textes sont adoptés à l'unanimité.

Il n'y a pas de vote sur la communication SG 31.

Je vous remercie et je pense que cela ouvre de nouveaux horizons pour notre Ville, dans son approche aujourd'hui totalement consensuelle de ces questions liées aux personnes L.G.B.T. et leur place dans notre ville. Merci infiniment.

Nous poursuivons avec la 1ère Commission.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 1ère Commission, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mes chers collègues, comme à l'habitude, nous nous sommes réunis mardi dernier pour la 1ère Commission. Nous avons accueilli sur la présentation de mon collègue Christophe GIRARD la nouvelle Directrice des ressources humaines, Mme LANCESTREMÈRE.

Nous avons poursuivi par le commentaire des tableaux de bord financiers. Aujourd'hui, sur la fiscalité immobilière, le mois d'avril 2018 s'établit en trésorerie à 124,2 millions d'euros, montant en progression de 35,5 % par rapport à avril 2017. Sur les cinq premiers mois de l'exercice comptable, la recette atteint 581,6 millions, en augmentation de 5,3 % par rapport à 2017, ce qui nous mène aujourd'hui à une valeur cumulée de 582 millions d'euros, par rapport à 553 millions l'an passé. Rappelons le chiffre de 2017 pour l'année entière : 1,441 milliard.

L'optimisation de la dette et de la trésorerie, nous avons fait une levée de fonds au titre de l'exercice 2018, une opération d'emprunt finalisée le 23 avril. La Ville a émis une obligation de maturité au 30 avril 2035, soit dans 17 ans, pour un montant de 250 millions d'euros. Les banques mandatées pour l'opération étaient Natixis, la Société Générale et C.A.C.I.B. L'utilisation de la dette, l'autorisation d'emprunt pour la Ville est à hauteur de 33 % pour le moment.

Nous avons ensuite passé en revue les divers projets de délibération avec mes collègues adjoints au Maire de Paris rapporteurs. Je ne reviendrai pas sur les débats qui ont pu avoir lieu sur le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville pour 2017 et sur le compte budget spécial de la Préfecture de police. Comme le budget supplémentaire pour 2018, nous en avons largement débattu ce matin. Nous avons eu des échanges sur le contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat pour 2018-2020.

Signalons dans les dossiers où il y a eu des interventions de mes collègues, la recapitalisation de la S.E.M. Energies POSIT'IF, pour un montant maximum de 500.000 euros, avec un rapporteur, M. BROS. La subvention de 199.500 euros et la convention pluri 2017-2020 avec l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences", au titre du financement des clauses sociales, rapportée par notre collègue Mme GABELOTAUD. Nous avons eu ensuite la constitution du groupe de commande pour l'expérimentation "FRIVEP" et adhésion de la Ville, rapportée par notre collègue Mme GUHL.

Voilà en ce qui concerne la synthèse des travaux de la 1ère Commission, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup de tous ces éléments.

2018 DAE 10 G - Subvention (199.500 euros) et avenant n° 4 à la convention pluri 2017 2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e) au titre du financement des clauses sociales.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 10 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant n° 4 à la convention pluri 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le soutien de la Ville à l'E.P.E.C., fusion du P.L.I.E. et de la Maison de l'emploi, a amené régulièrement notre Conseil à soutenir cette action en faveur d'un accompagnement renforcé des personnes très éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui, le projet de délibération qui nous est soumis met en avant un aspect particulier de cette action, celui lié aux clauses sociales et mon intervention voudrait souligner tout l'intérêt et la pertinence d'en avoir chargé l'E.P.E.C. C'est en 1993, dans le cadre de la "politique de la ville", que le Gouvernement a souhaité utiliser l'opportunité des marchés publics pour demander aux entreprises attributaires de continuer à agir pour l'emploi, avec les personnes qui rencontrent des difficultés, particulièrement d'insertion.

Cette démarche a vu son champ s'élargir et son cadre juridique se préciser, jusqu'aux ordonnances du 23 juillet 2015 et du 29 janvier 2016 relatives aux marchés publics et aux contrats de concession. Ces ordonnances confirment la possibilité d'accompagner la commande publique d'une action d'insertion professionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi en agissant sur l'objet du marché, les conditions de son exécution, ou les critères de choix des offres.

Le rapport de l'I.G.A.S., l'inspection générale des affaires sociales, en mai 2016 sur les clauses sociales, soulignait plusieurs points : la nécessité d'une ingénierie spécifique dédiée comportant une promotion du dispositif ; un accompagnement des donneurs d'ordre de l'amont à l'aval du marché ; un soutien aux entreprises pour la recherche et l'intégration des personnes éloignées de l'emploi ; et une évaluation du dispositif ; la constitution d'un nouveau métier, celui de facilitateur ; un dispositif lisible et un interlocuteur unique pour les donneurs d'ordre et les opérateurs.

Il propose aussi plusieurs recommandations :

- de centrer la politique des clauses sociales sur l'objectif d'accès à l'emploi pérenne face au risque d'une politique du chiffre fondée sur une accumulation d'heures de travail pour de trop nombreux bénéficiaires, qui n'en tireraient pas un profit dans leurs parcours vers l'emploi.

- D'organiser pour chaque bénéficiaire un accompagnement par un opérateur qualifié, si nécessaire, en utilisant successivement les clauses d'insertion de plusieurs marchés.

- Elargir le champ des clauses sociales à de nouveaux secteurs économiques est une condition forte de l'atteinte des objectifs chiffrés de l'Etat et de la féminisation des publics bénéficiaires.

Dans la clause d'insertion, effectivement les femmes sont peu représentées.

Ces différents points et recommandations avaient été déjà travaillés et mis en place bien avant 2016 par la Ville de Paris, à travers le P.L.I.E nord-est. Nous nous félicitons particulièrement que le pôle départemental de mise en œuvre des clauses sociales d'insertion soit épaulé par l'E.P.E.C. afin de rendre plus opérationnelle et efficace la mise en relation entreprises - donneurs d'ordre et les publics en difficulté engagés dans un parcours vers l'emploi.

Cet outil va tout à fait dans le sens des recommandations de l'I.G.A.S.

C'est parce que je crois à ces orientations que je suis plusieurs fois intervenue pour alerter parfois sur la frilosité de certaines directions de limiter le champ des clauses sociales et non pas de l'étendre à tous les marchés.

Si j'ai été critique, je reconnais qu'une amélioration s'est produite au sein des services et je m'en félicite. Le travail de l'E.P.E.C. auprès des donneurs a amplifié ce nouveau regard politique sur la clause.

Puisque nous sommes à l'époque où il est de bon ton de commémorer mai 1968 je dirais, ce n'est qu'un début, continuons le mouvement.

Le groupe Communiste votera donc ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci pour cette très belle intervention puisqu'elle résume parfaitement et de manière historique tout ce qui s'est passé autour de cette fusion P.L.I.E et maisons de l'emploi, qui a vu émerger l'E.P.E.C. Vous l'avez assez bien résumé, aujourd'hui on a une vraie montée en puissance de cette structure qui est un pilier phare pour les clauses, mais aussi l'accompagnement individualisé et renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi.

Je serai assez brève, puisque je vais plutôt donner quelques chiffres pour étayer un peu tout ce que vous avez dit. Nous sommes aussi très fiers de cette structure, qui aujourd'hui nous permet effectivement d'accompagner un public très éloigné, de l'insérer, et de mettre en œuvre les clauses sociales, mécanisme qui permet de réserver dans un marché une part des heures de travail à des publics en insertion. C'est une obligation légale dans les marchés publics, la Ville de Paris s'est fixée un objectif de 10 % en la matière. Aujourd'hui, la clause sociale est un véritable levier pour l'insertion professionnelle des publics, utile et nécessaire pour avancer la construction de parcours des personnes éloignées et plus éloignées spécifiquement.

Je me félicite que la Ville de Paris puisse compter sur le concours d'un acteur unique qu'est l'E.P.E.C, pour le développement des clauses sociales. Je salue ainsi la structuration d'un véritable pôle dédié qui fait office de guichet unique pour l'ensemble des acteurs suite à la fusion du P.L.I.E. et de la maison de l'emploi. C'est un gage de visibilité et d'efficacité qui aujourd'hui montre sa pertinence, son efficacité, sa montée en puissance.

Lors du dernier comité de pilotage qui a eu lieu le 25 avril, en présence de ma collègue Antoinette GUHL que je souhaite saluer puisqu'elle est référente sur les clauses, et du Préfet RAVIER, nous avons pu constater les résultats très satisfaisants sur le développement des clauses sociales avec près de 927.000 heures d'insertion réalisées pour 1.426 bénéficiaires. Le nombre de marchés obtenus est de 756 en 2017, soit une augmentation de 10 %.

Le nombre des résidents aux Q.P.V. bénéficiaires est en augmentation de 26 %. Voilà les informations que je souhaitais apporter en plus de votre intervention.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces éléments.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 10 G).

2018 DAE 22 G - Subventions (150.000 euros) et conventions avec 26 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 22 G relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 26 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du contrat de ville.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite réaffirmer au nom du groupe Ecologiste, l'importance du rôle des associations qui travaillent en faveur de l'emploi dans les quartiers populaires. Dans ce projet de délibération, les associations sont classées en 5 axes.

Premièrement, les associations qui mettent en œuvre un accompagnement vers l'emploi avec des populations très fragiles, pour permettre d'acquérir des postures professionnelles.

Deuxièmement, les associations qui luttent contre la discrimination à l'embauche des jeunes.

Troisièmement, les associations qui luttent tout particulièrement avec les femmes en recherche d'emploi et particulièrement celles en situation de monoparentalité.

Quatrièmement, les associations qui soutiennent la création d'activité dès la phase d'émergence de projet.

Enfin, l'association qui crée des projets de passerelle vers l'emploi durable.

Ce sont cette année 100 personnes qui ont été accompagnées par l'association "AGECA", association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle vers un emploi durable. Je veux saluer aujourd'hui tout particulièrement celle-ci. Elle est la seule à développer cet axe dans ce projet de délibération. Nous sommes nombreux et nombreuses à connaître et à fréquenter ce lieu emblématique du 11e. De nombreuses associations, de nombreux militants, associatifs, politiques, se réunissent dans les locaux au 177 rue de Charonne.

Soutien scolaire ou calligraphie, débat d'idées, chorale, yoga, atelier d'accompagnement informatique à destination des femmes, des chômeurs, des personnes âgées, apprentissage de la 3D, accueil des porteurs de projet, voilà quelques-uns des nombreux ateliers qui ont lieu quotidiennement dans ces lieux.

En raison de l'augmentation du loyer, multiplié par 3 par le propriétaire, qui est le diocèse de Paris, l'"AGECA" est menacée de disparaître. L'"AGECA" est donc aujourd'hui en péril. Un comité pour sauver cette association a été créé. Samedi, nous étions nombreux pour soutenir cette association emblématique du 11e. Je vous invite donc tous à rejoindre ce comité de soutien pour que cette association reste dans ses locaux et puisse accueillir l'année prochaine de nouveaux des chômeurs et les mener vers un emploi durable.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de ce Conseil, puisque nous déposons un vœu de soutien. C'est donc avec détermination que le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Ce projet de délibération a un volet beaucoup plus large. C'est une subvention pour conventionner 26 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du contrat de ville. Ce volet s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires, public cible sur lequel la collectivité a une attention toute particulière, afin que le dynamisme de Paris et son attractivité profitent à toutes et tous.

Lors de ces appels à projets, 5 axes ont été retenus.

Le premier, le soutien des associations mettant en œuvre un accompagnement vers l'emploi, qui permettra, en lien avec le P.P.I.E, de mieux accompagner 1.150 personnes rencontrant des difficultés particulières, personnes d'origine étrangère, sans expérience professionnelle; ou possédant un bas niveau de qualification.

Le deuxième axe retenu est la lutte contre les discriminations à l'embauche des jeunes issus des quartiers populaires. Les projets retenus permettront à près de 180 personnes de bénéficier d'un appui.

Le troisième axe est le soutien aux femmes en recherche d'emploi et tout particulièrement celles en situation de monoparentalité. Près de 280 femmes devront être ainsi accompagnées.

Le quatrième axe soutient la création d'activité dès la phase d'émergence du projet. Ainsi, près de 510 personnes seront suivies.

Le cinquième axe, dans lequel s'inscrit l'A.G.E.C.A. dont vous avez cité les performances mais aussi l'utilité dans l'arrondissement - je salue également ses diverses activités -, porte plutôt sur le projet de passerelles vers l'emploi durable. L'A.G.E.C.A. se propose pour porter à peu près 100 personnes pour bénéficier de ce projet.

En tout, en 2018, ce sont 1.220 personnes qui devraient bénéficier de ces initiatives qui s'inscrivent en complémentarité des autres dispositifs parisiens.

J'entends également votre souhait de maintenir l'A.G.E.C.A. en ces lieux. C'est une propriété privée du Diocèse. Nous soutenons l'idée qu'elle puisse rester en ces lieux, bien que cela ne soit plus vraiment de mon domaine.

Merci de voter favorablement à ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 22 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 22 G).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au chômage des jeunes dans les quartiers difficiles.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 37 est relatif au chômage des jeunes dans les quartiers difficiles.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI. Vous avez 2 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Récemment, il y a une dizaine de jours, le Gouvernement et le Chef de l'Etat ont lancé un plan sur l'emploi des jeunes dans les banlieues. Il est évident que Paris, dans ce contexte, doit y apporter sa part.

Nous avons des quartiers "politique de la ville" où les jeunes de 18 à 25 ans arrivent à des taux de chômage qui sont de l'ordre de 30 % à 40 %. La moyenne parisienne est à 19 % aujourd'hui sur l'ensemble du territoire parisien, avec des pointes à 30 ou 40 %.

Je crois qu'il est parfaitement possible de décliner ce qui a été annoncé sur Paris. D'abord, beaucoup de grandes entreprises du SBF 120 ou du Cac 40 sont à Paris ou ont leur siège social à Paris et pourraient avoir une action en déclinant ce plan au niveau parisien.

Nous demandons que, premièrement, les grandes entreprises implantées à Paris soient réunies et proposent des solutions pour l'emploi des jeunes dans ces quartiers "politique de la ville" sous l'autorité de la Maire de Paris ; que, deuxièmement, la Maire de Paris définisse, en lien avec l'Etat et les entreprises dont je viens de parler, un plan d'action de lutte contre le chômage des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons fait de la lutte contre le chômage des jeunes un objectif prioritaire de cette mandature. Les jeunes ne disposant d'aucune qualification connaissent en effet une plus grande fragilité sur le marché du travail. Une attention toute particulière doit être accordée à ce public afin que ne s'instaure un cercle vicieux qui les éloignerait durablement de l'emploi. L'apprentissage et l'alternance sont une des clés parmi d'autres pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. La Ville de Paris est pleinement engagée dans la valorisation de ces filières auprès des jeunes comme auprès des employeurs. Nous organisons régulièrement des événements comme les "Forums de l'alternance" où plus de 10.000 contrats en alternance sont proposés afin de rapprocher les demandeurs d'emploi des recruteurs. Le forum "Paris pour l'emploi des jeunes" a attiré quant à lui plus de 11.000 visiteurs pour 2.500 offres.

Le chômage des jeunes est plus élevé dans les quartiers populaires. Le rapport de Jean-Louis BORLOO sur les banlieues laissait espérer des mesures fortes de la part du Gouvernement et je regrette que le Président de la République ne se soit pas saisi des propositions pourtant ambitieuses et nécessaires pour secourir les quartiers rongés par le sentiment d'abandon. Notre politique de l'emploi...

Je tenais à saluer ma collègue Pauline VÉRON car je pense que nous n'avons pas attendu ce vœu pour nous engager pour l'emploi. Depuis de très nombreuses années, le travail a été engagé, porté de façon militante, de façon vraiment très engagée. Merci Pauline car, dans cette continuité, cela me permet d'affirmer que les rencontres avec les employeurs ou avec les entreprises existent déjà ; que nous le faisons, que nous construisons des pactes, des signatures de conventions et ce, très régulièrement. Nous travaillons depuis longtemps en étroite collaboration avec les entreprises présentes sur le territoire parisien mais également avec le Préfet, la DIRECCTE, Pôle Emploi et tous les acteurs du secteur public de l'emploi à Paris - missions locales, E.P.E.C., écoles de la deuxième chance...

Notre action s'inscrit donc résolument dans une démarche partenariale qui n'a jamais cessé. Les rencontres régulières que je peux avoir avec les entreprises parisiennes, les représentants d'employeurs, les syndicats professionnels, la Chambre de commerce et de l'industrie, et les signatures régulières de conventions avec les futurs employeurs le prouvent. Nous avons d'ailleurs récemment passé une convention avec "Leroy Merlin" priorisant les quartiers populaires dans les futures embauches lors de l'implantation de magasins.

Nous organisons un grand événement autour du tourisme avec mon collègue Jean-François MARTINS pour précisément sensibiliser à ce public et, surtout, les intégrer dans une ambition "EnJeux Emplois" qui doit anticiper, préparer, former en vue des différents Jeux jusqu'aux Jeux olympiques.

Je n'ai cité qu'une infime partie de nos actions et je ne suis que dans la continuité de ce qui a déjà été fait.

Je vous demande le retrait puisqu'il est satisfait, sinon ce sera un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, retirez-vous votre vœu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 38 relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ce vœu va à peu près dans le même sens que le vœu que je viens de présenter. Il est plus précis sur l'apprentissage puisque l'apprentissage et la formation professionnelle font l'objet d'une vaste réforme gouvernementale qui vise évidemment à être plus efficace et à augmenter le nombre d'apprentis qui, vous le savez, est en France largement inférieur à des pays comme l'Allemagne, tant en qualité qu'en quantité.

Paris et la Région Ile-de-France ont une position essentielle dans le domaine de l'apprentissage. Vous avez d'ailleurs fait, vous l'avez rappelé tout à l'heure, un certain nombre d'opérations ayant eu des résultats. Vous avez parlé des forums ; je parlerai de l'"Initiative Emploi" que vous avez lancée en 2016.

Néanmoins, on constate que, dans les centres de formation d'apprentis, y compris sur Paris, un certain nombre de places sont libres. Je n'ai pas le détail ici ; vous devez l'avoir de manière plus précise. C'est malheureusement récurrent. On n'arrive pas à combler les places libres alors que des jeunes sont au chômage et pourraient parfaitement rentrer dans le cadre de cet apprentissage.

Pour accompagner cette réforme gouvernementale, nous souhaitons que la Ville de Paris fasse trois actions.

La première action est une promotion plus active auprès des jeunes inactifs parisiens sur les formations et sur les filières concernées, notamment les filières dont les C.F.A. ont encore des places libres. Le deuxième point consiste à lancer une large campagne de communication, auprès des collégiens cette fois-ci, qui pourrait s'intituler - c'est une proposition - "Apprentissage, un Pari(s) d'avenir". Enfin, le troisième point vise à mettre en relation entre les candidats à ces formations, les pôles éducatifs du secondaire et du supérieur, et les acteurs économiques du territoire parisien.

Je sais que vous faites déjà beaucoup mais il me semble que, pour accompagner cette réforme, on a besoin de faire encore plus au niveau parisien.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci.

Merci, Monsieur DUBUS, pour ce vœu. L'apprentissage est en effet un outil très important qui permet de lutter contre le chômage des jeunes. Malgré les bons taux d'insertion professionnelle à l'issue d'un apprentissage - nous sommes à 70 % après 7 mois d'intégration -, cette voie reste délaissée et souffre d'une image dégradée. Nous avons du mal à remplir les centres d'apprentissage.

N'oublions pas que l'apprentissage relève de la compétence de la Région. Nous faisons ce que nous pouvons avec nos moyens mais bien au-delà de nos prérogatives. Cependant, la Ville de Paris accompagne et soutient l'apprentissage grâce à de nombreuses politiques publiques conformément à son engagement. La Ville de Paris a recruté 644 nouveaux apprentis en 2017 - et je me tourne vers mon collègue, Monsieur GIRARD - alors que l'objectif n'était que de 500. Nous sommes donc au-dessus des objectifs que nous nous étions donnés. Nous organisons des "Forums Emploi" comme celui dédié aux métiers dans lesquelles les offres en alternance sont nombreuses. Nous soutenons les forums emplois dans les arrondissements. Nous organisons tous les ans un "job dating" avec les entreprises signataires de pactes pour faire se rencontrer futurs alternants et recruteurs, ce qui coïncide à ce que vous nous demandez : 120 personnes ont été concernées en 2017.

Si nous partageons ensemble le constat que l'apprentissage est une voie d'excellence et qu'il est important de soutenir cette filière, je m'interroge sur une disposition du texte actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Si certaines mesures semblent aller dans le bon sens : augmentation de la rémunération des apprentis, aide pour le permis, extension de l'âge limite, embauches rendues possibles tout au long de l'année - d'autres me semblent poser de réelles difficultés : hausse du temps de travail des mineurs, rupture facilitée du contrat. Un véritable débat législatif

est indispensable. Il me paraît opportun de juger un texte quand il est effectivement voté par le Parlement, Assemblée nationale et Sénat, et pas uniquement dans sa version présentée par le Gouvernement.

Je voudrais enfin vous signaler, Monsieur DUBUS, que ce vœu proposé est en tout point identique à celui qui a été déposé par vous-même en mars dernier. Il avait été retiré par M. BARGETON en votre absence. Je vous invite donc, pour ne pas avoir à redéposer des vœux strictement identiques à quelques semaines d'intervalle, à être présents en séance quand vos vœux sont examinés. Je propose donc à M. DUBUS de bien vouloir retirer son vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUBUS, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Je n'ai pas de leçon à recevoir de cette adjointe. C'est un peu curieux de faire cette remarque alors que l'on parle d'un sujet sérieux qui est fondamental pour la vie des jeunes. Et vous venez me parler de présence lors de la présentation de vœux. J'ai moi-même demandé que ce vœu soit retiré à l'époque, au mois de mars dernier, donc ne me faites pas ce procès. C'est lamentable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je crois que ma collègue vous a aussi répondu sur le fond. Donc, vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux fermetures de magasins "Carrefour".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 39 relatif aux fermetures de magasins "Carrefour", présenté par Danielle SIMONNET.

Vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, cela a été confirmé, hélas, aujourd'hui, ce matin : 243 magasins "Carrefour", ex-magasins "Dia", vont donc être fermés par la direction de l'enseigne. Sur Paris, 21 magasins vont fermer. Vous imaginez le nombre de caissiers, surtout de caissières, qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi, sans travail. J'ai une pensée toute particulière pour ma belle-sœur qui est dans l'un de ces magasins sur Paris. Je peux vous dire que même s'il y a le P.S.E. soi-disant le plus "top" de ce qui peut se faire dans les P.S.E., cela n'en est pas moins qu'un plan de licenciement extrêmement violent.

Vous pouvez envisager tous les plans de formation que vous voulez pour les personnes, quand, généralement... Si cela ne vous dérange pas d'écouter... Quand, généralement, vous n'avez pas fait d'études, que vous n'avez pas de diplôme, vous savez pertinemment que les plans de formation que l'on va vous proposer, dans la situation de pénurie d'emplois que l'on connaît aujourd'hui, vous avez très peu de chances de retrouver un emploi. Je voudrais d'abord que vous ayez tous une pensée pour toutes ces femmes et hommes, en grande majorité femmes, qui sont dans une situation de détresse très forte aujourd'hui.

A travers ce vœu, je voudrais que la Maire de Paris interpelle le P.-D.G. de "Carrefour" pour que des négociations approfondies soient menées, que la Mairie de Paris interpelle également le Gouvernement parce qu'il y a un scandale derrière tout cela. Ce sont des sommes énormes touchées par "Carrefour" en Crédit d'impôt compétitivité emploi, soi-disant pour préserver l'emploi, mais qui ont basculé en redistribution de dividendes aux actionnaires de "Carrefour" et absolument pas pour préserver l'emploi.

Évidemment, le modèle "Carrefour" n'est absolument pas notre modèle d'alimentation saine et durable et de commerce équitable. Justement, puisque l'on est face à une situation catastrophique, que la Ville envisage enfin la préemption de ces magasins qui vont fermer et réfléchisse à l'implantation, après consultation des citoyens du quartier, de projets alimentaires, de produits "bio" en circuit court, de commerces de proximité qui répondent aux besoins, ou d'autres lieux de vie collectifs et associatifs, ou de services publics locaux de quartier, afin que l'on

puisse se réappropriier ces lieux, qu'ils ne soient pas livrés à la spéculation, mais que, déjà, on apporte notre soutien unanime et notre pensée à l'ensemble des salariés concernés.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame SIMONNET. Je suis très embêtée par votre vœu. Je vous remercie parce qu'effectivement, nous avons été informés de tout cela. Comme vous le signalez, le groupe "Carrefour" s'est lancé dans une procédure de cession d'un nombre important de magasins en France et cette cession va avoir des effets sur l'emploi. "Carrefour" a d'ores et déjà lancé un plan de sauvegarde de l'emploi à l'échelle nationale. Sur Paris, en ce qui nous concerne, 10 magasins semblaient menacés de fermeture d'après diverses sources.

Je peux cependant vous faire part des annonces et des nouvelles qui ne devraient pas manquer de vous rassurer, mais qui sont contradictoires - et nous avons échangé sur ce sujet - puisque les discussions que nous avons avec "Carrefour" étaient plutôt constructives et rassurantes sur la question parisienne. Sans dévoiler une information parce que ce comité d'entreprise a eu lieu aujourd'hui et nous n'avons pas les mêmes données et les mêmes informations, puisque mes informations s'avéraient beaucoup plus optimistes.

Il s'avérait qu'un établissement était cédé, enfin, que l'ensemble des établissements parisiens ne devaient pas être touchés par cette annonce et que la quasi-totalité des sites en question sur Paris seraient conservés par "Carrefour". Si jamais il s'avérait qu'un établissement soit cédé et ne trouve pas de repreneur, nous avions la garantie par "Carrefour" que les salariés seraient réintégrés en conservant adéquation de compétences, maintien de salaire et ancienneté dans l'un des magasins du groupe, à proximité de leur domicile s'ils le souhaitent.

Je vous confirme que nous suivons cette affaire de très près. Aujourd'hui, le comité d'entreprise s'est réuni. Je n'ai pas les mêmes informations que vous. Nous avons essayé, sur un laps de temps très court, d'en avoir. Nous avons une petite problématique de "timing" puisque ce vœu est déposé le jour où, aujourd'hui, il y a comité d'entreprise. Je suis donc très embêtée de répondre favorablement à votre vœu. Je demanderai plutôt une forme de sagesse, de regarder, peut-être de remettre ce vœu à juillet et se dire que l'on se donne le temps de voir la réalité et de voir ce qui s'est réellement dit lors de ce comité d'entreprise, et ce sur quoi s'est engagé "Carrefour". Ce qui m'étonne, puisque nous avons eu un certain nombre d'engagements et ce, pas plus tard que vendredi dernier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je crois que la direction de "Carrefour" vous a abusés totalement. La presse fait état de 21 magasins qui ferment sur Paris. Il est possible que le chiffre soit moins important. J'ai d'autres sources sur le fait qu'il y en a au moins 10 qui ferment. En tous les cas, il y a un vrai problème : c'est que la direction de "Carrefour", quand elle prétend, auprès de vous, dire qu'il n'y a qu'un seul magasin qui ferme sur Paris, à mon avis, c'est du pipeau complet parce que c'est en totale contradiction avec les informations que nous avons.

Donc, je regrette, mais j'étais prête à accueillir comme une très bonne nouvelle ce que vous m'avez avancé, mais c'est très loin de la réalité. Je maintiens mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord. Très bien. Merci.

Je vais donc soumettre ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une demande d'explication de vote du groupe Communiste.

Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'entends les arguments de l'adjointe à la Maire, Afaf GABELOTAUD, mais je pense que le poids de la Ville de Paris dans cette discussion est important pour les salariés. Je ferai remarquer deux choses. D'abord, nous l'avons dit à plusieurs reprises : nous sommes face à une guerre de la grande distribution pour récupérer des surfaces dans Paris, entre "Casino", "Carrefour", "Franprix" et de nombreuses supérettes. C'est inacceptable. Ce sont les Parisiens qui sont pris en otage. C'est une augmentation de la spéculation qui s'accélère.

Et puis, le deuxième point que je vous ferai remarquer, c'est que, dans cet hémicycle, à plusieurs reprises, nous avons condamné le fait que La Poste développe des points relais contacts dans ces supérettes. Voilà ce que nous présente notre collègue, Danielle SIMONNET : la preuve que ce modèle de développement des points de contact dans des supérettes La Poste peut être en péril puisque, du jour au lendemain, ces grandes chaînes de distribution sont capables de fermer ces supérettes et de licencier l'ensemble de leurs salariés.

Nous voterons donc le vœu de Danielle SIMONNET et nous le soutenons.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux restaurants McDonald's.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 40 relatif aux restaurants McDonald's.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous savez que l'entreprise "McDonald's" va tirer, en 2018, plus de chiffre d'affaires de ses rentes immobilières que de la vente en tant que telle de ses sandwiches. En fait, toute leur stratégie internationale offensive est celle d'acquisition de restaurants, achats de terrains, constructions, rachats de restaurants, qu'ils vont ensuite proposer à la location en gérance pour en faire des franchisés. Finalement, le montant des loyers réglés à la maison mère permet de transformer les bénéfices en coûts, et donc, de ne pas payer d'impôts ni de participation auprès des salariés. Il y a au moins 41 millions d'euros d'intéressement aux bénéfices qui échappent totalement aux salariés français, soit à peu près l'équivalent d'un 13e mois. Vous savez que "Carrefour", ce n'est pas simplement la malbouffe, c'est aussi la surexploitation de travailleurs précaires sous-payés. En France et à Paris, nous voyons ce que cela fait.

Je tiens, à travers ce vœu, que nous exprimions notre solidarité avec les salariés qui dénoncent que, d'un côté, nous ayons une grande multinationale qui est record dans l'évasion fiscale - vous savez qu'il y a une procédure de redressement fiscal estimé à 300 millions d'euros rien que pour les années 2009-2015 et qu'ils sous-payent de l'autre côté. On a, en plus, de nombreux franchisés avec l'entreprise "Parmentier", 25 franchisés sur Paris, où évidemment, les franchisés ne veulent pas reconnaître que tous les magasins qui appartiennent à une même franchise devraient être un ensemble où il y a les mêmes situations de rémunération salariale.

Les grévistes de "McDonald's" demandent à la fois un 13e mois et surtout d'être payés au minimum 13 euros de l'heure, ce qui, me semble-t-il, est une revendication totalement raisonnable et plus que légitime.

A travers ce vœu, je demande que la Mairie de Paris interpelle la Ministre du Travail, Mme PENICAUD, afin de ne pas s'opposer aux décisions de l'Inspection du travail de refuser le transfert des salariés protégés de "McDonald's", notamment des Champs-Élysées où il y a eu un vrai combat, et de Paris-Nord vers le franchisé Michel Parmentier, mais également qu'il y ait la reconnaissance d'unité économique et sociale dans les établissements qui appartiennent à la même franchise, afin que cela ouvre droit à la représentation syndicale sur le territoire de Paris et qu'on interpelle également le Préfet de police contre les procédés indignes de la société "McDonald's" qui se fait justice elle-même par le biais d'évacuations violentes lors des mouvements sociaux.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD. Ensuite nous aurons une explication de vote du groupe GEP.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, votre vœu s'attache à une problématique que nous avons traitée en Conseil de Paris sur cette société, en particulier lors d'un précédent Conseil. Les salariés des franchises ne peuvent être toujours la variable d'ajustement des décisions de réorganisation des entreprises, surtout quand celles-ci, au niveau global, comme vous le disiez, engrangent des résultats très importants, très très importants.

Les exploitants subissent une pression importante de la part de la société-mère, pression que nul ne remet en cause, mais cette pression n'a pas à rejaillir sur ceux qui ne sont pour rien dans les choix de mode d'exploitation de l'enseigne.

Les franchisés ne peuvent pas s'affranchir de leurs responsabilités sur les questions de condition de travail, pas plus qu'ils ne peuvent le faire sur la sécurité ou la fiscalité. Ils en ont les moyens. Nous devons tout faire pour qu'ils en prennent l'engagement. Le bien commun à Paris se construit ensemble, via le comportement des citoyens mais également via le comportement irréprochable des entreprises, y compris dans le respect absolu du droit syndical et du droit de grève.

Les emplois liés aux métiers de la restauration, surtout de la restauration rapide, sont des métiers difficiles, éprouvants, qui connaissent une tension sur le marché du travail, avec de nombreux emplois non pourvus. Il est important de rendre ce secteur attractif et si des efforts peuvent être faits sur les salaires, les conditions de travail doivent être améliorées pour attirer les salariés motivés et compétents.

Favoriser la représentation syndicale et le respect de son expression, c'est aussi favoriser une meilleure protection des salariés, de meilleures conditions de travail et donc défendre et favoriser l'emploi, ce à quoi je m'attache particulièrement, et sur ce combat, nous aurons un combat commun.

Si je soutiens votre vœu dans sa globalité et sa portée, je souhaite cependant qu'il soit amendé en supprimant la référence au nom du propriétaire de l'entreprise de franchise. Son nom exact n'apporte rien de plus au débat. C'est le seul amendement que je souhaite faire à votre vœu, auquel cas je rendrai un avis favorable, si vous l'acceptez.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote. Une du groupe GEP, une du groupe Communiste. Tout d'abord, la parole est à Jérôme GLEIZES, pour une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Cela va être rapide. Le groupe Ecologiste suit l'avis de l'Exécutif en soutien à ce vœu. Nous avons soutenu les mobilisations "McDonald's", soit contre la construction de "McDonald's" dans le 2e arrondissement, soit le soutien aux salariés, comme c'est le cas dans le 10e arrondissement actuellement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - On s'est aussi rendu sur place, même si on avait moins de presse que d'autres. On soutient donc ces salariés. On est content qu'il y ait un avis favorable à ce vœu que l'on votera.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vais soumettre ce vœu qui a été amendé. Vous acceptez l'amendement proposé par l'Exécutif ? D'accord.

A ce moment-là, c'est donc le vœu amendé qui est soumis au vote, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 285).

Je vous remercie.

2018 DDCT 104 - Communication sur l'activité 2017 de la Commission consultative des services publics locaux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 104 qui est une communication sur l'activité 2017 de la Commission consultative des services publics locaux.

La parole est à Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues. Heureusement que cette communication est présentée dans l'ordre du jour car, sans elle, je pense que peu de membres de cette Assemblée et peu de Parisiens connaîtraient l'existence de cet organisme, qui est un organisme important. Je le dis en regardant M. GRÉGOIRE qui en a été le président au cours de ces dernières années, avant de céder la place à Christophe GIRARD.

Tout d'abord, un petit rappel historique. La Commission consultative des services publics locaux a été créée en 1992, mais ses objectifs ont été très clairement détaillés dans la loi sur la démocratie locale de 2002.

Si je fais ce petit rappel historique, c'est qu'entre 2002 et 2018, seize ans se sont écoulés et que les temps ont beaucoup changé. Les applications, les plateformes collaboratives, les sites Internet divers et variés, les pétitions en ligne, la fameuse démocratie participative chère à Ségolène ROYAL sont passés par là, et nous font aujourd'hui poser une question - je suis bien obligé d'évoquer le nom de certaines personnalités du passé - sur cette C.C.S.P.L., mais je la pose sans aucune malice et sans aucune arrière-pensée politicienne : à quoi sert la C.C.S.P.L. ?

Pour avoir la chance d'y siéger, quand je suis arrivé dans cette Assemblée, en 2014, j'étais le benjamin de l'Assemblée, je le suis toujours, on m'a tout de suite envoyé à la C.C.S.P.L. où beaucoup de membres de mon groupe ne voulaient pas forcément siéger. C'était quasiment du bizutage.

Je suis donc allé dans cette commission et j'y ai participé à un certain nombre de réunions. Au cours de ces réunions, je regrette très franchement de voir que, finalement, les travaux ne sont pas forcément en raccord avec les aspirations et les préoccupations de nos concitoyens.

Tout d'abord, j'ai constaté que lorsque la C.C.S.P.L. se réunit, nous débattons de sujets intéressants mais complexes, ardues, nous traitons de rapports particulièrement technocratiques et bureaucratiques, dont la lisibilité, pour le citoyen néophyte que je suis et que j'étais encore plus en 2014, mais que je reste et que je demeure, est évidemment très aride. Finalement, ce rapport et ces sujets sont tellement technocratiques que l'on dérive très vite, dans le cadre de ces réunions, vers des discussions intéressantes, mais que l'on pourrait tout à fait avoir dans le cadre du conseil de quartier et qui, par conséquent, ne nous permettent pas d'élever le niveau du débat et d'accéder à des informations particulièrement détaillées, et qui, du coup, ne correspondent pas à l'objectif fixé à la C.C.S.P.L. initialement.

Deuxièmement, la C.C.S.P.L. rend des avis, par exemple, sur les délégations de service public, 12 avis l'année dernière, sur lesquels il y a eu à chaque fois des avis positifs. Je pense que si ces avis avaient été négatifs, ils n'auraient pas eu une influence considérable sur les délégations de service public de la Ville.

Cette C.C.S.P.L. organise également des visites sur des sites gérés par des prestataires de la Ville de Paris, comme le site de "Climespace", situé place du Canada dans le 8e arrondissement.

Très franchement, je pense que ces activités de la C.C.S.P.L. ne correspondent pas forcément à ce que l'on aurait pu en attendre lorsqu'on est arrivé ici en 2014, nous les élus, et à ce que pourrait a fortiori en attendre les citoyens de la Ville de Paris.

J'en veux pour preuve d'ailleurs la réforme du règlement intérieur de la C.C.S.P.L. puisque le quorum est passé de 9 à 5, ce qui montre en réalité qu'en fait, on a du mal à réunir cette C.C.S.P.L. On se dit les autres iront et je le dis d'autant plus facilement que moi-même, j'ai été obligé d'être absent, j'ai dû prioriser d'autres réunions par rapport à celles de la C.C.S.P.L., ce qui montre, et je l'avoue, le manque d'intérêt des travaux de cette C.C.S.P.L.

Je ne veux pas du tout attaquer la présidence de cette C.C.S.P.L. qui a été exercée par Emmanuel GRÉGOIRE, puis par Christophe GIRARD. Ce n'est pas du tout les agents que je veux mettre en cause, c'est le cadre institutionnel dans lequel nous débattons qui ne me paraît pas du tout être adapté à la démocratie collaborative, à la démocratie numérique dans laquelle nous sommes rentrés depuis quelques années.

Si j'avais un message à adresser à l'adjoint et au président de la Commission consultative des services publics locaux, ce serait de faire évoluer cette commission pour qu'elle puisse véritablement être mieux connue des Parisiens, de manière à ce que les Parisiens puissent vraiment donner leur avis sur l'efficacité du service public.

C'est d'autant plus regrettable de voir cette C.C.S.P.L. un peu dériver, en tout cas dériver dans des travaux qui ne sont pas très intéressants, alors que les sujets qui y sont traités, sont des sujets qui sont au cœur des préoccupations des Parisiens. Par exemple la propreté. Quand on parle de propreté, on parle en réalité de l'efficacité du service public, on parle de l'efficacité de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Quand on parle d'insécurité du quotidien, on parle de la DPSP mise en place au cours de ces derniers mois. Quand on parle des rats, on parle également de la DEVE. Bref, on parle de services publics, on devrait en parler davantage en C.C.S.P.L. et je regrette que les conditions du travail dans cet organisme ne correspondent pas à l'expression d'un débat. Je termine sur ce point.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

M. Alexandre VESPERINI. - C'est une communication importante tout de même !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mais vous avez utilisé votre temps de parole !

M. Alexandre VESPERINI. - Je termine en disant qu'à l'heure de la votation citoyenne, où on demande aux Parisiens de s'exprimer sur un Plan Climat qui a déjà été adopté par le Conseil de Paris, il serait temps véritablement de faire de cette institution non pas un organisme Théodule de plus mais vraiment un centre qui corresponde à la démocratie numérique.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Après, Christophe GIRARD vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette commission est composée de dix conseillers de Paris titulaires et de dix suppléants, mais il a été tout de même décidé d'abaisser à cinq présents le seuil du quorum. Faut-il vraiment qu'il y ait un consensus entre l'ensemble des membres qui sont de différents groupes, de la majorité et du groupe LR, pour qu'il n'y ait à ce point-là, pour eux, aucun enjeu d'assiduité dans cette commission ? Faut-il qu'elle ait à ce point un pouvoir égal à zéro finalement ?

Je vois en plus dans le projet de délibération que les avis rendus sont tous favorables concernant l'ensemble des délégations de service public. Sur la forme, je trouve que ce type d'instance relève, en termes de statut, d'une autre époque. Franchement, vu l'objet aussi important, à savoir la question des services publics locaux, on devrait dans ces instances avoir des représentants des organisations syndicales, à la fois des fonctionnaires de la Ville et des organisations syndicales départementales, parce qu'on sait pertinemment que la problématique des services publics locaux à Paris se dégrade.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Excusez-moi mais il y a beaucoup de bruit dans l'hémicycle. Si vous pouviez avoir vos conversations dehors ou parler moins fort, s'il vous plaît. Merci.

Allez-y, continuez.

Mme Danielle SIMONNET. - De fait, dans la problématique des délégations de service public, quand les services publics sont gérés par des entreprises privées, on sait pertinemment que généralement c'est la règle du moins-disant social et qu'il est très important d'avoir l'écho des organisations syndicales sur ce qu'il se passe dans les entreprises qui ont ces missions de service public.

Mais il devrait y avoir aussi des représentants d'associations de citoyens usagers dans cette commission consultative. Il me semble important que les membres de cette commission soient bien plus sensibilisés aux conditions de travail et aux conditions dans lesquelles la qualité du service public est rendue. Il me semble important de permettre aussi aux citoyens usagers de prendre part aux travaux pour donner leur regard sur les conditions dans lesquelles le service public est rendu.

Maintenant sur le fond, j'en profite pour le redire ici à l'occasion de ce projet de délibération, le retour en régie directe pour nombre d'équipements permettrait de faire faire des économies à la Ville. Je veux bien admettre une spécificité lorsqu'il s'agit d'associations construites à partir d'une application citoyenne locale, comme c'est parfois le cas pour des crèches porteuses d'une culture d'éducation populaire et comme cela peut être le cas pour des structures culturelles ou de jeunesse - encore que, car on peut avoir un service public en régie directe extrêmement compétent dans le domaine - mais j'estime sinon que dans les autres secteurs, le recours à des entreprises privées pour assumer des missions de service public revient à chaque fois plus cher à la collectivité, parce qu'une entreprise privée a besoin de dégager des profits et de redistribuer des dividendes.

Il me semble par ailleurs que le retour en régie directe serait bien plus pertinent. Il me semble que c'est une évidence dès que l'on regarde le secteur assez flagrant qui concerne les parkings. On avait vu cela à l'hiver dernier et je tiens ici à me féliciter que cette année, dans le rapport des D.S.P., vous avez enfin transmis, comme je le demandais depuis plusieurs années, les bénéfices nets engendrés par les entreprises privées à qui vous cédez la gestion du service public.

En allant directement à la bibliothèque, j'avais pu me rendre compte une année que c'était 41 millions d'euros de bénéfice net empoché par Indigo ex-Vinci Park. Or, dans le rapport des D.S.P., c'était assez ambigu parce qu'il signalait que le bénéfice en 2016 était de 41,6 millions d'euros mais il ne précisait pas quel était le ratio précis entre Indigo, par exemple, ou la SAEMES qui est une structure d'économie mixte et ce n'est pas le même statut.

On nous disait qu'Indigo représentait 60 % du chiffre d'affaires contre 22 % pour la SAEMES, mais il est fort probable que le rapport des bénéfices soit encore plus favorable pour Indigo. J'aimerais savoir si cette commission consultative des services publics locaux se penche sur ces problématiques. Est-ce qu'elle se penche sur les rapports qui sont faits annuellement sur les DSP et les bénéfices nets engrangés par les entreprises privées ? Est-ce qu'elle se penche par exemple sur ce que nous savons, à savoir qu'une tonne de déchets ramassés par les entreprises privées coûte bien plus cher que la tonne de déchets ramassée par une régie directe ? C'est 15 euros de différence. Est-ce qu'elle a les éléments sur les conditions de travail ? On en parlera demain, mais aujourd'hui on voit bien dans quelle situation catastrophique est le service public Vélib' géré par une entreprise privée où c'est la catastrophe absolue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai en disant qu'aujourd'hui 40 salariés de "Vélib' Smovengo" sont menacés de licenciement. Peut-être que, Monsieur, cela ne vous préoccupe pas plus que cela, mais j'aimerais que ce Conseil s'en préoccupe bien plus.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

S'il vous plaît, je vous demanderai de faire un peu moins de bruit parce qu'il y a énormément de bruit dans cet hémicycle, ce qui est assez fatigant et difficile pour ceux qui s'expriment.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame SIMONNET, je vous répondrai après, puisque vous avez balayé un champ très large de sujets, allant d'Indigo à un vrai programme de campagne. Je vous répondrai plus précisément, mais d'abord je m'adresserai à Alexandre VESPERINI que je remercie pour sa compassion.

Je dois dire que j'ai la chance d'abord qu'Emmanuel GRÉGOIRE, avant mon élection en octobre comme adjoint lui succédant, avait réduit le quorum à cinq. Il avait donc modernisé l'instance en termes de souffle démocratique et d'agilité. Ensuite, je voudrais saluer la très bonne suppléante que j'ai à cette instance, Pauline VÉRON qui siège aujourd'hui et qui m'épaula remarquablement dans cette instance.

Cette instance est "tirillante". Par exemple, l'autre fois, nous avions à l'ordre du jour un sujet sur l'eau et les représentants d'"Eau de Paris" ont fait des exposés et ont donné des explications absolument passionnantes et remarquables. J'ai même regretté qu'il n'y ait plus que cinq membres qui siègèrent et pas plus de bénéficiaires parmi les élus de Paris pour entendre toutes les explications qui ont été données.

Ensuite, c'est vrai que les personnalités des représentants des associations sont très différentes et très en relief, avec parfois pas toujours la douceur que l'on peut avoir entre nous mais plutôt une sorte de passion à défendre les positions, mettant le doigt d'ailleurs, je dois le dire, sur parfois des dysfonctionnements des services de la Ville que nous sommes là pour corriger.

Il y a aussi une adjointe qui s'acharne et qui est la "recordwoman" de saisie, c'est Pénélope KOMITÈS. C'est une instance qui se réunit régulièrement, voire plus que le rythme normal, à la suite des nombreuses saisines de notre collègue. Je voulais que vous sachiez combien nous avons à entendre ces demandes.

Ainsi, je comprends que cette instance existe et qu'elle doit vivre, mais quelle doit être utile. Elle émet des avis sur les services publics ou opérations que la collectivité souhaite confier à des tiers par convention de délégation de service public. Elle est également chargée d'examiner annuellement les rapports relatifs à la gestion de ses services et opérations. Depuis mon élection en octobre 2017 à la suite d'Emmanuel GRÉGOIRE, j'ai présidé à trois reprises et je remercie l'excellente suppléante d'avoir accepté... Oui, mais je suis tellement reconnaissant, que je voudrais vraiment la saluer.

Je partage... Non, je n'ai qu'une page. Je partage cependant le constat effectué par Alexandre "de" VESPERINI, c'est-à-dire que les dossiers présentés sont d'une grande importance pour le fonctionnement du service public parisien, mais que la manière dont la Commission travaille n'est pas totalement satisfaisante, eu égard à nos emplois du temps, nos tempéraments, nos personnalités. Mais le travail remarquable effectué par exemple par la Mission accessibilité des services publics de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, et je salue François "de" GUICHARD qui est là et qui assure le secrétariat de la Commission. Néanmoins, le rôle, la composition et le fonctionnement de la Commission sont, comme vous le savez, strictement définis et encadrés par le Code général des collectivités territoriales et le numéro de l'article - je sais que vous ne le connaissez pas -, c'est L. 1413-1 et il faut s'y soumettre.

Si les marges de manœuvre sont faibles, je suis tout à fait favorable à des évolutions - vraiment, je prie... - allant dans le sens par exemple d'une plus grande ouverture de la Commission aux associations et aux Parisiennes. J'ai ainsi demandé à la DDCT de travailler à des propositions concrètes. Cher François GUICHARD, si on pouvait avancer dans ce domaine, il est vrai que j'en serais très reconnaissant !

Voilà mes réponses, que je voulais les plus honnêtes possible et les plus humaines qui soient. Voilà.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par Mme PETIT, M. CHERKI, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 41 et 41 bis sont relatifs à la privatisation du ménage dans les bibliothèques.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, non, à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons déposé ce vœu suite à l'annonce de la généralisation de l'externalisation du ménage dans 17 nouvelles bibliothèques, décision qui a été prise sans concertation avec les organisations syndicales de la DAC, qui sont pourtant impactées par ce changement.

Dans les établissements comme Yourcenar ou Duras, qui ont déjà externalisé leur service de ménage, on a pourtant constaté une baisse de la qualité des prestations. Nous avons d'ailleurs reçu des photos de la bibliothèque Italie, qui montraient que le ménage laissait à désirer. Je vous rappelle l'importance de la propreté, de l'hygiène et du confort pour obtenir le label "QualiParis".

Les conflits dans les entreprises de nettoyage privées nous ont montré depuis le début de la mandature dans quelles conditions les salariés y travaillent en général. Ils sont souvent maltraités, mal équipés, pas assez nombreux et doivent intervenir vite sur plusieurs sites.

Vous nous dites que ce nouveau marché qui concerne la société "Nickel" donne de bonnes garanties sociales. Soit. Nous avons d'abord craint, comme nous le disons dans le vœu, que ces externalisations correspondent à de nouvelles privatisations. Vous nous assurez qu'il n'en est rien et qu'il s'agit juste de réorganisations permettant de lutter contre le travail isolé des agents. Si nous agissons comme un premier pas la volonté dans le vœu qui va être fait en réponse à notre vœu, le fait qu'il n'y ait ni maintenant ni plus tard de modifications de l'équilibre entre privé et public dans le domaine du nettoyage, nous ne nous en satisfaisons pas, car cela ne répond pas au souci des agents des bibliothèques, qui souhaitent travailler en équipe avec les agents de ménage de manière plus efficace et plus proche des besoins.

Nous pensons qu'à terme nous pourrions réinternaliser l'ensemble de ces agents.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD, pour deux minutes.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Chers collègues, merci beaucoup pour cette présentation, Madame PREMEL.

Je connais... Pas Mme PREMEL, je sais. Elle est devant vous. Mais je sais. Je connais votre position, qui est de rêver d'un service public de propreté totalement municipalisé. C'est un point de vue, ce n'est pas celui que nous portons à ce stade.

J'avais d'ailleurs répondu sur ce point à Danielle SIMONNET à qui j'avais soumis ma réponse, et comme je l'avais indiqué à l'époque, le nettoyage des locaux de la Ville fait l'objet d'une réflexion d'ensemble de la part de la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports, dite DILT. Nous sommes évidemment soucieux à la fois d'une bonne répartition des moyens en efficacité, en cohérence, mais particulièrement soucieux - et c'est là que je vais évidemment insister - des conditions de travail des agents concernés.

La réorganisation en cours permet ainsi de lutter contre le travail isolé, qui est souvent pour les agents une condition de travail dégradée, car ils travaillent seuls, et d'améliorer sensiblement les conditions de travail des agents municipaux et ce, sans modifier l'équilibre actuel en matière de répartition des surfaces traitées en régie et par des prestataires extérieurs. Je n'aime pas beaucoup qu'on dise "privatisation". En effet, une entreprise privée, elle travaille, elle respecte le Code du travail et elle a des agents qui sont des professionnels.

La réorganisation en cours permet ainsi de lutter contre le travail isolé et d'améliorer les conditions de travail. En effet, dans ce cas précis, les agents affectés aux bibliothèques ont été regroupés sur le site administratif de Mazas, dans le 12e arrondissement, ce qui a permis d'abord de reprendre la totalité du nettoyage du site en régie - c'est dans le sens de ce que souhaite Raphaëlle PRIMET - et pas PREMEL, voilà -, ce qui a évidemment renforcé le service public.

Ensuite, je reconnais néanmoins une faiblesse d'information des organisations syndicales, en particulier de la Direction des affaires culturelles, auxquelles je propose de remédier rapidement, car en effet on a peut-être manqué d'explications.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Cher Christophe, il va falloir conclure.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui, je me rendais à la conclusion de ce pas.

Cela fait partie des attendus du vœu de l'Exécutif qui vous est soumis. Je vous demande de le lire, de bien vouloir l'accepter et de vous retirer.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Raphaëlle PRIMET, maintenez-vous le vœu ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous maintenons notre vœu et nous voterons quand même celui de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, comme l'a dit Christophe GIRARD, il y a eu des petits soucis d'information, doublement, je dirais, car il a évoqué le manque d'information des personnels de la DAC et les élus auraient aussi aimé être mieux informés dans le cadre de la commission d'anticipation des achats, de manière à ce que l'on ne découvre pas a posteriori, ce matin, le cahier des charges. Il aurait été un peu mieux, là aussi, que l'on puisse avoir les informations très en amont. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est ce que je suis un peu surpris de l'argument des travailleurs isolés, ils travaillent pendant les horaires de travail de leurs collègues de la DAC, ils sont isolés en tant qu'agents DILT, mais sont quand même au milieu d'autres agents de la Ville qui appartiennent à la DAC. Je pense qu'il peut y avoir d'autres raisons, mais celle-ci ne semble pas suffisante en tant que telle.

Je peux comprendre d'autres motivations, mais je crois que là encore, l'information et la coordination entre directions sera une excellente chose et que l'on sorte de cette approche en silo pour faire un peu de transversalité et nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une explication de vote sur ces vœux.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche et je voudrais vous rappeler une chose au sujet des travailleurs isolés, en fait la revendication est qu'il n'y ait pas, quand ils sont fonctionnaires, de personnel qui assure le nettoyage seul dans un établissement.

Ils souhaitent également que lorsqu'on a recours aux entreprises privées, il y ait les mêmes conditions de travail et que les personnes ne soient pas non plus en situation d'isolement.

J'entends bien, Monsieur l'adjoint, vous avez répondu à ma question d'actualité, que la réorganisation des lots faisait qu'il n'y avait pas de nouveau recours au privé, mais que c'était juste une réorganisation là où nous avons recours au public ou au privé. Mais le problème est que la question de l'égalité des conditions de travail, qu'on ait recours au privé ou aux fonctionnaires, se pose toujours.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Après ces explications de vote, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme PETIT, M. CHERKI, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 286).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'indemnité kilométrique vélo pour les agents.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 42 relatif à l'indemnité kilométrique vélo pour les agents.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Le récent classement publié par Greenpeace place Paris à l'avant-dernière place des capitales européennes en matière de qualité de l'air. L'augmentation des trajets effectués à vélo est un vecteur essentiel de la transformation de Paris en ville durable. Il est donc primordial d'inciter les Parisiens, les Franciliens, à utiliser ce mode de transport doux, notamment les agents de la Ville de Paris.

Plusieurs collectivités locales françaises ont déjà fait le choix de proposer à leurs agents de bénéficier de cette indemnité kilométrique vélo. Je rappelle d'ailleurs que la Ville de Paris doit être encore plus exemplaire car elle compte 55.000 agents.

Je rappelle le vœu des "Verts", qui a été adopté au Conseil de Paris en mars dernier, dans lequel il est fait mention d'une expérimentation par la Ville de Paris de ce dispositif avant la fin de l'année.

Toutefois, Paris doit être exemplaire et montrer la voie sans attendre.

C'est la raison pour laquelle je me tourne vers M. GIRARD et lui demande, par ce vœu, de s'engager sur un calendrier précis d'une expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Ville dès septembre 2018, et de lancer d'ici là une communication auprès des agents pour les informer de ce nouveau dispositif.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL, de porter ce sujet, qui est un sujet très important que le groupe Ecologiste de Paris porte et défend depuis assez longtemps.

En effet, la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo à destination des agents de la Ville de Paris est évidemment un signe de l'intérêt de toutes les sensibilités réunies au sein de notre conseil pour cette mesure qui est intégrée au plan des déplacements de l'administration parisienne.

Elle constitue ainsi un véritable enjeu compte tenu du succès des expérimentations menées jusqu'à présent et des objectifs de réduction de la place du véhicule individuel dans les déplacements pendulaires entre le domicile et le lieu de travail.

Notre souhait collectif est ainsi d'être exemplaire en incitant nos agents à privilégier le vélo comme moyen de déplacement vers le lieu de travail.

Suite au vœu voté en février à l'initiative du groupe Ecologiste de Paris, je salue à nouveau l'engagement sur ce dossier, nous avons lancé un travail avec la direction des ressources humaines visant à proposer au Conseil de Paris de septembre prochain, donc je rejoins la date que vous indiquez, la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour nos agents. J'aurai à l'occasion le plaisir de vous présenter les modalités dans le détail et je précise que nous ne travaillons pas sur la base d'une expérimentation, mais d'un dispositif pérenne.

Le lancement de l'indemnité kilométrique vélo sera bien entendu accompagné d'une large campagne d'information et de valorisation du dispositif auprès des agents de la Ville de Paris et j'espère, voyant votre sourire bienveillant, que vous accepterez de retirer votre vœu.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous sommes saisis d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je remercie beaucoup le groupe les Républicains d'avoir repris notre vœu, qui est cité largement. C'est très sympathique. Vraiment, à la lettre d'ailleurs, cela ne fera pas avancer grand-chose car la réponse faite par Christophe GIRARD est celle qui m'avait été faite et je sais que les choses se mettent en place. Je l'en remercie.

Ce que je voudrais simplement dire, on a éventuellement d'autres vœux que vous pourriez reprendre. Je vous suggère pour cette séance ceux sur l'industrie agrochimique, la petite ceinture, la préservation du parc de logements sociaux, la régulation du parc privé de logements, la révision du R.L.P., l'aide d'urgence pour les blessés palestiniens. Nous en avons quelques-uns, ce serait très sympathique de les reprendre au prochain conseil. Comme cela, ce serait consensuel et c'est sympathique.

En tout cas, merci d'avoir repris notre idée. Je pense que vous ne manquerez pas de le faire savoir. Je suivrai bien sûr l'Exécutif là-dessus.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole puisqu'il y a eu une demande de retrait.

J'ai compris que vous ne le retirez pas.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je peux le retirer, puisque M. GIRARD s'engage à un calendrier précis dès septembre. Si je suis revenu ici au conseil après le vœu des Verts et à la demande d'un certain nombre d'agents et d'associations, cela fait plusieurs mois que je le porte aussi, cher Pascal JULIEN à l'Assemblée nationale, et j'ai interrogé à plusieurs reprises le Gouvernement sur le sujet.

J'aime bien suivre mes dossiers entre le Conseil et l'Assemblée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Vous retirez ce vœu, donc je ne le soumetts pas aux voix.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre des vœux anti-carbone.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 43 est relatif à la mise en œuvre des vœux anti-carbone.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 2 minutes maximum.

Je ne vois pas Jérôme GLEIZES...

Qui présente le vœu n° 43 ? Sinon nous passons au vœu suivant !

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole, pour 30 secondes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La Ville de Paris a voté, à l'initiative des Ecologistes, plusieurs vœux pour que nous accompagnions une stratégie d'investissement de sociétés qui se désengagent du carbone, et pour cela nous souhaitons avoir un compte rendu plus précis des actions menées par la Ville afin de ne plus travailler avec des banques ou des organismes financiers qui continuent à investir dans le charbon et le pétrole au profit d'entreprises financières qui mettent en place des investissements dans le secteur non carboné. C'est pour assurer un meilleur suivi de ces vœux que ce vœu a été déposé. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Un avis favorable sur le principe. Sans difficulté nous présenterons en première commission à la rentrée les résultats de nos échanges avec l'administration new yorkaise.

En revanche, un amendement avant de valider le vœu, il s'agit de retirer une phrase que je cite : "Au risque, si cette action n'est pas mise en œuvre, que la Ville de Paris revoie ses contrats" supprimer cela du vœu puisque c'est, contraire, au Code des marchés publics, ce qui rendrait notre vœu inopérant juridiquement.

Donc, sous réserve de cet amendement, avis favorable au vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces éléments. Acceptez-vous cette proposition d'amendement ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Nous sommes attachés au respect des règles des marchés publics et à l'efficacité de ce vœu, donc nous retirons ce considérant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 287).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'application "Dans ma rue".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 44 qui est relatif à l'application "Dans ma rue".

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'application "Dans ma rue" est devenue au fil du temps un outil de gestion nécessaire au quotidien, aussi bien pour les services de la Ville que pour les Parisiens, de l'espace public. Cependant, comme tout service de qualité, l'amélioration se doit d'être continue et

l'historique des versions le montre : il y a eu trop peu d'évolutions en 4 ans. Nous en sommes à la version 2. C'est dommage de ne pas ouvrir des chemins, de ne pas explorer différents fronts.

Concrètement, nous demandons, par l'intermédiaire de ce vœu, l'accélération des traitements des signalements. Evidemment, certaines opérations prennent du temps et sont complexes. Dans ce cas-là, il faut informer l'utilisateur. En termes de suivi, justement, nous pouvons améliorer et fournir une information des dossiers en cours et/ou terminés, une gestion plus souple des différentes opérations et la possibilité de l'étendre à tous les agents de terrain.

"Dans ma rue" est la façade d'entrée dans des processus d'arrière-plan qui peuvent aussi devenir des espaces d'amélioration. Que cette application devienne éventuellement un outil de relation avec le citoyen, serait aller un cran plus loin que le simple "reporting", certes, mais rien ne nous empêche d'oser, n'est-ce pas, au moins d'y réfléchir et d'avancer progressivement. L'objectif est l'implication, le civisme, la responsabilité citoyenne que vous préconisez. C'est l'occasion de le mettre en place par l'intermédiaire de cet outil. Ainsi, la création de tableaux de bord, le suivi des comportements et du travail effectué : un accès privilégié pour les mairies.

Nous pouvons aussi regarder ce qui se fait à l'étranger. Pour ce qui est de l'équipement des personnels en terminaux intelligents, si c'est un peu trop ambitieux, on peut imaginer que l'encadrement soit équipé en premier et que les agents disposent d'une méthode par S.M.S. avec un téléphone.

Enfin, une demande plus exclusive qui concerne le 17^e arrondissement : nous avons ouvert de nouvelles rues qui accueillent déjà de nombreux habitants et des entreprises. Pourriez-vous les ajouter sur l'application, telle que la rue Mistlav Rostropovitch ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour deux minutes maximum.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup, Madame NAHMIAS, pour la présentation de ce vœu qui permet de refaire un moment de communication sur cette application essentielle, désormais, au fonctionnement des services publics parisiens et fort utile pour nos services et pour les Parisiens eux-mêmes. Vous dire que nous partageons beaucoup l'un des points que vous proposez dans votre vœu, mais on vous proposera de le retirer en espérant que le chemin que nous empruntons convienne. D'abord, parce que la très grande majorité des demandes que vous formulez sont effectives depuis la dernière mise à jour qui a eu lieu en avril 2017.

Pour reprendre quelques exemples, les procédures de traitement mises en place avec les services permettent déjà d'apporter une réponse rapide à l'utilisateur si l'anomalie remontée le permet. Souvent, ce qui empêche la réponse rapide n'est pas la déclaration et son traitement informatique, mais la réponse opérationnelle à la demande. Certaines anomalies ne pouvant être résolues, par exemple qui sont hors compétence Ville sur des opérations d'urbanisme lourd nécessitant programmation budgétaire, anomalies non identifiables ou chantiers non imputables à un service public parisien, nous sommes contraints de clôturer ces déclarations, ce qui n'empêche pas que les services peuvent instruire un suivi de déclarations et discuter avec les gens dont c'est la responsabilité.

Les dernières mises à jour permettent déjà des fonctionnalités complémentaires : ouvrir un espace connecté à mon compte parisien pour avoir un tableau de bord de suivi de ces déclarations. Evidemment, l'application ne peut pas se substituer totalement au dialogue entre les usagers et les services, mais cela permet de faciliter la fluidité avec les canaux plus classiques de communication. Les mairies d'arrondissement peuvent d'ores et déjà utiliser un code spécifique permettant de signaler aux services des incidents qui relèvent d'un canal particulier de traitement.

Enfin, une nouvelle fonctionnalité permet aux services sur le terrain de clôturer les anomalies dès leur résolution. Malheureusement, l'équipement smartphone, avec les abonnements qui vont avec, de l'ensemble des agents, coûterait beaucoup trop cher et n'est pas encore à l'ordre du jour.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Nous continuons à rester en contact sur les améliorations de cette application et de voir les progressions au fur et à mesure.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord. Alors, restons en contact.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2018 DAE 70 - Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 70 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'un avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, toutes les études montrent que la pérennité d'une petite entreprise dépend beaucoup de son secteur d'activité, du profil de son créateur, de l'investissement consenti au démarrage, de l'accompagnement au démarrage et aussi du suivi dans la continuité. Les données de l'I.N.S.E.E. montrent que si 70 % des entreprises passent le cap de 3 ans, elles ne sont plus que 50 % pour le cap de 5 ans, et que 12 % des entreprises ne passent même pas le cap de leur premier anniversaire.

La création d'une entreprise nécessite des compétences multiples qu'un créateur à faible capital social, comme dirait Bourdieu, ne peut à l'évidence pas maîtriser seul : définition du projet, création d'un prévisionnel, étude de marché, analyse géomarketing, recherche de financement, réseau social. Tous ces éléments sont cruciaux pour s'assurer d'un bon démarrage, mais aussi d'une bonne chance de survie.

C'est pour dépasser le poids de cette réalité que Paris, qui veut être la capitale des nouvelles économies solidaires et circulaires, redéfinit le ciblage et la lisibilité de son action aux côtés des acteurs de l'E.S.S. accompagnant et finançant la création d'entreprises. Les chiffres sont encore, là, incontestables, comme le souligne "Initiative France". Parmi les entrepreneurs qui ont été suivis, 72 % des entreprises sont encore en place 5 ans après leur création avec le même chef d'entreprise à leur tête, chiffre supérieur de 20 points à celui de l'ensemble des créateurs d'entreprises.

Par ce projet de délibération, par ce choix de l'avenir, Paris soutient des dispositifs d'accompagnement, des coopératives d'activités et d'emplois, des couveuses d'entreprises, des dispositifs de financements solidaires, des "cités lab", etc. Les 16 organismes soutenus témoignent de la diversité et de la complémentarité des moyens et outils proposés au service des personnes qui font le pas de l'entrepreneuriat. Ces aides aux structures d'accompagnement ou de financement aux projets font partie de la stratégie territoriale d'impact social que nous soutenons, notamment lorsqu'elles visent prioritairement une géographie : les quartiers prioritaires ou l'arc d'innovation, une thématique d'utilité sociale, économie solidaire, un public R.S.A. Ce soutien à cette politique ne nous empêche pas de nous poser la question, de vous poser la question : la question de la critérisation et la manière dont sont attribuées les subventions.

En effet, ni dans le projet de délibération, ni dans les documents joints à celui-ci, ne sont présentés les critères et les indicateurs qui ont permis de retenir ces organismes. Par ailleurs, dans les conventions particulières, la subvention attribuée est souvent inférieure à la somme sollicitée, ce qui déséquilibre le plan de financement du budget et, logiquement, les moyens de l'action elle-même. Le fait que la subvention ne soit pas à la hauteur de la demande fait partie des règles et ne me choque pas, mais alors, comment l'organisme réajuste son action en fonction de l'aide obtenue de la Ville et des autres financeurs, et quelle régulation il y a entre la Ville, pour ce qui nous concerne, et les objectifs initiaux du projet ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Madame PREMEL, merci, une nouvelle fois, de me donner l'occasion d'évoquer le travail que nous menons à Paris en faveur de la création d'entreprises à impact social. Chaque année - vous n'avez pas mentionné ce chiffre, je vais donc compléter - grâce à l'ensemble de ces programmes et dispositifs, près de 1.000 entreprises à impact social sont créées ou sauvegardées à Paris. Parmi les dispositifs soutenus, vous en avez cité un certain nombre et je rajouterai "La Ruche", "BGE", le "Cube" qui permettent chaque année à des jeunes pousses d'économie sociale et solidaire de se lancer dans de bonnes conditions.

Parce que vous l'avez dit, Madame PREMEL, pour réussir son activité, il vaut d'abord pouvoir la lancer et réussir ce lancement. C'est pourquoi il faut pour ces jeunes créateurs obtenir des financements d'amorçage. C'est bien sur cette étape clé que nous ciblons nos efforts en matière de financement, c'est financer la création d'entreprises.

A ce Conseil, ainsi qu'au précédent, je vous ai présenté des projets de délibération permettant de soutenir des acteurs de référence du financement de l'économie sociale et solidaire. Je vous ai présenté "P.I.E. - Paris Initiative Entreprise" le mois dernier. Cette année, c'est effectivement l'"ADIL", par exemple, qui est présente dans ce projet de délibération.

Avec ces deux structures, nous avons mis en place tout un système, toute une palette d'outils permettant de financer les acteurs de l'E.S.S., allant de la trésorerie, de l'aide au bail, du micro-crédit, du fonds de confiance jusqu'au prêt d'honneur.

Parmi les structures qui sont passées par ces dispositifs, je vous ai décrit ici le dispositif financier mais il existe également tout un dispositif d'évolution des structures de l'économie sociale et solidaire, tant au niveau de l'émergence d'idées qu'au niveau de l'accompagnement dans l'activité, au niveau de l'incubation ou encore en hôtels d'entreprises qui existent dans Paris et que nous avons renforcés au cours de cette mandature. Nous avons réussi à créer ou en tout cas à favoriser l'émergence de champions parisiens primés à de nombreuses reprises et que vous connaissez sans doute : je vais citer "La cravate solidaire".

Je pourrais citer ensuite "Les Alchimistes", "Emmaüs Défi" que je ne vous présenterai pas tant vous les connaissez bien, "Le Carillon", "Les talents d'Alphonse" "Kelbongoo" qui a pris une halle alimentaire dans le 10e arrondissement, "Carton plein" et "Food de Rue" qui est une halle alimentaire du 14e arrondissement. Bien sûr, c'est parce que nous avons été là, Ville de Paris, pour soutenir les accompagnateurs et les financeurs de ces structures, qu'elles ont aussi pu prendre de l'ampleur et répondre ensuite à nos appels à projets ou à nos appels d'offres pour pouvoir être des acteurs incontournables aujourd'hui de la Ville de Paris.

Vous me posez la question, Madame PREMEL, des critères de la Ville pour l'octroi de ces subventions. Ces critères s'articulent autour de trois axes : la nature de l'activité, la localisation et les cibles soutenues. Quand je parle de public cible, vous comprendrez qu'il s'agit des personnes en insertion.

Pour la nature de l'activité, il faut que ce soient des structures qui appartiennent au monde de l'économie sociale, soit par leurs statuts, soit par leur impact social ou environnemental. Ensuite pour la localisation, nous donnons la priorité aux structures qui travaillent dans des quartiers prioritaires et dans des quartiers "politique de la ville". Puis nous travaillons principalement, pour la question du public cible, sur des structures qui permettent l'insertion de Parisiens qui eux-mêmes sont dans un dispositif d'insertion par l'activité économique ou d'insertion professionnelle. C'est au regard de ces trois critères que nous pouvons apporter ce soutien aux projets et aux dispositifs.

Ensuite interviennent la question du territoire, l'histoire du territoire, la palette de tel acteur dans son écosystème, l'impact positif quelquefois complexe à mesurer, je vous l'accorde. C'est ainsi que sur un territoire, nous contribuons à construire cette économie plus solidaire et plus durable.

Mais je tiens à vous rassurer, nous avons effectivement mis en place toute une série de critères qui permettent aujourd'hui de pouvoir affiner et justifier de chaque choix de subvention.

Voilà en quelques mots la réponse que je voulais vous faire et je vous invite, bien sûr, toutes et tous à voter pour ce projet de délibération qui permet en fait de poser le cadre et l'écosystème parisien que nous développons du soutien à l'entreprenariat des structures à impact social et environnemental.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 70).

Je vous remercie.

2018 DAE 74 - Subventions (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets "Paris-Campagne".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 74 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets "Solidarité Paris-Campagne".

La parole est à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'existence de cet appel à projets "Solidarité Paris-Campagne".

Nous rejoignons tout à fait les objectifs poursuivis et la volonté de retisser du lien entre les Parisiens et les Parisiennes dans leurs habitudes de consommation avec les productions agricoles responsables avoisinantes. Cette reconnexion entre producteurs et consommateurs est indispensable, en particulier au moment où les producteurs, notamment ceux possédant de petites exploitations et pratiquant une agriculture paysanne, peinent à vivre de leur travail.

Selon la Mutuelle sociale agricole, un agriculteur sur trois gagne moins de 350 euros par mois. Dans le même temps, de plus en plus de consommateurs souhaitent savoir d'où viennent les produits qu'ils consomment et selon quelles méthodes de production. C'est donc tout un modèle de consommation et de distribution que nous devons repenser, si nous voulons permettre aux producteurs de vivre dignement de leur travail et aux consommateurs parisiens de pouvoir bénéficier de produits de qualité à des prix accessibles.

Le groupe Communiste - Front de Gauche souscrit pleinement à la démarche portée ici qui soutient l'émergence d'une nouvelle économie agricole où les circuits courts, la proximité et les pratiques d'agriculture respectueuse de l'environnement seront garantes de meilleures conditions de travail et de vie pour les agriculteurs, d'une protection de l'air et de ressources en eau, et de produits de meilleure qualité pour les consommateurs.

Nous regrettons, en revanche, la baisse apparente du montant attribué à ces projets, puisqu'en 2017 130.000 euros avaient été alloués alors que seuls 100.000 euros sont prévus ici.

On comprend qu'un projet de délibération doit être encore voté, mais il est sous-entendu qu'il s'agira d'une subvention de 10.000 euros qui viendra s'ajouter aux 90.000 votés aujourd'hui. Si cela est bien le cas, on passerait d'un financement de 130.000 euros en 2017 contre 100.000 en 2018, ce qui est de notre point de vue dommageable.

Par ailleurs, il est aussi dommage que ce projet n'ait pu être travaillé en lien avec les halles alimentaires des 10e et 14e arrondissements qui, en tant que partenaires privilégiés de la Ville de Paris sur ces questions, auraient certainement pu participer utilement à cette démarche.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum, si vous le voulez bien, car Joëlle MOREL arrive et elle était inscrite également. Etes-vous d'accord pour intervenir maintenant ?

Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, bien sûr, il n'y a pas de souci.

Je voterai pour ce projet de délibération évidemment, même si j'ai du mal à comprendre pourquoi il y a une telle baisse des subventions.

On est là face à des projets soutenus qui permettent de s'inscrire dans la volonté de développer de nouvelles réciprocitys entre les territoires urbains et ruraux. Nous sommes là dans la concrétisation du premier appel à projets qui date de 2017, et sur les huit projets qui ont été sélectionnés, qu'il s'agit de soutenir puisqu'ils permettent de valoriser un certain nombre de démarches.

Je m'arrêterai sur un projet qui est celui de l'association "What's the food" qui souhaite encadrer un stage d'étudiant "AgroParisTech" du 5e arrondissement, qui va réaliser une étude très intéressante sur la transformation des méthodes culturales en zone périurbaine et qui va prendre justement l'exemple du Triangle de Gonesse.

C'est qu'en rentrant dans le cœur du projet de délibération, cela devient assez intéressant. Là, nous allons soutenir parmi les différents projets un projet d'un étudiant qui va du coup s'impliquer dans une association qui est membre du groupement "Carma". Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est Coopération autour d'une ambition rurale et métropolitaine d'avenir, et cela regroupe une quinzaine d'associations qui portent un projet alternatif pour le Triangle de Gonesse, dans le Val-d'Oise, afin de préserver plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles contre quel projet ? Eh bien le projet justement contre lequel la Ville de Paris n'a jamais voulu s'exprimer, qui est le projet "EuropaCity", qui est le plus grand projet de centre commercial d'Europe, complètement hallucinant, qui prévoit même une piste de ski, des choses complètement aberrantes.

En fait, je trouve qu'il y a derrière ce projet de délibération, à la fois un chouette engagement à soutenir mais une sacrée hypocrisie du "greenwashing" et finalement je trouve que, dans la politique de la Ville de Paris, il y a beaucoup la musique du "en même temps" qui plait tant aux oreilles de M. Julien BARGETON, la musique macronienne qui vise à dire une chose et à faire son contraire.

C'est comme si on faisait un Plan Climat encourageant, par exemple, à la réduction de la consommation carnée et qu'"en même temps", on fasse un week-end, tout un événement, place de la République qui pourrait valoriser la filière élevage et viande. Non, on ne ferait tout de même pas des choses pareilles !

C'est comme si "en même temps" on voulait absolument défendre les terres agricoles et qu'un week-end, on avait une manifestation sponsorisée par "Happy Valley" qui se trouve justement être le "greenwashing" d'"EuropaCity" face à l'opposition déterminée qui rassemble à la fois des citoyens et citoyennes, des associations, des petits commerçants et la profession agricole. C'est comme si, "en même temps", place de la République, on acceptait qu'"Europacity", à travers le projet totalement hypocrite de "Happy Valley" qui prétend faire une vitrine de l'agriculture française, fasse tout simplement un "greenwashing".

Je souhaite vraiment attirer votre attention sur le fait qu'on va finir par perdre absolument toute crédibilité à force de faire tout et son contraire. A un moment donné, il faut avoir une cohérence. Si on veut défendre une alimentation saine et "bio" dans nos assiettes, on défend nos terres agricoles. Qui plus est, à proximité de Paris, on fait en sorte que cette transition agricole puisse se faire : que l'on arrête l'agriculture intensive, d'un côté, et surtout que l'on arrête de bousiller nos terres agricoles pour des projets complètement aberrants et anti-écologiques comme "EuropaCity".

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Je souhaite aussi prendre la parole sur ce projet de délibération pour dire combien ce projet de délibération peut ouvrir une nouvelle ère et peut transformer profondément nos modes de consommation, nos rapports à la nature et à l'alimentation.

Je veux remercier les adjointes, Célia BLAUDEL et Antoinette GUHL, qui œuvrent pour que les plans que nous votons depuis le début de la mandature se concrétisent. Je veux évidemment parler du Plan Climat mais aussi du Plan Economie circulaire, de la stratégie de résilience de Paris, de la stratégie de Paris pour une alimentation durable. Ce projet de délibération accorde 90.000 euros à neuf petites structures, soit 10.000 euros par structure, qui s'engagent à rechercher des solutions en commun pour renforcer la résilience du système alimentaire, pour améliorer la gouvernance de l'énergie, diminuer les déplacements pendulaires, protéger la ressource en eau ou encore rechercher un développement économique au travers du tourisme et de la fabrication locale. Nous engageons concrètement la Ville de Paris dans la transition écologique. Nous agissons avec la société civile, au plus près des habitants.

Ces associations se sont engagées dans des partenariats avec des structures de modes de culture traditionnelles hors Paris. C'est dans cet échange et dans la confrontation que naîtront les nouveaux savoir-faire. J'en citerai trois qui agissent au niveau du 11e arrondissement et de l'Est parisien que je suis tout particulièrement.

C'est tout d'abord "l'Accorderie du grand Belleville", installée dans le 20^e arrondissement. "L'Accorderie" souhaite permettre à ses membres de découvrir la permaculture en participant à des visites d'exploitation, à des ateliers de maraîchage. Un système de panier de fruits et légumes "bio" sera également créé.

L'association "What the food" va encadrer un étudiant AgroParisTech qui réalisera une étude sur la transformation des méthodes culturales en zone périurbaine, à partir de l'exemple du Triangle de Gonesse. L'objectif est également de créer une cartographie qui référencera les projets agri-urbains dans Paris et sa proche périphérie, et valorisera les circuits touristiques durables.

Enfin, l'association "Pépins production" est implantée dans plusieurs arrondissements, mais agit aussi tout particulièrement dans le 11^e arrondissement, rue de Chanzy. L'association a créé une pépinière de quartier pour permettre la production de jeunes plans adaptés aux caractéristiques du milieu urbain et cultivés de manière écologique.

C'est donc avec enthousiasme que nous votons ces aides à ces petites associations qui, je l'espère, pourront se développer.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci pour vos interventions qui me permettent d'explicitier et de préciser ce projet de délibération récompensant les lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets "Solidarité Paris-Campagne".

Madame SIMONNET, je voudrais être claire. Vous vous trompez de sujet et je regrette que vous amalgamiez ce projet de délibération avec ce sujet, ô combien important, d'"EuropaCity". Le projet "What the food" est l'un des dix projets effectivement retenus dans cet appel à projets. Il a pour objectif de soutenir un travail de recherche pour la production d'une cartographie qui référencera les projets agri-urbains dans Paris et sa proche périphérie. Ce projet se fait certes en collaboration avec "What the food" mais aussi avec AgroParisTech. Ce projet possède donc un intérêt évident puisqu'il s'agit de pouvoir faire intervenir la science dans la création d'outils cartographiques pour un tourisme durable pour Paris et sa proche périphérie.

"Paris-Campagne" va au-delà des questions d'alimentation que vous évoquez ici. Elle les intègre, bien entendu. Cela a été votre réflexe que de penser aux questions alimentaires en pensant à "Paris-Campagne". Cependant, au-delà de la question alimentaire, il s'agit bien de réinventer de nouveaux liens entre les villes et les campagnes, et donc entre Paris et les campagnes.

Je rappelle quelques chiffres : selon l'I.N.S.E.E., plus de 95 % de la population vit sous l'influence des villes, alors que trois quarts des bassins de vie français sont ruraux et que les influences entre villes et campagnes sont réciproques. Vous le savez, de plus en plus, les villes, les métropoles et les territoires ruraux sont des territoires interconnectés et aspirent, de part et d'autre, à développer de nouvelles réciprocitys. Cet appel à projets a été fait dans ce sens-là.

Il s'agit également d'un appel à projets d'innovation sociale pour voir ce que les structures ont à nous proposer et à nous présenter comme nouvelle voie pour définir cette solidarité. L'année dernière, puisqu'il s'agit du deuxième appel à projets, les projets étaient beaucoup centrés sur l'alimentation, d'où vos interventions. Cette année, on se rend compte qu'ils sont beaucoup plus divers et qu'ils couvrent quatre grands thèmes : le tourisme et l'habitat solidaire ; la sensibilisation, la valorisation et la recherche aux questions d'agriculture ; la distribution - vous avez raison de mentionner le lien avec les halles alimentaires et c'est une préconisation que nous pouvons prendre en compte aujourd'hui en leur proposant de travailler avec les halles alimentaires - ; la vente en circuit court et le financements de projets d'agriculture durable ; et la valorisation des biodéchets pour pouvoir faire le lien entre Paris et la campagne.

Vous l'avez constaté, cette deuxième édition récompense de manière beaucoup plus diversifiée des projets tout à fait enthousiasmants et, au-delà de la question que vous évoquiez, Madame SIMONNET, qui, sans doute, peut justifier un débat dans un autre contexte et sur un autre projet de délibération...

Mme SIMONNET est partie. Je vais peut-être arrêter de lui répondre puisque, manifestement, elle s'en fiche.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, Monsieur LE RESTE, Madame Joëlle MOREL, à voter ce projet de délibération "Solidarité Paris-Campagne".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 74).

Je vous remercie.

2018 DAE 191 - Subventions (298.000 euros) et conventions avec "Paris Habitat" et l'association "Emmaüs Alternatives" pour l'ouverture de la ressourcerie "L'Alternative" (2e), mandatée en S.I.E.G.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 191 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec "Paris Habitat" et "Emmaüs Alternatives" pour l'ouverture de la ressourcerie "L'Alternative", dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris et en tant que maire du 2e arrondissement aussi, j'imagine.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Tout à fait, Madame la Maire.

Mon intervention est pour me réjouir de la réouverture de cette ressourcerie fermée depuis l'année dernière, suite à la défaillance du précédent opérateur. Je suis heureux que, grâce au travail fait avec le cabinet d'Antoinette GUHL, un nouvel opérateur, "Emmaüs Alternatives", ait pu relever le défi de redonner vie à ce lieu important pour l'ensemble des habitants du Centre de Paris.

Cette ressourcerie a en effet pour vocation de s'adresser aux habitants des quartiers centraux qui peuvent de ce fait fournir cette ressourcerie avec leurs divers encombrants ou objets dont ils souhaitent se débarrasser et qui sont encore en bon état et pourront être utiles une fois reconfigurés, à d'autres personnes et de ce fait revendus à des prix moins importants que le neuf.

Je voudrais aussi souligner la mobilisation des citoyennes et citoyens pour la réouverture de leur ressourcerie, puisque ce budget affecté à la ressourcerie et lié au vote du budget participatif permet de financer la réouverture de cette ressourcerie, qui comportera un espace de réparation, un "repair café".

Il a semblé important qu'un lieu puisse être dédié aux petites réparations d'électroménager et autres aux côtés des espaces de réception des encombrants, et bien sûr de l'espace de vente des objets à réemployer.

Pour terminer, je voudrais souligner ce dernier point, on l'oublie trop souvent, ces ressourceries-recycleries sont de véritables opérateurs des déchets, en ce sens qu'elles soustraient à la collecte traditionnelle de la DPE des tonnages relativement importants.

En ce sens, je crois qu'il serait bon que l'on revoie leur mode de financement pour tenir compte du service qu'elles rendent à la collectivité, notamment dans l'objectif de réduire les déchets et d'aller vers notre cible de "zéro déchet".

Je vous remercie pour votre attention.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON, au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis en retour, Monsieur BOUTAULT, de l'ouverture prochaine de cette ressourcerie, et en particulier par l'association Emmaüs Alternatives. C'est vrai que le 2e avait vu cette ressourcerie fermer. Je dis le 2e arrondissement, mais c'est Paris centre car cette ressourcerie est à disposition des quatre arrondissements centraux, et dans le 2e arrondissement il y avait eu la

fermeture de la ressourcerie précédente début 2017, et donc depuis presque 18 mois, nous travaillons à la réimplantation d'une ressourcerie.

C'est aujourd'hui chose faite avec Emmaüs Alternatives, je vois que Véronique LEVIEUX qui a travaillé sur le sujet hoche la tête, qui va bientôt ouvrir ses portes et signer ce bail, je peux vous le dire. Le bail est imminent.

Emmaüs Alternative est une association que l'on connaît bien, puisqu'elle a déjà 7 boutiques à Paris et à Saint-Mandé. C'est une structure solide, qui était en capacité de reprendre le bail. Je tenais à remercier Paris Habitat avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration, qui nous permet de mener ce plan d'ouverture de 20 ressourceries à Paris pour 2020. Celle-ci est aujourd'hui la 14e ressourcerie présente sur le territoire parisien. D'autres ouvriront dans les mois à venir.

Vous avez raison de dire que c'est aussi l'engouement des Parisiens qui permet cette ouverture. On voit donc que certaines fois les Parisiens nous devancent. Là, ils nous ont devancés car ce budget d'investissement pour l'ouverture des ressourceries n'avait pas été voté au plan d'investissement de la mandature. Il a été voté par les Parisiens dans le cadre du budget participatif à hauteur de près de 7 millions d'euros. Cela nous permet aujourd'hui de réaliser ces ouvertures.

Je vous invite toutes et tous à voter pour ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 191).

2018 DAE 197 - SG - Subvention de fonctionnement (350.000 euros), et convention avec l'association Les Canaux (19e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 197- SG relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 350.000 euros et d'une convention avec l'association Les Canaux, dans le 19e arrondissement.

La parole est en premier lieu à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Chers collègues, si la volonté politique pour le développement des pratiques pour une économie solidaire, écologique et favorisant l'inclusion de tous est nécessaire, elle n'est pas suffisante. N'est pas suffisant non plus le seul financement des porteurs qui se réclament de cette démarche.

Les conditions suffisantes sont l'accompagnement, la formation, le soutien mais aussi les échanges de bonnes pratiques pour que cette nouvelle relation au monde et à l'économie soit appropriée par les acteurs économiques et sociaux et les populations.

C'est tout ce rôle qu'assurent Les Canaux en accompagnant les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en soutenant les acteurs à forte utilité sociale, et en s'inscrivant dans une démarche participative vis-à-vis des acteurs du quartier.

Au-delà du local, Les Canaux participent au niveau international à la promotion de Paris, capitale des économies sociales et solidaires, et à inscrire notre ville dans les réseaux mondiaux relevant de cette démarche. En témoigne la signature, ce 23 mai dernier, d'un partenariat avec la Ville de Paris, le président de Paris 2024, le prix Nobel de la paix 2006, pour faire de Paris 2024 les premiers Jeux Olympiques et paralympiques inclusifs et solidaires.

Les Canaux coordonneront la plate-forme avec l'ensemble des structures de l'E.S.S. Ce sont toutes ces actions que nous soutenons par ce projet de délibération.

Le programme 2018 confirme ce rôle pivot et charnière des Canaux dans ce champ d'une économie au service de l'homme et du respect de la nature, tout en assumant pleinement la dimension de gestion.

J'en donnerai quelques exemples significatifs, qu'un projet de délibération n'a pas vocation à présenter :

- le testeur de commerce, un lieu unique destiné à l'expérimentation de nouveaux concepts de commerce à Paris, en partenariat avec la SEMAEST, qui accueille des porteurs de projet à impact positif en leur permettant de tester leur concept avant de se lancer dans la location d'une boutique à long terme.

- Le répertoire de 1.001 projets répertoriés dans une cartographie des acteurs des économies sociales innovantes, réalisé en partenariat avec l'APUR.

- L'accueil du public un dimanche par mois au cours duquel des incubateurs et des entrepreneurs éthiques présentent leur activité ou produit. Le 4 février, 1.200 visiteurs sont passés.

Dans un Paris qui foisonne d'initiatives pour changer nos modes de consommation, nos manières de produire, de créer, d'éduquer, je souhaiterais à travers ces exemples faire comprendre le sens du travail des Canaux : aider des femmes et des hommes qui au travers de leur travail, leurs projets, veulent agir pour la planète et ses habitants.

Je me permettrai, pour accompagner notre vote, positif bien sûr, ces mots d'Anna de Noailles : "Nature, je connais votre piège éternel : forte par la beauté, humble par le silence, vous attendez qu'en nous sans cesse recommence l'immense adhésion au but universel".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à présent à Mme Joëlle MOREL, pour 5 minutes, et pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - En tant qu'administratrice de la Maison des canaux, je souhaite prendre la parole lors du vote de ce projet de délibération qui accordera la subvention de fonctionnement de 350.000 euros à cette association.

La Maison des canaux a été créée en 2016 sous l'impulsion d'Antoinette GUHL, et sera emblématique de notre mandature. En effet, cette maison au 6 quai de Seine, dans le 19e arrondissement, est aujourd'hui un symbole important pour la transition écologique de Paris.

Affirmer que le but n'est pas le seul profit, mais la création de biens et de services utiles et durables conçus et fabriqués grâce à des emplois locaux en lien avec leur quartier est une réelle révolution douce.

L'économie sociale et solidaire, les démarches collaboratives, sont au cœur de cette maison. Elles sont également au cœur des valeurs des écologistes depuis de nombreuses années et trouvent enfin un lieu à Paris pour se concrétiser et se mutualiser.

Je me permets de vous rappeler que selon l'INSEE, 10 % de l'emploi parisien est porté par cette nouvelle économie sociale et solidaire. Nous en sommes fiers. La semaine dernière, la SEMAEST accueillait pour la première fois dans la boutique testeur de commerce, rue du Château d'eau dans le 10e arrondissement, des jeunes talents soutenus par la Maison des canaux.

Ce mariage symbolique SEMAEST - Maison des canaux est une nouvelle étape pour monter une nouvelle marche et se donner la possibilité de promouvoir les économies solidaires et innovantes pour faire connaître les bonnes pratiques et les innovations d'acteurs engagés.

Je veux ici témoigner que c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les personnels des différentes structures, Maison des canaux, SEMAEST, apprennent à travailler ensemble, à coconstruire des projets en complémentarité, à travailler en transversalité.

Notre objectif est de donner confiance à l'ensemble des jeunes et des moins jeunes que nous côtoyons, confiance dans leur savoir-faire, dans leur inventivité, dans leur création, en un mot, confiance dans l'avenir et sauvegarder notre planète.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Pour vous répondre à toutes les deux, la parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour votre intérêt pour les Canaux, cette Maison des économies solidaires et innovantes que nous avons lancée il y a 18 mois, le 14 février de l'an dernier.

Ces économies à Paris n'ont jamais été aussi dynamiques qu'elles le sont aujourd'hui et il fallait bien un lieu physique à Paris pour les incarner, pour créer des synergies entre les acteurs, et bien évidemment démontrer aux Parisiennes et aux Parisiens tout le potentiel d'innovation de ces économies.

Dix-huit mois après ce lancement, nous pouvons dresser un premier bilan qui est assez exceptionnel. En très peu de temps, les Canaux se sont imposés comme le lieu incontournable pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. En quelques mois seulement, ce lieu est devenu un catalyseur de tous les acteurs du changement. C'est ce que nous avons souhaité à son lancement et c'est précisément pour cela que nous avons veillé à ce qu'il soit majoritairement dirigé par un Conseil d'administration composé d'acteurs aux profils différents mais unis par leur volonté d'impact positif.

L'alchimie a été immédiate et le bilan de ces derniers mois est éloquent : installation du C40 ainsi que du Yunus Center à Paris à la Maison des Canaux, résidence d'une vingtaine de structures de l'économie sociale et solidaire, lancement du programme social Starter pour accompagner plusieurs dizaines de porteurs de projets, un peu à la façon de l'Atelier, avant que la Région Ile-de-France ne cesse de financer l'économie sociale et solidaire. Les Canaux arrivent juste après et prennent donc une partie aussi de ses prérogatives.

La terrasse des Canaux, sur laquelle vous pourrez aller vous promener cet été et qui accueillera tout l'été de jeunes créateurs et démonstrateurs d'économie sociale et solidaire, mais aussi le projet JO Impact 2024. Dernièrement, une convention a été signée avec le C.O.J.O. et la S.O.L.I.D.E.O., ainsi que Muhammad YUNUS, pour mettre en œuvre une plate-forme d'accélération au profit des acteurs de l'économie sociale et solidaire et je terminerai par citer la mode éthique avec un marché de mode éthique ainsi qu'un appel à projets qui a été également une étape de la Fashion Revolution en France, où nous sommes allés avec Frédéric HOCQUARD il y a deux semaines.

Voilà, je ne reprendrai pas le projet de la SEMAEST, puisque toutes deux, vous l'avez explicité, un nouveau testeur de commerces, rue du Château-Landon, qui dans une coopération avec les Canaux met aujourd'hui à disposition des Parisiens des produits de l'économie sociale et solidaire, et qui a été inauguré la semaine dernière avec la SEMAEST, avec Alexandra CORDEBARD et moi-même et la Maison des Canaux, bien sûr. Cela a été un beau moment.

Vous l'avez compris, en quelques mois, les Canaux se sont imposés comme une ressource très précieuse pour le monde de l'économie sociale et solidaire, pour tous ces acteurs qui innovent.

Je vous remercie donc de voter pour ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 197 - SG.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 197 - SG).

2018 DAE 199 - Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) - Attribution de délégation de service public.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 199 concernant le marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt, dans le 18e arrondissement. Il s'agit d'attribuer une délégation de service public.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le marché aux puces dit "Django Reinhardt" n'est pas installé à cet endroit du 18e arrondissement sur deux sites, le plateau et la rue Jean-Henri-Fabre, par hasard. Le commerce de récupération - ferraille, chiffons, objets divers - existe de longue date et les familles impliquées dans cette économie également.

Par exemple, M. Romain Vernaison, dont le nom est indissociable du fameux marché aux puces de Saint-Ouen, est l'arrière-grand-oncle de la présidente actuelle du groupe mandant dont fait partie la société des marchés de la région parisienne, Somarep, qui fut attributaire de la délégation de service public pour ce marché entre 2008 et 2013, et qui, semble-t-il, reviendra à l'issue de ce vote s'il n'y a pas de problème.

Ce point de généalogie, je pourrais le faire pour les 3 autres candidats qui ont répondu à la procédure de renouvellement de cette DSP. De fait, la gestion de ce type de marché est monopolisée par 4 acteurs dont les offres diffèrent rarement, ce qui, on en convient, rend le nécessaire travail de la Ville afin d'améliorer l'exploitation de ces lieux, plus difficile.

Vous nous proposez de confier à nouveau le marché aux puces de Clignancourt à la société "Somarep". Pourtant, si l'on en croit un rapport de l'Inspection générale de la Ville sur la gestion de ce marché, publié en 2012, alors que cette société était attributaire de la délégation, beaucoup d'irrégularités étaient constatées. Sans paraphraser tout ce rapport, on peut y lire que la mise en œuvre de la délégation révèle une exécution incomplète ou inégale de certaines obligations contractuelles, avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur des engagements contractuels ayant justifié le taux très faible de la redevance. Plus inquiétant encore, le rapport faisait état d'une charge contractuelle surestimée au moment de la passation de la DSP par la "Somarep", qui, de ce fait, a conservé un bonus qui peut être estimé à plus de 70.000 euros sur 4 ans, après paiement de la redevance complémentaire pourtant demandée par la Ville en cours de contrat.

Alors, certes, 5 ans se sont écoulés depuis ce bilan de la "Somarep". La Ville a notamment tenu compte des recommandations de ce rapport de l'Inspection générale pour étoffer et améliorer la convention de délégation de service public de ce marché. Cependant, des interrogations et des manques demeurent. La redevance fixe sans part variable proposée par la "Somarep" reste tout de même faible : 70.000 euros sur 5 ans pour un chiffre d'affaires d'une moyenne de 500.000 euros annuels. Or, le prix du mètre carré a doublé depuis 2012. Compte tenu des irrégularités auparavant constatées, et ce, quels que soient les délégataires et les données fournies par eux, dont on peut parfois douter de la véracité, la Ville aurait pu exiger une redevance plus élevée et, au moins, une part variable.

Autre sujet de vigilance pour nous : soutenir une gestion plus participative de l'ensemble des acteurs concernés - commerçants, gestionnaires, ville - autour du projet partagé, et ce, en toute transparence. Le lieu le plus adéquat semblait être la commission de ce marché, mais force est de constater que nous avons peu d'informations sur ce qui s'y passe. Peut-être serait-il opportun de relancer une enquête de satisfaction auprès des commerçants sur le fonctionnement de cette commission, comme cela existe dans d'autres marchés ?

Enfin, et ce n'est pas une surprise mais une déception : cette convention n'évoque pas l'activité des biffins ou plutôt n'évoque que le problème de la vente à la sauvette, ce qui contribue à alimenter l'amalgame entre ceux qui vendent des marchandises dérobées et les biffins qui récupèrent des objets jetés ou donnés et les revendent ensuite.

Or, on ne répètera jamais assez : le climat de suspicion qui pèse sur l'ensemble des biffins alimente les amalgames entre biffins et voleurs, revendeurs à la sauvette, et est clairement profitable à ces derniers. Plusieurs études, à commencer par celle effectuée par la Région Ile-de-France, nous permettent pourtant d'appréhender cette économie de la survie qu'est la biffe et celles et ceux qui en vivent. Il s'agit bien d'une activité où se mêlent impératif de revenu complémentaire et enjeu de sociabilité au sein de son quartier, pour des gens majoritairement retraités et dont l'écrasante majorité vit au-dessous du seuil de pauvreté dans le 18e arrondissement et ailleurs.

En décembre dernier, un vœu de l'Exécutif rattaché au plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, évoquait la réalisation d'une analyse des conditions de réussite et d'échec des différentes expérimentations de carrés des biffins et qu'à partir de ces résultats, une nouvelle expérimentation de 3 à 6 mois soit menée, visant éventuellement à implanter un marché de biffins à raison d'une fois par mois dans un marché existant. À notre connaissance, cette expérimentation n'a toujours pas eu lieu. Pouvez-vous nous préciser l'avancée de ce dernier engagement ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, le marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt se tient sur 2 sites : le site de la porte de Clignancourt et le site de la rue Jean-Henri-Fabre. Il est actuellement géré par la société Lombard et Guérin. Il est limitrophe des puces de Saint-Ouen. Ces puces sont l'une des premières destinations touristiques et culturelles en Ile-de-France, avec plus de 5 millions de visiteurs par an.

Les commerçants accueillent les visiteurs les samedis, dimanches et lundis tout au long de l'année. Une grande diversité d'objets et de styles de toutes époques et de tous pays comblent aussi bien le public averti que les amoureux, tout simplement, de balades originales.

Comme je l'avais évoqué en juillet dernier, nous avons souhaité demander des mesures supplémentaires de promotion et de communication sur ce marché aux puces dans un contexte qui était difficile - cela a été évoqué par M. GLEIZES - de la précédente DSP, puisqu'elle était déficitaire. Nous avons également souhaité que la lutte contre la présence des sauvettes et l'amélioration de la propreté soient des axes privilégiés par le futur délégataire.

Comme vous l'avez dit, cette délégation de service public a été considérée comme peu attractive puisqu'elle a fini déficitaire, malgré des tarifs qui ont été revus à la hausse en 2015. Cela s'explique notamment par une augmentation des frais de propreté et des commerçants qui sont un peu moins nombreux. Pour garantir l'attractivité de la délégation de service public, le constat de cette situation a conduit la Ville à ne pas demander de redevance minimale, qui était laissée à la libre appréciation des candidats.

D'ailleurs, ce résultat nous a permis d'avoir aujourd'hui une offre extrêmement intéressante. Cela nous a aussi conduits à ne pas demander aux futurs délégataires de prendre en charge la location de 80 emplacements de stationnement. Quatre offres ont donc été déposées. La différence s'est faite notamment sur la politique d'animation et de promotion du marché puisque la société "Somarep", qui a été choisie, a proposé un budget de communication plus important que les autres, plus pertinent et plus ambitieux.

Lors des négociations menées par la Ville de Paris avec les candidats, la société "Somarep" a proposé une offre de sécurisation et de prévention des ventes à la sauvette qui était adaptée, avec des agents présents les trois jours ainsi qu'un agent le lundi matin. Après échange avec la DPE, l'offre de la "Somarep" a été considérée comme plus complète que les autres candidats en termes de propreté. La société "Somarep" propose aussi une redevance beaucoup plus élevée sur l'ensemble de la DSP que les autres.

Elle a, sans doute - je suppose à ce stade puisque je n'ai pas eu de contact - souhaité proposer une offre plus forte pour revenir dans Paris, puisque la société "Somarep" n'avait plus aujourd'hui de délégation de service public dans Paris, et peut-être aussi pour pouvoir répondre à d'autres appels d'offres en cours de réattribution, puisque nous savons, par exemple, que c'est actuellement le cas sur les puces de Saint-Ouen qui sont limitrophes.

En ce qui concerne la question spécifique du carré des biffins que vous évoquez, nous avons interrogé à plusieurs reprises la DAJ pour savoir s'il était possible d'intégrer la question de la gestion des biffins dans la délégation de service public. La Direction des affaires juridiques nous a dit que ce n'était pas possible de l'inclure, parce que - je vous cite l'analyse de la DAJ : "Seuls les commerçants sont autorisés à exercer une activité de vente sur les marchés parisiens. Les différents règlements des marchés imposent ainsi l'inscription au R.C.S. à toute personne souhaitant exercer une activité sur ces marchés". Or, les biffins n'ont pas le statut de commerçant et n'ont donc pas vocation à exercer leur activité au sein d'un marché parisien.

Par ailleurs, la gestion de l'espace des biffins s'inscrit avant tout dans le cadre d'une démarche sociale et non commerciale. Inclure la gestion de cet espace dans le contrat de DSP aurait pour effet de mettre à la charge du délégataire l'exécution de missions qui sont étrangères à l'objet du service public des halles et de marchés, ce qui serait contraire à l'article 30 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, relative aux contrats de concession.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 199.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 199).

Vœu déposé par MM. HONORÉ et BOURNAZEL relatif à la création de terrasses.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 45 est relatif à la création de terrasses.

La parole est à vous, Monsieur HONORÉ. Vous avez deux minutes pour le présenter.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, après amendement, a été voté à l'unanimité au Conseil du 18^e arrondissement, le 22 mai. Je vous propose la création d'un nouveau type de terrasse pour encourager le développement des commerces de proximité.

On sait que la présence d'une terrasse augmente la fréquentation des consommateurs. Or, de nombreux trottoirs de Paris, et singulièrement dans le 18^e arrondissement, sont trop étroits pour permettre la création d'une terrasse. Nous savons également que des cafés ou des restaurants installent parfois des terrasses sur le trottoir en infraction avec la réglementation.

L'objectif est que des terrasses soient occasionnellement créées sur des places de stationnement avec, comme condition, une place par établissement et, pour préserver la tranquillité des riverains, qu'elles soient limitées dans le temps et dans l'espace, et appréciées au cas par cas. Les demandes seront renouvelées et réévaluées régulièrement.

Bien évidemment, ces emplacements seront soumis à la réglementation en vigueur à Paris et à une redevance. Ce dispositif entre dans la stratégie "Paris Piétons" votée par le Conseil de Paris en janvier 2017. C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous proposons de poursuivre la réflexion sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de terrasses sur les places de stationnement dans les cas où les trottoirs ont une largeur insuffisante et dans des zones bien définies.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, votre vœu, qui a été amendé en Conseil du 18^e arrondissement après échange avec les élus de la majorité municipale et M. le Maire du 18^e, propose de poursuivre la réflexion sur la création de terrasses sur des places de stationnement dans les cas où les trottoirs ont une largeur insuffisante dans des zones bien définies.

Votre vœu s'inscrit totalement dans le projet "Parklet" du budget participatif 2015 qui a pour objectif de proposer de nouveaux usages pour des places de stationnement.

Ce projet proposait d'y installer des plantes, des places assises, des équipements mis à disposition, ou encore des terrasses. Ainsi, le 14^e arrondissement m'a sollicitée, l'année dernière, pour mettre en place une expérimentation autour de trois établissements volontaires, rue d'Alésia et rue Lalande. Nous sommes donc actuellement en train de finaliser le cadre de cette expérimentation qui nécessite un travail étroit entre les directions de la Ville, la Préfecture de police, sous la coordination du Secrétariat général, pour définir un cahier des charges précis et répondant à toutes les normes en matière de sécurité notamment.

Je vous rejoins sur le besoin d'attendre le résultat de l'expérimentation dans le 14^e qui nous permettra d'analyser la pertinence et la faisabilité de ce dispositif et s'il est opportun de regarder ponctuellement et exceptionnellement toujours, notamment dans le 18^e, de pouvoir le faire.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. HONORÉ et BOURNAZEL, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 288).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au commerce culturel de proximité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 46 et 46 bis relatifs au commerce culturel de proximité.

La parole est à vous, Madame la Présidente Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les commerces culturels de proximité, je ne vous apprends rien, souffrent d'une concurrence très dure, concurrence des grandes surfaces spécialisées ou généralistes, et aussi et surtout des acteurs de l'e-commerce. Juste deux ou trois chiffres. Le dernier rapport sur les évolutions du commerce culturel à Paris de l'APUR, sorti en 2015, nous livre un constat sans appel : moins 27 % pour la fabrication ou vente de gravures, moins 22 % pour les librairies, moins 6 % pour la vente d'instruments de musique.

Parallèlement, le très bel outil qui est, mais j'ai peur de le dire, qui était la SEMAEST, voit son budget réduit de manière drastique puisqu'entre 2017 et 2018, cet outil qui permettait de préempter des rez-de-chaussée, notamment pour installer des commerces culturels, est passé de 10 millions d'euros à 1,5 million d'euros, c'est-à-dire une misère.

Entre-temps, la Ville de Paris a créé un G.I.E. "Paris Commerces" pour gérer et commercialiser les commerces en rez-de-chaussée des bailleurs sociaux. Or, aujourd'hui, ce que je vis sur le terrain, ce sont des propositions qui sont, dans le meilleur des cas, au prix du marché, et parfois même légèrement au-dessus. Sachant que, vu les marges des commerces culturels, vous imaginez bien qu'ils ne peuvent pas s'installer, s'ils n'ont pas des propositions qui sont légèrement en-dessous des coûts moyens des baux commerciaux.

J'ajouterai que quelque chose pourrait nous inciter à citer le G.I.E. à faire des propositions, comme je le fais dans mon vœu : c'est la proposition de décote automatique. Je propose 20 %, mais cela pourrait être 15 %, ce qui serait déjà énorme. C'est la convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles ratifiée par la France en 2006, qui acte ce principe d'exception culturelle qui peut nous permettre d'aider les commerces culturels.

J'ai la plus grosse concentration de librairies et de maisons d'édition. Inutile de vous dire que c'est un sujet tout à fait prioritaire pour moi dans le 5e arrondissement. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Madame la Maire du 5e, votre préoccupation pour le maintien et le développement du commerce culturel dans nos quartiers est partagée de longue date par la majorité municipale, par ma prédécesseure, Lyne COHEN-SOLAL, et Bertrand DELANOË qui s'étaient beaucoup investis, et aujourd'hui repris par mon collègue Frédéric HOCQUARD et moi-même.

L'intervention de la SEMAEST a notamment conduit à l'installation et à la préservation de près de 90 commerces culturels dans la Capitale, dont 25 dans le Quartier Latin. Ce quartier fait l'objet du dispositif "Vital'Quartier 2", que vous avez évoqué, qui a été lancé en 2008 et qui comporte un volet dédié à la protection et au développement du commerce culturel, initialement doté d'un budget de 34 millions d'euros, qui a été d'ailleurs renforcé et abondé en 2015 par un apport complémentaire de 1,9 million d'euros. Excusez-moi, vous ne pouvez pas me dire que ce n'est pas possible, c'est la réalité !

La Ville a également attribué, en 2017, le contrat "Paris Commerces" à la SEMAEST, outil qui permettra de poursuivre cette action en faveur du commerce de proximité, et notamment du commerce culturel, dans douze nouveaux périmètres prioritaires.

Vous évoquez, dans votre vœu, une baisse de notre budget alloué à la préemption des locaux en faisant référence aux montants dédiés à ce contrat. En réalité, puisqu'apparemment vous n'avez pas dû comprendre ce qu'il

en était, la Ville s'est engagée à verser 37 millions d'euros à la SEMAEST de 2017 à 2023, dans un échéancier que le Conseil de Paris a adopté en mars 2017.

Je vous conseille de vous référer à ce projet de délibération puisque nous avons, dans le projet de délibération, le calendrier et, contrairement à ce que vous indiquez, les budgets que nous allons consacrer annuellement étaient déjà prévus dans ce calendrier. Il n'y a aucune baisse de budget.

En l'occurrence, le budget dont vous parlez était déjà prévu comme tel. Vous proposez que le G.I.E. "Paris Commerces" applique une décote automatique de 20 %, ou de 15 %, du montant du bail, lorsqu'il s'agit d'un projet de commerce culturel.

Comme vous le savez, le montage et l'équilibre financier des programmes de logements et de commerces des bailleurs sociaux sont propres à chaque opération. Ils peuvent fortement varier en fonction du prix d'acquisition, de leur localisation, de l'état du bâti, de l'amortissement, etc. Il n'est donc pas possible de fixer a priori une telle décote sur l'ensemble de ces locaux, et quel que soit le montant de leur loyer et de l'activité souhaitée. Ce n'est pas pertinent.

Je veux donc proposer un vœu de l'Exécutif. Je vous avais proposé d'amender votre vœu, vous ne l'avez pas souhaité. Le vœu de l'Exécutif propose que le G.I.E. "Paris Commerces" contribue à cette politique en étudiant au cas par cas, et non en généralisant, la possibilité d'adapter le montant du loyer d'un local attribué à une telle activité, et en travaillant avec souplesse et en étroit lien avec les mairies d'arrondissement, comme il le fait déjà pour l'implantation d'associations, d'activités de l'E.S.S. ou encore de cabinets médicaux, il participera ainsi du développement des commerces culturels dans l'ensemble de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

J'imagine, Madame BERTHOUT, que vous maintenez votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, c'est un tout autre vœu. Cela se fait déjà sans avoir besoin... On peut toujours discuter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 289).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission, puisque nous passons maintenant aux travaux de cette Commission.

A vous la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 2e Commission s'est donc réunie le lundi 28 mai, et 79 projets de délibération étaient à l'ordre du jour. Mme LEVIEUX a ouvert la Commission en saluant la mémoire de Pierre Casselle, ancien conservateur de la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville qui nous a quittés le 14 mai dernier. Elle nous a présenté le projet de délibération DAC 42 relatif au bilan de la Commission du Vieux Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, président de cette Commission, a fait une intervention en se félicitant du bilan de celle-ci mais en mettant néanmoins en garde la Ville de Paris à ne pas donner trop souvent son accord en ce qui concerne les nombreuses demandes de surélévation des habitations : 85 % des demandes de surélévation sont accordées, risquant ainsi de modifier la physionomie architecturale de Paris, ce qui inquiète la Commission du Vieux Paris.

Bruno JULLIARD a pris le relais en présentant ses projets de délibération les plus importants, parmi lesquels bien évidemment la communication de la Maire sur la stratégie LGBT. Il a également insisté sur la qualité de l'éducation culturelle et artistique dispensée à Paris. Il a aussi évoqué le projet de délibération DAC 42 relatif à la DSP du Carreau du Temple en saluant le travail de sa directrice et a rappelé le soutien de la Ville de Paris à de nombreux festivals qui sont financés.

Le vice-président de la Commission, Philippe DUCLOUX, était particulièrement en forme lundi dernier en intervenant sur de nombreux sujets, notamment sur les "Gay Games" qui auront lieu à Paris du 4 au 12 août prochain.

Je suis intervenue, pour ma part, pour avoir des précisions sur "Paris Plages".

Enfin, Mme MÉHAL a demandé qu'un bilan soit fait sur les actions, dans le domaine culturel, dans les quartiers "politique de la ville".

Mmes LEVIEUX, VIEU-CHARIER et M. HOCQUARD ont à leur tour présenté leur projets de délibération portant respectivement sur la subvention accordée au Musée d'art et d'histoire du judaïsme qui a fêté ses vingt ans cette année ou encore sur la subvention à la restauration de l'église de la Trinité dans le 9e arrondissement.

Puis ont été évoquées les traditionnelles subventions aux associations d'anciens combattants ou encore la subvention à l'association "La fontaine aux livres".

S'en est suivi la présentation des 13 vœux déposés avec les interventions de M. DUCLOUX - toujours lui -, Mme MÉHAL, Mme DUMAS, Mme MÉES, Mme GOLDGRAB et moi-même.

A cette occasion, Mme VIEU-CHARIER a rappelé aux membres de la Commission que les noms des rues de femmes étaient particulièrement la priorité dans les prochaines dénominations, en rappelant qu'elles ne représentent que 4 % sur l'ensemble des rues dans notre pays et 11 % à Paris.

Voilà en ce qui concerne la 2e Commission, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2018 DAE 56 - Subvention (4.500 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement "Les 4A" (11e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 56 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement.

Je donne la parole à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Qui, j'espère, sera en forme et qui va parler sans notes pour vanter les mérites de cette belle association que l'on appelle plus communément "Les 4A". Cette association a été créée il y a quelques années pour perpétuer une belle tradition dans le 11e arrondissement : l'organisation du Salon de l'artisanat et des métiers d'art qui concerne à la fois Olivia, Bruno et Frédéric.

La 23e édition a eu lieu et s'est déroulée sur 4 jours : 7.000 visiteurs et 60 artisans et artisans d'art principalement du 11e arrondissement, mais aussi de Paris, voire d'Ile-de-France, sont venus présenter leur savoir-faire, leur créativité. D'une certaine manière, c'est une passerelle entre cette mémoire que représente l'artisanat dans le 11e arrondissement, avec la proximité du faubourg Saint-Antoine - les anciens métiers : les bronziers, les ébénistes, les doreurs... -, et une structure essentielle pour nous, le C.F.A. de "La bonne graine" qui est là,

justement, pour susciter de nouveaux talents et permettre à des jeunes, voire à des adultes en reconversion, de pouvoir devenir doreurs, tapissiers, encadreurs. C'est donc une très belle manifestation. Cette année, "les Photographes parisiens", une association présidée par M. BOTTI, était à l'honneur.

Je vous invite d'ores et déjà à la prochaine édition qui aura lieu fin janvier ou début février, salle Olympe-de-Gouges.

Je ne terminerai pas mon propos sans saluer la présidente, Anne BRANDY, avec qui je travaille depuis de nombreuses années lorsqu'elle était élue et avec qui j'ai le plaisir d'organiser ce Salon de l'artisanat et des métiers d'art reconnu à Paris, voire au-delà, puisque nous permettons à 60 artisans de pouvoir montrer et démontrer leurs talents d'exception.

Merci aux "4A" et vive la prochaine édition du Salon de l'artisanat et des métiers d'art dans le 11e arrondissement en 2019.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX, sans notes et toujours aussi en forme.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette intervention, Monsieur DUCLOUX.

Plusieurs choses : bien évidemment, souligner cette intervention, ce soutien que nous avons en direction de l'"Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement". Au-delà de la tradition des artisans d'art sur le Faubourg-Saint-Antoine, dans le 11e mais aussi dans le 12e arrondissement, lorsque nous soutenons l'implantation et le travail dans le domaine des métiers d'art, c'est aussi parce que nous valorisons la présence de ces métiers d'arts, de ces artisans sur le territoire, pas simplement pour qu'ils ne disparaissent pas mais aussi pour qu'il y ait de la transmission - vous l'avez souligné -, pour que de jeunes talents, de nouveaux artisans, des jeunes émergent. A travers le soutien à ce Salon annuel d'artisanat d'art, c'est aussi un soutien de mise en visibilité en direction des habitants avec, comme vous l'avez souligné, le succès de la rencontre.

Deuxième chose, c'est que ce soutien à l'artisanat d'art, cette mise en visibilité, c'est aussi un soutien à l'emploi et à la création sur notre territoire parisien. Bon nombre de métiers, d'emplois, d'emplois de production sur Paris sont liés à l'artisanat et à l'artisanat d'art. C'est l'une des priorités que nous nous sommes fixées : le développement de cet emploi dans la Capitale.

Au-delà du soutien à ce Salon annuel, c'est l'ensemble de ces dimensions que nous soutenons et que nous voulons mettre en visibilité en direction des Parisiens avec le succès qu'il peut y avoir dans des quartiers historiques comme le 11e et le 12e arrondissement mais aussi - nous en parlerons peut-être à d'autres occasions - sur l'ensemble de la Capitale. C'est en effet sur l'ensemble de la Capitale que nous favorisons le développement des métiers d'art et de création.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 56).

2018 DAE 64 - Subvention (14.000 euros) à la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (1er) pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des métiers d'art et de création.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 64. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 14.000 euros pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des métiers d'art et de création.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, chers collègues, après le Salon, le Carrousel.

La Ville de Paris a choisi de s'associer à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des métiers d'art et de création.

En France, les métiers d'art jouissent d'une réputation d'excellence à l'international. Cette image véhiculée à l'export contribue à l'attractivité du territoire de notre collectivité et représente un atout majeur pour l'économie en général, et pour les métiers d'art en particulier. Les métiers d'art ne sont pas des traces d'un passé révolu mais bien un secteur dynamique. Le travail mené, suite à la Mission d'information et d'évaluation sur le fabriqué à Paris par Nicolas BONNET-OULALDJ, l'a démontré.

Nous avons su, avec la mise en place du label "fabriqué à Paris", mettre en lumière nombre de ces métiers d'art. Par leur production originale, en petite série, à la juste demande, ils correspondent à la volonté de consommation responsable que nous voyons émerger depuis quelques années. Ces artisans d'art qui produisent dans notre ville, dans notre région, offrent aux consommateurs des produits qui incorporent une haute qualité d'emploi. Ils sont à la croisée de la tradition historique, de notre ville, et de techniques plus modernes, qui s'ajoutent à ces savoir-faire traditionnels et les enrichissent. Ainsi, de nombreux produits labellisés "fabriqués à Paris" sont créés avec des techniques de découpe laser.

Je me félicite que cette manifestation accueille des écoles et des centres de formation. Il est primordial de transmettre ces savoir-faire aux jeunes générations. Ce sont des métiers qui permettent souvent à ceux qui les exercent avec passion et épanouissement, un épanouissement certain. Les jeunes générations doivent pouvoir être informées des différentes filières qui existent et s'y orienter si elles le souhaitent. Ces métiers, ces créateurs ont besoin de la visibilité - on en a parlé à l'instant - et de soutien pour que notre collectivité les aide et leur apporte ce soutien.

J'en profite pour saluer l'action des Ateliers de Paris dont le dynamisme et le professionnalisme permettent à de jeunes créateurs et créatrices de lancer leur activité. Les politiques publiques de soutien à la création participent du dynamisme économique de notre collectivité. Aussi, il nous faut soutenir avec enthousiasme l'artisanat d'art, et plus particulièrement la jeune création.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, chère Danièle PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame PREMEL, pour cette intervention qui, là aussi, vient souligner à la fois l'enjeu, l'intérêt et tout le travail que fait la Mairie en direction du soutien à l'artisanat d'art, notamment à travers les Ateliers de Paris que je veux aussi remercier pour l'ensemble du travail réalisé.

La rencontre qui sera faite au Carrousel des Métiers d'art, qui a lieu maintenant depuis 2000 et qui est un événement important grand public, permet de présenter les métiers d'art et de création. C'est au mois de décembre et ce sont plus de 250 exposants indépendants qui sont proposés et qui peuvent présenter l'ensemble de leur travail.

C'est aussi la question pour les lauréats des Prix Jeunes Talents de pouvoir montrer le travail qu'ils ont fait et d'exposer leur création, et par là même connaître une renommée importante à travers ce Carrousel des Métiers.

C'est un travail que nous réalisons avec les différents établissements dans le domaine des métiers d'art présents sur le territoire : l'Ensaama, le lycée Octave Feuillet, les écoles Estienne et Boule, dont nous avons parlé tout à l'heure lorsque la Maire a salué la présence de l'équipage du Charles-de-Gaulle, puisque nous irons demain

avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER remettre la table qui a été fabriquée par l'école Boule et qui prendra place dans le carré du "pacha" du Charles-de-Gaulle.

C'est donc mettre en avant et en visibilité l'ensemble de ce travail et bien évidemment de susciter des vocations. Encore une fois, si c'est un existant, un acquis, il faut aussi qu'il se développe, qu'il continue à créer de la richesse, de l'emploi, de la dynamique et demeure un facteur créatif pour notre ville. C'est important.

Enfin, à l'occasion, la subvention de la Ville permettra la mise à disposition d'un espace pour présenter l'action de la Ville en faveur des métiers de la création et à travers ce que nous réalisons notamment au niveau des Ateliers de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 64).

2018 DAC 42 - Principe de la délégation du service public relatif à l'exploitation du Carreau du Temple.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 42. Il s'agit du principe de la délégation du service public relatif à l'exploitation du Carreau du Temple.

Il y a de nombreux inscrits sur ce projet de délibération et nous commençons par Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à vous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, au-delà de l'attention particulière que la Ville de Paris apporte au Carreau du Temple et ce, depuis des années, la principale nouveauté que contient ce projet de délibération est l'entrée de la commune de La Courneuve au capital de la société publique locale.

L'attachement des Parisiens à ce lieu, et particulièrement des habitants du 3e arrondissement, est connu. D'abord marché alimentaire couvert, puis halle aux vêtements et enfin, après une rénovation réussie, c'est un lieu pluridisciplinaire qui favorise la diversité tant des publics que des activités.

Malgré quelques difficultés au démarrage que nous avons évoquées ici même il y a quelques mois, cet établissement a trouvé sa vitesse de croisière et son public : 400.000 visiteurs en une année, c'est une excellente nouvelle.

Je tenais donc à souligner notre grande satisfaction de voir l'entrée de La Courneuve au capital de la S.P.L. Cette décision de nos voisins est liée au processus de travail en commun entre la ville de banlieue et le Carreau du Temple, en particulier avec la Maison des jonglages.

J'y vois la concrétisation de la volonté commune de deux villes de travailler à des projets communs et qui permettent à des jeunes de banlieue de profiter de lieux de qualité et adapté à des activités culturelles ouvertes aux amateurs. Je souhaite que cette politique se développe et que l'on ouvre de plus en plus de passerelles entre les collectivités de notre Métropole.

Ce qui vient de se passer ici, nous pouvons le tenter avec d'autres institutions culturelles de notre Ville, à l'image du travail que mène notre collègue Danièle PREMEL à la Métropole, qui a à cœur que les projets métropolitains intègrent toutes les populations, d'où qu'elles viennent. Augurons donc que cette expérience ne soit pas isolée.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est maintenant à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Chers collègues, je ne serai pas très long mais je voulais effectivement à la fois me féliciter et souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrateurs de La Courneuve qui vont siéger désormais dans la S.P.L. du Carreau du Temple.

Cette évolution est due au fait que Paris était jusqu'à présent à la fois Ville et Département et, à partir du 1^{er} janvier 2019, Paris ne pourra pas être présente au titre de Ville et de Département. C'est une bonne chose pour les collectivités limitrophes qui viendront participer aux travaux de ce très bel établissement, le Carreau du Temple.

Il n'a qu'un seul défaut : il est situé dans le 3^e arrondissement et non pas dans le 2^e arrondissement ! Bientôt ce sera le même, tout à fait. En tant que voisin et administrateur de cet établissement, je voulais aussi me féliciter du fait que les comptes aient été rétablis par la nouvelle direction qui a fait beaucoup d'efforts et qui le prouve. Cela a été dit, 400.000 visiteurs ont été accueillis cette année sur 300 jours d'ouverture, alors que la convention avec la Ville oblige à 270 jours d'ouverture minimum. Cela montre bien la grande mobilisation de la direction de cet établissement public.

Cet établissement est géré sous forme de D.S.P., délégation de service public. Ce qui est certes préférable au marché, car ainsi la Ville peut avoir un regard sur le contenu de la programmation et sur l'ouverture au public. Vous savez que ce lieu a des contraintes de service public, avec notamment l'ouverture aux pratiques amateurs organisées par les associations parisiennes de l'arrondissement ou limitrophes, ainsi que l'ouverture de créneaux pour les activités sportives scolaires, ce qui est important pour l'animation locale.

Cependant les contraintes liées au modèle économique impliquent que la structure est obligée de trouver des recettes privées, ce qu'elle fait essentiellement par la billetterie et la location de ses murs, ses salons et son auditorium, pour des événements d'entreprises.

Je regrette que le modèle économique repose sur une subvention de la Ville limitée au tiers des dépenses de la structure obligeant à cette course aux recettes privées. Cela permettrait à ce lieu d'être encore plus ouvert sur le public, et plus encore créateur d'événements.

Néanmoins, je me réjouis que, pour la première fois cette année, l'exploit peut être réalisé de voter un budget, un compte administratif en équilibre. C'est de très bon augure pour la suite.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à présent au maire du 3^e arrondissement, M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur l'autorisation donnée à la Maire de Paris d'engager la procédure de délégation de gré à gré à la S.P.L. Carreau du Temple. Permettez-moi tout d'abord de vous parler un peu de l'activité du Carreau du Temple pour m'en féliciter.

Près de 400.000 personnes ont en effet fréquenté le Carreau du Temple en 2017 et c'est plus d'un million de personnes depuis son ouverture. C'est une augmentation de plus de 20 % du public dans le cadre de l'action culturelle et sportive, et la multiplication des créneaux scolaires et associatifs.

Je vous rappelle que du lundi au vendredi, tous les jours, de 8 heures 30 à 17 heures, le Carreau du Temple accueille, dans ses trois grandes salles notamment, tous les établissements scolaires de l'arrondissement : écoles, collèges et lycées. Dans les créneaux de 17 heures à 22 heures, dans le créneau de l'heure du déjeuner ainsi que le samedi, ce sont 52 associations qui accueillent le public.

Après un début difficile de son activité, vous l'avez rappelé et sur lequel je ne reviendrai pas, je voudrais saluer la poursuite du travail de consolidation financière de la structure, consolidation amorcée en 2016 et confirmant le redressement global du Carreau du Temple. Je voudrais me réjouir et féliciter la nouvelle direction d'avoir résorbé ce déficit cumulé des deux premières années d'existence en deux années.

Par ailleurs, je me réjouis aussi, comme cela a été fait précédemment, de l'entrée de la commune de La Courneuve au capital de la S.P.L. du Carreau du Temple déjà actée, cette entrée au capital ayant déjà été actée par le Conseil municipal de La Courneuve le 24 mai dernier. J'avais rencontré, il y a quelque temps de cela, son maire et nous avons convenu d'un certain nombre de projets sur lesquels nous serons appelés à vous en parler ici même et sur lesquels nous-mêmes, nous devons nous prononcer dans un autre projet de délibération qui est soumis au Conseil de Paris. Je vous rappelle que le Conseil municipal de La Courneuve l'a fait le 24 mai 2018. Pourquoi existe-t-il à La Courneuve ? Parce qu'il existe déjà depuis un certain temps un excellent partenariat avec La Courneuve,

notamment autour d'événements coproduits avec le Carreau du Temple et avec la Maison des jonglages de cette commune.

En conclusion, je voudrais vraiment féliciter la Directrice, Sandrina MARTINS, et toute son équipe - je dis bien toute son équipe - pour la maîtrise de la gestion de cette structure multiculturelle et complexe, conciliée avec le développement des missions de service public, et l'ouverture de cet équipement sur la ville et ses habitants.

En effet, les bénéfices, ce que certains regrettent, me semble-t-il, émanent de ressources propres du Carreau du Temple et viennent financer les activités d'action culturelle, sportive, scolaire, comme je l'ai dit. Cette part consacrée d'ailleurs aux missions de service public ne cesse d'augmenter et c'est ce qui fait que le Carreau est un véritable lieu de proximité aujourd'hui, qui rayonne non seulement dans l'arrondissement, mais bien au-delà de l'arrondissement.

Ce qui témoigne que le modèle économique choisi fonctionne bien, puisque le Carreau a résorbé son déficit, génère des recettes tout en augmentant de manière significative ses missions de service public. J'ai insisté sur ce point, cela me semblait important. En effet, certains - ils ne l'ont pas fait dans cette enceinte mais dans le Conseil d'arrondissement - voulaient remettre en cause le modèle de gestion du Carreau du Temple.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais faire plaisir à M. le Maire du 3e, puisqu'il regrette que personne ici ne s'exprime pour critiquer le choix du mode de gestion. Eh bien, je vais alimenter le débat.

D'abord, comme les collègues qui se sont exprimés précédemment, moi aussi je me félicite de l'implication de La Courneuve. Je souhaite également saluer l'augmentation du nombre de visiteurs, comme cela a été dit précédemment, 400.000 visiteurs, plus 20 % des publics, une augmentation des publics scolaires, une augmentation de l'usage par les associations, tant culturelles que sportives. Ainsi, un équipement qui rayonne bien plus qu'avant, que ce soit sur son arrondissement ou même au-delà.

Cet équipement est extrêmement important, d'autant plus avec la fusion à venir des mairies des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements. On voit bien que ce lieu va avoir un rôle déterminant, comme le lieu où il se passe une activité culturelle, associative, sportive en réponse à des besoins extrêmement divers.

Concernant le statut, le choix qui a été fait d'une société, d'une S.P.L., une société publique locale, c'est une structure juridique bien particulière. On est sur une société anonyme, mais qui est à la disposition des collectivités locales pour la gestion d'un service public.

C'est donc une structure à capital intégralement public. Néanmoins, on n'est pas sur une régie directe, on n'est pas sur un lieu qui serait par exemple géré par des fonctionnaires de la Ville, ce qui impose des changements.

Evidemment, c'est, je trouve, plus intéressant qu'une délégation de service public faite à une structure totalement privée, dans le cadre d'une mise en concurrence qui bien souvent peut mettre en danger la pérennité de projets lorsqu'il y a le renouvellement des D.S.P. Lorsqu'on fait le choix d'une S.P.L., il n'y pas cette mise en concurrence et il n'y a donc pas ce risque à un moment donné de rupture d'équipe, bien souvent violente, que l'on a pu voir dans de nombreux autres équipements.

Le choix de la S.P.L. fait qu'il faut que le lieu trouve, cela a été dit, et génère des recettes pour son équilibre économique. On n'est donc pas dans une logique d'équipement public qui est là pour satisfaire des besoins, mais qui doit être dans une logique d'autofinancement. Et cela, ce n'est pas neutre, mes chers collègues, ce n'est pas neutre. On sait pertinemment que sur Paris, on a un déficit de salles, de lieux pour organiser des manifestations sportives, culturelles qui visent l'intérêt général. On a forcément une contradiction d'objectifs : quand on veut générer des recettes, on est obligé de faire en sorte qu'un certain nombre de créneaux horaires soient alloués à des structures privées, des événements à caractère privé, pour qu'il puisse y avoir les recettes équivalentes qui rentrent dans les caisses, pour, comme le Maire l'a rappelé, arriver à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, on n'est pas dans une volonté où on assume de financer un service public qui réponde à des besoins, mais on met à disposition une structure qui doit équilibrer par des recherches lucratives en partie.

Je le regrette, car on a aussi d'autres échos, pas simplement sur cet arrondissement où il est localisé mais autour, d'associations culturelles et sportives qui n'ont pas forcément pu avoir leur créneau et il y a un manque de

disponibilité. Voilà donc le désaccord que j'ai sur ce choix de la S.P.L. Je suis toujours beaucoup plus favorable à la régie directe et au fait que l'on assume, en régie directe, des équipements.

On a d'ailleurs une vraie problématique sur tout Paris, sur tous les arrondissement, de manque de lieux qui permettent d'avoir des espaces suffisants pour l'ensemble de la vie associative, culturelle et citoyenne, culturelle et sportive, de nos arrondissement.

Voilà, je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre à tous les quatre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des intervenants.

Tout a été dit par les intervenants précédents. Félicitations à l'équipe actuelle, qui réalise un excellent travail, Sandrina MARTINS et l'ensemble de ses équipes. Félicitations pour l'ampleur de cette activité, l'augmentation du nombre de visiteurs et de jeunes et moins jeunes accueillis au Carreau du Temple. Bravo pour une très bonne gestion qui a permis de rétablir une situation difficile il y a de cela quelques années maintenant.

Bienvenue à nos amis de La Courneuve au sein du Conseil d'administration mais aussi évidemment au sein des activités proposées au Carreau du Temple.

Enfin, concernant le modèle économique, nous n'allons pas refaire un débat que nous avons très régulièrement avec notamment Danielle SIMONNET. Je ne crois pas à une partition des établissements culturels, où soit l'établissement culturel est à 100 % public avec exclusivement des financements publics, soit il est totalement privé sans participation publique. Il faut des établissements culturels fortement subventionnés et il faut aussi des établissements culturels et d'activité qui ont une part de subvention mais qui font également appel à des financements propres. C'est le cas du Carreau du Temple, preuve en est que cela peut parfaitement fonctionner.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 42).

2018 DAC 138 - Subvention (170.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 138 relatif à l'attribution d'une subvention de 170.000 euros et d'un avenant avec la S.C.I.C. Le 100, établissement culturel solidaire, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous nous félicitons que le Conseil de Paris délibère sur le thème des établissements culturels solidaires, qui est un enjeu culturel important. Il s'agit dans ce cadre de subventionner la S.C.I.C., Le 100 E.C.S., établissement culturel solidaire situé dans le 12e arrondissement, qui met à la disposition des artistes des ateliers pour les accueillir.

Ce sont 1.500 artistes réunis dans un espace de 1.800 mètres carrés autour de disciplines variées, arts plastiques, arts visuels, arts vivants ou encore couture. A Paris, des endroits de création sont souvent inabornables pour les artistes. Cette situation est dangereuse pour l'expression artistique car elle participe à la réduire et à favoriser les inégalités culturelles.

Il est nécessaire que la Ville apporte les moyens financiers adéquats au développement des initiatives artistiques et plus globalement de la culture. C'est alors sans hésitation que nous voterons ce projet de délibération.

Plus généralement, nous profiterons de ce projet de délibération pour mettre en lumière l'importance de continuer d'encourager l'activité culturelle pour tous les artistes, sans aucune discrimination et l'importance de rendre la culture plus accessible aux classes populaires. La Ville contribue, par ses actions, à ouvrir la culture pour tous dès le plus jeune âge, grâce à des tarifs préférentiels pour les lieux d'exposition ou encore les spectacles.

Malgré ses efforts, les objectifs ne sont pas encore atteints. La participation des personnes en situation de précarité à des activités reste très faible. La culture est encore trop souvent perçue comme un luxe. Plusieurs lieux de culture disparaissent ou vont disparaître, faute de subvention. La culture est sans cesse menacée par un processus de marchandisation voulu par les directives européennes et l'appel systématique aux fonds privés.

Dans le contexte de terreur que nous connaissons suite aux nombreux attentats et à la crise migratoire, la culture a toujours été une arme de paix et de rassemblement. Elle permet d'éveiller les consciences contre l'ignorance et la haine. Elle prône des valeurs démocratiques et de vivre ensemble. Il existe d'ailleurs un lien étroit entre le soutien à la création et l'appropriation sociale et citoyenne des œuvres et pratiques culturelles.

L'école doit pouvoir enseigner une pratique et une éducation culturelle aux élèves, surtout dans les quartiers populaires.

Plus largement, la Ville de Paris doit continuer son combat en préservant notre patrimoine culturel parisien unique. La culture coûte cher, mais nous apporte bien plus qu'un bien matériel. Il en va également de la responsabilité de l'Etat que de refonder les services publics de la culture.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Raphaëlle PRIMET de me donner l'occasion, moi aussi, de me féliciter de cette subvention pour l'établissement culturel solidaire du 12^e arrondissement. Je sais que c'est un établissement culturel aussi cher à la maire du 12^e, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Le 100, vote d'une subvention de 170.000 euros. Le 100 offre des espaces de travail aux artistes de toute discipline sur plus de 1.800 mètres carrés, et son projet propose aussi un accompagnement professionnel ô combien important, nous en avons parlé le mois dernier lors du débat relatif à la communication sur la politique culturelle, puisque nous savons qu'un des points sur lesquels il nous faut porter l'effort, c'est l'accueil des artistes à Paris pour que la création ait lieu à Paris et pas uniquement la diffusion.

Vous avez raison d'insister, Madame PRIMET, sur le fait que nous avons besoin de la présence des artistes à Paris. Ils sont essentiels pour le dynamisme de notre vie culturelle parisienne, pour notre rayonnement, notre attractivité, mais aussi pour la promotion de valeurs essentielles d'humanisme, de solidarité, de tolérance, et pour la cohésion de notre société parisienne.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 138).

2018 DAC 143 Subvention (1.300.000 euros) et avenant à convention avec l'association ICI (18^e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 143 relatif à l'attribution d'une subvention de 1,3 million d'euros et d'un avenant à la convention avec l'association ICI.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dès sa création, même si nous n'étions pas tous dans le même groupe à ce moment, nous avons tous unanimement soutenu la naissance de cet équipement culturel d'envergure, ambitieux et novateur, unique en France, et même en Europe. Inédit aussi au cœur de la Goutte d'Or, dans le 18^e arrondissement.

A un moment particulièrement crucial où le vivre ensemble connaît de nombreuses attaques, ce lieu avait dès sa création, affiché une double mission : faire connaître les cultures plurielles nées d'un Islam de la modernité aux Musulmans eux-mêmes et notamment aux plus jeunes, dans un souci de transmission afin de les préserver d'une vision rigoriste et archaïque de la dernière religion du livre.

Mais aussi, et double mission, s'adresser à tous les non-Musulmans pour leur faire connaître la civilisation islamique, pour parfois déconstruire les préjugés nés d'un contexte international alarmant qui a parfois fait naître à l'égard de l'Islam suspicion et défiance.

Chacun se rappelle la crise institutionnelle qu'a traversée cet institut avec les démissions en cascade de ses dirigeants. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'avec la nouvelle équipe avec à sa tête Bariza KHIARI, ancienne députée de Paris, sa directrice, Stéphanie CHAZALON, et toute l'équipe, cette crise a été largement dépassée et plus encore. Un travail important a été effectué. Il s'agit aujourd'hui de le reconnaître.

L'Institut des cultures d'Islam est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. Je dois dire par ailleurs que je me réjouis que la présidence de cet équipement culturel revienne à une femme. Une femme dans un équipement qui s'occupe d'Islam, à un moment où les femmes en terre d'Islam sont devenues de véritables marqueurs identitaires. Il est symboliquement fort que l'Islam de France soit représenté par cet institut, par une femme farouchement laïque et d'inspiration soufie.

Je me félicite aussi de la programmation très riche de cet institut, rappelons que ce dernier est à la fois un centre d'art contemporain, une scène musicale, un lieu de découverte, et un lieu d'apprentissage. Il est multidisciplinaire comme en témoignent l'exposition "Bagdad mon amour", qui se tient jusqu'au 29 juillet prochain, présentant de nombreux artistes contemporains, ou encore le concert "Refugees for refugees" à l'occasion de la nuit du destin dans ce mois sacré du Ramadan.

C'est dire combien l'ICI reflète les enjeux contemporains internationaux. Chers collègues, après moult défis, l'ICI a réussi à trouver son équilibre, mais son identité doit être encore consolidée. C'est le sens du projet d'établissement qui a été voté à l'unanimité par ses administrateurs. Un projet d'établissement qui allie à la fois la culture et la citoyenneté, qui est le fruit d'une large consultation, exemplaire à bien des égards, avec des élus, des experts, et tous les acteurs engagés sur la question de l'Islam.

C'est aussi un projet qui dessine les contours d'un nouvel équipement culturel à construire rue Léon. En effet, ce projet d'établissement est articulé avec la programmation culturelle du site Stephenson tout en veillant à la bonne réalisation du site rue Léon, désormais exclusivement dédié à la dimension culturelle comme l'a arbitré l'Exécutif.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous apporter des éléments sur l'avancement de la rénovation du site Léon, le choix architectural qui sera fait, le calendrier des travaux, mais aussi les coûts estimatifs.

Enfin, je formule le vœu que l'ICI soit résolument ouvert à l'ensemble des Parisiens, mais aussi dans une dimension métropolitaine. Ce serait d'ailleurs une garantie pour sa viabilité.

Notre groupe soutient avec fermeté mais aussi vigilance la subvention pour l'ICI, et votera donc la subvention présentée, parce que nous sommes engagés pour une culture à la fois ouverte, diverse, accueillante, loin du repli sur soi. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre ce projet de délibération, et je pense qu'il y a une confusion toujours, volontaire d'ailleurs, très importante.

Il y a une programmation culturelle très intéressante sur ce lieu. Je la salue. Cette programmation n'a rien à voir avec l'Islam. Bon nombre des artistes et des animations culturelles sont plus en lien avec le monde arabe en tant que tel et pas avec l'Islam.

Il y a une volonté d'avoir une lecture du monde qui correspond finalement aux théories du choc des civilisations, et confessionnalise la lecture du monde, qui est totalement en contradiction avec les engagements laïques que nous devons avoir.

En ce moment, je suis et trouve que l'on devrait beaucoup plus soutenir, par exemple le Rojava. Le Rojava, vous êtes dans cette région du monde, sur une expérience démocratique, pluraliste, d'un communalisme qui se

construit avec à la fois des Kurdes mais aussi avec des hommes et des femmes de confession musulmane, avec des hommes et des femmes d'autres religions, d'autres cultures, d'autres origines. C'est vraiment l'exemple même d'une alternative favorable à la paix qui se fait dans cette région du monde. Faut-il, un jour, qu'on les intègre dans notre programmation et qu'on les affuble de l'étiquette "culture d'islam" ? Non. Vous avez des artistes tunisiens, marocains, algériens, qui n'ont pas envie d'avoir cette étiquette sur leur front "culture d'islam", sous prétexte qu'ils viennent de ce pays-là.

Je vous le répète : si, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, vous aviez un institut des cultures où l'on ferait venir des artistes, par exemple français, souhaiteriez-vous qu'ils soient sous le tampon de "culture catholique" ou "culture judéo-chrétienne" ? Non. Donc, sortons de cette confessionnalisation. Ce n'est absolument pas propice à la vision du monde que nous devons avoir et à la défense de la laïcité.

Ensuite, toujours le même argumentaire par rapport au quartier. Dans les délibérations, l'I.C.I. est justifié parce qu'il y aurait, dans le quartier de la Goutte-d'Or, beaucoup d'hommes et de femmes de confession musulmane. Mais on n'a pas à faire d'assignation à résidence communautaire réelle ou supposée dans quelque quartier que ce soit. Que ce soit à la Goutte-d'Or ou ailleurs, les citoyens et citoyennes sont d'abord et avant tout des citoyens et citoyennes. La religion relève de la sphère privée. Ils ont droit à avoir accès à des lieux transculturels, laïcs, d'émancipation pour toutes et tous. Par ailleurs, on sait pertinemment que la raison d'être de ce projet a été, par la confusion du cultuel et du culturel, de pouvoir déroger à la loi de 1905 pour permettre le financement de lieux cultuels. C'est cela, le fond du problème.

Je le répète : je voterai contre ce projet de délibération. Ce n'est pas un vote contre le travail qui est fait dans ce lieu, même si je constate, par ailleurs, qu'il y a souvent aussi des décalages entre la programmation et la recherche de l'implication de l'ensemble des publics du quartier dans la vie du lieu - il y a toujours cette problématique qui me remonte - et un souhait de bon nombre d'associations d'avoir accès à un lieu véritablement laïc d'éducation populaire pour toutes et tous, sans stigmatisation, sans assignation à résidence communautaire.

C'est donc un vrai désaccord que nous avons. Je regrette que, d'année en année, les projets de délibération se suivent, se ressemblent. Il n'y a jamais un bougé sur la conception, que ce soit sur le rôle, sur le contenu de l'identité même. Par contre, oui, je me félicite qu'il y ait eu un énorme bougé, avec l'abandon du projet initial qui était d'ouvrir en plus un autre lieu. Mais, sur le fond de la compréhension de ce que l'on devrait faire dans l'approche transculturelle, je trouve qu'il y a vraiment une pauvreté politique, si ce n'est un vrai désaccord de fond.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à présent à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Madame SIMONNET, je vous invite très officiellement à passer deux, trois heures à l'Institut des cultures d'Islam. J'y serai. Je suis sûr que la directrice générale y sera, voire la présidente, dont je ne suis pas fanatique, mais bon, qui fait son travail. Je crois que vous parlez de quelque chose que vous ne connaissez pas. Je ne peux pas reprendre votre intervention. C'est un tissu de contrevérités et, notamment, précisément, l'un des intérêts de l'I.C.I. est de montrer qu'il ne faut pas confondre arabe et musulman. C'est précisément cela. Vous faites dire à l'I.C.I. le contraire de ce que l'on y fait.

J'arrête de vous répondre. Venez, et puis, comme cela, vous pourrez reprendre l'I.C.I. en connaissance de cause. Parce que, là, franchement, depuis des années que vous racontez les mêmes "trucs" qui ne tiennent pas la route, cela ne va plus. Alors, on va se retrouver ensemble. On sera à égalité d'information et tout ira mieux.

Quant à Mme MÉHAL, je suis ravi de vous entendre toute bouche bée. C'est merveilleux, tout va bien dans le meilleur des mondes. L'I.C.I., c'est génial. J'étais pour, même quand je n'étais pas dans le même groupe politique. Vous aviez un petit machin, mais vous êtes retombés sur vos pattes. Bravo. Très bien. Mais vous avez dit quelque chose que j'ai pris en note. Vous écrivez : "Je me réjouis que l'islam de France soit si bien représenté par cet institut". Alors, là, j'ai bondi, parce que, excusez-moi, l'I.C.I. ne représente pas du tout l'islam. D'abord, c'est le pluriel : l'Institut "des" cultures d'islam. Cela ne représente pas l'islam. C'est un contresens de dire cela.

Je vous invite, Madame MÉHAL, à venir avec Mme SIMONNET. Ainsi, on se verra tous ensemble, on pourra discuter, on sera à égalité d'information. Vous verrez qu'il est écrit en haut : Institut "des" cultures d'islam. En gros, il n'y a pas de problème.

Maintenant, je me tourne enfin vers...

C'est vrai qu'il a longtemps boycotté, pas lui mais la Maire, les inaugurations. D'ailleurs, on ne voit toujours pas la maire venir, bien souvent, dans cet établissement, alors que bien d'autres établissements ont la joie de l'accueillir. L'I.C.I., pas tout à fait. Maintenant, cela devrait pouvoir se faire puisque l'ancienne équipe, vilaine équipe, est partie, maintenant qu'elle a réussi à imposer avec l'agrément, hélas, d'une majorité, enfin, rétrospective, puisqu'elle a d'abord imposé, ensuite, elle a fait valider. C'est un peu compliqué, mais enfin, tournons la page. La deuxième moitié du projet a été abandonnée, c'est bien dommage.

Je me tourne, donc, vers l'adjoint au maire pour l'interroger sur l'avenir, parce que, malgré tout, là, on est en train de voter une subvention et vous savez que la société qui exploite le hammam a fait faillite. C'est un problème. Avez-vous des explications à ce sujet ?

Moi, si j'ai une demande... De 5 minutes ? 3 minutes 20 ?

Je vous ai supporté beaucoup plus longtemps, Madame la Maire du 5e arrondissement, et je ne pense pas être plus ou moins ennuyeux que vous ne l'êtes. Sur le contenu, mon taux d'âneries doit être à peu près équivalent au vôtre. Vous n'êtes pas obligée de m'interrompre alors que je suis dans mon temps de parole, chère Madame la présidente du groupe les Républicains.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, poursuivez et terminez votre intervention.

M. Pascal JULIEN. - Je vais poursuivre, si Mme la Maire du 5e arrondissement veut bien.

Je souhaiterais que l'on vante davantage cette cohabitation heureuse qu'il y a entre deux voisins de palier : l'établissement cultuel et l'établissement culturel. On est voisins de palier et on se dit bonjour. C'est ce qui doit choquer certaines personnes sur ces bancs : que l'on se dise bonjour alors que l'on a effectivement de grandes différences. Cela s'appelle la tolérance. Cela s'appelle la laïcité. Car cet établissement - là aussi, je l'ai entendu dire - est totalement laïc. Il n'y a pas un euro de la Ville qui a été accordé, évidemment, à l'existence de cette salle de prières. C'est une salle de prières et pas une mosquée. Je souhaite, au contraire, que, dans la communication, on vante davantage ce modèle unique - effectivement, cela a été dit - en Europe.

Et puis, dernière chose, j'ai eu l'occasion de le dire à la directrice générale il y a peu...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, il faut conclure vraiment.

M. Pascal JULIEN. - Oui, j'arrête.

Artistique, culturel, scientifique : le troisième aspect mériterait d'être un peu approfondi.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre à vous trois, puisque vous étiez trois à parler sur ce projet de délibération, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci aux trois intervenants qui, il faut le reconnaître, interviennent très régulièrement sur le sujet de l'Institut des cultures d'Islam. Merci à l'ensemble de l'Assemblée de suivre le feuilleton de nos débats - répétitifs, je le reconnais - concernant l'Institut des cultures d'Islam qui porte, depuis 2006, la mission de faire connaître la diversité et la richesse des cultures d'Islam à travers le monde. C'est une mission importante et nécessaire en ces temps de repli sur soi et de fantasmes.

Je ne referai pas le 23e débat sur les conditions juridiques et sur le modèle juridique de l'Institut des cultures d'Islam. Je rappellerai que nous respectons évidemment la loi républicaine de séparation de la puissance publique et des religions, et donc la loi relative à la laïcité.

Je me permets simplement, Danielle SIMONNET, de dire que je pense être tout à fait d'accord avec vous sur le fait que, dans le débat public - en France, car c'est probablement bien pire ailleurs -, il y a trop de place pour la religion, les religions, et trop de place pour différents types de bigoterie. C'est toutefois autre chose que nier l'apport des religions à la création et au monde culturel. C'est une évidence que la religion, les religions ont apporté beaucoup à la création culturelle et ce, à travers les siècles. Il peut donc tout à fait exister des établissements culturels, en l'occurrence qui permettent de faire connaître les cultures de l'Islam sans pour autant rompre avec le principe de laïcité.

C'est la même réponse d'ailleurs que je fais, depuis plusieurs années maintenant, à Pascal JULIEN. C'est justement parce qu'il s'agit d'un établissement culturel légitime en lui-même que son existence n'est pas obligatoirement liée à une cohabitation de lieu avec un lieu de culte. C'est parce qu'il y a cette pertinence d'un établissement qui, en soi, est légitime, qu'il n'y a pas obligatoirement, intrinsèquement et identitairement cette

cohabitation avec un lieu de culte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'étais personnellement, et la Maire également, plutôt favorable à ce que, dans le second lieu de l'Institut des cultures d'Islam, il n'y ait pas de cohabitation comme pour le premier lieu avec un lieu de culte.

Je voudrais tout de même profiter de ce projet de délibération pour souligner le dynamisme et la qualité de la programmation de l'Institut des cultures d'Islam qui s'affirme de plus en plus dans son caractère culturel. Les dernières expositions - je pense particulièrement à l'exposition consacrée à la calligraphie et à l'actuelle exposition consacrée à Bagdad - ont fait l'objet d'une reconnaissance importante de la part de la presse, des institutions et du public. C'est à souligner. Il faut reconnaître que l'Institut reste un établissement hors norme, évidemment, par rapport aux autres établissements culturels, notamment en raison sur le site de la rue Stephenson de cette cohabitation avec l'espace culturel. Il n'en demeure pas moins que ce qui, aujourd'hui, est reconnu, c'est son identité culturelle. Nous en sommes très satisfaits.

Concernant le hammam, cher Pascal JULIEN, il avait retrouvé un repreneur et réouvert ses portes début mars. Malheureusement, l'Institut des cultures d'Islam a appris la semaine dernière que l'entreprise avait été placée en liquidation judiciaire, ce qui est très regrettable, d'abord, pour les usagers, évidemment, mais également pour l'Institut car le hammam se retrouve à nouveau fermé.

Le prochain Conseil d'administration sera l'occasion d'aborder ce point et de réfléchir avec l'Institut au devenir de ce lieu, suite à ces différents échecs, d'un point de vue strictement budgétaire. Nous faisons des points réguliers avec la direction de l'Institut des cultures d'Islam pour être très attentifs aux conséquences de cette mauvaise nouvelle sur le budget de l'établissement.

Concernant le projet architectural de rénovation du second site, rue Léon, c'est l'engagement que nous avons pris avec la Maire de Paris, nous sommes en train de travailler avec la direction de l'Institut des cultures d'Islam, sa présidente évidemment. Un programme de rénovation fait actuellement l'objet d'échanges entre les équipes de la Ville et de l'I.C.I. pour proposer un programme qui allie besoins exprimés dans le projet d'établissement mais, en même temps, une nécessaire sobriété budgétaire, ce qui ne veut pas dit un projet au rabais - j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Nous étudions la piste d'un équipement mixte, suggéré notamment par Daniel VAILLANT, dans cette enceinte, avec du logement ou des espaces de co-working et, dans les étages bas, l'Institut des cultures d'Islam avec uniquement une partie culturelle.

Le prochain Conseil d'administration sera l'occasion de présenter le travail en cours et, je l'espère, un calendrier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 143).

2018 DAC 343 - Convention de partenariat cadre entre les conservatoires de la Ville de Paris et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 343. Il s'agit de la convention de partenariat cadre entre les conservatoires de la Ville de Paris et la Cité de la musique.

La parole est à Mme Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe LRI s'abstiendra lors du vote de ce projet de délibération, ainsi que sur le projet de délibération DAC 345 qui sera discuté plus tard.

Conformément à notre position de départ, nous nous sommes opposés à la rupture d'égalité d'accès aux conservatoires parisiens introduite par la mise en place du tirage au sort. C'est encore le sens du vœu que nous déposons, lors de ce conseil, qui portera à défaut de la suppression de la procédure de tirage au sort sur l'introduction d'une pondération à l'ancienneté, pour ceux ayant déjà échoué précédemment.

Nous nous abstenons lors de ces votes puisque, sous des objectifs louables, vos projets de délibération introduisent une double rupture d'égalité.

Premièrement, au terme du projet de délibération DAC 345, certains enfants ne passeront pas par la procédure de tirage au sort.

Deuxièmement, les places occupées par ces heureux enfants réduiront d'autant les places disponibles aux enfants qui n'auront pas la chance d'avoir été sélectionnés pour cette procédure.

Pour ces raisons, nous nous abstenons lors du vote de ces deux projets de délibération et rappelons notre opposition constante à la procédure du tirage au sort pour l'entrée dans les conservatoires parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Monsieur le Maire, je ne sais pas trop à quoi je réponds.

J'imagine sur l'intervention sur les DAC 343, 345 et votre vœu, tout en même temps ?

Mme Nathalie FANFANT. - DAC 343 et DAC 345.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Vous présenterez votre vœu ensuite. Très bien.

Sur ces deux projets de délibération qui permettent de poursuivre et d'amplifier nos conventions de partenariat entre, d'une part, les conservatoires de la Ville de Paris et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et, d'autre part, le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris, un mot puisque nous en avons parlé très longuement, il y a un mois, lors de notre débat sur les politiques culturelles. Parmi les objectifs de la réforme des conservatoires, il y a l'amplification des partenariats avec des tiers, notamment dans le champ social - c'est le cas pour la réussite éducative -, ou d'autres établissements culturels, en l'occurrence la Philharmonie. Il s'agit que nos conservatoires soient plus ouverts avec des partenaires divers. C'est un pilier essentiel de la réforme des conservatoires et c'est bien l'objet de ces projets de délibération.

Concernant le fait qu'il puisse y avoir des priorités accordées à l'entrée dans les conservatoires, je vous donne simplement un exemple. Nous avons un dispositif extraordinaire à la Philharmonie qui s'appelle "Demos". Il permet que des enfants qui ne connaissent pas l'apprentissage de la musique dans les conservatoires puissent le faire grâce à "Demos". Un des problèmes que ce dispositif a rencontré est la poursuite de l'éducation musicale. Lorsqu'ils ont fini "Demos", ils sont trop grands pour intégrer les premiers cycles de conservatoire. Nous avons donc mis en place des dispositifs particuliers pour que les enfants puissent poursuivre après "Demos" car la Philharmonie ne propose rien après.

Un travail extraordinaire a été mené entre nos professeurs et ceux de la Philharmonie pour proposer une poursuite d'éducation musicale d'exigence au sein des conservatoires. Cela m'apparaît en tout point bénéfique et je vous invite peut-être, si vous le souhaitez, à reconsidérer votre vote car si nous avions le temps que je vous présente ce point plus en détail, je suis sûr que j'arriverais à vous convaincre in fine.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 343.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 343).

2018 DAC 345 - Convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 345. Il s'agit de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris.

Madame FANFANT, j'ai compris que vous avez déjà parlé sur le sujet.

La parole va par conséquent à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je vais essayer de convaincre Mme FANFANT de revenir sur son vote.

En votant ce projet de délibération, comme Bruno l'a rappelé, nous autorisons en effet la signature d'une convention importante de partenariats entre les conservatoires de la Ville et le G.I.P. pour la réussite éducative à Paris qui fait un travail exceptionnel. Ce dispositif parisien s'inscrit dans le cadre du volet "Egalité des chances" de la loi pour la cohésion sociale du 18 juin 2005. En ce qui concerne Paris, Madame FANFANT, le G.I.P. pour la réussite éducative a été constitué en 2006 entre l'Etat, la Commune et le Département de Paris, à l'époque, et rejoint en 2007 par la Caisse d'allocations familiales.

L'objectif de ce programme de réussite éducative est d'apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants et aux jeunes enfants âgés de 2 à 16 ans rencontrant des premiers signes de fragilité, qui vivent dans des quartiers inscrits en "politique de la ville" ou qui sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Vous voyez que c'est un sujet important.

Ce projet de délibération s'inscrit dans ce cadre. Il est le résultat d'un accord entre la Direction des Affaires culturelles et le G.I.P. pour la réussite éducative.

Je pense que cela permettra, à compter de la rentrée de septembre 2018, l'accès à une scolarité en conservatoire au bénéfice de dix jeunes Parisiens âgés de 7 à 16 ans, bénéficiant d'un parcours individualisé de réussite éducative.

Il s'agit d'un accès facilité en conservatoire pour des enfants et adolescents qui sont volontaires et qui sont motivés. Ce dispositif permet pour les débutants de ne pas passer, contrairement à ce que vous disiez, par le tirage au sort. Les conservatoires parisiens d'accueil seront prioritairement identifiés en fonction de l'adresse des jeunes ou de leur lieu de scolarisation.

Je tenais à m'exprimer sur ce sujet pour valoriser le projet de délibération. Je pense que la majorité des membres présents ce soir la voteront parce qu'elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de nos conservatoires municipaux évoqués précédemment en cours depuis trois ans.

Même si la présente convention ne concerne qu'une dizaine de jeunes, elle indique que la réforme progresse dans l'un de ses objectifs principaux qui est celui de la diversification du profil des élèves. Le présent partenariat vient renforcer d'autres mis en place entre les conservatoires et associations engagés dans le renforcement du lien social et la promotion de la réussite éducative.

Cet objectif, mes chers collègues, en termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement de la musique, du théâtre et de la danse pour les jeunes les plus éloignés de l'enseignement artistique, est partagé par l'ensemble des élus de cette Assemblée présents ce soir et je m'en réjouis d'avance.

Je tiens à remercier Bruno JULLIARD d'avoir mené à bien cette réforme dont le bilan est très positif. J'en profite, par ma brève intervention, pour remercier aussi les personnels des conservatoires. Je le dis en tant que président du Conseil d'établissement du conservatoire régional de Paris, ils font un travail exceptionnel. Enfin, la Direction des Affaires culturelles est également très investie dans cette transformation de grande ampleur de notre politique de l'enseignement artistique pour la réussite éducative des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens.

Je tenais donc à m'exprimer pour valoriser, Madame FANFANT, cette réforme et pour essayer de vous convaincre. Je ne sais pas si j'y arrive. En tout cas, j'espère convaincre le plus grand nombre de mes collègues dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX. Je ne sais pas si l'objectif est atteint. En attendant, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Philippe DUCLOUX a dit encore mieux que moi l'importance de ce projet de délibération et je n'ai pas un mot à rajouter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 345.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 345).

2018 DICOM 15 - Conventions de partenariat "Paris Plages 2018".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 15. Il s'agit des conventions de partenariat "Paris Plages 2018".

La parole est en premier lieu à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons dire quelques mots pour dire notre satisfaction que ce projet de délibération ait pu être présenté en amont de l'opération "Paris Plages". Nous nous réjouissons une nouvelle fois du succès passé et espérons un grand succès pour cette année. Nous nous réjouissons d'autant plus que ce fut une manifestation pionnière dans la reconquête des voies sur berges.

Nous souhaitons aussi nous satisfaire de la décision de la Ville de ne plus recourir au partenariat avec Lafarge, décision qui va être effective pour cette édition. Nous avons dénoncé ce partenariat ici même et avec d'autres d'ailleurs. Nous ne sommes néanmoins pas opposés évidemment à l'installation de bacs à sable, comme évoqué en Commission culture.

Nous voudrions redire d'autre part notre vigilance sur les prix pratiqués, pour que toutes les personnes puissent s'y retrouver, et sur l'encouragement à l'économie sociale et solidaire sur ces lieux.

D'autre part, nous voudrions aussi rester vigilants sur les matériaux employés pour les installations. Même si la charte des événements responsables de la Ville de Paris propose des critères de choix dans les matériaux employés, nous pensons que les exigences pourraient être encore renforcées en ce domaine.

Puis nous proposons aussi l'implantation d'un plus grand nombre de tables et chaises en accès libre pour que les espaces de gratuité soient encore réaffirmés.

Enfin, nous sommes conscients de la difficulté de la collecte des déchets sur un lieu intensivement fréquenté et toute opération de sensibilisation ou de renforcement de cette collecte, par exemple dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, obtiendra notre aval.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, moi aussi, je me félicite qu'il n'y ait pas de partenariat avec Lafarge, même si je continue à regretter que cet été 2016, quinze jours après l'enquête de révélations du "Monde", je me sois retrouvée seule à voter contre la poursuite des conventions avec "Lafarge", alors que "Le Monde" révélait que l'entreprise "Lafarge" n'avait pas hésité, pour continuer à exploiter sa cimenterie en Syrie en territoire occupé par Daech, à payer des djihadistes. La procédure judiciaire se poursuit. On voit que le problème est grave et d'envergure, et que les faits sont avérés.

Non seulement "Paris Plages" ne fera pas de convention avec "Lafarge" mais aussi "Paris Plages" renonce au sable sur les bords de Seine. C'est également une bonne chose d'un point de vue écologique parce que l'extraction du sable était une aberration écologique, puisque le sable est une ressource finie et qu'il était totalement aberrant d'aller chercher du sable même s'il était réutilisé par la suite.

Concernant les autres conventions de partenariat de "Paris Plages", je remarque dans le projet de délibération, qui nous est soumis, qu'il s'agit d'un projet de délibération hors partenariat médias. Dans ce projet de délibération, on y trouve le Louvre, le Musée national d'histoire naturelle, les éditions "Delcourt" et "Soleil", la Cité des sciences et de l'industrie, "Eau de Paris" et finalement "Fermob Exposition". On est quand même majoritairement sur des conventions de partenariat avec des établissements culturels. Je trouve que là, on ne déborde pas dans autre chose.

Oui, Monsieur JULLIARD, vous êtes agréablement surpris de mon intervention, mais j'étais intervenue d'autres années pour protester contre d'autres types de partenariat, qu'il s'agissait de "Paris Plages" ou d'événements avec la

FNAC - je ne sais plus dans lequel des deux - où il y avait un partenariat avec "Eurodisney" qui me posait beaucoup de soucis ; c'était surtout par rapport au projet de village nature, totalement anti-écologiques et dont il me semblait aberrant que la Ville de Paris participe finalement à la promotion.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait qu'il serait bon d'interroger les partenariats avec les médias, puisqu'il me semble - mais c'est au-delà de ce projet de délibération - qu'il y a un partenariat médias publicitaires particulièrement onéreux avec "BFM-RMC" pour "Paris Plages". Je crois qu'il y aurait 300.000 euros principalement pour une centaine de publicités de 20 secondes sur "RMC". Il peut donc être intéressant d'avoir un peu plus de précisions, même si ce n'est pas sur le cœur de ce projet de délibération puisqu'il est hors médias.

Voilà ce que je souhaitais dire à cette étape sur le projet de délibération DICOM 15.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD qui se fera fort de répondre à la fois à Sandrine MÉES et à vous.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Absolument, Monsieur le Maire. Je vais en tout cas tenter, même si peu d'éléments suscitent finalement des réponses.

Je voudrais d'abord remercier la Direction de la Communication pour ce travail puisque l'événement est désormais tellement inscrit dans nos habitudes que nous pouvons parfois oublier qu'il nécessite chaque année d'importants efforts d'organisation et d'imagination pour renouveler continuellement l'opération. Il s'agit de la 17^e édition de "Paris Plages", sur deux mois, du 7 juillet au 2 septembre, couvrant ainsi la quasi-totalité des vacances d'été.

C'est une édition avec l'ensemble de notre parc rives de Seine, rive gauche et rive droite, entièrement mobilisées 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, auxquelles nous ajoutons le bassin de la Villette pour accueillir Parisiens, Parisiennes et visiteurs de notre Capitale.

Ce sont des espaces de repos, de farniente, des activités gratuites et ludiques, avec notamment trois bassins de baignade à la Villette. Vous vous souvenez que la précédente édition avait rencontré un immense succès. Ce sont beaucoup d'animations que vous connaissez déjà, des BDthèques, de la pétanque, des bases nautiques, des tyroliennes et autres.

Ce sont aussi des nouveautés et vous avez cité notamment nos partenariats avec beaucoup d'établissements culturels car nous y avons tenu avec la Direction de la Communication. Je rajoute "Paris Musées" dans la liste que vous avez citée tout à l'heure et notamment l'habillage des régies des deux sites en collaboration avec "Paris Musée" sur le thème des impressionnistes. Il y aura une magnifique exposition à découvrir très bientôt au Petit Palais.

Vous avez dit le partenariat avec Le Louvre. C'est la ludothèque mobile et le minigolf. Puis vous l'avez souligné, il n'y aura pas de sable pour la deuxième édition consécutive.

Puis je suis désolé mais je ne pourrais pas vous répondre sur le contenu du partenariat médias, Madame SIMONNET. Je reviendrai vers vous mais ce partenariat est en négociation par la Direction de la Communication et je ne dispose pas de ces éléments à l'heure à laquelle je vous parle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 15).

2018 SG 29 - Convention de partenariat avec l'association "CM 98" - "Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage" du 23 mai 2018.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 29. Il s'agit de la convention de partenariat avec l'association "CM 98" - "Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous nous félicitons que le Conseil de Paris délibère sur ce thème "Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage" qui est un enjeu historique important.

Il s'agit dans ce cas de respecter notre devoir de mémoire et d'honorer les victimes de l'esclavage pour que ces faits ne se reproduisent plus.

Créer une journée nationale de l'esclavage le 23 mai est symbolique. Cette date fait référence à la grande marche silencieuse pour honorer les victimes de l'esclavage colonial du 23 mai 1998, réunissant 40.000 personnes à Paris et qui sera le point de départ d'une mobilisation.

Cet événement permettra ainsi la création de la loi dite "Taubira" du 21 mai 2001. Il est nécessaire que la Ville commémore la mémoire de ces femmes et de ces hommes qui ont subi l'horreur. C'est alors sans hésitation que nous voterons ce projet de délibération.

Plus généralement, nous profiterons de ce projet de délibération pour mettre en lumière l'importance de telles actions. Les générations futures ont besoin de connaître également les côtés sombres de notre histoire, pour ne jamais oublier que nos droits sont fragiles et peuvent être quotidiennement bafoués. Le devoir de mémoire, la reconnaissance des crimes du colonialisme nécessitent un travail pédagogique pour continuer à combattre l'esclavage et le racisme partout où ils subsistent encore. La Ville de Paris doit amplifier ce combat en participant à des événements de commémoration et d'hommages et doit conserver son identité multiculturelle et ses valeurs de tolérance.

Malgré ses efforts, les objectifs ne sont pas atteints. Harcèlements de rue, insultes, contrôles au faciès, on dénombre encore beaucoup de crimes et délits racistes dans nos rues. Cela doit cesser, sans compter les enseignes comme celles "du Nègre joyeux" qui rappellent cette triste période.

Vous connaissez notre combat pour la création d'un musée de l'esclavage. Favoriser la mémoire à travers la pédagogie est le meilleur moyen de lutter contre le racisme. Nous avons porté de multiples vœux et nous attendons encore sa création. Quant "au Nègre joyeux", la démarche présentée par la Ville ne peut s'inscrire que dans un parcours pédagogique large dans les rues de Paris et par des moyens innovants, mais aussi dans le cadre d'un partenariat avec le musée Carnavalet et le futur musée de l'esclavage.

L'esclavage n'est pas fini, il existe toujours un esclavage moderne. Dernièrement, nous avons tous été témoins d'images montrant des migrants africains vendus aux enchères en Libye dans les médias. Enfin, dans un contexte de crise migratoire, une méfiance à l'égard des populations migrantes s'installe, notamment à l'encontre des populations d'Afrique subsaharienne qui se retrouvent être des cibles privilégiées.

Plus largement, la paix des peuples et l'ouverture à autrui passe par l'éducation, la sensibilisation dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires. La Ville de Paris doit être au premier rang des dénonciations des crimes et des délits racistes avec l'aide des pouvoirs publics pour que ces faits ne se banalisent pas.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Raphaëlle PRIMET d'avoir parfaitement rappelé l'importance, pour nous tous et pour la Ville de Paris, de notre attachement au devoir de mémoire, de vérité et de justice, mais aussi la nécessité d'une réconciliation apaisée avec notre histoire.

Nous devons tout à la fois contribuer au devoir de mémoire, d'une part pour honorer les victimes des souffrances historiques endurées par les Outre-mer et en particulier l'esclavage, et d'autre part pour rendre hommage aux personnalités ultramarines qui ont contribué à la grandeur de la France et de Paris, et c'est le sens de notre soutien et de notre convention avec l'association "CM 98", "Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage", qui s'est déroulée le 23 mai dernier.

Je n'en dirai pas plus si ce n'est m'excuser du fait que nous passions au Conseil de Paris cette convention a posteriori de la date de l'événement. J'ai d'ailleurs oublié de le dire lors du précédent projet de délibération, mais passer les partenariats de "Paris Plages" avant la tenue de "Paris Plages" est très complexe mais c'est un engagement que nous avons pris devant les conseillers de Paris pour des raisons démocratiques évidentes. Nous essayons de le faire pour la totalité de nos conventions. Là, cela n'a pas été possible, puisque l'association "CM 98" a déposé très tardivement son dossier en Préfecture, dossier obligatoire car il s'agit d'une manifestation revendicative

et il est nécessaire pour assurer les éléments de sécurité et répondre aux recommandations de la Préfecture de police. Nous n'avons donc pas pu faire autrement mais nous essaierons de faire mieux les années prochaines.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 29).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la baisse de la population dans certains arrondissements.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 47 est relatif à la baisse de la population dans certains arrondissements et la parole est en premier lieu à M. Thomas LAURET.

C'est bien cela ? Thomas LAURET, la parole est à vous.

M. Thomas LAURET. - Merci.

Monsieur le Maire, je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que l'étude de l'I.N.S.E.E. parue en décembre 2017 montre à la fois une baisse de la population à Paris et surtout une baisse concentrée sur les quatre premiers arrondissements. Cette étude montre également que cette baisse risque de se poursuivre de façon importante, puisque moins 24 % sont prévus d'ici 2050.

On a déjà abordé ce sujet fréquemment, en expliquant que cette baisse pouvait être liée au nombre de résidences secondaires dans les quatre premiers arrondissements, au développement des plates-formes de location, au vieillissement de la population, à la multiplication des bureaux et des commerces.

Néanmoins, on n'a pas de vision très précise de la hiérarchie de ces différentes causes, ni de plan d'action qui nous permettrait collectivement de prendre les mesures pour éviter que cette baisse ne se poursuive et que le centre de Paris ne deviennent un grand musée, même si c'est une thématique qu'on aborde depuis longtemps.

Nous souhaiterions qu'un travail soit mené en lien avec les services de la Ville pour que les différentes causes soient déterminées avec précision et qu'un plan d'action puisse être élaboré pour éradiquer ou pour inverser cette tendance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Thomas LAURET, de ce vœu qui soulève bien sûr une problématique réelle, même s'il donne un peu le sentiment que cette question de l'évolution des équilibres démographiques parisiens a surgi soudainement à l'occasion des derniers chiffres publiés par l'I.N.S.E.E., alors que nous nous préoccupons de ces mouvements depuis plusieurs années déjà, notamment grâce au regard expert de l'APUR.

D'ailleurs, la note de l'APUR de février dernier sur les résultats du recensement au 1er janvier 2015 constate en effet la baisse de la population parisienne au rythme de moins 0,3 % par an de 2010 à 2015, avec, c'est vrai, même si ce n'est pas très surprenant, un effet accentué sur les quatre premiers arrondissements, avec une baisse de 4,3 %.

Il faut évidemment en tirer toutes les conséquences sur les politiques publiques que nous menons en matière d'urbanisme, de logements, de commerces ou de services publics de proximité. Vous le soulignez, on constate une augmentation de 2,2 points de la part de logements inoccupés depuis 2010, avec presque un quart de logements vacants dans les arrondissements centraux. Cependant, les résultats de la dernière enquête annuelle laisse présager un arrêt de cette hausse, et pour enrayer cette dynamique, vous en savez quelque chose, Monsieur le Maire, nous avons en effet déployé une politique offensive en décidant d'une majoration de 60 % de la taxe

d'habitation des propriétaires de résidences secondaires et en rendant obligatoire l'enregistrement des meublés touristiques.

C'est évidemment notre politique de soutien volontaire de préservation des commerces de proximité, notamment grâce à la SEMAEST, en matière d'urbanisme avec "Réinventer Paris" à Morland ou encore en matière culturelle avec le pôle de la Canopée des Halles. Il faut contribuer à renforcer l'attractivité de ces arrondissements et les inscrire dans le présent, et les maires d'arrondissement le savent mieux que quiconque pour observer ces phénomènes et pour enrayer cette muséification que nous déplorons tous, je crois, dans cet hémicycle et contre laquelle il nous faut lutter.

Je pense que le rapprochement des quatre premiers arrondissements, que nous avons souhaité, permettra de mieux appréhender ces phénomènes en trouvant un échelon de décision mieux adapté à ces défis communs et en permettant de repenser au plus près des besoins des habitants l'implantation de nos services publics de proximité. Il ne s'agit pas de tout réinventer, bien sûr, mais c'est un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 290).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux partenariats avec les bibliothèques.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 48 relatif au partenariat avec les bibliothèques.

La parole est à Julien BARGETON. Il a deux minutes pour présenter son vœu.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui s'inscrit dans la suite du plan sur les bibliothèques de la Ville et dans la préparation d'ailleurs du groupe de travail qui doit également se réunir à ce sujet. Il pose un jalon en quelque sorte, une pierre dans les propositions pour renforcer les partenariats entre les bibliothèques et un certain nombre d'acteurs institutionnels, culturels ou sociaux, notamment pour développer des passerelles.

Des propositions sont faites. Il peut d'ailleurs y en avoir d'autres mais, par exemple, cela peut être systématiser les partenariats entre les bibliothèques et les opérateurs culturels parisiens aux alentours de celles-ci, se rapprocher des hôpitaux, de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris et des autres structures du champ social pour, là aussi, construire un réseau qui maille le territoire parisien, mais aussi pourquoi ne pas se rapprocher de la bibliothèque de la Cité des sciences, qui a créé une Cité des métiers, en partenariat avec Pôle Emploi et des dizaines de structures spécialisées pour renforcer le rôle d'accueil des bibliothèques et d'orientation dans le cadre de la politique de l'emploi, puisque cela peut être aussi une des missions dévolues aux bibliothèques dans le cadre de conventions.

Un certain nombre de propositions qui viennent renforcer le plan bibliothèque et pourraient être discutées dans les groupes de travail transversaux mis en place.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le président BARGETON, nous avons longuement insisté le mois dernier sur la place centrale des bibliothèques dans nos politiques publiques, et comme vous le soulignez dans votre vœu, dans le plan "Lire à Paris" que nous avons adopté le mois dernier, nous insistons beaucoup sur la nécessité de développer les partenariats dans le champ social.

Cependant, nous travaillons bien évidemment aussi le sujet des partenariats culturels, qui sont d'ores et déjà très nombreux et divers pour n'en citer que quelques-uns qui sont déjà en cours, les bibliothèques parisiennes travaillent avec les musées parisiens, quand ils dépendent de Paris Musées, Carnavalet ou Palais Galliera par exemple, mais aussi lorsqu'ils relèvent de l'Etat, le musée du Luxembourg ou le Jeu de paume.

Le spectacle vivant n'est pas en reste, puisque nos bibliothèques ont tissé des partenariats avec le Théâtre de la colline, avec l'Odéon, avec les Bouffes du nord, le Mouffetard, les Plateaux sauvages et d'autres.

La danse a investi également les salles de lecture grâce à l'association Concordance, et j'en passe.

S'agissant du handicap, votre vœu me permet de vous informer que depuis samedi et jusqu'au 30 juin, les bibliothèques parisiennes participent au "Mois extraordinaire du handicap", avec mon collègue Nicolas NORDMAN, en programmant plusieurs dizaines d'ateliers de lecture et spectacles en langue des signes, de rencontres, tout cela en lien avec beaucoup d'associations.

Bref, tout comme d'ailleurs sur la question des partenariats avec la maison d'arrêt de la Santé, nous avons d'ores et déjà tissé ces partenariats. La dynamique est en cours. C'est évidemment un avis favorable à votre vœu, j'ai juste un regret : plutôt que de donner le sentiment qu'il faut créer ces partenariats, j'aurais préféré que nous disions ensemble qu'il faut les amplifier et les généraliser, mais le travail réalisé est déjà très important, et pour mieux faire il faut déjà valoriser ce que nous faisons aujourd'hui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 291).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 49 est relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire.

La parole est à Nathalie FANFANT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe les Républicains et Indépendants va voter favorablement ce vœu. Nous rappelons qu'une règle avait été établie fixant à 5 ans le délai entre la disparition d'une personne et l'étude d'un projet de dénomination par la commission...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 49 est relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire, j'ai cru comprendre que vous parliez d'autre chose...

Mme Nathalie FANFANT. - Veuillez m'excuser, Monsieur le Maire, effectivement, je me suis trompée de vœu.

Mais ce n'est pas moi qui devais présenter ce vœu-là...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame FANFANT, je l'ai sous les yeux, voulez-vous que je lise votre vœu ?

Mme Nathalie FANFANT. - Veuillez m'excuser, Monsieur le Maire, à la fin de la journée on est tous un peu fatigués.

Vœu relatif à la pondération à l'ancienneté au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire. Effectivement, la réforme de l'entrée et la pédagogie dans les conservatoires de musique se traduisent par une sélection des nouveaux élèves par tirage au sort. Malheureusement, nous pensons que cela repose sur une certaine injustice pour les élèves qui souhaitent s'inscrire au conservatoire et que seuls 50 % des demandes sont satisfaites.

Une partie des élèves est privée d'un accès légitime à un enseignement musical de qualité et, considérant que, selon la déclaration de M. JULLIARD, adjoint à la culture, qui désire vouloir abroger ce système d'ici 2020, il me semble qu'effectivement, cela a été abordé - je parle sous votre contrôle, Monsieur JULLIARD - lors de notre commission, lundi. Notamment, je crois que la directrice du conservatoire du 18^e arrondissement avait effectivement, elle-même, émis l'avis qu'il fallait en arriver à la suppression de ce système. C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite que soit établie une pondération pour les élèves ayant déjà tenté leur chance précédemment dans le système de tirage au sort pour l'accès aux conservatoires de musique parisiens.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame FANFANT.

Je rappelle que le tirage au sort ne concerne que les débutants à partir du C.E.1 pour l'entrée au conservatoire ; que, dès le début de la mise en place de cette réforme, nous avons toujours dit qu'il s'agissait de la moins mauvaise des solutions, mais qu'il fallait à terme, et je l'espère, à court terme, pouvoir supprimer ce tirage au sort, parce que nous devons être en capacité - et cela nécessitera une mobilisation de plusieurs années, notamment budgétaire - de proposer de l'éducation musicale d'exigence pour tous les enfants qui le souhaitent. Cela nécessite des places supplémentaires et une adaptation des différents services publics d'éducation musicale. C'est bien notre objectif.

A partir de là, j'ai du mal à saisir l'opportunité de votre proposition. D'abord, d'un point de vue technique, je doute de sa faisabilité. Ensuite, je ne crois pas qu'il soit plus juste de pondérer certaines candidatures, y compris en fonction de l'intérêt des enfants, notamment parce que nous savons quelles seront les familles qui connaîtront cette capacité de se présenter plusieurs fois au tirage au sort avec une pondération, mais surtout, le système serait peu opérant, et c'est le principal argument.

Si l'ensemble des débutés bénéficiaient d'une prime à l'ancienneté, alors, de fait, ils monopoliseraient, en se représentant l'année suivante, l'ensemble des places disponibles, produisant pour seul résultat un décalage d'âge d'un an de plus des élèves entrant en cycle de débutant. Là, pour le coup, c'est l'ensemble du dispositif qui s'en trouverait négativement déstabilisé.

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à cette pondération. Je pense qu'il est plutôt préférable que nous nous mobilisions tous pour que nous puissions, dans les années qui viennent, supprimer le tirage au sort, parce que nous aurons réussi notre grand service public d'éducation musicale le plus universel possible.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris les explications de Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bleu budgétaire sur la communication.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 50 est relatif à un bleu budgétaire sur la communication.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour deux minutes, au nom du groupe les Républicains et Indépendants.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu présenté par la présidente, Florence BERTHOUT, et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, a pour but de préciser l'effectif exact employé par la collectivité pour ses services de communication. Rattaché à la 2^e Commission, il s'inscrit dans la suite logique de mon intervention de ce

matin présentant le vœu de bleu budgétaire pour l'effectif total de la Ville de Paris et rappelant les préconisations de la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'octobre 2017, notamment au regard de l'augmentation de l'effectif de la Direction de la communication.

La Ville de Paris emploie du personnel au service de la communication, non seulement au sein de la DICOM, mais également au sein du cabinet de Mme la Maire, des cabinets de ses adjoints et dans les autres directions de la Ville. A partir de documents épars, nous sommes arrivés au total élevé de 417 personnes affectées à la communication. Afin de pouvoir apporter une réponse constructive au projet de l'Exécutif, nous avons besoin de faire la distinction entre ce qui relève de la communication politique et de l'information administrative. C'est dans cet objectif de clarification des compétences que nous souhaiterions disposer d'un document unique et consolidé de l'effectif total employé à la communication par la collectivité.

Nous pensons, enfin, que la réponse de l'Exécutif au rapport de la C.R.C. sur ce point est insuffisante. C'est ainsi que notre groupe les Républicains et Indépendants et moi-même vous demandons qu'un bleu budgétaire sur la communication soit joint au budget primitif 2019.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le président GABORIAU, pour votre vœu, dans lequel, bien sûr, je ne décèle aucune intention polémique, cela va de soi. Je vous informe tout de suite et d'emblée que j'émettrai un avis favorable à votre vœu, en laissant le soin à la DFA et à la Direction de la communication de proposer la forme la plus adaptée et efficace de restitution.

Mais je voudrais toutefois vous apporter quelques précisions dès maintenant de nature, je l'espère et j'en suis sûr, à vous rassurer et à écarter tous les fantasmes.

D'abord, s'agissant des effectifs de la Direction de la communication, ils sont globalement en diminution depuis le début de la mandature. Ils sont aujourd'hui descendus à 191 emplois contre 229 en début de mandature. Cette évolution est liée en partie à des effets de périmètre, l'intégration du protocole à la Direction de la communication, le départ du 3975 à la DDCT, mais aussi à des redéploiements avec un solde de créations-suppressions de moins 20 équivalents temps plein entre 2015 et 2018.

Il a pu y avoir des créations, par exemple six créations que j'ai personnellement demandées dans le Service des partenariats et des mécénats. Ce sera démontré dans l'étude que vous demandez, mais je peux vous dire que ces créations auront été très largement rentables pour la Ville de Paris.

L'ensemble des emplois ne sont pas directement dédiés à la communication et à l'information : moins de 20 postes pour "Communication dans la Ville", environ 10 pour "Paris Médias", environ 45 pour l'information numérique et les réseaux sociaux, moins de 15 pour le service de presse, mais tout cela vous sera parfaitement détaillé.

S'agissant du budget de la Direction de la communication, il est en diminution constante, même avec l'effet de l'intégration du protocole, passant d'environ 7 millions en début de mandature à 5,8 millions au budget 2018.

Dans le détail, le budget "Communication dans la Ville" représente en réalité moins d'un million d'euros, les publications papier, 0,6 million d'euros, tandis que les grands événements d'animation de l'espace public représentent un peu plus de 2 millions d'euros.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, les effectifs comme les budgets consacrés à la communication restent maîtrisés. Merci de nous donner l'occasion de le démontrer dans les toutes prochaines semaines.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 292).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux catacombes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels des catacombes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 51 et 52 sont relatifs au personnel des Catacombes. Plusieurs interventions sur ce sujet.

La parole est en premier lieu à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - L'établissement public Paris-Musées réunit les quatorze musées municipaux et les services mutualisés en charge de la gestion, de la production des expositions et des événements culturels. Les personnels d'accueil des Catacombes, mais aussi celles et ceux de la crypte archéologique de l'île de la Cité, sont en grève. Les agents polyvalents travaillant aux Catacombes sont affectés à l'accueil des visiteurs, à l'inspection des sacs, aux postes de contrôle et de sécurité ou encore à la surveillance des galeries. Ces agents travaillent sur un site sensible, poussiéreux et très humide, accueillant 550.000 visiteurs annuels.

Ils touchent une prime dite ossuaire de 60 euros par mois, qui n'est pas révisée depuis plusieurs années et qui devrait l'être à hauteur de 200 euros par mois pour tenir compte des heures passées sous terre.

Nous sommes face à un problème de sous-effectifs structurels, de détérioration des conditions de travail, de défaillances en termes de sécurité. Des problèmes similaires sont constatés pour les salariés de la crypte.

Ces raisons doivent pousser la Ville à assurer un dialogue social avec les syndicats et les personnels concernés. Nous demandons à ce que soient prises en compte les revendications sociales, le respect des conditions de vie et de travail des personnes qui travaillent sur les sites concernés.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est ensuite à Sandrine MÉES ou pas ? Non.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut que Paris-Musées accepte de négocier. Franchement, Monsieur Bruno JULLIARD, faites passer ce message, c'est de votre responsabilité également, il faut négocier. Cela fait un mois qu'ils sont en grève. Il faut savoir que, quand il y a une grève aux Catacombes, une journée de grève aux Catacombes fait perdre environ 50.000 euros à Paris-Musées. Un mois de grève, on est déjà quasiment à un million d'euros !

Qu'est-ce qu'ils revendiquent ? Il me semble que leurs revendications sont totalement légitimes et il est quand même possible d'y répondre favorablement.

Que demandent-ils ? Une valorisation des primes liées à la pénibilité de leur travail. C'est ce que l'on appelle la prime ossuaire parce qu'ils travaillent en sous-sol et il faut donc prendre cela en compte. Cette prime est seulement de 60 euros et ils la demandent à 200 euros.

Ensuite, un recrutement parce qu'ils sont en situation de sous-effectifs. Regardez les problèmes de conditions de travail.

Ils demandent également qu'il y ait enfin des équipements collectifs et individuels de protection adaptés, qu'il y ait une prime panier, un retour des R.T.T. supprimés en 2017, qu'il y ait une amélioration des conditions de travail, y compris des conditions de sécurité d'accueil des visiteurs : dispositif "Vigipirate", information des files d'attente, équipes d'intervention et d'assistance, etc. Cela ne peut se faire qu'avec un effectif qui soit suffisamment nombreux et formé.

Je vous le dis, négociez.

Au lieu de participer à des négociations, il y a eu, premièrement, une tentative de casser la grève en faisant venir des vacataires d'autres établissements de Paris-Musées, ce qui est totalement illégal. Il y a eu des tentatives de faire venir des vacataires et d'ouvrir en situation de sous-effectifs, ce qui est totalement illégal.

Je vous le dis, négociez.

Paris-Musées a même tenté, à un moment donné, de faire des négociations en dehors des organisations syndicales qui sont impliquées dans le conflit de grève. Ce n'est pas possible. Respectez les règles en la matière et faites en sorte de répondre favorablement aux organisations syndicales.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre à l'une et à l'autre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que président de Paris-Musées, je suis évidemment très attentif à l'amélioration des conditions de travail des personnels, tout comme à la qualité du dialogue social au sein de Paris-Musées.

Je voudrais rappeler en préambule que la rémunération des agents d'accueil et de surveillance a progressé de 15 % par an en moyenne depuis 2013, grâce à un relèvement de la prime de fin d'année et à une nouvelle prime instituée dans le cadre de la nécessaire réorganisation de la surveillance. Les mesures ont été nombreuses depuis la création de Paris-Musées, il y a plus de 5 ans maintenant, et le dialogue social est dense avec l'ensemble des syndicats représentés.

Comme vous le soulignez, une grève perlée a été entamée il y a maintenant près d'un mois par les agents des Catacombes, d'un côté, et de la crypte de Notre-Dame, de l'autre. Sur ces deux sites, je tiens à rappeler que des améliorations sont à venir ou ont déjà été engagées : de nouveaux locaux sociaux ont été installés aux Catacombes et vont l'être dans les prochains mois à la crypte. Un nouveau système de billetterie, davantage adapté au fonctionnement des deux sites, sera mis en place avant la fin de l'année et améliorera les conditions d'accueil des visiteurs. De la même manière, une nouvelle entrée verra également le jour aux Catacombes, bien mieux adaptée à l'affluence.

La difficulté à travailler sur ce site, en particulier aux Catacombes, relève en effet de la nature du site lui-même - en sous-sol, particulièrement humide - mais aussi de la difficulté à gérer des files d'attente très importantes pour un site dont la jauge de sécurité est limitée.

Paris-Musées a toujours reconnu la spécificité des Catacombes. Je rappelle tout de même que le temps de travail réglementaire y est réduit à 33 heures 30 et que les agents perçoivent une prime spécifique, certes trop faible, de 60 euros par mois. La durée que chaque agent passe par jour dans le parcours au sous-sol est par ailleurs limitée avec des rotations dans la journée.

Dès les premiers jours de grève, il y a bien eu négociation, Madame SIMONNET. La direction s'est montrée à l'écoute et a rencontré à plusieurs reprises les syndicats et les agents. Des propositions ont été faites, notamment le doublement du montant de la prime spécifique annuelle de 60 euros, la création de trois postes supplémentaires et l'amélioration de l'organisation globale du site. Vous voyez qu'il y a bien négociation. Malgré ces négociations tout à fait significatives, certains syndicats grévistes sont pour l'instant toujours dans une attitude de blocage, voire même d'agressivité envers d'autres organisations ou envers des personnels non-grévistes. Contrairement à ce qui a pu être rapporté dans le vœu de Mme SIMONNET, personne, du côté de la direction de Paris-Musées, n'a jamais tenté d'exclure qui que ce soit des discussions et nous n'avons évidemment jamais eu recours à la moindre pratique illégale pour casser une grève.

Une nouvelle réunion a été proposée aux organisations syndicales, ce mardi 5 juin après-midi, c'est-à-dire demain, signe de notre souhait de continuer à échanger et de résoudre ce conflit qui pénalise tant les agents que les visiteurs.

Avis défavorable au vœu de Danielle SIMONNET ; avis favorable avec quelques amendements au vœu PC et GEP.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 293).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Bonne soirée à tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 4 juin 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le mardi 5 juin 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2018 DAC 565 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose donc de poursuivre notre séance par l'examen, ce matin, du projet de délibération DAC 565. Il s'agit de la présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Je ne vois pas Jean-François LEGARET, on me dit qu'il n'est pas là.

Je donne donc la parole à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais tout d'abord saluer la qualité du rapport et du bilan qui nous sont exposés ce matin. J'y ai retrouvé le style du président Bernard GAUDILLÈRE. Je voulais en saluer la qualité rédactionnelle, l'esprit de synthèse, notamment du tableau de bord joint au bilan. On va vraiment droit au but. Je le dis avec d'autant plus de force que c'est suffisamment rare pour être signalé dans notre Assemblée, quand on voit certains documents marqués par une certaine indigence.

Je voulais intervenir en faisant part des points positifs que j'ai retenus et des points d'inquiétude que je voudrais exprimer.

D'abord, pour les points positifs : la transparence des travaux et des avis de la commission du Vieux Paris qui est aujourd'hui une réalité. Ce n'était pas le cas avant que cette commission soit revue, notamment, encore une fois, sous la férule de Bernard GAUDILLÈRE. Aujourd'hui, si je suis un simple citoyen intéressé, passionné par le patrimoine de Paris, je vais sur les pages de la C.V.P. sur le site de la Ville de Paris et j'ai accès à un certain nombre d'informations très détaillées et précises qui me permettent d'y voir clair. C'est un premier atout très fort de la C.V.P., telle qu'elle est conduite aujourd'hui.

Le deuxième point positif, ce sont les innovations dans le cadre des différents permis de construire exposés dans le cadre de ses activités. Ces innovations ont été revues grâce au travail de la C.V.P. Je dois aussi noter que le nombre de vœux a considérablement augmenté : il est de 34 cette année, alors qu'il était à moins de 10 en 2015.

Je voudrais noter un troisième point positif : l'attention particulière accordée à deux sujets que je crois essentiels pour l'avenir de l'urbanisme à Paris. Le premier est celui des isolations thermiques en externe. Vous travaillez beaucoup sur ce sujet et il est très important de travailler sur l'avenir des façades de Paris. Le deuxième enjeu sur lequel la C.V.P. travaille très particulièrement touche lui aussi aux façades : les surélévations.

J'insiste sur ce sujet puisqu'en réalité, les surélévations d'immeubles seront probablement au cœur des enjeux de la prochaine campagne municipale. Au cœur de cette question se trouve en effet celle du lien entre la tradition et la modernité de Paris. Le baron Haussmann a fait de Paris à tout jamais la capitale du XIXe siècle ; nous sommes en train de construire l'une des capitales du XXIe siècle. Cela se fera aussi à un certain prix, qui doit être mesuré - je crois même au trébuchet. C'est ce qu'essaie de faire la C.V.P. Je voulais saluer son travail, en particulier sur les

questions de surélévations d'immeubles, même si sur un certain nombre de permis de construire, de dossiers, les approches peuvent être parfois jugés un peu trop conservatrices. Voilà pour les points positifs.

S'agissant des points plus négatifs et qui devraient suggérer davantage d'inquiétudes. C'est le lien entre la C.V.P., la Commission du Vieux Paris, et la Mairie de Paris. La C.V.P. nous dit qu'elle est indépendante. Soit, elle l'est peut-être plus que ces dernières années. Cela étant dit, j'ai une vision assez absolue de l'indépendance de ce type d'organisme par rapport à la Mairie de Paris.

Je regrette qu'il y ait encore à la C.V.P., des représentants de l'administration de la Ville de Paris, des représentants de la majorité qui sont souvent les représentants eux-mêmes de l'administration de la Ville de Paris, qui n'ont pas forcément l'occasion de regarder en détail ce que l'administration de la Ville propose.

A l'inverse, la Ville de Paris prend beaucoup de liberté à l'égard de la Commission du Vieux Paris. J'en veux pour preuve le fait que sur 17 adresses sur lesquelles la Ville de Paris était exclusivement concernée, sur ces 17 adresses sur lesquelles la Commission a saisi la Ville de Paris, seules 4 réponses satisfaisantes sont parvenues aux membres de la C.V.P., alors que sur les 17 adresses, il y en a 6 sur lesquelles la Ville de Paris n'a même pas fourni d'explication.

Je crois que la Ville de Paris devrait davantage respecter les travaux de la Commission du Vieux Paris.

Un autre point d'inquiétude, et je terminerai par cela, sur les missions de la Commission du Vieux Paris. Quand la Commission a été créée, elle devait travailler sur deux choses. La première, c'est le patrimoine de la Ville de Paris, la protection, surtout après les travaux du baron Haussmann et avant lui du Préfet Rambuteau. La deuxième, ce sont les archives, toutes les fouilles archéologiques menées à l'époque qui devaient mener à un gros travail d'exposition de l'histoire de Paris.

Sur le premier sujet qui concerne le patrimoine de Paris, il y a un dossier très important, celui des églises de Paris. Nous avons à Paris 96 sanctuaires dans lesquels il y a quasiment 40.000 œuvres d'art, et 130 orgues en situation de péril.

Face à cela, la Mairie de Paris consacre des moyens extrêmement faibles sur ce sujet, moins 27 % dans les années 2000, et aujourd'hui tous les experts s'accordent à dire qu'il faudrait au moins doubler les fonds alloués à ces églises. Je regrette que la C.V.P. ne travaille pas davantage sur ces églises.

Elle a beaucoup travaillé en particulier sur un escalier spécifique avenue Gabriel, mais il y a de vrais sujets, comme celui des églises, qui ne sont pas suffisamment traités.

Le musée Carnavalet, sa directrice siège à la Commission du Vieux Paris, je suis très inquiet de l'avenir de ce musée, musée de l'histoire de Paris, qui a un problème de place. Cette question doit être évidemment traitée aussi à la C.V.P.

Je pense que la C.V.P. devrait changer de nom afin d'être perçue comme quelque chose de plus moderne, Commission du Vieux Paris, cela fait un peu XIX siècle. En 2018, il est temps de s'adapter aux attentes... Cela fait vieux monde comme disait mon collègue M. BERTHAULT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est logiquement au président GAUDILLÈRE pour une commission du Paris antique, pour répondre à Alexandre VESPERINI, c'est cela ?

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Je ferai observer que je suis le seul orateur de la majorité à m'exprimer dans ce débat. C'est d'ailleurs peut-être le signe que la Commission du Vieux Paris, au fond, après bien des vicissitudes, a fini par créer une sorte d'unanimité autour d'elle dans cette Assemblée et personne plus que moi ne s'en réjouira.

Comme j'ai un temps de parole limité, comme tout le monde, je vais me limiter aux points les plus importants de ce bilan.

D'abord, une remarque qui n'est pas anodine. Pendant de longues années, il n'y avait pas de bilan de la Commission du Vieux Paris ni de débat en Conseil de Paris.

Nous avons rétabli cette tradition en 2014, et ce rendez-vous annuel est, à mes yeux en tout cas, un signe indispensable de transparence.

La transparence, vous le savez, c'est la contrepartie de l'indépendance.

Or l'indépendance de la C.V.P., qui a été très menacée comme on sait en 2014, est maintenant garantie par la lettre de mission de la Maire, j'insiste, et par le vote d'un vœu unanime du Conseil de Paris.

Depuis 4 ans, elle n'a subi aucune atteinte, je réponds à M. VESPERINI. Tous ceux qui siègent à la Commission du Vieux Paris peuvent en témoigner. Je reconnais un certain nombre de mes collègues sur ces bancs. L'ordre du jour qui est un élément capital, qui a été beaucoup utilisé dans le passé pour limiter l'immixtion de la Commission du Vieux Paris est aujourd'hui décidé librement par le président et parfois par les membres de la Commission. Les remarquables dossiers de séance sont préparés sous la responsabilité du secrétaire général, et les débats sont absolument libres et publiés en ligne. D'ailleurs, Alexandre VESPERINI vient de rappeler cet élément de transparence.

J'insiste beaucoup sur le fait que ces débats aboutissent généralement à un consensus. C'est tout de même étonnant. Réfléchissez à la composition de la Commission, vous avez des élus, des historiens, des architectes, des urbanistes, et des fonctionnaires. Généralement, le vœu pris par la Commission du Vieux Paris l'est de manière unanime. Tout simplement parce que c'est le reflet d'une préoccupation très forte, j'allais dire passionnée, partagée par nous tous, qui est la protection du patrimoine parisien, c'est-à-dire notre vocation.

Je viens d'évoquer nos vœux. Vous savez que nos bilans annuels analysent avec une méthodologie constante et précise le sort réservé à nos vœux. Cela ne s'était jamais produit auparavant. Je vois ici des collègues qui ont siégé dans la Commission avant 2014 comme moi. Sur les 68 adresses qui ont fait l'objet d'un vœu, 11 sont encore en instruction. Pour 9 adresses, le promoteur a accepté les demandes de la Commission, c'est une excellente chose. Dans 31 cas, la Ville a suivi ou respecté le vœu.

En revanche, pour les 17 restants, elle a passé outre au vœu. En clair, cela signifie que lorsque la Municipalité a eu à trancher, elle a respecté nos vœux dans la proportion des deux tiers. L'an dernier, c'était 60 %. Il y a donc un léger progrès, mais subsiste une marge de progression qui sera sûrement comblée d'ici 2020.

Plus inquiétant est le sort réservé dans l'ensemble de ces vœux à ceux qui concernent les immeubles protégés par le P.L.U. que l'on appelle les P.V.P., les protections de la Ville de Paris. Un tiers de ces vœux n'ont pas été respectés alors que l'on pourrait espérer que les protections décidées unanimement par le Conseil de Paris et qui s'appliquent toutes à des immeubles remarquables seraient systématiquement appliquées. Il n'en est rien. Le sort de ces P.V.P. nous préoccupe.

Enfin, la C.V.P. a publié dans cette période deux études très approfondies. L'une sur patrimoine et efficacité énergétique : je n'ai pas besoin de souligner l'importance de ce sujet, et nous y analysons les méthodes d'adaptation variées des immeubles patrimoniaux aux redoutables conséquences du changement climatique, qui présentent chacune des avantages et des inconvénients.

L'autre étude porte sur les surélévations. Nous en avons publié une première analyse en 2016. Elle démontrait d'abord que la Municipalité conserve, quoi que l'on ait pu dire, le pouvoir d'accorder ou de refuser une surélévation, notamment grâce à l'article 11 du P.L.U.

Et puis, elle démontrait d'autre part que chaque surélévation mérite un examen très attentif, aussi bien sur ses conséquences sur l'immeuble que sur ses conséquences sur le paysage parisien et l'unanimité s'était faite sur l'idée que rien ne serait pire qu'un alignement progressif de tous les immeubles sur la même hauteur.

Nous ferons dorénavant un bilan annuel des surélévations. Celui de 2017 est un peu inquiétant, puisque la municipalité a accordé 85 % des surélévations demandées. Si ce mouvement se poursuivait, les demandes de promoteurs évidemment se multiplieraient, et le paysage, au bout d'une dizaine d'années, en serait changé.

Au passage, je dirais que j'ai été étonné, dans le débat sur le logement des classes moyennes, d'entendre dire que les surélévations pouvaient être une solution au logement pour les classes moyennes. 7 % des surélévations concernent des logements sociaux, et 13 % des bureaux. Cela veut dire que les 80 % restants sont des opérations de promotion immobilière particulièrement rentables qui se vendent entre 15 et 20.000 euros du mètre carré. Nous l'avons vérifié de manière assez soigneuse.

Même en étant très optimiste sur l'évolution des revenus des classes moyennes, on est tout de même loin du compte.

Pour conclure, parce que j'ai déjà largement dépassé mon temps, excusez-moi, Monsieur le Maire, un bilan très honorable en termes d'indépendance, j'en remercie la Municipalité et le Conseil de Paris, en termes de transparence et d'intérêt des travaux, des résultats plus nuancés quant au sort réservé à nos vœux, mais ce n'est qu'un bilan annuel et nous formons le vœu, un de plus, que le bilan global très détaillé que nous publierons à la fin de la mandature efface ces quelques nuances.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Bernard GAUDILLÈRE.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

Je tiens en premier lieu à remercier M. GAUDILLÈRE ainsi que les personnalités qualifiées, membres de la Commission dont je rappelle qu'elle est issue d'experts, d'universitaires, de conservateurs et d'architectes pour leur travail concernant le patrimoine parisien qui nous est si cher. Il y a, en effet, une identité à préserver et à valoriser. C'est vrai qu'il est, aux yeux des Parisiens et des touristes, parfois un émerveillement : le style antique, avec les thermes de Cluny, médiéval, avec la cathédrale Notre-Dame, moderne, avec le palais des Tuileries, puis contemporain avec la Fondation Vuitton ou la Philharmonie. Nous voyons très bien que Paris est riche de cette diversité patrimoniale.

Cette commission, comme il a été dit, a dû batailler dur, très dur pour préserver son indépendance qui est devenue, au fil des années, une vraie réalité. C'est un lieu de débat et de consultation ouvert à la transparence et surtout, à la pédagogie. Ses avis sont importants pour la préservation de notre patrimoine à l'heure des bouleversements urbanistiques toujours plus complexes.

Je souhaite dire que cette indépendance est à protéger, à préserver, à maintenir dans l'intérêt général et l'intérêt du patrimoine. Il est vrai que, cela a été rappelé, cette commission avait perdu cette indépendance lors des précédentes mandatures et mise pratiquement sous tutelle. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et nous nous en réjouissons. Le patrimoine est confronté à de nombreux défis. La commission s'est penchée notamment sur son lien avec l'efficacité énergétique après avoir travaillé sur les surélévations. Evidemment, Paris et les villes sont en première ligne pour protéger la santé des populations. Elles ont un rôle primordial dans la lutte contre le réchauffement climatique. Bien sûr, le patrimoine bâti, l'urbanisme sont des éléments majeurs de cette question énergétique. Je remercie donc la commission pour son avis très détaillé concernant les enjeux et les recommandations à suivre dans ce domaine.

Il serait bon d'avoir la position de l'Exécutif sur ce sujet. Effectivement, il est nécessaire, comme le rappelle le bilan, que certaines positions, certains vœux de la Commission ne soient pas suivis par la Mairie, ce qui est, d'ailleurs, parfaitement autorisé puisqu'il ne s'agit que d'avis consultatifs. Mais peut-être serait-il intéressant d'en connaître les motivations, comme la Ville s'y est engagée ?

Je vais revenir sur le comptage. Sur les 17 adresses concernées en 2017, d'abord, ces explications n'ont été transmises à la commission que la veille de sa réunion, le 29 mars, ce qui n'a pas permis, parfois, leur intégration dans le tableau de suivi des vœux. Elles y figurent, heureusement, aujourd'hui. On peut en faire le commentaire suivant. Pour 6 adresses sur 17, aucune explication n'est donnée. Sur 5 adresses, la motivation du non-respect des vœux est, soit l'équilibre économique du projet en termes de causes, soit un fort enjeu du programme, c'est-à-dire le souhait de la Municipalité de faire aboutir absolument l'opération. Personne ne conteste son droit d'arbitrer entre différents intérêts, économiques, urbanistiques et patrimoniaux, mais il me semble qu'il serait intéressant de connaître, de manière plus détaillée, les raisons pour lesquelles les impératifs patrimoniaux mis en avant par la commission sont apparus finalement secondaires à la municipalité. Enfin, pour les 4 adresses suivantes, on pourrait contester les motivations avancées, mais on ne peut pas nier que la Municipalité les expose très clairement.

Par ailleurs, je me joins aux inquiétudes de la Commission concernant la possibilité des surélévations. Je crois que le président en a parlé très longuement, donc je ne vais pas y revenir.

Enfin, pour terminer, je souhaite faire, au nom de mon groupe, la demande suivante : que soit revue la composition de la Commission du Vieux Paris afin que puissent être représentés l'ensemble des groupes de Paris et notamment les nouveaux. J'espère que cette demande sera examinée prochainement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

Pour vous répondre, je donne la parole, tout d'abord, à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, tout d'abord, de saluer la mémoire de Pierre Casselle, qui a dirigé, comme beaucoup d'entre vous le savez, la bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris et qui était un membre assidu et passionné de la Commission du Vieux Paris. Je tenais à lui rendre hommage, en pensant naturellement à sa famille et à ses proches.

La Commission du Vieux Paris lui était très chère. Bernard GAUDILLÈRE, qui le connaît bien, connaissait tout son engagement dans ces débats, ces débats que le président GAUDILLÈRE a rappelés avec tout son engagement personnel, toute sa présidence qui est saluée depuis le début de cette mandature et qui aboutit, comme cela a été rappelé par les différents intervenants, à des travaux de grande qualité qui, s'ils suscitent un grand nombre de débats, aboutissent, en règle générale, à une situation d'unanimité dans les prises de position. Il n'en demeure pas moins tout l'intérêt réel de ces débats malgré cette unanimité.

Je remercie vraiment la présidence de Bernard GAUDILLÈRE qui s'inscrit dans le cadre des objectifs qu'il recherche par là même, dans la lettre de mission que lui a transmise la Maire de Paris, Anne HIDALGO, au début de cette mandature, et qui pose le cadre de cette indépendance qu'a rappelé M. VESPERINI, comme je crois il l'avait fait l'année dernière au Conseil de Paris. Comme l'a rappelé Mme Fadila MÉHAL, il s'agit d'une commission municipale qui émet également des avis et des conseils, donc ce ne sont pas forcément des avis conformes, d'où la possibilité qu'il y ait des positions divergentes entre les autorités de la Ville et certains vœux de la Commission du Vieux Paris. Je crois que les propos d'aujourd'hui ont souligné, année après année, dans ce rendez-vous désormais annuel - et on s'en félicite - une avancée positive du travail et des relations entre les différentes autorités et la Commission du Vieux Paris.

Cela est possible avant tout, permettez-moi de le rappeler, par le professionnalisme des services de la Ville qui contribuent à la rédaction des documents, des analyses historiques et patrimoniales. Cela a été rappelé. Donc de saluer à la fois le secrétaire général de la C.V.P., Daniel IMBERT, et le chef du Département de l'histoire à l'architecture et à l'archéologie, Laurent FAVEROLLES, sans les équipes desquels ce travail ne serait pas possible.

Au-delà des vœux - cela a été beaucoup discuté parce que ce sont les éléments qui alimentent le débat - je tiens à rappeler le caractère extrêmement constructif des prises de position de la Commission du Vieux Paris qui, bien souvent, aident les services de la Direction de l'Urbanisme à discuter, à engager la discussion et des propositions d'amélioration des projets qui sont soumis à la Ville. C'est un élément important. Cela peut permettre un effet de levier auprès des pétitionnaires, des architectes et des promoteurs. Certains en tiennent compte, d'ailleurs, en amont, parce que la C.V.P. est marquée dans le patrimoine des enjeux d'urbanisme dans la Ville de Paris. Pour celles et ceux à qui cela aurait échappé, la C.V.P. se saisit de projets. C'est vrai que, parfois, on tombe des nues : on a droit à des propositions architecturales et urbaines assez étonnantes.

C'est un élément positif dont se saisit la Ville. Il peut même y avoir - il faut le savoir - un certain contentieux entre la Ville et certains pétitionnaires. On essaie d'aller au-delà de ce que la réglementation nous impose. Ce n'est pas toujours possible, ce qui explique parfois que l'on ne peut pas répondre à 100 % aux intentions émises dans le cadre des vœux de la Commission du Vieux Paris.

Au-delà des vœux, il a été rappelé : les groupes de travail dont s'est saisie la C.V.P., qui, là aussi, sont l'un des objectifs demandés par la Ville. Le dernier portait sur le patrimoine et l'efficacité énergétique. C'est un enjeu majeur qui a été abordé avec beaucoup de pertinence et d'équilibre, et soulignant la diversité des cas sur lesquels la Ville peut être amenée à intervenir. Elle organise un certain nombre de visites de terrain et permet des présentations de projets en Commission du Vieux Paris.

Je me souviens de la présentation du projet de la Bourse du commerce ou de bien d'autres qui permettent d'apprécier les propositions qui nous sont faites, de souligner que pour "Réinventer Paris 2" - je salue Jean-Louis MISSIKA qui n'a pu se joindre à nous ce matin, mais qui est régulièrement présent à la Commission du Vieux Paris aux côtés de Claude PRALIAUD et qui contribue à la richesse des débats -, cette année, les avis émis sur les projets de "Réinventer Paris 2", dont la Commission du Vieux Paris a voulu se saisir, ont été transmis aux candidats pour la rédaction de leur proposition de projet.

Rappeler, enfin - c'est sous couvert de Bruno JULLIARD et Jean-Louis MISSIKA qui s'y sont engagés - de répondre et d'expliquer les raisons pour lesquelles les vœux n'ont pu être suivis à 100 %. J'entends bien qu'il nous reste encore une marge de progression, mais cet axe a déjà été rempli. M. GAUDILLÈRE l'a salué.

Je ne voudrais pas être plus longue, puisque moi-même, j'étais membre de la C.V.P. avant d'avoir été élue adjointe à la Maire, en charge du patrimoine, la qualité et l'intérêt majeur, peut-être pas encore assez connu à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, mais me réjouir des conditions d'exercice de cette Commission municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, merci, Véronique LEVIEUX.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2018 DAC 745 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de la Trinité (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons maintenant passer à l'examen du projet de délibération DAC 745 concernant une convention d'occupation du domaine public relatif à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de la Trinité, dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On va nous dire que la bâche qui sera installée en façade de l'église de la Trinité respecte le Règlement local de la publicité, et c'est vrai. On nous dira que la redevance est importante, environ 1,7 million d'euros sur la durée totale du chantier et qu'elle permet de remplir notre engagement en matière de restauration des monuments à caractère historique et culturel, et c'est vrai. On nous dira que la tutelle qu'est la Direction régionale des Affaires culturelles donnera son autorisation, et c'est vrai. On nous dira que la consultation des entreprises s'est faite dans le respect du droit lié à la mise en concurrence, et c'est aussi vrai.

Il n'en demeure pas moins que la multiplication des chantiers sur les bâtiments culturels d'Etat, les bâtiments culturels de la Ville et les grands chantiers privés sont désormais couverts de bâches publicitaires pendant la durée des travaux. Il nous faut, à terme, trouver des montages économiques et financiers qui nous épargnent progressivement de cette pollution visuelle et permettent aux collectivités de rénover leur patrimoine sans avoir recours à une publicité aussi envahissante. Mais vous me direz que l'Etat n'est pas un exemple, puisqu'il veut tellement la sauvegarde de son patrimoine qu'il va créer un loto spécial, dès l'automne, idée géniale que M. BERN a vendue au Président de la République.

Je suis peut-être de l'ancien monde, mais je considère que l'Etat ne fait que réduire les financements publics et s'en remet de plus en plus au mécénat, masquant ainsi l'indigence de son budget culturel. Vous me direz que ce n'est pas le cas de notre Ville, que le mécénat est un plus et que le budget culturel de la Ville ne baisse pas et vous aurez raison.

Nous ne voterons pas contre ce projet de délibération mais nous nous abstiendrons pour alerter sur cette dérive que nous voyons poindre : une place trop importante de la publicité sur les murs de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Plan de restauration des églises parisiennes nous a été présenté il y a 3 ans. Il a été élaboré par des spécialistes du patrimoine qui ont hiérarchisé et établi des priorités de travaux. Fidèles à nos convictions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, nous aurions en effet souhaité que la Ville renforce son financement pour ce plan.

Cependant, tel qu'il était, ce plan était solide et sérieux. Nous sommes donc toujours aussi choqués de voir le paysage parisien se consteller de bâches publicitaires sur les échafaudages des églises. A l'initiative et à la demande du Diocèse, elles permettent de mener à bien davantage de travaux plus vite, mais à quel prix pour la collectivité ? Au prix que les Parisiennes et les Parisiens doivent subir ce redoublement d'incitations à consommer, dont nous ne pouvons partager les valeurs, alors que les ressources de la planète sont limitées.

Le 5 mai 2018, c'était le jour du dépassement français. Notre pays a consommé depuis le 1er janvier plus que ce que la nature sur notre territoire peut nous procurer sur une année d'après l'O.N.G. "Global Footprint Network". Il faudrait donc 2,9 Terres si toute l'humanité vivait comme les plus privilégiés d'entre les Français.

Dans ce contexte d'urgence écologique, il ne nous semble absolument pas opportun de multiplier les supports d'appel à consommer, ni sur les églises ni sur les autres monuments. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine MÉES.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX pour répondre aux intervenants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les deux intervenantes...

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Pardon, excusez-moi. Danielle SIMONNET est entrée discrètement dans notre salle du Conseil de Paris. Mon dernier regard faisait qu'elle n'était pas dans mon champ de vision.

J'interromps donc Véronique LEVIEUX, j'en suis sincèrement désolé, et je donne évidemment la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La discrétion est une de mes grandes qualités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je sais, c'est pourquoi je lui rendais hommage.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris à 100 % aux propos de ma collègue Sandrine MÉES. On est dans une course de vitesse à la recherche des financements ou, plutôt, vous vous mettez dans une situation de course de vitesse à la recherche de financements et vous continuez et poursuivez le recours à des publicités géantes sur des bâches pour financer les travaux de restauration de nos monuments historiques, notamment les églises qui font partie du patrimoine historique.

C'est une aberration écologique et c'est une aberration culturelle. On sait tous que l'hyperconsommérisme s'adosse à un matraquage permanent de la publicité dans l'espace public, qui fait que les citoyens et les citoyennes n'ont plus de liberté de recevoir ou de ne pas recevoir le message publicitaire et sont ainsi conditionnés à ne plus être des citoyens pouvant faire usage de leur libre arbitre, mais conditionnés à être purement des consommateurs qui doivent consommer et consommer toujours plus, alors que notre monde est un monde aux ressources finies et que cet hyperconsommérisme met en péril les conditions mêmes de la vie de notre humanité dans notre écosystème.

C'est donc un choix totalement catastrophique et suicidaire en termes de civilisation que de développer cet hyperconsommérisme. Et quel cynisme absolu quand il s'agit d'y avoir recours pour préserver un patrimoine architectural et culturel. Quel terrible cynisme. Que voulez-vous que je vous dise ? Hier, vous avez, une fois de plus, dans le vote du budget, souscrit à la transcription, finalement, de cette règle d'or européenne absurde dans la façon de concevoir les budgets. Je n'ose imaginer comment certains peuvent encore prétendre qu'ils s'opposent à cette Europe technocratique, ultralibérale, s'ils se soumettent eux aussi au vote des contrats imposés par le Gouvernement MACRON, qui condamne notre collectivité à chercher ce type de financement.

Si nous ne nous imposons pas cette règle des 12 ans sur les emprunts, nous pourrions avoir recours à bien plus d'investissements et nous aurions la possibilité de trouver les recettes qui permettent de pouvoir assurer les responsabilités de la Ville dans la préservation de son patrimoine. Mais voilà, vous vous mettez dans cette logique extrême, libérale, qui fait le bonheur des annonceurs publicitaires pour le malheur des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi pour le malheur, plus globalement, d'une certaine conception de civilisation qui va nous réduire à des animaux de la consommation. C'est vraiment regrettable.

Ainsi, je voterai contre ce projet de délibération. Je me souviens d'une époque, dans une autre mandature où, au contraire, vous vous opposiez au Gouvernement, lorsqu'on était sous Nicolas SARKOZY. Vous vous opposiez alors au Ministère de la Culture quand celui-ci avait recours à ces pages publicitaires, à ces publicités pour financer la rénovation des monuments, des bâtiments.

Finalement, dans votre macronisme compatible, vous montrez que vous êtes en capacité, chaque fois, d'être les bons élèves de cette doctrine libérale et d'avoir recours, sans plus aucun complexe, au matraquage parisien de la publicité alors que vous savez que les citoyennes et les citoyens y sont opposés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je redonne la parole avec mes sincères excuses à Véronique LEVIEUX pour répondre aux intervenantes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un débat assez féminin.

Je vois que ce n'est pas vraiment le projet de délibération en soi qui porte sujet mais le principe des bâches publicitaires posées dans le cadre du plan de rénovation, de restauration de nos édifices culturels. Dans ce cadre, je

rappelle que l'on s'inscrit dans les engagements pris dans le plan qui a été voté au début de la mandature. Les travaux qui seront lancés sur l'église de la Trinité, dans le 9^e arrondissement, sont des travaux qui ont été, dans le principe, votés, et le principe d'avoir recours aux bâches publicitaires faisait également partie de ces éléments de base. Il n'y a donc pas de nouveauté en la matière.

En l'occurrence, on est en phase d'installation de ce chantier, de cet échafaudage, qui est un des chantiers les plus importants de cette mandature. Je rappelle que sur les 96 édifices qui appartiennent à la Ville, plus d'une vingtaine font l'objet de travaux dans le cadre de cette mandature, et seuls quatre font l'objet d'un recours à des bâches publicitaires.

On n'est donc pas dans une extension de la procédure et on ne s'étend pas sur toutes les églises ou les frontons des églises de Paris avec des bâches publicitaires. Elles sont choisies minutieusement et en fonction de leur attrait, de leur potentiel, mais c'est un élément qui vient compléter l'engagement financier de la Ville à hauteur de 80 millions d'euros, je dois le rappeler. Ce n'est pas un mince engagement pour ces travaux qui sont absolument nécessaires. Pour certains, ce sont des éléments de sécurité qui sont menés.

En ce qui concerne La Trinité, l'échafaudage est en cours et sera terminé au mois d'août. Il sera d'une superficie de 700 mètres carrés. Le visuel - je tiens à le rappeler, Bruno JULLIARD y avait été particulièrement vigilant - fait l'objet d'une sélection, d'un choix, à la fois avec l'avis de l'adjointe en charge du patrimoine, donc le mien, celui du maire ou de la maire d'arrondissement concerné, de l'affectataire et du diocèse quand il s'agit d'une église. Dès lors que l'un émet un avis négatif, on ne retient pas la proposition. C'est donc vraiment une procédure très cadrée et chacun peut exprimer ses différentes alertes sur le type de projet qui nous est soumis.

Encore une fois, on s'inscrit vraiment dans le cadre qui a été établi. Il n'y a pas d'évolution d'accentuation de ce recours mais c'est nécessaire.

Je souligne que Raphaëlle PRIMET a fait référence à la participation des citoyens par le loto du patrimoine. Il faut savoir que les Français et les Parisiens aiment leur patrimoine et aiment aussi à contribuer par eux-mêmes à ce type de démarche participative. Si différents outils le permettent, je trouve plutôt bien de leur proposer de le faire. On a inauguré une partie de la restauration de l'intérieur de Saint-Germain-des-Prés. Cela a été rendu possible grâce au mécénat, grâce à différentes personnes qui ont voulu y contribuer. Je trouve cela bien parce que les gens aiment leur patrimoine et ont envie de participer à cela. Mais cela est possible parce que d'abord la Ville de Paris s'est engagée à mener ces travaux.

Je ne peux que vous amener à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Merci, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 745.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 745).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 53 est relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Rue du Chat-qui-pêche, rue de la Mare, rue du Pré, rue du Château d'eau, rue des Roses, rue du Paradis, impasse du Curé. Voilà des noms qui font rêver et contribuent au patrimoine immatériel de la Ville de Paris, autant sinon plus que les noms de personnalités aussi passionnantes soient-elles : Gambetta, Collette-Magny ou Jean-Cottin.

Mon vœu demande qu'une solution soit trouvée pour qu'il y ait un rééquilibrage dans nos attributions, un rééquilibrage en faveur des noms d'environnement au sens large : mémoire du lieu, topographie, animaux, végétaux !

De la même manière que nous avons amorcé et continuons d'amorcer le rattrapage hommes-femmes et d'attribuer davantage de noms de femmes que d'hommes pour équilibrer, mon groupe demande qu'il y ait un rééquilibrage.

Pour la solution, je n'ai pas le temps de la développer. Mon vœu le fait un peu et c'est ouvert à la discussion. Et je remercie l'adjointe Catherine VIEU-CHARIER pour la qualité de son travail en général et pour l'écoute qu'elle a eue quand nous nous sommes téléphonés à ce sujet.

Voilà ce que nous demandons.

Nous demandons aussi qu'il y ait une vision plus facile de ce qu'il se passe en la matière. Nous avons écouté tout à l'heure le rapport de la Commission du Vieux Paris. J'aimerais, de la même manière, que Catherine VIEU-CHARIER fasse, par exemple chaque année, un bilan de la Commission d'attribution des noms, que l'on ait le stock de noms en attente, que l'on sache lesquels sont attribués, dans quels pourcentages et quelles sont les difficultés qui ont surgi. Je trouve qu'on y gagnerait en transparence. D'ailleurs cela devrait même être sur le site car cela intéresse aussi les Parisiennes et les Parisiens.

Voilà ce que demande mon vœu. J'admets volontiers que la solution reste à trouver mais elle doit pouvoir exister, s'il y a un consensus au sein du Conseil de Paris sur cette question.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Conseiller de Paris, chers collègues, nous avons en effet beaucoup discuté de ce vœu en 2e Commission et avec M. Pascal JULIEN. Je vais répondre ici aux interrogations que M. JULIEN pose et aux problématiques qu'il soulève, donc les attendus, parce que le vœu est long et comporte beaucoup de choses.

Sur la forme d'abord, je tiens à rappeler que nous ne débaptisons pas de rues. Toutes les rues qui portent des noms traditionnels de lieux-dits, qui sont extrêmement anciens, qui datent pour certains du Moyen Age, du XVIIe siècle, du XVIIIe siècle, restent bien évidemment dans le paysage.

La deuxième chose est que nous continuons effectivement à donner des noms de lieu ou d'institution. Je pense à la dernière Commission qui a donné par exemple la rue du Bastion dans le 17e arrondissement, l'allée du Beau passage dans le 7e, la place des Messageries de l'Est dans le 18e arrondissement, le centre La Nouvelle-Athènes dans le 9e arrondissement et la Maison associative et citoyenne du Quartier Latin. Nous avons donc tout de même le souci de limiter les personnalités.

J'assume totalement le fait qu'il y ait des personnalités parce que c'est vraiment la culture française. C'est quelque chose qui vient de très loin, depuis très longtemps on donne des noms de personnalités. C'est notamment depuis la Révolution française, parce que la Nation a toujours besoin, et elle a raison, d'honorer des gens qui se sont engagés, soit dans les arts et lettres, soit dans des combats. Je trouve cela extrêmement intéressant.

Je rappelle aussi que nous faisons en sorte de rattraper, et nous n'y arriverons peut-être pas, mais en tout cas nous mettons beaucoup de noms de femmes pour féminiser les rues, les places et les institutions. On a eu un effort extraordinaire depuis que Bertrand DELANOË a été Maire de Paris et je trouve cela intéressant. Je peux vous donner un chiffre. Alors qu'en France, il y a à peu près 3 % de femmes dans les dénominations de villes et de villages, on est à 11,5 % à Paris. Donc on a rattrapé un retard. On est loin encore, mais on rattrape.

Ensuite, vous avez pointé le fait que tous les groupes politiques n'étaient pas représentés dans la Commission de dénomination. Les présidents de groupe, en tant que tels, effectivement ne sont pas représentés, mais il y a les vingt maires d'arrondissements plus quatre adjoints. Tous les groupes sont donc représentés dans cette Commission.

Je prends un peu de temps parce que la Commission d'attribution des noms n'est pas quelque chose que l'on traite en deux minutes, je m'excuse.

Ensuite, dans ce vœu, il est bien dit qu'il faudrait que nous déposions moins de vœux en Conseil de Paris. Je vous rappelle que les vœux sont une demande absolument démocratique qui permet à chaque groupe politique de pouvoir s'exprimer. J'estime que, lorsqu'on veut honorer une personnalité, que ce soit sur les bancs de la gauche ou sur les bancs de la droite, chaque conseiller de Paris a le droit de déposer un vœu en faveur d'une personnalité. De toute façon, c'est formulé très clairement dans l'article 14 du Conseil de Paris et c'est absolument légitime.

J'ai invité M. Pascal JULIEN à notre prochaine Commission de dénomination. Comme cela, il pourra voir tout à fait comment cela se passe.

Je rappelle aussi - je crois qu'ici tout le monde en est conscient - que je ne marche qu'au consensus. Si jamais une personne, un maire, un élu me dit que cela ne convient pas, nous réétudions le dossier parce que je trouve que c'est trop important. Quand on donne le nom d'une personne à une rue ou qu'on lui donne n'importe quel nom, il est important que tout le monde se sente concerné et soit engagé dans cette dénomination. Il est donc extrêmement important qu'il y ait un consensus total.

J'ai entendu votre demande, Monsieur JULIEN, sur un bilan, je le ferai vraiment avec beaucoup d'intérêt. J'aurais dû y penser, d'ailleurs, toute seule. Mais cela se passait tellement bien que je n'avais pas l'impression que les gens étaient en méconnaissance de la Commission de dénomination.

En tout cas, je ferai ce bilan, je donnerai tous les noms qui sont, comme vous le disiez, en réserve. Ce sont des noms d'hommes majoritairement. Bien sûr, le processus, pour moi, me satisfait parce que, à ce jour, vraiment, je n'ai jamais rencontré de problèmes majeurs pour les dénominations des rues à Paris.

Monsieur JULIEN, je vous demande donc le retrait de ce vœu, mais avec, je vous le dis, je suis tout à fait consciente que vos questions sont extrêmement légitimes et je répondrai au moins à celle d'un bilan et, bien sûr, de plus de transparence s'il en était besoin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je sais que la recherche du consensus demande du temps. Vous avez donc explosé votre temps de parole. Vous serez inévitablement plus brève sur les vœux consensuels qui seront examinés ensuite.

La parole est à Pascal JULIEN pour faire suite à la demande de Catherine VIEU-CHARIER.

M. Pascal JULIEN. - Nous retirons notre vœu, mais avec une clause de revoyure au mois de juillet, où je reviendrai sans doute avec d'autres vœux qui seront travaillés, après ce qu'il se sera passé lors de cette commission du 11 juin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Le vœu étant retiré, il n'y a, par définition, pas d'explication de vote.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque commémorative en hommage à Georges Seurat (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 54, un vœu a priori consensuel relatif à une plaque commémorative en hommage à Georges Seurat, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Monsieur le Maire, je ne vous présenterai pas Georges Seurat, car je pense que chacun de vous connaît l'un des deux fondateurs, avec Paul Signac, du mouvement pointilliste. C'était un novateur et, comme tous les novateurs, il a été en butte à beaucoup d'opposition. Mais dans son cas, on ne peut pas dire que, contre lui, s'est élevée une coalition de médiocres puisque ses opposants s'appelaient Degas, Gauguin, Monet, Sisley, excusez du peu !

Que diraient-ils, ces génies qui l'ont méconnu en son temps en voyant que les plus grands musées du monde se partagent aujourd'hui les quelques tableaux, rares tableaux, que Seurat a peint durant sa courte existence : "Une baignade à Asnières" à Londres, "Un dimanche après-midi à l'île de la Grande Jatte", à Chicago, et "Le cirque" à Orsay.

Georges Seurat était un enfant de Paris, et plus précisément du 10^e arrondissement. Il était né rue de Bondy, l'actuelle rue René-Boulanger. Il a vécu toute son enfance et toute sa jeunesse boulevard de Magenta. Il a suivi non seulement les cours d'établissements scolaires classiques du 10^e arrondissement, mais aussi ceux d'une école d'art de la rue des Petits-Hôtels.

Son premier atelier se trouvait rue de Chabrol. Ce n'est que, dans les dernières années de sa vie, qu'il émigra, si j'ose dire, boulevard de Clichy. C'est chez sa mère, boulevard de Magenta qu'il revint mourir à l'âge de 31 ans.

Le vœu que je vous présente, qui a été adopté à l'unanimité par le conseil du 18^e arrondissement, propose l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade du 110, boulevard de Magenta où il vécut l'essentiel de sa courte existence et où il mourut.

J'espère, Monsieur le Maire, que votre prédiction de consensus se réalisera. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole, ce qui m'a permis de ne pas être pointilleux.

La parole est maintenant à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Pour rattraper mon temps de parole, j'émettrai avec concision un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

J'ai une demande d'explication de vote de Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Oui, pour dire que nous voterons ce vœu et dire à Bernard GAUDILLÈRE que, lors du Printemps des cimetières, il y a une semaine, j'ai pu voir au Père-Lachaise, où il y a la tombe de Georges Seurat, une animation d'une extraordinaire qualité relative à lui, avec exposition d'une reproduction d'un tableau, du chant et des comédiens. C'était extrêmement émouvant. Bravo, merci !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 294).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Sœur Emmanuelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 55 relatif à une dénomination en hommage à Sœur Emmanuelle.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne fais, dans cette affaire, que relayer la demande formulée par l'association "Sœur Emmanuelle" qui regroupe tous ceux et celles qui souhaitent rendre hommage à une personnalité hors pair, celle qui, pendant des années, oubliant tout ce qu'elle aurait pu faire en tant que membre de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Sion, a dévoué sa vie aux plus pauvres, à ceux qui dans les bidonvilles du Caire ne vivent qu'en retriant, en essayant de revendre les ordures, les déchets ménagers ou même d'autres natures qui encombrant une des plus grandes métropoles du monde.

Au regard de ce parcours tout à fait exceptionnel, je propose à notre Assemblée de dédier la nouvelle allée aménagée de façon d'ailleurs remarquable par la Direction des Espaces verts sur le terre-plein central du boulevard Raspail, entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le boulevard Montparnasse à cette personnalité exceptionnelle.

Pourquoi ? Parce que Sœur Emmanuelle, peu de gens le savent, a été membre de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Sion, une congrégation tout à fait exceptionnelle, puisqu'elle a toujours voulu rapprocher les juifs et les chrétiens.

Tout en appartenant à cette congrégation, elle a passé toute sa vie en Egypte ou dans ses environs. Elle est revenue, comme vous le savez, mourir en France. Notre Assemblée s'honorerait à donner le nom de cette nouvelle allée à Sœur Emmanuelle.

Je vous remercie et je crois être en communion profonde avec ce qu'a dit notre collègue Catherine VIEU-CHARIER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER, en parfaite communion avec Jean-Pierre LECOQ, j'imagine.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Absolument ! Je rappelle que Madeleine Cinquin, devenue Sœur Emmanuelle, outre tout le bien qu'elle a pu faire, comme vous l'avez expliqué, à Calcutta, bien évidemment étant une personnalité religieuse, était une femme férue de philosophie. Elle avait une très grande connaissance, elle a écrit elle-même de belles pages. Son maître à penser était Blaise Pascal, notamment dans son cheminement dans l'intuition des deux infinis. Il y a des pages magnifiques sur cette pensée de Madeleine Cinquin, Sœur Emmanuelle. C'est aussi pour cela que nous rendons hommage à cette grande dame.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 295).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Franck Bauer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 56 relatif à une dénomination en hommage à Franck Bauer.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, pour rendre hommage à Mme VIEU-CHARIER. J'écoute les débats et en tant que maire d'arrondissement, je peux témoigner que, pour toutes les questions qui la concernent, elle s'est toujours efforcée de rechercher, et je dois dire même d'obtenir, c'est encore mieux, le consensus avec le maire d'arrondissement que je suis. Je voulais donc lui rendre cet hommage.

Pour revenir à notre sujet, Franck Bauer, officier de la Légion d'Honneur, officier dans l'Ordre national du Mérite, titulaire de la médaille de la Résistance, de la Croix de guerre, de la médaille des Engagés volontaires de la France libre, de la médaille des Evadés de France, ce qui est un beau palmarès, je crois, incontestable, s'est éteint le 8 avril dernier à l'âge de 99 ans.

Rejoignant Londres à 22 ans pour s'engager dans les forces navales françaises libres, après avoir entendu le maréchal Pétain se déshonorer en demandant l'armistice le 17 juin 1940, il est affecté ensuite à différentes missions telles que l'organisation des passages clandestins entre la France et l'Angleterre ou l'espionnage des autorités de Vichy aux Etats-Unis pour le Deuxième Bureau. Il débarquera en Normandie à Arromanches en juin 1944 et sera affecté à la troisième armée américaine. Franck Bauer était surtout - c'est ainsi qu'il est le plus connu - le dernier survivant de l'équipe des speakers français de "Radio Londres" qui se relayaient sur les ondes de la B.B.C. pour porter l'espoir durant l'occupation nazie.

C'est ainsi qu'il prononça à 578 reprises le célèbre indicatif "Ici Londres, les Français parlent aux Français" et qu'il diffusa des centaines de messages codés à ceux qui luttèrent contre l'occupant. Chacun se souvient "des

sanglots longs des violons de l'automne" pour le débarquement du 6 juin ! Notre arrondissement a eu la chance de compter parmi ses résidents cette grande figure de la Résistance. Agé de 90 ans, d'ailleurs, il avait encore présidé la commémoration du 18 juin 2009 sur le parvis de la mairie du 15^e arrondissement où une plaque honorant "Radio Londres" avait été dévoilée par lui. C'est à cette occasion qu'il prononça pour la dernière fois le célèbre indicatif en public.

Après la Libération, Franck Bauer eut un parcours professionnel extrêmement riche : correspondant de l'A.F.P., secrétaire général de la Comédie Française, il occupa aussi entre 1962 et 2000 les fonctions d'administrateur délégué-général du musée des arts décoratifs. Il fut également professeur à la Sorbonne, conseiller pour de grands projets culturels. Il créa un des premiers cabinets de relations publiques français.

Mes chers collègues, il me tient à cœur de citer, pour terminer, les propos que nous a adressés son fils, très connu également puisqu'il s'agit du chanteur Axel BAUER à qui il transmit le goût de la musique - car il préconisait aussi des émissions sur le jazz - : "Mon père était un symbole d'espérance et de résistance. Il incarnait les valeurs d'une France qui se tient debout. Sa vie est un exemple d'ouverture".

Après avoir été adopté par le Conseil d'arrondissement à l'unanimité, je vous propose qu'après avis de la commission de dénomination des voies de Paris, le nom de Franck Bauer soit attribué à une rue ou à un espace public du 15^e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Au milieu de la nuit et de l'obscurité la plus totale dans la barbarie nazie, entendre la voie de Franck Bauer, c'était vraiment entendre l'espérance, l'engagement et le combat. Cet homme était extrêmement modeste mais a été un des tout premiers à rejoindre Londres. Il a joué un très grand rôle car il était le relais de la France libre.

Je pense que nous allons tous voter un avis favorable à cette très belle demande.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 296).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Mado Robin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer maintenant au vœu référencé n° 57 relatif à une dénomination en hommage à Mado Robin.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est en effet relatif à la dénomination du centre "Paris anim" de Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement, centre qui sera livré à la fin de l'année sur la Z.A.C., rue Rostropovitch. Ce vœu proposé notamment par Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement, propose d'honorer la carrière exceptionnelle de la cantatrice soprano française Madeleine Marie Robin, dite Mado Robin, née le 29 décembre 1918 à Yzeures-sur-Creuse et morte le 10 décembre 1960 à Paris dans le 17^e arrondissement.

En 1937, Mado Robin remporte le premier prix du concours des sopranos de l'Opéra de Paris. En 1942, elle donne un récital salle Gaveau. Elle atteint la consécration en 1944 à l'Opéra de Paris toujours dans le rôle de Gilda de "Rigoletto". Célèbre dans le monde entier, elle parcourt les scènes internationales, aux Etats-Unis notamment, mais aussi les fêtes plus populaires.

Ce vœu vise à saluer le lien entre Mado Robin et le 17^e arrondissement, où elle a vécu et s'éteignit rue Ampère, le 10 décembre 1960, et vous propose de nommer le centre "Paris Anim", situé rue Rostropovitch dans la Z.A.C. de Clichy-Batignolles, centre "Paris Anim" Mado Robin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Mme BOUGERET de cette proposition.

Mme Mado Robin mérite bien que nous l'honorions. Elle est peu connue des jeunes générations et il est vrai que nommer un lieu avec un nom comme le sien permet aussi de se replonger dans l'histoire, notamment dans l'histoire de la musique et du chant.

Je trouve cela tout à fait juste que Madeleine Marie Robin soit honorée par notre Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Pour qui connaît l'air des clochettes de "Lakmé" chanté par Mado Robin, c'est incontestablement encore aujourd'hui une référence.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je ne sais pas chanter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez tant de mérite et de qualités par ailleurs, chère Catherine.

Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 297).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 58 relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Nicole Fontaine nous a quittés à l'âge de 76 ans le 17 mai dernier. Toute sa vie, elle a été une femme engagée au service des autres et de l'intérêt général mais son grand combat, celui qu'elle n'a eu de cesse de mener, c'est celui du rapprochement de l'Union européenne et des citoyens.

Poussée par Jean Lecanuet, elle devient députée européenne en 1984. Elle se consacre alors à œuvrer pour retrouver la vision des pères fondateurs, notamment à travers une Europe plus démocratique. En 1999, après avoir mené campagne avec François BAYROU, elle devient la deuxième femme présidente du Parlement européen après Simone Veil. A la présidence du Parlement, elle aura à cœur de dépasser les clivages au service de l'intérêt général et européen pour relever les défis que l'Union connaît encore aujourd'hui. Elle tiendra aussi à faire entendre la voix du Parlement sur la scène internationale grâce à des initiatives fortes comme l'invitation de Yasser Arafat et du président de la Knesset ou encore l'invitation du commandant Massoud.

Comme ministre en France, on lui doit aussi un travail important réalisé sur la confiance dans l'économie numérique, qui a fait entrer notre pays dans l'ère que nous connaissons aujourd'hui.

C'est pour saluer cette femme engagée dont les combats sont toujours d'actualité que nous souhaitons que la commission des dénominations puisse étudier la possibilité qu'un établissement public parisien porte son nom.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci à nouveau pour cette belle proposition d'hommage.

Nous avons inauguré le 29 mai dernier la place de l'Europe-Simone Veil et il est vrai que Nicole Fontaine, deuxième femme à exercer la fonction de présidente du Parlement européen après Simone Veil, comme vous venez de le rappeler, mérite tout autant d'être honorée pour ses engagements, notamment en faveur de l'Europe.

C'est donc un avis tout à fait favorable pour être étudié en Commission de dénomination.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote pour le groupe LRI.

M. Jean-Didier BERTHAULT a la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec beaucoup d'émotions que nous avons appris le décès, le 17 mai dernier, de Nicole Fontaine qui fut, comme l'a rappelé notre collègue Béatrice LECOUTURIER, la deuxième femme française à occuper la présidence du Parlement européen après Simone Veil.

Européenne convaincue et professeur émérite, elle a marqué le Parlement par sa présidence et son engagement continu pendant 23 ans. Nicole Fontaine a défendu une Union européenne plus démocratique et qui ne s'enlise pas dans la technocratie. Nicole Fontaine a été une femme rigoureuse, formée à l'école du droit, dont elle aura défendu la juste application après sa carrière politique de député européen. Ce sens du combat et l'idéal qu'elle a su défendre est une source d'inspiration pour chaque élu et chaque citoyen. Nous pouvons tous trouver des appuis pour notre propre engagement dans son exigence et son travail pour améliorer le fonctionnement de l'Europe. Son attitude responsable, sa volonté de mettre son expérience au service de tous, son dévouement à l'intérêt général doivent aussi inspirer les élus parisiens que nous sommes.

Nous nous associons donc pleinement au vœu déposé par le groupe UDI-MODEM de donner le nom de Nicole Fontaine à un établissement public parisien. Je voudrais le dire, à titre personnel, comme ancien colistier également de la liste régionale sur laquelle j'avais pu figurer à ces côtés.

Cet hommage nous permettra de faire connaître et de transmettre l'engagement profondément civique et européen d'une femme qui aura façonné la politique communautaire pendant plus de 20 ans.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 298).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un hommage à Ronan Gosnet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 59 relatif à un hommage à Ronan Gosnet.

La parole est à Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, samedi 12 mai dernier, Ronan Gosnet, jeune Sarthois de 29 ans, était lâchement assassiné de coups de poignard par un individu se réclamant de l'Etat islamique.

Ronan Gosnet était parisien. Il travaillait dans le 2e arrondissement de Paris et habitait dans le 13e arrondissement. Un hommage lui a été rendu, le 16 mai dernier, rue Marsollier. Cet acte, rappelons-le, a fait 4 blessés dont 2 graves, maintenant heureusement hors de danger.

Pour nous souvenir de ne jamais oublier cet acte barbare, nous proposons avec mes collègues Béatrice LECOUTURIER, Maud GATEL, François HAAB et tous les élus du groupe UDI-MODEM, que la Mairie de Paris, en accord avec sa famille, appose une plaque à sa mémoire rue Marsollier dans le 2e arrondissement de Paris.

Je rappelle que ce vœu a été déposé à l'initiative de Catherine Michaud, avec le soutien de tous les élus écologistes, socialistes, radicaux et LR du conseil du 2e arrondissement et adopté à l'unanimité.

J'espère qu'il en sera de même ici aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci chers collègues.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Conseillère, je vous remercie pour ce vœu qui s'inscrit en complément de l'hommage rendu par la Maire de Paris, hier matin, en ouverture du Conseil de Paris.

Comme vous l'avez signalé, cette tragédie du 12 mai dernier ne doit pas être oubliée. J'ai souvent l'occasion de le dire, le souvenir est une boussole autant qu'un espoir pour l'avenir.

Se souvenir des drames, des horreurs, c'est en filigrane rappeler que nous ne céderons pas. Nous ne céderons jamais quand la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la fraternité sont attaquées. Ces mémoires si tragiques sont essentielles parce qu'elles participent, certes modestement, à nous rendre collectivement plus forts, plus unis face à la haine et face au terrorisme et c'est bien sûr un avis favorable que j'émetts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 299).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer aux dossiers inscrits en 3e Commission et je donne la parole à son président, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue le 28 mai dernier. C'est à Célia BLAUDEL qu'il revenait d'intervenir en premier. Elle a souhaité mettre en avant les projets de délibération DPE 17 et 19 concernant l'examen des comptes administratifs du budget annexe de l'Eau.

Elle a présenté également le projet de délibération DAE 35, qui concerne la recapitalisation de la S.E.M. "Energies POSIT'IF" afin de lui permettre de renforcer son action de rénovation énergétique à Paris s'agissant en particulier des copropriétés.

Elle a mentionné le projet de délibération DVD 53, qui concerne les conventions d'occupation du domaine public fluvial, une question qui a beaucoup occupé l'actualité pour le stationnement de deux péniches d'animation dans le 19e, "l'Anako" et "le Baruda", autorisant leur stationnement jusqu'au 31 décembre 2027.

Colombe BROSSEL a ensuite présenté le projet de délibération SG 14, qui concerne l'occupation du domaine public par l'Etat et la détermination de la participation financière de la Ville dans le cadre du plan de vidéo-protection de Paris lié au nouveau rôle de la Ville dans la lutte contre le stationnement gênant et les incivilités.

Pascal JULIEN a questionné M. le Représentant du Préfet de police sur l'utilisation pratique de ces caméras, et Philippe GOUJON a interrogé Colombe BROSSEL sur le nombre de caméras mises en place.

Concernant le projet de délibération PP 28, qui concerne l'approbation du compte administratif du budget de la Préfecture de police pour 2017, Philippe GOUJON est intervenu concernant les fourrières, la recette réelle étant en fort décalage avec les prévisions.

M. le Représentant du Préfet de police a mis en avant un manque réel de personnel dans ce domaine pour expliquer ce décalage. Un représentant de la B.S.P.P. a donné des précisions quant au taux d'exécution du budget d'investissement.

Pascal JULIEN est intervenu sur la participation financière de l'Etat à la "politique de la ville". Colombe BROSSEL a répondu que cette participation pour 2018 est identique à celle de 2017, tout en souhaitant qu'elle ne soit pas remise en cause en cours d'année.

S'agissant du projet de délibération DPSP 3, elle a insisté sur la subvention pour 4 associations œuvrant en faveur de Parisiens victimes d'infractions pénales et de terrorisme.

François DAGNAUD est intervenu concernant le régime de déclaration des manifestations revendicatives et sur les détournements de procédure s'agissant d'une "rave party" qui s'est tenue récemment dans l'arrondissement dont il est le maire. Le Représentant du Préfet de police a rappelé le cadre juridique, mais a souligné qu'une meilleure information des maires d'arrondissement lui paraissait utile, en tout cas une réflexion sur le sujet.

Pascal JULIEN a souhaité souligner que la tenue du premier "Printemps des cimetières" s'est déroulée dans le plus grand respect des lieux et des familles.

Enfin, Mao PENINOÛ a évoqué une optimisation des dispositifs de tri des emballages dans les parcs et jardins de la Ville en partenariat avec "Citeo", et Christophe NAJDOVSKI, une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Boîtes à vélo IDF" montrant l'attachement de la Ville à une volonté urbaine durable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 3e Commission.

2018 SG 27 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "Embix" d'une part et "Enedis" d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je propose d'examiner maintenant le projet de délibération SG 27 relatif à une convention de partenariat entre la Ville de Paris et "Embix" d'une part et "Enedis" d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Ce projet de délibération est l'occasion, au-delà de la convention qui fait l'objet du projet de délibération, de parler d'un projet important, le projet "CORDEES" - coResponsability in district energy efficiency & sustainability - qui est donc un projet de gouvernance énergétique sur l'éco-quartier "Clichy Batignolles".

Nous avons tout à l'heure, par le biais d'un vœu, rendu hommage à une grande européenne en la personne de Nicole Fontaine, mais c'est aussi un moyen de mettre en avant par ce projet un exemple concret de réussite et d'investissement de l'Union Européenne, puisque c'est un projet qui a été lauréat et qui est financé à 80 % par le Fonds européen de développement régional.

C'est un projet innovant effectivement, qui va permettre de suivre la production solaire du quartier, le suivi de consommation d'électricité par îlot ou par bâtiment, le suivi de la puissance électrique maximum journalière atteinte

par îlot ou bâtiment, et de fournir aux habitants ce que l'on appelle un "coaching" énergétique, qui est quelque chose de tout à fait innovant.

Bernard GAUDILLÈRE dans la Commission du Vieux Paris parlait tout à l'heure du défi des anciens bâtiments pour l'adaptation et notamment aux transformations énergétiques. Nous sommes là dans un nouveau quartier avec des procédés innovants, avec de l'innovation. C'est tout à fait essentiel que nous puissions réussir ce challenge. C'est quelque chose qui va être amené à être pérennisé sur l'ensemble de ces logements et de ces bureaux.

Je tiens à dire également que compte tenu du financement important européen, grâce auquel ce projet a vu le jour, cela a été l'occasion pour moi lors de la Fête de l'Europe dans le 17^e arrondissement, dans le cadre de ma délégation, de pouvoir y associer les conseillers de quartier de façon à leur faire visiter ce projet "CORDEES", et de leur rendre cette Europe plus concrète au quotidien.

C'était aussi l'occasion de rencontrer une de nos anciennes collègues, Fabienne GIBOUDEAUX, dont je salue l'investissement à la tête de ce projet "CORDEES".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ferai une brève intervention sur ce projet de délibération, pour signaler plusieurs points de vigilance que nous avons au sujet du recueil et de l'usage des données de consommation et de production d'électricité sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

Celles-ci se font dans le cadre du projet "CORDEES", lauréat de l'appel à projets européens "Actions innovatrices urbaines" du Fonds européen de développement régional.

A la lecture de la convention annexée au projet de délibération, nous avons relevé plusieurs questions.

La première concerne le recueil des données personnelles. Dans la convention, il n'est pas précisé pour combien de temps et pour quel usage ces données sont recueillies. C'est pourtant obligatoire avec l'entrée en vigueur du règlement européen pour la protection des données, et avec la loi pour une république numérique. Nous souhaitons nous assurer que le recueil du consentement des personnes concernées mentionne pour combien de temps ces données sont recueillies et à quelle fin elles le sont.

Une deuxième remarque concerne la confidentialité des données recueillies. La convention fait état en page 7, je cite : "du partage de données de consommation et de production individuelles sous réserve de recueil du consentement du client concerné".

Il est mentionné ensuite : "un accompagnement du consommateur sur ses usages électriques". Nous sommes sceptiques sur cette question. Nous savons qu'à partir des données électriques collectées par "Linky", il est possible de connaître pour chaque logement les appareils électriques utilisés. Avec ces données, les industriels auraient la possibilité de démarcher les usagers et de leur adresser des promotions ciblées pour qu'ils changent plus rapidement leurs appareils, et ce ne sont pas juste des spéculations, c'est envisagé par certains.

Vous comprenez que cela va à l'encontre des objectifs écologiques que nous poursuivons par ailleurs. Nous nous interrogeons donc sur la confidentialité de ces données et l'étendue du champ couvert par cet accompagnement du consommateur sur ces usages. S'il s'agit de la seule régulation de la consommation énergétique, c'est évidemment intéressant et participe d'une utilisation intelligente des données numériques à des fins écologiques comme le permet "Linky". Nous sommes sensibles au fait que cela n'aille pas au-delà et ne soit pas instrumentalisé pour d'autres finalités consuméristes.

Je terminerai pour insister sur la nécessité de la maîtrise publique du pilotage de la donnée énergétique. C'est la condition nécessaire à l'impulsion de la transition écologique, c'est la garantie que les dispositions qui seront prises respectent l'intérêt général. Ces sujets sont techniques, certes, mais ils sont au cœur de l'enjeu démocratique. Il est de notre responsabilité d'élus de veiller à ce que la technicité ne mette pas à mal les libertés publiques. L'utilisation des données peut être un formidable atout, tant en matière démocratique, sociale, qu'écologique. Mais, comme tout outil, elles peuvent être détournées de leur finalité et servir en particulier des finalités de rentabilité. Nous croyons fermement en l'action publique et politique afin de donner du sens, un sens de progrès social et écologique à nos actions.

Je conclus cette brève intervention en remerciant le travail et la diligence du cabinet de Célia BLAUDEL, avec lequel nous avons eu des échanges constructifs qui révèlent la complexité du sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Mme Valérie NAHMIAS a la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci.

Ecoutez, on ne peut être que positifs. Positifs parce que l'on voit les premiers arrivés de ce fameux projet "CORDEES" lancé en 2017, où la Ville est leader. Nous arrivons dans la première phase qui est l'instrumentation technique. On va donc placer le dispositif technique dans les immeubles, avec un premier prototype en septembre. Cela va nous permettre, comme nos collègues l'ont dit auparavant, d'avoir une visualisation optimale de la consommation, de pouvoir piloter au plus près et de pouvoir partager les données.

Effectivement, nous passons d'une consommation plus individuelle à une visualisation d'une consommation collective. C'est, pour nous, le groupe UDI-MODEM, une très bonne dynamique. Evidemment que les problématiques vont au-delà, et cela a été dit par mes collègues : c'est que l'on demande qu'il y ait une bonne assurance de la protection des données, que cela reste totalement anonyme, que les données collectées ne visent qu'à assurer une production optimale. Pourquoi, même, ne pas tendre un jour vers l'optimisation et l'autoconsommation entre appartements ?

A part ce point de vue, nous sommes très favorables à ce projet, que nous ne faisons que soutenir depuis le début.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Célia BLAUUEL.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais, d'abord, remercier l'ensemble de mes collègues pour leurs interventions très positives sur ce projet de délibération. Vous l'avez dit, "CORDEES" est un projet très innovant, financé par un programme européen. Un projet innovant qui doit nous permettre de répondre au défi de l'efficacité énergétique des bâtiments, pour lequel on sait qu'il y a parfois un écart entre les performances énergétiques réelles des bâtiments et celles qui ont été modélisées, pensées au moment de la construction. C'est effectivement le cas aujourd'hui, à "Clichy-Batignolles". C'est ce qui nous a amenés à prendre ce territoire particulièrement comme terrain d'expérimentation, où, finalement, du fait d'une chaîne de responsabilité allant de l'aménageur à l'exploitant, en passant par les habitants ou encore les fournisseurs d'énergie, nous avons un travail à faire pour mieux piloter les consommations énergétiques et la production d'énergie dans ce quartier. C'est aussi un bel exercice de la "Ville intelligente et durable", pour montrer comment les données sont aujourd'hui des outils absolument incontournables de la transition énergétique.

L'objectif est de mettre autour de la même table tous ces acteurs, de pouvoir collecter un certain nombre de données en termes de consommation et de production pour analyser la vie énergétique du quartier et, par la suite, sensibiliser des acteurs à des comportements différents, à l'organisation d'une nouvelle gouvernance et surtout, de permettre de faire émerger le premier facilitateur énergie de Paris. Je vous rappelle que c'est une action du Plan Climat qui est un pilote local de la transition énergétique.

Evidemment, la question des données est centrale. Elle est au cœur de nos attentions, avec la mission "Ville intelligente et durable". Je rappelle ici que, dans le cadre de "CORDEES", pour l'instant, nous n'avons accès qu'à des données à l'échelle du bâtiment et de l'îlot, qui seront en "open data".

S'agissant des données individuelles, elles ne pourront être accessibles que dans le cadre d'un coaching énergétique, et ce, seulement avec le consentement des usagers qui voudraient entrer dans une démarche plus volontaire.

Je terminerai en m'associant totalement à la vigilance portée par Jean-Noël AQUA sur le fait qu'aujourd'hui, il faut rentrer dans une maîtrise publique de ces données. C'est bien l'objectif que nous nous sommes fixés avec le Plan Climat, avec la création d'un service public de la donnée, avec, derrière, toujours la même finalité qui est bien de construire l'efficacité énergétique, la sobriété, faire évoluer nos réseaux et les logiques d'offres et de demandes énergétiques, et non pas de laisser ces seules données dans les mains, à l'heure actuelle, des fournisseurs d'énergie et des seuls opérateurs industriels et commerciaux.

Merci à vous pour vos interventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 27).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 60 est relatif aux campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le présenter.

M. Jérôme GLEIZES. - Les écologistes ont été assez horrifiés par un événement, "La Cité du siècle vert", qui, au nom de l'écologie, faisait un contre-discours. C'est ce que l'on appelle du "greenwashing". Notamment, il y aurait maintenant les bons et les mauvais pesticides. Il suffirait de changer un peu les formules pour que ce soit appréciable ou encore il suffirait de mettre des doses moins importantes. Or, ceci est tout à fait en contradiction avec le programme "Zéro phyto" de la Ville. Nous demandons donc qu'il y ait une condamnation de cet événement qui a eu lieu à Paris, à travers ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Célia BLAUDEL pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu. Pour que l'explication de vote soit claire, encore faut-il connaître le vœu de l'Exécutif.

Célia BLAUDEL, c'est à vous.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Jérôme GLEIZES a dit, je remercie les écologistes d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur cet événement qui, effectivement, n'annonce pas totalement la couleur ou, plutôt, se drape dans un vert très abusif. Je vous conseille de faire un petit tour sur le site Internet de l'événement.

Vous comprendrez de quoi il s'agit, car, en effet, si tout un chacun peut organiser un événement pour promouvoir des idées, celui-ci manque particulièrement de transparence sur les intérêts qui en sont à l'initiative, qui sont, effectivement, un grand nombre d'industriels, de producteurs de produits phytosanitaires, produits dont on sait aujourd'hui qu'ils sont reconnus par les instances internationales, dont l'O.M.S., comme étant cancérigènes et qui ont des effets tout à fait désastreux sur notre environnement, nos sols, notre air, notre eau et notre biodiversité.

Sous réserve des deux amendements de forme que j'ai soumis au groupe Ecologiste, ce sera un avis favorable de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous acceptez les amendements de l'Exécutif ?

M. Jérôme GLEIZES. - Nous acceptons les amendements de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Ce sera donc un vœu amendé qui sera mis au vote.

Danielle SIMONNET, vous souhaitez expliquer votre vote ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je soutiendrai ce vœu et les amendements de l'Exécutif, mais je voulais m'assurer que l'Exécutif n'avait pas engagé de l'argent. C'était cela, ma question, de la Ville de Paris dans cet événement, mais je pense que non.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET. C'était important que nous connaissions votre vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 300).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la publicité pour des aliments gras, sucrés ou salés dans le métro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 61 relatif à la publicité pour des aliments gras, sucrés ou salés dans le métro.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

L'alimentation - nous en avons déjà parlé lors des différents débats qui ont eu lieu au Conseil de Paris - n'est plus seulement un sujet culturel, mais plus que jamais un sujet de santé publique, en particulier pour les enfants et les adolescents, et un discriminant social, même à Paris. Nous le voyons notamment dans les relations que nous pouvons avoir avec les familles et les enfants qui déjeunent à la cantine via les caisses des écoles d'arrondissement, qui montrent bien que ce sujet est majeur. Beaucoup de choses ont été faites, beaucoup de débats ont eu lieu, encore la semaine dernière à l'Assemblée, dans le cadre du projet de loi sur l'alimentation, mais je pense que nous pouvons aller plus loin et de façon assez intelligente.

Il y a des mesures adoptées sur la publicité sur les aliments gras, sucrés et salés, que tout le monde connaît dorénavant, peut-être trop, d'ailleurs. Les enfants ont souvent ce slogan en tête sans vraiment savoir à quoi il correspond. C'est certainement de notre responsabilité de fixer ou d'actualiser de nouvelles règles en matière de publicité, en particulier dans les transports en commun et le métro parisien - je voyais encore, ce matin, quelques publicités sur ce sujet - en réservant, sur le modèle de ce que Jacques TOUBON avait fait pour les chansons en langue française, une partie de la publicité alimentaire sur la production locale, sur les aliments sains, et en regardant ce qui se fait par ailleurs. Le maire de Londres - je sais que la Maire de Paris prend souvent exemple sur ce qui se passe outre-manche - a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures qui vont en ce sens et qui vont même plus loin, aux abords des établissements scolaires.

C'est une réflexion que je propose d'entamer par ce vœu, en espérant que les autorités publiques compétentes - parce qu'il y a un croisement de compétences, j'en suis tout à fait conscient - chacune et chacun prendra ses responsabilités et accompagnera ce mouvement présenté dans ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

La parole est à Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Conseiller, pour en avoir déjà discuté avec vous. Je peux redire ici que je partage pleinement votre préoccupation pour ce sujet.

Vous le mentionnez d'ailleurs, nous menons une stratégie pour une alimentation durable et l'un de nos objectifs est la réduction de l'obésité à Paris, par la promotion d'une agriculture durable puis locale, par le renforcement des dispositifs d'éducation à l'alimentation pour réduire la consommation de certains produits au profit d'aliments plus frais, plus sains, etc. Vous l'avez dit aussi, l'actualité récente a montré un intérêt croissant pour ces questions, à travers les débats parlementaires. Ces débats ont aussi rappelé l'existence de lobbys importants qui empêchent d'avancer de manière conséquente sur ce sujet.

Dans ce contexte, je souhaite donc vous proposer d'apporter des modifications à votre vœu pour que nous puissions en faire un vœu de notre Conseil, en supprimant d'abord la mention du métro pour concentrer le propos sur l'ensemble de la publicité, comme nous n'avons pas de compétence particulière sur la régie "pub" du métro, et pour que suite à ce Conseil la Ville porte cette demande de nouvelles dispositions législatives que vous mentionnez,

pour que les publicités sur les aliments gras et sucrés fassent l'objet de la même réglementation que celle qui existe pour l'alcool.

J'ajoute sur ce dernier sujet que, pour avoir travaillé sur ces questions dans une autre vie, tout ce que vous dites est de très bon sens mais une fois que l'on entre dans la machine, c'est bien plus compliqué. Si vous êtes d'accord, le vœu ainsi amendé pourrait avoir un avis favorable pour devenir un vœu de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 301).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 62 relatif aux compteurs "Linky".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en date du 23 mai 2018, la mairie de Montreuil a pris un arrêté instituant un moratoire sur le développement des compteurs communicants "Linky" et je tiens à saluer cette décision courageuse qui fait suite à des décisions équivalentes de plus de 500 communes en France qui demandent également l'arrêt définitif ou, à défaut, un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants "Linky".

A Montreuil, il y a eu une mobilisation citoyenne très déterminée, que je tiens à saluer, qui a permis d'alerter sur l'ensemble des problématiques qui sont à la fois économiques, écologiques, démocratiques, en termes de liberté et de santé publique qui sont posées par l'installation de ces nouveaux compteurs communicants dits intelligents imposés par "Enedis". Les élus notamment de la France Insoumise au sein du Conseil municipal de Montreuil avaient relayé ces alertes et suite à nombre de débats le maire de Montreuil a pris cette décision courageuse.

Il faut saluer cette décision, car même si elle arrive, hélas, à Montreuil assez tard, puisque 80 % des compteurs ont d'ores et déjà été installés sur le territoire de cette commune, il me semble que la Mairie de Paris doit urgemment s'en inspirer. On sait que sur Paris l'installation des compteurs "Linky" a d'ores et déjà commencé, que malgré les vœux qui ont été adoptés, les débats contradictoires d'information de la population sur ces compteurs sont fort peu respectés et se résument bien souvent à des réunions de propagande de la part d'"Enedis" sans qu'il y ait vraiment d'invitation officielle pour que les arguments contradictoires puissent être posés. Surtout, la liberté de choisir, d'accepter ou de ne pas accepter ces compteurs "Linky" n'est pas toujours respectée.

Je souhaite donc à travers ce vœu que la Mairie de Paris s'inspire de la décision de Montreuil et prenne un arrêté équivalent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pas un Conseil sans "Linky", je crois que j'ai déjà eu maintes et maintes fois l'occasion d'exprimer ici la position de la Ville et je dois bien vous dire que ce matin je n'ai pas trouvé de nouveaux moyens pour la redire.

Je m'attacherai donc cette fois-ci à rappeler un certain nombre d'éléments très brièvement. D'abord redire ici que "Linky" est le fruit d'un choix opéré à l'échelle nationale et que nous avons fait le choix à Paris d'accompagner ce déploiement mais dans le cadre d'une démarche exigeante. Le choix du maire de Montreuil comme des autres

maires qui se sont engagés dans des arrêtés est extrêmement légitime, chacun choisissant sa manière d'opérer ; il n'en reste pas moins aujourd'hui que cela n'est qu'une stratégie de très court terme, puisque, l'ensemble de la jurisprudence le montre, ces arrêtés sont cassés.

L'idée à Paris est d'être dans cette démarche exigeante. Nous sommes un certain nombre au sein de cette Assemblée, et moi la première, en tant que présidente de la C.S.C.E, à suivre de près cette question et à mettre "Enedis" sous pression sur deux sujets en particulier. D'abord, sur le sujet du respect des usagers et des Parisiens, tant sur les thèmes du droit à l'information, du droit au refus de l'installation ou encore des conditions d'utilisation et de la protection des données. Puis sur le sujet de la transition énergétique, pour que "Linky" devienne vraiment un outil de la transition énergétique, pas qu'au service des fournisseurs d'énergie mais aussi au service des objectifs de sobriété, de développement des énergies renouvelables, etc.

Je vous invite d'ailleurs, vous qui avez une énergie débordante, Madame SIMONNET, à mettre votre énergie au profit de cette dynamique.

Pour toutes ces raisons et celles exprimées dans d'autres Conseils, c'est un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Pascal JULIEN pour une première explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Brièvement rappeler la position de mon groupe. Pour nous, le compteur "Linky" présente un avantage considérable qui est de permettre l'intégration des énergies renouvelables, ce qui serait très compliqué, voire difficile autrement à réaliser. En revanche, il y a une propagande mensongère de la part d'"Enedis" sur la capacité de l'usager à maîtriser sa consommation grâce à "Linky".

Pour toutes ces raisons, nous affirmons le droit du refus individuel du "Linky" mais nous sommes hostiles à l'arrêt de son extension. Il y a un droit d'accepter "Linky" qui est aussi juste que le droit de le refuser. Par conséquent, nous voterons contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Seconde explication de vote, la parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu pose un vrai sujet d'inquiétude sur lequel j'ai eu l'occasion de m'exprimer lors du dernier Conseil de Paris avec Florence BERTHOUT. Nous avons d'ailleurs obtenu le vote de 3 des 5 vœux que nous avons déposés sur la transparence financière, l'organisation de réunions d'information ou encore le respect des rendez-vous de pose par les prestataires d'"Enedis".

Pour autant et vous l'avez rappelé, Madame BLAUDEL, le moratoire souhaité par Mme SIMONNET se heurte au contrôle de légalité, puisque la justice administrative sanctionne les délibérations prises en ce sens par certaines communes.

Cependant, si la solution proposée de ce vœu n'est pas réaliste, nous continuons de penser qu'il faut se poser la question du déploiement de "Linky", tant qu'"Enedis" ne les active pas au fur et à mesure. Aujourd'hui, les compteurs intelligents mettent plusieurs mois à être communicants, les clients se trouvent face à un compteur qui n'apporte aucune plus-value et qui suscite des inquiétudes.

Pour toutes ces raisons, à ce stade, nous nous abstenons sur le vœu déposé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je mets donc aux voix ce vœu n° 62...

D'accord, elle ne m'avait pas été signalée. La parole est à vous, Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement des différents vœux qui ont été déposés et des interventions faites sur le même sujet à diverses reprises dans cet hémicycle, nous partageons un certain nombre de points de vigilance sur la question des

compteurs "Linky", notamment au sujet de l'usage des données personnelles. Serviront-elles à un pilotage public qui permet de garantir l'intérêt général ? Serviront-elles aux opérateurs privés de l'énergie pour qu'ils se partagent le gâteau ? Serviront-elles les industriels qui utiliseraient les données pour peser sur les consommateurs, les incitant à changer leurs appareils électriques ? Comment la confidentialité des données et la protection des consommateurs est-elle réalisée ?

Ainsi, un certain nombre de questions ne sont pas franchement tranchées. C'est le cas d'ailleurs de l'impact réel ou supposé sur la santé publique. D'aucuns indiquent que "Linky" est moins nocif qu'un téléphone portable.

Cela dit, force est de constater qu'à Paris une grande majorité de compteurs est déjà posée. A partir de là, comme des problèmes demeurent, nous souhaitons que soit réuni de nouveau par notre collectivité le comité de suivi que nous avons fait mettre en place et qui s'est réuni sous la présidence de Célia BLAUDEL, pour procéder à un examen exhaustif du déploiement des compteurs "Linky" et "Gazpar" et pour travailler sur les points de vigilance qui demeurent.

En tout état de cause, nous nous abstenons sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Plus d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Danielle SIMONNET.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DDCT 78 - Subventions (116.000 euros) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DDCT 78 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à soutenir 18 associations agissant dans les quartiers populaires d'une part, et l'investissement de l'espace public d'autre part. Ces deux objectifs imbriqués sont tout à fait opportuns et me donnent l'occasion de rappeler, au nom de mon groupe, que l'espace public est un enjeu majeur de nos politiques publiques.

Effectivement, l'espace public ne doit pas être un lieu neutre, vide et inactif, tout au contraire. Je me réjouis donc que des associations engagées se saisissent de ces lieux pour mener à bien des projets d'intérêt général. Ces initiatives sont donc à saluer. Je salue les associations qui travaillent au quotidien et donnent de la vie à nos quartiers populaires, souvent en proie à de nombreuses difficultés, notamment financières.

La Ville souhaite une égalité de ces territoires et davantage de solidarité. Elle peut compter sur la richesse et la vitalité des acteurs de terrain. Les associations qui agissent au sein de ces quartiers par l'occupation de l'espace public le prouvent. Elles font preuve d'imagination et dévoilent toutes les potentialités dont regorge l'espace public.

Nous devons donc nous poser la question des nouveaux usages dans cet espace public qui se développe depuis très longtemps : dynamiques économiques, infrastructures, nature en ville. Les associations fourmillent d'idées, alors aidons-les.

En effet, l'espace public est un lieu de toutes les possibilités et vous le soulignez dans votre projet de délibération. En parallèle des nouveaux usages, je pense à des usages plus classiques, à l'animation, à l'embellissement, à la végétalisation, aux projets de "street art". On en a quelques-uns dans le 18e mais pas autant que dans le 13e, il est vrai.

Il est également espace de débats et d'échanges, lieu de rencontres. Ces projets montrent à quel point les associations sont pleines de vie et d'idées. Regardons "Les Fourmis vertes" dans le 18e qui souhaitent sensibiliser aux déchets et à la propreté dans le quartier Charles Hermite, ou encore "Cultures Pas Sages" qui entend mettre en place des ateliers artistiques dans l'espace public dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Ce sont des projets très localisés, au plus près des habitants, ce qui leur donne un caractère concret.

Les autres projets portent la même ambition et c'est ce dont ont besoin les quartiers populaires, des actions résolument concrètes, utiles et efficaces. J'ai d'ailleurs pu mesurer depuis longtemps, notamment dans le 18e, comment des initiatives citoyennes ou associatives, prises justement dans l'espace public, pouvaient aussi faire reculer ou déplacer des occupations indésirables de l'espace public. Je pense notamment au phénomène de prostitution ou de trafic de toxicomanie.

Par conséquent, il serait bon, au regard de ces enjeux multiples, de pouvoir faire dialoguer et rencontrer ces associations déjà engagées dans un dessein commun. Cela permettra de favoriser les échanges d'expériences, de points de vue et d'idées. Cela ne peut qu'améliorer leurs projets. Créons des synergies.

Par ailleurs, outre les aider financièrement, il me semble indispensable de communiquer davantage sur leurs actions au niveau local, car souvent il s'agit d'un public déjà averti, sinon il s'agit d'un public arrivé par hasard.

J'aurais l'occasion de défendre mon vœu sur la piétonisation un peu plus tard, ce qui est en lien avec cette problématique de l'espace public, mais je souhaite réaffirmer l'engagement de mon groupe dans l'initiative populaire de terrain favorisant le partage, l'engagement et la rencontre dans l'espace public et ailleurs.

Je demande d'ailleurs que des zones piétonnes puissent être développées, notamment dans le 18e, mais cela fera l'objet du vœu prochain.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci pour cette intervention qui met en lumière ce projet de délibération.

C'est en effet une nouvelle ligne de subventions que nous avons souhaité créer cette année, car elle correspond, ce que vous avez rappelé, à un véritable besoin. Je pourrais d'ailleurs dire à deux véritables besoins dans les quartiers car, pour améliorer leur visage, nous soutenons déjà beaucoup de projets en investissement. Je pense au projet du budget participatif, bien sûr, mais également à des délibérations classiques, telles que les subventions d'investissement qui bénéficient aux associations, afin notamment d'embellir et d'améliorer le cadre de vie, et 400.000 euros cette année y seront consacrés. Puis évidemment, mais à une plus grande échelle, ce sont les projets de rénovation urbaine qui sont portés avec la Direction de l'urbanisme.

Ce projet de délibération présente en effet des aides, des accompagnements en fonctionnement, qui correspondent à une véritable attente des acteurs locaux des associations, des collectifs ou des habitants, afin de développer les usages positifs de l'espace public dans nos quartiers. L'ensemble des projets intègre cette participation des habitants. C'est vrai autant sur la question de la propreté, dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité, que de l'animation ou de la végétalisation de l'espace public et des espaces communs.

Ce projet de délibération regroupe donc 18 projets qui seront accompagnés, et près de 18 associations pour 116.000 euros. Vous l'avez dit, c'est autant du "street art" que de l'agriculture urbaine ou que de l'embellissement, par exemple dans la contre-allée Valentin Abeille, qui est empruntée tous les jours par les familles et les enfants pour aller sur le chemin de l'école. C'est une nouvelle vie pour les pieds d'immeubles dans le quartier Danube, des jeux de rue pour les enfants dans le quartier Fontaine-au-Roi ou des projets d'animation de l'espace public par exemple à la Goutte-d'Or.

Ce type de projets est utile mais valorise également l'image de nos quartiers populaires, leur dynamisme, leur rayonnement. C'est évidemment aussi dans ce souci de mettre en lumière tout ce qui est possible, tout ce qui est faisable, que nous souhaitons pouvoir accompagner ces projets.

Je termine en vous disant qu'il s'agit de la première tranche des projets qui seront accompagnés dans le cadre de ce soutien à l'occupation de l'espace public dans les quartiers populaires. Un second projet de délibération vous sera présenté après l'été. Nous devrions accompagner, après ce second projet de délibération pour améliorer le cadre de vie et l'appropriation par les habitants de l'espace public, à peu près à hauteur de 150.000 euros, avec des résultats très rapides, voire immédiats dans nos quartiers.

Merci, en tout cas, d'avoir salué ces actions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 78).

2018 DDCT 81 - DAE - Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e, 20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DDCT 81 - DAE relatif à l'attribution de subventions pour le fonctionnement de quatre Accorderies parisiennes.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Réseau des Accorderies de France est actuellement constitué de 39 accorderies, dont quatre sur le territoire parisien. L'année 2017 a été une année de transition pour les accorderies parisiennes, puisqu'initialement portées par des structures existantes, association, régie de quartier, centre social, trois d'entre elles se sont autonomisées et se sont constituées en association.

Les accorderies interviennent dans les quartiers "politique de la ville" et sont animées essentiellement par des bénévoles. Je souhaite rappeler quelques principes de fonctionnement des accorderies que les Ecologistes partagent pour créer une société plus solidaire :

- une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu ;
- l'échange repose sur le temps et non sur l'argent ;
- les échanges sont équilibrés, puisqu'on donne autant que l'on reçoit ;
- c'est de l'échange et non du bénévolat ;
- une accorderie fonctionne grâce à l'implication des accordeurs.

Voici quelques chiffres clés des quatre accorderies parisiennes :

- 1.400 accordeurs participent à Paris aux différentes accorderies ;
- 70 % des accordeurs habitent un quartier "politique de la ville" ;
- une grande majorité de femmes sont impliquées dans le fonctionnement des accorderies ;
- un accordeur sur cinq est sans emploi ;
- une majorité d'accordeurs sont des personnes qui vivent seules, plus de 60 % vivent seules ou avec des enfants à charge.

La moitié des accordeurs disposent de moins de 20.000 euros par an.

Je ferai un focus sur l'Accorderie du Grand Belleville que je connais mieux, et qui a embauché un salarié en septembre et qui est agrée espace de vie sociale depuis novembre. Cette accorderie a déménagé le 15 janvier 2017 rue des Panoyaux dans le 20e. Elle est maintenant installée dans un local du bailleur R.I.V.P. Les locaux sont mieux adaptés aux besoins mais le loyer reste élevé malgré l'intervention de la Mairie. C'est une structure encore fragile financièrement.

Je retiens les actions qui me sont particulièrement chères en lien avec ma délégation et qui seront mises en place prochainement :

- développer les activités collectives d'échanges ; la nature des travaux les plus échangés sont des travaux d'entretien et de jardinage ;
- œuvrer avec les acteurs relais du champ social culturel ;
- animer un groupement d'achats ;
- mettre en place des paniers d'alimentation "bio" en circuit court ;
- recréer du lien à la terre.

Je vous invite donc à aller les rencontrer et à aller fêter leur anniversaire puisque l'Accorderie du Grand Belleville fêtera bientôt ses cinq ans.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Joëlle MOREL, d'avoir salué en l'illustrant par l'Accorderie du Grand Belleville, l'action des Accorderies. C'est un projet de délibération que nous co-rapportons avec Antoinette GUHL parce qu'on est bien là en effet à l'intersection de nos deux délégations.

La Ville de Paris est un partenaire historique de ce dispositif de lien social, puisque nous accompagnons les accorderies à Paris depuis leur création. C'est Gisèle STIEVENARD qui avait initié ce soutien. Année après année, le nombre d'accordeurs et le nombre de services échangés ne cesse de croître. Vous l'avez rappelé, il y a aujourd'hui à peu près 4.000 accordeurs à Paris.

Permettez-moi, vous avez très bien illustré ce que produit une accorderie en termes de services et de lien social. Permettez-moi de donner quelques éléments d'un point de vue parisien.

Retour sur l'année 2017 qui a été une année importante pour l'ensemble des accorderies puisque trois d'entre elles se sont constituées en association et se sont autonomisées. En effet, elles étaient auparavant portées par des structures déjà existantes - régie de quartier, centre social, association - et le processus d'autonomisation est en cours pour la quatrième accorderie qui est celle du 18^e arrondissement.

En parallèle, nous avons passé notre temps à aller présenter ce dispositif à nos partenaires afin de mobiliser au maximum le droit commun. Vous l'avez dit, la Caisse d'allocations familiales a accompagné les accorderies dans l'obtention d'un agrément "Espace de vie sociale". La C.A.F. est donc aujourd'hui le premier financeur des accorderies, et c'est un beau basculement et un bel engagement de la C.A.F. que nous sommes arrivés à mobiliser.

Le même mouvement a été opéré d'investissement du droit commun. Il avait commencé, l'année dernière, avec un soutien du Bureau des personnes âgées qui est reconduit cette année. Antoinette GUHL a souhaité accompagner les accorderies à hauteur de 10.000 euros au titre de l'innovation sociale, et de l'économie sociale et solidaire.

Je suis donc ravie que, pas à pas et tranquillement, nous ancrions dans la durée, dans les territoires, ces accorderies qui permettent vraiment de renforcer le lien social de proximité.

J'espère que nous serons très nombreux le 15 juin pour fêter l'anniversaire de l'accorderie du Grand Belleville dans leurs nouveaux locaux. Je vous signale qu'une subvention sera proposée lors de notre prochaine séance de juillet afin de permettre à l'accorderie de finaliser l'aménagement de ce nouveau local, et là aussi grâce à un dispositif que vous connaissez bien, le budget participatif "Plus de locaux associatifs dans nos quartiers".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 81 - DAE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 81 - DAE).

2018 DPSP 3 - Subventions (210.000 euros) et conventions avec 4 associations pour leurs actions en faveur des parisiens victimes d'infractions pénales et du terrorisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DPSP 3 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec quatre associations pour leurs actions en faveur des Parisiens victimes d'infractions pénales et du terrorisme.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les attentats de janvier et novembre 2015 ont profondément marqué l'esprit et la vie des Parisiennes et des Parisiens. Ces attentats endeuillèrent Paris qui fut cependant, une nouvelle fois, à la hauteur de son histoire. A la hauteur grâce aux Parisiennes et aux Parisiens qui, au lendemain de l'attentat de "Charlie", se réunirent spontanément à plus de 30.000, place de la République et furent plus d'un million et demi dans les rues de Paris, le 11 janvier 2015, après les attentats de Montrouge et de l'hyper casher ; la même solidarité se manifesterait en novembre suite à l'attentat du Bataclan. A la hauteur grâce également à sa Municipalité, à l'implication de sa Maire et à l'unanimité sur les bancs de cet hémicycle.

Paris, frappée à nouveau il y a peu, ne fut hélas pas la seule puisque le terrorisme frappera nos compatriotes niçois et nos amis de Barcelone, de Bruxelles, de Londres, d'Afrique, et d'ailleurs récemment encore de Liège.

Paris agit symboliquement. Je pense bien entendu à la décision prise à l'unanimité de notre conseil de faire de "Charlie Hebdo", le citoyen d'honneur de la Ville de Paris, mais aussi, avec moins d'emphase, à la cérémonie organisée par la Maire de Paris, en l'honneur des concierges dont ces épisodes tragiques démontrèrent aux Parisiens leur dévouement si particulier, ou à l'exposition " Je dessine pour Charlie" qui se tient à l'Hôtel de Ville.

Paris agit aussi et surtout en soutien auprès des victimes directes ou indirectes. Outre l'accompagnement psychologique d'urgence mis en place au lendemain des attentats, l'aide aux personnes victimes des attentats relève de l'axe de l'aide aux victimes et accès au droit du Contrat parisien de prévention et de sécurité. Paris est également engagée par le Schéma départemental d'aide aux victimes que notre Municipalité a signé le 2 mai 2016.

Il est essentiel que les victimes d'attentat et leurs proches aient un lieu pérenne d'accueil et d'écoute, et puissent bénéficier d'un soutien psychologique et d'une aide pour connaître et faire valoir leurs droits.

C'est l'objet du présent projet de délibération qui permet d'allouer 210.000 euros à quatre associations agissant en son domaine et dont le sérieux n'est plus à démontrer. Ainsi, l'association "Paris aide aux victimes" est missionnée par le Parquet pour co-animer le Bureau d'aide aux victimes de Paris et est mandatée par l'Etat pour créer et animer un guichet unique d'accueil.

Ces associations, comme celles créées suite au 13 novembre 2015, "Fraternité et Vérité" et "Life for Paris", permettent également de contribuer aux réflexions et actions de lutte contre le terrorisme, tout en créant des lieux d'échange et de dialogue pour les victimes.

Ces associations, grâce à leurs dizaines de bénévoles et de salariés, réussissent un travail remarquable, non seulement en soutenant globalement les victimes - les traumatismes lourds ont des conséquences souvent fâcheuses au niveau de la vie familiale et professionnelle - mais aussi en permettant un accompagnement précis, et ce notamment vis-à-vis de classes d'âges spécifiques comme le programme thérapeutique "Mimosa 3" pour les enfants, développé par l'Association française des victimes du terrorisme.

Elles permettent également d'aider notre collectivité à entretenir la mémoire et les souvenirs des événements et des personnes disparues.

Ainsi, ce projet de délibération est pour moi - et je pense pour l'ensemble de cet hémicycle - l'occasion de rendre hommage tant à nos morts qu'aux vivants, de saluer le travail remarquable de ces bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps et leur énergie pour soutenir leurs concitoyens dans la peine et la souffrance.

Merci donc à la Maire de Paris et à vous, Madame l'adjointe, chère Colombe, de nous permettre de réitérer - je le pense - unanimement notre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Un immense merci, chère Marinette BACHE, pour votre intervention sur ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération important qui comporte, et vous l'avez rappelé, les subventions pour deux associations de victimes du 13 novembre et un accompagnement de "Paris aide aux victimes" et de l'A.F.V.T. pour leurs actions d'accompagnement des victimes.

Le travail, au-delà de ces subventions, avec les associations, qu'elles soient d'accompagnement aux victimes ou des associations de victimes, est aussi ce qui nous a permis - et c'est un "nous" qui embrasse bien plus largement que la DPSP et moi-même, de construire là aussi jour après jour mois après mois, la façon dont nous pouvions du mieux possible, chacun à sa place, participer à la coordination - malheureusement, l'attaque terroriste de la rue Monsigny nous a rappelés à quel point cette coordination était nécessaire – mais également l'accompagnement dans la durée de l'ensemble de ceux qui ont été touchés et impactés par les attaques terroristes.

C'est un travail que nous continuerons, c'est un travail qui est nécessaire, c'est un travail dont Paris ne peut évidemment pas s'exonérer. C'est un travail qui nous permet d'accompagner individuellement, mais aussi de construire collectivement cette résilience qui n'est pas qu'un mot sur un plan, mais qui est bien la façon dont cette ville, épreuve après épreuve, se relève, est debout, affirme ses valeurs et permet à chacun de continuer le chemin ensemble.

Merci d'avoir salué l'action de ces associations, de l'ensemble de ceux, salariés et bénévoles, qui les animent parce que ce sont des gens absolument formidables. Paris doit s'honorer de pouvoir les compter parmi ceux qui nous font avancer tous ensemble.

Merci de nouveau pour votre très belle intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPSP 3).

Je vous remercie.

2018 PP 50 - Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 50 relatif à la modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Modernisation, simplification, transparence, tant de prétextes qui permettent, de notre point de vue, de couvrir des remises en cause faites au principe de la fonction publique.

Ici, il s'agit de la mise en œuvre des nouveaux régimes indemnitaires dans la fonction publique qui remplacent l'ensemble des primes et des indemnités dont bénéficiaient les agents des corps des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

Ce projet de délibération a pour conséquence l'individualisation des salaires des agents en mettant fin au principe de carrière dans la fonction publique. En effet, elle lie les primes à la fonction et non plus au grade. Plus

précisément, cette prime à l'emploi conduit à la division entre les agents d'un même grade, et au renforcement des pouvoirs des directions sur les salariés.

Il ne s'agit ni d'une amélioration, ni d'une augmentation mais de l'introduction d'un alinéa sur le pouvoir d'achat des agents. Au-delà du montant minimal, les agents sont appréciés sur les fonctions exercées et leur manière de servir. Ce projet de délibération met un coup à l'organisation d'une fonction publique de carrière et de grade. Elle accélère le processus qui va vers une Fonction publique d'emploi. On fait entrer dans le service public des enjeux de concurrence et de rentabilité au détriment de la qualité du service rendu à l'usager. Les missions de service public exercées par les agents ne sont pas toujours quantifiables. Enfin, tout cela aura des conséquences sur la mobilité des agents, l'introduction d'inégalité et de discrimination entre les femmes et les hommes, entre fonctions publiques puisque toutes ne sont pas concernées.

Nous sommes contre la fin du statut de la fonction publique et la remise en cause de l'égalité entre les fonctionnaires à grade et fonction identique. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Ensuite, la parole ira à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce sera à peine une réponse. La position de Didier LE RESTE est une position - si vous me le permettez - classique, en tout cas déjà énoncée dans cet hémicycle.

C'est, après tout, quelque chose qui ne nous surprend pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je me contenterai d'éléments techniques pour préciser que ce projet de délibération fait suite à celui qui avait été examiné par le Conseil de février dernier, au cours duquel vous aviez eu l'occasion d'exprimer vos interrogations et oppositions.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui a vocation à étendre au personnel de la Préfecture de police des administrations parisiennes exerçant les fonctions d'adjoint de contrôle, secrétaire administratif, adjoint administratif, adjoint technique, identificateur et contrôleur, les mêmes dispositions qui, en février, avaient été appliquées à la filière sociale.

Voilà pour quelques éléments de contexte s'agissant d'un dossier par ailleurs décliné à l'échelle de la fonction publique au niveau national.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 50).

2018 SG 14 - Avenant n° 2 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement de caméras de vidéosurveillance.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au renforcement du plan.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 14 ainsi que les vœux référencés n^{os} 63 et 64 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'avenant n° 2 sur la convention relative à l'occupation du domaine public dans le cadre du Plan Vélo.

Je donnerai la parole à Philippe GOUJON, Didier LE RESTE, Pascal JULIEN, François DAGNAUD, Eric LEJOINDRE, Thomas LAURET, Danielle SIMONNET, Eric HÉLARD, Jérôme DUBUS.

Colombe BROSSEL vous répondra, ainsi que le M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur GOUJON, vous avez donc la parole, pour 5 minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Cet avenant doit permettre aux agents de la Ville habilités de la DPSP et de la DVD d'accéder aux images des caméras du P.V.P.P. à des fins de verbalisation en raison du transfert de compétences fixé par la loi du 28 février 2017 entre la PP et la Ville.

Nous y sommes favorables. Nous pensons même d'ailleurs qu'il faudrait ajouter - je le dis à Mme BROSSEL avec qui j'en ai déjà discuté - une mission de verbalisation des atteintes à la salubrité publique, notamment contre les dépôts d'ordures sauvages, alors même que c'est aussi une volonté de la Mairie, du moins je crois le savoir. D'ailleurs, toutes ces missions ne gênent aucunement les missions de sécurisation. Je regrette néanmoins - je l'ai dit en Commission - le manque d'anticipation sur ce point, et aussi sur l'habilitation des agents qui aurait pu être prévue dès la mise en œuvre de la nouvelle loi. Toutes les caméras ne leur sont d'ailleurs pas accessibles. Je voudrais surtout profiter du fait que nous revenions sur le P.V.P.P. pour demander une nouvelle fois son extension dans Paris.

Je citerai, pour commencer, un ancien Ministre socialiste de l'Intérieur, ce qui ne m'arrive pas souvent, pour qui la vidéo-protection "est un formidable outil de sécurisation et d'élucidation".

Lequel ?

Cherchez dans les annales. C'est récent.

Cela est confirmé par une étude de 2008 de l'Institut national des hautes études de sécurité, un rapport de l'Inspection générale de l'administration selon lesquels la vidéo-protection - je cite les deux rapports - "dissuade les délinquants potentiels de passer à l'acte, atténue dans certains cas la gravité du préjudice subi, contribue au maintien de l'ordre public, leur présence sécurisant les interventions de police et en garantissant le bon déroulement". "Elle exerce aussi un effet positif sur le sentiment d'insécurité". Qui dit mieux ?

"Le nombre d'agression, relève ce rapport, progresse deux fois moins vides dans les villes équipées de caméras". Elle est d'un apport tout aussi majeur que l'a été la police technique et scientifique et le sera encore davantage quand le troisième fichier de P.T.S., que j'appelle de mes vœux - celui de la reconnaissance faciale -, existera. C'est grâce à une caméra que l'incendie de la rue Myrha a été élucidé en quelques heures. C'est aussi grâce aux caméras que la fuite des frères Kouachi a pu être suivie au moins jusqu'au périphérique.

Je prétends dans le même temps qu'elle est respectueuse des libertés. Chaque caméra est soumise à l'avis d'une commission présidée par un magistrat du siège, à une autorisation préfectorale, à une information du public sur place, au contrôle de la commission départementale. Des sanctions pénales existent en cas de non-respect de la législation. Enfin, un comité d'éthique, auquel nous sommes un certain nombre à participer, veille au respect de la charte d'éthique de la vidéo-protection. Surtout, elle a permis à Paris d'interpeller 10.239 personnes entre 2011 et 2015 et de procéder à 2.496 gardes à vue et 2.225 déferrements. Je souhaite d'ailleurs que le Préfet de police puisse actualiser ces chiffres qui datent de fin 2015.

Il est nécessaire de compléter le maillage et l'interconnexion des images. Cela permettrait, Monsieur le Préfet, la vidéo-patrouille, impossible aujourd'hui à cause des nombreuses zones blanches du dispositif. Avec une caméra pour 2.027 habitants, Paris est sous-dotée par rapport à des villes socialistes comme Strasbourg, qui compte une caméra pour 1.077 habitants, Lyon avec une caméra pour 900 habitants - ce qui ferait, pour Paris, une caméra pour 2.400 habitants -, sans même évoquer Nice avec une caméra pour 347 habitants.

Le second niveau nécessaire est celui des grands ensembles immobiliers dans lesquels délinquance, incivilités, occupations des halls d'immeuble avec nuisance nocturne sont courants. Je réclame depuis plusieurs années à la Ville et aux bailleurs de vidéo-protéger les parties communes de ces sites et d'assurer l'interopérabilité avec les services de police, comme cela commence à être le cas aux Périchaux ou à Curnonsky - je le dis devant le maire du 17^e arrondissement.

Le troisième niveau de maillage concerne les équipements publics sportifs, culturels et municipaux. Il revient là encore à la Ville de mettre en place la vidéo-protection. Je veux insister sur la sécurité dans et aux abords des collèges et des lycées et saluer d'ailleurs en la matière la démarche déterminée et volontariste de la Région dans les

lycées. Elle en a d'ailleurs fait une priorité. Frédéric PÉCHENARD me disait que le budget de la Région pour la sécurisation des lycées avait doublé.

La Mairie de Paris doit prendre position sur la sécurisation des collèges par vidéo. J'ajoute qu'il est tout autant nécessaire d'aider les commerçants à s'équiper en vidéo-protection. Quant au réseau de transports, malgré les 10.000 caméras du réseau R.A.T.P. et S.N.C.F., il ne bénéficie pas encore d'un équipement complet en vidéo-protection, 800 rames restant encore à équiper. A la Préfecture de police, à la R.A.T.P., à la S.N.C.F. de s'en préoccuper. Dans les secteurs sous vidéo-protection, le taux d'élucidation est pourtant deux fois plus élevé.

Pour être véritablement efficace, le réseau de vidéo-protection doit enfin assurer un maillage continu à l'échelle du bassin de délinquance qui est, à Paris, celui de la zone de la police d'agglomération.

Je réclame - et le Gouvernement précédent, qui était un Gouvernement socialiste, s'y était montré favorable - un plan de vidéo-protection d'agglomération, que nous estimons à 5.000 caméras.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ma phrase de conclusion, Monsieur le Maire, est de dire que la police connaîtra alors seulement un véritable bouleversement organisationnel par une meilleure présence policière sur le terrain, la faisant passer de la réaction à l'anticipation et permettant un flitage intelligent et proactif, condition de réussite de la police de sécurité du quotidien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela fait bien plus qu'une phrase...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Cela ne remplacera pas pour autant, évidemment, la police municipale que nous continuons à appeler de nos vœux.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Didier LE RESTE, pour 5 minutes.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre position sur la vidéosurveillance n'est plus à démontrer. Contrairement à ce que pensent certains, elle n'est pas uniquement motivée pour des raisons idéologiques, même si, pour ma part, je n'entends pas le mot "idéologie" comme une grossièreté.

Défendre les libertés publiques est pour moi une vraie question idéologique. Le projet de délibération qui nous est soumis est la conséquence du changement de statut de notre collectivité. Il ne fait que donner aux désormais agents de la Ville les mêmes droits et les mêmes devoirs que ceux qu'ils avaient quand ils dépendaient de la Préfecture de police.

Je n'aurai pas la méchanceté de rappeler le détournement du système vidéo dans le contrôle et la verbalisation du stationnement, tel que l'a récemment pratiqué l'entreprise "Streeteo".

On peut admettre que ce projet de délibération n'est qu'une conséquence de la loi de février 2017 mais, pour toutes les raisons que nous avons cent fois répétées et qui sont fort bien résumées dans un quotidien du soir du 17 mai 2018, nous restons toujours perplexes sur l'efficacité de ce système. A la fois parce qu'il n'est pas dissuasif quant à la prévention de la délinquance, fut-elle routière. Au mieux, il reporte les comportements délictueux sur les zones non surveillées.

Près de 3.000 communes sont équipées aujourd'hui.

Elles n'étaient que 60 en 1999, et cela n'a pas amené une baisse conséquente de la délinquance, contrairement à ce qui était annoncé. Parce qu'elle a voulu masquer la diminution drastique du nombre de fonctionnaires sur la voie publique, parce qu'elle a amené un nombre de plus en plus important de personnes trop peu formées à utiliser cet outil. Je ne parle pas ici des agents concernés par ce projet de délibération, qui ont toute notre confiance, cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant.

Parce que bien souvent sollicitée dans le cadre de l'enquête judiciaire, elle n'est décisive que dans 0,5 % des cas si l'on prend les chiffres récents de la ville de Marseille détaillés dans le remarquable ouvrage de Laurent

MUCCHIELLI "Vous êtes filmés !" et surtout parce qu'elle ne fait pas l'objet d'une évaluation sérieuse et périodique par le Ministère de l'Intérieur.

La dernière étude ministérielle date de 2009 et avait été très décriée par les spécialistes de la question. Seuls des chercheurs indépendants tendent de compiler des informations, afin de nous aider à mieux comprendre le phénomène de massification dans l'utilisation de la vidéosurveillance.

Il serait souhaitable qu'une étude soit aussi réalisée sur l'incitation à la dépense des collectivités et des ménages en matière de vidéosurveillance et le poids économique que cela représente.

Personne n'a oublié la célèbre saillie du maire de Nice suite aux attentats de Paris en 2015. Je le cite: "Si Paris avait été équipée du même réseau de caméras que le nôtre, les frères Kouachi n'auraient pas passé trois carrefours sans être neutralisés et interpellés". On sait que malheureusement, l'histoire lui a donné tort.

Pour nous, rien ne remplacera la relation humaine et le retour massif d'agents publics dans l'espace public. La décision du directeur général de l'A.P.-H.P. annoncée il y a quelques semaines d'installer 1.500 caméras et d'engager 30 millions d'euros d'investissement apparaît comme une provocation pour des agents qui exercent leur métier dans des conditions très difficiles. C'est de personnel en quantité et en qualité dont l'hôpital a besoin, pas seulement des caméras. Se mettre uniquement sous la protection de la vidéo n'est qu'un leurre.

Dans la mesure où ce projet de délibération porte pour une large part sur des questions organisationnelles et à partir des éléments d'appréciation que j'évoquais précédemment, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Bien sûr, il y a la question philosophique de la liberté surveillée, il y a ceux qui aiment la liberté, ceux qui aiment la liberté surveillée, ceux qui aiment la liberté hyper surveillée, et ceux qui aiment la liberté extra hyper surveillée. Là, c'était le cas exposé de M. GOUJON, visiblement, qui appartient à cette dernière catégorie.

Laissons de côté cet aspect des choses pour en reprendre un autre, celui du rapport coût/efficacité. Personne n'a jamais dit que... Enfin, mon groupe n'a jamais dit que la vidéosurveillance n'avait pas d'efficacité. Elle a une efficacité, mais cette efficacité est-elle supérieure à un système de protection sans vidéo ? Il n'y a jamais eu une étude sérieuse, indépendante, approfondie du rapport coût/efficacité, investissement/efficacité, une évaluation. Cela n'existe pas.

Les quelques éléments que l'on a montrés que franchement, c'est très cher payé pour ce que cela rapporte.

Je vous ai écoutés jusqu'au bout sans vous interrompre, je demande au président de séance de faire respecter et de déduire de mon temps de parole ce rappel à l'ordre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, on laisse M. Pascal JULIEN finir son intervention, s'il vous plaît.

M. Pascal JULIEN. - C'est pénible, 1 minute 30 et on me dit que je dépasse !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Continuez, Monsieur JULIEN, ne vous laissez pas perturber.

M. Pascal JULIEN. - Vous qui intervenez tout le temps, Monsieur DUBUS, qui vociférez en permanence, je dépasserai à cause de vous. C'est pénible à force.

Il y a vraiment des vérités qui vous sont tellement difficiles à entendre que cela vous fait réagir. Je rejoins, en ce sens, beaucoup d'arguments qui ont été avancés par Didier LE RESTE.

J'en reviens à ce projet de délibération.

Notre opposition à la vidéosurveillance porte sur l'espace public des personnes. Sur l'espace privé, les gens font ce qu'ils veulent. Comme élu, cela ne nous regarde pas. On ne s'est jamais opposé à ce que les gens mettent les caméras chez eux.

Par ailleurs, nous sommes favorables à la vidéo-verbalisation si ces vidéos ne servent qu'à cela.

Participant au comité d'éthique de la vidéosurveillance, ayant visité des salles et d'ailleurs des visites sont à venir et affirmant que ce comité fonctionne bien, je le dis, il fonctionne bien, nous sommes favorables à la vidéo-verbalisation.

De quoi s'agit-il ici ? Il y a un transfert de personnel, presque 2.000 personnes, qui pour la Préfecture faisaient la vidéo-verbalisation. Il faut qu'elles puissent continuer de faire ce travail. Ce projet de délibération ne nous pose pas de problème. On aurait pu voter pour, s'il n'y avait pas le rajout, c'est bien écrit dans le projet de délibération, "par ailleurs", le rajout de sept caméras. Il aurait fallu deux projets de délibération. En même temps, ce sont sept caméras pour de nouveaux quartiers. Il n'y a donc pas d'intensification de la vidéosurveillance sur les territoires déjà surveillés. Cela fait que nous pourrions nous abstenir sur ce projet de délibération sans nous y opposer.

Je continue d'appeler de mes vœux l'installation d'un groupe d'étude, soit à l'échelle parisienne, soit à l'échelle nationale, qui examinerait enfin les choses. Je n'ai pas de tabou. Si l'on arrive à me convaincre que la vidéosurveillance est vraiment d'un excellent rapport qualité/prix, il n'y a pas de problème, je changerai d'avis. Pour l'instant, je n'en suis pas convaincu. D'ailleurs, je suis très étonné, car sur les bancs de l'opposition, on entend en permanence que l'on vit dans un monde de plus en plus d'insécurité. Vous passez votre temps à dire, c'est très grave, très dangereux, attention, on ne peut plus sortir, le quartier de la Goutte d'Or est devenu absolument effroyable. Vous tenez un discours complètement alarmiste.

Simultanément, on a installé beaucoup de caméras.

Il y a donc une contradiction dans votre discours. Vous ne pouvez pas à la fois vous réjouir que l'on installe toujours plus de caméras, et déplorer l'augmentation de l'insécurité.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur JULIEN.

Je donne maintenant la parole à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous partageons, je crois, avec les Parisiens, un objectif : faire de Paris une ville du respect, qui respecte chacun et où chacun respecte tous les autres. L'action des agents à la DPSP et tout particulièrement depuis la réforme de 2016 et le passage de 10 à 6 circonscriptions y contribue fortement. Je veux, en notre nom collectif, je crois, saluer leur travail et leur engagement.

Depuis le 1er janvier, nous pouvons compter à la fois sur un cadre légal élargi et sur l'arrivée de 2.000 agents précédemment affectés à la Préfecture pour redoubler et intensifier nos efforts. C'est ce que nous faisons.

Les premiers résultats sont là. Ils sont encourageants. La présence des agents est visible et apaise. Les Parisiens comprennent que les incivilités portent atteinte à notre capacité à faire société commune à l'échelle de la ville et leur sanction, leur verbalisation est indispensable en cas de manquement.

Ils nous demandent également d'avancer pas à pas vers un espace public plus apaisé, mieux respecté et mieux partagé.

Sur le 19e arrondissement, par exemple, nous sanctionnons particulièrement les dépôts sur la voie publique, qui ont progressé de 125 % en un an ; les épanchements d'urine, qui ont progressé de 138 % ; la présentation irrégulière des déchets en progrès de 167 % ; et les infractions liées aux chantiers qui ont progressé de 88 %.

Depuis le 1er janvier, près de 8.500 verbalisations par les A.S.P. qui nous ont rejoints pour entrave aux déplacements ont été dressées : stationnement sur le trottoir, sur le passage piéton ou sur les pistes cyclables.

Bref, tous ces comportements que leurs auteurs peuvent juger anodins, mais qui contribuent à la dégradation des quartiers, nous ne les acceptons pas et nous assumons qu'ils soient sanctionnés, et chaque fois que c'est possible, verbalisés. Le respect ne se divise pas, il se partage à l'échelle de son quartier, à l'échelle de sa ville.

Ce projet de délibération nous propose de franchir une nouvelle étape en agissant mieux et en nous dotant d'outils pour nos agents de la DPSP, pour ceux du centre de veille opérationnelle et la salle de régulation des déplacements qui en ont besoin pour mieux travailler, être plus réactifs et avancer mieux. Ils auront, avec cet avenant, accès à presque 1.000 caméras déployées sur le territoire parisien, pas une de plus, mais pourront accéder à celles qui sont déjà présentes. L'accès à ces images sera naturellement - et c'est une exigence - régulé. Nos agents seront formés et encadrés. La vidéo doit être un outil de protection et certainement pas un outil d'intrusion.

Cet accès permettra, dans les prochains mois, la mise en place d'un dispositif de vidéo-verbalisation. Avoir les bonnes images au bon moment pour identifier les troubles, les incivilités, les accidents, est une façon d'agir plus efficacement et de façon plus réactive.

En complément de la présence de nos agents sur le terrain et en attendant également le déploiement de la police du quotidien dans nos quartiers, avec, nous l'espérons, un renforcement des moyens, ce réseau de caméras sera, de toute évidence, un élément utile pour renforcer la qualité de vie dans tous les quartiers de Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après François DAGNAUD, je veux, moi aussi, revenir sur ce projet de délibération, non pas tant sur le débat général sur la question de la vidéo-protection, mais sur ce qui nous est proposé de voter aujourd'hui. Vous le savez, en 2009, la Ville de Paris et l'Etat ont mis en œuvre le premier plan de vidéo-protection de Paris, qui était un cadre de l'organisation des caméras de vidéo-protection dans notre ville et est l'un des éléments de notre politique de sécurité dans l'espace public.

Au 1^{er} janvier de cette année, les compétences de contrôle de stationnement gênant ont été transférées à la Ville. La lutte contre les incivilités dans l'espace public et le respect des dispositifs de lutte contre la pollution automobile sont désormais partagés avec les services de police. Ce projet de délibération propose donc la signature d'un nouvel avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat dans le cadre du plan de vidéo-protection parisien.

En effet, les près de 2.000 agents désormais intégrés au service de la Ville de Paris et chargés de ces missions de contrôle, du stationnement et de la répression des incivilités, doivent pouvoir bénéficier, pour assurer au mieux leur mission, comme auparavant la Préfecture de police, des images des caméras placées dans notre ville qui constituent des outils de protection pour l'espace public. Il est donc proposé, par la signature de cet avenant, de permettre aux agents de la Ville qui auront été formés et habilités de consulter les images des caméras installées dans ce plan et, bien sûr, de continuer à bénéficier des images des caméras installées précédemment par la DVD.

Les agents concernés par ce projet de délibération sont issus de la DPSP, chargée du pilotage des équipes d'agents de surveillance de Paris ou des grues d'enlèvement des véhicules à placer en fourrière. La Direction de la Voirie et des Déplacements est également concernée pour les agents du PC Lutèce de régulation de la circulation dans Paris et du PC Bédier d'exploitation des tunnels et du boulevard périphérique.

Naturellement, et comme cela est précisé dans le projet de délibération, seuls les agents habilités, formés et titulaires d'une carte nominative fournie par le Ministère de l'Intérieur, auront accès aux images pour assurer un contrôle strict, dans des conditions optimales, de respect de la confidentialité et de l'éthique. Ces agents devront également signer une charte, présente en annexe du projet de délibération, qui détaille les conditions dans lesquelles l'accès aux images est autorisé et les interdictions qui y sont naturellement associées, pour protéger la vie privée de nos concitoyens. Toutes les garanties sont donc bien prises pour assurer une utilisation de ces images respectueuse des libertés publiques.

Je veux remercier Colombe BROSSEL pour son engagement pour la sécurité des Parisiens et pour la mise en œuvre, depuis le début de l'année, de l'intégration des agents de la Préfecture de police pour assurer les nouvelles missions de la Ville en matière de lutte contre les incivilités dans l'espace public, engagement essentiel et pour lequel notre effort ne doit jamais cesser. Par ailleurs, le contrôle du stationnement doit nous permettre de parvenir à une ville où la circulation est plus fluide.

Ce projet de délibération témoigne aussi de la collaboration efficace entre notre collectivité et la Préfecture de police sur de nombreux sujets, et elle permettra de renforcer l'efficacité de notre action. Bien sûr, des dispositifs d'organisation du contrôle seront mis en place pour éviter qu'une même personne soit sanctionnée à deux reprises par la Préfecture de police et par la Ville de Paris pour une même infraction. Tout cela nous permettra d'assurer un contrôle sur les zones les plus larges possible.

Dans la lignée de cette collaboration fructueuse, je souhaite aussi que nous continuions notre réflexion sur l'implantation de futures caméras destinées à améliorer le maillage de vidéo-surveillance, à tout le moins quand émergent de nouveaux quartiers - Pascal JULIEN le disait. Des opérations d'urbanisme de grande envergure sont en cours, par exemple à la porte de la Chapelle. Cette question devra être posée dans un futur proche dans ce cadre.

Grâce à ce projet de délibération, c'est l'efficacité de notre action qui est renforcée. Ce sont des moyens que se donne la Ville pour assurer du mieux possible nos nouvelles missions de contrôle et de protection de l'espace public.

Je vous invite donc tous à voter ce projet de délibération utile et attendu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Thomas LAURET, pour cinq minutes.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court. Nous n'avons pas d'opposition à la vidéo-protection et à la poursuite du déploiement de ce plan. On comprend parfaitement qu'il faut permettre aux agents qui ont été réintégrés par la Ville d'avoir accès à ces images. En revanche, nous sommes prudents sur les modalités de mise en œuvre de la vidéo-verbalisation que prépare ce projet de délibération. Nous demandons donc à l'Exécutif de bien vouloir prévoir une présentation précise des modalités de la vidéo-verbalisation quand elles seront définies, une fois que l'unité sera constituée, et qu'un débat puisse avoir lieu autour de ces modalités de vidéo-verbalisation.

En effet, les contraintes, notamment en termes de livraison, de réduction de la voirie des espaces dévolus aux entreprises et aux travailleurs, sont de plus en plus fortes. Cela aboutit au fait qu'un certain nombre de livreurs prennent des libertés avec le respect de la réglementation. Il faut, évidemment, que l'on sanctionne ces libertés quand elles sont excessives, mais il faut aussi prendre en compte les circonstances particulières. Je ne voudrais pas que la vidéo-verbalisation soit aveugle, si j'ose dire, dans la façon de faire appliquer le droit. Il faut donc tenir compte des circonstances et des contraintes et faire en sorte que les règles qui seront appliquées en matière de vidéo-verbalisation soient aussi respectueuses des travailleurs, comme certains l'expriment, dans l'exercice de leur métier au quotidien dans Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, nous sommes, avec ce projet de délibération, dans la poursuite du déploiement du Plan de vidéo-surveillance de 2009. Il est donc normal que nous reprenions les échanges que nous avons en 2009 et rappelions les désaccords de 2009 qui sont, me concernant, toujours valables aujourd'hui, en 2018. Première chose : souriez, vous êtes filmés. Bienvenue dans la société du "big brother".

La première opposition est forcément principielle. Elle est forcément une question de principe républicain, de principe démocratique et, je dirais même, de principe philosophique. Quelle société voulons-nous ? Est-ce que l'on veut une société du tout-surveillance dans l'espace public ou est-ce que nous souhaitons défendre nos libertés fondamentales ? Est-ce que l'on souhaite que cette société continue toujours cette fuite en avant vers une société du contrôle social, parce que c'est une société du contrôle social et pas autre chose ?

Nous savons pertinemment que la vidéo-surveillance, qui se développe de plus en plus dans toutes les collectivités, n'a aucune efficacité en matière de prévention de la délinquance. Le développement de la vidéo-surveillance n'est efficace que dans les espaces clos et fermés. Elle n'est pas efficace dans les espaces publics. Dans les espaces publics, au mieux, elle déplace les points de fixation de la délinquance d'un quartier à un autre, mais, en aucun cas, elle ne permet d'enrayer la délinquance. D'ailleurs, aucune étude, depuis le déploiement de la vidéo-surveillance, n'a pu montrer une corrélation positive qui permettrait de montrer : développement des caméras et réduction de la délinquance. Evidemment, si l'inverse s'est produit, je n'irai pas jusqu'à dire que les caméras ont encouragé le développement de la délinquance. On voit bien que l'impact est nul en termes de prévention de la délinquance.

Est-ce qu'un jour, enfin, on va faire un bilan analysé, chiffré, de ce que cela coûte et de ce que cela rapporte ? On sait pertinemment que, par contre, oui, cela rapporte à des entreprises privées. Et le développement des entreprises privées sur la vidéo-surveillance, alors, là, oui, depuis des décennies, cela y va. Les rapports sur des pays comme l'Angleterre, par exemple, qui avait énormément exploité, utilisé, développé la vidéo-surveillance, eux-mêmes en sont revenus. Bon nombre de rapports montrent donc que cela était d'une totale inefficacité.

Surtout, pour terminer, c'est derrière tout cela une course de vitesse idéologique, une course de vitesse de communication. Toutes les politiques publiques qui communiquent sur la vidéo-surveillance essaient de communiquer et de masquer leur impuissance, l'impuissance de leur politique libérale à lutter contre les causes de la délinquance.

D'ailleurs, de la même manière que l'on développe la vidéo-surveillance, les gouvernements successifs réduisent les effectifs de la police républicaine. Les collectivités se retrouvent prises à la gorge et réduisent les moyens alloués aux clubs de prévention. On réduit la présence des services publics sur l'ensemble des territoires et on réduit les moyens alloués au mouvement associatif et d'éducation populaire qui permettent de créer d'autres conditions pour habiter la ville. Le contrôle social est proportionnellement inversé avec les moyens alloués au développement social et démocratique des quartiers. On augmente le contrôle social de la même manière que l'on réduit les moyens d'émancipation de toutes et tous et de bien vivre dans les quartiers. Voilà l'aberration.

Pour terminer... Je pense avoir suffisamment bien développé mes arguments. Ainsi, je voterai contre.

Oui, dernière chose, que l'on arrête l'utilisation hypocrite du terme "vidéo-protection". C'est vraiment la dernière tarte à la crème. Vous vous êtes rendu compte, dès 2009, que le terme "vidéo-surveillance" était trop évident et permettait trop facilement de créer de la confiance sur le fait que c'était bien un contrôle social, une société de la surveillance qu'il y avait derrière. On a donc masqué le terme et on lui a substitué le terme "vidéo-protection". Oui, la protection. Qui serait contre la protection ? On veut tous être protégés. Eh bien, une société démocratique est protégée quand on renforce ses droits, quand on renforce ses libertés fondamentales et quand on renforce les moyens pour permettre à toutes et tous de vivre bien.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Eric HÉLARD qui nous présentera le vœu n° 63 en même temps.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Colombe BROSSEL, en septembre 2015, à la suite d'échanges constructifs, le vœu que j'avais présenté alors au nom du groupe UDI-MODEM, relatif à l'expérimentation de l'utilisation de caméras de vidéo-protection, situées à proximité du canal Saint-Martin, avait été adopté. Il s'agissait de lutter plus efficacement contre les atteintes à la salubrité publique sur ce site très fréquenté et notamment de lutter contre les jets de détritrus en tout genre dans les plans d'eau.

On avait aussi évoqué la nécessité de faire un bilan à l'issue de cette expérimentation. Depuis, plus rien, si ce n'est que malgré la mise en place de la B.L.I., les riverains, les Parisiens et plus globalement les touristes, continuent de profiter du triste et désolant spectacle offert à leurs yeux des très nombreux déchets laissés notamment à la suite d'"apéros" festifs ou de pique-niques sauvages. Il n'y a d'ailleurs pas que le canal Saint-Martin, idem pour le bassin de la Villette, le quai de la Loire, le quai de la Seine.

Je profite donc de ce projet de délibération pour présenter un nouveau vœu de rappel, qui remet à jour la demande initiale en examinant avec vous la possibilité d'agir vite pour lutter efficacement contre ces actes devenus insupportables.

J'entends désormais qu'il y a des difficultés juridiques ou réglementaires sur la vidéo-verbalisation des incivilités. Pouvons-nous cependant trouver ensemble les moyens de parvenir à des résultats concrets, quitte à amender mon vœu, dans l'intérêt bien compris de tous, car la situation ne peut rester en l'état ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion pour nous, groupe PPCI, de présenter un vœu qui va plus loin que ce simple projet de délibération et qui propose précisément un renforcement de la vidéo-protection dans notre Capitale.

Cela a été dit précédemment, nous avons aujourd'hui 1.310 caméras installées de vidéo-protection, ce qui est très inférieur aux autres capitales de taille comparable en matière de caméras par nombre d'habitants ou par nombre de mètres carrés.

Je crois que la vidéo-protection a fait la preuve de son efficacité, contrairement à ce qui a été dit par certains intervenants. Ce n'est pas la peine de créer une commission Théodule supplémentaire pour savoir si cela fonctionne

ou pas. Il s'agit simplement de réponse par la preuve, comme le disait une ancienne candidate à la présidence de la République, et la preuve est là quotidiennement, chaque jour. On sait très bien que la vidéo-protection est efficace et que le rapport coût/efficacité est très largement positif.

Dans ce vœu, nous proposons trois choses, puisqu'en réalité les faits d'insécurité se sont modifiés depuis 2009, depuis ce plan de protection de la Ville de Paris. D'abord, parce que la vidéo-protection doit être aujourd'hui adaptée à de nouveaux enjeux, tels que le report géographique et fonctionnel de la délinquance, la lutte renforcée contre les incivilités, mais aussi et surtout le terrorisme, car notre ville a malheureusement été frappée encore une fois, le 12 mai dernier, comme chacun le sait. Un certain nombre d'arrondissements sont aujourd'hui sous-équipés. Je cite notamment le 11e, le 15e, le 17e et le 20e arrondissement, qui sont très largement sous-équipés en matière de vidéo-protection et qu'il faut renforcer.

Nous proposons donc trois choses par ce vœu.

La première chose, c'est l'installation de 200 nouvelles caméras dans Paris, couvrant ainsi l'ensemble du territoire de la Capitale, notamment les arrondissements sous-équipés que je viens de citer. Deuxièmement, que nous ayons enfin une conception métropolitaine, voire régionale, de la coopération dans ce domaine, avec évidemment la R.A.T.P., la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et les départements de la Petite couronne tant qu'ils ne sont pas supprimés. Enfin, troisièmement, que nous modernisons le dispositif de vidéo-surveillance en engageant une réflexion sur la procédure afin d'y incorporer une composante de reconnaissance faciale, circonscrite géographiquement et temporairement.

Il est temps aujourd'hui de donner un nouveau souffle au déploiement de ce plan de vidéo-protection à Paris. C'est l'occasion pour nous de le mettre en place et de faire en sorte que notre Capitale rattrape son retard.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Colombe BROSSEL, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à l'ensemble des intervenants, de leurs propos sur ce projet de délibération, propos qui parfois en effet ne portaient pas tant sur le projet de délibération en lui-même que sur des débats que nous avons depuis fort longtemps sur la vidéo-protection ; je dis volontairement "vidéo-protection".

Permettez-moi d'évacuer peut-être cette partie de nos échanges après vous avoir remerciés, les uns les autres, pour rappeler finalement très rapidement quelle est la doctrine de l'Exécutif parisien sur le sujet, doctrine qui, dans un monde en évolution, est une doctrine qui reste constante sur les valeurs.

La vidéo-protection n'a rien d'une solution magique en termes de lutte contre la délinquance. C'est un outil, un outil utile et qui ne remplacera jamais et qui ne doit jamais être pensé pour remplacer des fonctionnaires de police présents sur le terrain, fonctionnaires de police dont nous demandons, tous ensemble d'ailleurs, je crois, la présence plus nombreuse dans les arrondissements de Paris. Voilà rapidement résumée la position qui est la nôtre.

Je me permets de tordre le cou à deux idées reçues qui ont été exprimées ici. Nous pouvons avoir un débat et c'est d'ailleurs un débat que nous avons régulièrement avec Philippe GOUJON sur le besoin ou non d'accroître considérablement le nombre de caméras de vidéo-protection à Paris. Mais je me permets de tordre le cou à une idée : il n'y a pas d'arrondissements sous-équipés en caméra de vidéo-protection à Paris. D'ailleurs, le premier plan - je n'étais pas en responsabilité -, le deuxième plan que j'ai présenté après avoir travaillé avec chacun et chacune d'entre vous a été concerté avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. Il n'y a donc pas d'arrondissements sous-équipés, comme il n'y a pas d'arrondissements suréquipés. Je le crois.

Permettez-moi de tordre le cou à une deuxième contre-vérité ou peut-être rapidité de langage qui vient d'être affirmée : il n'y a évidemment pas de baisse du financement des clubs de prévention à Paris, chère Danielle SIMONNET.

Une fois tous ces débats posés, ce projet de délibération et vous l'avez, les uns et les autres, rappelé, est la conséquence directe de l'entrée en vigueur de la loi sur le statut de Paris. Les agents A.S.P. bénéficiaient à la Préfecture de police de l'accès à l'ensemble du P.V.P.P. pour mener à bien leurs missions. Nous avons donc besoin de ce projet de délibération pour pouvoir permettre cette transition qui leur donnera l'accès à 962 caméras et non plus 478.

L'accès à ces caméras est nécessaire pour le bon fonctionnement de la nouvelle salle de commandement de la sous-direction de la régulation et des déplacements que nous irons en effet visiter avec le comité d'éthique.

J'ai proposé aux membres de la 3e Commission que nous puissions le faire en septembre. Si nos agents n'avaient pas accès à ce P.V.P.P. élargi, la salle de commandement serait évidemment à moitié aveugle. Le visionnage en temps réel des images, notamment concernant les axes de circulation, est nécessaire pour piloter les équipages et les envoyer au bon endroit et au bon moment.

Je vais vous donner quelques chiffres sur le bilan de l'action des A.S.P. sur les cinq premiers mois de l'année 2018 : plus de 4.000 procès-verbaux réalisés, 211.000 pour lutter contre les entraves aux déplacements, 142.000 pour favoriser un meilleur respect des zones de livraison de stationnement G.I.G.-G.I.C. Puis comme vous le savez, les A.S.P. sont progressivement mobilisés sur le respect des vignettes Crit'Air : près de 5.000 actions engagées en matière de respect de ces vignettes.

Comme vous le voyez, l'intégration de nos nouveaux collègues à la DPSP se passe bien et nous avons donc besoin de pouvoir accéder à ces images. Les conditions d'accès seront exactement les mêmes qu'antérieurement. Je pense que le représentant du Préfet de police y reviendra. Ce sont des agents habilités par le Préfet de police, formés et titulaires d'une carte nominative délivrée par le Ministère de l'Intérieur. Il n'y a rien de changé sur ce point.

Permettez-moi d'avoir un mot sur la vidéo-verbalisation car plusieurs d'entre vous y ont fait référence. Elle fait partie également de l'un des deux vœux. La vidéo-verbalisation consiste à verbaliser à distance en utilisant les caméras installées dans la ville. Ce n'est donc pas comme un radar, ce n'est pas une verbalisation automatique. Je dis cela pour répondre notamment à l'intervention de Thomas LAURET. C'est bien un agent qui dresse le PV au vu des images regardées en direct.

C'est un débat que nous avons avec d'autres dans cet hémicycle, la vidéo-verbalisation n'est possible que pour constater certaines infractions aux règles de la circulation, et seulement dans ce cas. En l'état actuel de la législation, il y a des incivilités que l'on ne peut pas, que l'on ne pourra pas vidéo-verbaliser. Je passe sur le fait qu'il est évidemment nécessaire d'avoir une plaque d'immatriculation pour vidéo-verbaliser.

Je vous propose d'envoyer à chacun des représentants des groupes un courrier qui rappelle tout ceci - s'il y a besoin d'avoir d'autres moments d'échanges et de poursuite de réflexion, faisons-les - pour que nous puissions accompagner ensemble le déploiement de la vidéo-verbalisation, ce que nous ferons, ce que nous avons écrit dans le protocole - je termine - avec la P.P. sur le sujet pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Cela fait partie du protocole que vous avez voté mais reposons tout pour pouvoir avancer.

Pardon, Monsieur le Maire, je termine juste sur les vœux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, rapidement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Absolument !

Merci aux deux groupes qui ont présenté des vœux.

Là aussi, c'est un courrier à l'ensemble des présidents de groupe pour vous faire un bilan de ce qui a été fait. Je vous ai déjà donné quelques chiffres, Monsieur HÉLARD. Je vous redis que nous allons continuer à déployer autant qu'il sera nécessaire.

J'ai répondu sur la vidéo-verbalisation, je vous dirai des choses spécifiques sur le bassin de La Villette et le canal de l'Ourcq, mais sachez que nous renforçons le dispositif de lutte contre les incivilités, notamment en soirée depuis le début du printemps et que l'on va encore passer à l'étape supérieure : 321 missions programmées, 179 dédiées spécifiquement à la lutte contre les incivilités ; 89 PV depuis le début de l'année ou avant le 1er juin sur le canal Saint-Martin, 194 sur le bassin de La Villette, 29 sur le canal de l'Ourcq. Nous allons évidemment continuer et vous n'imaginez pas la pression qui est mise sur moi par Alexandra CORDEBARD et François DAGNAUD.

Et nous avons proposé quelques avenants sur le vœu qui, je crois, vous satisfont, ce qui me permettrait d'y apporter un avis favorable. Par contre, je ne pourrai pas apporter un avis favorable au vœu de M. DUBUS qui comporte quelques considérants un peu à l'emporte-pièce et sur lesquels, pour le coup, il n'y aura pas d'avis favorable de ma part.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en essayant d'apporter quelques éléments de contexte, sans revenir sur tout ce qui a été dit, et de répondre aux questions qui ont été posées, je voudrais mettre en avant quelques éléments.

C'est d'abord pour souligner l'intérêt de cet avenant à la convention de 2009 signée entre le Préfet de police et la Maire. Le Préfet de police a accepté de mettre, à titre gracieux, à disposition des agents habilités de la Ville, la totalité des caméras du plan de vidéo-protection de la Ville de Paris, à l'exception des caméras considérées comme sensibles au regard des institutions, des secteurs ou des risques qu'elles sont supposées couvrir. Cela équivaut effectivement à un quasi-doublement, voire un peu plus, du nombre de caméras auxquelles les agents habilités de la Ville auront accès.

Cet avenant aménage aussi les modalités d'occupation du domaine public de la Ville, occupation accordée par la Ville à la Préfecture de police pour l'usage des égouts qui permettent de supporter l'infrastructure du P.V.P.P.

Elle définit de nouvelles modalités de partage des coûts en cas de déplacements forcés de ces caméras à l'occasion notamment des projets d'aménagement de voirie portés par la Ville ou ses concessionnaires.

Elle intègre la réalisation de sept caméras supplémentaires. C'était une nécessité autant juridique que budgétaire pour tenir compte du statut particulier de la S.E.M.A.P.A. et du projet d'aménagement de la Z.A.C. Rive gauche.

Enfin, elle insiste sur deux aspects qui sont fondamentaux compte tenu de l'augmentation très forte du nombre de caméras mises à disposition des agents de la Ville : les règles de sécurité des systèmes d'information et la régulation de l'utilisation partagée de cette infrastructure.

L'objectif évidemment de cet avenant est de renforcer encore davantage la complémentarité des actions entre les agents de la Préfecture de police et les agents de la Ville, dans le cadre des nouvelles missions de la Ville de la loi du 28 février 2017. Pour ce faire, nous devons absolument travailler sur la cohérence de ces actions.

Je reprends l'exemple de la vidéo-verbalisation qui a été assez longuement mis en avant. La convention de coordination entre la Maire de Paris et le Préfet de police définit très précisément qui fera quoi.

En termes géographiques tout d'abord, les axes et les secteurs couverts par le décret du 18 juillet 2017 et les arrêtés du 24 juillet 2017, à savoir les axes essentiels à la sécurité à Paris, les axes qui servent à la gestion de crise à Paris, sont des axes qui seront exclusivement couverts par les agents de l'unité de vidéo-verbalisation de la Préfecture de police.

Les agents de vidéo-verbalisation de la Ville de Paris seront compétents pour tous les autres axes municipaux, dans le cadre des prérogatives et des infractions qu'ils sont en capacité juridique de relever. Pour toutes les infractions commises sur l'espace public, pouvant faire l'objet d'une vidéo-verbalisation que les agents de la Ville de Paris ne pourraient pas relever, c'est la Préfecture de police qui restera compétente. Un premier enjeu de cohérence est la répartition des infractions.

Un deuxième enjeu de cohérence, a trait aux modalités de vidéo-verbalisation. De ce point de vue, sans attendre le projet de délibération sur cet avenant, nous avons travaillé avec la D.P.S.P. de la Ville de Paris pour former les agents de la Ville de Paris qui seront amenés à réaliser ce type de missions.

Cette action comporte à la fois la formation pour la fonction de visionneur, c'est-à-dire la fonction de base du système de vidéo-protection, pour la fonction opérateur qui nécessite une prise en main un peu plus lourde, et la fonction de vidéo-verbalisation qui ne peut être réalisée que sous certaines conditions, s'agissant du relevé d'infractions.

Toutes ces formations sont en cours. S'agissant de la fonction de visionneur, 119 personnes ont déjà été formées en tenant compte de celles qui l'étaient déjà. 47 personnes ont été formées à la fonction d'opérateur. Pour la vidéo-verbalisation, nous attendons de pouvoir arrêter un calendrier de formations qui convienne à la DPSP pour aller en ce sens.

Un autre aspect important concerne les conditions éthiques dans lesquelles cet outil conséquent et utile - j'y reviendrai tout à l'heure - sera utilisé par les agents de la Ville comme par les agents de la Préfecture de police.

Vous avez rappelé, Monsieur JULIEN, l'existence d'un comité d'éthique qui supervise le déploiement de cet outil et son mode de fonctionnement. Il a été saisi d'ailleurs de ce projet d'avenant. Je crois que tout le monde se satisfait de son existence. Ces règles éthiques, que le comité est chargé de promouvoir et de veiller à leur application, seront mises en œuvre par chacun des agents. L'habilitation nominative délivrée par le Préfet de police

porte précisément sur un certain nombre d'engagements pris a priori par les agents habilités, aussi bien au sein de la Préfecture de police qu'au sein des services de la Ville de Paris. Ce sujet fera l'objet d'une attention constante.

Le deuxième objet, ce sont les règles de sécurité des systèmes d'information. C'est une infrastructure sensible, elle est donc par principe vulnérable et il faut prévenir les risques d'intrusion, de captation de système ou de piratage. Là encore, il faut qu'à l'occasion de ce déploiement la Ville de Paris mette en place des règles de sécurité des systèmes d'information strictement équivalentes à celles mises en œuvre au sein de la Préfecture de police pour garantir l'inviolabilité de cette infrastructure.

Je précise à cet égard que nous avons prévu les modalités de reprise en main des caméras lorsque, pour des nécessités d'ordre public ou liées aux procédures judiciaires, l'accès aux images devra être réservé aux seuls agents en charge de l'enquête ou de la gestion de l'ordre public.

L'intérêt de cet outil pour nous, sans rentrer dans le débat sur l'efficacité examinée au plan scientifique, l'efficacité de cet outil pour nous est réelle et elle est démontrée au fur et à mesure des années. Tout d'abord, il permet d'avoir un visuel, une capacité de visionnage de la voie publique permettant de réaliser des vidéos patrouilles qui ne se substituent pas, encore une fois, aux patrouilles humaines réalisées dans l'espace public, mais en tout cas qui permettent de servir d'appui aux unités intervenantes.

Au dernier Conseil de Paris, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, j'avais été amené à indiquer comment cet outil pouvait être utilisé s'agissant, par exemple, des infractions commises autour des distributeurs automatiques de billets.

Voilà un des exemples d'utilisation et ce n'est évidemment pas le seul. Le P.V.P.P. est utile pour les infractions facilement caractérisables par ce moyen. La vidéo-verbalisation en est un exemple évident.

C'est aussi un outil d'aide et de commandement en matière d'ordre public. Lorsque des manifestations de grande ampleur se déroulent dans Paris, la Direction de l'Ordre public et de la Circulation - la DOPC - s'appuie sur le système de vidéo-protection pour commander la manœuvre opérationnelle dans son ensemble et s'assurer de la meilleure prise en compte des différents éléments et de la situation.

Enfin, c'est un outil d'aide à l'élucidation. Vous avez cité, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, les données communiquées, je crois, au dernier Comité d'éthique portant sur l'appui de la vidéo-protection entre 2011 et 2015. Je note votre demande d'actualiser ces données. Ce sera peut-être difficile car cet outil est tellement intégré dans le fonctionnement quotidien des services que la mention même de son apport n'est pas toujours systématique.

Encore une fois, nous partageons l'idée que c'est un outil opérationnel efficace, qui apporte une plus-value à la seule intervention humaine, mais qui ne s'y substitue pas, et ce n'est pas dans ce sens qu'il est utilisé.

Un mot maintenant sur le déploiement du P.V.P.P. Nous sommes aujourd'hui à 1.312 sites d'implantation à Paris même. Pour l'année 2018, nous envisageons environ une cinquantaine de nouveaux déploiements parmi lesquels figurent les caméras qui sont financées au titre du programme 165, programme au titre duquel la Ville de Paris a apporté sa contribution financière au déploiement du P.V.P.P.

Inutile de vous dire que les demandes de nouvelles implantations sont extrêmement nombreuses, émanant aussi bien des élus de Paris que des services de police. Nous cherchons, à chaque fois, à en mesurer d'abord l'intérêt opérationnel avant de voir ensuite, dans un cadre budgétaire contraint, la façon de les prendre en compte et d'y répondre.

Au-delà même de nos caméras propres, nous avons un certain nombre d'interconnexions avec nos partenaires, la R.A.T.P. et la S.N.C.F., plus de 17.000 caméras essentiellement dans les gares et les infrastructures immobilières. Cette interconnexion existe au niveau à la fois du centre opérationnel de la Brigade des réseaux ferrés, au niveau également de chaque salle d'information et de commandement des commissariats d'arrondissement. Mais il est vrai qu'à ce stade, nous n'avons pas d'interconnexion avec les bailleurs sociaux. En revanche, nous les accompagnons pour couvrir leurs parties communes.

Enfin, deux derniers éléments, pour être rapide et satisfait, Monsieur le Maire, un mot sur la reconnaissance faciale. En l'état actuel du droit, elle n'est pas possible. Je mets de côté les aspects technologiques que cette question couvre. Nous continuerons à agir en droit constant.

Deuxième sujet concernant le bassin de la Villette, nous avons onze caméras dans ce secteur, dont trois spécifiquement sur les bassins et sur les berges. De nouvelles caméras ne nous paraissent pas nécessaires pour le moment, mais nous pouvons réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les caméras existantes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces réponses complètes avec le sourire, puisque nous sommes tous filmés dans cette enceinte.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63, déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 302).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64, déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 14).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la communication aux maires d'arrondissements des individus fichés au FSPRT.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des vœux non rattachés, référencés n^{os} 65 et 65 bis, relatifs à la communication aux maires d'arrondissements des individus fichés au FSPRT.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, le "Fichier de traitement des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste" ou F.S.P.R.T., créé en 2015, recense aujourd'hui près de 20.000 individus sur le territoire français.

En tant qu'élu et surtout en tant que maire, à l'instar de mes collègues, je ne bénéficie pourtant d'aucune information quant à la présence d'individus faisant l'objet d'un tel signalement dans les équipements publics de mon arrondissement. Ceci apparaît, aujourd'hui, comme une nécessité tant les contacts entre les agents de la Ville et les Parisiens sont nombreux et multiples.

A l'image des récentes déclarations du Président de la République et du procureur de la République de Paris qui se sont déclarés favorables à la transmission de telles informations aux élus, de manière sécurisé, de nombreux maires réclament de pouvoir être informés de la présence de ces individus dans leurs administrations et structures municipales.

J'étais d'ailleurs intervenu sur le sujet, en février 2016, au lendemain des attentats islamistes ayant frappé notre capitale pour que la Ville de Paris prenne des mesures sur la présomption de radicalisation des agents municipaux.

Faut-il rappeler que les maires d'arrondissement, par leur présence permanente et continue sur le terrain et par la mise en œuvre des contrats de sécurité d'arrondissement, participent à la coproduction de la sécurité à Paris. Je souhaite donc que notre rôle puisse être accentué en la matière.

Avec plusieurs maires et collègues ainsi que Frédéric PÉCHENARD, et j'y associe Philippe GOJJON, nous vous demandons la création d'un canal d'échanges et d'informations réguliers, permettant l'identification et la communication aux maires d'arrondissement de la présence d'individus radicalisés...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie de conclure, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... au sein des équipements publics parisiens. Les maires d'arrondissement doivent être des relais essentiels en matière de sécurité. Nous aurons à cœur de travailler, main dans la main, avec vos services pour que les échanges soient nombreux et fournis.

C'est une demande légitime que nous formulons...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure parce que c'est deux minutes...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Attendez, Monsieur, c'est un sujet sérieux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je n'ai pas dit que ce n'était pas un sujet sérieux. Je vous ai simplement rappelé que c'est deux minutes pour un vœu. Si vous pouviez aller vers votre conclusion...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - La menace, aujourd'hui, est permanente. Sur ce sujet, je vous demande de me laisser finir.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je ne vous ai pas coupé la parole. Je vous ai demandé d'aller vers votre conclusion. Donc allez vers votre conclusion ! Vous avez déjà dépassé de 44 secondes, allez donc vers votre conclusion ! Merci.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Vous pouvez laisser parler un maire d'arrondissement, s'il vous plaît !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous demande d'aller vers votre conclusion. Deux minutes, c'est le règlement, Monsieur BOULARD !

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - C'est un sujet sérieux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est un sujet sérieux, mais le règlement aussi est sérieux.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Cela n'a pas l'air de vous intéresser ! Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Colombe BROSEL pour vous répondre, et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre dans les deux minutes qui me sont imparties.

Merci, Monsieur BOULARD, pour ce vœu qui fait suite aux déclarations du Président de la République qui s'est dit favorable à un échange entre les maires et les préfets sur les individus signalés.

Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif que l'ensemble des groupes a eu évidemment avant notre séance de ce matin parce qu'aujourd'hui, nous sommes quand même en attente de méthodologie de travail et d'intentions pour formaliser ces déclarations d'Emmanuel MACRON, nous permettant ensuite, dans le cadre qui sera posé, de pouvoir travailler. Mais là, il est un peu trop tôt pour pouvoir interpellier et demander au préfet de Police de bien vouloir trouver les moyens d'avancer.

C'est la raison pour laquelle, et nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet, je n'apporterai pas un avis favorable à votre vœu. Un vœu de l'Exécutif a été présenté.

Permettez-moi de rappeler, en une minute, d'abord que la Ville, au-delà de ce que je viens de dire, s'engage résolument dans toutes les actions de prévention de la radicalisation qui sont dans notre champ de compétence, sensibilisation des agents de la Ville, participation à la cellule de prévention et d'accompagnement des familles, soutien à des projets associatifs.

Merci à la mairie du 19^e arrondissement qui accueillera, la semaine prochaine, une rencontre organisée avec le Conseil de santé mentale dans le cadre d'un cycle de conférences sur la prévention de la radicalisation. Dans ce cadre, l'échange entre les services de l'Etat, la Ville et les mairies d'arrondissement est indispensable, ce dont je ne disconviens pas.

Nous avons essayé ensemble de travailler à une information générale des maires d'arrondissement sur la radicalisation à Paris. Cette information n'avait pas pu aboutir du fait des contraintes de service de la Préfecture de police que je peux, par ailleurs, comprendre. Reprenons ces échanges.

Je vous appelle, mais je crois que vous ne le ferez pas, à retirer votre vœu en attendant que nous puissions avancer...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Deux minutes !

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Vous avez raison. Mais qui a dit cela de manière désagréable alors qu'on aurait...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La présidence de séance, ce n'est pas vous ! Finissez, Madame BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - On aurait pu se le dire courtoisement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Non, vous avez eu deux minutes et demie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Je vais terminer, détendons-nous, mais nous avons même le droit de rester courtois dans cet hémicycle.

Voilà donc la raison pour laquelle je vous propose ce vœu de l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Président de la République, le 22 mai dernier, a souhaité, au nom de la sécurité et de la justice, que le travail avec les maires soit réalisé dans une plus grande transparence s'agissant des personnes inscrites au F.S.P.R.T.

Il a précisé également que le Ministre de l'Intérieur devrait, d'ici le mois de juillet prochain, lui faire des propositions concrètes pour organiser les modalités de mise en œuvre justement de ce partenariat rapproché, de ce dialogue rapproché avec les maires sur la situation des individus suivis au titre de ce fichier, qui concerne leur commune.

Ce travail est en cours. Nous attendons les instructions qui permettront de décliner ce principe. Dès qu'elles nous seront communiquées, nous pourrons engager le travail.

Je précise à cette occasion, et le Préfet de police a demandé que je puisse le répéter devant votre Conseil, lorsque des signalements viennent des maires, un retour leur sera fait. Ce, dans un cadre de confidentialité qui respecte les problématiques particulières à ces situations. Mais lorsque les signalements émaneront des maires, nous vous ferons un retour particulier, sans attendre encore une fois ces instructions qui, elles, portent sur l'autre logique, à savoir l'information proactive ou à l'initiative des services de l'Etat.

Si tel n'a pas été le cas sur certaines situations, je suis à la disposition des élus pour pouvoir regarder chaque cas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, il y avait une demande d'explication de vote de la part de Pascal JULIEN et de Laurence GOLDGRAB.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole, pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Le vœu présenté par M. BOULARD serait un vœu dangereux s'il était suivi d'effet, parce qu'il permettrait aux maires d'avoir accès à des informations ultra-sensibles, sans fixer le cadre ni les modalités de l'usage de ces informations. Nous voterons contre ce vœu.

En revanche, le vœu de l'Exécutif, nous le voterons parce qu'il est réaliste, il dit simplement : attendons que la loi soit faite, que les règles nationales soient édictées pour agir.

Je terminerai en disant que la lutte contre le terrorisme est une lutte qui relève d'abord de la police, des services de l'Etat, et que l'on sera très vigilant à ce que les villes, les maires ne se substituent pas à cette action de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

J'ai plusieurs demandes d'explication de vote. Mme GOLDGRAB, M. FÉRAUD et M. DUBUS.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Même explication, si ce n'est que nous voterons le vœu de l'Exécutif parce qu'il rappelle notre attachement aux valeurs fondamentales et au respect des libertés publiques individuelles, de la vie privée, de la présomption d'innocence rappelées par la cour de justice européenne.

Bien entendu, c'est dans ce cadre que nous devons agir en matière de prévention de la radicalisation tant en ce qui concerne les agents de la Ville que la situation générale. Nous voterons ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes sur un sujet absolument essentiel en effet, sur un temps extrêmement court. Pour notre part, nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous ne voterons pas le vœu présenté par M. BOULARD. Il faut que nous puissions avancer.

Le travail de nos services de renseignement est d'une qualité exceptionnelle et nous voyons qu'aujourd'hui nous avons besoin de pouvoir mieux l'utiliser pour prévenir des passages à l'acte. Les maires ont vocation à être impliqués dans ce travail.

Pour que ce travail soit utile, qu'il n'y ait pas de dérive, qu'il ne soit pas contre-productif éventuellement, il faut que cela s'inscrive dans un cadre et que nous nous laissions le temps d'un travail sérieux, avec l'Etat, avec les responsables de la Ville de Paris, et le vœu de l'Exécutif permet d'avancer sérieusement, en travaillant sereinement et sérieusement. Voilà pourquoi nous voterons ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, pour une minute aussi.

M. Jérôme DUBUS. - Nous voterons le vœu de M. BOULARD qui paraît correspondre à la volonté du Président de la République, puisque cela a été annoncé très officiellement et que, comme l'a rappelé M. le Représentant du Préfet, le Ministre de l'Intérieur est chargé officiellement de faire des propositions sur ce sujet.

C'est un peu particulier sur PLM, puisqu'on a à la fois un maire qui est le maire de la ville, et pour Paris en tout cas, 20 maires d'arrondissement. Il faut trouver une solution pour ces trois villes, Paris-Lyon-Marseille, qui ont un statut différent des autres villes. Il me semble que l'on n'a pas de temps à perdre là-dessus, mais que l'on a une spécificité parisienne qu'il faut prendre en compte.

Il faut réfléchir à ce sujet assez rapidement. Je pense que le Ministre de l'Intérieur fera des propositions au mois de juillet, qui iront dans ce sens.

Nous voterons ce vœu de M. BOULARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais soumettre le vœu n° 65, qui j'imagine est maintenu, avec un avis défavorable.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous allons maintenir notre vœu, nous n'avons pas eu toutes les réponses attendues. La seule réponse obtenue c'est enfin le retour, de manière sécurisée, sur les signalements effectués par les maires d'arrondissement à la Préfecture de police.

Ce vœu, je le rappelle, était destiné à la Préfecture de police, destiné à demander un canal d'information sécurisé avec les maires.

Le procès en illégitimité, on est dans la droite ligne de ce qu'ont déclaré le procureur de la République et le Président de la République. Je regrette qu'il ne fasse pas l'unanimité, parce que franchement il va vraiment dans le bon sens. La menace est forte. Les maires, à l'instar de ce qu'il se passe en Belgique, sont associés de plus en plus à la lutte contre le terrorisme islamiste, c'est tout à fait regrettable. Le vœu de l'Exécutif n'est que...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous demandais si le vœu était maintenu, pas une explication de vote ! Il est maintenu, donc avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 303).

Vœu déposé par les groupes Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le quartier Clichy-Batignolles.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant regarder le vœu référencé n° 66 relatif à la sécurité dans les quartiers de Clichy Batignolles.

La parole est à M. BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire.

Je m'adresse aussi au Préfet de police. Depuis plusieurs semaines, si ce n'est depuis plusieurs mois, le 17^e arrondissement fait l'objet de nombreux faits marquants dont nous nous serions bien passés.

En effet, le 7 mai dernier, une rixe a éclaté au sein du parc Martin Luther King, à proximité de nombreuses familles qui viennent s'y détendre et profiter d'un espace de respiration avec leurs enfants.

Le 9 mai dernier, un individu a reçu un coup de couteau sur la voie publique, avenue de Clichy.

Il m'a été signalé hier soir le même phénomène rue René Blum. Ces événements ne sont malheureusement pas des épiphénomènes. J'en veux pour preuve l'augmentation de 19 % des rixes constatées dans le 17^e depuis les premiers mois de 2018. Un tel climat d'insécurité ne peut s'installer.

Alors que près de 3.400 logements seront prochainement définitivement livrés sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", il est nécessaire de renforcer la présence des forces de l'ordre à l'intérieur et aux abords du parc Martin Luther King, qui fera plus de 10 hectares à terme. Notamment en période estivale, afin que tous les habitants puissent se promener sans crainte. De la même manière, il apparaît nécessaire de renforcer les équipes et équipages de la DPSP dans le quartier Clichy Batignolles.

Je tiens à saluer l'engagement et la disponibilité de la DPSP et des fonctionnaires de police, dont je souhaite saluer le dévouement. Il nous faut continuer ensemble à travailler pour enrayer ce phénomène inquiétant d'insécurité nuisible à tous.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Valérie NAHMIAS...

Non, Valérie NAHMIAS n'est plus inscrite sur ce vœu, donc la parole est à Colombe BROSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Maire du 17e pour ce vœu. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre sur les aspects de sécurité en tant que tels.

Je veux vous assurer et vous le savez d'ailleurs, que la DPSP porte dans son champ une attention particulière au secteur Batignolles Cardinet. 160 opérations y ont été organisées entre le 1er janvier et le 25 mai, qui ont permis la verbalisation de plus de 200 infractions.

La verbalisation des incivilités sur l'ensemble du 17e a fortement progressé, avec près de 2.000 PV sur les quatre premiers mois de l'année. C'est donc une augmentation de près de 300 %.

L'action des inspecteurs de sécurité est complétée par celle des médiateurs correspondants de nuit dont les effectifs viennent d'être remis à niveau dans le 17e arrondissement. Je veux vous assurer de notre plein et entier engagement.

Le parc Martin Luther King fait l'objet d'opérations ciblées, menées par la DPSP seule ou en coordination avec la police nationale. Depuis le 1er janvier, 166 missions y ont été effectuées et une attention reste évidemment également portée sur le square des Batignolles, même si cet espace vert a été - globalement - plus calme.

Au total, ce sont donc 246 missions qui auront été réalisées depuis le début de l'année sur le quartier Batignolles-Cardinet.

Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre sur les faits d'affrontements violents que vous avez mentionnés dans votre vœu. Je sais que nous sommes tous mobilisés sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, le développement de ce nouveau quartier, l'arrivée de nouveaux habitants et l'implantation de nouvelles activités va et devra nous obliger à revoir notre présence opérationnelle dans le secteur.

Un mot d'abord sur le parc Martin-Luther-King pour rappeler qu'au titre du Code général des collectivités territoriales, la police des espaces verts et des parcs appartient à la Maire de Paris. Lorsque c'est nécessaire, des effectifs de police peuvent procéder à des rondes, à des patrouilles de surveillance. Les coordinations avec les équipes gérant ce parc se font bien, ce qui permet une fluidité dans les échanges et une réactivité en cas de besoin.

Cette complémentarité, on la retrouve également entre les effectifs de la DPSP et les effectifs du commissariat d'arrondissement. Les effectifs du commissariat d'arrondissement peuvent, d'abord, intervenir eux-mêmes, mais aussi être renforcés par les autres unités de la Préfecture de police, en particulier la compagnie de sécurisation et d'intervention, par la Brigade anti-criminalité de nuit pour répondre aux problématiques nocturnes que vous avez évoquées, mais également, compte tenu de la proximité d'un certain nombre de sites et de stations de transport, par la Brigade des réseaux ferrés.

Depuis le 1er janvier 2018, ces unités ont réalisé 158 patrouilles de police aux abords du parc Martin-Luther-King, ayant donné lieu à un certain nombre de contrôles d'identité sur réquisition du Procureur de la République et à des interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Ces patrouilles sont réalisées en complémentarité de celles que la DPSP réalise deux fois par semaine pour assurer la meilleure couverture opérationnelle.

A ce stade, nous n'avons pas identifié, au sein de ce parc, de trafic de stupéfiants ou de consommation massive de stupéfiants constituant une problématique majeure. S'agissant des faits de rixes survenus le 7 mai dont vous avez fait mention, à ce stade des investigations, nous ne pouvons établir aucun lien avec les phénomènes de bande observés dans cet arrondissement. Cette affaire a plutôt visiblement trait à une altercation entre des individus concernés par un procès au Tribunal de grande instance, nouvellement implanté à proximité.

Pour les quartiers d'habitation jouxtant immédiatement le parc Martin-Luther-King, nous observons aujourd'hui des regroupements d'individus, en particulier en soirée et la nuit. Nous réalisons des rondes pour mettre fin dans la mesure du possible à ces troubles ou à ces tapages, notamment lorsque nous sommes requis par les riverains. Un certain nombre de contrôles d'identité toujours sur réquisition du Procureur de la République, d'évictions, voire même de verbalisations pour tapage ou jets de débris ont été réalisés.

En tout cas, nous restons vigilants pour accompagner au mieux le développement de ce nouveau quartier, l'implantation et l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités, ce qui nous conduira de toute évidence, au fur et à mesure de la poursuite de l'aménagement, à réadapter notre dispositif opérationnel. J'insiste encore une fois sur le fait que nous le ferons en complémentarité avec la DPSP pour assurer la meilleure couverture sur ce territoire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 304).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif "Opération tranquillité vacances".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant regarder le vœu référencé n° 67 relatif au dispositif "Opération tranquillité vacances".

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour 2 minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, le 17^e arrondissement fait l'objet d'une inquiétante recrudescence du nombre de cambriolages depuis l'année 2018. Pour la simple période allant de janvier à avril, le nombre de cambriolages de résidences principales a augmenté de 55 % entre 2017 et 2018. Il apparaît donc nécessaire que les habitants du 17^e arrondissement puissent être largement informés sur le dispositif "Opération tranquillité vacances" qui permet, comme vous le savez, un passage, de nuit comme de jour, des fonctionnaires de police dans les parties communes de leurs habitations. Un tel dispositif ne permettra évidemment pas de mettre fin aux cambriolages, mais c'est un outil de prévention utile qui mérite d'être communiqué.

Je note par ailleurs, en tant que maire, que je ne bénéficie que de statistiques imprécises sur les cambriolages. La cartographie des cambriolages serait utile, notamment pour mener ces actions de communication en soutien et en partenariat avec la Préfecture de police. Il serait donc très utile, vous l'avez compris, de renforcer cette opération, cette communication avant les départs en vacances. Les cambriolages, vous le savez, peuvent être vraiment vécus comme des traumatismes par les habitants. Nous devons réagir de manière urgente. Il en va de la sécurité et du cadre de vie du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BOULARD.

Je donnerai évidemment un avis favorable à ce vœu parce que ce n'est pas la première année qu'il est proposé au vote par les élus de votre groupe, mais aussi parce qu'il est tout à fait pertinent que le dispositif soit mis en œuvre, que nous puissions en effet, Monsieur le Représentant du Préfet de police, en avoir un retour. Je pense que cela n'est pas inutile, y compris d'ailleurs pour que les mairies d'arrondissement - la proposition vient d'en être faite par le maire du 17^e arrondissement mais je sais que l'ensemble des maires d'arrondissement seraient volontaires - puissent être le relais de cette "Opération tranquillité vacances", afin que les habitants de leurs arrondissements puissent se tourner vers les commissariats pour accroître encore, autant que possible...

Non, c'est l'inverse : que les commissariats se tournent vers les habitants pour que publicité puisse en être faite.

Un avis favorable, aussi, parce que notre préoccupation est forte en matière de cambriolages. Nous avons eu l'occasion d'y revenir dans cet hémicycle, mais pas seulement. Le nombre de cambriolages a augmenté de manière sensible sur plusieurs arrondissements de Paris. Nous avons évoqué ce sujet depuis quelques mois. Toutes les opérations qui pourront être mises en œuvre - qui ne seront évidemment pas, là aussi, magiques en termes de prévention - seront les bienvenues.

Un avis favorable, donc.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Premier élément que tout le monde ne connaît pas : l'"Opération tranquillité vacances" ne se limite pas qu'aux vacances. Depuis avril 2016, elle porte sur toutes les périodes d'absence prolongée des personnes qui souhaitent s'y inscrire, des particuliers notamment, dès lors qu'ils sont absents plus de 3 jours afin de rendre l'inscription au dispositif suffisamment intéressante. L'inscription doit avoir lieu 5 jours avant pour permettre aux services de police de prendre en compte cette inscription dans leurs rondes opérationnelles.

Le dispositif rencontre un succès que l'on peut qualifier de mitigé puisqu'en 2017, 2.036 Parisiens ont signalé leur absence aux services de police, dont d'ailleurs 263 résidents du 17e arrondissement, ainsi que 14 commerçants de ce même arrondissement. Depuis le 1er janvier, nous n'avons été saisis qu'à un faible nombre de reprises.

Nous partageons avec vous la nécessité de relancer une campagne de communication autour de cette opération qui a démontré son efficacité pour prévenir les phénomènes de cambriolages, lesquels connaissent effectivement une recrudescence à l'échelle de Paris, notamment dans le 17e arrondissement, ce qui a supposé et suscité non seulement la mobilisation de l'"Opération tranquillité vacances" mais aussi une activité opérationnelle et des dispositifs opérationnels spécifiques de la part des services de police. Nous avons des patrouilles pédestres sectorisées dans les secteurs les plus touchés, qui permettent également d'entrer dans les parties communes des immeubles afin de vérifier d'éventuelles traces d'infraction. Les investigations de la police technique et scientifique sont réalisées de manière plus systématique afin de faire progresser le taux d'élucidation qui est d'ailleurs en hausse de 3 % depuis le début de l'année.

Pour vous donner une idée des résultats que cette adaptation du dispositif opérationnel permet, depuis le début de l'année, 57 interpellations de voleurs par effraction en flagrant délit ont été réalisées par la Brigade anti-criminalité du 17e arrondissement. Voilà pour quelques éléments.

S'agissant de la campagne de communication sur laquelle nous travaillerons, nous pourrions mobiliser différents canaux : les supports de communication réalisés par les mairies d'arrondissement, les actions des missions de prévention et de communication des commissariats et, bien évidemment, les supports numériques, réseaux sociaux et sites Internet.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 305).

Je voulais vous signaler que nous avons demandé à ce que l'on coupe la climatisation afin que nous évitions d'avoir une angine au mois de juin. Il devrait faire moins froid dans les minutes qui viennent, je l'espère.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la formation des A.S.P. affectés à la lutte contre les incivilités.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer au vœu référencé n° 68 relatif à la formation des A.S.P.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour 2 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour la forme, au quatrième considérant, il ne faut pas lire "verbalisation irrégulière" mais "verbalisation excessive". Voilà.

Absolument.

Tout à fait, cela change tout.

Voilà. Il y a eu une erreur de frappe : ce n'est pas "irrégulière", mais "excessive".

Très rapidement, pour dire que, depuis le 1er janvier 2018, les A.S.P. ont été affectés à de nouvelles prérogatives et de nouvelles missions, notamment la lutte contre les incivilités routières. Il se trouve que nous avons eu un certain nombre de retours. La Fédération du bâtiment nous a notamment indiqué qu'un certain nombre de ses véhicules sur les chantiers, autour des chantiers, etc., avaient été verbalisés de manière un peu excessive par les A.S.P., qui font un peu de zèle. C'est un métier très compliqué et difficile. Ils n'ont pas été forcément formés dans les conditions rapides dans lesquelles ils ont pris leur mission.

Nous demandons donc deux choses par ce vœu. La première, c'est qu'un bilan des procédures de formation des A.S.P. soit communiqué, soit en 3e Commission, soit au Conseil lui-même. Mais la 3e Commission peut parfaitement servir de présentation. Deuxièmement, puisque c'est un métier extrêmement difficile - on l'a vu, ils sont au contact de la population, ce n'est pas toujours très facile pour eux ; on l'a vu dans d'autres circonstances avec les opérateurs privés qui, eux, faisaient des verbalisations irrégulières - que des formations complémentaires soient délivrées à ces agents au vu des récents excès de zèle que nous avons pu constater, qui nous ont été remontés par différentes formations professionnelles et par différents chefs d'entreprise.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur DUBUS, pour ce vœu auquel j'apporterai un avis favorable parce que, par principe, à une demande de bilan et de formation complémentaire, je ne peux apporter qu'un avis favorable. A votre vœu, ayant perdu par cette précision tout caractère polémique inutile, je me ferai un plaisir de répondre dans le temps qui m'est imparti.

La DPSP a élaboré, avec la DRH, un plan de formation décliné en deux axes : les formations techniques et métiers des A.S.P. et A.S.P.P., et l'accompagnement au changement de l'ensemble des agents, notamment dans leur intégration à la Ville. Le volet métier repose sur, en premier lieu, une formation socle de deux jours obligatoires pour tous les agents. Cela permet de remettre à niveau tout le monde sur l'ensemble des connaissances juridiques, théoriques et pratiques indispensables pour effectuer les missions, quel que soit le parcours professionnel antérieur. En effet, à la P.P., certains agents étaient davantage spécialisés sur le stationnement payant, d'autres sur la circulation. Par exemple, il a fallu remettre tous les agents à niveau sur la question des vignettes Crit'air. Le volet métier permet aux agents d'identifier les sujets sur lesquels ils peuvent solliciter une formation plus approfondie, formation pilotée par la DPSP et assurée par des agents issus du terrain. Plus d'un tiers des A.S.P. en a bénéficié. L'objectif est que tous en aient bénéficié avant l'automne.

En complément, une deuxième formation sur les fondamentaux de la relation aux usagers dans le cadre des nouvelles missions, parce qu'en effet, ce sont des compétences supplémentaires qu'il faut mobiliser et, évidemment, des formations aux outils et applications professionnelles. Je vous passe ce sujet.

Deuxième volet : démarche d'accompagnement collectif au changement dans les prochaines semaines pour tous les agents. On en fera un bilan très précis en instance. Je serai ravie de pouvoir l'adresser aux présidents de groupe, si cela les intéresse.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous dire que ce personnel mériterait surtout un meilleur statut, ce qui lui permettrait d'avoir des conditions de recrutement supérieures et surtout, que ces personnels ne peuvent pas être les "bonnes à tout faire" de la Ville comme elles étaient les "bonnes à tout faire" - excusez-moi de l'expression - de la Préfecture de police, ce qui, évidemment, ne leur permet pas de remplir toutes leurs missions de façon performante, malheureusement.

La formation qui est insuffisante démontre aussi la précipitation dans laquelle cette réforme, issue de la loi de février 2017, a été mise en place. Bien évidemment, tout ceci aurait dû être anticipé. Cela aurait pu éviter les inconvénients qu'a évoqués M. DUBUS.

Enfin, pour terminer, je pense que le principal problème est que, pour avoir une formation parfaitement rigoureuse, encadrée, etc., ces personnels devraient constituer la police municipale de la Ville de Paris, que nous appelons de nos vœux depuis déjà longtemps, police municipale qui permettrait à la Préfecture de police qui est totalement concentrée sur ses tâches régaliennes de terrorisme, d'ordre public, de lutte contre la criminalité, de permettre aux Parisiens d'être protégés au niveau de la tranquillité publique. Mission qui n'est plus assumée par la Préfecture de police depuis longtemps. C'est donc la meilleure façon d'avoir des personnels armés, d'ailleurs, de la police municipale parisienne et qui soit compétente pour verbaliser tout ce qui peut être incivilité et trouble à la tranquillité publique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 306).

2018 DEVE 79 - Optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des parcs et jardins de la Ville de Paris. - Convention de partenariat avec "Citeo".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DEVE 79 relatif à l'optimisation du dispositif de tri des emballages dans les parcs et jardins de la Ville.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour cinq minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur les parcs et jardins de la Ville de Paris. Vous me permettrez de saisir cette occasion pour attirer votre attention sur la situation dans le 18^e arrondissement particulièrement. La réalité que vivent les habitants n'est pas digne d'une ville comme Paris. Je veux parler de la place de la Chapelle, des squares de Jessaint et Louise-de-Marillac. Ils n'appartiennent plus aux riverains et ne répondent plus à leur fonction première : être un lieu de quiétude et de détente pour parents avec leurs enfants, ou pour les personnes âgées. Les habitants les désertent parce qu'ils fuient les trafics, les toxicomanes, les migrants, la violence. Le square Alain-Bashung est devenu le lieu de rencontre de jeunes et de mineurs toxicomanes, parfois violents. Les jardins d'Eole sont abandonnés par les riverains qui n'en peuvent plus et ne veulent plus supporter la présence de consommateurs de crack.

Je suis intervenu avec Pierre-Yves BOURNAZEL à plusieurs reprises sur ces sujets pour attirer votre attention sur tous ces problèmes. Nous avons régulièrement des débats sur les migrants et les toxicomanes. Il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit. Nous avons conscience des souffrances et des difficultés que connaît notre arrondissement. Paris est pauvre en espaces verts. Une étude récente, menée à partir de "Google Street View", la place en dernière position des villes vertes. Paris est très dense, la sixième ville la plus dense du monde. Bien sûr, nous avons le parc Chapelle-Charbon, annoncé haut et fort, qui ferait 6 hectares et demi. Or, seuls 3 hectares seront réalisés d'ici 2020. Pour le reste, vos précautions oratoires pour parler des étapes suivantes et les conditions de leur réalisation rendent les 3 hectares et demi restants à construire très hypothétiques.

Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin d'espaces verts plus nombreux, accessibles, de lieux de vie et de convivialité agréables et calmes. Nous vous demandons de faire preuve de créativité et un investissement politique

fort. Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour que les Parisiennes et les Parisiens, et singulièrement les habitants du 18^e arrondissement, non seulement, disposent d'espaces verts de proximité de qualité, mais, de plus, puissent utiliser ceux qui existent.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous sommes sur le dispositif de tri des emballages.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Après cette présentation assez chaotique des parcs et jardins dans le 18^e arrondissement, je vais essayer de faire une intervention concernant le tri des emballages, enfin, le tri sélectif en général. Depuis 10 ans, notre collectivité s'est engagée dans les actions volontaristes fortes de réduction des déchets ménagers, aussi bien au niveau d'actions concrètes que de documents stratégiques et de planifications. La Ville fournit ainsi des services et équipements gratuits pour aider les Parisiennes et les Parisiens à mieux trier les déchets. Je n'en cite ici que quelques-uns : "Les Ambassadeurs du tri", qui ont pour mission de favoriser et améliorer la qualité du tri en menant des campagnes de sensibilisation auprès des usagers et des gardiens d'immeuble, les points de collecte, les recycleries et ressourceries, les composts de quartier, les tris mobiles, les applications sur smartphone permettant d'orienter au mieux le geste de tri, ou encore la quarantaine de stations trilib' en expérimentation dans quatre arrondissements parisiens.

Le document de référence pour la Ville est le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, voté au Conseil de Paris en novembre 2017. Il vise à faire respecter l'objectif légal de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, avec un axe d'action fort sur la gestion de proximité des bio-déchets formalisé dans le Plan Compost parisien 2016-2020. La nécessité de développer et d'améliorer le tri sélectif est un véritable enjeu pour une ville de la taille de Paris, dont les habitants et visiteurs produisent plus d'un million de tonnes de déchets par an mais dont seuls 20 % sont recyclés.

Bien trier, c'est bien recycler. Pourtant, nous constatons trop souvent dans notre espace public que des gestes simples sont oubliés. La prise de conscience est là et une forte sensibilisation permettra qu'elle se manifeste en gestes concrets de tous les jours.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui concerne le périmètre des parcs et jardins de la Ville supérieurs à un hectare. Cette convention de partenariat avec "Citeo" permettra dans son application de mieux trier et donc recycler les déchets qui jonchent trop souvent nos espaces verts, particulièrement en été, saison joyeuse et festive des pique-niques pour tous les Parisiens.

Cette expérimentation vise donc à répondre à un objectif d'optimisation du tri sélectif afin d'augmenter le recyclage à travers trois axes : une signalétique améliorée pour faciliter et encourager le geste du tri, une capacité de stockage des déchets adaptée aux pics de fréquentation estivaux, la régulation des animaux dits nuisibles, tels que les rats et les corneilles qui envahissent nos espaces verts, en rendant plus difficile leur accès à la nourriture.

Nous pouvons saluer cette initiative de "Citeo", qui devrait améliorer la propreté de nos parcs et jardins, dans lesquels les bouteilles en plastique sont régulièrement abandonnées et qui accompagnent presque systématiquement les repas sur l'herbe. Ces mêmes bouteilles en plastique sont déjà une nuisance environnementale en soi et par la quantité de déchets occasionnés. Ils représentent aussi un danger pour l'écosystème marin et forestier. Quand on sait qu'à Paris seulement une bouteille en plastique sur 10 est triée, contre une sur 2 au niveau national, on comprend l'urgence.

La mobilisation doit donc continuer et s'amplifier. A ce titre, l'amendement pour supprimer le plastique des cantines scolaires, rejeté dans la loi sur l'alimentation malgré la mobilisation de centaines de parents, montre que le combat ne fait que commencer. Même si nous pouvons en parallèle saluer l'adoption d'un vœu sur le même sujet lors du Conseil de mai, qui permettra de supprimer totalement l'utilisation de plastique dans les cantines scolaires parisiennes d'ici 2022. La nocivité reconnue du plastique du fait des nombreux agents polluants qu'il contient, tels que le bisphénol A, et de sa propriété à concentrer des polluants organiques persistants, doit nous alerter sur l'urgence d'agir.

Le groupe des élus écologistes porte d'ailleurs depuis 6 mois plus de trois vœux et amendements sur le sujet du plastique à Paris et continuera donc à contribuer à sa réduction dans notre ville.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais aussi saluer cette expérimentation qui est à cheval entre les délégations de Pénélope KOMITÈS et Mao PENINOÛ pour que les porte-bacs qui remplaceront les sacs en plastique actuels dans les parcs soient d'une plus grande capacité, soient plus clairs pour le tri de la part des utilisateurs et soient aussi plus difficiles d'accès pour les rongeurs.

Je voudrais simplement savoir quelle est l'ampleur de cette expérimentation, quelles en sont les délais et quelles sont les perspectives de généralisation si cette expérimentation était concluante ?

Je vous remercie de vos précisions.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je ne répondrai pas à M. HONORÉ, car son intervention n'avait pas grand-chose à voir avec le "schmilblic", comme on dit.

Remercier Fatoumata KONÉ, avec qui je partage bien évidemment la nécessité de continuer à travailler, notamment aux beaux jours dans les parcs et jardins où l'on voit avec les pique-niques beaucoup de personnes qui ont besoin de ces dispositifs de tri.

Effectivement, ce dispositif a été expérimenté dans un premier temps dans le cadre du plan de relance du tri 2015-2017 dans 8 sites pilotes et dans un certain nombre de parcs, notamment les parcs Georges-Brassens, Martin-Luther-King et Anvers. On a vu qu'il avait effectivement bien démontré son intérêt, non seulement pour le tri, les comportements civiques et le recyclage mais également dans la lutte contre la prolifération des rats, puisque ce sont effectivement des bacs de très grande capacité qui viennent en remplacement des porte-sacs. On voit bien que cela améliore la propreté aussi, puisqu'il y a plus de capacité de stockage, notamment lors des pics estivaux.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette opération sur laquelle nous allons continuer à travailler de manière à accentuer notre dispositif de recyclage sur la voie publique mais pas seulement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 79).

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste-Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au statut de l'Ecole Du Breuil.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 69, relatif au statut de l'Ecole Du Breuil.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez l'adage populaire : "Quand c'est flou, il y a un loup". Pour le moment, le flou autour du projet de changement de statut de l'Ecole Du Breuil est encore bien là. Ainsi, en mars dernier, un vœu de l'Exécutif en réponse au vœu du groupe de la majorité demandait que les conseillers et conseillères de Paris soient destinataires du contrat d'objectifs et de moyens, du projet d'établissement avant le vote du projet de délibération du changement de statut au mois de juillet.

Vous nous avez fait parvenir ces documents vendredi dernier et nous vous en remercions. Cependant, pour nous, bon nombre d'éléments restent encore flous. Le tableau Excel qui constitue le contrat d'objectifs et de moyens contient bien des objectifs, mais pas les moyens. Il n'y a pas de montants, pas de nombre de postes, pas de volume horaire des enseignements, autrement dit, pas de moyens détaillés.

Dans ces documents, il n'y a pas non plus le montant de la dotation initiale de l'Ecole Du Breuil, alors que c'est pourtant un élément fondamental. Nous vous demandons donc le montant de cette dotation et la manière dont elle a été calculée. Combien coûte l'école en année pleine au sein de la DEVE ? Quels sont les coûts nouveaux qui seront engendrés par le changement de statut ? Comment sont-ils intégrés dans cette dotation ?

De plus, nous ne disposons pas des futurs statuts ni de l'organigramme, ni de la composition du Conseil d'administration de l'école. J'ajoute que l'étude de programmation des travaux nous renvoie à avril 2019, autrement dit bien après le vote du projet de délibération. Nous savons pourtant que l'urgent est bien de réaliser des travaux pour sécuriser l'école. Nos craintes sont donc toujours les mêmes. Le projet de changement de statut de l'école est prématuré, rendant l'avenir de cet établissement plus qu'incertain.

Au vu de ce flou, de ce manque de garantie financière et politique, nous vous demandons l'ajournement du projet de délibération.

Dans l'attente de tous ces éléments, je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pénélope KOMITÈS. Ensuite, Jérôme GLEIZES a demandé une explication de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Ce n'est pas la première fois que nous en débattons. Je pense que cela doit être le troisième ou quatrième vœu auquel je réponds de la même manière et auquel, mois après mois, au regard du travail que nous faisons maintenant depuis 18 mois avec les enseignants, nous vous amenons des informations complémentaires.

Vous dire que le projet de délibération, avec les changements de statuts, va être introduit prochainement. Vous aurez donc la composition du Conseil d'administration. Vous dire également que la présentation de ce projet de délibération en juillet est important pour permettre à la régie d'entrer en activité en 2019, puisque c'est entre juillet 2018 et le 1er janvier 2019 que nous avons besoin de recruter les nouveaux agents qui permettront le fonctionnement de la régie. Si nous passons cette date, cela veut dire que l'on entrerait en fonction vers le 1er janvier 2020. Tout le monde ici sait bien qu'au 1er janvier 2020, cette régie ne sera jamais mise en place et que, surtout, cela prolongerait le climat d'incertitude qui règne depuis des dizaines d'années dans cette école.

Je rappelle que c'est tout de même ce climat d'incertitude qui est, pour l'essentiel, à l'origine du malaise réel qui est souligné par votre vœu et qui préexistait très largement en amont du changement de statuts. Je pense qu'il est temps aujourd'hui - cela fait depuis 2002 que l'on nous demande de modifier et donner des perspectives à cet établissement, notamment en faisant une véritable école - de donner aux agents des perspectives claires et pas des délais d'attente supplémentaires.

Vous dire que tous les documents que vous nous avez demandés, documents qui ont été transmis à tous les groupes politiques, je continuerai à vous donner les documents que les groupes me demandent, d'ici le mois de juillet. Mais, honnêtement, je pense qu'il est de ma responsabilité, et je la porterai jusqu'au bout, de porter ce changement et d'en faire une régie publique, faute de quoi j'ai peur que nous allions vraiment dans le mur.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai donc deux explications de vote de Jérôme GLEIZES et de Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne faut pas qu'il y ait de méprise sur la volonté de ce vœu qui est surtout de permettre que le projet de délibération passe. En l'occurrence, nous sommes très inquiets des documents qui nous ont été donnés sur la possibilité que le vote passe en juillet pour le projet de délibération. Nous demandons uniquement le report après les vacances pour qu'une solution soit trouvée avant le 1er janvier 2019, de façon bien sûr à ce que l'on assure la pérennité de cette école.

En l'occurrence, nous avons beaucoup d'inquiétude, notamment sur le contenu pédagogique des formations et sur le nombre d'ouvertures qui auront lieu en septembre. Si tout est réglé d'ici quelques semaines, pourquoi pas, mais à ce stade nous sommes tout de même très inquiets.

C'est pour cela que nous maintenons ce vœu que nous avons cosigné. Ce n'est pas une critique du travail fait par Mme KOMITÈS sur ce dossier depuis le début.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai également ce vœu. J'avais déjà alerté cette Assemblée sur le devenir de l'Ecole Du Breuil l'an dernier.

Il faut absolument tenir l'ajournement de ce projet de changement de statut de l'Ecole Du Breuil. Malgré vos informations, Madame KOMITÈS, l'école n'a pas de projet d'établissement depuis 2012. Le dernier en date avait été rédigé en 2006 et il n'en existe toujours pas de nouveau à ce jour.

La note stratégique ne vaut pas projet d'établissement, elle n'est pas réglementaire à ce niveau. Le contrat d'objectifs et de moyens n'est en réalité qu'un indicateur d'objectifs. Il n'est donc toujours pas établi pour l'Ecole Du Breuil.

Le montant des travaux à réaliser à l'Ecole Du Breuil nécessaires et reconnus par toutes et tous est connu depuis longtemps. Il a été réestimé par la Direction de l'architecture en 2014 à hauteur de 15 millions d'euros. C'est une excellente base de travail et on n'a pas besoin de perdre 50.000 euros par ailleurs dans un marché Programmés dont les résultats ne seraient connus que fin 2019.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie...

Mme Danielle SIMONNET. - C'est une perte de temps et d'argent.

Par ailleurs, je terminerai d'une phrase, il n'y a pas de réelle concertation autour de l'élaboration des documents et les organisations syndicales ont voté contre ou se sont abstenues.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. C'est une minute d'explication de vote, je le rappelle.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste-Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons aborder les vœux n° 70 et n° 70 bis relatifs à l'ouverture de la Petite Ceinture et la parole est à Galla BRIDIER, pour deux minutes...

Monsieur Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Je crois qu'il n'est pas d'usage qu'un adjoint présente un vœu.

Chacun sait que, malgré l'augmentation d'espaces verts dans le 18^e arrondissement et dans ce secteur de Paris, le manque d'espaces verts reste important. En ce sens, la Petite Ceinture constitue un enjeu très important.

Le vœu rappelle simplement qu'en 2015, il y avait eu ici un vœu unanime pour que des tronçons de la Petite Ceinture du 18e soient accessibles au public et ce n'est toujours pas le cas. Non seulement ce n'est pas le cas, mais un document - je n'ai plus la date en tête mais il est cité dans le vœu - montre au contraire qu'il a été laissé à l'écart.

Ce vœu relance notre demande qui était unanime pour que la Petite Ceinture dans le 18e soit enfin aménagée de manière réversible, bien sûr, respectueuse de la biodiversité, et le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JULIEN, merci d'avoir déposé ce vœu. Je crois que nous partageons tous la volonté que vous exprimez d'ouvrir au maximum les tronçons de la Petite Ceinture et le projet que nous portons est effectivement un très beau projet.

Vous précisez quand même que le tronçon du 18e arrondissement mentionné n'a pas encore fait l'objet d'une programmation de travaux. Ainsi, de manière à permettre une ouverture le plus rapidement possible, je vous propose le lancement dès cette année d'un appel à projets qui permettrait à une structure d'assurer l'animation du site. Il est bien évidemment essentiel que cet appel à projets puisse garantir une qualité d'accueil et les principes, notamment ceux de réversibilité, que vous venez d'évoquer.

Ce sont les principes que nous nous sommes fixés pour la totalité d'ouverture des tronçons, notamment la protection de la biodiversité, le maintien du gabarit ferroviaire, la continuité du linéaire, la réversibilité des aménagements, etc., et bien sûr la gratuité des accès.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'ensemble du tronçon, situé à ciel ouvert de la rue du Poteau à la porte des Poissonniers, fasse l'objet d'une ouverture via un appel à projets.

Néanmoins, le tronçon qui est situé entre la rue du Poteau et la porte de Clignancourt devra faire l'objet d'un traitement particulier, puisque les quais de l'ancienne gare Clignancourt font déjà l'objet d'une occupation et cette ouverture ne peut pas être engagée sans que soient associés les jardins du Ruisseau et la Recyclerie qui y sont présents.

C'est pourquoi je vous propose d'accepter le vœu de l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 70 est-il maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Nous le retirons au profit de l'Exécutif, d'autant que le principe de linéarité, de continuité de la Petite Ceinture figure dans le vœu de l'Exécutif. Il n'y a pas de problème, nous le voterons.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je soumetts le vœu n° 70 bis.

Pardon, une explication de vote M. LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Globalement, les vœux, notamment celui de l'Exécutif, ne posent pas de problème majeur. Nous les voterons.

Je ne saurai cependant, à ce stade, trop recommander à ceux qui ont conçu les conditions de l'ouverture progressive de certains tronçons de la Petite Ceinture de commencer à tirer des enseignements de ce qu'il se passe dans le 12e arrondissement où, de plus en plus, les inquiétudes s'aiguisent quant aux actes d'incivilité qui augmentent suite à cette ouverture qui est, pour moi, aujourd'hui non régulée et non maîtrisée.

Cela confirme ce que j'ai déclaré à plusieurs reprises ici : on n'ouvre pas au grand public une infrastructure ferroviaire comme on transforme une voie routière en zone piétonne.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 307).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au maintien de la fermeture la nuit du parc Martin-Luther-King pendant l'été.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 71 relatif au maintien de la fermeture de nuit du parc Martin-Luther-King pendant l'été.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour 2 minutes. Non ?

La parole est donc à Thierry HODENT, excusez-moi.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, du 1er juillet au 3 septembre 2017, 16 grands parcs parisiens avaient été ouverts au public 24 heures sur 24. Pendant cette période, le parc Martin-Luther-King avait un régime dérogatoire. Il n'était ouvert que les vendredis et samedis 24 heures sur 24, uniquement dans sa partie nord. Depuis, aucune évaluation officielle n'a été faite.

Nous proposons, avec Jérôme DUBUS, que ce parc soit fermé la nuit car les voisins continuent à se plaindre. Aujourd'hui, il est ouvert et propose d'être ouvert le vendredi et le samedi. Ces nuits-là, il y a, à chaque fois, des nuisances de la part des personnes qui viennent dans ce parc. Les voisins se plaignent.

Nous proposons donc que ce parc soit fermé complètement les nuits, de 23 heures à 7 heures du matin, de façon continue.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Depuis 4 ans, nous ouvrons effectivement des parcs de manière nocturne pour répondre à la demande des Parisiens de bénéficier, en période estivale, d'espaces conviviaux mais aussi, au regard des îlots de chaleur, nécessaires.

Vous rappeler tout de même que ces ouvertures sont accompagnées chaque année de moyens adaptés, tant en termes de maintien de la propreté que de sécurisation des sites avec des dispositifs flexibles et calibrés.

Nous avons fait un bilan complet des opérations dernièrement, avec une présentation au maire d'arrondissement, et nous sommes en train d'étudier la future opération 2018. Dans ce cadre, ma collègue Colombe BROSSEL et le Préfet de police ont répondu aux problématiques qui tournent autour du parc Martin-Luther-King. Nous avons bien conscience, et nous l'avons vu l'année dernière, qu'il s'agit d'un parc particulier au regard de sa configuration avec des appartements donnant directement sur le parc. Nous regardons aujourd'hui les problématiques de coexistence avec les nombreux chantiers en cours, notamment l'extension du jardin et de la ligne 14, sachant que nous n'avons toujours pas réglé la problématique du belvédère.

Nous y travaillons avec le maire du 17^e arrondissement, qui est très sensibilisé, comme vous l'imaginez, à ces questions. Nous n'avons pas encore pris de décision sur l'ouverture globale des parcs. Je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi, à ce stade, j'y émettrai un avis défavorable, même si je peux comprendre vos considérations.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu, Monsieur HODENT ?

M. Thierry HODENT. - J'ai bien entendu Mme la Maire et nous retirons notre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Entendu.

Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Les horaires d'ouverture d'un tel espace - je tiens à le rappeler - doivent être décidés en concertation avec les premiers concernés, à savoir les riverains.

Comme vous avez pu le constater, la mairie du 17^e, depuis trois ans, est mobilisée contre l'ouverture nocturne de ce parc. Cela n'avait jamais été présenté comme étant un parc ouvert la nuit aux habitants de ce quartier.

Vous m'avez entendu, il y a quelques instants, parler de l'insécurité aux abords de ce parc. Nous maintenons naturellement notre demande de fermeture du parc, la nuit, aux horaires qui seront les plus faciles pour les services, je tiens à le rappeler.

Ce vœu n'est qu'un vœu de récupération puisque j'ai écrit encore, le 5 avril dernier, à la Maire de Paris. Ce qui m'intéresse, c'est que ce parc soit fermé, que cela nous soit confirmé. Je ne voudrais pas que ce vœu vienne perturber notre demande initiale, en lien avec Pénélope KOMITÈS qui connaît bien les spécificités de ce jardin ainsi que les rues avoisinantes.

Nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu d'opportunité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il n'y a pas de vote sur le vœu puisqu'il n'est pas maintenu.

2018 DVD 47 - Subvention (22.000 euros) à l'association "La Prévention routière".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous pouvons passer au projet de délibération DVD 47 relatif à la subvention à l'association "La Prévention routière".

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voterons pour ce projet de délibération qui porte sur la subvention à la Prévention routière et qui vise à lutter contre l'insécurité, une priorité de la Ville. Nous saluons le travail effectué pour la prévention routière et, singulièrement, les interventions auprès des publics scolaires, les activités d'éducation à la sécurité routière, les circuits mobiles, les conférences ou les sorties éducatives.

Celles et ceux qui utilisent régulièrement le vélo pour se déplacer dans Paris savent que la cohabitation entre vélos, voitures, motos, scooters, gyropodes ou autre véhicule est parfois difficile. Récemment, un reportage de France Télévisions s'est fait l'écho de ces tensions entre les usagers de la route à Paris, qui peuvent être dramatiques et conduire à des décès. Je l'avais évoqué dans le vœu que j'avais présenté le mois dernier.

Nous avons donc, pour ambition, de favoriser les déplacements à vélo à Paris. Paris a adopté, en avril 2015, le Plan Vélo Paris et s'est engagée à développer significativement la part modale du vélo. C'est essentiel à la fois pour l'environnement et pour la santé publique.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté un vœu que j'ai soumis dans cet hémicycle et qui plaidait pour une grande campagne d'actions visant à la prévention, la sécurisation et l'éducation de toutes et tous au déplacement cycliste urbain.

M. le Préfet m'avait répondu que c'était un enjeu important qui figure dans le document global en matière de sécurité routière et qui devait être signé entre le Préfet, la Maire de Paris et le recteur, fin du mois de mai.

J'aurais souhaité avoir des précisions sur ce contrat puisqu'il a dû être signé et avoir des précisions notamment en lien avec le vœu que j'ai déposé et présenté. Dans ce vœu, je demandais, et cela a été adopté, que la Ville interpelle le Gouvernement afin que soit dispensée une heure de formation à vélo parmi les vingt heures obligatoires pour obtenir le permis de conduire, mais aussi que la Ville favorise la mise en place d'activités de roulage à vélo pour les enfants et les élèves des écoles primaires et des collèges, mettant notamment à disposition un parc de vélos partagés destinés à cet apprentissage.

Je voulais savoir si ces éléments avaient été repris dans le contrat et si on s'engage vers cette politique.

Je pense que cette convention avec la prévention routière est un cadre intéressant pour commencer ce travail pédagogique de sensibilisation et de prévention concernant les déplacements à vélo. Beaucoup reste à faire en la matière et la prévention routière n'a, par exemple, jamais produit de spots de prévention, comme c'est le cas dans d'autres pays européens, ou de sensibilisation à destination des cyclistes en ville.

Il est opportun de veiller à ce qu'une partie des travaux et des interventions effectuées par la prévention routière concerne l'usage du vélo en ville et les rapports entre usagers motorisés et cyclistes à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ pour son intervention et sur le fait d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ces actions de prévention routière qui sont absolument indispensables.

Le nombre d'accidents baisse à Paris, et ce depuis 2008, mais nous ne pourrons jamais nous satisfaire du nombre de blessés ou de morts dans l'espace public parisien. Nous devons donc, sans relâche, rappeler les règles de partage de l'espace public et accompagner les comportements respectueux en assurant la sécurité de toutes et tous, que ce soit à travers des opérations de sensibilisation ou à travers des opérations plus répressives, ce que font d'ailleurs les A.S.P. depuis le 1er janvier 2018.

Les associations, telle que la Prévention routière, sont des relais particulièrement précieux pour la Ville et nous continuerons donc à la subventionner.

Je profite de l'intervention de notre collègue pour mettre un petit focus sur la question des vélos écoles. Rappeler tout d'abord, qu'il y a dix jours, nous avons signé avec le Préfet de police et la Préfecture de police, un document d'orientation sur la sécurité routière. Nous pourrons le communiquer aux élus du Conseil de Paris.

Nous participons régulièrement aux campagnes de sensibilisation sur cet aspect, et si nous pouvons ensemble porter des demandes pour que ces campagnes soient davantage relayées au niveau de la mairie de Paris, vous trouverez en moi un allié.

Un mot sur la question de la pratique du vélo en milieu urbain et les vélos écoles puisqu'il nous faut former et apprendre, dès le plus jeune âge, pour à la fois vaincre les peurs, former aux bonnes pratiques, faire respecter le code de la route, et c'est la raison pour laquelle nous développons les vélos écoles. C'est un des objectifs du Plan Vélo, vous l'avez rappelé.

Trois étapes sont nécessaires. La première, c'est l'apprentissage. On apprend l'équilibre, le pédalage, le freinage. La deuxième étape, c'est le perfectionnement où on apprend les vitesses, le freinage d'urgence, le changement de direction. La troisième étape, c'est l'apprentissage de la circulation en ville où l'on apprend à gérer le stress, à anticiper les situations à risques, à respecter les règles de sécurité avant d'entreprendre la pratique du vélo en elle-même.

Nous comptons, à ce jour, trois structures pour l'apprentissage du vélo à Paris, de type vélo école. Les associations A.I.C.V., Paris Sud D.A.V.S. ou encore la vélo école du 20e arrondissement. La Ville subventionne ces structures, elle les accompagne dans leur développement. On peut noter également qu'il y a plusieurs vélos écoles situés en petite couronne.

Cet objectif d'accompagnement de la pratique du vélo se traduit par plusieurs actions transversales. En juillet prochain, je vous inviterai à voter un projet de délibération qui m'est cher puisqu'il visera à accorder des subventions à six associations qui font la promotion de la culture et de la pratique du vélo à Paris.

Ces très nombreuses associations assurent des animations, chaque année, avec des ateliers, des sorties et elles sont essentielles. Elles s'étendent d'ailleurs des grandes sections de maternelle jusqu'à l'âge adulte.

J'aurai également à saluer l'investissement de la Direction des Affaires scolaires, la DASCO, qui dispose aujourd'hui de 900 vélos financés en grande partie par le budget participatif Ecole.

Je tiens à remercier notre collègue Pauline VÉRON qui porte aussi ce projet, qui permet de multiplier les interventions dans les écoles, dans les centres de loisirs notamment pendant les vacances scolaires, la principale

difficulté étant de disposer à la fois de sites propres mais aussi de lieux de parcours et de lieux de stockage pour ces activités que nous déployons aussi sur le site du parc des Rives de Seine.

Je tiens aussi à saluer le travail accompli par la Préfecture de police qui, chaque année, intervient dans toutes les classes parisiennes de CE2 pour faire passer à chaque enfant le permis piéton et de CM2 pour le permis vélo.

Puis il y a les très nombreuses animations qui sont assurées par nos partenariats associatifs tels la Prévention routière, avec des ateliers ou encore des sorties éducatives. Ces sensibilisations s'étendent, là aussi, des grandes sections de maternelles jusqu'aux classes du secondaire.

Voilà un panorama. Il nous reste encore beaucoup à travailler pour accompagner le développement de la pratique du vélo à Paris, mais en tout cas sachez que nous sommes pleinement mobilisés pour faire cet accompagnement et faire de Paris une ville cyclable pour tous et toutes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 47).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris, est relative "au bilan de la réforme du stationnement".

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et concerne "la délégation de service public Autolib".

La troisième question du groupe Socialiste et Apparentées à Mme la Maire de Paris est relative "à l'évolution des déplacements et à la lutte contre la pollution à Paris".

La quatrième question émane du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police et est relative "aux interpellations suite à l'occupation du lycée Arago".

La cinquième question posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne "les salariés de Vélib".

La sixième question d'actualité du groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris est relative "au Grand Paris".

La septième question émanant du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris concerne "Seabubbles : quelles perspectives de développement de nouveaux modes de circulation sur la Seine ?".

La huitième question du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris est relative "aux mobilités durables".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET et elle concerne "le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole".

Nous allons donc suspendre la séance et nous retrouver à 14 heures 45 pour les questions d'actualité.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au bilan de la réforme du stationnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la première question qui est posée par le groupe Démocrates et Progressistes. Je crois que c'est M. GUILLOT qui pose la question.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la loi MAPTAM, ainsi que l'évolution du statut de Paris, a permis la municipalisation du stationnement à partir du 1er janvier 2018 donnant aux collectivités toutes les clés de la mise en œuvre de la politique de stationnement, si nécessaire dans la lutte contre la pollution. Le transfert à la Ville des compétences liées aux fourrières, au contrôle du stationnement payant et gênant, était plus que primordial.

Ces dispositions législatives ont permis à la Ville de Paris de mener une réforme du stationnement efficace et attendue, générant des recettes importantes et instaurant ainsi une plus grande fluidité dans le stationnement, ce dont nous nous félicitons.

Néanmoins, certains dysfonctionnements ont pu semer le doute dans l'esprit des Parisiens sur le bien-fondé de cette réforme. Les fausses amendes dressées par les sociétés externes nous le montrent, ce qui est inacceptable, encore plus lorsqu'on est policier ou médecin.

A cet égard, pouvez-vous nous faire le point sur les remboursements à mener et légitimes, et sur les pénalités que vous avez réclamées ?

Nous entamons aujourd'hui le sixième mois de cette réforme qui semble faire preuve d'une grande efficacité au regard des recettes engendrées et des places libérées. Ces recettes sont nécessaires pour l'investissement de la Ville de Paris. Les automobilistes ne perdent plus un temps inconsidéré à trouver une place. Mais restons tout de même vigilants, évitons tout couac ou excès. Début avril, nous apprenions que la Mairie avait dégagé près de 40 millions d'euros de recettes grâce à la décentralisation du stationnement. 330 millions seraient attendus chaque année. Qu'en est-il aujourd'hui effectivement au bout de 6 mois ?

Nous souhaiterions que vous nous présentiez un bilan chiffré au premier semestre.

Par ailleurs, l'objectif de cette réforme était notamment d'améliorer la rotation des véhicules, de libérer des espaces et de lutter contre les fraudes et les incivilités de certains automobilistes ne payant pas leur place de stationnement. Là aussi, pouvez-vous nous faire un bilan chiffré et à jour des avancées de cette réforme ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GUILLOT.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre sans filet puisque je n'ai pas encore la réponse écrite. Je vais quand même dire à notre collègue...

Ah, si, elle arrive. Pardon. Merci. En direct.

Dire à notre collègue, Didier GUILLOT, que cette réforme nationale a donc été mise en place en janvier dernier. Nous pouvons donc, après cinq premiers mois, et non pas six, commencer à tirer un premier bilan. La mise en route était un peu difficile, mais c'est une réforme d'ampleur, qui est, comme je le disais, nationale, avec notamment un processus d'assermentation qui a pris plusieurs semaines puisqu'il fallait une habilitation qui était délivrée par différents tribunaux d'instance. Ceci étant, nous partions de très loin puisque, vous le savez, à Paris, la fraude au stationnement rotatif atteignait plus de 90 %. Aujourd'hui, nous avons une situation qui s'est grandement améliorée.

En quelques mois, le taux de paiement des visiteurs a doublé, le nombre contractuel de contrôles à effectuer par jour est atteint par l'un des deux prestataires, la société "Moovia", mais il est encore en deçà de l'objectif pour la société "Streeteo" qui détient deux des trois lots et qui rencontre encore un fort turnover et des difficultés pour recruter rapidement du personnel assermenté.

J'en profite pour préciser que le métier de contrôleur est difficile, que l'agressivité envers ces salariés, ces employés, est réelle aujourd'hui. Je tiens aussi à les assurer de notre soutien dans une mission qui est une mission de service public et d'intérêt général. Témoignage de ces difficultés : pour les seuls salariés de "Moovia", 10 plaintes pour agression ont été déposées depuis 5 mois et 113 jours d'arrêt de travail ont été prononcés. Les incidents incriminant des contrôleurs sont largement relayés par les médias, tandis que les agressions dont ces derniers sont victimes ne font pas les choux gras de ces mêmes médias. Pourtant, on ne doit pas ignorer la difficulté de l'exercice de cette mission. "Moovia" et "Streeteo" ont mis en place des formations pour apprendre à prévenir et gérer les conflits, et un accompagnement psychologique et individuel a été mis en place pour les victimes d'agressions.

La qualité du contrôle est satisfaisante. Nous avons un taux de recours amiable stable d'environ 3 %, identique à celui que nous avons lorsque le contrôle du stationnement était auparavant opéré par la Préfecture de police.

Nous travaillons, par ailleurs, avec le G.A.R.T. pour améliorer le contrôle des véhicules où est apposée une carte pour stationnement handicapé, puisque les agents de contrôle ont été formés à l'aide de la M.D.P.H. qui a, par ailleurs, rappelé à tous les titulaires de carte la bonne procédure à appliquer. Nous savons que le stationnement est un outil régulateur de la mobilité. Nous avons demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements d'évaluer le taux de vide. Je n'ai pas encore ces résultats, mais chacun peut constater qu'il y a davantage de places libres dans Paris. Dès que nous aurons les chiffres, Monsieur le conseiller, nous pouvons vous donner une évaluation de ce que peut représenter ce taux de vide dans les rues de Paris.

Aujourd'hui, un conducteur met moins de temps à trouver une place pour se garer, ce qui diminue l'impact sur la circulation et la pollution. D'ailleurs, la circulation à Paris a fortement baissé sur les 5 premiers mois, avec une diminution moyenne de plus de 7 % du trafic par rapport à l'année dernière, alors que nous sommes sur des tendances, en règle générale, plutôt de l'ordre de 4 % par an. Le meilleur contrôle du stationnement n'est sans doute pas étranger à cette baisse puisqu'il permet de réguler la demande de déplacement automobile.

Un dernier mot pour dire que, sur la distribution des cartes de stationnement, nous avons aujourd'hui des délais qui se réduisent puisque les délais de délivrance sont de deux jours et demi pour les cartes pro et de huit jours et demi pour les cartes résidents. Face à cette réforme d'ampleur qui, certes, n'est pas toujours très populaire, la Municipalité parisienne a mis un terme, d'abord, à un laisser-aller préjudiciable à l'intérêt général. Elle s'est dotée de nouveaux outils permettant de réguler l'occupation de l'espace public et la circulation. Nous avons pu étendre le périmètre du service public en redéployant les A.S.P., qui sont désormais sous l'autorité de la Mairie de Paris sur de nouvelles missions de respect de l'espace public, de respect des trottoirs, des pistes cyclables ou des couloirs de bus.

Tout ceci s'inscrit dans une réforme générale, avec des recettes de stationnement qui, elles aussi, sont proches du doublement par rapport à celles que nous avons l'an dernier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur GUILLOT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Didier GUILLOT. - Effectivement, les éléments sont intéressants. On attendra des chiffres plus précis. On attendra encore un petit peu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la délégation de service public Autolib'.

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole - S.A.V.M.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons deux questions qui se rapportent au système Autolib'. L'une est posée par le groupe UDI-MODEM, Mme Edith GALLOIS, et l'autre par Mme SIMONNET. Je propose de regrouper la réponse, mais chacune aura sa réponse précise.

Tout d'abord, la parole est à Mme Edith GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, cela fait déjà plusieurs mois que le groupe UDI-MODEM vous questionne sur cette question d'Autolib', son avenir et la prise en charge de ce que nous devinions déjà comme être un déficit. Il a fallu, malheureusement, que la presse s'empare du sujet pour que nous commencions à avoir des réponses, malheureusement encore trop partielles, mais malheureusement déjà trop alarmantes. Au vu des chiffres annoncés de pertes, on comprend mieux maintenant votre discrétion. Si j'osais, je vous dirais : "On vous l'avait bien dit".

Lors des débats en 2009, alors que j'étais la porte-parole de mon groupe, j'avais appelé le Maire à la prudence sur ce sujet, rappelant - eh oui, j'avais osé le faire - qu'une voiture coûte et revient beaucoup plus cher qu'un vélo. Nous l'avons fait et nous avons aussi fait des propositions qui consistaient à inciter des jeunes entreprises à développer l'auto-partage, la location à courte durée, ainsi que les bornes de recharge électriques accessibles à tous.

Cependant, le Maire voulait surfer sur la vague Vélib', tellement porteuse à l'époque. Il avait aussi préféré ce contrat avec le groupe "Bolloré", qui consistait à privatiser les profits mais à collectiviser le plus gros des pertes. Le groupe "Bolloré" ne pouvait qu'être enchanté, quand les collectivités ne pouvaient que déchanter. Après quelques mois d'euphorie, le système s'est avéré décevant, la rotation avec la banlieue ne se faisant pas suffisamment bien. La concurrence des V.T.C. et des scooters électriques s'est accentuée. L'état des voitures s'est dégradé. Les stations du Centre de Paris sont restées désespérément vides.

Par conséquent, le nombre de trajets n'a cessé de diminuer - moins d'un million entre 2016 et 2017. Résultat : malgré la hausse des tarifs de début 2017, le déficit de la D.S.P. continue de se creuser. La semaine dernière, "le Monde" annonce donc un déficit prévu de 294 millions d'euros, chiffre annoncé par "Bolloré" mais que vous contestez. Se réfugiant derrière le contrat, le groupe "Bolloré" prévoit de prendre seulement 60 millions d'euros à sa charge et demande expressément aux collectivités membres du Syndicat de commencer à payer le reste, à hauteur de 40 millions d'euros par an d'ici à 2023, dont la moitié pour Paris qui possède la moitié des stations. Au final, l'opération pourrait donc coûter à la Ville plus de 120 millions d'euros. C'est énorme.

Depuis plusieurs semaines, on nous parle d'une négociation sur le point d'aboutir, mais rien n'arrive, d'où l'agacement d'un grand nombre de communes du Syndicat qui, maintenues dans le flou, ont d'ailleurs choisi de ne pas voter le dernier budget Autolib'. Soudainement, on apprend par voie de presse, comme toujours dans ce dossier, que vous avez engagé des discussions avec d'autres opérateurs pour permettre le développement d'alternatives à Autolib', issues cette fois-ci du secteur privé, ce que nous avons à l'époque demandé et basées sur le système du "free-floating", c'est-à-dire de la libre borne. Avouez que pour relancer les abonnements et tenter de sauver Autolib', un autre message était attendu. Vous annoncez ainsi, de fait, une fin anticipée de la D.S.P. Autolib'.

Ce que nous craignons depuis le lancement d'Autolib', ce que nous flairions depuis plusieurs mois s'avère malheureusement juste : Autolib' est un gouffre financier dans lequel vous avez précipité 98 communes.

Quel sera précisément le rôle de la commission que vous souhaitez mettre en place ? S'agira-t-il juste de gérer la fin annoncée d'Autolib' ou de préparer l'avenir ? Les élus auront-ils enfin accès à tous les documents utiles pour avoir les chiffres réels et pour comprendre les raisons d'un tel déficit ? Quels sont les nouveaux opérateurs que vous souhaitez installer à Paris, avec quel modèle économique et quelles garanties ?

Enfin, la question principale est la suivante : quelles seront les conséquences financières pour la Ville d'une fin anticipée de la D.S.P. Autolib' ?

Sur toutes ces questions, les élus parisiens et franciliens attendent des réponses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Emmanuel GRÉGOIRE vous répondra ensuite.

Mme Danielle SIMONNET. - Après le fiasco Vélib', la Ville de Paris est donc confrontée au fiasco Autolib'. La prévision du déficit, selon M. BOLLORÉ, atteindrait désormais 293,6 millions d'euros en 2023. BOLLORÉ, auprès de qui vous deviez inaugurer le Jardin d'Acclimatation ce weekend, réclame au contraire 46 millions d'euros par an aux communes du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, principalement Paris où se concentrent la moitié des stations, soit 233 millions d'euros d'ici la fin du contrat. Ces grands patrons osent tout.

Le S.A.V.M. a mené en 2017 un audit par le cabinet "Ernst & Young", qui aurait confirmé qu'une partie du déficit que l'entreprise voulait faire peser sur les collectivités était contestable. La phase de conciliation qui a suivi

n'aurait pas abouti non plus. Le groupe "Bolloré" aurait mis fin par courrier daté du 25 mai à toute procédure de conciliation et conditionnerait la poursuite du service à un financement des collectivités dont le montant sur sa seule évaluation. C'est ce que dénonce le syndicat. Est-il possible d'avoir accès à cet audit ?

Madame la Maire, vous dites dans la presse, suite à ces demandes excessives de M. BOLLORÉ, vouloir créer une commission et envisager de rompre ce contrat avec M. BOLLORÉ. Vous dites aussi rechercher d'autres industriels pour assurer le service. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Le modèle Autolib' n'avait, par ailleurs, pas fait l'unanimité dans sa conception même des déplacements. Comme le groupe Ecologiste de l'époque, je n'avais pas approuvé cette fausse bonne idée qui repose sur le mythe anti-écologique du tout voiture électrique, alors que l'enjeu écologique exige de réduire le trafic automobile. La prolifération des V.T.C. est une des causes de l'échec d'Autolib'. Allez-vous enfin demander une régulation du nombre de V.T.C. dont la multiplication est anti-écologique ?

En Espagne, par exemple, des villes ont instauré des quotas de 1 V.T.C. pour 30 taxis. En France, la maraude électronique est censée leur être interdite par la loi THÉVENOUD, mais aucunement respectée. Pourquoi refusez-vous de vous soucier de cette problématique des V.T.C., de toutes ces berlines noires qui tournent à vide dans la Capitale ? J'aimerais que le groupe Ecologiste et l'adjoint Christophe NAJDOVSKI s'en préoccupent enfin - il y a un vœu : nous allons peut-être enfin pouvoir avancer dans cette Assemblée.

Aussi, le modèle économique ne semblait pas viable et le montage financier de l'opération inacceptable avait été dénoncé à l'époque. Chacune des 46 communes participantes paye 50.000 euros par station, soit environ 25 millions d'euros pour la seule Ville de Paris. Selon BOLLORÉ lui-même, à l'époque, il aurait fallu patienter 7 ans avant que le projet soit rentable et seulement si 66 mille d'abonnés utilisaient le service au moins deux fois par jour. Au-delà de 60 millions d'euros de pertes, il était d'ores et déjà prévu que les collectivités paient le déficit supplémentaire.

La leçon de ce fiasco, comme du fiasco Vélib' avec "Smovengo", comme du fiasco du stationnement avec "Streeteo", est qu'il faut aussi cesser de recourir à des opérateurs de services privés pour ces services publics car ils coûtent toujours plus chers, sont souvent moins efficaces et semblent parfois avoir comme objectif unique de flouer les collectivités en empochant les profits et en lui faisant subir les pertes : la privatisation des profits et la socialisation des pertes.

Pour les autres services, n'est-il pas temps de mettre en place une régie directe - en ce qui concerne Vélib' - qui permette une vraie maîtrise du service public et évite les déconvenues ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour que Paris n'ait pas à payer les frais de l'échec de M. BOLLORÉ ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Emmanuel GRÉGOIRE cumule le temps des deux réponses.

Je vous en prie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame GALLOIS, Madame SIMONNET, pour vos questions qui permettent de faire le point complet sur la situation d'Autolib'.

Mes chers collègues, permettez-moi comme vous de m'élever contre les chiffres inacceptables, si ce n'est extravagants, annoncés par le groupe "Bolloré" dont la presse s'est fait l'écho, qui est titulaire depuis 2011 de la délégation de service public Autolib'. J'y reviendrai dans le détail mais, avant toute chose, j'aimerais, devant le Conseil de Paris, présenter formellement la juste chronologie des faits et l'action conduite avec le Syndicat métropolitain depuis 2016 dans ces dossiers.

J'aimerais, en premier lieu, rappeler qu'à l'origine - c'est important pour le débat aujourd'hui -, le plan d'affaire du délégataire anticipait un service très rentable car il prévoyait un bénéfice net de plus de 56 millions d'euros au terme du contrat en 2023. Il était prévu que ce service fonctionne sans aucun fond public en dehors des dépenses d'investissement liées à l'installation des stations. En outre, le contrat de délégation négocié indiquait que tout déficit dans une limite de 60 millions d'euros à l'échéance du contrat serait entièrement à la charge du délégataire.

Vous conviendrez que, dans le contexte de l'époque, cette négociation ait pu apparaître comme très intéressante pour les collectivités adhérentes au Syndicat métropolitain - en tout cas, la plus intéressante parmi l'ensemble des offres proposées. D'ailleurs, je tiens à vous confirmer que ni le plan d'affaire de 2014, ni celui de 2015, ne prévoyait un niveau de déficit de la concession en 2023 qui aurait nécessité une prise en charge par les collectivités.

En outre, le délégataire se faisait fort de maintenir les parts de marché du service.

Ce n'est qu'à la rentrée 2016, dans un nouveau plan d'affaires actualisé que l'entreprise a annoncé, pour la première fois, la possibilité d'un résultat net prévisionnel déficitaire, au terme de la concession, à hauteur de 179,3 millions d'euros en marquant toutefois sa confiance dans la possibilité de ramener ce déficit en dessous des 60 millions d'euros grâce à des mesures correctives.

Dès cette date, le Syndicat qui regroupe, je le rappelle, des élus de différents bords politiques a vivement réagi en refusant, d'une part, d'agréer le plan d'affaires et en demandant qu'un audit puisse être réalisé afin de comprendre précisément ce qu'il se passait, quelle devait être la répartition des charges financières entre l'entreprise et les communes, et enfin définir les mesures correctives pour redresser la barre et rendre le service à nouveau bénéficiaire.

Cet audit a été confié - cela a été mentionné - au cabinet "Ernst & Young" qui a rendu ses conclusions au printemps 2017. Il a alors confirmé qu'une partie du déficit que l'entreprise voulait faire peser sur les collectivités était contestable, notamment par les mécanismes de refacturation interne au groupe. L'audit comportait aussi des recommandations pour que le service redevienne bénéficiaire. D'abord, pour le Syndicat, il s'agissait de réactualiser les tarifs, d'expérimenter la publicité sur les voitures, d'accueillir de nouveaux services dans les espaces d'abonnement, de décider de la fermeture des stations les plus déficitaires. Toutes ces mesures ont été progressivement mises en œuvre. Pour l'entreprise, il s'agissait d'améliorer la qualité du service, notamment l'entretien et la propreté des véhicules, et de relancer une campagne de communication.

Cela n'a pas été mis en œuvre à ce jour, comme le montre la détérioration continue du service. J'aimerais rappeler que cet audit a été partagé avec les élus membres du comité de suivi Autolib' qui représente toutes les tendances politiques.

A la suite de cet audit, en raison de désaccords persistants, le Syndicat métropolitain et l'entreprise gestionnaire ont décidé d'un commun accord d'engager une procédure dite de conciliation, dont vous vous êtes fait l'écho. La conciliation est une procédure courante, par ailleurs prévue explicitement au contrat, c'est-à-dire que les deux parties décident de désigner des experts indépendants qui définissent ensemble quel sera leur champ d'action, ces experts étant mandatés pour trouver une solution.

Le travail des experts indépendants a débuté à la rentrée 2017 et a abouti aux propositions suivantes en mars dernier. Tout d'abord, les collectivités prendraient à leur charge 88 millions d'euros du déficit passé, ce qui sur la durée de la D.S.P. ramenée à l'année, est assez faible. Les collectivités de la société délégataire mettraient en œuvre les mesures permettant de redresser le service Autolib'. L'entreprise serait responsable de l'éventuel déficit à venir, retrouvant ainsi un intérêt à redresser le service.

Cette solution aurait pu sembler assez équitable malgré l'ampleur de la contribution publique demandée, mais avant même que les collectivités aient eu le temps d'en débattre entre elles, le groupe "Bolloré", qui avait pourtant accepté de se prêter à cette conciliation, a annoncé par courrier au Syndicat qu'il rejetait les conclusions des conciliateurs. Il demande à présent aux collectivités de prendre à leur charge 46 millions par an, soit 233 millions d'ici le terme du contrat, une somme évidemment inacceptable. Comme indiqué par la Maire de Paris, il est hors de question que les communes, donc les contribuables locaux, la prennent à leurs charges.

Désormais, il nous faut collectivement, élus des plus de 100 communes disposant du service Autolib' sur notre territoire, réfléchir aux suites à donner aux demandes du groupe "Bolloré". Un conseil syndical s'est tenu jeudi 31 mai, qui a confirmé la détermination des communes adhérentes à Autolib' à défendre l'intérêt de leurs habitants face à l'entreprise gestionnaire. Comme je l'indiquais, il est hors de question de faire peser sur le contribuable des coûts qui seraient de la responsabilité de l'entreprise.

Deux scénarios sont à présent sur la table, que les communes concernées auront à trancher dans les semaines qui viennent. La première, l'entreprise gestionnaire accepte de trouver un accord raisonnable pour répartir équitablement la prise en charge du déficit actuel, prend des mesures correctives qui évitent que le déficit se creuse plus encore dans les années à venir et propose un service de qualité aux usagers. Deuxième possibilité, le désaccord perdure, le Syndicat fera alors valoir ses droits devant la justice qui se prononcera sur la répartition de la prise en charge du déficit par l'entreprise et les collectivités.

Dans cette réflexion, il est important que les conseillers de Paris soient associés et puissent avoir accès aux pièces du dossier dans le cadre de la réglementation en vigueur. Une réunion avec les différents groupes sera donc prochainement organisée.

J'aimerais conclure mon propos en apportant quelques réponses aux questions posées par Autolib' sur le modèle pertinent en matière de mobilité. En vous confirmant tout d'abord que si le désaccord perdure avec l'entreprise gestionnaire, il est possible que le service Autolib' s'arrête avant le terme du contrat. La Ville de Paris étudie donc dès à présent des solutions alternatives pour continuer à proposer un service d'autopartage électrique aux Parisiens et métropolitains plus adapté aux nouvelles mobilités et aux nouveaux usages. Autolib' aura a minima montré que le véhicule électrique fonctionne. Le modèle, révolutionnaire à l'époque de sa mise en œuvre, a depuis été percuté par de très nombreuses évolutions technologiques et des évolutions du rapport de l'utilisateur à son véhicule. Une réflexion doit s'engager pour déterminer quel est aujourd'hui le modèle le plus pertinent en matière de mobilité partagée.

De nombreuses offres existent désormais et nombreux sont les constructeurs intéressés pour implanter leur modèle. Nous devons en comparer les modalités et notamment le rôle des collectivités dans leur mise en place.

L'Exécutif municipal réunira prochainement une commission de travail associant les groupes politiques du Conseil de Paris de la majorité comme de l'opposition municipale pour discuter de ces solutions et de leur mise en œuvre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Je redonne la parole à Mme GALLOIS et à Mme SIMONNET.

Madame GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Deux points seulement. Vous parlez de réflexion collective ; il était temps, on vous la réclamait. Jusqu'à présent, force est de constater que, malheureusement, tout se décidait, comme très souvent, directement de votre cabinet. Maintenant que les soucis sont avérés et officialisés, enfin vous nous parlez de réflexion collective.

Deuxième chose concernant l'offre éventuelle future et privée et pourquoi pas diversifiée, nous sommes évidemment tout à fait d'accord avec cette possibilité, puisque nous vous l'avions réclamé, je vous le rappelle, déjà en 2009.

Une petite prière, axée sur notre réflexion commune, sur la diversification de l'offre, mais aussi sur la qualité. En effet, force est de constater que les "Bluecar", véhiculaient - sans jeu de mots - une bien triste image de Paris, des voitures qui étaient sales, dégradées. Finalement, l'image parisienne véhiculée par ces petites voitures n'était pas terrible. Aujourd'hui, il serait souhaitable d'accentuer davantage nos efforts sur la qualité voire la joliesse de ces voitures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, je pense que le problème d'Autolib' on ne peut pas le réduire à l'esthétique, à la qualité et à la propreté des voitures. Je crois que le problème, le fiasco est bien au-delà de cela.

Il faut d'abord se poser la question de la pertinence écologique, quand sur certains trajets il était plus intéressant pour un couple avec deux enfants d'utiliser Autolib' que d'utiliser des transports en commun, ce qui est un peu une aberration écologique, et que très rapidement, avec la prolifération de V.T.C., il était plus intéressant économiquement de faire un déplacement en V.T.C. que de faire un déplacement en Autolib', ce qui est encore plus aberrant, puisqu'on sait que la logique des V.T.C., au mépris de la loi, c'est de tourner à vide dans Paris en attendant que sur la plateforme on puisse avoir une sollicitation par un client. C'est une aberration. Le nombre de taxis est réglementé et cela a un intérêt aussi d'un point de vue écologique de réglementer le nombre de véhicules qui permettent le transport des personnes à titre onéreux. Il va bien falloir un jour se poser cette problématique-là, globale. L'enjeu des déplacements urbains est de réduire les déplacements automobiles en tant que tels.

Maintenant, je me réjouis de cette commission. Il était communiqué sur le fait que les tendances politiques diverses pourraient participer à cette commission et je vous fais la demande expresse de pouvoir, à ce titre, participer

aux travaux de cette commission. Je pense que le bras de fer avec BOLLORÉ est plus que jamais nécessaire. D'ailleurs, je rappelle que nous étions plusieurs à vous avoir alertés sur le fait qu'il n'était pas acceptable à l'époque de se soumettre à ce marché qui faisait qu'au-delà de 60 millions d'euros de perte, c'était aux collectivités de régler les factures. Ce modèle est une totale aberration économique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des déplacements et à la lutte contre la pollution à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante posée par M. Paul SIMONDON pour le groupe Socialiste et Apparentés, à qui je donne la parole.

M. Paul SIMONDON. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, améliorer la qualité de l'air que nous respirons est une priorité de notre action municipale. La pollution atmosphérique se réduit chaque année dans Paris, en grande partie grâce à la politique menée depuis 2001 et l'élection de Bertrand DELANOË.

Principale source de pollution, le trafic routier diminue, et de plus en plus vite. Ainsi, entre 2016 et 2017, près de 5 % de voitures en moins circulaient dans Paris, ce qui constitue une baisse sans précédent qui se poursuit en 2018 sur le début de l'année ; car c'est une nouvelle diminution de plus de 6 %, constatée et à confirmer sur l'année pleine. Toutefois, nous devons encore amplifier notre effort, car les niveaux d'exposition au dioxyde d'azote et aux particules fines restent supérieurs aux seuils recommandés par l'O.M.S. Les liens entre pollution de l'air et certaines maladies respiratoires sont scientifiquement avérés, notamment chez les plus fragiles, comme les enfants et les seniors.

Afin de lutter contre cette pollution, nous mettons en œuvre à Paris un plan ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air, alliant aides incitatives aux mobilités propres et restrictions progressives de circulation pour les véhicules les plus polluants. Cette ambition est reconnue de tous, elle entraîne de nombreux acteurs économiques à s'adapter pour proposer des solutions moins polluantes et, surtout, elle est partagée par les Parisiens, comme le prouve la mobilisation que vous venez d'annoncer sur le Plan Climat. Ainsi, si les voies sur berges rive droite, réservées aux piétons et aux circulations douces, ont suscité beaucoup de polémiques, on peut noter que dorénavant plus personne dans cette Assemblée ne souhaite y revoir de voitures.

Développement des transports en commun, y compris en Petite couronne par le financement du Syndicat des transports Ile-de-France Mobilités, aides aux particuliers et aux professionnels pour renoncer aux véhicules polluants et passer à des moyens de transport propres, meilleur partage de l'espace public pour plus de place aux piétons et aux vélos, zones à circulation restreinte dont "AirParif" a récemment salué l'efficacité et qu'il faudra élargir.

Enfin, dernière mesure en date, gratuité du "pass" Navigo pour les Parisiens de plus de 65 ans sous condition de ressources et pour ceux en situation de handicap, effectif depuis le 1er juin dernier.

Le groupe Socialiste et apparentés se félicite de cette mesure à la fois écologique et sociale. Je souhaiterais en son nom savoir de quelle manière la Ville s'assure qu'elle bénéficie au plus grand nombre le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur SIMONDON.

Je donne la parole d'abord à Mme Galla BRIDIER pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci chers collègues de me poser cette question d'actualité. Je vais concentrer ma réponse spécifiquement sur la gratuité du "pass" Navigo. Cela va donc me permettre de vous faire un point sur son déploiement et vous donner quelques premiers chiffres.

Comme vous le savez, cette mesure d'ampleur annoncée par la Maire de Paris en début d'année est pleinement opérationnelle depuis vendredi dernier 1er juin, et prend la forme de deux cartes de transport intitulées "pass Paris Seniors" et "pass Paris Access" pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes en situation de handicap de plus de 60 ans. C'est bien leur quotidien qui sera facilité, et leur mobilité.

Vous l'avez rappelé, ces Parisiens éligibles doivent répondre à certaines conditions de ressources. Ceci s'applique pour ceux qui ont des revenus situés en deçà de 2.200 euros mensuels pour une personne seule et 3.600 pour un couple. Comme n'importe quel "pass" Navigo, ces titres de transport donnent accès à l'ensemble de l'offre des transports publics et cela non seulement à Paris mais aussi dans toute l'Ile-de-France, ce qui représente une vraie nouveauté par rapport au dispositif précédent.

Vous l'avez dit, c'est une mesure de solidarité visant à favoriser la participation citoyenne. C'est aussi un coup de pouce important au pouvoir d'achat des personnes à faibles revenus et de classe moyenne. C'est surtout un encouragement à renoncer à la voiture, première cause de pollution de l'air à Paris et dont la réduction constitue notre grand combat de mandature.

Pour vous donner quelques chiffres, nous estimons à près de 220.000 bénéficiaires potentiels ce "pass" gratuit. Depuis le mois d'avril et la possibilité de déposer sa première demande auprès des C.A.S.-V.P. d'arrondissement, nous avons vu le nombre de bénéficiaires logiquement augmenter par rapport aux dernières années. A fin mai, nous avons déjà enregistré près de 6.000 nouvelles demandes.

Pour répondre à votre question sur les moyens humains et de communication déployés pour la diffusion de cette nouvelle mesure, tout d'abord, un courrier de la maire a été envoyé à tous les bénéficiaires actuels du "pass" Navigo. Il y a eu une grande campagne d'affichage sur les panneaux électroniques, dans les journaux d'arrondissement aussi qui ont relayé cette mesure dès le printemps. Des dépliants expliquant les critères d'éligibilité et les modalités d'accès ont été déposés dans près de 200 points de distribution.

Enfin, du personnel supplémentaire a été mis à disposition des C.A.S. -V.P. d'arrondissement et du numéro dédié 39 75 sur lequel il y avait un redéploiement pour cette question spécifique.

Enfin, je peux vous dire que les Parisiens s'adressent à leur C.A.S. -V.P. d'arrondissement principalement par courrier, qu'il n'y a donc pas d'afflux massif physiquement et que ce flux de demandes est parfaitement géré et maîtrisé par les C.A.S. -V.P., qui pilotent cela d'une main de maître depuis le début de l'année pour mettre en place cette réforme absolument d'ampleur comme je l'ai dit. Je tiens à les remercier d'ailleurs chaleureusement pour tout ce travail accompli.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, souhaitez-vous ajouter quelques éléments ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le trafic automobile dans Paris intra-muros a diminué de l'ordre de 30 % entre 2003 et 2013. Cette baisse a un impact direct sur la pollution de l'air, puisque celle-ci est majoritairement d'origine routière selon Airparif. La pollution a baissé de l'ordre de 30 % sur cette même période.

Entre 2014 et 2016, la baisse du trafic s'est légèrement accélérée, à hauteur de 4 % par an et même 4,8 % en 2017, et sur les 5 premiers mois de l'année 2018, nous avons même une diminution de 7 % du trafic automobile par rapport à l'an dernier.

Nous poursuivons nos efforts en matière de développement des transports en commun, des modes doux, de nombreux chantiers de pistes cyclables, de livraison de nouvelles zones 30, de piétonisation de rues, nous développons les opérations "Paris Respire". Le réseau de bus sera entièrement revu. Nous finançons le prolongement de la ligne 14, et le prolongement du RER E avec la construction d'une nouvelle station à la Porte Maillot. Nous finançons l'adaptation des stations du métro de la ligne 11. Nous finançons également les projets de bus à haut niveau de service, rocade des gares, quais hauts rive droite.

Nous avons également une mobilisation très forte sur la question des mobilités actives avec un plan vélo qui se déploie. On voit actuellement des travaux sur la rue de Rivoli et la rue Saint-Antoine. C'est aussi une stratégie piéton inédite que nous avons votée avec là encore des aménagements extrêmement importants sur un certain nombre d'axes parisiens. Je pense à la promenade urbaine du boulevard de la Chapelle dont les travaux vont bientôt démarrer.

C'est enfin une zone à faible émission, qui fait d'ailleurs des émules car la Métropole du Grand Paris, prenant exemple sur Paris, va à son tour proposer la mise en place d'une zone à faible émission sur le territoire métropolitain.

Nous sommes également suivis par d'autres institutions qui ne sont pas forcément d'ailleurs de la même coloration politique que nous. Cela montre que nous avons toujours un temps d'avance et que nous sommes également pionniers en la matière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur Paul SIMONDON, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Paul SIMONDON. - Je remercie Galla BRIDIER et Christophe NAJDOVSKI pour leur réponse et leur volontarisme sur ce thème.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux interpellations suite à l'occupation du lycée Arago.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, à la suite de la manifestation du 22 mai, une bonne centaine de lycéens et manifestants sont entrés dans le lycée Arago, accompagnés par des journalistes, pour y débattre en assemblée générale.

Quelques instants plus tard, les forces de police intervenaient pour les déloger au nom de l'illégalité de l'intrusion. De multiples témoignages dont des vidéos tournées par les journalistes présents sur place attestent de l'action disproportionnée des forces de l'ordre à l'égard d'élèves pour la plupart mineurs, confrontés pour la première fois de leur vie aux forces de l'ordre.

La suite est connue et a été relatée publiquement : élèves non autorisés à prévenir leurs parents, police manquant d'informer ces derniers de la situation. Comprenez-vous la grande inquiétude des parents restés ainsi des heures sans nouvelles de leurs enfants ?

La procédure de garde à vue, dont certaines ont eu lieu même à Nogent, semble avoir été menée dans des conditions juridiques assez floues au point que le Défenseur des droits a été saisi.

Monsieur le Préfet de police, pour quel motif ces modalités ont-elles été mises en œuvre de manière aussi violente ? Rétention pendant plusieurs heures de mineurs parqués dans des cars de police, mineurs privés d'eau, de nourriture et d'accès aux toilettes, mineurs à qui l'on demande de se mettre à nu, mineurs non déférés à temps devant un officier de police judiciaire, mineurs jetés dans une cellule de dégrisement crasseuse de vomi et d'urine.

Que quelques portes aient été fracturées dont au moins une par la police si l'on en croit une vidéo, des murs tagués et des tablettes volées sont des faits connus après coup et ne justifient en aucun cas la réaction disproportionnée de la police à l'égard de ces jeunes.

Que sur les 102 interpellations effectuées 27 aient été déférées, aboutissant à 14 mises en examen et 13 rappels à la loi montre que le parquet veut peut-être, lui aussi, faire un exemple par une répression abusive dont le seul but est de décourager à l'avenir toute occupation de lycées par les lycéens alors que ce type d'action jalonne l'histoire lycéenne chaque fois qu'il s'agit de protester contre une décision gouvernementale considérée comme particulièrement grave par les lycéens et leurs familles.

Cette volonté de décourager les gens à manifester se lit par ailleurs dans les propos du Ministre de l'Intérieur affirmant, contre la loi et la jurisprudence, que c'est aux manifestants eux-mêmes d'empêcher les casseurs de casser vitrines et autres mobiliers urbains.

Le premier flic de France serait-il devenu le premier hic de la démocratie ?

Monsieur le Préfet de police, admettez-vous que dans cette affaire du lycée Arago...

Je vois que la démocratie pose un problème à certains...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Monsieur le Préfet de police, admettez-vous que dans cette affaire du lycée Arago, l'action des forces de l'ordre fut entachée de quelques excès, dysfonctionnements et manquements au respect de la procédure ?

Avez-vous engagé des procédures internes éventuellement en vue de sanctions ?

Enfin, Monsieur le Préfet, confirmez-vous la véracité des déclarations de syndicalistes policiers affirmant qu'il s'agissait bien de faire un exemple, décision prise au sommet de l'Etat et dont vous n'avez fait qu'exécuter les ordres ?

Votre réponse éclairera les deux vœux à venir dans l'ordre du jour.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police.

Je vous demande vraiment de tenir vos temps de parole.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Monsieur le Conseiller de Paris, vous venez de me poser une question sur l'intervention des services de police sur le lycée Arago. C'est bien volontiers que j'y réponds pour clarifier les choses et éclairer peut-être d'une autre manière votre version.

Tout d'abord, je souhaite rappeler le contexte général dans lequel se sont produits ces événements et s'est produite cette intervention. C'était le 22 mai dernier et en marge d'une manifestation organisée à l'appel de l'intersyndicale de la fonction publique, des incidents particulièrement violents avaient été constatés sur l'itinéraire de cette manifestation. Je puis vous assurer que je suis ces affaires très personnellement, évidemment. Incidents imputables à des individus appartenant à ce que nous appelons la mouvance contestataire radicale et qui ont éclaté à trois reprises lors de cette manifestation. Cela m'a conduit, à trois reprises, à donner l'ordre d'intervenir. Au demeurant, 26 interpellations avaient eu lieu dans ce cadre.

Au moment de la dispersion du cortège place de la Nation, une centaine de manifestants a forcé, je dis bien a forcé, les entrées du lycée Arago, situé sur cette place, comme vous le savez.

Le chef d'établissement, qui était sur place, a constaté cette intrusion, a constaté la commission de dégradations au sein du lycée, ainsi que la disparition de matériels informatiques. Dans ce contexte, Mme le proviseur a sollicité - comme elle en a évidemment le droit, certains diront le devoir - le concours de la force publique, afin d'évacuer les locaux dont elle a la responsabilité.

C'est dans ce cadre, sur mon ordre personnel, et en réponse à cette réquisition que les forces de police sont intervenues pour évacuer les occupants sans droit ni titre. Ils l'ont fait avec mesure, en étant nombreux, mais plus on est nombreux et plus les opérations se passent sans difficulté.

Comme vous l'avez rappelé, comme vous l'avez souligné, cette opération de déblocage du lycée a été suivie de l'interpellation de 102 manifestants qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement. Parmi eux, 34 mineurs, c'est exact, mais je le précise, 2 seulement originaires de cet établissement.

Ces personnes ont été placées en garde à vue par les officiers de police judiciaire, sur la base des dispositions du Code de procédure pénale et du Code pénal. Ainsi, l'article 431-22 du Code pénal dispose que, je cite : "Le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire, sans y être habilité en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement, est puni d'un an d'emprisonnement et de 7.500 euros d'amende." "Lorsque ce délit est commis en réunion, dit la loi - c'était le cas le 22 mai dernier - les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende." C'est ce que dit la loi de la République.

Comme vous le savez, la garde à vue est une mesure décidée sous le contrôle de l'autorité judiciaire, sous le contrôle du parquet. La mesure est strictement encadrée par les dispositions du Code de procédure pénale, afin de protéger et de garantir les droits des mis en cause et plus encore lorsqu'il s'agit de mineurs.

A l'issue de la mesure de garde à vue, le Parquet a décidé de déférer plus des trois quarts des 102 personnes mises en cause. Le Parquet est indépendant du Préfet de police, cela va de soi, ce qui conforte la solidité des procédures diligentées. Le Parquet n'a pas fait d'observations. Je peux vous assurer que les forces de l'ordre ont agi dans le strict respect de la règle de droit, des règles déontologiques et des principes de la procédure pénale.

Ce sont des règles auxquelles je suis personnellement très attaché et au respect desquelles je suis personnellement très vigilant. Je veille toujours à ce que la Préfecture de police mette tout en œuvre pour concilier le

droit de manifester, qui est une liberté publique, et quelque part on est là pour l'accompagner, mais avec le respect de l'ordre public, l'ordre public qui contribue au respect des lois de la République.

Je veille à garantir cet équilibre entre liberté, droit de manifester dans l'espace public, mais en même temps le respect du bon ordre, de la sécurité et le respect des lois. Agir ainsi ne me paraît pas être un hic de la démocratie mais au contraire la garantie de la démocratie républicaine.

A vos trois questions, en terminal, je réponds non : il n'y a pas eu de dysfonctionnements. Par conséquent, non, il n'y a lieu à aucune mesure interne en vue de sanctions comme vous l'indiquez. Et évidemment non, ces décisions ont été prises à mon niveau et toute autre interprétation est erronée. Pour autant, je vous confirme que le Préfet de police est nommé par décret en Conseil des Ministres par le Chef de l'Etat et qu'il doit agir en toute confiance avec le Gouvernement et les hautes autorités de la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Monsieur Pascal JULIEN, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Pascal JULIEN. - Je vous remercie, Monsieur le Préfet. Je vous avais remis cette question ce matin pour ne pas vous surprendre et avoir des réponses précises. Je suis de ceux qui veulent la confiance de la population dans la police. Pour que cette confiance puisse se faire, il faut admettre, quand il y a quelques comportements, on va dire discutables de la part de certains policiers.

Evidemment, je constate que, dans cette affaire, c'est finalement : circulez, il n'y a rien à voir ! Toutes les vidéos que l'on a pu voir, prises de différentes manières, montrent donc des images trafiquées, visiblement. En tout cas, votre réponse confirme l'inflexion de ce Gouvernement en matière de gestion des manifestations et une volonté répressive accrue par rapport aux périodes passées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux salariés de Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, il est des fois où l'on regrette d'avoir eu raison.

En avril 2017, je posais ici déjà une question d'actualité au sujet de l'avenir des 315 salariés de Vélib'. Je vous faisais part de notre inquiétude sur l'issue de la commission d'appel d'offres. Je m'inquiétais que l'attribution du marché à une nouvelle entreprise soit motivée par le fait que son offre était moins chère que celle de l'opérateur historique. J'avais souligné le fait que choisir des considérations financières faisait peser des risques sur le service Vélib'. D'une part, le risque de perte d'emploi pour les salariés qui ne seraient pas tous repris et les conditions de travail dégradées, et d'autre part le risque sur la qualité de service rendu aux usagers et aux usagères.

Ces deux craintes, ces deux risques se confirment aujourd'hui. La qualité de service n'est pas au rendez-vous, loin s'en faut. Et rappelons que seuls 135 salariés sur les 315 de Cyclocity ont été repris par le nouvel opérateur "Smovengo." Il faut dire que les salariés ont été épuisés par une longue lutte pour la reprise de leur contrat. S'ils ne sont que 135 à avoir signé chez "Smovengo", c'est bien que les contrats proposés étaient moins avantageux que ceux de JCDecaux, et il faut que les Parisiens le sachent.

La faute ici encore à la logique financière qui a présidé l'attribution du marché. Depuis le 17 avril, une grande partie des anciens salariés de "Cyclocity", ceux qui sont dépositaires du savoir-faire Vélib', sont en grève. Leurs conditions de travail sont dégradées, notamment parce qu'ils travaillent beaucoup de nuit et pour un salaire plus bas à la fin du mois.

Depuis, "Smovengo" nous montre que s'ajoute à la longue liste de ses incompétences techniques celle de l'incapacité à établir le dialogue social avec ses salariés. Au lieu de négocier avec ses salariés, "Smovengo" a eu recours à des intérimaires pour casser la grève. Au lieu de dialoguer avec ses salariés, "Smovengo" les assigne au

tribunal pour grève illicite. Au lieu de dialoguer avec ses salariés, "Smovengo" les convoque pour un entretien prévoyant des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Alors, Madame la Maire, je vous demande solennellement au nom des élus communistes, face à un tel désastre, notre collectivité ne peut rester muette et notamment face à ces salariés. Vous organisez chaque mois, avec Christophe NAJDOVSKI, des points d'étape devant les élus. Je vous en remercie.

Mais ma collègue Raphaëlle PRIMET a une énième fois demandé vendredi des réponses à la direction de "Smovengo" et au Syndicat mixte. Elle n'a eu pour seule réponse que statistiques et mauvaise foi. C'est inacceptable.

Ne devons-nous pas avoir une parole et une action plus forte pour que "Smovengo" honore son contrat pour les Parisiennes et les Parisiens, pour les salariés, pour que "Smovengo" respecte tout le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je me permets en préambule de rappeler que, même si nous sommes tous très concernés et affectés par la situation de Vélib' et par le mouvement social qui dure depuis plusieurs semaines, que la gestion du marché Vélib' incombe au syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

Les élus du Syndicat ont, depuis le début du mouvement social, souhaité un dialogue ouvert et constructif pour permettre un retour à une situation apaisée au plus tôt, dans l'intérêt de tous.

Des représentants des personnels en grève ont d'ailleurs été reçus par le Syndicat, à leur demande, afin de faire entendre leurs revendications. Pour autant, la direction de "Smovengo" a contesté le caractère licite de cette grève. L'affaire a été portée devant le Tribunal de grande instance de Paris. Dans son délibéré du 16 mai dernier, le T.G.I. a déclaré illicite la grève menée par ces salariés du fait de l'absence de préavis de cinq jours, Vélib' étant reconnu comme service public.

Il a également ordonné aux grévistes, je cite, "... de cesser tout agissement constitutif d'atteinte à la liberté du travail" en référence au blocage des entrepôts.

Le T.G.I. a aussi intimé à la société "Smovengo" de cesser de recourir à des travailleurs intérimaires.

Depuis lors, les entrepôts sont de nouveau accessibles, et l'Inspection du travail a procédé à des visites sur site à l'issue desquelles elle a conclu qu'il n'y avait pas d'intérimaires dans ces entrepôts. Les renforts temporaires du plan d'urgence, qui ont été constitués, l'ont été pour des missions non prévues dans l'exploitation, mais liés au remplacement des batteries et des vélos bloqués.

Afin que le dialogue social puisse reprendre dans de bonnes conditions et en l'absence à ce jour de délégués du personnel dans cette jeune structure, les élus du Syndicat sont également intervenus pour demander à "Smovengo" d'organiser des élections de représentants du personnel dès que possible et pour qu'une médiation soit mise en place au plus vite.

Une médiatrice de la DIRECCTE, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi, a ainsi été nommée. Or, celle-ci a indiqué qu'elle ne pourrait intervenir qu'après que les salariés aient repris le travail et déposé, dans le cadre légal, un préavis de grève. Les salariés en arrêt de travail contestent ce point, pourtant avancé par une médiatrice de l'Etat. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Nous poursuivons notre mobilisation pour la mise en place d'une médiation entre les deux parties et pour qu'une solution négociée soit trouvée entre la direction de "Smovengo" et les salariés concernés, et que reprenne un dialogue constructif dans l'intérêt des salariés, de l'entreprise et des usagers de Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur l'adjoint.

Notre orientation politique de gauche et progressiste à Paris doit d'abord affirmer la médiation avant le tribunal.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que les salariés de Vélib' 1 avaient reçu un label de qualité pour leurs services, un label qui avait été salué par tout le monde. Aujourd'hui, en l'anniversaire de Karl Marx, tout le monde le cite, mais il disait une chose importante : "le service rendu aux usagers est le fruit du travail des salariés. Un élément nécessaire, central, pour s'assurer de la qualité du service rendu aux usagers, c'est donc la qualité du travail des salariés.

Madame la Maire, j'ajoute et je terminerai sur ce point, que nous avons appris, malheureusement par voie de presse, que JCDecaux aurait contribué financièrement à la reprise des équipes à hauteur de 3 millions d'euros.

A quoi va servir cet argent maintenant que les salariés sont menacés de licenciement ? A payer leur indemnité de fin de contrat ? Il serait juste que la Ville et le Syndicat mixte s'assurent que cet argent revienne bien aux salariés car, je le répète, ce sont eux qui font la qualité et la richesse du service rendu aux Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

VI - Question d'actualité du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au Grand Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante du groupe PPCI, c'est M. VESPERINI qui la pose.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en Grande-Bretagne, il y a vingt ans, quasiment jour pour jour, les Londoniens adoptaient par référendum la création du Grand Londres, une entité composée de 25 membres élus au suffrage universel direct, chargés de tout le développement économique, de toute l'action sociale et de tout le développement durable dans ce territoire de 8 millions d'habitants, en lien avec les districts, permettant d'avoir ainsi uniquement deux niveaux de collectivité locale.

En France, ce n'est pas la même chose. Dix ans après le discours historique de Nicolas SARKOZY sur le Grand Paris, les Parisiens ont pour interlocuteurs locaux, la mairie d'arrondissement, la Mairie de Paris et ses 163 conseillers de Paris, la Métropole du Grand Paris et ses 209 conseillers métropolitains, la Région Ile-de-France et ses 209 conseillers régionaux, sans compter les pouvoirs du Préfet de police, du Préfet de Région et des syndicats techniques interdépartementaux dont nous connaissons tous l'importance ici.

Bref, presque six niveaux de collectivité locale, des élus intégralement désignés à la proportionnelle, ce qui nuit par conséquent à leur notoriété mis à part quelques-uns, et un Etat qui divise tout cela pour mieux régner. Voici donc le résultat de dix ans de palabres, de discussions et finalement aussi de connivences partisans pour le meilleur de nos ego, mais également pour le pire, en particulier, pour le pire de notre économie, ce millefeuille de voitures avec chauffeur ralentissant en effet les investissements et les prises de décision des investisseurs dans une région qui représente 30 % du P.I.B. de la nation.

Face à cela, le Président de la République s'apprête à réorganiser le Grand Paris et il a raison. Dans ce débat, chacun défend ses intérêts et il a raison. La Région promeut la Grande couronne. La Métropole défend la zone dense. Les départements défendent leurs offices H.L.M. L'Etat fait connaître ses idées par le biais du Préfet d'Ile-de-France. Pendant ce temps, la Mairie de Paris ne donne quasiment aucun signal sur ses intérêts et encore moins sur sa vision.

Je m'explique. Dans les paroles tout d'abord, ce ne sont que des discours vaporeux dont cet Exécutif a, depuis 2014, lui seul le secret, c'est-à-dire des discours lénifiants, à base de langue de bois d'ébène bien trempé dans laquelle finalement chacun trouve un peu midi à sa porte, mais c'est bien normal puisqu'en réalité, derrière ces discours, il n'y a aucune suite opérationnelle puisqu'il n'y a aucun véritable choix clivant, aucun choix qui tranche.

Dans les actes, c'est un peu différent. Ce ne sont que des décisions qui opposent progressivement la capitale à ses voisins. Vous avez ainsi décidé de manière totalement unilatérale, sans en parler notamment à l'échelle métropolitaine; de fermer les voies sur berge.

Vous vous défaussez tellement sur la Région en matière de transports publics qu'on peut d'ailleurs se demander si votre adjoint aux déplacements a encore quelque utilité. Vous fermez des tunnels qui fluidifient pourtant le trafic de l'agglomération alors même que les autoroutes autour de Paris sont saturées chaque matin. Vous allez désormais, comme on l'a vu depuis la semaine dernière avec le cas Autolib' et le fiasco du Vélib', contaminer même les communes limitrophes de votre incurie financière.

Madame la Maire, chers collègues, l'histoire de Paris a continuellement résidé dans l'agrandissement du territoire, certes décidé par l'Etat, par l'autorité du roi de France, par l'empereur, par la République, mais il a toujours

été accompagné par les acteurs locaux, par les acteurs économiques comme l'illustre encore l'emblème de Paris avec la nef des marchands.

Or, pour la première fois de son histoire, alors que nous vivons une période stratégique, non seulement l'autorité communale de Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je fais comme les autres groupes, les orateurs précédents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudra conclure tout de même.

M. Alexandre VESPERINI. - L'autorité communale de Paris est en train de recroqueviller Paris.

Ma question est très simple, Madame la Maire, mes chers collègues : quand allez-vous enfin prendre conscience du Grand Paris ? Quand allez-vous enfin nous dire votre vision pour faire changer de dimension à Paris ? D'ailleurs, je regrette que Monsieur MISSIKA ne soit pas présent car je croyais que c'était lui, l'expert du Grand Paris. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Parce qu'il a une obligation qui n'a pas à être rendue publique.

Monsieur Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Alexandre VESPERINI, merci aussi de votre intérêt soutenu, je le crois aussi sincère pour la construction métropolitaine, même si à écouter votre intervention, nous avons en effet quelques divergences.

J'interviendrai à la place de Jean-Louis MISSIKA qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas être présent dans cet hémicycle à cet instant.

Comme depuis ses origines, la construction métropolitaine emprunte, et depuis de nombreuses années, des chemins sinueux, peut-être plus encore, vous avez raison, dans cette période où les incertitudes semblent particulièrement nombreuses. Mais quels que soient les débats institutionnels qui ont été rouverts depuis un an maintenant, nous devons considérer comme acquis que le fait métropolitain s'est, de fait, imposé.

D'abord, vous avez raison de le noter, avant même les élus de tous bords confondus, nous pouvons nous le dire, s'est imposé du fait de nos concitoyens qui, les premiers, vivent le Grand Paris des transports, le Grand Paris de la culture, le Grand Paris du travail et, désormais, il serait heureux tout de même de le souligner, par l'action de très nombreux élus locaux qui se sont saisis de ce débat éminemment démocratique et déterminant pour l'avenir de notre territoire.

Dans le débat en cours, Paris reste fidèle à son engagement métropolitain, engagement qui s'est construit depuis les années 2000. Paris a été pionnière dans cet engagement autour d'un dialogue respectueux avec nos voisins et forte de la certitude qu'il fallait inventer une nouvelle gouvernance à l'échelle métropolitaine pour se donner les moyens de réduire les inégalités, d'affronter les crises du logement et de l'hébergement, de lutter contre la pollution ou encore de conforter notre attractivité.

Par-delà ces principes, nous nous sommes toujours efforcés de rester en mouvement et de ne pas attendre, comme tétanisés, l'issue d'un débat institutionnel en perpétuel recommencement. Je crois, je l'espère en tout cas, que nous partageons certaines convictions.

D'abord, il y a la nécessité d'un échelon de gouvernance qui soit réellement en capacité d'agir au niveau de la zone dense et qui s'appuie sur la commune, sur les communes. C'est l'échelle pertinente pour bon nombre des politiques d'avenir métropolitaines. Deuxième constat que, je crois, nous partageons : l'impossibilité de penser une métropole du Grand Paris qui fasse abstraction du développement de sa ville centre. Troisième conviction : la nécessité de ne pas recréer de millefeuille administratif et politique inefficace et incompréhensible pour nos concitoyens. Vous avez raison, il y a besoin de simplification. Ce doit être l'étape supplémentaire.

J'aurai tout de même une nuance avec votre propos ou certains de vos écrits. Je ne crois pas que cela se fasse en clouant au pilori les élus métropolitains qui ont leur légitimité, leur rôle et qu'il faut respecter.

Enfin, quatrième conviction : la méthode, tout de même. Faisons preuve d'une certaine humilité. Nous sommes tous le produit d'engagements d'élus avant nous. Nous n'avons pas la science infuse. Il faut aussi savoir être le fruit d'une histoire et d'engagements qui nous ont précédés. Il est probable que s'il y a évidemment nécessité d'améliorer,

de réfléchir encore et toujours à des évolutions de la gouvernance et du périmètre du Grand Paris, il faut tout de même considérer les avancées importantes qui ont eu lieu ces dernières années. C'est, d'ailleurs, forts de ces avancées réalisées auparavant que nous pourrions être meilleurs demain.

Je précise, par ailleurs, que la Métropole du Grand Paris est aussi riche de bon nombre d'avancées, de réussites. Vous comparez, par exemple, avec le Grand Londres. Regardons les comparaisons et surtout, les évolutions des classements et des places du Grand Paris ou du Grand Londres dans les classements internationaux. Je n'ai pas le sentiment que la Métropole du Grand Paris soit en perte de vitesse. Bien au contraire, de la même manière, la Métropole du Grand Paris a joué un rôle important dans la victoire de Paris pour accueillir les Jeux olympiques.

Sans attendre l'issue de ce débat institutionnel, nous avons largement contribué, ces dernières années, à donner chair à la Métropole par des projets ambitieux sur les mobilités, contre le logement insalubre, l'urbanisme, à travers "Réinventer la Seine" et "Réinventer la Métropole", ou encore, récemment, la consultation internationale lancée par le Forum métropolitain du Grand Paris sur le devenir des autoroutes du Grand Paris, du boulevard périphérique ou des voies rapides.

Nous entendons continuer à porter cette Métropole du concret avec nos partenaires et toutes les bonnes volontés. C'est pourquoi nous présenterons et débattrons ensemble lors du prochain de Conseil de Paris, en juillet, la contribution de Paris au projet métropolitain dans le cadre des travaux initiés par la Métropole pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale - "le Scot". Cela paraît assez technique, mais c'est déterminant parce que c'est l'adoption de ce schéma en 2020 qui sera le premier acte politique majeur, le premier du genre pour le cœur métropolitain et un marqueur fort de la décentralisation dans une métropole historiquement marquée par la présence de l'Etat aménageur.

Vous avez chargé, Madame la Maire, Jean-Louis MISSIKA de piloter cette réflexion collective pour parvenir à un document ambitieux, profondément politique. Il y aura des lignes de clivage sur les orientations, puisque cela a l'air de vous inquiéter. Ce sera le cas. Au-delà des orientations - je conclus par cela, Madame la Maire - il faut aussi des lignes de force sur les méthodes dont nous devons doter la Métropole du Grand Paris pour que, dans la réalité de ses politiques publiques, elle rencontre des succès. Ce sera donc à l'ordre du jour de notre prochain Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Comme Jérôme DUBUS, je dirais que c'est un peu du bla-bla. Evidemment, nous attendons ce Conseil de Paris avec beaucoup d'impatience, mais, très franchement, je suis encore une fois très déçu par ce type de réponse qui m'inquiète beaucoup pour les intérêts de Paris, de la Capitale. La Région sait exactement où elle va avec sa présidente. Le président de la M.G.P. semble, lui aussi, donner une certaine direction dans son action. Je regrette de voir la Mairie de Paris continuer dans ce type de propos où l'on ne décèle pas vraiment la direction. Que la Mairie de Paris dise qu'elle est attachée à l'intérêt de la commune, je crois que c'est le minimum, mais, très franchement, encore une fois, on reste un peu sur sa faim. Je suis très déçu par cette réponse et très inquiet, par conséquent. J'espère qu'en 2020, ce débat aura l'occasion de déboucher sur quelque chose de plus concret puisqu'il s'agit bien de concret.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous attendons surtout que le Président de la République donne les indications sur la suite de cette réforme. On a beaucoup contribué et on contribue, Monsieur VESPERINI. Peut-être pouvez-vous nous aider à en savoir un peu plus ?

VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à "Seabubbles".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame la Présidente, Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la question des mobilités innovantes et durables a pris une importance cruciale et constitue un enjeu essentiel face au défi climatique. Il y a deux semaines, le salon "VivaTech"

a été l'occasion de présenter le "Seabubbles". Ce fut également l'occasion de reprendre les tests. Ce vaisseau mi-bateau mi-avion pourrait, à terme, servir de taxi sur la Seine.

Nous voyons d'un bon œil l'arrivée de ces taxis volants. Alors même que nous disposons du meilleur maillage de transports en commun d'Europe, celui-ci arrive aujourd'hui à saturation, à l'instar de notre réseau routier. Trouver de nouveaux modes de transport devient donc nécessaire. Cette réflexion devra également répondre au défi climatique et ainsi, être à la fois respectueuse de notre biodiversité et moins polluante.

Enfin, cette réflexion devra s'inscrire dans notre politique de réduction de la place de la voiture.

Le "Seabubbles", présenté par Alain THÉBAULT, son concepteur, réunit nombre de ces éléments. 100 % électrique et alimenté au lithium, il n'émet aucune pollution. Ne produisant pas de vagues puisqu'il vole sur l'eau, il ne détériore pas les berges. Silencieux, il n'aggraver pas les nuisances sonores dues aux transports dans Paris, qui est déjà la deuxième ville la plus bruyante d'Europe. Néanmoins, il existe encore des obstacles à l'exploitation de cette technologie : la limitation de vitesse ou les contraintes liées aux docks d'attache.

L'Exécutif parisien s'est montré favorable au développement de ce nouveau mode de transport innovant. Le groupe RG-CI s'interroge sur ce nouveau défi de la navigation de ces bulles sur la Seine. Alors que la semaine dernière, Alain THÉBAULT, fondateur de "Seabubbles" indiquait sur Europe 1 - je cite : "Tous les feux sont passés au vert", la question du groupe est la suivante : où en est la réflexion sur l'implantation des "Seabubbles" à Paris ? Quelle est la volonté de l'Exécutif parisien à ce sujet ? Quelles barrières reste-il à franchir pour proposer ce service à l'ensemble des Parisiens ? Où en est la réflexion menée avec les services de l'Etat concernant l'évolution de la législation sur la navigation fluviale ? Quel pourrait être le rôle de la Ville dans la gestion d'un tel équipement ? Quelle est la position des Ports de Paris concernant l'amarrage de "Seabubbles" ? Quelle intermodalité à envisager avec nos modes de transport actuels ? Peut-on envisager, sur un plus long terme, d'en faire un véritable complément à l'offre de transport actuelle ?

Je poserai une dernière question : quel modèle économique ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue, Jean-Louis MISSIKA. Dès l'automne 2015, la Maire de Paris a apporté son soutien au projet "Seabubbles" porté par le navigateur Alain THÉBAULT. Cette innovation, un bateau mi-flottant mi-volant, alimenté à 100 % en énergie renouvelable, 0 émission et 0 bruit, est totalement en phase avec les objectifs portés par Paris de développer de nouvelles formes de mobilité respectueuses de l'environnement, notamment le transport fluvial sur la Seine.

"Seabubbles" a, depuis, poursuivi son développement. Un premier prototype a été expérimenté en 2017 sur la Seine, puis sur d'autres fleuves et lacs dans le monde. De nouveaux essais se sont tenus à Paris le mois dernier, avec un prototype très abouti. Mme la Maire, je crois, était à bord de l'un de ces prototypes. La "start-up", qui a réalisé avec succès plusieurs levées de fonds et qui compte notamment la M.A.I.F. parmi ses actionnaires, a entamé il y a 15 jours la vente des 20 premiers exemplaires de "Seabubbles". Elle prévoit d'entrer, fin 2018, en phase d'industrialisation. Notre souhait est que cette innovation puisse se développer à Paris.

La Ville de Paris a d'ores et déjà joué un rôle de facilitateur, en mettant en relation ces entrepreneurs avec les différentes autorités compétentes en matière de transport fluvial : la Préfecture de police, la Préfecture de Région, Ports de Paris ainsi que le Ministère des Transports.

Pour que "Seabubbles" se développe dans notre ville et dans les villes voisines, plusieurs freins doivent être encore levés, en particulier la question de la vitesse maximale de navigation sur la Seine. Nous espérons voir ces freins levés dans les prochains mois afin que soit menée une expérimentation de plus longue durée avec, pour objectif, l'émergence dans les années à venir d'un véritable système de taxis fluviaux qui pourraient d'ailleurs fonctionner sur le même modèle économique que les taxis routiers.

"Seabubbles" développe également un projet de navettes catamarans électriques grand format qui pourraient constituer une solution de transport fluvial collectif à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La Ville de Paris continuera à soutenir ces entrepreneurs en facilitant leur implantation sur le territoire parisien comme elle le fait avec les centaines de "start-up" qui se créent et s'installent chaque année à Paris. Nous voulons

continuer à promouvoir de nouveaux modes de navigation et de mobilité collective sur la Seine. Nous devons faire évoluer la motorisation non-polluante sur la Seine. Il faut notamment, de manière impérative, réduire la pollution des moteurs diesel et des péniches et des bateaux-mouches qui circulent sur notre fleuve. C'est une responsabilité de Ports de Paris, et de Voies navigables de France qui sont, je le rappelle, des entités qui dépendent de l'Etat.

"Seabubbles" peut contribuer à faire de la Seine une véritable avenue métropolitaine pour les déplacements du quotidien en complément du réseau de transports existant. Vous l'avez dit : le potentiel est là. Il ne demande qu'à s'exprimer.

Donnons donc toutes ces chances à ce mode de transport innovant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Madame GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Cette réponse est tout à fait satisfaisante car elle s'inscrit dans des modes de transport innovants et durables dont nous avons grand besoin, et dans une réflexion d'ensemble sur le cadre des mobilités à Paris et ailleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, c'est une modalité qui intéresse beaucoup la Métropole du Grand Paris qui demande, depuis des mois et des mois, la possibilité d'avoir une délégation pour pouvoir développer les transports sur la Seine, compétence de la Région sur laquelle Patrick OLLIER a fait la demande à plusieurs reprises. Cela a d'ailleurs été relayé au sein du Conseil métropolitain afin que nous puissions développer au mieux les transports de voyageurs, notamment sur la Seine.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux mobilités durables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question, c'est le groupe les Républicains et Indépendants.

Monsieur BOURNAZEL, je vous donne la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, vous avez inscrit au cœur de votre engagement l'enjeu environnemental et, singulièrement, celui de la mobilité et des déplacements propres. Nous partageons cette ambition qui doit transformer le cadre et la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. On ne construit pas une ville durable sans continuité. On ne construit rien non plus tout seul, sans tenir compte des idées qui ont fait avancer notre ville, d'où qu'elles émanent. C'est pourquoi j'ai apprécié le projet de Bertrand DELANOË de Vélib', puis soutenu Autolib'. Ces belles idées sont devenues des projets structurants au service des Parisiens. Il faut s'en féliciter.

Madame la Maire, pensez-vous bâtir une ville durable en déconstruisant les réussites de votre prédécesseur ? Les Parisiennes et les Parisiens observent en effet consternés, chaque jour, une succession de dysfonctionnements, d'échecs et de régressions. Je pense, par exemple à cet habitant du 18^e arrondissement, qui me disait encore dimanche : "J'utilisais Vélib' pour aller à mon travail. Je ne peux plus le faire".

Aujourd'hui, le service de Vélib' n'est plus rendu depuis plus de 5 mois en raison d'une transition de contrat qui vire à la catastrophe industrielle. Le service Autolib' s'est dégradé, lui, depuis 3 ans, sans aucun suivi, ni contrôle pour aboutir à un risque financier pour la Ville, et donc le contribuable.

Aujourd'hui, Madame la Maire, c'est l'efficacité même d'une dynamique de la mobilité dans la Capitale qui est remise en cause. Comment ne pas y voir un problème de gouvernance et de méthode ? Dans le même temps, nos concitoyens observent votre facilité systématique à rejeter toujours sur les autres la responsabilité de ces dysfonctionnements.

La fragilité juridique des voies sur berges ? Les maires des communes environnantes.

Vélib' ? La société prestataire.

Les défaillances du transfert de la politique du stationnement à des entreprises privées ? Encore une société prestataire.

Autolib' ? C'est le modèle qui serait maintenant obsolète.

La perte des marchés publicitaires Jean-Claude Decaux ? La faute au Conseil d'État.

La Ville accuse par ailleurs un lourd retard dans la réalisation des aménagements de voirie pour le déploiement du Plan Bus lancé par "Ile-de-France Mobilités". C'est particulièrement préjudiciable pour la mobilité de nos concitoyens. Les Parisiennes et les Parisiens attendent que vous assumiez clairement vos responsabilités et que vous engagiez, ici et maintenant, Madame la Maire, à leur rendre Vélib' et à protéger l'avenir d'Autolib', tout en imaginant de nouveaux usages.

Ma question est donc simple : n'est-il pas temps de tirer quelque leçon pour clôturer ce festival de couacs ininterrompu depuis plusieurs mois ? Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour rétablir les services que sont en droit d'attendre les Parisiennes et les Parisiens ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous situons dans la continuité des politiques de mobilité menées depuis 2001. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que le groupe les Républicains s'y rallie.

Pour répondre aux enjeux de lutte contre la pollution atmosphérique et aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre, nous devons promouvoir les modes de déplacement les moins polluants et les plus efficaces. De ce fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous développons les infrastructures de transports en commun - prolongement des lignes de métro, de R.E.R., création de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service. Nous promovons les mobilités actives, comme cela a été le cas avec l'adoption du Plan Vélo et de la stratégie piétonne. Nous restructurons le réseau de bus.

Je voudrais vous rappeler, Monsieur BOURNAZEL, que c'est la Ville de Paris qui a pris l'initiative de saisir "Ile-de-France Mobilités" de la question et que la première réunion s'étant déroulée sur ce sujet s'est tenue ici même à l'Hôtel de Ville, à l'occasion d'une commission extramunicipale des déplacements. Cela témoigne de l'impulsion donnée par la Ville de Paris pour ce projet d'envergure.

Parallèlement, nous installons un cadre propice à la transition du parc de véhicules vers des motorisations moins polluantes : électrique, G.N.V. ou hydrogène. Nous proposons pour les professionnels et les taxis des aides à l'acquisition de véhicule électrique. Nous subventionnons également les professionnels, les taxis, les particuliers avec des aides à l'installation de bornes de recharge. Parallèlement, les infrastructures de recharge accélérée Belib' s'installent dans les rues de Paris. Toutefois, dans une perspective de durabilité d'allègement du bilan carbone de notre ville, mais également dans une perspective de reconquête de l'espace public, il est essentiel de poursuivre la réduction du nombre de véhicules en circulation dans la Capitale.

Mieux vaut en effet un véhicule partagé, utilisé par plusieurs personnes, que plusieurs personnes utilisant chacune, seule, leur véhicule. C'est la raison pour laquelle le service Autolib' a été lancé en 2011. Totalement novateur à l'époque, ce service a rencontré un réel succès. Aujourd'hui encore, alors que le système est dit "en crise", Autolib' compte plus de 100.000 abonnés et est implanté dans plus de 100 communes de la Métropole. Toutefois, alors que le problème du financement du service se pose avec acuité - je ne reviendrai pas sur la réponse apportée par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE -, il est peut-être l'occasion d'ouvrir Paris à de nouvelles solutions de voiture partagée. Des offres de voitures, partagées en "free-floating", selon l'anglicisme, c'est-à-dire "sans station et sans borne" en français, y compris de voitures électriques, sont apparues dans d'autres villes en Europe. Nous étudions donc la possibilité d'adapter ces offres à Paris.

De même, nous allons continuer à développer l'autopartage en boucle en lançant la deuxième phase de notre service S.V.P.

Il faut rappeler un fait, Monsieur le Conseiller : Paris a été classée récemment comme première ville mondiale pour les mobilités partagées. Nous nous devons de renforcer cette position en continuant à innover. Nous devons créer l'écosystème de mobilité le plus riche possible en solution de mobilités afin d'entamer la transition vers ce que l'on appelle le système "MaaS", c'est-à-dire la mobilité considérée comme un service, où sont combinées toutes les offres de transport possible sur un même abonnement. Un tel service associé à un réseau d'infrastructure de transports en commun et cyclables constitue à n'en pas douter l'avenir de la mobilité urbaine durable.

J'espère que vous pourrez nous suivre sur cette question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez à nouveau la parole si vous le souhaitez.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, Madame la Maire.

J'entends la réponse de votre adjoint, mais ma question n'était pas celle-ci.

Quand les Parisiennes et les Parisiens retrouveront-ils, en bas de chez eux, leur station Vélib' ? Quelles garanties apportez-vous pour que les Parisiennes et les Parisiens soient protégés de la mauvaise gestion financière qui est la vôtre sur Autolib' ? Quelles garanties apportez-vous au contribuable aujourd'hui légitimement inquiet de l'addition qui pourrait être bien salée - selon le journal "le Monde", 293 millions d'euros en 2023 ?

Ce sont des questions simples.

Quel service public va être rendu par Vélib' aux Parisiennes et aux Parisiens ? Ils s'en plaignent tous les jours.

Madame la Maire, je vous respecte. Je respecte votre personne et votre fonction. Vous êtes d'ailleurs très souvent attaquée sur votre personne et ce n'est pas acceptable.

C'est votre politique qui est en jeu et je vous demande maintenant de répondre aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous interrogent chaque jour sur ce dysfonctionnement qui les inquiète. Ils vous interrogent sur la propreté, ou plutôt sur la saleté des rues, ils vous interrogent sur la condamnation de la Ville sur les panneaux Decaux et aujourd'hui 40 millions d'euros pour les contribuables, ils vous interrogent sur le dysfonctionnement de Vélib', sur Autolib'.

Quand allez-vous donner des réponses concrètes aux Parisiennes et aux Parisiens ? C'est leur qualité de vie qui est en jeu, Madame la Maire, et ils veulent vous entendre !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'ils m'entendent et je n'ai pas besoin d'intermédiaire pour leur répondre.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accueil des réfugiés.

Vœu déposé par Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, MM. Pascal CHERKI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Hervé BÉGUÉ, Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES et Marie ATALLAH relatif au délit de solidarité.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif aux campements de migrants.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'insertion professionnelle des migrants.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi Asile et Immigration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à la suite de nos débats, notamment sur l'accueil des réfugiés sur lequel un débat organisé a été décidé par la conférence d'organisation. Il convient d'adopter à ce débat les vœux n^{os} 33, 34, 35 et 36.

Un vœu de l'Exécutif a été déposé sur le thème des réfugiés. Nous allons en débattre et un certain nombre d'intervenants sont prévus. Bien sûr, Dominique VERSINI et M. le Préfet de police auront à répondre.

Permettez-moi d'introduire rapidement ce sujet. D'abord, nous sommes confrontés depuis la fin de l'été 2015 à ce que l'on continue d'appeler une crise migratoire, même si le mot "crise" renverrait à quelque chose qui n'est pas presque permanent. Or l'arrivée dans notre Capitale et sur d'autres territoires de notre pays de personnes réfugiées en provenance notamment de la Corne de l'Afrique ou en provenance d'autres territoires en guerre ou des territoires dans lesquels opèrent des groupes terroristes, cet afflux de personnes est quelque chose de relativement constant depuis 2015.

A l'été 2015, nous avons essayé de trouver des solutions et je veux remercier ici, bien sûr, Dominique VERSINI et l'ensemble des élus de cette Assemblée d'avoir porté ces solutions pour l'accueil de ces réfugiés et pour permettre des alternatives à la rue. Je veux remercier aussi les services de l'Etat qui, à partir de 2015, nous ont aussi aidés à mettre en place un dispositif d'accueil innovant, certes pas parfait, mais qui a permis d'éviter 25.000 personnes dans des campements de rue. Je parle bien sûr du centre de premier accueil que nous avons ouvert à la porte de la Chapelle et sur lequel nous avons pu, avec beaucoup de bénévoles, avec l'association "Emmaüs", accueillir des personnes et éviter ces campements à la rue. Il y a toujours eu un flux relativement régulier, mais l'existence à l'époque du centre de premier accueil permettait tout de même de les gérer.

Ce centre a fermé en mars 2018, d'abord parce que nous avons pris l'engagement de libérer le terrain pour pouvoir y construire le campus Condorcet et parce qu'il y a eu aussi un autre dispositif alternatif mis en place par les services de l'Etat, avec deux éléments importants : un premier qui consistait à dire qu'il y aura des mises à l'abri au fil de l'eau pour éviter de trop grands campements, chose à laquelle j'avais bien évidemment souscrit, et, deuxièmement, un dispositif avec 700 places sur l'Ile-de-France et 4 points d'accueil de jour pour pouvoir accueillir les personnes. Ces dispositifs existent, ils fonctionnent mais force est de constater qu'il y a eu, depuis la fin de l'année dernière et après la fermeture du centre de la Chapelle, une présence beaucoup plus importante de personnes à la rue, notamment dans plusieurs campements, celui du Millénaire, celui de la Chapelle et celui du canal Saint-Martin.

Il a fallu du temps, beaucoup de temps, trop de temps sans doute, pour décider de la mise à l'abri de ces personnes et sans doute aussi des polémiques inutiles, dans la mesure où, bien évidemment, les questions relatives au séjour et à la présence des réfugiés ou des étrangers en France ne relèvent pas de compétences communales, et je crois que tout le monde le savait. Que les communes, en particulier que Paris en tant que commune apporte son aide à l'Etat, je crois que l'Etat n'a jamais douté du fait que Paris était toujours prête à chercher des solutions pour la mise à l'abri. Pour deux raisons d'ailleurs : ces mises à l'abri étaient absolument indispensables, d'abord pour des questions de dignité des personnes, lesquelles étaient dans des situations d'indignité et d'inhumanité inacceptables, mais aussi pour les riverains, car les riverains ne supportent plus, ne supportaient plus la situation de misère qu'ils avaient en permanence sous leurs yeux avec souvent, comme pour le campement du Millénaire par exemple, la proximité d'une crèche, la proximité d'une école, comme dans le 10^e arrondissement, en plein cœur de notre ville.

Cette mise à l'abri, ces mises à l'abri ont eu lieu et je veux ici remercier l'Etat, à la fois le Préfet de la Région Ile-de-France, mais aussi le Préfet de police de Paris pour les conditions dans lesquelles cette mise à l'abri s'est réalisée. Cette mise à l'abri, nous la souhaitons non pas comme une simple opération d'évacuation, mais bien comme une opération de mise à l'abri. Nous souhaitons que les personnes puissent accéder aux différents lieux d'hébergement d'urgence temporaire qui leur étaient proposés, sans qu'il puisse y avoir à ce stade, avant la montée dans les bus, des contrôles qui les auraient poussés à quitter ces bus et à aller à nouveau dans des campements de fortune.

Un certain nombre d'entre elles l'ont fait, puisque toutes n'ont pas suivi le chemin de cette mise à l'abri.

Les raisons sont multiples : les passeurs qui passent aussi ce type d'information et qui vivent de la misère des gens à la rue indéniablement. Il y a aussi des causes plus structurelles comme par exemple la situation très particulière des "Dublinés", c'est-à-dire de ces personnes qui sont passées par l'Italie, pour l'essentiel de ceux qui viennent de la Corne de l'Afrique, enregistrées en Italie et, arrivant en France, soumises à une nouvelle pratique consistant à expliquer qu'elles retourneraient dans le pays dans lequel elles ont été enregistrées pour la première fois lors de leur arrivée sur les côtes européennes. A l'évidence, l'essentiel des personnes passées par l'Italie sont pour beaucoup des Erythréens, des Somaliens, des Soudanais, c'est-à-dire des personnes qui, quasiment, dans presque 80 % des cas, auront le droit à l'asile dans un pays européen.

Nous le savons, les changements politiques en Italie font qu'il y a plus à craindre que l'Italie ouvre ses frontières dans le sens Italie-France qu'elle ne les rouvre pour accueillir de nouveau les "Dublinés" que la France renverrait vers elle.

Il y a donc un problème qui est bien sûr structurel, sur lequel j'entends qu'il y ait des positions politiques, des débats, des discussions. C'est un problème européen, c'est le problème notamment de la révision du règlement de Dublin. Mais il se trouve que, en attendant, je ne sais quand aura lieu et personne ici ne sait quand aura lieu cette révision, puisqu'une réunion importante s'est tenue cette semaine à Bruxelles en l'absence des trois Ministres de l'Intérieur les plus concernés, le Ministre allemand, le Ministre français et le Ministre italien. Ainsi, je doute que nous ayons des réponses assez rapides sur ce sujet.

Toujours est-il que cette question est posée et renvoie aussi au pragmatisme. Dans ce que nous avons à construire, pour éviter notamment les campements de rue, il existe plusieurs pistes, dont certaines relèvent directement de la mise en œuvre locale et d'autres sont plutôt des questions nationales ou européennes.

La question des "Dublinés" est une question nationale et européenne. Peut-être, par pragmatisme, un moratoire serait-il le bienvenu, compte tenu notamment des changements qui viennent d'intervenir en Italie et du fait que nous aurons une population nombreuse qui reconstituera des campements dans les mois qui viennent, si nous faisons aujourd'hui, début juin 2018, comme si cette population n'existait pas et ne serait plus là une fois la mise à l'abri effectuée.

C'est un sujet sur lequel les élus parisiens, en dehors de leur pouvoir de parole, de conviction et d'argumentation, nous n'avons pas de pouvoir direct.

Un deuxième sujet sur lequel j'ai proposé à l'État la coopération de la Ville de Paris, c'est la possibilité d'ouvrir un lieu, peut-être pas exactement comme le centre que nous avons ouvert à la Chapelle, peut-être avec des différences, peut-être en accueillant aussi d'autres publics, pas simplement des réfugiés, mais aussi des publics à la rue, très nombreux dans notre capitale, peut-être avec un accueil spécialisé pour ceux qui relèvent notamment des législations relatives au droit des étrangers.

Toujours est-il que je suis, et je pense avec beaucoup de mes collègues ici, toujours à la recherche d'une solution permettant d'éviter les campements de rue, parce que si nous ne prenons pas des solutions pragmatiques et humanistes, nous serons dans un mois, dans deux mois, dans trois mois, dans six mois exactement dans la même situation que celle qui a précédé la mise à l'abri des campements du Millénaire, du canal Saint-Martin ou encore de la Porte de la Chapelle.

Le souci que nous avons et le seul souci que nous devons avoir, c'est celui de ce pragmatisme. Comment éviter ces campements de rue, à la fois pour les habitants de nos quartiers qui ne supportent pas ce chaos et pour les réfugiés, les personnes qui se retrouvent à la rue et vivent dans des conditions d'indignité totale.

Je nous demande vraiment de laisser de côté toute autre considération. Il y a d'autres lieux pour débattre des enjeux européens et des enjeux nationaux. Il y a d'autres lieux pour débattre. Ici, nous sommes à un endroit où il faut agir. Je prends date, ce que je vous dis là, si nous ne réglons pas aujourd'hui cette question avec pragmatisme, demain nous aurons autant, voire plus de campements de rue.

Je prends date et je préfère le dire en recherchant plutôt non pas la solidarité, mais en tous les cas l'attitude constructive qui consiste à trouver des solutions plutôt que l'attitude qui consiste à faire comme si toute une population qui est là n'était pas là ou n'existait pas.

Cette population existe, elle est là. Nous la reverrons dans des campements, dans nos rues, si effectivement nous ne la considérons pas comme relevant d'un sujet structurel sur lequel il faut des réponses spécifiques.

Voilà l'intervention que je voulais faire au préalable.

Je donne à présent, bien sûr, la parole à l'ensemble des oratrices et des orateurs.

Madame BERTHOUT, pour le groupe Les Républicains et Indépendants, ou Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Madame Dominique VERSINI.

Je voudrais saluer la décision d'évacuation des campements de migrants, d'abord au Millénaire et puis ceux de la porte des Poissonniers et de Jean Jaurès. Je crois que c'est la pire des situations que celle de laisser des femmes, des hommes dans la rue, livrés à eux-mêmes et parfois livrés à l'insécurité, qui vivent dans des conditions d'hygiène indignes de la capitale de la France, ville des lumières et de notre nation patrie des Droits de l'Homme.

Je voudrais rappeler qu'il est absolument indispensable qu'au-delà des convictions politiques et personnelles des uns et des autres que l'État et la Ville de Paris travaillent ensemble à co-construire des décisions, car il s'agit de la vie d'hommes et de femmes, je le disais à l'instant, mais aussi d'assurer dans ces quartiers la tranquillité des riverains, qui sont en première ligne.

Je voudrais rappeler quelques principes. Ce principe d'humanité et de dignité : nous devons assumer la mise à l'abri de ces populations. La mise à l'abri de ces populations est essentielle parce qu'elle va les sortir de difficultés majeures. Elle va leur permettre de se reposer, de se poser, de s'alimenter, de défendre leurs droits et de voir si elles pourront bénéficier ou pas du droit d'asile, de rentrer dans le droit commun ou d'être reconduites dans leur pays d'origine.

Quoi qu'il en soit, cette humanité, cette dignité, doit être le premier des principes.

La tranquillité des riverains doit être le second des principes. Le peuple de Paris est profondément humaniste. J'ai rarement entendu des riverains, pour avoir vécu des choses comme d'autres élus ici en première ligne, montrer du doigt les migrants. Bien sûr qu'ils se plaignent des conditions de vie qui sont les leurs, mais ils veulent qu'on leur trouve des solutions, des solutions concrètes, pragmatiques, humaines et durables. C'est toute la difficulté qui est la nôtre.

Je crois que l'on ne peut pas échapper au débat européen. C'est très bien dit d'ailleurs dans le vœu que nous cosignons avec le groupe UDI-MODEM, d'Eric AZIÈRE et Marielle de SARNEZ. Je salue d'ailleurs le travail de fond et de qualité que Marielle de SARNEZ mène à l'Assemblée nationale sur le sujet.

L'harmonisation européenne est essentielle pour le droit d'asile, pour lutter contre les passeurs, elle est essentielle sur la politique de sécurité, elle est essentielle pour une stratégie de coopération et de développement.

Ces personnes qui ne resteront finalement pas sur notre territoire, qui ne bénéficieront pas du droit d'asile et que nous n'intégrons pas vont revenir si nous ne trouvons pas de solution durable, si nous ne permettons pas leur maintien dans leur pays d'origine.

Or, le défi démographique et le défi climatique sont deux défis majeurs du XXI^e siècle. Nous avons là tout à repenser en matière d'accès à l'eau, à une alimentation durable, de développement des écoles, de la formation, du développement du progrès technique, du progrès technologique pour maintenir ces populations.

Enfin, je voudrais dire en quelques secondes que nous avons des raisons d'être inquiets face à la montée du populisme et du nationalisme et que cela nous oblige à dépasser les clivages et à faire que les institutions s'entendent et co-construisent des politiques publiques, mais surtout d'assumer qu'à l'échelle européenne nous devons avancer, car nous ne pourrions pas laisser gagner celles et ceux comme M. SALVINI en Italie, ou d'autres qui construisent des murs en Hongrie. Nous ne voulons pas de cette Europe.

C'est bien à l'échelle européenne, c'est là peut-être que nous avons un désaccord, Madame la Maire, que nous devons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur, il n'y a pas de désaccord, je parle de l'Europe comme l'espace de...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Tant mieux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne parlez pas à ma place, surtout pas sur ce sujet !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je suis très heureux que nous ayons des points de convergence sur le sujet !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, je suis une européenne convaincue, je défends l'Europe depuis longtemps.

Monsieur BOURNAZEL, ne jouez pas à cela !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je m'en réjouis, et je ne doute pas que vous pourrez contribuer à voter le vœu présenté par les groupes LRI et UDI-MODEM, qui permet de poser, sur ce sujet, un certain nombre d'éléments.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame LANG, vous avez la parole.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Le groupe Démocrates et Progressistes se félicite également des conditions dans lesquelles se sont déroulées les évacuations récentes et souhaite rendre hommage à tous ceux qui ont uni leurs efforts et leurs compétences pour qu'elles se déroulent dans le calme.

J'ai pu rendre visite vendredi dernier aux personnes accueillies au gymnase Kellermann dans le 13^e, prises en charge par l'association "Alteralia", et échanger longuement avec la responsable du pôle social, qui m'a confirmé les bonnes conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les évacuations et le bon état de santé de ces personnes, qui avaient pu être examinées et soignées par des médecins.

J'ai également pu constater la fluidité des échanges entre l'association et les services de l'OFII, qui deux jours après l'évacuation avaient déjà reçu un tiers des 68 personnes hébergées à Kellermann et procédé à l'examen de leur situation administrative, bien loin des petites phrases et polémiques de tous ceux qui ont choisi de faire de cette question douloureuse un combat politique et s'auto proclamer représentants du bien, tout en désignant le camp du mal à la vindicte populaire.

On peut choisir de souffler sur les braises et multiplier les approximations et les contrevérités. On peut aussi choisir de mentir par omission.

J'ai lu avec attention chacun des considérants du vœu de l'Exécutif et je dois dire que les bras m'en sont tombés. Il ne s'agit pas bien sûr de nier les efforts importants que fait la Ville de Paris sur la question des migrants, personne n'y songe. Mais enfin, quand même, permettez-moi de rétablir la vérité, car étant donné la façon dont le vœu est rédigé, on pourrait penser que l'Etat n'a strictement rien fait et est resté, si j'ose dire, l'arme au pied.

La vérité est que l'Etat n'a pas attendu les décisions de la Ville de Paris pour prendre en charge l'ouverture des structures d'accueil. Depuis plusieurs mois et sans attendre cinq C.A.E.S. - ce qui dit hébergement et examen des situations - ont été ouverts en Ile-de-France, répondant ainsi à la demande pressante et fondée des associations sur le développement du pré-accueil.

Ces centres présentent plus de 750 places, soit plus de deux fois ce que représentait "La Bulle", dont le fonctionnement était accessoirement financé par l'Etat à hauteur de 11 millions d'euros. 750 places, c'est-à-dire un chiffre supérieur aux flux d'arrivées des migrants estimé par le Préfet CADOT à environ 500 personnes par semaine. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, ce sont autant de dispositions qui permettent aujourd'hui une prise en charge pérenne des migrants après des années de gestion dans l'urgence.

Vous vous félicitez dans ce vœu que la Ville possède 34 % des places d'hébergement d'urgence en Ile-de-France. Vous oubliez de préciser que 5 % d'entre eux sont hébergés dans la capitale. Voilà ce que l'honnêteté oblige à dire.

Mais restons-en là. Au-delà des caricatures, chacun aura compris que dès le début de cette crise, le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur ont pris toutes leurs responsabilités pour pouvoir accueillir ces populations qui fuient la guerre, les tortures et les persécutions. Personne n'a le monopole de la tradition d'accueil de la France ni de la Ville.

Au-delà de ces regrettables polémiques, la vraie question est celle qui préoccupe les Parisiens et les riverains qui voient ces campements devant chez eux, c'est savoir comment éviter qu'ils ne se reconstituent. Peut-être d'abord en prenant ses responsabilités politiques. Peut-être aussi en acceptant que le droit s'applique.

Vous demandez à l'Etat d'accueillir toutes ces personnes de façon indifférenciée et d'examiner toutes les demandes des migrants présents sur les campements, que ceux-ci relèvent de la demande d'asile, de la procédure Dublin ou qu'il s'agisse de migrants économiques. Vous demandez donc à l'Etat de ne pas appliquer la procédure Dublin et de déroger à l'application du droit, ce qui est assez cocasse, vous l'avouerez.

L'accueil indifférencié et sans respect du droit n'est pas la solution. Il faut accepter que le droit s'applique, y compris la procédure Dublin, surtout quand on sait que 40 % des demandeurs d'asile en France relèvent de ces procédures. Si on vous suit, on accepte donc que les 300.000 personnes qui ont été déboutées en Allemagne en 2017 puissent venir déposer une demande dans notre pays ou s'en remettent à des passeurs pour ceux qui veulent rejoindre l'Angleterre. Est-ce réaliste ? Nous pensons que non. Ou alors nous ferons prospérer les filières et nous ne ferons qu'augmenter les campements.

La politique d'accueil indifférencié, qui avait été mise en place à votre initiative, a conduit à une hausse de 40 % des personnes prises en charge à Paris entre mi-2016 et mi-2017, très supérieure à l'évolution de la demande d'asile.

Il ne s'agit pas ici....

Non, vous prenez sur mon temps de parole !

Il ne s'agit pas ici de nier les difficultés que pose actuellement la mise en œuvre de la procédure Dublin. Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que l'Europe n'a pas été à la hauteur face à ces vagues migratoires. Mais nous partageons l'avis de Pierre HENRY, président de "France Terre d'asile", qui déclarait récemment : "Politiquement, je ne pense pas qu'il faille à tout prix renoncer à appliquer Dublin. A l'échelle d'un pays, cela n'a aucun sens. C'est en recherchant des points d'appui au Parlement européen que l'on peut faire avancer les choses."

C'est précisément ce que propose Christophe CASTANER, délégué général de la République en marche, qui proposera dans le cadre des élections européennes que soit créée une Agence européenne de gestion de la question des migrations. Car il faut en effet se tourner vers l'avenir. Les flux migratoires sont amenés à se prolonger dans le temps et il est de notre responsabilité, dans les collectivités et au niveau de l'Etat, de s'assurer...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure, Madame LANG. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Anne-Christine LANG. - ... que ces populations de réfugiés puissent être accueillies et intégrées dans les meilleures conditions. C'est précisément le sens des annonces du Premier Ministre à l'issue du premier comité interministériel à l'intégration qui s'est tenu ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez vraiment épuisé votre temps de parole.

Je rappelle que nous sommes ici au Conseil de Paris. Nous ne sommes ni le Parlement européen ni toute autre instance. Bien sûr qu'ici nous avons conscience du rôle de l'Europe, mais il ne nous appartient pas de prendre la parole à la place de celles et ceux, en tous les cas de nous prendre pour ceux qui décideraient et qui seraient au Parlement à la Commission et ailleurs.

La parole est à Mme Marielle de SARNEZ, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Notre débat intervient au lendemain de l'évacuation des derniers campements de migrants, et six jours après celui du Millénaire. Deux mille personnes bénéficient désormais d'une solution d'hébergement temporaire en Ile-de-France et bénéficieront rapidement d'un diagnostic social et sanitaire, puis d'un examen complet et approfondi de leur situation administrative par les services de l'Etat.

Trente-six opérations d'évacuation auront ainsi été mises en œuvre par les services de l'Etat depuis 2015, date de la grande crise migratoire liée à l'amplification de la violence meurtrière au Proche-Orient, qui a vu plus d'un million de personnes arriver en Europe au péril de leur vie.

Si aujourd'hui la pression migratoire en Europe a quelque peu baissé, il n'en reste pas moins que la crise de 2015 a fait prendre conscience à tous d'un phénomène en accélération partout dans le monde dû à des facteurs multiples qui ne sont pas près de cesser : conflits, terrorisme, pauvreté, désastres naturels accentués par les changements climatiques, inégalités croissantes nord-sud et sud-sud.

Cette réalité mérite d'être rappelée car elle nous dit qu'il n'y a pas d'autre choix que d'avoir, sur cette grande question des migrations, une vision et une gestion de long terme. Elle exige de tous, Etat et collectivités, une attitude de responsabilité et de coopération, ainsi que le respect de principes fondamentaux.

Le premier de ces principes est la sanctuarisation et l'application effective du droit d'asile. Tout le monde le voit, il y a aujourd'hui de très nombreux dysfonctionnements dans le régime européen d'asile, auxquels il faut rapidement mettre un terme si nous voulons, et nous le voulons, sauvegarder et pérenniser le droit d'asile.

Ceci doit nous conduire à harmoniser nos pratiques au sein de l'Europe, sur les délais de traitement qui doivent descendre partout à six mois au plus, sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, sur le taux de reconnaissance des principales nationalités, sur les politiques d'éloignement et de retour volontaire, et sur la reconnaissance mutuelle des décisions au sein de l'Europe.

Nous devons aussi avancer vers une gestion commune, enfin efficace, de nos frontières et vers la mise en œuvre d'un système d'alerte européen pour anticiper les mouvements de réfugiés ou de demandeurs d'asile lors de grandes crises, comme nous l'avons connu avec la Syrie. C'est à ces seules conditions que l'Europe pourra vraiment exercer sa pleine solidarité à l'égard des réfugiés.

Il y a enfin, bien sûr, la coopération avec les pays d'origine et de transit, en particulier l'Afrique où nous devons évidemment mettre en œuvre un nouveau partenariat qui permettra le développement de leurs économies.

Un mot enfin sur l'immigration dite économique. Celle-ci représente 25 % des migrations légales en Europe, mais seulement 10 % en France. Je propose que nous ouvrons enfin le débat sur cette question. Favorisons les allées et retours choisis par les voies légales, ce qui sera la meilleure façon d'éviter ce que l'on appelle la fuite des cerveaux.

Bien sûr, cette politique globale n'épuise pas le champ du dossier. Nous devons donc nous interroger sur les mécanismes de coopération et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales. La question du partage des responsabilités respectives de l'Etat et de la Ville de Paris en matière d'évacuation a pu poser question. On doit donc adapter le processus de décision à l'urgence qui est de mise quand il s'agit d'êtres humains et de situations en détresse, pour éviter que demain ne se reconstituent des campements indignes à Paris. C'est le sens de notre vœu.

Je veux dire enfin un mot en conclusion. Je pense qu'il n'est pas acceptable, ni moralement ni civiquement, que ces situations soient l'objet de polémiques partisans et politiciennes. Pierre-Yves BOURNAZEL l'a dit avant moi et d'autres l'ont dit aussi. Trop souvent certains s'y emploient dans le seul but de rechercher des avantages électoraux et l'on voit ce que cela donne. Le résultat des récentes élections en Hongrie, en Allemagne, ou encore en Italie devrait être pour nous tous un avertissement sérieux et un appel à la responsabilité collective pour nous toutes et pour nous tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame de SARNEZ.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues.

Mercredi 30 mai dernier, l'évacuation du camp du Millénaire a été réalisée. Un peu plus de 1.000 personnes ont ainsi pu être orientées vers des dispositifs d'hébergement temporaire. Hier, ce sont plusieurs centaines d'autres migrants qui ont pu être mis à l'abri, qui étaient présents sur les campements du canal Saint-Martin et de la porte des Poissonniers.

Je veux saluer l'engagement de la Maire de Paris, des maires d'arrondissement, Alexandra CORDEBARD, Eric LEJOINDRE, François DAGNAUD, de l'ensemble des élus parisiens, des associations, de nombreuses personnalités pour aboutir à ce résultat qui était un soulagement tant attendu.

Mais enfin, que de temps perdu. Rappelons que, pendant des semaines de passivité des autorités responsables, deux réfugiés sont morts. Pourquoi tant de retard ? Bien sûr, il s'agit d'une question politique, mais ceux qui, sur un sujet aussi grave, ont une approche politicienne ont tort.

La crise migratoire constitue une problématique complexe qui ne pourra être traitée que si l'ensemble des acteurs concernés agissent ensemble. Je pense aussi bien aux Nations-Unies qu'à l'Union européenne, aux Gouvernements dont le nôtre, et aux collectivités territoriales, et nous faisons bien partie de la quatrième catégorie.

Rappelons la réalité. Paris prend déjà plus que sa place dans le dispositif d'aide aux réfugiés alors que celle-ci est une prérogative de l'Etat. 35 % des places d'hébergement franciliennes sont situées sur le territoire parisien, et 2.500 nouvelles places d'hébergement ont été créées depuis le début de ce mandat, ce qui constitue un effort sans précédent de la part de notre collectivité.

Nous dirons toujours oui pour participer à plus de solidarité, comme la Ville l'a encore fait ces derniers jours, lors de l'évacuation des campements, en mettant à disposition plusieurs gymnases ou en prenant en charge les publics fragiles.

De plus, grâce à la volonté de la Maire de Paris, de Dominique VERSINI dont je tiens à saluer l'engagement et la force de conviction, à l'engagement de toute notre majorité, des solutions nouvelles et bénéfiques ont pu être expérimentées ces derniers mois, comme le Centre de premier accueil humanitaire de la porte de la Chapelle dans le 18^e arrondissement, qui a permis d'accueillir et d'orienter plusieurs dizaines de milliers de personnes en un an et demi.

Pendant toute la durée de son activité, et même si la situation sur le terrain restait fragile, aucun campement de grande ampleur ne s'est installé dans Paris, preuve s'il en fallait de son efficacité. Comme prévu dès le départ, ce Centre a fermé ses portes pour laisser la place au chantier du futur campus Condorcet. Mais quel dommage que le Gouvernement ne s'en soit pas inspiré pour poursuivre et généraliser cette expérience réussie du premier accueil.

Vous avez, Madame la Maire, proposé à l'Etat de travailler à l'implantation de nouveaux centres sur des sites mis à disposition par la Ville. J'espère que l'Etat saisira cette main tendue. Nous serons pour cela à vos côtés, parce que nous ne voulons pas, en effet, que d'autres campements se reconstituent sur le territoire parisien ou même aux franges du territoire parisien.

C'est une nécessité absolue pour les réfugiés qui ont déjà tant souffert. C'est un impératif pour les quartiers et pour les habitants de notre ville. Si nous ne voulons pas voir des campements se reconstituer, et nous ne le voulons pas, il faut que le dispositif mis en œuvre soit global, soit cohérent, soit bien réparti sur le territoire national, soit suffisamment dimensionné, soit tourné vers l'intégration des personnes.

Le problème, c'est le manque de pragmatisme, le manque de fluidité d'un système trop restrictif et trop tourné exclusivement vers la maîtrise de l'immigration irrégulière.

Arrêtons avec les faux arguments sur l'appel d'air, sur la nécessité de faire appel à la force publique pour démanteler des campements et mettre les personnes à l'abri. Arrêtons de dire que les réfugiés ne veulent pas être hébergés. Les deux dernières mises à l'abri de ces derniers jours nous prouvent le contraire pour la grande majorité d'entre eux.

A propos de Dublin et du règlement de Dublin, j'ai déjà eu l'occasion de le dire au dernier Conseil de Paris, rétablissons la vérité : la France n'est pas obligée de renvoyer les personnes vers le premier pays d'Europe où ils ont enregistré leurs empreintes. Et lorsqu'on voit la situation politique en Italie, est-ce raisonnable aujourd'hui ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Alors, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, nous ne chercherons pas à polémiquer sur le dos des réfugiés. Mais nous ne transigerons pas non plus avec nos valeurs et nous n'accepterons pas les actions et les inactions qui ne respectent pas les principes d'humanité ni le minimum de pragmatisme que les citoyens sont en droit d'attendre.

C'est pourquoi nous voterons en faveur du vœu proposé par l'Exécutif et saluons le travail accompli sous l'égide de Dominique VERSINI. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, après la 35e opération de mise à l'abri à Paris depuis 2015, qui s'est déroulée sur le campement du Millénaire dans le 19e arrondissement, mercredi 30 mai, les réfugiés des deux autres campements d'ampleur ont enfin été mis à l'abri hier matin.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette mandature aura été marquée par la question de l'accueil des réfugiés. Notre équipe municipale a fait beaucoup de chemin sur le sujet. Nous avons eu ensemble le courage de soutenir nos citoyens et nos citoyennes qui s'engagent, de nous mobiliser massivement pour créer des places d'hébergement, et d'expérimenter des dispositifs inédits comme le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle.

Aujourd'hui, après plus de trois ans de crise continue, nous pouvons constater que le terme de "crise" ne suffit plus à qualifier ce qui devait être désormais intégré comme un paramètre permanent des politiques municipales. Des milliers de personnes fuient leur pays, parviennent à franchir la Méditerranée, arrivent sur les territoires de nos villes et, pour une grande partie, ceux de Paris, sans que nous puissions soupçonner l'horreur que nombre d'entre eux ont pu subir durant le parcours de leur exil, entre autres en Libye ou sur les bateaux dans la Méditerranée, et encore moins qu'un retour dans leur pays d'origine puisse être envisageable. Nous devons donc les mettre à l'abri et organiser leur accueil et leur intégration, ici, en France.

Le Gouvernement, à travers la présentation de sa loi Asile et Immigration, a démontré qu'il avait fait un tout autre choix. C'est pourquoi je souhaite à nouveau remercier Anne HIDALGO et Dominique VERSINI pour la détermination dont elles font preuve face à la politique d'autruche exercée par l'Etat.

Avec ce vœu, nous sommes peut-être sur le point d'entamer une nouvelle étape dans l'investissement de Paris dans l'accueil des migrants, en tendant la main à l'Etat pour remettre en place, ensemble, un nouveau centre de premier accueil à Paris.

En l'absence d'un véritable dispositif d'accueil des réfugiés, les opérations de mise à l'abri, auprès des campements de fortune, ne resteront que la solution de très court terme, inadaptée à la détresse de ces hommes, ces femmes et ces enfants.

Le campement du Millénaire comptait près de 1.500 personnes, dont 70 % de "dublinés" ou déboutés du droit d'asile, pris au piège par les politiques migratoires des États-membres de l'Union européenne qui les obligent à errer d'un pays à un autre. C'est ne pas vouloir regarder la réalité en face que de s'imaginer que les gens vont se laisser renvoyer, principalement en Italie qui, au reste, ne cesse de clamer qu'elle ne veut pas de réfugiés sur son territoire et qu'elle ne les reprendra pas.

Ces opérations d'évacuation de campements sont devenues des opérations cosmétiques pour essayer d'effacer leur présence aux yeux des Parisiens et du monde entier.

De plus, au-delà du nombre de "dublinés" et de déboutés, nous avons été outrés d'apprendre que 10 % des personnes présentes sur les campements du canal Saint-Martin et de la porte des Poissonniers avaient déjà obtenu le statut officiel de réfugié. N'est-ce pas là, la preuve que la politique nationale actuelle ne fonctionne pas ?

Alors, je le répète, en l'absence d'une réelle politique d'accueil et de mise à l'abri inconditionnelle des réfugiés, c'est le retour à la case départ. En l'absence d'une réelle politique d'accueil et de mise à l'abri inconditionnelle, les risques de réapparition de campements dans les prochaines semaines sont très élevés.

Mes chers collègues, le chantier est donc toujours devant nous. Pour les écologistes, l'accueil doit être coordonné entre l'Etat, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et les départements franciliens.

En parallèle, nous demandons à Emmanuel MACRON de porter la révision du règlement de Dublin au niveau européen.

Il nous faut continuer à nous engager pour construire des solutions à un niveau national. Paris ne pourra continuellement porter la très grande majorité de l'effort d'accueil.

En attendant, et comme l'inaction ne peut pas être une option et comme l'ont déjà fait plusieurs élus en France, les élus du groupe Ecologiste de Paris se proclament fièrement "coupables de délit de solidarité". Nous affirmons haut et fort que nous continuerons à soutenir les réfugiés par toutes les actions possibles.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, chère Fatoumata KONÉ. Merci infiniment.

Mme Fanny GAILLANNE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, nous nous félicitons de ce vœu complet de l'Exécutif relatif aux réfugiés, que nous voterons. La politique de la Ville de Paris est aux antipodes de celle menée par le Gouvernement actuel. Cette dernière est caractérisée par une criminalisation et une stigmatisation des réfugiés et de leurs soutiens. Une énième loi anti-migratoire votée récemment à l'Assemblée nationale le démontre. A cela, s'ajoute la politique de l'Union européenne qui suit cette trajectoire, avec le règlement de Dublin III qui ressemble à une vulgaire opération de tri d'êtres humains et de fermeture des frontières. Pourtant, et j'espère que c'est évident pour l'ensemble de mes collègues dans cet hémicycle, ces réfugiés sont avant tout des êtres humains qui fuient la misère, la guerre et les dérèglements climatiques. Dans ce contexte, il est très peu probable qu'ils réalisent un "benchmarking" des aides sociales des pays européens.

On entend qu'il y a une crise migratoire depuis 2015, que la France est submergée face à un flux massif et constant de réfugiés. Or, nous n'avons même pas respecté notre engagement d'accueillir 24.000 réfugiés syriens en deux ans. Il s'agit, non pas d'une crise migratoire, mais d'une crise de notre politique migratoire maintenant les réfugiés dans des situations de détresse. En rythme ordinaire, les 210.000 migrants admis au séjour en France chaque année, auxquels il faut ajouter 80.000 demandeurs d'asile depuis 2015, représentent moins de 5 pour mille de la population française. L'engorgement des structures d'hébergement et d'accueil n'est pas dû à un nombre trop élevé de migrants, mais au manque de moyens attribués aux organismes et associations en charge de l'accueil. De plus, seulement un tiers des migrations mondiales va du Sud vers le Nord. Ainsi, les pays du Sud prennent la plus grande part de l'effort de solidarité et certainement pas les pays du Nord, qui en parlent beaucoup mais font si peu.

Un avis du Conseil économique et social a été rendu le 23 mai critiquant largement la politique d'accueil européenne. La peur des étrangers, visible partout, a pour conséquence - je cite : "que les crispations conduisent les Etats de l'Union européenne à durcir une politique de restriction des flux migratoires en multipliant les obstacles sur la route des personnes en exil, oubliant que l'accueil des réfugiés ne peut se penser indépendamment des droits fondamentaux, éléments constitutifs de l'identité européenne". L'avis insiste sur trois points : la réforme du règlement Dublin, la création de politiques d'insertion et le renforcement de la politique de premier accueil.

L'actualité récente a mis en avant un acte exemplaire de sauvetage d'un enfant par une personne réfugiée, M. GASSAMA, dont je salue l'action. Cette implication des réfugiés dans notre société n'est pas isolée et s'illustre au quotidien à Paris par ces mineurs non accompagnés qui s'investissent dans leur scolarité exemplaire malgré les obstacles qu'ils rencontrent, par ces réfugiés devenus bénévoles aux centres de premier accueil ou suivant des cours de français donnés par des militants en plein air, place Stalingrad, par exemple. Ce sont, pour moi, des actes de bravoure quotidiens qui nécessitent des régularisations massives.

L'Etat a procédé à la mise à l'abri de 1.000 réfugiés du campement du Millénaire dans le 19e arrondissement et, ce lundi 4 juin, à la mise à l'abri des réfugiés de la porte des Poissonniers et du canal Saint-Martin. Elle rappelle inlassablement la nécessité de renforcer considérablement l'offre d'accueil et d'hébergement. La question des réfugiés est une question d'humanité et non de sécurité. L'Etat doit réquisitionner les sites disponibles pour construire les centres d'hébergement temporaires, au risque d'entraîner la reformation de ces campements indigènes.

Nous demandons la réquisition des bâtiments vides et abandonnés qui peuvent largement servir à la mise à l'abri urgente. Au dernier Conseil de Paris, des propositions ont été formulées par Ian BROSSAT et nous attendons toujours des réponses du Gouvernement. Nous proposons qu'un site sur le bois de Boulogne accueille un centre temporaire d'hébergement d'urgence.

Face aux politiques répressives du Gouvernement, la société civile a pris en main la question migratoire, redéfinissant les pratiques d'accueil et de solidarité en proposant des solutions concrètes dans deux manifestes : les Etats généraux des migrations et celui de Grande-Synthe. Dans le cadre de la défense des droits fondamentaux des

réfugiés, nous saluons l'ensemble de ces initiatives. Afin de les soutenir, nous sommes cosignataires d'un vœu qui demande à la Ville de Paris de se positionner pour l'abrogation de l'article L. 622-1 relatif au délit de solidarité.

La Ville de Paris est fortement engagée en matière de politique migratoire. Ce qui nous manque maintenant, c'est une vision à long terme qui pourrait s'accompagner d'un ensemble de mesures d'accueil et d'hospitalité en lien avec les habitants de nos quartiers. Je peux le constater dans mon arrondissement, à l'image du lycée Jean-Quarré devenu centre d'hébergement d'urgence, avec le soutien de la population locale. Comme l'explique la sociologue Isabelle COUTANT, les mobilisations des habitants en faveur des réfugiés - place des Fêtes, par exemple - se sont poursuivies dans un engagement pour le quartier : création d'amicales de locataires, cafétéria itinérante dans l'espace public, investissement dans les projets de réaménagement de la place, etc. Ce sont donc des rapports nouveaux qui s'établissent entre les Parisiens, les réfugiés et la vie de la cité qu'il faut accompagner.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à vous.

Mme HAREL pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire, contrairement à ce que vous venez de dire il y a quelques minutes, vous avez voulu faire de la question des migrants une question politique, alors qu'elle est avant tout humaine. Nous parlons de milliers de personnes en grave détresse qui vivent dans des conditions déplorables et de milliers de riverains qui pâtissent de cette situation d'insalubrité et d'insécurité à leur porte depuis des mois, voire des années. Soyons clairs : il s'agit de faits non contestables. La Ville de Paris, et plus particulièrement vous, en tant que Maire, n'avez pas voulu accomplir votre devoir conformément à ce que la loi de notre République vous imposait. Notre droit établit très clairement que, dans une telle situation, la mise à l'abri des migrants ne peut intervenir qu'après une procédure d'évacuation demandée par notre Maire, et notre Maire seul. C'est une étape préalable indispensable pour pouvoir passer les migrants d'un bidonville nauséabond à un centre d'hébergement digne de ce nom.

Peu importe les faveurs qui ont pu vous être accordées dans le passé si le Gouvernement précédent a pu vous dispenser de vos obligations légales. Qui a tort aujourd'hui, objectivement ? Celui qui veut faire appliquer la loi française ou celle qui veut la contourner ? Le Ministre de l'Intérieur vous a expressément sommée, depuis plusieurs mois, d'enclencher la procédure d'évacuation conformément au droit. Vous n'avez rien écouté. On notera qu'en revanche, c'est ce que vous demandiez à voix basse, en dépit de toute procédure légale, dans la version initiale du vœu que nous regardons aujourd'hui avant qu'il ne soit re-re-re-re-modifié. C'était avant que l'Etat ne finisse par palier votre absence en démantelant, sans votre concours, les installations situées à la porte de la Chapelle et au canal Saint-Martin hier matin.

Vous, la Maire du Paris qui ose, n'avez donc pas osé prendre vos responsabilités face à une situation sociale et sanitaire qui devenait pourtant urgente, comme n'a cessé d'alerter le Défenseur des droits, que vous n'avez pas manqué d'entendre. Cela aurait pu permettre de régler la situation plus rapidement en évitant qu'elle ne devienne politique et, surtout, en évitant qu'elle ne dégénère humainement. En somme, la Ville de Paris n'a pas déclenché la procédure nécessaire à une mise à l'abri quand elle pouvait le faire. La Ville de Paris n'a pas, non plus, contrairement à ce que vous voulez faire croire, déployé les moyens suffisants pour accueillir les migrants ces dernières années. Non, la Ville de Paris laisse aujourd'hui le soin aux communes et départements limitrophes d'héberger 95 % des migrants qui sont venus frapper à sa porte. Pourtant, notre Capitale aime à se décrire comme une véritable terre de refuge et d'accueil, ce qui est souligné à de nombreuses reprises dans le vœu.

Dans ce texte, vous mélangez tout et, surtout, les compétences. Nous sommes Paris et nous n'avons vocation qu'à gérer Paris. Vous venez de dire, il y a quelques instants : "Nous ne sommes pas l'Europe". Pourtant, dans votre vœu, vous voulez abroger le règlement européen de Dublin qui, en effet, laisse l'Italie seule face à un afflux de migrants incontrôlable : un million de personnes précisément sont arrivées sur ses côtes en 20 ans. Le système Dublin est inacceptable, nous sommes tous d'accord. Il témoigne d'un manque cruel de solidarité européenne. Mais quel rapport avec les compétences du Conseil de Paris ? Sommes-nous en mesure de gérer les 28 Etats-membres de l'Union ?

Votre vœu ne cesse de donner des injonctions au Gouvernement et au Parlement élu par la Nation. Pensez-vous qu'il revient au Conseil de Paris, ou plutôt à votre cabinet, de dicter une vision et une politique migratoires à l'ensemble du pays ? Il faut absolument reprendre ses esprits. En plus de tout mélanger, ce vœu se contredit. Il exige de l'Etat de créer de nouveaux centres d'accueil en disant que c'est de sa responsabilité, mais, parallèlement, la Ville se félicite des capacités humaines et logistiques qu'elle a su déployer. Paris aurait donc désormais besoin du Gouvernement pour savoir rester généreuse ?

Dans ce vœu, enfin, Madame HIDALGO, et c'est cela le plus embêtant, vous voulez nous engager, tous, ici, dans votre offensive personnelle à l'encontre du Gouvernement que vous ne cessez de critiquer et d'incriminer tout au long de vos lignes. Madame HIDALGO, nous voudrions que Paris, première ville de France, cesse de se donner en spectacle. Nous ne sommes pas au service de turpitudes politiques individuelles.

Nous ne voulons pas confondre...

Je suis contente de provoquer des réactions !

Nous ne voulons pas confondre le devoir immense d'une ville comme la nôtre vis-à-vis des personnes qui lui demandent de l'aide avec le petit combat politique lancé par une maire contre un Gouvernement qu'elle n'aime pas.

Enfin, puisque vous évoquez à maintes reprises la loi Asile et Immigration nouvellement votée, je veux vous dire tout le bien que nous en pensons de ce côté de l'hémicycle. Elle va accélérer nettement le traitement des demandes et va donner de vrais droits à tous ceux qui relèvent de l'asile, à toutes ces personnes qui risqueraient aujourd'hui de mourir dans leur pays. Cette loi va les accompagner de manière nettement plus généreuse dans leur intégration, qu'il s'agisse d'apprendre notre langue, de trouver un emploi ou un logement. L'humanité, elle est là aussi.

De toute évidence, nous ne voterons pas ce vœu. En effet, pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, nous ne pouvons pas le considérer comme sincère, ni sérieux. Mon groupe reste toutefois parfaitement disponible et ce, dans chacun de nos arrondissements, pour contribuer à résoudre efficacement, dignement et, surtout, à notre niveau...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

Mme Marie-Laure HAREL. - ... car c'est important d'en avoir conscience, la question douloureuse et complexe des migrants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien, merci.

Au moins, chacun s'exprime et, sans filtre, c'est mieux.

Madame GOLDGRAB, présidente du groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, enfin ! Après 4 mois de demandes de mise à l'abri, d'échanges parfois musclés entre les différents interlocuteurs, le camp du Millénaire a été évacué. S'en sont suivis, hier matin, ceux de porte de la Chapelle et du canal Saint-Martin.

Si tous, dans ce Conseil, aurions voulu que les mises à l'abri aient lieu bien plus tôt - quoique j'en doute après ce que je viens d'entendre -, nous devons avant tout nous réjouir qu'elles se soient bien déroulées pour les principaux concernés, les réfugiés. Le droit a donc été appliqué, le droit qu'ont ces hommes, ces femmes, ces enfants, à une prise en charge par l'Etat pour leurs demandes d'asile.

Après des mois d'incertitude, il nous faut désormais penser à l'avenir et proposer des solutions durables et humaines, développer un travail partenarial avec le Gouvernement. L'Etat doit prendre toutes ses responsabilités pour faire face avec rapidité à l'afflux des réfugiés. La rapidité de traitement est fondamentale. J'entends qu'il faut désormais demander à l'Etat d'agir, comme si l'Etat n'était pas capable d'agir tout seul. Je laisse Dominique VERSINI répondre sur cette hérésie que nous venons d'entendre.

Bien entendu, malgré les nombreuses relances - nous en témoignons tous - quotidiennes et hebdomadaires sur place, par la Maire de Paris, par Dominique VERSINI, l'Etat n'a pas bougé pendant plusieurs mois, laissant la situation empirer, voire dégénérer. C'est au dernier moment, après des mois d'incertitude, que l'Etat a fini par agir. Je n'admets pas que l'on puisse dire que Paris aurait dû par quel moyen, civilement, demander cette intervention autrement que comme il l'a fait. Année après année, les scénarii se suivent et se répètent : un camp s'installe ; on s'y intéresse médiatiquement quand il prend de l'ampleur ; on l'évacue ; un autre prend sa place. Depuis plus de 3 ans, l'histoire s'est répétée plus d'une trentaine de fois, sans pour autant que les leçons soient tirées par l'Etat, sans pour autant que les conditions de vie, de dignité et de traitement des principaux concernés s'améliorent. J'insiste : l'Etat agit avec un retard cruel.

Paris a pris sa part, contrairement à ce que j'entends, et nous devons tous être solidaires de l'attitude de Paris et non pas nous opposer les uns et les autres. Faut-il rappeler que notre territoire concentre un tiers d'hébergement d'urgence d'Ile-de-France sur seulement 1 % de la superficie régionale ? Faut-il rappeler les 30 millions d'euros alloués à l'aide aux réfugiés sur ces trois dernières années ? Faut-il rappeler le "leadership" de notre Municipalité pour la création de deux centres de premier accueil en 2016 et 2017 ?

Si Paris agit - je tiens une nouvelle fois à saluer le travail de ma collègue Dominique VERSINI -, j'insiste encore : Paris ne peut pas agir seul et n'en a pas simplement la compétence. C'est vraiment la difficulté de cette situation.

Nous devons donc agir de concert et en responsabilité avec l'Etat pour construire des solutions, au-delà des clivages politiques. D'ailleurs, nous en sommes capables ici dans ce Conseil puisque nous avons voté le texte de loi d'orientation, de programmation par l'ensemble des groupes pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique d'intégration.

Nous devons agir d'autant plus que la question migratoire est devant nous car aux migrations économiques et politiques s'ajouteront les migrations climatiques, et des réfugiés continueront d'arriver par la Méditerranée. En l'état, nous ne sommes pas convaincus...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande vraiment d'être attentifs. On écoute chacune et chacun des orateurs avec la même attention.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Nous devons mener plus globalement une véritable réflexion sur l'intégration, proposer des pistes, des perspectives, bref, un avenir dans la tradition d'accueil qui est la nôtre, avec les associations et, j'insiste encore, avec l'Etat. Si l'on veut accueillir dignement, il est nécessaire d'avoir un centre d'accueil et d'hébergement à niveau.

Aussi, notre groupe apporte son soutien sans réserve à la création d'un nouveau centre humanitaire de premier accueil.

Autre problème qui nous dépasse et qui dépasse aussi l'Etat, les "Dublinés". Je ne reviens pas sur cette question, nous sommes tous d'accord, mais cela passe à mon sens par une suspension provisoire du règlement Dublin III jusqu'à sa révision, comme l'a recommandé Jacques TOUBON. Nous comptons donc sur le Gouvernement pour faire entendre la voix de la France à ce sujet dès aujourd'hui. Nous devons pouvoir prendre en charge tous les demandeurs afin de traiter leurs dossiers et n'en laisser aucun dans l'impasse actuel, en espérant que les Etats membres se saisissent enfin de la réforme Dublin IV et mettent fin à ce système injuste et inapplicable.

Pour conclure, puisque c'est la fin, juste une pensée pour Mamoudou GASSAMA, dont nous avons salué l'exploit hier. Nous devons également, mais je crois que l'Etat a pris sa part aujourd'hui, souligner le cas d'Aymen, jeune Tunisien de 25 ans...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure. Vous n'avez pas le temps...

Mme Laurence GOLDGRAB. - ... mais je dis simplement que l'on ne doit pas non plus être systématiquement un héros pour bénéficier d'un traitement de faveur.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Dernier oratrice, Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Gouvernement a évacué, et puis après ? Tant que les "Dublinés" n'auront pas le droit de voir leur demande d'asile être étudiée ici, le problème des campements indignes se reposera. D'ici quinze jours ou un mois, la plupart des exilés qui ont été mis à l'abri seront de nouveau à la rue.

Je vous le dis, il a fallu attendre deux morts, deux morts sur le campement du Millénaire pour qu'il y ait ce dispositif de mise à l'abri qui intervienne. La situation est grave ! Et cela ne peut pas être simplement un débat où l'on se renvoie la patate chaude entre l'Etat et la Ville sur le nombre de prises en charge par l'Etat ou par la Ville, ou cette injonction faite à la Ville, complètement absurde dorénavant, qui est qu'il lui faudrait demander le concours des forces de police. On peut tout à fait mettre à l'abri dans un partenariat avec les associations sans avoir besoin de procédures d'évacuation.

Madame la Maire, je voterai le vœu de l'Exécutif, même si je maintiendrai également le mien. Le bras de fer avec le Gouvernement est nécessaire, notamment pour des mises à l'abri inconditionnelles, sans tri, garantes du droit à l'hébergement pour toutes et tous.

Mais, Madame la Maire, face à l'urgence humanitaire, assumez, y compris seule, y compris avec la seule Mairie de Paris, de créer, de financer des lieux d'accueil, des camps humanitaires aux normes H.C.R. Prenez l'initiative d'organiser une conférence exceptionnelle en vue de l'installation d'un camp de réfugiés associant O.N.G., le H.C.R., l'Etat, la Région et les communes volontaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Nous avons eu ce débat. Nous allons maintenant procéder aux réponses.

Tout d'abord Dominique VERSINI, puis M. le Préfet de police interviendra pour répondre à toutes les questions et observations formulées.

Madame VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, encore un Conseil de Paris à l'occasion duquel nous abordons cette question très importante des réfugiés, qui nous mobilise beaucoup et qui s'est trouvée au cœur de l'actualité ces derniers jours et dernières semaines.

Au fond, c'est plutôt, je trouve, très positif qu'il y ait autant de motivation sur cette question, car il me semble que pour les 20 années à venir au moins, elle sera un sujet qui concernera nos pays européens. C'est bien d'en discuter et c'est bien de réfléchir ensemble, même si nous ne sommes pas toujours tout à fait d'accord sur toutes les présentations qui sont faites, surtout lorsqu'elles prennent une tonalité politicienne.

Je voulais juste préciser que nous avons actualisé le vœu de l'Exécutif que j'ai déposé en 4e Commission, pour tenir compte de l'opération de mise à l'abri qui s'est déroulée mercredi 30 mai pour le campement du Millénaire et hier, lundi matin, pour les campements des 10e et 18e arrondissements. Il est vrai que ces trois opérations étaient attendues. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions, en partenariat avec les services de l'Etat, que je remercie, tous nos services de la Ville, que je remercie évidemment pour leur constance et leur permanente présence sur le territoire parisien, et toutes les associations. Je pense à "France Terre d'asile" qui était présente, au Samu social, qui n'est pas une association mais un groupement d'intérêt public, donc à tous ces acteurs qui sont vraiment présents sur le terrain en permanence.

Ce sont 2.000 personnes qui ont été mises à l'abri. Parmi elles, 780 l'ont été dans des gymnases mis à disposition par la Ville de Paris et sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui se trouve au bois de Boulogne, lieux dans lesquels les réfugiés ont été accueillis par des associations qui ont accepté d'être présentes parce que l'Etat leur a proposé un cahier des charges qui leur a semblé acceptable.

Néanmoins, je dois signaler qu'un certain nombre de grandes associations ont refusé de gérer des centres et des lieux, estimant que toutes les garanties suffisantes sur les modalités de prise en charge de ces personnes n'étaient pas apportées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Madame VERSINI.

Je vous demande vraiment d'écouter, y compris les collaborateurs. Pas trop de brouhaha, c'est un sujet très important. On a eu un débat de haute tenue, chacun a pu s'exprimer. On écoute les réponses.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Bien, je continue.

Ces 3 opérations auxquelles nous avons assisté personnellement se situent dans la continuité des plus de 30 opérations de mise à l'abri que l'on a réalisées de façon tout à fait partenariale, dont 2 avec le Gouvernement actuel depuis mi-2015, et sans compter toutes les petites opérations hebdomadaires, les plus de 60 opérations hebdomadaires qui se déroulent de façon très calme et très partenariale entre les services de la Ville et les services de l'Etat.

Autant vous dire que je ne peux que regretter le débat médiatico-juridique visant à obliger la Maire de Paris à saisir le juge pour obtenir l'évacuation de ces campements, puisque dans tous les cas depuis 2015, tout s'est fait de façon tout à fait naturelle et tout à fait partenariale. D'ailleurs, les compétences des uns et des autres sont claires : l'Etat détient la compétence et la responsabilité légale de la mise à l'abri de tous les demandeurs d'asile qui se présentent sur le territoire, y compris les "Dublinés", comme le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs jugé en 2009, qui sont des demandeurs d'asile, pas en France mais du seul fait qu'ils ont déposé leur empreinte en Italie. La Ville de Paris n'a pas ces compétences, forcément. La Ville de Paris est un partenaire engagé et exigeant qui agit au-delà de ses compétences propres.

Sur l'engagement de Paris, je ne vais pas vous refaire tout l'historique. Vous avez tous été des acteurs aussi engagés sur le plan de mobilisation de la communauté de Paris que nous avons voté à l'unanimité en 2015, sur la création en 2016 de deux centres humanitaires et, pour ceux qui ont dit que Paris avait peu d'apport dans l'accueil

des réfugiés, je ne vais pas rentrer dans le détail de cette question mais elle me paraît tellement de mauvaise foi... Avec Ian BROSSAT, nous savons combien nous avons mis à disposition de locaux, combien nous sommes intervenus, combien les deux centres d'accueil humanitaires ont coûté d'argent à la Ville, à l'Etat également, mais Paris a toujours été à la hauteur et a toujours été dans une démarche de vouloir soutenir l'Etat dans l'accomplissement de sa mission régalienne.

C'est plus de 2.500 places qui ont été mises à disposition depuis 2014 et un budget de plus de 30 millions d'euros qui a été engagé depuis 2015 pour l'accueil des réfugiés. C'est dire que Paris est une ville engagée et continuera à l'être avec votre soutien.

C'est pourquoi, face à tous ces débats, je vous propose d'en sortir et de nous concentrer avec l'Etat, donc le Gouvernement, et les associations sur les modalités à définir ensemble pour empêcher la reconstitution incessante de campements dans les rues de Paris.

En effet, cette situation est intolérable tant pour les réfugiés eux-mêmes que pour les riverains qui, et cela a été dit, sont très tolérants et très accueillants à Paris.

Je propose donc à l'Etat, dans un premier temps, qu'un groupe de travail se mette en place pour réfléchir à la situation des 10e, 18e et 19e arrondissements, qui sont des arrondissement très sensibles et dans lesquels il y a toujours eu des campements, il y en a eu un en début de mandature dans le 13e arrondissement, arrondissements autour desquels nous devons tous nous mobiliser, services de l'Etat, de la Ville, et associations. Nous devons agir ensemble de façon intelligente et pragmatique.

C'est également dans un esprit constructif que nous disons à l'Etat que nous sommes prêts à contribuer à la création d'un centre humanitaire à Paris intra-muros, qui pourra accueillir tous ceux qui viennent chercher refuge sur le sol de Paris.

L'Etat a mis en place un dispositif avec des lieux d'accueil de jour, trois lieux pour les hommes, un lieu pour les femmes, que la Ville a ouverts et prend à sa charge, et également des C.A.E.S. qui représentent 750 places.

Je le dis avec tout le respect que j'ai pour le représentant de l'Etat, ce dispositif est là, il existe, il a son sens et représente un certain poids.

Néanmoins, on voit bien que des campements se reconstituent sur le territoire de Paris et nous pensons qu'il faudrait un dispositif dédié permettant d'accueillir au jour le jour ceux qui arrivent, de traiter leur situation et de les orienter vers les dispositifs dont ils relèvent.

Parallèlement, je sais que c'est ce que pensent un certain nombre de personnes dans cette Assemblée, nous pensons aussi, mais cela ne concerne pas Paris, c'est une conviction que nous avons et qui était dans le projet de loi que la Maire avait proposé, qu'il faudrait prévoir la construction de plusieurs centres humanitaires tout le long de la route migratoire. Quelqu'un a cité Pierre HENRY, le directeur général de "France Terre d'asile" qui défend tout le temps cette position.

Quelques mots sur le délit dit de solidarité, puisqu'il a été évoqué et fait l'objet d'un vœu d'un certain nombre de nos collègues. Nous savons tous ce que les Parisiens attendent de nous. Ils attendent que Paris soit à la hauteur de ses valeurs de ville refuge. Les Parisiens, nous le savons tous, se sont beaucoup engagés auprès des réfugiés, des migrants, des demandeurs d'asile, au sein de collectifs, d'associations, des paroisses, et des personnes individuellement engagées qui ont donné des cours de français, servi des repas, hébergé aussi.

C'est la raison pour laquelle je ne peux qu'évoquer ce délit de solidarité, parce que même s'il a été, il faut le dire, partiellement amendé lors du débat parlementaire, il subsiste.

Il est important que nous nous disions que ces actions de solidarité, de fraternité, réalisées par des Parisiens tellement différents que parfois rien ne fait se rencontrer hormis cette volonté d'aider de façon solidaire ou fraternelle, suivant les mots employés par les uns et les autres, ces personnes qui arrivent sur notre territoire et qui sont de toute évidence en situation de détresse, ces gestes de fraternité et de solidarité ne peuvent pas être assimilés à un délit.

C'est un peu une position générale que nous avons. Je crois que cela a été partiellement amendé. La position de Paris est celle-ci et nous le disons clairement.

Au-delà de l'accueil des réfugiés, nous devons réfléchir ensemble à leur intégration sociale et professionnelle, c'est la raison pour laquelle nous vous présenterons prochainement le tome 2 du plan de mobilisation de la communauté de Paris, que je coordonne en lien avec tous mes collègues de l'Exécutif, et qui sera vraiment axé sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes arrivant sur le territoire de Paris.

Sachant que nous avons la conviction qu'il faut intervenir le plus tôt possible auprès des personnes qui arrivent, avant même de connaître l'évaluation de leur statut, ne serait-ce que sur l'apprentissage du français, car lorsqu'on ne parle pas une langue, c'est quasi impossible de circuler, d'aller dans les administrations pour expliquer sa situation et aussi pour les réfugiés.

Les réfugiés statutaires, car on a constaté qu'il y avait beaucoup de réfugiés dans les campements. C'est un véritable souci. C'est aussi une compétence de l'Etat, mais Paris se sent aussi totalement engagée dans l'accueil et l'insertion des réfugiés.

D'ailleurs, début 2019 nous ouvrirons une maison des réfugiés qui permettra de fédérer tous les Parisiens qui s'intéressent à ces questions, à ces personnes, en partenariat avec l'Etat, les associations, et bien sûr nos services de la Ville, qui sera vraiment tout à fait impliquée dans ces questions d'intégration sociale et professionnelle.

Enfin, beaucoup de gens l'ont dit, je ne vais pas en rajouter, nous sommes tous convaincus qu'il faut qu'il y ait une révision du règlement de Dublin 3, mais on sait que quelque part cela se discute. On sait aussi que la question des "Dublinés" est une véritable problématique, on voit bien la situation de l'Italie actuellement, qui non seulement ne peut plus, mais aussi ne veut plus, avec son nouveau Gouvernement, gérer cette situation.

Nous considérons, contrairement à ce que vous avez dit Madame LANG, et que d'autres peut-être ont dit également, qu'il n'y a pas une obligation. Le règlement de Dublin dit que les personnes doivent voir leur situation examinée par le premier pays dans lequel elles sont passées et ont déposé leurs empreintes.

En revanche, tout Etat a la possibilité d'examiner la demande d'asile de ces personnes qui restent des demandeurs d'asile. C'est une interprétation quand même juridique qui ne me paraît pas contestable.

Comme le défenseur des droits, qui reste la référence, défenseur des droits, autorité indépendante de l'Etat, Jacques TOUBON, nous demandons que le règlement Dublin 3 soit examiné avec discernement et qu'il y ait une certaine souplesse. D'ailleurs, l'histoire avec les événements actuels en Italie nous amènera à travailler plus vite sur ce sujet.

Comme tout le monde ici, nous savons que Paris fait le maximum, que le Gouvernement fait ce qu'il pense devoir faire, mais sans une réflexion et une coordination à l'échelle européenne, car il s'agit d'une problématique mondiale, internationale et sur laquelle l'Europe doit être solidaire et s'organiser, on ne pourra pas y arriver.

J'invite tout le monde à travailler de façon constructive, solidaire, pour faire en sorte que les Parisiens soient respectés dans leur ville et que ceux qui viennent y chercher refuge puissent être accueillis de façon normale sans que nous n'ayons sans cesse des débats où nous nous renverrions une balle de ping-pong, ce qui ne me paraît pas indispensable.

Au nom d'une problématique qui nous dépasse et au nom de l'humanité qui nous unit, je souhaite que tous ensemble nous puissions travailler sérieusement et sortir de tous les débats qui ne servent qu'à alimenter les rubriques médiatiques, mais qui au fond ne font pas avancer les choses. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, chère Dominique VERSINI. Merci pour votre travail, votre détermination et votre capacité aussi à fédérer, c'est un plaisir de travailler avec vous, chère Dominique.

Monsieur le Préfet de Police, à vous la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris.

Je veux tout d'abord vous remercier, Madame la Maire, d'avoir accepté que je sois à vos côtés pour ce débat sur un sujet majeur pour Paris, et au-delà pour notre pays, vous le savez, je tiens à vous en remercier.

Je veux saluer également, si vous le permettez, même s'il ne m'appartient pas de juger, la hauteur de vue et la qualité des interventions que j'ai écoutées, et je vous en remercie.

Comme beaucoup d'entre vous, je voudrais peut-être dans un premier temps remettre en perspective le sujet en vous communiquant un certain nombre de données assez générales. Je soulignerai dans un second temps, les efforts réels et qui représentent une mobilisation de moyens très significatifs de l'Etat. Je reviendrai en terminant sur la question des campements, ce qui vient de se passer, et puis regardons ensemble vers l'avenir.

Si l'on regarde à l'échelle européenne, on se souvient que la crise migratoire a connu un paroxysme en 2015 et que l'on a depuis lors une évolution qui marque un retrait et un recul du nombre de demandes d'asile enregistrées

dans les Etats de l'Union. En 2015, 1.400.000 demandes avaient été enregistrées dans l'Union européenne. C'était encore 1.200.000 en 2016. L'an passé, en 2017, ce nombre est un peu supérieur à 706.913.

Les voies qui ont été empruntées et l'histoire qui est derrière ces chiffres, vous les connaissez comme moi. La Méditerranée orientale a été l'axe privilégié au plus fort de la crise. C'est la Turquie, la Grèce, on s'en souvient, notamment pour les migrants syriens, irakiens ou afghans. Cependant, le nombre de personnes en transit par cet axe a diminué fortement depuis, notamment depuis l'accord passé entre l'Union européenne et la Turquie, en particulier sous l'impulsion de la République fédérale d'Allemagne qui avait été très concernée par cette vague.

Ensuite, la voie de la Méditerranée centrale a beaucoup compté, avec 119.000 personnes passées en 2017, sans compter bien sûr tous les drames, ceux que l'on connaît et ceux qui ne seront jamais révélés, hélas. Cette voie a été mieux maîtrisée depuis le milieu de l'année 2017, notamment à l'initiative de l'Italie mais pas seulement. Mais on observe aujourd'hui de nouveau une petite montée de la voie par la Méditerranée orientale, et également par la Méditerranée occidentale via le Maroc.

La France, quoique finalement assez peu concernée par la vague de départs en 2015, connaît objectivement une augmentation régulière ces dernières années de la demande d'asile. Je pense qu'il est bon de rappeler les chiffres nationaux : 100.735 demandes d'asile enregistrées l'an passé en 2017 ; c'était deux ans avant 80.075 et on retrouverait vite des volumes à 40.000 demandes d'asile si on recule encore un peu dans le temps.

L'Ile-de-France, dans ce paysage national, connaît une progression très forte. Le nombre d'attestations initiales de demande d'asile était de 33.333 en 2016 et il a progressé à 50.439 en 2017, soit une progression de 50 %. Ce sont les chiffres régionaux de l'Ile-de-France. Sur les quatre premiers mois de cette année 2018, nous avons déjà délivré - quand je dis "nous", ce sont tous les guichets des Préfectures en Ile-de-France, Préfectures de police et autres Préfectures - 25.285 attestations. Cela représente, sur les quatre premiers mois de l'année, une nouvelle augmentation de 80 %.

Paris est directement concernée par ce mouvement avec 44 % des attestations délivrées depuis le début de cette année - ce qui fait un total d'un peu plus de 11.200 - qui l'ont été par les guichets parisiens, c'est-à-dire par mes services dans la Capitale entre janvier et avril de cette année.

Le constat perdure donc d'une augmentation forte de la demande et je veux souligner en regard les efforts conduits par l'Etat pour améliorer et augmenter ses capacités d'action : mobilisation intense des services administratifs, mobilisation renforcée pour l'examen des demandes aux guichets et efforts également sans précédent pour les capacités d'accueil.

Si je regarde le premier volet, je veux souligner les efforts qui ont été menés pour adapter le dispositif de gestion administrative de ces demandeurs d'asile. Les effectifs du centre asile de la Préfecture de police, pour ne retenir que cet exemple, ont été triplés en trois ans. A l'échelle de la région, là où le nombre de rendez-vous quotidiens atteignait à peine une centaine, il a dépassé ces dernières semaines 300 rendez-vous par jour. J'ai mis en place, à la demande du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, une animation, un pilotage régional de cette politique qui a permis d'accélérer l'examen des demandes et de mieux les fluidifier.

Plus récemment - je le rappelle car j'en avais parlé ici -, en lien avec l'Office français pour l'intégration -O.F.I.I. - j'ai souhaité et nous avons mené à bonne fin une profonde réforme de la prise en charge des demandes d'accueil et d'asile en Ile-de-France. Les demandeurs utilisent désormais la plateforme téléphonique, qui a été créée à ma demande par l'O.F.I.I. pour accéder à une structure de premier accueil. On a traité sur les deux derniers mois le stock de demandes : c'étaient plus de 7.000 demandes qui attendaient un rendez-vous ; ce stock a été purgé et les rendez-vous ont été attribués. Aujourd'hui, enfin, les rendez-vous sont donnés à échéance de trois jours, alors que cette obligation n'avait jamais été respectée.

J'ajoute dans cette enceinte que cela m'a permis de régler un sujet qui était venu jusqu'à moi et qui était un sujet difficile : les conséquences du fonctionnement de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile du boulevard de la Villette, dont les maires d'arrondissement et vous-même m'aviez parlé, avec le système du premier arrivé et du premier servi, qui crée des conditions de vie, pour ceux qui attendaient comme pour les riverains, tout à fait inadmissibles. Cette plateforme d'accueil a cessé de fonctionner et j'ai accueilli, dans des locaux de la Préfecture de police, boulevard Ney, les activités de "France Terre d'asile", conformément aux engagements que j'ai pris.

L'action de l'Etat se déploie également - même si c'est sous la responsabilité de mon collègue et ami Michel CADOT, Préfet de Région, et non directement la mienne - sur l'effort d'hébergement. C'est un effort d'hébergement d'abord pour les demandeurs d'asile. Au niveau national, le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile atteint désormais un volume supérieur à 80.000 places, soit 80.155 exactement. C'étaient 53.800 places en 2015 et il s'agit par conséquent d'un effort très significatif.

En Ile-de-France, l'Etat a créé, depuis l'été 2015, plus de 10.000 places d'hébergement dédiées à l'accueil des personnes relevant de la demande d'asile. Nous avons donc plus que doublé la capacité d'accueil des demandeurs d'asile en Ile-de-France qui est aujourd'hui de 18.300 places ; elle était inférieure à 10.000, il y a trois ans. Ce sont donc 18.300 places disponibles en Ile-de-France dont 2.538 à Paris, Madame la Maire de Paris.

Le seul renforcement de ce dispositif d'accueil régional, je le signale, représente quand même un effort annuel de 150 millions d'euros. Si j'ajoute l'effort global pour toutes les formes d'hébergement d'urgence, c'est un effort budgétaire annuel de l'Etat en région qui avoisine le milliard d'euros. Je dis bien le milliard d'euros.

Au titre de l'asile et au cours de cette période 2015-2016-2017 que j'évoque, près de 30.000 personnes ont été prises en charge à Paris et ont été orientées, pour une partie sur le territoire régional, mais pour une partie significative aussi, avec 17.000 et un peu plus, au sein des Centre d'accueil et d'orientation - C.A.O. - qui ont été créés en province. C'est dire que la solidarité nationale, ce qui est normal, s'exprime.

Si je regarde la période la plus récente du 1er janvier au 30 avril 2018 à Paris, 4.456 personnes ont été prises en charge au titre de l'asile et ont bénéficié d'orientations vers les dispositifs d'accueil, dont 2.842 hors Ile-de-France. Là également la solidarité nationale s'exprime puisque plus de la moitié ont quitté la région. Evidemment, on adaptera ces données à la lumière des deux dernières opérations sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

C'est donc un effort réel, un effort important, qui témoigne l'engagement de l'Etat voulu par le Gouvernement. Je rappelle également que c'est tout le sens du projet de loi en cours de discussion au Parlement : "Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie". Ce projet de loi contient notamment des dispositions pour accélérer le temps d'examen et de décision pour les demandes d'asile.

Je signale également que se réunissait aujourd'hui, sous la présidence de M. le Premier Ministre, le Comité interministériel pour l'intégration, qui a pris un certain nombre de mesures nouvelles pour l'intégration des personnes d'origine étrangère, notamment dans le sens de l'amélioration de l'offre pour leur apprendre notre langue française.

La question des campements était au cœur de vos échanges comme au cœur de nos attentions. Comme vous, cela va de soi, je souhaite et c'est le mandat que m'a donné le Gouvernement, que ces campements ne se reconstituent pas, cela va de soi, et je ne peux que souhaiter travailler étroitement avec vous-mêmes, comme nous le faisons avec le Préfet de Région et avec l'ensemble de nos partenaires, je veux vous le confirmer.

Si je reviens sur les trois opérations de prise en charge, je me permets de vous communiquer quelques données. Au Millénaire, le nombre de personnes que nous avons prises en charge s'est élevé à un peu plus de 1.000, principalement d'origine africaine, dont la majorité était de nationalité soudanaise.

Je veux souligner le fait que ce nombre d'un millier de personnes prises en charge est notoirement inférieur aux recensements, même s'ils étaient assez imprécis, qui avaient pu être faits en amont de cette opération. On parlait toujours d'au moins 1.500 personnes sur place, vous le savez tout comme moi.

Cela me conduit à penser, et même je pense pouvoir affirmer, que les demandeurs relevant de la procédure Dublin ont quitté le campement pendant les heures précédant l'évacuation. Cette hypothèse est confirmée, par la part somme toute limitée de ce public, dans les personnes recensées dans les gymnases, à peu près un quart. Au demeurant, mes équipes ont relevé sur place des prospectus qui expliquaient à ces personnes qu'elles devaient partir avant que nous les prenions en charge. Je me permets de le dire pour le regretter.

La deuxième opération, qui a eu lieu lundi, a concerné 915 personnes, une population un peu différente, beaucoup d'Afghans, nous le savions, au bord du canal Saint-Martin.

Ces deux opérations étant terminées, on a également un constat qui doit tous nous interpeller, évidemment les représentants de l'Etat les premiers, mais pas seulement. Sur la totalité de ces prises en charge, 10 % des personnes avaient déjà le statut de réfugié. Elles n'étaient pas en cours de procédure, le statut de réfugié leur avait été déjà alloué. Environ 40 %, pour faire simple, étaient déjà des demandeurs d'asile munis d'un récépissé. Cela veut dire que, pour exprimer une réalité simple, à peu près la moitié des personnes qui se trouvaient dans ces campements n'avaient rien à y faire, pour parler très simplement.

Au total, ces trois opérations ont concerné 1.927 personnes. Elles se sont déroulées, je crois que chacun l'a observé, dans le calme, le respect de la dignité des personnes, et je peux vous l'assurer, j'avais diffusé et par écrit et sur les ondes, au début de ces opérations, des consignes très précises en ce sens.

Je veux saluer le partenariat efficace avec tous les acteurs, les services de la préfecture de Région, les services municipaux, Madame la Maire, et puis également les acteurs associatifs. Je veux souligner également l'implication très forte de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Alors, regardons devant nous. Il faut éviter la reconstitution de ces campements. Certes, j'assurerai, avec les moyens qui sont les miens, une présence sur le terrain. Elle n'est pas inutile, mais je le dis de suite, il est évident que la réponse n'est pas là et ne peut pas être là ou, en tout cas seulement là, dans la durée.

Vous évoquez l'idée de créer un centre d'accueil du type de celui qui existait précédemment porte de la Chapelle ou peut-être d'un autre type. Il faut en discuter. Le Centre de premier accueil de la Chapelle, l'Etat le connaît bien puisque c'était une co-construction. L'Etat en a financé intégralement le fonctionnement. C'était un peu plus de 10 millions d'euros par an, je tiens à le souligner.

Au moment de la fermeture du Centre qui avait été anticipée, l'éphémère Préfet de Région que j'ai été le savant, à l'échéance du mois de mars, pour permettre le développement de l'université Condorcet, le choix retenu a été de créer cinq centres d'accueil et d'examen de situations administratives qui offrent 700 places, là où le Centre n'en offrait que 450, et cette capacité va même être portée, dans les prochains jours, à 750 places.

Là où il y avait 450 places, l'Etat a créé 750 places, et avec le souci non pas de le laisser concentrer sur la capitale, pour éviter les effets d'appel ou de concentration, mais en le répartissant sur le territoire de la Région ce qui nous paraissait plus adapté. Voilà le choix qui a été fait.

Au demeurant, je dois constater, et l'objectivité m'amène à rappeler que la grosse évacuation qui avait été conduite le 18 d'août 2017, si je me souviens bien, concernait des campements qui étaient dans la proximité de la porte de la Chapelle, ce qui prouve que, dans le temps, la présence de la Bulle et de ce Centre n'avait pas empêché la reconstitution de campements qui étaient d'ailleurs dans la proximité.

J'ajoute aussi que les campements qui se sont constitués, notamment le long du canal, se sont constitués avant la fermeture du Centre. J'ai souvenir d'une visite avec d'ailleurs le Ministre d'Etat, un soir de janvier, au bord du canal où déjà cette situation se constatait.

Quoi qu'il en soit, ma conviction, ma volonté et, comme je l'ai déjà indiqué, le mandat qui m'est donné par le Gouvernement est d'éviter le retour à de telles situations et, pour cela, me semble-t-il, il faut que nous assurions ensemble, chacun dans son domaine de responsabilité, une véritable fluidité et une continuité de notre action.

Un point à cet égard. Chaque semaine à l'heure actuelle, les services de l'Etat interviennent auprès de migrants présents sur l'espace public afin de proposer des places dans les centres d'accueil et d'examen de situation, les C.A.E.S. que nous évoquions tout à l'heure. Depuis le début de l'année, sur Paris, 2.828 personnes ont été prises en charge de la sorte.

Mais on doit faire un constat, les uns et les autres, vous le faites comme moi, et vous l'avez tous souligné, je terminerai par ce point : plus de la moitié de ce public qui est dans l'espace public, et les équipes de la P.R.I.F. qui gère ces maraudes me le disent, refuse toute proposition d'hébergement tout simplement parce qu'elle se trouve en situation de relever du règlement Dublin.

Je veux, pour conclure, attirer votre attention sur ce point. La situation strictement parisienne se caractérise par cette hausse très préoccupante du nombre d'attestations Dublin : en 2016, 1.874 attestations Dublin, en 2017, 5.503.

Sur les quatre premiers mois de cette année, on a doublé puisqu'on est à 3.531 attestations Dublin. Nous avons déjà, sur les quatre premiers mois de l'année 2018, plus d'attestations Dublin que toute l'année 2016. Voilà la réalité.

Ce sujet Dublin est devant nous. D'abord, il y a un point sur lequel je crois que les uns et les autres, vous êtes d'accord, et le représentant de l'Etat avec vous bien évidemment, c'est que cela illustre les limites, les insuffisances du régime actuel de l'asile au niveau européen.

Vous l'avez dit les uns et les autres, le temps de l'harmonisation et d'une approche cohérente est plus que jamais nécessaire. De ce point de vue, je vous indique que le Conseil Justice et affaires intérieures est réuni aujourd'hui même à Bruxelles, et ce sujet du travail sur le règlement Dublin est à l'ordre du jour sur la base d'une proposition qu'a dû faire la présidence bulgare.

Mais quelles que soient les imperfections actuelles de ce régime Dublin dont nous avons tous conscience, et j'ai envie de dire les services de l'Etat tout autant que vous, renoncer unilatéralement à son application permettrait-il vraiment d'améliorer le dispositif d'accueil et nos capacités d'accueil ? A l'évidence, non. Ce n'est pas dans le renoncement à un règlement que l'on réglera mieux les questions d'accueil.

J'appelle l'attention sur les risques que nous prendrions à ce moment-là, avec la conséquence de dégrader notre capacité globale d'accueil, et en particulier pour les primo demandeurs.

Quoi qu'il en soit, ce n'est évidemment pas une décision de la responsabilité du Préfet de police ni de votre Conseil de Paris, mais c'est un sujet qui est sur la table au niveau pertinent. C'est pourquoi je me suis permis de l'aborder.

Tels sont les éléments que je souhaitais partager devant vous, aujourd'hui, en vous assurant de notre mobilisation prioritaire sur ce sujet qui est essentiel et qui est extrêmement sensible sur le territoire parisien - j'en ai parfaitement conscience. Je veux vous assurer aussi, en même temps, du souci constant d'humanité qui guide mon action.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je veux vous remercier pour le travail que nous faisons, que vous faites et que nous faisons ensemble depuis plusieurs mois avec vos équipes, et des propos, notamment sur le fait de regarder devant nous.

Ce qui est devant nous, c'est la situation des personnes dites "dublinées". Une partie des personnes à la rue qui se sont notamment retrouvées dans les centres d'hébergements d'urgence ne devaient en effet pas être à la rue puisqu'elles avaient un statut qui leur aurait permis d'être d'ores et déjà dans des dispositifs de droit commun. Cela n'est ni vous, ni moi. C'est un sujet sur l'efficacité de notre système d'accueil et de prise en charge de la Ville.

Quant à celles qui ne sont pas dans un centre car elles ont évité d'y aller ou en sont parties prématurément - celles qui ne sont pas dans les gymnases -, c'est parce que ces personnes sont "dublinées". Pour elles, le risque de se retrouver embarquées dans une procédure les renvoyant dans le pays où elles ont posé leurs empreintes est un élément réel. Il y a sans doute aussi des mauvaises informations et des passeurs qui, bien évidemment, vivent sur ces migrations et sur ces mobilités.

Cependant, comme nous l'avons dit tout au long de ce débat, la question du statut de Dublin est entière et même plus, puisque ce qu'il se passe en Italie risque d'aggraver encore la situation que nous avons sur le territoire national et sur le territoire parisien.

Vous avez rappelé les chiffres d'accueil ; ils sont importants. Vous avez rappelé les dispositifs d'hébergement, d'accompagnement et d'intégration mis en place ; c'est très important. Pour autant, force est de constater que s'il y a un angle mort dans ce que nous faisons, cet angle mort s'appelle les "dublinés". Cet angle mort, il faut le traiter car, sinon, dans un mois, dans deux mois, dans trois mois, nous serons encore là à nous préoccuper de cette situation.

Je souhaite et je vous remercie d'avoir accepté que nous puissions avancer ensemble sur la façon d'éviter ces campements de rue. Votre présence sur les lieux avec les personnels de la Préfecture de police est importante. Je crains néanmoins que si nous ne mettons pas en place une structure d'hébergement qui permette justement pendant les 5 ou 10 jours nécessaires pour savoir quelle est la situation de chacun, je crains fort que nous nous retrouvions à nouveau dans ce type de débat.

Vous avez raison, Monsieur le Préfet, ce n'est pas ici, au Conseil de Paris, ni dans vos compétences, ni dans les miennes ou celles du Conseil de Paris, que nous allons régler la question de Dublin.

Je reprends cependant ce qu'a dit Dominique VERSINI, ce qu'ont dit un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ici et ce que dit le Défenseur des droits. La question posée aujourd'hui n'est pas celle du règlement - l'appliquer ou ne pas l'appliquer - mais celle de son interprétation qui, entre 2015 et aujourd'hui, s'est durcie, comme le rappelle très bien le Défenseur des droits. J'espère donc qu'à partir de ce débat qui montre une grande responsabilité de chacune et chacun, nous pourrons, les uns et les autres, convaincre celles et ceux qui doivent aussi bouger sur la question de l'application de Dublin, si nous ne voulons pas nous retrouver avec des campements de rue, notamment à Paris.

Pourquoi Paris ?

Parce que Paris est une ville qui attire. Elle attire tous les gagnants de la mondialisation - et c'est tant mieux : j'en veux encore plus -, mais attire aussi celles et ceux qui vont moins bien. Je le redis ici : une ville qui n'attirerait que ceux qui vont bien, cela n'existe pas à l'échelle de la planète, ou alors c'est une espèce de ghetto mais qui va plutôt vers son déclin.

Les villes, les grandes villes, les grandes métropoles mondiales et Paris, qui est la seule métropole mondiale à l'échelle nationale - il existe de grandes métropoles dans notre pays qui sont de grandes métropoles européennes ou régionales, mais pas mondiales -, sont forcément sur la trajectoire de ces personnes, un point vers lequel convergent un certain nombre de flux migratoires.

Bien sûr, nous sommes en aval, en deuxième rang par rapport à ce que d'autres pays - je pense à l'Italie ou à l'Allemagne - ont fait en matière d'accueil, avec des volumes beaucoup plus importants que nous, dès 2015. Les

augmentations dont vous parlez sur ces derniers mois sont des augmentations tout à fait liées au fait qu'un certain nombre de personnes passées par l'Allemagne ou par l'Italie ont décidé...

Certes, elles auraient pu rester dans ces pays où elles ont introduit la demande d'asile mais elles ont décidé de venir sur notre territoire.

Je veux vraiment vous remercier, Monsieur le Préfet, remercier chacune et chacun, remercier Dominique VERSINI pour la qualité de ce débat.

J'espère que nous aurons vraiment toutes les opportunités de nous retrouver pour poser des actes concrets. En effet, dans les institutions dont parlait tout à l'heure Rémi FÉRAUD - institutions internationales, comme l'O.N.U. ou le H.C.R. ; institutions européennes, comme le Parlement ou les commissions ; institutions nationales -, la Ville de Paris fait partie des institutions locales qui sont le point de contact, le point d'impact de ce qu'il se passe. Nous devons trouver des solutions dans un contexte où les institutions, chacune, sont aujourd'hui sur des positionnements différents. Là se trouve aussi la complexité que nous avons à gérer, mais en posant des actes.

Nous allons, mes chers collègues, passer à présent au vote.

Je vous rappelle que le vœu de l'Exécutif est désormais le vœu n° 32 ter car, comme Dominique VERSINI l'a dit, le dernier intégrait notamment les mises à l'abri qui ont eu lieu la semaine dernière et cette semaine. Ce vœu n° 32 ter se positionne en réponse aux vœux n^{os} 33, 34, 35 et 36.

Madame MAQUOI, le vœu n° 33 est-il maintenu ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, comme Mme VERSINI l'a très bien souligné, l'engagement des Parisiens...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut dire oui ou non. On ne reprend pas le débat.

Mme Nathalie MAQUOI. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci infiniment, Madame MAQUOI.

Le vœu n° 34, déposé par le groupe UDI-MODEM et les Républicains, est-il maintenu ?

M. Eric AZIÈRE. - Oui, il est maintenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 35 du groupe PPCI est maintenu, j'imagine. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 36, déposé par Mme SIMONNET, est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 284).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la pollution atmosphérique dans les gares souterraines du métro parisien et des R.E.R.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats.

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés avec le vœu n° 72 concernant la pollution atmosphérique dans les gares souterraines du métro parisien et des R.E.R.

M. DARGENT a la parole pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission avait déjà consacré une séance à la question de la pollution dans les enceintes de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.

Dans le prolongement de cet intérêt, avec ma collègue Marinette BACHE, nous avons reçu il y a quelques semaines les représentants syndicaux de la R.A.T.P., ceux relevant de la F.G.T.E.-C.F.D.T. Ces agents souhaitent nous alerter sur les conditions de travail des ouvriers et des conducteurs qui ont pour environnement les tunnels traversés par les rames de métro ou de train. Ces agents sont en effet exposés au quotidien aux particules fines qui, nous le savons, sont susceptibles d'occasionner des décès prématurés.

Le groupe Socialiste et Apparentés est fortement investi, aux côtés de la Maire de Paris, pour lutter concrètement contre la pollution atmosphérique et garantir un air sain aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ce vœu permet de rappeler notre engagement dans ce domaine et notre détermination à utiliser les leviers à notre disposition. Il permet surtout de demander des éclaircissements à la présidente de la Région Ile-de-France sur ses intentions réelles. Alors que le budget primitif prévoyait un million d'euros pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro et les R.E.R., seulement 150.000 euros ont été utilisés. Nous demandons également que la présidente d'"Ile-de-France Mobilités" accélère, avec la R.A.T.P. et S.N.C.F. Mobilités, le travail sur la moindre exposition des agents des entreprises à la pollution à laquelle ils sont exposés directement.

Nous demandons, enfin, que la Préfecture de Région rassemble l'ensemble des partenaires concernés afin d'élaborer un état d'avancement des différentes mesures d'ores et déjà mises en œuvre et d'en partager le bilan pour déterminer et prioriser les leviers d'actions : piégeage ou réduction à la source des polluants, systèmes d'aération au sein des gares, avec un calendrier précis de mise en œuvre.

Je vous remercie.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DARGENT.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu met en lumière un problème important dans l'exécution des décisions du Conseil régional d'Ile-de-France. Dans le cadre du budget primitif de 2017 du Conseil régional, un million d'euros étaient en effet destinés à soutenir des projets d'innovation pour limiter les émissions de particules dans les enceintes des transports en commun.

Or, ainsi que vous le soulignez dans votre vœu, Monsieur le conseiller, cette ligne budgétaire n'a jamais été dépensée par le Conseil régional. C'est ce que révèle la lecture des comptes administratifs de la Région. Par ailleurs, dans le cadre des contrats R.A.T.P. "Ile-de-France Mobilités" 2016-2020 et S.N.C.F. "Ile-de-France Mobilités" 2016-2019, deux articles traitent des mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, notamment dans les enceintes souterraines. Or, les auditions des opérateurs de transports R.A.T.P. et S.N.C.F., qui se sont tenues à l'occasion du Conseil d'Ile-de-France Mobilités du 15 novembre 2017, n'ont abordé cette question que d'une manière très succincte.

Suite à l'adoption à l'unanimité du Conseil de Paris en octobre 2017 d'un vœu relatif à la qualité de l'air dans les enceintes souterraines, j'avais pourtant proposé, avec d'autres représentants, un vœu au conseil du S.T.I.F., qui fut adopté et qui précisait que la présidence d'"Ile-de-France Mobilités" était mandatée - je cite : "pour saisir le législateur au niveau national et européen afin qu'un travail soit mené pour aboutir à des normes adéquates en matière de qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines pour demander à la R.A.T.P. et à S.N.C.F. Mobilités de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires à la réduction des concentrations de particules dans les enceintes ferroviaires souterraines - tunnels, espaces voyageurs, ateliers - et pour demander aux opérateurs l'élaboration d'un plan de progrès, une évaluation, dans la mesure du possible, de la réduction des concentrations à en attendre et un dispositif de suivi des concentrations de particules. Ces plans devaient être présentés lors des auditions prévues au conseil du S.T.I.F. le 15 novembre 2017.

Ainsi que vous le soulignez, ce vœu n'est donc, manifestement, pas suivi d'effets. En conséquence, il convient de poursuivre la mobilisation des acteurs directement concernés par ce sujet majeur. J'émetts donc un avis tout à fait favorable à votre vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

J'ai une explication de vote de Mme BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant de la non-exécution budgétaire des crédits 2017 sur la ligne...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Excusez-moi, on ne s'entend pas très bien. Si vous pouviez faire un peu moins de bruit, s'il vous plaît, dans l'hémicycle.

Mme Julie BOILLOT. - Merci.

S'agissant de la non-exécution budgétaire des crédits alloués au budget primitif 2017 sur la ligne "amélioration de la qualité de l'air dans le métro, R.E.R.", l'explication est simple. La Région a travaillé avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. pour définir un cahier des charges sur un appel d'offres. Cet appel d'offres vient d'être lancé en mars et se clôture en juin. L'objet de cet appel d'offres est de soutenir des projets pilotes afin d'améliorer plus rapidement et plus efficacement la qualité de l'air dans les espaces souterrains des transports en commun d'Ile-de-France. Les solutions proposées devront être innovantes, répondre à une ou plusieurs problématiques liées à la qualité de l'air en souterrain, comme la filtration, la ventilation des quais et locaux souterrains, l'amélioration du matériel roulant, la gestion des chantiers, la réduction de l'exposition des travailleurs et des usagers.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous devez conclure. Quelle est votre explication de vote ?

Mme Julie BOILLOT. - Cet appel d'offres est conduit et, courant 2018, donnera un certain nombre de réponses à la majorité de la Ville de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 308).

Vœu déposé par Mme Carine PETIT relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - On passe à l'examen des vœux n° 73 et n° 74 qui sont relatifs à la traverse Bièvre-Montsouris.

La parole est à Mme Carine PETIT pour deux minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait maintenant deux ans que, comme maire, je m'oppose et j'essaie de montrer à l'Exécutif que la suppression ou même la révision à la baisse du service de la traverse Bièvre-Montsouris serait une très mauvaise idée. Je m'oppose, du coup, à la première idée de l'Exécutif qui était de supprimer ces traverses au profit d'un report des usagers de ce transport public en commun vers des lignes beaucoup plus fréquentées, tel que le tram ou le bus des lignes de bus.

Quand ce n'est pas le maire du 13e arrondissement qui porte un vœu en Conseil de Paris, c'est moi. Tous les trois mois, je crois que nous revenons sur ce sujet. J'espère, aujourd'hui, alors que ce mois de juin 2018, nous avons pris une mesure forte à destination des usagers seniors des transports en commun, qui est la gratuité sous condition de ressources, j'espère qu'après deux ans, nous obtiendrons une réponse claire de M. l'adjoint au Maire en charge des transports et de la Maire de Paris pour que nous puissions rassurer les usagers, les habitants de ces quartiers qui demandent simplement le maintien de ce petit transport en commun.

Je continuerai à me battre auprès de vous aussi pour demander qu'Île-de-France Mobilités, la R.A.T.P. participent, de manière beaucoup plus efficace, à la mise en valeur de ce service.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PETIT.

M. AZIÈRE pour le vœu n° 74.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Si ce vœu est le même que celui qu'a déposé Carine PETIT... A tout seigneur, tout honneur... c'est que c'est le vœu du quartier Montsouris-Dareau que nous portons. J'ai proposé à Carine PETIT de le porter ensemble, mais vous avez choisi de le porter toute seule, d'ailleurs, sans le soutien du groupe Socialiste, ce qui paraît un manque de solidarité à une maire d'arrondissement et le peu d'attention que le groupe Socialiste porte aux préoccupations des habitants du 14e. Néanmoins, ce vœu est très important.

Je suis complètement solidaire des propos de Carine PETIT sur ce plan. Les habitants s'interrogent évidemment avec angoisse sur le maintien de la traverse Bièvre-Montsouris. Ils ont le sentiment qu'on n'ose pas leur avouer que, soit on ne pourra plus la financer, soit elle est vouée à disparaître. Ce service a pourtant une vocation sociale, comme toutes les traverses ailleurs dans Paris. Cela permet aux personnes fragiles, aux mères de famille, aux handicapés, aux personnes âgées d'améliorer leur mobilité. Cela permet aussi, là où elles traversent l'arrondissement, d'atteindre des quartiers, de rendre certains coins du 14e plus accessibles. C'est donc quelque chose de très important.

A l'heure de la gratuité des transports, puisque c'est le projet de Mme HIDALGO, je trouverais fort que l'on ne puisse pas financer la traverse Bièvre-Montsouris. Au nom du conseil de quartier Montsouris-Dareau, porté par le groupe UDI-MODEM, on forme le même vœu que Carine PETIT. Nous demandons que soit maintenue la traverse Bièvre-Montsouris et que l'on garantisse sa pérennité aux habitants du 14e, aux 25.000 usagers par mois - c'est quand même beaucoup - sans aucune publicité pour la traverse.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour peut-être satisfaire à vos attentes, une réponse de M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais rassurer tout le monde : nous allons tous être solidaires. Je remercie à la fois Carine PETIT, maire du 14e, et M. le président AZIÈRE pour les élus du groupe UDI-MODEM, pour ce vœu qui va nous permettre peut-être de clore une mésentente ou une méprise au sujet du devenir des traverses. La traverse Bièvre-Montsouris, qui parcourt l'Est du 13e et l'Ouest du 14e arrondissement, est l'une des cinq traverses parisiennes qui permettent une desserte fine de certains quartiers de Paris, d'une manière complémentaire au réseau de bus parisien.

Comme les autres traverses, la traverse Bièvre-Montsouris joue un rôle social important, car elle permet à des publics parfois fragiles de se déplacer facilement et d'accéder à des équipements importants, qu'ils soient de santé, de loisir ou d'activité. Elle facilite aussi le déplacement dans un quartier caractérisé par un relief marqué.

Nous sommes bien évidemment très attachés à ces services de transport que nous avons développés. J'ajoute que la mise en œuvre de la gratuité des transports pour les personnes de plus de 65 ans, sous condition de revenu, bénéficiera à un large public et devrait permettre à ce public d'utiliser nos traverses.

L'ensemble des traverses, par ailleurs, vont être dorénavant exploitées avec des minibus électriques et non plus diesel. Un projet de délibération portant sur une nouvelle convention avec la R.A.T.P. pour l'exploitation de ce qu'on appelle les anciennes traverses, c'est-à-dire Ney Flandre, Charonne et Bièvre-Montsouris, dans la continuité du service offert aujourd'hui et avec du matériel roulant électrique, qui plus est avec des dispositifs d'information sur les temps d'attente aux arrêts, sera soumise au vote du prochain Conseil de Paris, début juillet 2018.

C'est donc un vœu favorable aux deux vœux présentés.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Un avis favorable. Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 de Mme PETIT, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 309).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 310).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne de tramway T9 (Porte de Choisy-Orly).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 75 relatif à la ligne de tramway T9, porte de Choisy-Orly, et la parole est M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Didier LE RESTE. - Non, ce sera Didier LE RESTE pour le groupe.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - A défaut, ce sera M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Voilà, je vous remercie, Madame la Maire.

Pour présenter et soutenir ce vœu, je dirai que l'appel à candidature publié le 18 mai par la présidente d'"I.D.F. Mobilités", Mme PÉCRESSE, pour la future ligne du tramway T9, a certainement été inspirée par la réforme de la S.N.C.F. actuellement en débat au Sénat et qui fait actuellement l'objet d'un mouvement social important.

Cette réforme, je le rappelle, vise à terme à créer les conditions de filialisation et de privatisation des activités qui seront jugées rentables, au détriment du service public. Alors que le T9 est prévu pour remplacer en 2020 la ligne de bus 183, la plus chargée d'Ile-de-France et exploitée depuis toujours par la R.A.T.P., l'appel à candidatures de Mme PÉCRESSE impose au gagnant de créer pour l'exploitation une société de droit privé. Le T9, je le dis, ne constitue pas une nouvelle desserte au sens notamment des règlements et directives européennes de libéralisation. Ainsi, pour nous, il n'y a pas lieu de soumettre son exploitation à la concurrence. C'est donc un choix politique assumé par Mme PÉCRESSE que nous combattons.

Cette procédure, si elle était mise en œuvre, engagerait la R.A.T.P. sur les voies de la privatisation et conduirait à une désorganisation, à une balkanisation du système des transports en Ile-de-France.

C'est pourquoi notre vœu demande que la Ville de Paris interpelle la présidente d'"I.D.F. Mobilités" afin d'abandonner la mise en concurrence et que l'exploitation du T9 soit confiée à la R.A.T.P.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Je propose à M. NAJDOVSKI de répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Le tramway T9 est une liaison qui reliera, en empruntant la route départementale 5, la porte de Choisy à la ville d'Orly, dans le Val-de-Marne. Cette nouvelle ligne de tram est actuellement en cours de construction et sera mise en service à l'horizon de 2020.

"Ile-de-France Mobilités", l'autorité organisatrice de la mobilité dans notre Région est chargée, conformément à la réglementation en vigueur, de définir les modalités d'attribution des contrats avec les opérateurs de transport. Pour cette ligne, le choix a été fait par "I.D.F.M." d'opérer dans le cadre d'une gestion de délégation de service public, ce qui anticipe ce qui sera bientôt obligatoire. Ce choix qui fait que la R.A.T.P. va effectivement se confronter à une situation de concurrence a été approuvé par le Conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" en février 2018 et a été, in fine, voté par toutes les composantes du Conseil d'administration, en dépit d'un certain nombre de réticences qui ont pu être formulées.

Ce choix est donc définitivement acté et il semble illusoire de vouloir revenir dessus. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif ne pourra pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au partage de l'espace public.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 76 relatif au partage de l'espace public et je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour objet la sécurité sur les trottoirs parisiens et le partage de l'espace public. Les terrasses qui débordent, les gyropodes, les trottinettes, mobilier urbain, travaux, pistes cyclables, vélos et scooters qui circulent sur les trottoirs, peu à peu les piétons voient leur espace de circulation se restreindre alors même que nous cherchons à promouvoir une ville qui leur est destinée.

Comment faire quand on a une poussette ou que l'on est une personne à mobilité réduite ? Au-delà de l'aspect pratique important, cela soulève des enjeux de sécurité. La Mairie a renforcé son action dans certains quartiers, notamment autour des Halles pour réduire les incivilités. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin encore et étendre le dispositif, et nous proposons un renforcement des contrôles et des verbalisations sur ce qui stationne sur les trottoirs.

Ce sujet mérite une campagne d'information pour sensibiliser aussi bien les différents utilisateurs que sont les piétons, cyclistes, cyclomotoristes, utilisateurs de gyropodes ou de trottinettes sur les règles qui s'appliquent dans l'espace public, droits comme devoirs et interdictions. C'est l'autre objet de ce vœu dont l'objectif est vraiment de garantir la sécurité et le partage serein de l'espace public.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOLDGRAB.

En réponse, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le 1er janvier 2018 avec l'entrée en vigueur de la loi sur le statut de Paris, la DPSP a accueilli près de 1.300 agents supplémentaires, au premier rang desquels les agents de surveillance de Paris, A.S.P.

Ces agents ont été déchargés du contrôle du stationnement payant pour leur permettre de s'engager sur de nouvelles missions auparavant dévolues à la Préfecture de police. Ce sont des missions très attendues des Parisiennes et des Parisiens, que ce soit la lutte contre les incivilités, la question du partage de l'espace public ou encore la régulation des déplacements. Les agents de la DPSP sont ainsi à pied d'œuvre chaque jour pour prévenir et dissuader les comportements inciviques, dangereux ou gênants sur l'espace public et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les en remercier ici, devant notre Assemblée.

Les premiers mois de mise en œuvre de cette réforme importante sont très encourageants. Je vous livre ici les derniers chiffres en date du 25 mai dernier : 211.000 P.V. ont été dressés pour sanctionner les entraves au déplacement, dont pas moins de 79.000 ont visé un non-respect, par des véhicules, des trottoirs, passages piétons ou zones piétonnes. Parmi ces P.V., près de 30.000 ont visé des stationnements de deux-roues motorisés sur les trottoirs.

Par ailleurs, Colombe BROSSEL et moi-même avons demandé à la DPSP, comme elle le fait déjà au titre des verbalisations en matière d'incivilités, de transmettre chaque mois les statistiques et la cartographie des interventions de l'action des A.S.P. aux maires d'arrondissement et aux présidents de groupe.

Enfin, la campagne de communication visant à un meilleur partage de l'espace public est toujours dans nos projets et nous continuons à y travailler avec la DICOM. J'ai également porté cette demande auprès de l'Etat, dans le cadre des Assises de la mobilité, qui se doit également de porter ces problématiques relevant de la sécurité routière à la connaissance de toutes et tous.

Pour toutes ces raisons, nous donnerons un avis favorable à votre vœu.

J'en profite également pour dire, en la présence de M. le Représentant du Préfet de police, que, même si la Ville est très engagée sur ces questions d'incivilités dans l'espace public, cela ne dispense pas, j'allais dire, en tout cas les forces de police qui sont aussi à même de pouvoir mener des actions pour réprimer des comportements inciviques dans l'espace quand il y en a, bien évidemment.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - A ce sujet, je crois que M. le Représentant du Préfet de police souhaite dire un mot.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, depuis la loi du 28 février 2017 et avec le transfert des A.S.P. au 1er janvier, c'est un sujet sur lequel nous agissons de façon complémentaire, Ville de Paris et Préfecture de police. En 2017, au moment où les A.S.P. étaient encore sous l'autorité du Préfet de police, c'est un peu moins de 169.000 P.V. pour manquement aux règles de l'arrêt de stationnement à l'encontre d'usagers de deux-roues motorisés ou pas, donc notamment des cyclistes, qui ont été dressés.

Le chiffre de cette activité réalisé par la Préfecture de police est bien moins important en 2018 du fait de ce transfert d'agents vers la Ville de Paris mais il reste conséquent. Nous avons un peu plus de 37.000 procès-verbaux à l'encontre de deux-roues motorisés ou de cyclistes pour l'ensemble des infractions commises sur la voirie et dans l'espace public. Parmi ces plus de 37.000 procès-verbaux, nous en avons un peu plus de 6.000 qui concernent les problématiques de stationnement sur trottoirs notamment. Je vous passe le détail mais je pourrais vous les donner avec précision si vous le souhaitez.

Voilà un sujet de compétences désormais partagées, sur lesquelles il convient en effet que nos actions soient complémentaires. Le Préfet de police et la Maire de Paris ont signé une convention de coordination pour organiser, justement, les actions respectives de la DPSP et de la Préfecture de police.

Nous pouvons travailler davantage, non seulement sur des opérations conjointes, le cas échéant sur une répartition de l'espace public pour faire en sorte que nos opérations permettent de couvrir la plus grande surface possible et de réprimer ces infractions qui, comme vous l'avez rappelé, Monsieur l'Adjoint à la Maire, posent non seulement des problèmes tout simples de respect de la loi, mais aussi des problèmes de sécurité routière.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 311).

Vœu déposé par le groupe DP relatif au mobilier urbain quais hauts des Tuileries.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 77 relatif au mobilier urbain, quais hauts des Tuileries et je donne la parole à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

On a fermé les voies sur berges à l'été 2016 et on ne les a pas rouvertes en septembre. On a beaucoup débattu sur ce sujet et on est évidemment heureux que ces voies n'aient pas été rouvertes. Mais on a installé à cette époque des blocs de béton particulièrement inesthétiques, voire hideux, pour délimiter la voirie entre la partie désormais réservée aux piétons et aux cyclistes et qui permet de s'engager sous le tunnel des Tuileries, sous le tunnel du Louvre, et la partie dévolue aux voitures sur deux voies.

Cela fait donc près de deux ans maintenant, un peu moins, et ces mobiliers sont non seulement inesthétiques mais, en plus, ne sont pas très pratiques, y compris pour l'accès à ces voies réservées aux cyclistes, à partir de la Concorde ou du pont de Solférino.

Nous avons donc décidé de mettre sur le tapis cette question pour qu'un mobilier esthétique, cohérent et digne de la qualité du quai des Tuileries puisse être enfin installé sur cet espace. Ce, d'autant que le débat est derrière nous sur la réouverture ou pas des voies.

Merci de prendre en compte cette demande pour une mise en œuvre rapide.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je partage votre constat, Monsieur LAURET, ces barrières de béton délimitant la circulation automobile de la partie piétonne sur le quai haut le long du Jardin des Tuileries n'ont rien d'esthétique, mais elles sont indispensables pour répondre à des contraintes qui s'imposent à nous.

D'une part, celle de la sécurité publique et la protection de la partie piétonne par exemple, contre l'intrusion d'un véhicule bélier. Nous avons tous en tête les images terribles de l'attentat de Nice de juillet 2016.

D'autre part, une contrainte qui est celle de la réversibilité des aménagements, qui nous impose de pouvoir rouvrir rapidement la voie aux secours en cas d'urgence. Nous devons conserver ces éléments. Pour l'instant, ils prennent la forme de ces gros blocs disgracieux, mais lorsque le cadre réglementaire nous le permettra, nous pourrions envisager un traitement différent, qu'il n'est pas possible d'envisager actuellement.

Je vous propose à regret de retirer votre vœu. Si vous le mainteniez, nous serions obligés d'émettre un avis négatif, sachant que la sécurité ici primera sur la question de l'esthétique.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Il y a une explication de vote de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci.

Simplement en tant que maire du 1er arrondissement, je voulais m'exprimer. Je considère que le problème posé par Thomas LAURET est tout à fait légitime. Je rappellerai, sans refaire le débat sur les voies sur berges, que l'on a dit que les voies sur berges basses étaient une autoroute urbaine, ce qui reste à démontrer puisqu'il y a une seule voie limitée à 50 kilomètres/heure.

Mais le paysage autoroutier du coup, on l'a reporté sur les quais hauts. Les quais hauts sont un paysage mythique, historique, avec les berges hautes, avec le Jardin des Tuileries, les grilles du Jardin des Tuileries, puis la galerie du bord de l'eau, or la perspective depuis la place de la Concorde est absolument hideuse et totalement rébarbative.

Je ne comprends pas la réponse qui vient d'être faite par Christophe NAJDOVSKI. J'avais l'intention de voter le vœu de Thomas LAURET. Je ne comprends pas que l'on nous dise : on ne peut rien changer.

Si, on peut naturellement imaginer, sans porter atteinte au principe de sécurité en liaison avec le Préfet de police, un dispositif qui soit moins moche que ce que nous avons aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, je voterai le vœu de Thomas LAURET.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

M. Thomas LAURET. - Nous le maintenons parce que nous pensons que l'on peut à la fois garder l'aspect sécuritaire et l'aspect esthétique.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 312).

Je voudrais vous redemander qui est pour.

Nous n'avons pas compté le premier tour. Nous avons compté le deuxième, mais pas le premier. Ce n'est pas malhonnête, il est adopté. C'est juste pour recompter la première partie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la piétonisation de quartiers.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le vœu n° 78 relatif à la piétonisation de quartiers.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Lorsqu'on quitte Paris pour aller dans n'importe quelle grande ville de province, voire d'Europe, chacun pourra remarquer combien Paris reste en retard pour le développement de véritables zones piétonnes. Allez à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Rouen, Rennes, Tours, Poitiers, Toulouse et bien d'autres encore et chacun pourra constater le changement radical de ces villes au cours des 20 dernières années par le développement de nombreuses voies et zones piétonnes.

A Paris, les progrès récents doivent nous encourager à aller beaucoup plus loin. Le succès des opérations "Paris Respire", le succès de la piétonisation des voies sur berges, le succès de l'opération mensuelle sur les Champs-Élysées, le succès de la généralisation des zones 30 doivent nous conduire à développer, dans de nombreux quartiers, de nouvelles voies, zones et rues piétonnes.

Dans le 18e, nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'expérience de la transformation de la rue Marcadet en rue de circulation douce, d'ailleurs proposée par le Comité vélo auquel je participe.

Nous proposons d'aller beaucoup plus loin et de développer davantage de zones piétonnes, y compris en expérimentant des zones ou rues avec la piétonisation en seconde partie de journée comme le font de nombreuses villes touristiques notamment.

Cela permet l'activité économique en matinée, et l'accès à la rue pour les piétons et notamment les enfants et familles, mais aussi les touristes en après-midi et soirée.

Dans le 18^e arrondissement, nous demandons que la rue de Steinkerque, fréquentée par les touristes qui prennent d'assaut la butte Montmartre, devienne enfin et officiellement totalement piétonne, même si elle l'est presque de fait.

Nous proposons aussi que de nombreuses rues autour du Sacré cœur ou de la place du Tertre le deviennent, et nous proposons d'étendre la piétonisation du secteur de l'Olive, très apprécié des habitants du quartier Marx Dormoy.

Si ce projet de délibération touche le 18^e, cette réflexion devrait aussi concerner les quartiers et rues étroites touristiques que sont le Quartier Latin, Saint-Germain-des-Prés, le Marais, la Butte aux cailles, les Tuileries ou encore Montparnasse.

La piétonisation est un élément essentiel de nos engagements sur le Plan Climat, et je précise que ce vœu qui a été présenté en conseil du 18^e arrondissement est celui qui a été amendé par l'Exécutif du 18^e pour tenir compte des remarques formulées lors du Conseil d'arrondissement. Ce vœu a alors été adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A travers ce vœu, vous souhaitez que nous allions encore plus loin dans les projets de piétonisation ou de réaménagement de rues favorables aux piétons et aux modes doux. Je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Je vous propose cependant, chers collègues, quelques amendements pour en faciliter la mise en œuvre.

Pour ce qui concerne votre demande de nouvelles zones "Paris Respire", je dois d'abord préciser que le 18^e arrondissement est déjà pourvu de 3 zones, avec le quartier rue du Poteau, le quartier de la butte Montmartre, et depuis quelques semaines, le quartier Château Rouge.

L'arrondissement est donc bien pourvu en zones "Paris Respire", si on le compare aux autres arrondissements parisiens qui en souhaitent également.

Ce dispositif mobilise des moyens humains non négligeables. Ce sont des coûts de fonctionnement. Il serait coûteux de les développer en semaine. Nous ne pouvons donc pas accéder à votre demande sur ce point. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un amendement.

Pour expérimenter la piétonisation de rue temporaire, y compris en semaine, je vous propose de travailler au concept de rue aux enfants qui, avec la collaboration active d'acteurs locaux, permet de jouir d'une portion de rue sur des horaires définis. Issus du budget participatif, ces projets peuvent faire l'objet de financements.

Dans les arrondissements où des rues de ce type existent, je pense au 3^e avec la rue Golotte, la rue des Coutures Saint-Gervais, ou encore au 12^e arrondissement avec la rue Bignon, ce sont de réelles réussites qui comblent les usagers de ces voies piétonnes temporaires ou définitives, sans entraver les autres usages type livraison par exemple.

En ce qui concerne la rue de Steinkerque, il est tout à fait envisageable d'étudier des aménagements matérialisant la priorité piétonne, ce qui renforcerait encore plus nettement le caractère piéton de cette rue. Je propose un amendement en ce sens.

Sous réserve de l'adoption de ces amendements, nous pourrions adopter ce vœu, en précisant que nous venons de voter ce matin la contractualisation avec l'Etat, qui appelle à une modération de nos coûts de fonctionnement.

Par conséquent, lorsque vous faites des vœux qui appellent à avoir de nouvelles dépenses de fonctionnement, c'est bien de modérer aussi les demandes et faire en sorte qu'elles soient réalisables et conformes à ce que nous venons de voter ce matin avec la contractualisation.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, quelques mots ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - S'agissant des trois secteurs déjà couverts par l'opération "Paris Respire" et la piétonisation, nous en voyons les aspects positifs, même s'il ne faut pas négliger les conséquences sur les quartiers périphériques.

Conséquences que nous serons disposés à travailler pour accompagner la piétonisation, ou en tout cas l'aménagement des circulations douces dans ces secteurs, dont nous voyons les effets positifs aussi bien en termes de sécurité routière que de sécurité publique.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je m'abstiendrai sur ce projet de délibération en raison notamment de la rue de Steinkerque ou le haut de Montmartre puisque ce sont des zones où si vous piétonnisez, c'est la porte ouverte à une insécurité. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas été piétonnisé jusqu'à présent, en raison des joueurs de bonneteau et des pickpockets en tous genres.

La piétonisation, oui, mais en concertation avec la Préfecture et vraiment après analyse et expérimentation. Pour l'instant, je m'abstiendrai.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je demande d'abord à M. GUILLOT s'il accepte l'amendement qui est proposé par M. NAJDOVSKI.

M. Didier GUILLOT. - J'accepte l'amendement et je voterai le vœu de l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 313).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'encadrement des activités de location en "free-floating".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 79 est relatif à l'encadrement des activités de location en "free-floating".

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs mois des activités de location en "free-floating" se sont développées. Ce sont les vélos mais aussi les scooters qui fleurissent sur les trottoirs de notre capitale, avec des utilisateurs pas toujours très scrupuleux quant à l'emplacement de stationnement de leur vélo ou scooter.

Ce problème, nous l'avons déjà abordé. Une sorte de flou législatif ne permet pas d'encadrer ces pratiques d'un nouveau genre. Si nous sommes favorables à la liberté d'entreprendre et au développement de nouveaux

moyens de mobilité douce et innovante, nous pensons qu'un cadre législatif et réglementaire est nécessaire avant de développer ces activités.

La situation actuelle pose deux problèmes : une activité commerciale qui se développe en occupant l'espace public sans cadre ou réglementation et une absence d'outil de la municipalité pour réglementer le stationnement de ces deux-roues stationnés de façon anarchique.

Nous proposons que la Ville interpelle le législateur sur la nécessité de faire évoluer la loi et nous souhaitons que la Ville à son échelle trouve des solutions pour réguler la présence de ces vélos.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOLDGRAB.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous souscrivons totalement à l'objectif d'encadrement du déploiement des vélos sans stations et sans bornes d'attache. Il y a un enjeu important de maîtrise de l'occupation de l'espace public et c'est la raison pour laquelle, dès l'arrivée de ces opérateurs à l'automne dernier, nous avons entamé un dialogue et une coopération avec eux, visant à définir les conditions d'un développement mesuré et le plus respectueux possible de l'espace public.

Cette collaboration va se concrétiser d'ailleurs prochainement avec la signature d'une charte de bonne conduite qui définit des objectifs de qualité de vélo, d'inscription dans une démarche sociale et environnementale, de rapidité d'intervention quand il y a des vélos abandonnés ou encore de communication des données, et bien entendu de contrôle de l'espace public avec des engagements de régulation et de maintenance des vélos.

Nous espérons que cette signature sera effective d'ici l'été. Je vous informe par ailleurs que nous travaillons également à l'élaboration d'une charte avec les opérateurs de scooters électriques en "free-floating" sur le même principe.

Parallèlement, nous avons également souhaité que la réglementation nationale donne la possibilité de lier l'activité des opérateurs à une licence. Dans le cadre des Assises de la mobilité préparatoires au projet de loi d'orientation sur les mobilités, nous avons donc porté la demande auprès de la Ministre des Transports que cette licence puisse être instituée et également adossée à une redevance. Cette demande de la Ville rejoint la première demande de votre vœu.

Par ailleurs, votre vœu pointe la nécessité de développer des solutions de stationnement adaptées. Nous développons des places de stationnement pour vélo. L'objectif que nous nous étions fixé de 10.000 places supplémentaires dans la mandature est d'ores et déjà en passe d'être réalisé. Nous avons l'objectif aujourd'hui d'aller au-delà de ce cap des 10.000 arceaux supplémentaires, ainsi que vous le souhaitez.

Parallèlement, nous souhaitons expérimenter la création de places de stationnement de vélos exclusivement dédiées aux vélos partagés. Les 2e et 9e arrondissements pourront être les deux premiers arrondissements concernés par cette expérimentation.

Les demandes portées par votre vœu sont prises en compte. Nous avons fait des amendements qui sont d'ordre formel et de précision. S'ils vous conviennent, nous pourrions donner un avis favorable à ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons le constat selon lequel il y a effectivement un vide juridique qui se traduit par une occupation totalement anarchique de l'espace public et un non-respect des règles de partage de cet espace, rendant même dangereux certains cheminements. Nous sommes donc favorables à la mise en œuvre d'une licence d'exploitation délivrée par la Ville qui permettrait donc une véritable régulation du "free-floating".

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste rappeler que, pour beaucoup d'utilisateurs, ces vélos servent de remplacement au Vélib' en attendant que le service soit totalement rétabli. Je ne voudrais pas qu'on l'oublie en restreignant leur utilisation. Je dis cela pas seulement en tant qu'élu mais en tant qu'utilisateur. C'est juste un rappel. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc demander à Mme GOLDGRAB si elle accepte les amendements.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Oui, j'accepte.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe RG-CI amendé selon les précisions de M. NAJDOVSKI, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 314).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la continuité d'un service public de location de vélos.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 80 est relatif à la continuité d'un service public de location de vélos.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Nous savons tous ici combien les Parisiennes et Parisiens sont attachés à l'utilisation du vélo pour se déplacer. Le déploiement du Vélib' a malheureusement pris du retard. Les usagers sont déçus et en attente. Aussi, le groupe Europe Ecologie demande que le Conseil de Paris mette en place, à titre exceptionnel pour l'année 2018, une aide financière à la location de longue durée de vélos chez des loueurs privés parisiens, en concertation avec ces derniers pour tout abonné Vélib' de longue durée.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame MOREL, l'idée est intéressante, même si elle ne viserait pas forcément le même usage que Vélib'. Elle pourrait donc être explorée dans un second temps, si la phase de consolidation actuelle du service Vélib' n'aboutissait pas.

Il vous est donc proposé de retirer le vœu, mais nous retiendrons et étudierons cette solution, si d'aventure l'horizon ne devait pas s'améliorer pour ce qui est du service Vélib' à la sortie de l'été.

C'est peut-être quelque chose qui est encore un peu prématuré aujourd'hui. Nous sommes dans un phase qui vise d'abord à consolider le service Vélib' aujourd'hui, même si nous savons que le service n'est pas encore suffisamment stabilisé. Si nous devons nous retrouver dans une situation de difficulté à la sortie de l'été, c'est une solution que nous pourrions envisager.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer le vœu, mais on pourra y revenir peut-être à la rentrée de septembre par exemple.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame MOREL, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Joëlle MOREL. - Oui, nous le retirons et nous le représenterons peut-être après les vacances.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Le vœu n° 80 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la transparence du service Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 81 est relatif à la transparence du service Vélib'.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Chacun sait ici l'attachement des Parisiens mais aussi des Franciliens, et d'une façon plus générale des usagers du Grand Paris, au système de vélo partage Vélib'.

Le changement de prestataire adopté en septembre dernier s'est traduit - on en a parlé longuement déjà ici - par une crise très importante d'une transition ne respectant ni les délais ni les contrats.

A ce jour encore, le nombre de stations opérationnelles est très en deçà des objectifs, malgré les nombreuses révisions : 656 stations sur 1.400. Pour celles qui sont finies, les usagers peuvent se rendre compte qu'elles ne fonctionnent pas toujours.

"Smovengo" de plus a retiré sans explication convaincante les vélos électriques, alors même que cette nouveauté appréciée fut sans doute un argument clé de "Smovengo" pour convaincre les membres de la C.A.O.

Le nombre d'abonnés est en chute libre. La Ville de Paris a pris ses responsabilités en essayant d'aider l'opérateur à rattraper tous ses retards techniques. Les dirigeants de "Smovengo" et le syndicat "Autolib' et Vélib' Métropole" ont présenté un plan de sortie de crise. Mais nous pensons qu'à ce stade il est impératif d'avoir une vision globale et d'étudier toutes les solutions possibles à une réelle sortie de crise efficace et tenable pour l'intérêt des Parisiens.

Aussi, nous demandons qu'au cas où les problèmes perdureraient à la rentrée, l'Exécutif parisien présente, en 1ère et 3e Commissions, les différents scénarios envisageables concernant le service Vélib' actuel et leurs conséquences en termes organisationnels, financiers et juridiques.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, nous sommes dans un plan de consolidation actuellement qui est la deuxième phase du plan d'urgence que "Smovengo" a présenté début mai. Une première étape a été achevée à la mi-mai avec le retrait de 3.000 vélos qui étaient bloqués et qui ont été remplacés par des vélos neufs.

Pour ce qui est des stations non électrifiées, les batteries sont remplacées quotidiennement. Désormais, la priorité est donnée à l'électrification des stations existantes.

Le Centre de relations clients a été renforcé avec un effectif de 160 équivalents temps plein. L'objectif, aujourd'hui, est de répondre à 100 % des appels au Centre de relations clients, ce qui est le cas.

Trente ambassadeurs de terrain sont positionnés, chaque jour, sur les stations les plus utilisées aux heures de pointe, dans chaque arrondissement, pour accompagner les usagers.

Ce plan d'urgence a permis de stabiliser la situation avec, depuis trois semaines, un nombre de trajets quotidiens compris entre 15.000 et 20.000. Cela reste toutefois très insuffisant, et Vélib' n'est toujours pas un service pleinement opérationnel, comme on serait en droit de l'attendre.

Ceci étant, je rappelle que, sur la question du nombre d'abonnés, vous parlez d'un chiffre en chute libre. On est quand même à 220.000 abonnés, sachant qu'au début de l'année, on était à 130.000. Cela veut dire qu'aujourd'hui, le nombre d'abonnés croît, ce qui veut dire qu'il y a une attente très forte du rétablissement du service Vélib'. C'est la priorité des priorités que d'avoir un service fiable, robuste, et qui fonctionne. C'est la priorité des semaines à venir.

Votre vœu propose que nous nous donnions rendez-vous à la rentrée, après cette phase de consolidation, pour présenter la situation, proposer des scénarios envisageables en cas d'enlisement. Nous y sommes favorables avec quelques petits amendements formels.

Sous réserve que nous puissions adopter ces amendements, nous donnerons un avis favorable.

Par ailleurs, je rappelle que j'organise, depuis le mois de janvier, tous les mois, à destination des groupes du Conseil de Paris ainsi que des mairies d'arrondissement, une réunion avec les représentants de Smovengo. Nous avons eu quatre réunions de ce genre avant chaque Conseil de Paris. J'en referai une avant le Conseil du mois de juillet, d'ici la fin du mois de juin, et je vous invite, Monsieur le Conseiller, à y participer, tout comme les élus de cet hémicycle.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de Mme BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Là encore, une excellente initiative de nos collègues Démocrates et Progressistes. Lors de la dernière réunion d'information avec "Smovengo", qui a eu lieu vendredi, le directeur général a indiqué que plusieurs solutions étaient à l'étude pour rétablir avec plus ou moins de succès, le service Vélib', et que toutes ces solutions seraient présentées dans les prochaines semaines, uniquement au client, c'est-à-dire au Syndicat Mixte "Autolib' Vélib' Métropole".

Or, comme vous le savez, aucun groupe d'opposition n'est représenté au Bureau du Syndicat puisque les deux administrateurs de la Ville sont M. NAJDOVSKI et Mme BARATTI-ELBAZ.

La proposition de nos collègues Démocrates et Progressistes permettrait ainsi que le Syndicat et la Ville soient totalement transparents sur ce dossier plus qu'épineux et que chacun d'entre nous dispose de l'ensemble des informations. Nous voterons donc pour ce vœu. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GUILLOT, acceptez-vous les amendements proposés par M. NAJDOVSKI ?

M. Didier GUILLOT. - Oui.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 315).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au retour de l'overflow.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 82 est relatif au retour de l'"overflow".

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

La dépose d'un vélo dans une station déjà pleine, appelée "overflow" ou "park +", est l'une des avancées majeures du nouveau Vélib'.

Cette faculté est réservée aux abonnés V-Plus pour 37,20 euros à l'année, ou aux abonnés V-Max pour 99,60 euros par an. Ce système permettait de pallier le manque de stations en offrant un plus grand nombre de Vélib' disponibles. Or, l'"overflow" s'est traduit par un engorgement des stations en raison de l'incapacité de "Smovengo" à assurer la régulation conjuguée au faible nombre de stations opérationnelles.

Cette innovation a donc été désactivée le 14 mai dernier, lors de la mise en œuvre du plan de sauvetage du Vélib'.

La grève des salariés de Vélib' conduit à prolonger cette suspension, et "Smooove", lors de la dernière réunion de travail, qui a eu lieu vendredi, n'indique pas que ce service sera remis en service prochainement. C'est pour cela que nous souhaitons que "Smovengo" mette en œuvre rapidement des dispositions organisationnelles nécessaires

pour assurer une régulation réactive des vélos et permettre le retour de l'"overflow", et que les abonnés V-Plus et V-Max soient dédommagés de cette absence de fonction. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOILLOT.

En réponse, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ainsi que je l'ai dit lors de mes précédentes interventions, nous sommes actuellement dans une phase de consolidation de Vélib'. L'objectif prioritaire, c'est de fiabiliser le parcours client de Vélib'. C'est la raison pour laquelle le prestataire a décidé de suspendre momentanément la fonction dite "overflow", qui permet une surcapacité des stations, mais cette fonction ajoutait de la complexité à la gestion du service.

C'est aussi la décision qui a été prise de retirer provisoirement les vélos électriques, le temps que les stations électrifiées permettent la recharge des vélos et qu'elles soient déployées pour éviter de nous retrouver dans une situation de difficulté.

La priorité, aujourd'hui, c'est bien d'assurer la fiabilité, la robustesse du système. Donc, le retour de la fonction overflow, tel que demandé dans votre vœu, ne peut pas être la priorité de la phase actuelle.

Vous connaissez l'expression qui dit que "le mieux est parfois l'ennemi du bien". Il ne faudrait donc pas que, par une volonté de vouloir remettre des fonctions qui ont été retirées temporairement, nous nous retrouvions avec une conséquence qui soit l'exact inverse de l'effet recherché, à savoir au contraire une dégradation du service.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas donner une suite favorable à ce vœu. La priorité, c'est bien de rétablir et d'établir la robustesse du système aujourd'hui.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux pénalités de "Smovengo".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 83 est relatif aux pénalités de "Smovengo".

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, rapidement, toujours sur le même sujet. Christophe NAJDOVSKI répondait, il y a quelques instants, "on ne sait pas si l'horizon doit s'améliorer à la sortie de l'été". On est donc dans de grandes incertitudes. Mais tout le monde a compris qu'il y a des déboires.

Je voudrais rappeler, pour dire les choses très clairement et simplement, que Vélib' est un marché public. Un marché public a au moins deux objectifs essentiels. Le premier, c'est de garantir les intérêts financiers de la collectivité, en attribuant aux soumissionnaires qui offrent le meilleur rapport qualité-prix. Le deuxième objectif, c'est de respecter les droits de la concurrence.

Pour que les droits à la concurrence soient respectés, il faut que toutes les clauses d'un marché soient appliquées. Lorsqu'un marché comporte des pénalités, en cas d'inexécution, de retard, de manquement de toutes sortes, il est essentiel, dans le respect des droits de la concurrence, que ces modalités du marché soient appliquées.

J'aimerais qu'il nous soit répondu de manière très claire parce que, jusqu'à présent, les réponses que j'ai pu voir ou entendre ne m'ont pas paru absolument éclairantes.

Tout d'abord, savoir si les pénalités ont été réclamées auprès de "Smovengo". Deuxièmement, si ces pénalités ont bien été versées à la Ville de Paris. C'est d'autant plus important qu'il va falloir, pour tenir compte des promesses de la Maire de Paris, dédommager les usagers qui doivent subir, depuis le 1er janvier, la défaillance du service.

Je pose cette question très simple et claire : premièrement, les pénalités ont-elles été réclamées ? Deuxièmement, ont-elles été versées ? J'aimerais qu'il nous soit apporté une réponse claire et franche. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous souhaitez que la Ville s'assure que les pénalités redevables par "Smovengo" ont bien été demandées par le Syndicat "Autolib' Vélib' Métropole". Cela a été voté par le Conseil syndical le 31 mai, il y a quelques jours à peine.

Donc oui, cela a bien été demandé.

Votre vœu est donc sans objet.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - La réponse vous a été faite.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je ne crois pas.

Je ne vois pas comment...

Il est rejeté, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Recomptez !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Remettons-le donc aux voix.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc rejeté.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On le fera savoir aux utilisateurs de Vélib'. Au moins, c'est clair !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Continuons !

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au calendrier de déploiement du service Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 84 est relatif au déploiement du service Vélib'.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Sur les 1.400 stations initialement prévues au 1er avril, à ce jour, ou plus exactement au 30 mai, 50,8 % des stations étaient raccordées. Le déploiement cumule "bugs", stations non-conformes ne garantissant pas la sécurité des tiers, batterie des stations déchargées, puis non rechargées à cause des mouvements sociaux, rendant

impossible la location d'un vélo, même en mode classique. Tout ceci entraîne une baisse drastique des locations et, par voie de conséquence, un manque à gagner.

Aujourd'hui, "Smovengo" s'engage seulement sur 800 stations sur les 1.400 à déployer et ce, d'ici fin juin, mais dans un mode dégradé puisqu'il n'y a pas de vélo à assistance électrique et il n'y aura pas non plus d'"overflow", fonction qui distinguait "Smovengo" de son concurrent initial. Le rythme de ces dernières semaines n'incite pas à l'optimisme.

Monsieur NAJDOVSKI, nous vous avons à plusieurs reprises questionné et alerté sur les risques de dérive. Nous ne souhaitons pas jouer les Cassandra et, pourtant, aujourd'hui, tout démontre que nous sommes dans un processus non maîtrisé : l'opérateur refuse de s'engager sur un délai de remise en service à 100 % des fonctionnalités.

Par conséquent, nous demandons que la Ville de Paris s'engage sur un calendrier de déploiement à 100 % du Vélib' via une négociation avec "Smovengo".

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur la réponse que je vais faire. Madame BOILLOT, vous étiez présente. Vous faites partie des élus qui sont assidus aux réunions organisées depuis le début de l'année. Vous êtes parfaitement au fait de la situation.

Vous le savez, là encore, la priorité dans cette phase de consolidation, c'est de fiabiliser le système, de fiabiliser le parcours client. De la même manière que lorsqu'on désactive provisoirement l'"overflow" ou encore la question des vélos électriques, la priorité est de faire en sorte que le système aujourd'hui fonctionne, que l'on ne parte pas dans un emballement qui nous amène au contraire à une chute et à une précipitation dans le vide par rapport au fonctionnement de ce système.

L'objectif aujourd'hui, c'est bien de consolider, de résoudre les problèmes informatiques, mécaniques et électromécaniques identifiés. C'est cela la priorité et non pas de faire un déploiement tous azimuts, comme cela a été fait par le passé, en février et en mars, avec les conséquences que nous avons connues en avril. Aujourd'hui, la priorité est bien de consolider le système.

Lorsque vous dites "un calendrier à 100 % du Vélib'", aujourd'hui la priorité n'est pas d'assurer un calendrier à 100 % du Vélib' mais d'assurer un fonctionnement fiable de l'existant avec l'électrification de 80 % des stations à la fin du mois de juin. C'est ce qui a été présenté aux élus lors de la dernière réunion à laquelle vous étiez présente.

Aujourd'hui, l'objectif est de faire en sorte que nous ayons ces 80 % de stations électrifiées à la fin du mois de juin. Là encore, procédons par étape. Faisons en sorte d'aller, comme je le disais précédemment, "piano" mais "sano". L'objectif est bien d'éviter un emballement. Je ne veux pas que l'emballement ou la précipitation nous mène à la chute.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas donner un avis favorable à ce vœu.

Vous l'avez eu le planning, Madame, sur la fin du mois de juin !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets donc...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - On ne peut pas s'engager sur des plannings...

Non !

On ne peut pas s'engager sur des plannings à long terme aujourd'hui, sachant que la priorité est de faire en sorte que l'on ait la consolidation à la fin du mois de juin.

Ensuite, d'ici la mi-juin, vous l'avez entendu d'ailleurs - vous étiez là ! vous étiez présente à la réunion ! -, le prestataire nous a dit qu'il allait faire des propositions de scénarii. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Nous allons en discuter.

On proposera de pouvoir en discuter à nouveau, à l'occasion des réunions mensuelles qui se tiennent.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous prie de conclure, Monsieur NAJDOVSKI. Vous avez répondu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ce vœu a été déposé avant que la réunion n'ait eu lieu. Vous n'aviez donc forcément pas toutes les informations.

Aujourd'hui, allons progressivement par étapes et ne précipitons pas les choses. L'objectif n'est pas de se précipiter dans le précipice.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous avez donné les réponses que vous aviez à donner.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un hackathon du système Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 85 est relatif à un hackathon du système Vélib'.

La parole est à Michèle ASSOULINE.

Mme Michèle ASSOULINE. - Madame le Maire, mes chers collègues, parmi les reproches faits au déploiement chaotique du nouveau Vélib' figurent en premier lieu le manque de fiabilité du système informatique et l'expérience utilisateur déplorable qui en découle.

L'application mobile ne parvient que difficilement à charger les cartes des stations, même avec une connexion Wi-Fi. Quand elle finit par apparaître, elle délivre trop souvent des informations erronées sur la disponibilité des vélos en station. Il faut alors faire plusieurs stations pour effectivement trouver un vélo ou redéposer le sien. Autant dire qu'en raison de ces dysfonctionnements, louer un vélo nécessite beaucoup d'obstination et relève parfois de l'exploit. Sur ce point, comme sur bien d'autres, la deuxième génération des Vélib' est une régression.

L'application n'est que la partie émergée de l'iceberg. C'est en réalité l'ensemble du système sur lequel repose le Vélib' qui montre chaque jour ses limites. De nombreux clients voient, par exemple, leur compte bloqué parce que le système n'a pas enregistré la restitution du vélo. Il a fallu suspendre plusieurs options comme l'"overflow" pour tenter, en vain à ce jour, de fiabiliser le service.

Face à cette période de rodage qui n'en finit pas, nous vous proposons d'organiser dès ce mois de juin un hackathon du système Vélib' en réunissant des développeurs web amateurs, durant un weekend, ici, à l'Hôtel de Ville. Nous pourrions faire progresser grandement la fiabilité du système. Répartis en plusieurs équipes, ils travailleraient à la fois sur le "back office" mais aussi sur l'application pour la rendre enfin opérationnelle. Dès la fin du weekend, nous aurions des projets prêts à être déployés par "Smovengo".

Cette méthode participative nous semble vraiment la bonne idée pour accélérer la sortie de crise du Vélib'. Faisons confiance à la créativité, à l'énergie des développeurs pour faire un grand pas dans l'amélioration de l'expérience d'utilisation de Vélib'.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sans juger de la pertinence de cette idée, il n'appartient pas à la Ville de la mettre en œuvre. Le Syndicat a déjà mis en place un comité des usagers qui permet de recueillir les critiques et les avis sur le fonctionnement du système de la part d'usagers chevronnés.

De plus, les dysfonctionnements ne sont pas, selon l'opérateur, que d'ordre informatique, mais également d'ordre mécanique et électromécanique. Ces dysfonctionnements sont en passe d'être identifiés.

C'est l'objet de la phase de consolidation actuelle. L'avis de l'Exécutif sera donc défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un guichet d'accueil pour les clients de Vélib', "Streeteo" et "Moovia".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 86 est relatif à un guichet d'accueil pour les clients Vélib', "Streeteo" et "Moovia".

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Aujourd'hui, et pour de longs mois encore, les clients de Vélib' doivent composer avec une offre qui est plus proche du prototype que du service fiable et performant qu'ils sont en droit d'attendre. Ceci, alors que l'abonnement a augmenté de 28,3 % tout de même au 1er janvier.

Je ne suis pas sûre d'ailleurs, en écoutant les réponses de M. NAJDOVSKI, que cela va beaucoup s'améliorer, puisque j'ai compris que la Ville n'était responsable de rien du tout dans cette affaire. C'est la conséquence directe d'une transition qui n'a pas été suffisamment anticipée par la Mairie, qui, je le rappelle, a instruit de bout en bout la procédure d'appel d'offres. Pas étonnant, dans ces conditions, que le service ait perdu 100.000 abonnés par rapport à l'an dernier.

Notre groupe a déposé plusieurs vœux, que mes collègues ont excellemment défendus, non pas pour critiquer mais pour faire des propositions concrètes. Je note, avec regret, que vous ne les reprenez pas.

A l'image du reste du service, le centre de relation client de Vélib' est aujourd'hui défaillant. Malgré le doublement des effectifs, il n'est pas en mesure de répondre aux usagers - naufragés, on peut le dire - notamment quand il s'agit de débloquer leur compte alors qu'ils n'ont pas de vélo en location. Les ambassadeurs déployés par le Syndicat ne permettent pas de répondre aux nombreuses plaintes des usagers. On ne compte qu'une équipe par arrondissement, présente deux heures le matin et trois heures le soir, en semaine, sur une seule station. Autant dire que les clients ne les voient jamais.

Aussi, nous vous proposons de mettre en œuvre un réel service client doté d'un accueil physique, ce que demandent les abonnés. Nous souhaitons offrir aux usagers un guichet leur permettant de régler rapidement leurs déboires, à raison d'un lieu d'accueil par arrondissement ou groupement d'arrondissements. Ce guichet pourrait être mutualisé pour assurer aussi le service client du contrôle du stationnement payant effectué par "Streeteo" et "Moovia" qui, lui aussi, subit beaucoup de déboires. La Ville peut mettre à disposition un lieu ou s'appuyer sur les mairies d'arrondissement. Je suis, à titre personnel, maire du 5e arrondissement. Je suis partante pour expérimenter un tel service aux clients.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous prie de conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Quand un service défaillant se double d'un centre de relation client tout aussi approximatif, le client a toutes les raisons d'être en colère. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On a là un vœu fourre-tout qui mélange tout : Vélib', stationnement payant, et j'en passe.

Pour ce qui concerne Vélib', "Smovengo" a mis en place un centre d'appel téléphonique - je le disais tout à l'heure - qui peut répondre aux questions des utilisateurs : 160 équivalents temps plein, 100 % des appels qui sont traités. Aujourd'hui, ces effectifs représentent 160 équivalents temps plein. Ce sont même 250 personnes au total qui répondent aux sollicitations multiples des usagers, avec 100 % des appels qui sont aujourd'hui traités.

Pour ce qui concerne le stationnement payant, nous avons aujourd'hui le 39 75 qui répond à toutes les questions relatives aux services publics parisiens et qui peut donc informer sur les principes généraux de la réforme du stationnement. Les procédures de réclamation et de recours sont dématérialisées. Les informations nécessaires pour ces types de procédures sont disponibles sur le site Internet de la Ville et des prestataires. Le 39 75 peut accompagner l'initiation de toute procédure.

Pour ces raisons, vous comprendrez que nous émettons un avis défavorable.

Je précise que Vélib' a gagné 30.000 nouveaux abonnés, même si, effectivement, 100.000 ne se sont pas réabonnés, donc un tiers, mais Vélib' a gagné quand même 30.000 nouveaux abonnés. C'est habituel de votre part, Madame BERTHOUT : vous ne présentez toujours qu'une face. Moins 100.000, plus 30.000, cela fait moins 70.000, Madame. Cela ne fait pas moins 100.000.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, les réponses vous ont été données. Veuillez vous respecter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux vélos électriques du parc Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 87 est relatif aux vélos électriques du parc Vélib'.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Oui, on va rester sur le Vélib'. C'est vrai que vos réponses, Monsieur le Maire, ne nous rassurent pas. C'est le moins que je puisse dire. Quand je vous entends dire : "Si le service Vélib' n'était pas stabilisé à la fin de l'été"... je faisais partie de ceux qui espéraient qu'il le serait.

Revenons-en au vœu.

Lorsqu'on nous a présenté ce nouveau projet, les deux points forts étaient les vélos électriques et le système "overflow" dont on vient de parler. Visiblement, ces deux points positifs dans le projet n'existent plus. En revanche, le fait qu'il y ait ces plus au départ impliquaient une augmentation de tarif de l'ordre de 30 %. Or, aujourd'hui, si les plus ont disparu, l'augmentation de tarif est toujours présente. Aussi, nous demandons que la Mairie de Paris, avec le Syndicat, bien évidemment, demande le retour aux anciens tarifs Vélib' d'avant le 1er janvier 2018. Nous demandons également que la Mairie de Paris s'engage avec le Syndicat sur des modalités de compensation claires pour les usagers.

Vous dites qu'il y en a de nouveaux usagers, tant mieux, mais il faut aussi compenser les dysfonctionnements et que la Mairie de Paris - cela a déjà été demandé par ma collègue, Mme BOILLLOT - s'engage sur un calendrier fixe. Sur cela, vous nous avez déjà répondu sur une partie, mais, au moins pour les deux premières questions, je vous demanderai d'y répondre.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

M. NAJDOVSKI pour la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La demande de M. AURIACOMBE est moins avantageuse que la logique de remboursement qui est actuellement en cours, donc je ne comprends pas très bien l'intérêt de cette demande. Par ailleurs, l'électrification des stations est un objectif. Nous avons, aujourd'hui, 412 stations électrifiées sur les 640, ce qui représente 64 % des stations ouvertes. Seules les stations électrifiées sont désormais mises en service. D'ici la fin du mois de juin, l'objectif de "Smovengo" est que 80 % des stations soient électrifiées. Le retour des vélos électriques qui ne peuvent se recharger que lorsque les stations sont électrifiées, paraît envisageable assez rapidement.

Concernant les modalités de compensation, le remboursement est proposé pour avril et mai, en plus des mois de janvier, février et mars. C'est ce qui a été adopté par le conseil syndical, jeudi 31 mai dernier. Pour la suite, nous verrons en fonction de l'état du service.

Enfin, vous souhaitez que l'on envisage avec le Syndicat les modalités de sortie du contrat. Nous n'en sommes pas là. Ainsi que je l'ai dit en réponse au vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, nous ferons le point à la rentrée.

Compte tenu de ces éléments, je ne pourrai pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 88 est relatif à Vélib'.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, oui, la situation de Vélib' est un terrible fiasco, un fiasco pour l'ensemble des usagers - le dispositif ne fonctionne pas - mais c'est aussi une catastrophe pour les salariés. Jusqu'à présent, tous les vœux qui ont été présentés ne parlent pas des salariés.

Mes chers collègues, je vous invite demain à 10 heures sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Vous pourrez rencontrer les grévistes.

Les conditions de travail sont déplorables, pour celles qui sont imposées par "Smovengo" à ses salariés. Ils sont trois fois moins nombreux qu'ils ne l'étaient lorsque c'était "Cyclocity", la filiale de JC Decaux, qui gérait Vélib', pour un dispositif qui était moins vaste. Ils doivent travailler de nuit avec seulement 10 % de majoration salariale. Aucune majoration pour les dimanches et jours fériés.

Mes chers collègues, il faut savoir que, si c'est "Smovengo" qui a emporté le marché, c'est notamment parce que l'offre de "Smovengo" a usé du dumping social. La "start-up" de Montpellier a remporté le marché parce que le prix comptait pour 40 % dans le choix final. J'ajoute à cela que, parmi les personnes qui ont participé à la rédaction de l'appel d'offres du contrat Vélib', figure un proche du patron et proche de la P.M.E. "Smooove" qui dépend de "Smovengo". Ce qui laisse craindre un grave conflit d'intérêts et nécessiterait une enquête approfondie. Vous ajoutez à cela qu'au lieu de participer et d'organiser un vrai dialogue social, une vraie négociation, la direction de "Smovengo"...

Vous pouvez écouter un peu ! Il y a juste 30 personnes qui risquent leur emploi. Vous vous en moquez ? Si, je suis obligée de crier. Il y a un brouhaha. Il y a 30 personnes qui risquent de perdre leur emploi. Il y a eu des entretiens préalables de licenciement qui ont été envoyés ce lundi.

Or, on sait pertinemment également, à moins que nous n'ayez pas suivi la presse, que quand "Smovengo" a repris une partie des salariés de "Cyclocity", il y a eu un marché, ils ont encaissé 3 millions d'euros de la part de la filiale de JC Decaux qui s'est dit, "c'est bien, cela m'évite un plan social de l'emploi".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur Christophe NAJDOVSKI, et dites-le à la Maire de Paris et à l'ensemble de la majorité, vous portez une grave responsabilité, pas seulement que le système Velib' fonctionne, mais que ses salariés ne perdent pas leur emploi.

Je souhaite vraiment que la Ville communique l'ensemble des éléments du dossier, qu'elle soutienne les grévistes, qu'il n'y ait aucune perte d'emploi et qu'enfin, vous étudiez la municipalisation de Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - En réponse, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous nous proposez d'engager d'ores et déjà une rupture unilatérale du contrat et la municipalisation du service.

Loin de moi le fait de dire que tout va bien. Je me demande toutefois si le remède que vous proposez ne risque pas d'être pire que le mal que vous dénoncez pour les Parisiens, avec une suspension du service encore plus longue, car municipaliser le service comme vous le proposez supposerait de créer un service "ex nihilo", d'acheter des vélos, d'acquérir une compétence pour un service complexe.

Or en France, il n'y a pas de système de vélo en libre-service fonctionnant en régie pure. Quand elles ne passent pas par des marchés, les collectivités délèguent à leurs régies de transport qui elles-mêmes délèguent à des prestataires ou achètent un système.

Ainsi, à Saint-Etienne, les vélos utilisés par la régie de transport pour 29 stations uniquement, donc ce n'est pas du tout le même chiffre ni la même envergure que Paris, sont des vélos "Smooove".

Concernant votre demande de communication des documents du contrat, l'acte d'engagement et les programmes fonctionnels sont publics et accessibles sur le site du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, et nous pourrions vous les communiquer.

Enfin, vous posez la question des pénalités dues par "Smovengo", celles-ci ont bel et bien été demandées par le Syndicat, comme je le disais précédemment, suite au vote du conseil syndical du 31 mai dernier et en réponse au vœu du groupe les Républicains.

L'avis de l'Exécutif sera défavorable sur votre vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'ai trois explications de vote. Je vous laisse commencer, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Concernant ce vœu, nous aurions pu éventuellement voter la première partie qui concerne les salariés de "Smovengo". Malheureusement, la deuxième partie sur la remunicipalisation, évidemment la régie directe concernant l'exploitation des Vélib' est totalement impossible et totalement hors de propos.

Je voudrais simplement revenir sur le sort des salariés de "Smovengo". Je ne sais pas si "Smovengo" a touché 3 millions d'euros de la part de JC Decaux, c'est un problème en discussion, les choses ne sont pas claires. Certains disent oui, d'autres non, peu importe. En tout cas, je peux vous dire que "Smovengo" se comporte avec ses salariés comme un voyou. Il s'est comporté avec ses sous-traitants comme un voyou. Il se comporte avec ses délégataires souvent comme un voyou en disant qu'il ne paiera pas les indemnités. On reçoit une facture, mais on n'est pas obligé de l'honorer...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien, Monsieur, vous avez une minute pour l'explication de vote.

M. Jérôme DUBUS. - On a affaire à des gens extrêmement peu recommandables.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Madame GATEL, pour une explication de vote.

Mme Maud GATEL. - Pour la question liée à la remunicipalisation, nous ne pouvons malheureusement pas voter le vœu de Danielle SIMONNET, même si compte tenu de la manière dont ce marché a été conclu et dont il se déroule, on aurait presque envie d'y réfléchir.

Je m'associe en tout point à ce que Danielle SIMONNET a dit à propos des personnels. J'avais appelé le mois dernier la Ville à prendre ses responsabilités, à ne pas laisser les personnels dans cette situation. Une médiation a été proposée et j'en remercie d'ailleurs la Ville, puisque c'était notre demande.

Simplement, "Smovengo" l'a refusée. Vraiment, à nous aussi, à la fois Ville et syndicat, de peser véritablement pour qu'une médiation puisse avoir lieu. Encore une fois, on ne se relèvera pas de ce fiasco Vélib' sans les personnels. Ce serait l'honneur de la Ville que d'agir en faveur de ces personnels.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons le vœu. La demande d'une régie publique est une demande que nous formulons depuis longtemps. Je suis quelque peu surpris d'entendre l'adjoint à la Maire nous dire que le remède serait pire que le mal quand on parle d'une municipalisation. On marche sur la tête.

En matière de personnel, certainement pas. Les conditions de travail dans les services publics ou dans les régies publiques que nous gérons sont certainement bien meilleures que dans ce que l'on peut observer aujourd'hui.

Je pense que la réponse est très factuelle et manque certainement d'imagination. En tout cas, si l'on veut que le vélo soit dans notre politique publique, que le vélo fasse partie de notre initiative politique en le mettant de façon centrale dans notre Plan Climat, il s'agirait de mettre les moyens publics en face d'une volonté politique publique.

Nous voterons ce vœu par ailleurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de Mme BERTHOUT également.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, je suis très gênée par la remunicipalisation. Nous ne voterons donc pas ce vœu. Nous nous abstiendrons en raison de ce volet remunicipalisation.

Pour autant, je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit, ce qu'a dit Mme SIMONNET, ce qu'ont dit très bien mes collègues : Vélib' ne se relèvera effectivement qu'avec ses personnels. "Smovengo" aujourd'hui se comporte comme un voyou, les mots ont un sens. Ce n'est pas pour mettre du sel sur les plaies.

Je voudrais, sur ce sujet comme sur d'autres, que la Ville prenne ses responsabilités. On a l'impression, je n'ai jamais vu cela, j'ai présidé de nombreuses commissions d'appel d'offres, que c'est le délégataire qui fait la loi. Il fait la loi et la Ville ne peut rien exiger, rien demander. Un contrat lie la Ville à ce délégataire, et la Ville doit le mettre en situation d'obtenir des résultats.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous vouliez ajouter un mot me semble-t-il ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Simplement pour préciser ma pensée par rapport à ce qu'a dit M. AQUA, quand je parle de municipalisation, je ne parle pas du principe même de la municipalisation mais des conséquences à court terme que cela aurait. La rupture du contrat et le fait qu'à échéance de plusieurs mois, on serait sans service. C'était uniquement de ce point de vue que j'exprimais cette pensée.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 de Mme SIMONNET.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un audit de la société "Moovia".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 89 est relatif à un audit de la société "Moovia".

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Oui, merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis le début de la mandature, nous venons de le voir encore sur les dossiers précédents, nous vogueons de surprise en surprise tant votre gestion laisse à désirer. Preuve en est avec le nouveau fiasco d'Autolib', comme si celui de Vélib' n'était pas déjà assez pénible et pénalisant pour les Parisiens.

Décidément, la question des transports n'est pas votre point fort. Qu'il s'agisse de faire rouler des vélos ou des voitures, le compte n'y est pas.

Mais il y a encore mieux car même le contrôle du stationnement s'avère être une douloureuse affaire pour les deux opérateurs qui ont depuis le début de l'année la charge du stationnement payant à Paris. De nombreux dysfonctionnements techniques et humains ont déjà été soulevés et relayés au sein de cette Assemblée.

Naïvement, nous pensions que passés ces débuts rocambolesques, les Parisiens ne subiraient plus certaines errances et cette impréparation. Qu'elle ne fut donc pas notre surprise dans le 17^e arrondissement si ce n'est notre colère lorsque deux agents de la société "Moovia" ont été mis en garde à vue après avoir agressé des policiers et des commerçants et même un élu. C'était donc, sur ce sujet, évidemment, un véritable scandale.

Cette scène pour le moins surréaliste doit sérieusement vous interpeller et je souhaite donc que toute la lumière soit faite sur le processus de recrutement opéré par la société "Moovia". Rappelons tout de même que ces agents sont assermentés par les tribunaux d'instance de leur domicile.

Une telle situation ne peut pas se reproduire, Madame la Maire. J'espère que tous les acteurs concernés assumeront leurs responsabilités et, au nom de Geoffroy BOULARD et de l'ensemble de mes collègues du 17^e arrondissement, je vous demande une réponse claire et précise sur le sujet.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Quand on évoque les faits, Monsieur BERTHAULT, et j'aurais normalement répondu à M. BOULARD, maire du 17^e arrondissement, il faut là encore être prudent sur les faits que l'on évoque.

Il y a eu des dépôts de plainte et il y aura donc un jugement qui sera rendu à un moment donné. C'est la justice qui nous permettra de dire quelles sont les responsabilités des uns et des autres et qui a, le premier, agressé verbalement l'autre. Et je ne suis pas sûr que ce soient les agents qui aient agressé verbalement les commerçants, comme vous le dites, même si la réponse a été inappropriée de la part d'un de ces agents et, d'ailleurs, il a été mis à pied par la société "Moovia". Attention à ce que vous dites sur les responsabilités des uns et des autres, car c'est la justice qui permettra de le déterminer. Cet agent a été mis à pied par la société "Moovia" ; une mesure de mise à pied conservatoire a été prise.

Je rappelle quand même que cet incident, heureusement, reste isolé. Les agents de "Moovia" sont formés normalement pour adopter une attitude calme face aux fréquentes agressions de certains propriétaires de véhicules. Je regrette le comportement de certaines personnes vis-à-vis des salariés qui contrôlent le stationnement. Ces derniers exercent une mission de service public au service de l'intérêt général. Je dénonce les agressions verbales, voire physiques dont ces personnels font l'objet et il eut été de bon aloi que vous le fassiez aussi. En effet, dans votre vœu, je ne vois à aucun moment la question des conditions de travail de ces salariés, qui sont extrêmement difficiles car ils subissent au quotidien des injures et des insultes.

Bien évidemment, cela ne justifie en rien, dans le cas présent, le comportement de cette personne mais, là encore, il faut rappeler, quand même, quand vous avez... Pour vous donner un ordre d'idée, au cours des cinq premiers mois d'activité de "Moovia", 10 déclarations d'accident de travail, 10 plaintes déposées par des agents après avoir subi des agressions physiques et verbales...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... il y a lieu, dans ces conditions, je dirais, d'être mesuré dans son propos.

En tout cas, compte tenu de tous les éléments que j'ai donnés, il n'y a pas lieu, à ce stade, de mettre en place une procédure d'audit...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les procédures ont été mises en place en interne par la société "Moovia" pour prévenir ce type de comportement et pour les sanctionner. Mais il faut aussi rappeler que ces agents font un travail dans des conditions parfois difficiles au quotidien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis défavorable qui est apporté par l'Exécutif.

Qui est pour ?...

M. Jérôme DUBUS. - Non, explication de vote.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, je ne l'avais pas vu.

Je vous en prie, allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - Il se trouve, Monsieur NAJDOVSKI, que moi j'étais dans la rue ce jour-là, rue Pierre-Demours, quand cela s'est passé. Vous allez me croire ou pas, mais je peux vous dire que le comportement de ces agents était inqualifiable.

Alors, cela n'empêche pas qu'ils sont extrêmement agressés, continuellement, journellement, c'est un métier très dur. On a parlé des A.S.P. ce matin, qui subissent à peu près la même chose. Simplement, il faut garder son calme. J'ai vu cette scène qui était totalement hallucinante. On se demandait qui était assermenté dans cette affaire. Il y a tout de même eu une arrestation, une mise à pied. Il y a eu un appel d'autres agents de "Moovia" pour venir en renfort. C'était quasiment une bagarre de rue.

Je veux bien que vous mettiez en doute ce qui a été dit par M. BERTHAULT mais ne mettez pas en doute ce que j'ai vu moi-même. Je peux vous dire que le comportement de cet agent était absolument inqualifiable. Sa collègue ne s'est pas mieux comportée ; elle n'a pas frappé mais ce n'était pas terrible non plus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, merci beaucoup.

C'était donc une explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau réseau de bus.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n^{os} 90 et 90 bis relatifs au nouveau réseau de bus.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Effectivement, c'est un vœu relatif au calendrier de réalisation des aménagements de voirie nécessaires au nouveau réseau de bus. Un an après l'adoption par Ile-de-France Mobilités du nouveau plan de bus parisien, ce dernier ne pourra pas tenir ce calendrier à la rentrée 2018 en raison du retard pris dans la réalisation des travaux de voirie nécessaires.

Il y a 130 aménagements de voirie à effectuer. La Ville de Paris n'a transmis à Ile-de-France Mobilités à ce jour qu'une trentaine de projets pour un cofinancement à hauteur de 70 % des dépenses éligibles. C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous demandons que les demandes de subvention pour les 130 aménagements de voirie nécessaires au déploiement du nouveau réseau de bus soient transmises à Ile-de-France Mobilités avant l'été 2018 et qu'un tableau de suivi de ces demandes soit transmis aux arrondissements concernés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Outre le fait qu'un certain nombre de considérants de ce vœu comportent des erreurs factuelles pour ne pas dire des contre-vérités, nous pourrions donner quelques éléments factuels à ce vœu des élus LR.

Ce sont plus de 100 aménagements qui ont été identifiés pour accompagner le déploiement du nouveau réseau de bus. Cette liste inédite d'aménagements a été partagée avec les mairies d'arrondissement et présentée au public à l'occasion de nombreuses réunions publiques. Conformément à la délibération approuvée au Conseil de Paris en décembre 2017, la Ville de Paris sollicite Ile-de-France Mobilités pour bénéficier des subventions accordées pour ces aménagements de voirie et pour la mise en place des dispositifs d'exploitation.

Il faut savoir qu'un dossier de subvention regroupe plusieurs aménagements nécessaires à l'exploitation d'une ligne. Aujourd'hui, 90 % des dossiers de demande de subvention, Monsieur BERTHAULT, soit 35 dossiers sur 39, correspondant à l'aménagement de 25 lignes, ont été transmis à Ile-de-France Mobilités. Nous n'avons pas encore de retour de leur part. Les 4 dossiers restant à transmettre le seront prochainement en juin ou en juillet. Nous attendons ainsi qu'Ile-de-France Mobilités formalise son accord sur les dossiers de subvention transmis. Or Ile-de-France Mobilités n'a pas stabilisé l'offre de transport qui sera mise en œuvre à Paris. Nous attendons toujours de savoir quelle sera la réelle offre de transport à partir du printemps 2019.

Pour prendre un exemple qui vous est cher, la ligne 24, nous ne connaissons pas la position arrêtée par Ile-de-France Mobilités. L'itinéraire est encore en train d'évoluer et elle pourrait souffrir de service partiel, ce qui réduirait la qualité de desserte, par exemple du 5e arrondissement. Les élus parisiens sont aujourd'hui insuffisamment informés.

De même, tant que la date de mise en service n'est pas confirmée par Ile-de-France Mobilités, nous ne pouvons pas engager des travaux de voirie. En effet, il n'est pas envisageable de réaliser des aménagements sans avoir cette assurance. Pour autant, la Ville de Paris avance de son côté et a déjà engagé la programmation des travaux de ces aménagements.

Enfin, le succès de la restructuration du réseau de bus reposera également sur le respect des couloirs de bus, suite aux aménagements que la Ville de Paris va déployer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Ile-de-France Mobilités que soient déployées des caméras embarquées dans les bus exploités par la R.A.T.P. Je constate à regret qu'Ile-de-France Mobilités ne répond pas sur ce point.

Nous avons donc toujours bien entendu un objectif de mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus au printemps 2019 et nous espérons qu'il sera aussi affirmé par Ile-de-France Mobilités.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 316).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au sens de circulation de la rue de La Jonquière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 est relatif au sens de circulation de la rue de La Jonquière et la parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Pour rappeler que nous avons, dans le 17^e nord, un certain nombre de travaux qui perturbent depuis plusieurs années la circulation, la prolongation du T3 jusqu'à la porte d'Asnières, la ligne 14 bien évidemment, la fin de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et tout cela de manière simultanée.

On a connu ces deux dernières années des difficultés de circulation terribles dans cette partie, puisqu'on ne pouvait plus sortir de Paris à cet endroit, l'avenue de Clichy ayant été mise en sens unique. Cela allait mieux avec la remise en double sens de l'avenue de Clichy et, aujourd'hui, on nous annonce que l'avenue de Clichy sera remise en sens unique, à cause, paraît-il, de l'arrivée du T.G.I.

Quand l'avenue de Clichy était en sens unique, l'un des moyens de sortir de Paris, c'était précisément de mettre en sens sortant la rue de La Jonquière. Aujourd'hui, on nous dit que ce n'est plus possible ; c'est en tout cas la réponse que la Direction de la Voirie nous a donnée.

Ainsi, je voudrais avoir la confirmation de cette impossibilité, qui, quand même, permettait, entre le boulevard Malesherbes et l'avenue de Saint-Ouen d'avoir une sortie de Paris pour ce quartier. Aujourd'hui, il n'y en pas d'autres. Entre le boulevard Malesherbes et l'avenue de Saint-Ouen, vous ne pourrez plus sortir de Paris quand l'avenue de Clichy sera en sens unique.

Par conséquent, je pose la question à M. NAJDOVSKI : pourquoi cette impossibilité ? Je sais que le T3, c'est au mois de novembre 2018, donc dans six mois. Néanmoins, on va encore vivre l'enfer pendant six mois dans cette partie de l'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur DUBUS, si vous veniez aux réunions publiques dans le 17^e arrondissement, vous sauriez. Nous avons fait une réunion publique sur l'avenue de Clichy et je ne vous ai pas vu. Nous avons fait une réunion publique sur l'avenue de Saint-Ouen dans le 18^e, avec les deux maires d'arrondissements des 17^e et 18^e, et vous sauriez que c'est lié au projet de restructuration du réseau de bus parisien, que cela vise à améliorer la circulation des bus et que c'est une organisation avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen qui va de pair.

Votre proposition reviendrait à créer un itinéraire malin rue de La Jonquière qui est une rue de desserte locale. Ce n'est donc pas du tout une bonne idée que de mettre du trafic de transit dans une rue qui est d'ailleurs classée à 30 km/h avec un itinéraire qui serait de délestage où les gens cherchent au contraire à aller très vite. Ce serait donc extrêmement dangereux et c'est la raison pour laquelle bien évidemment nous ne pourrions pas donner d'avis favorable.

Par ailleurs, vous omettez d'évoquer l'ouverture prochaine de la rue Rostropovitch qui aura lieu ce printemps et qui permettra de mieux organiser les déplacements entrants et sortants dans ce secteur, avec la perspective de la

mise en sens unique, pour la circulation générale de l'avenue de Clichy, mais une circulation dans les deux sens pour les bus, taxis et vélos, je le rappelle, aussi bien avenue de Clichy qu'avenue de Saint-Ouen.

Par ailleurs, nous avons des emprises de chantiers qui aujourd'hui font que votre proposition pour la rue de La Jonquière est inopérante. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'entretien des espaces de voiries et à la sécurité des personnes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 92 est relatif à l'entretien des espaces de voirie et à la sécurité des personnes.

Il sera présenté par Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un problème que nous connaissons tous, le problème des désordres concernant la voirie qu'il appartient à la Ville de Paris de bien surveiller. Nous constatons que des choix ont été faits et qu'aujourd'hui cette voirie se dégrade.

Une des conséquences est la forte augmentation des indemnités suite aux accidents qu'il y a eus sur cette voirie. Nous sommes ainsi passés de 600.000 euros en 2014 à plus de 1 million d'euros en 2017, ce qui fait un cumul sur quatre années de pratiquement 4 millions d'euros d'indemnités.

On le conçoit tous, au-delà des indemnités, on ne peut pas accepter cet accidentalité sur nos trottoirs parisiens. Nous demandons donc qu'un audit relatif à l'état des trottoirs nids-de-poule soient effectués, que la Ville fournisse un état des lieux des réparations effectuées suite aux accidents corporels qui ont eu lieu et qui ont nécessité une indemnisation, et que soit enfin fixé, comme on peut le faire dans une entreprise, un objectif de baisse échelonné des indemnités liée à ces défauts d'entretien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La question de la qualité de l'espace public parisien est majeure. Il importe d'offrir aux usagers de la voirie des espaces permettant de se déplacer en toute sécurité dans un environnement de qualité.

En ce qui concerne les nids-de-poule, nous avons pu constater à la sortie de l'hiver l'accélération du développement des nids-de-poule sur la voirie parisienne. La Direction de la Voirie et des Déplacements a donc été chargée de mettre en place un plan d'urgence anti-nids-de-poule qui a démarré mi-mars. Deux machines dédiées, que l'on appelle des "Blow-Patcher", fonctionnent tous les jours. Cent agents de la Ville sont dédiés au rebouchage manuel quotidien des nids-de-poule. Et en juillet et août débiteront les travaux plus lourds de réfection de la voirie parisienne.

Ainsi que je me suis déjà engagé à le faire, nous pourrons faire un bilan de la mise en œuvre de ce plan en 3e Commission lors du Conseil de rentrée au mois de septembre, une fois les travaux estivaux terminés.

Pour ce qui est de votre proposition de fixer un objectif de maîtrise et de baisse échelonnée des indemnités versées en cas d'accidents, elle n'est pas réaliste car le montant des indemnités est très variable. Une seule indemnité peut ainsi s'avérer extrêmement importante et modifier un bilan qui serait sinon satisfaisant.

Par ailleurs, fixer des objectifs de baisse à tout prix pourrait être pernicieux. Il convient plutôt de réunir, et c'est notre objectif, les conditions pour minimiser les accidents qui ont lieu sur l'espace public et d'indemniser chaque cas de manière juste et proportionnée.

Enfin, permettez-moi de préciser que les calculs de l'évolution des montants des indemnités que vous indiquez ne sont pas exacts. Entre 2010 et 2013, le cumul des indemnités s'élevait à 3,2 millions d'euros. Entre 2014 et 2017, il s'élevait à 3,6 millions d'euros. Ceci montre que le budget consacré à l'indemnité est plutôt stable, même s'il y a des fluctuations. Quant aux indemnités de 2017, elles ont été inférieures à celles que l'on a pu observer en 2016. On voit ainsi que l'on est dans des fluctuations annuelles.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux autorisations d'occupation du domaine public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 93 est relatif aux autorisations d'occupation du domaine public.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Concernant ce vœu, nous avons été saisis par différentes organisations professionnelles, et notamment la Fédération parisienne du bâtiment qui a constaté que malheureusement ses adhérents avaient de plus en plus de mal à obtenir des autorisations d'occupation du domaine public lorsqu'ils ont à effectuer des travaux dans Paris.

Ceci est dû à un certain nombre de dysfonctionnements ou de mal-fonctionnements, notamment le mal-fonctionnement du télé-service CITE. C'est un site qui est sujet à beaucoup de "bugs", à des périodes de maintenance en pleine journée. Il n'y a pas de hotline. Il n'est ouvert qu'aux maîtres d'ouvrage et non à ses mandataires ; ce sont eux qui sont souvent en passe de déposer des demandes d'autorisation.

Nous demandons une réforme profonde de cette occupation et de ces autorisations :

- que le règlement de voirie soit modifié pour assurer la transparence et la simplicité des procédures d'autorisation d'occupation du domaine public ;

- qu'un délai de réponse maximum d'un mois soit entériné ;

- qu'un audit soit engagé sur le fonctionnement des différents services qui sont amenés à étudier ces demandes d'autorisation, à savoir les sections territoriales des voiries ;

- qu'une procédure d'urgence d'autorisation d'occupation soit instaurée pour gagner du temps ;

- que le fonctionnement du télé-service CITE soit revu de manière à ce qu'il y ait moins de dysfonctionnements.

Voilà quelle est bien évidemment la demande que nous formulons aujourd'hui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le règlement de voirie a vocation à définir les grands principes d'intervention sur l'espace public, tandis que les autorisations d'occupation du domaine public permettent à différents demandeurs de pouvoir déployer des installations sur l'espace public en vue de réaliser les travaux qui ne concernent pas cet espace public. Il n'y a donc pas lieu de modifier le règlement de voirie.

Ensuite, le délai de réponse moyen aux entreprises du BTP, qui sollicitent une autorisation d'occupation du domaine public, est dans la grande majorité des cas inférieur à un mois, ainsi que vous le demandez dans votre vœu.

Certes, certaines demandes présentant un niveau élevé de complexité et nécessitant un travail minutieux de manière à garantir les meilleures conditions de sécurité des interventions peuvent donner lieu à un délai de réponse supérieur à la moyenne, mais il s'agit de cas très minoritaires.

Par ailleurs, les services de la Ville de Paris, avec les entreprises qui les sollicitent et en lien avec les services de secours, font preuve de réactivité en cas d'intervention en urgence.

Enfin, les services de la DVD travaillent main dans la main avec les utilisateurs du service CITE, notamment les représentants de la Fédération française du bâtiment. Ainsi, la DVD présente régulièrement le fonctionnement du service et recueille les propositions d'amélioration émanant des utilisateurs. Ce service bénéficie donc d'une démarche permanente de progrès.

En conséquence, votre vœu est sans objet et je devrais émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux véhicules de transport avec chauffeur.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 94 et le n° 94 bis relatifs aux V.T.C.

La parole est à Danielle SIMONNET, et c'est Christophe NAJDOVSKI qui répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Le Gouvernement prévoit un projet de loi d'orientation des mobilités qui concerne le secteur de transport des personnes à titre onéreux. En fait, pour comprendre ce qui est en train de se passer, dans le même temps où le Gouvernement s'apprête à privatiser la S.N.C.F., à mettre en place la concurrence qui va provoquer la fermeture des lignes dites non rentables en zone rurale, il permettra le développement de chauffeurs de taxi sans la réglementation et la contrainte de taxi, c'est-à-dire permettre à des salariés de pouvoir, en plus de leur travail, devenir taxi amateur. C'est une attaque forte sur la déréglementation de la profession. Il faut savoir qu'il y avait des plateformes, comme Heetch ou UberPop, qui avaient été interdites pour avoir essayé de mettre en place ce système.

On a un problème sur Paris, dont on a parlé au niveau d'Autolib', qui est le développement de cette concurrence déloyale, la prolifération des plateformes et des chauffeurs V.T.C. On a du coup des tonnes de berlines noires qui roulent dans Paris en usant de la maraude électronique, totalement interdite par la loi Thévenoud. Cela provoque un problème en termes de pollution et de concurrence déloyale, que ce soit pour Autolib' ou pour la profession des taxis.

Je demande donc, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à tout projet visant à déréguler plus encore la réglementation du transport de personnes à titre onéreux, et notamment à ce projet de taxis amateurs.

J'en profite pour regretter que pour la plateforme "Le taxi à Paris", la Ville de Paris ne se soit jamais donné les moyens pour qu'elle fonctionne réellement. Je souhaite que l'on interpelle le Gouvernement et la Préfecture pour qu'en attendant de nouvelles législations sur le secteur du transport à la personne à titre onéreux, une estimation du nombre de chauffeurs V.T.C. roulant sur la capitale soit effectuée et qu'un groupe de travail soit créé afin d'étudier l'instauration d'une régulation du nombre de V.T.C. autorisés à travailler sur Paris, afin qu'il soit bien inférieur au nombre d'autorisations de stationnement, licences de taxi accordées. Sachez qu'en Espagne, il y a un V.T.C. pour trente taxis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons les préoccupations exprimées dans ce vœu sur la nécessité de mieux encadrer l'activité des V.T.C., et notamment sur le risque de congestion et de pollution atmosphérique qu'ils pourraient constituer.

Toutefois, la solution que vous proposez, Madame SIMONNET, semble être de revenir à une situation antérieure à 2010, ce qui est peu réaliste aujourd'hui.

D'un autre côté, nous souhaitons encadrer l'activité des V.T.C. par un système de licences, comme cela existe à Londres. Cela permettrait de réguler le développement des V.T.C. et d'imposer des garanties sociales et environnementales.

Je me suis déjà exprimé sur cette possibilité et je milite ardemment pour que le projet de loi d'orientation sur les mobilités ouvre cette possibilité. Nous avons d'ailleurs saisi officiellement la Ministre des Transports sur cette faculté que les collectivités puissent délivrer ces licences, comme cela existe dans le Grand Londres, de manière à réguler cette activité et à éviter un développement non maîtrisé, comme cela a pu être le cas par le passé.

Pour ce qui concerne le projet de taxis amateurs porté par la loi, le risque existe que le dispositif gagne en réalité les villes, alors qu'il est normalement censé ne se déployer que dans des territoires ruraux et reculés.

Nous tenons donc à affirmer notre vigilance et notre opposition à la création d'un statut de chauffeur occasionnel, dont les effets pervers ont déjà été démontrés par le passé.

Je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui permet justement de tenir compte de tous ces objectifs, en précisant d'ailleurs que la loi Grandguillaume, entrée en vigueur à la fin du mois de décembre 2017, a déjà apporté des premières réponses et des améliorations sur la question de la régulation des V.T.C. Mais aujourd'hui, nous devons aller plus loin et franchir une étape supplémentaire. C'est bien le sens de la question des licences que nous demandons de pouvoir octroyer, de manière à réguler cette activité et éviter la situation que vous décrivez. Nous sommes d'accord là-dessus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est donc à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, je vais vous répondre sur le droit actuellement en vigueur, puisque le texte relatif aux mobilités n'a pas encore été délibéré par le Conseil des Ministres. Je rappelle tout d'abord qu'il n'existe pas de contingentement des V.T.C. sur les aires géographiques. La compétence ou la capacité à conduire un V.T.C. et à exercer la profession est valable sur l'ensemble du territoire national, sans limitation géographique, sous réserve de disposer de cette carte professionnelle et d'avoir réussi, pour ce faire, un examen, et sous réserve également que le véhicule soit dûment enregistré au registre des exploitants de V.T.C. que le Ministère de la Transition écologique gère.

Il n'est donc pas possible de vous dire combien de V.T.C. circulent à Paris. En revanche, il est possible de vous dire combien de cartes professionnelles de V.T.C. ont été délivrées à des conducteurs le demandant à Paris, dès lors qu'ils résident à Paris. C'est la compétence du Préfet de département qui prévaut en la matière.

Pourquoi n'y a-t-il pas de contingentement géographique alors que c'est le cas pour les taxis ? Parce que les règles d'exercice ne sont pas exactement les mêmes. Les taxis conservent, aujourd'hui, le monopole de la maraude sur la voie publique et bénéficient également, selon les politiques municipales, de certains droits spéciaux : le droit d'emprunter des voies de bus, le droit de disposer d'emplacements réservés, le droit de bénéficier de bornes d'appel disponibles sur la voie publique.

C'est au regard de la confusion qui pouvait exister entre le développement des V.T.C. et l'activité de taxi, à partir de la fin des années 2000 et notamment au milieu des années 2010, que deux textes de loi successifs ont clarifié la distinction entre ces deux professions.

La première loi, la loi dite Thévenoud du 1er octobre 2014, avait déjà permis d'instaurer un certain nombre d'obligations supplémentaires pour les véhicules V.T.C. La loi du 29 décembre 2016, dite loi Grandguillaume, a apporté des contraintes supplémentaires visant, et je vais y revenir dans un instant, à mieux encadrer cette profession.

Tout d'abord, les conducteurs de V.T.C. sont soumis à des conditions d'installation et d'exploitation, à une obligation d'aptitude professionnelle, de formation continue et d'honorabilité. Aujourd'hui, ils doivent, pour se faire délivrer la carte professionnelle de conducteur V.T.C., réussir un examen organisé par les Chambres des métiers de l'artisanat, qui comporte un tronc commun conséquent avec les candidats à la profession de taxi. Ceci s'est substitué, à partir de la fin 2016, à la formation initiale de 250 heures dont l'organisation avait donné lieu à des dérives.

Ils doivent être titulaires du permis de conduire, cela va de soi, bénéficier d'une attestation d'aptitude physique et faire preuve de leur probité à travers l'absence d'antécédents graves en matière judiciaire.

Deuxième condition : la délivrance de la carte professionnelle par le Préfet de Département, carte valable cinq ans. Je n'y reviens pas.

Dernier élément : des règles très particulières d'exercice de leur profession : pas de maraude sur la voie publique; comme je le disais tout à l'heure, c'est le monopole des taxis ; une prise en charge de clients uniquement sur réservation préalable ; pas de stationnement sur la voie publique en attente de clients ; pas de démarchage ni de prise en charge irrégulière aux abords, par exemple, de sites sensibles tels que les aéroports ou les gares.

C'est pour vérifier et s'assurer du respect de ces différentes règles que nous disposons, à l'échelle de la P.P., d'un plan dit T3P - Transport Particulier de Personne - qui a donné lieu, comme je l'avais présenté lors du dernier Conseil, au relevé d'un certain nombre d'infractions. Nous continuerons de le faire.

Je souhaite, à cet égard, vous préciser que ce sont les actions de contrôle de la Préfecture de police, réalisées en 2015 et 2016, qui avaient notamment permis de conclure à l'illégalité de la plateforme Heetch, ainsi que la justice en a décidé il y a peu de temps.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à tous les deux pour ces éléments.

Le vœu est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu et, en une phrase, pour expliquer.

En fait, Monsieur NAJDOVSKI, le vœu que vous proposez, sans préciser les critères qui conditionnent l'octroi des licences et sans quota, revient à accorder les mêmes droits aux V.T.C. qu'aux taxis, alors que ce n'est pas du tout ce qu'il faut faire. Vous allez donc complètement à l'inverse de mon vœu initial.

En revanche, nous nous rejoignons contre la mise en place de taxis amateurs en zone rurale qui se généralisera sur les sites urbains.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 317).

2018 DDCT 4 - Adhésion de la Ville de Paris au Forum des collectivités engagées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 4. Adhésion de la Ville de Paris au Forum des collectivités engagées.

C'est Jean-Noël AQUA qui intervient pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Notre ville se veut exemplaire dans la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts. L'adhésion au Forum des collectivités engagées, créé par "Transparency International France", est une bonne chose. Nous voterons ce projet de délibération, mais je ne résiste pas à élargir le propos.

Au plan national, plusieurs textes ont renforcé la transparence dans la connaissance du patrimoine des élus. Il y a eu aussi de timides évolutions en matière de réglementation des lobbies. Mais sommes-nous allés suffisamment loin ? Nous ne le pensons pas. Surtout dans le domaine de la lutte contre les lobbyistes.

Les récents débats au Parlement montrent la permanence d'une certaine porosité entre les entreprises et certains parlementaires. Sinon, comment comprendre le sort réservé à l'amendement anti glyphosate alors que la nocivité du produit ne fait plus aucun doute scientifique ? Comment comprendre les pressions multiples, visibles et décomplexées mises sur la loi Agriculture et Alimentation ? Comment comprendre l'omniprésence des promoteurs immobiliers et les constructeurs dans l'élaboration et la discussion de la loi Elan ? Comment comprendre l'amendement scandaleux sur le nombre de logements adaptés pour les personnes atteintes de handicap ? Comment comprendre la tentative de révision de la loi Littoral ?

Nous pourrions bien sûr constater que La République en Marche, une fois passée la campagne électorale, pratique en matière de déontologie et de transparence la formule "Je lave plus gris que gris" et, même si Jupiter et son équipe semblent jouer la Ligue des champions entre les intérêts privés et la chose publique, les petits arrangements avec la rigueur déontologique sont encore très répandus. Je me demande ainsi comment il faut qualifier la convention qui lie désormais un groupe comme "Total" et l'A.P.-H.P. en matière de recherche sur le diesel ?

Vous comprendrez dans ce cadre tout l'intérêt que nous portons aux services publics. Les services publics financés par des fonds publics sont aussi pour nous la seule manière d'éviter cette pollution invisible qu'est l'infiltration des intérêts privés dans la gestion de la chose publique, d'éviter le mariage de la carpe et du lapin entre les eaux glacées du calcul égoïste et de l'intérêt collectif.

Les neuf engagements qui figurent dans la charte d'adhésion au Forum vont tous dans le bon sens et nous le soulignons. En revanche, la charte reste muette sur les actrices et les acteurs de la corruption active que sont les entreprises et les lobbies. Oui, il y a des élus sensibles aux petits ou gros cadeaux de certains acteurs économiques. Cependant, en matière de philosophie pénale, il faut toujours se poser la question : à qui profite le crime ? La phrase de Lacordaire doit rester notre matrice de penser : "La loi protège, la liberté opprime". Renforçons donc partout où nous le pouvons, nous qui sommes la lutte contre la corruption et le lobbying.

Que Paris apporte sa pierre à cet édifice est une bonne chose et nous nous en félicitons.

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mao PENINOU, qui protège.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, je ne vais donc pas vraiment répondre à votre intervention - vous le comprendrez bien.

Je vais donc me contenter de répondre sur ce qui relève de la délégation de la Ville pour vous dire qu'effectivement, nous aussi, nous nous félicitons et que je vous engage à voter ce projet de délibération.

La Ville de Paris est très engagée sur l'ensemble de ces questions. Nous avons été au-delà des lois nationales qui ont été adoptées, quel que soit le Gouvernement ou les Assemblées qui les aient votées d'ailleurs. Nous souhaitons être tout à fait exemplaires sur ce domaine.

D'ailleurs, je souligne qu'en matière de conflit d'intérêts, la meilleure garantie, c'est la transparence et c'est bien dans cette direction que nous allons. Aujourd'hui, les principaux responsables de la Ville, que ce soit la Maire de Paris, ses adjoints ou les maires d'arrondissement publient leurs rencontres avec l'ensemble des lobbies, en tout cas ceux qui sont référencés au niveau national après la mise en place du fichier de la loi Sapin.

Je tenais aussi à vous informer que nous restons dans cette démarche qui est non seulement d'avancer mais aussi d'essayer de faire du prosélytisme sur cette question. En effet, à l'automne prochain, la Ville de Paris sera organisatrice, avec "Transparency International", d'un colloque européen des collectivités locales sur la question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 4).

2018 DPE 24 - Expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris (2e, 13e, 18e et 19e). - Convention de partenariat avec "Citeo" pour la poursuite de l'expérimentation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 24 : expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris. Convention de partenariat avec "Citeo" pour la poursuite de l'expérimentation.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez l'attachement de notre groupe aux questions écologiques. Nous sommes régulièrement intervenus pour affirmer l'importance du développement de politiques publiques préservant l'environnement et, en particulier, sur la question d'une économie circulaire. La question des déchets est donc, bien entendu, au cœur de cette problématique.

Nous avons coutume de dire que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Nous, communistes, prolongeons cette réflexion en soulignant que c'est bien la société capitaliste qui fabrique des déchets à outrance, qui pousse à produire des déchets pour des seules fins financières. Nous pensons, par exemple, au marketing et à la publicité qui utilisent les emballages comme supports de communication et qui n'ont donc pas intérêt à ce que les emballages disparaissent.

Nous pensons bien sûr aussi aux stratégies d'obsolescence programmée qui délèguent le coût de la pollution à la collectivité.

Mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ a souvent évoqué le triptyque "produire, consommer, jeter" du mode de développement capitaliste. Il est important pour nous d'être radicaux et d'agir à la racine des choses. Comme nous l'avons souligné lors du Plan Climat, nos propositions visent en premier lieu à éviter la production de déchets par les entreprises et les acteurs du secteur marchand. Alors, bien sûr, que faire des déchets effectivement produits à l'instant ? Mettre en place une stratégie de recyclage et d'écologie circulaire, comme le met en place notre collectivité, va dans le bon sens écologique. Le but est de voir les déchets comme une ressource, de limiter leur pollution et de diminuer l'empreinte écologique de notre territoire.

Avec ce projet de délibération, vous nous proposez de poursuivre un partenariat avec "Citeo" pour optimiser le dispositif de tri sur Paris en offrant aux Parisiens des lieux de tri au plus proche de leur lieu de vie. Les objectifs d'expérimentation sont louables. On observe que les Parisiennes et les Parisiens sont toujours plus nombreuses et

nombreux à vouloir participer au tri, à la réduction de notre empreinte écologique. Tout ceci va certainement dans le bon sens au niveau de la motivation et de l'action concrète.

Nous nous interrogeons cependant sur le partenariat avec "Citeo", le nouveau nom de l'éco-organisme "Eco-Emballages". Je rappelle que les éco-organismes sont des sociétés anonymes de droit privé. Or, ils sont censés mettre en œuvre une politique publique importante touchant aux enjeux écologiques non anecdotiques.

Vous comprendrez ici la difficulté pour nous. Il me semble que nous nous trouvons dans un parfait exemple de capitalisme vert. Il s'agit d'accompagner, par des mécanismes de marché, l'enjeu écologique avec toutes les contradictions inhérentes au modèle économique retenu.

En effet, je vois plusieurs critiques à opposer à ce type de structure et en particulier à "Citeo". Leurs actionnaires sont de grands groupes industriels et de distribution. On retrouve ainsi dans les actionnaires et les administrateurs de "Citeo" des grands groupes comme "Danone", "Coca-Cola", "L'Oréal", "Nestlé", "Fleury Michon", "Carrefour", "Système U", c'est-à-dire des groupes directement producteurs d'emballages, notamment comme support publicitaire. Ont-ils vraiment intérêt à la suppression des emballages qui servent largement leur stratégie marketing ? Ces groupes ont naturellement tendance à privilégier leurs intérêts au détriment de ceux des collectivités. "Citeo" se finance par une taxe sur les emballages, autrement dit plus il y a d'emballages, plus "Citeo" touche de financement. Nous ne sommes donc pas dans une logique fiscale mais liée à la consommation.

La mise en place de ce type d'éco-organisme n'a-t-elle pas offert une caution offrant une certaine inaction ? Comment comprendre que "Carrefour" attende que les "plastic attack", ces actions militantes qui promeuvent une réduction substantielle des emballages, débarquent en France, comme c'était le cas samedi dernier, pour annoncer toute une série de mesures visant à réduire son usage des emballages dans un avenir, disons, de moyen terme ?

J'ajoute que "Citeo" est en position de force. Il n'y a pas d'acteur en capacité d'être une alternative économique. Nous avons donc tous les mauvais côtés du marché, un acteur monopolistique ou presque, qui impose sa vision aux collectivités et cherche à maximiser ses profits. J'en profite pour poser la question : qui a proposé cette expérimentation ? L'impulsion vient-elle de notre collectivité ou de "Citeo" ?

Sur le plan opérationnel, nous souhaitons voir évoluer la législation en vigueur. Les éco-organismes doivent devenir des organismes de droit public. Ils doivent dépendre des collectivités qu'ils servent. Il nous semble plus approprié que le secteur public ou celui de l'économie sociale et solidaire soient les plus impliqués sur ces enjeux, plutôt que des organismes de droit privé.

Nous voterons, malgré tout, pour ce projet de délibération au vu de l'absence d'alternatives concrètes et de l'importance de l'enjeu du tri et d'une économie circulaire. Cependant, ce vote est probablement appelé à évoluer à raison des efforts qui seront faits pour sortir de ces partenariats avec les sirènes trompeuses du capitalisme vert.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je dois vous dire que je suis assez surpris de votre intervention...

La responsabilité élargie des producteurs, soit la mise en place de ce que l'on appelle les filières R.E.P., lesquelles relèvent de la législation européenne, oblige les producteurs à cotiser à chaque fois qu'ils produisent un emballage. Ces cotisations sont versées à des organismes qu'on appelle des éco-organismes, dont "Citeo" fait partie. Il peut en exister sur chaque marché car il y a différentes filières : "R.E.P. Eco-Emballages" s'occupait des emballages, "Ecofolio" s'occupait des papiers... Ils ont en effet fusionné pour former "Citeo". Il existe aussi d'autres domaines. Je pense par exemple aux déchets électroniques et électriques dans lesquels il y a plusieurs éco-organismes. Certains sont en situation unique ; d'autres sont en situation de concurrence entre eux. Honnêtement, mais ce n'est qu'un avis personnel, il est plus simple de travailler avec un seul éco-organisme, qui doit reverser l'ensemble...

Ce ne sont pas des organismes qui font des profits. L'ensemble des taxes qu'ils perçoivent doit être utilisé pour procéder à la collecte et au recyclage des produits dont ils ont la charge. Honnêtement, il est plus simple pour nous de travailler quand il n'y en a qu'un seul que quand il y en a plusieurs, mais cela se discute. Il y a eu une tentative de créer un concurrent de "Citeo" ces derniers mois, qui a échoué. Nous travaillons très bien avec eux.

Je vous rappelle que ce ne sont pas des entreprises qui font du profit. Elles reversent l'ensemble des taxes qu'elles perçoivent. C'est le système qui implique le plus les entreprises productrices de déchets sur le fait de les collecter et de les recycler. En effet, là où vous avez tout à fait raison - et ce n'est d'ailleurs pas leur rôle, ce n'est pas

pour cela qu'ils ont été créés : ils n'ont pas la volonté de réduire la production de déchets. C'est un rôle politique. C'est le rôle que nous avons et dans lequel nous sommes engagés.

Honnêtement, mettre en cause ces organismes, dire que cela devrait être uniquement des entreprises publiques, veut dire qu'à un moment, on les désintéresse de la question, puisque, à partir de ce moment-là, ils versent une taxe "punto" et ils ne s'occupent plus du reste. Ils sont aussi intéressés au recyclage des choses. C'est un débat qui pourrait être plus long. Je ne l'ai pas préparé pour qu'on puisse l'avoir, là, en détail. On pourra l'avoir si vous voulez. C'est vrai que je ne m'attendais pas à cette intervention.

Par ailleurs, je voudrais défendre Trilib'. Aujourd'hui, c'est un système qui, effectivement, est financé très largement par des éco-organismes. On souhaite, d'ailleurs, que, dans l'avenir - c'est la modularité de Trilib' - il puisse y avoir d'autres modules qui se mettent dessus, qui puissent être financés par d'autres éco-organismes. Tout ce qui participe de la collecte, du tri et du recyclage des déchets est de toute manière positif. Je ne pense pas qu'il faille voir les choses d'un seul côté, c'est-à-dire, simplement, il faudrait faire disparaître les déchets. C'est vrai que, comme vous le dites, c'est une phrase qui est souvent dite : "Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit". Mais on conduira à produire un certain nombre d'entre eux. Réduire, tant mieux, mais on continuera à en produire.

Notre problème, aujourd'hui, est donc de mieux les capter pour mieux les recycler. Or, je vous rappelle que nous sommes très loin de nos objectifs. On est très loin de 50 % ou même de 80 %. Très rares sont ceux qui sont à 80 %. On est aujourd'hui à peine au-dessus de 20 % en termes de recyclage. On progresse très lentement. Notre part de déchets recyclés progresse - on va y revenir dans le débat dans quelques minutes sur Ivry - mais, globalement, le volume de déchets est reparti à la hausse ces dernières années à Paris et, plus largement, en France. On pourrait, là aussi, avoir un débat sur le pourquoi et notamment les effets de hausse de consommation qui amènent à des effets de hausse de production de déchets.

En tout cas, je vous encourage à voter et à continuer, à l'avenir, à voter ce dispositif Trilib'. Il fonctionne très bien en masse de déchets collectés, en qualité du tri qu'il y a dedans, et montre la problématique des déchets puisqu'il la sort dans la rue, la met dans l'espace public, visible par tout le monde. On va continuer à le développer. Vous savez que la Maire de Paris s'est engagée pour un développement d'un millier de Trilib' sur l'ensemble de Paris. Nous avons très bon espoir que cela nous permette d'améliorer très fortement nos performances de tri et de recyclage.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 24).

2018 DPE 31 - Avis de la Ville de Paris sur le permis de construire de l'usine de valorisation des déchets d'Ivry-Paris 13.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 31 : avis de la Ville de Paris sur le permis de construire de l'usine de valorisation des déchets d'Ivry-Paris 13.

La parole sera successivement à Jean-Didier BERTHAULT, Hervé BÉGUÉ, David BELLIARD et Danielle SIMONNET.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Oui, c'est un projet de délibération très important qui arrive devant le Conseil de Paris sur le permis de construire de l'usine de valorisation des déchets d'Ivry, un sujet bien connu de tous les élus qui siègent au SYCTOM et un avis que je voudrais d'ores et déjà donner comme étant positif de la part de notre groupe. Je souhaite en détailler un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, parce qu'il y a une réelle nécessité à reconstruire cette installation de traitement de déchets à Ivry et une nécessité qui ne s'oppose en rien aux politiques de renforcement du tri, au développement de la collecte séparative des bio-déchets ou aux efforts de prévention. Pour preuve, tout le territoire du SYCTOM est un territoire zéro gaspillage, zéro déchet, labellisé en janvier 2016 par le Ministère de l'Environnement. Nous avons, et c'est le

cas dans l'agglomération parisienne, continué à externaliser ce traitement des tonnages de déchets ménagers. C'est une chose qui dure maintenant depuis 2016.

D'ailleurs, nous l'avons vu lors des différents mouvements sociaux qui ont bloqué le site d'Ivry l'année dernière, pendant plus de 20 jours. Il y a eu des conséquences immédiates, avec un certain nombre de tonnes de déchets ménagers qui ont été envoyés en décharges.

Sur les capacités et sur la nécessité de refaire, en tout cas de reconstruire cet incinérateur, ce projet a été adapté pour tenir compte de la montée en puissance programmée des bio-déchets et également dans la politique actuelle de tri et de prévention. Cela a été rappelé par Mao PENINOÛ dans le débat précédent sur Trilib'.

Un autre point qui est également incontestable, c'est que ce projet a déjà été largement concerté. Je ne crois pas, de mémoire d'élu, avoir vu une concertation durer aussi longtemps, avec plus de 60 réunions de concertation qui se sont tenues depuis 2006. C'est le seul projet d'installation de traitement de déchets qui a fait l'objet d'un débat public et un projet qui a été adapté à chaque étape de concertation et de débat public. La décision de la C.N.D.P. du 31 août dernier a autorisé le projet à être porté à l'enquête publique. Désormais, le comité syndical du SYCTOM a également émis un avis favorable pour que les travaux débutent et que ce projet puisse voir le jour, puisque nous avons aussi des impératifs de calendrier.

Au nom de mon groupe, je voudrais saluer l'unanimité qui avait été faite sur ce projet, sous la présidence, d'abord, d'Hervé MARSEILLE, puis de Jacques GAUTIER. Mao PENINOÛ, comme premier vice-président du SYCTOM, a participé largement à ces débats qui ont été riches. Je pense que toutes les opinions ont pu être respectées. Le projet a pu être revu. Tout a été largement concerté. Désormais, il faut passer aux actes parce que nous avons des impératifs de calendrier à tenir et nous savons - c'est le cas et j'ai l'occasion de le dire souvent dans cet hémicycle pour d'autres grands syndicats - qu'il faut maintenant passer à des choses concrètes, que nous avons besoin de délivrer ces services aux Parisiennes et aux Parisiens, et que nous ne pouvons plus tergiverser sur des enjeux majeurs de la sorte.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, nous l'avons déjà dit : notre groupe est favorable à la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry, car elle répond à un intérêt public majeur. Largement concerté...

J'entends souffler, mais chacun a aussi droit à son opinion et à la défendre.

Largement concerté depuis 10 ans, ce projet a évolué depuis sa première mouture. L'abandon de la méthanisation sur le projet en est une preuve. De plus, cette future usine sera réduite de 25 % et l'incinération réduite de moitié, soit de 700.000 tonnes par an, on passe à 350.000 tonnes. Nous avons surtout urgence à agir, tout d'abord, parce que l'usine de traitement actuelle est ancienne et doit être remplacée. Ensuite, pour la continuité du service public de traitement des déchets, nous ne pouvons pas enlever brutalement une capacité de traitement de plus de 700.000 tonnes pour laquelle la seule solution actuelle envisageable serait l'enfouissement en Seine-et-Marne. Je dis cela en sachant que, malgré les plus de 700.000 tonnes annuelles qui partent à l'incinération, on enfouit aujourd'hui 130.000 tonnes de déchets.

Abandonner ce projet actuellement, cela veut dire augmenter les capacités de l'usine de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, et d'Isséane, dans les Hauts-de-Seine. Nous ne pouvons pas accepter cela. Bien entendu, nous partageons entièrement les volontés de développement du tri à la source proposées par les associations qui sont critiques à l'encontre du projet. Le SYCTOM répond d'ailleurs à cela en se fixant des objectifs ambitieux en matière de collecte de bio-déchets. Mais nous devons traiter maintenant les centaines de milliers de tonnes de déchets qui n'attendent pas le développement du nécessaire tri préalable.

Le projet actuel ne s'oppose pas à la réduction globale de la production de déchets. Il est complémentaire. Vous savez que, pour le groupe Communiste, l'important est bien de s'attaquer à la racine du mal. Il s'agit bien de sortir du triptyque : produire, consommer, jeter.

Il s'agit bien de quitter le mode de production capitaliste responsable du désastre écologiste actuel. Il nous faut réussir les défis de la transition écologique et ne pas masquer les nécessaires responsabilités pour les atteindre.

C'est pourquoi nous soutiendrons ce projet porté par le SYCTOM, qui n'est pas une solution parfaite mais qui est actuellement indispensable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis quelques jours, l'enquête publique sur le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 est ouverte. C'est un passage obligé avant une autorisation du projet par l'Etat.

Paris, en tant que commune ayant confié le traitement de ses ordures ménagères au SYCTOM, est consultée sur le dossier comportant l'étude d'impact. On nous propose donc de donner l'avis de la Ville et sans surprise, notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Pour nous, ce méga projet d'incinérateur nous engage pour 40 ans sur un mode de traitement des déchets qui contrevient à tous les objectifs fixés par la réglementation européenne et nationale. Tout cela pour un coût de 2 milliards d'euros, soit 4 fois supérieur à feu le projet aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Une somme énorme pour un projet qui est déjà obsolète avant même d'avoir commencé et même néfaste pour atteindre la trajectoire de diminution des déchets que nous nous sommes fixée.

Cette analyse est d'ailleurs partagée. La publication de l'avis de l'Autorité environnementale s'inquiète de l'importante différence entre le scénario présenté par le SYCTOM dans le cadre de sa contribution au plan régional de prévention et gestion des déchets et celui de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2016.

En effet, le SYCTOM annonce dans son scénario volontariste, un besoin de traitement de 1,63 million de tonnes à l'horizon 2031. Or, selon l'autorité environnementale, ce besoin de traitement par le SYCTOM ne serait que de 1,26 million de tonnes en 2031, soit 400.000 tonnes de moins, ce qui invalide de facto l'équilibre économique du projet, manifestement et sans doute volontairement surdimensionné.

Selon le collectif "3R" qui se mobilise contre ce méga projet, les hypothèses de progression du tri du SYCTOM sont d'ailleurs ridiculement faibles. Il considère que le taux de recyclage ne sera que de 27 % en 2025 et 31 % en 2030. Cela même alors que les objectifs de la loi de Transition Énergétique fixent la barre à 55 % en 2020 et que l'Union européenne s'oriente elle aussi vers un objectif à 55 % pour 2025.

J'en profite pour signaler que le Gouvernement a récemment présenté sa feuille de route pour l'économie circulaire, feuille de route à laquelle a largement contribué Antoinette GUHL.

Les orientations visent, par exemple, au recyclage de 100 % du plastique en 2025, et de nombreuses collectivités partent à la chasse au plastique. Nous avons à ce titre déposé et fait adopter un vœu visant à la fin du plastique dans les cantines scolaires d'ici 2020.

Un scénario opérant tiendrait de l'évolution de ces comportements qui vont aller en s'amplifiant. Le projet d'incinérateur manifestement ne tient pas compte de cette orientation et de cette mobilisation qui prennent de l'ampleur dans la société.

L'O.N.U., dans un rapport publié aujourd'hui même, "Journée mondiale de l'environnement", appelle sur ce même sujet à une mobilisation forte en matière non pas d'incinération, mais de changement des comportements et des usages. Avec 5.000 milliards de sacs en plastique consommés chaque année dans le monde, c'est dire que le problème est crucial.

A ce titre, le projet d'incinérateur géant d'Ivry, qui fait tout sauf inciter à la réduction de la consommation, et donc à la production de déchets, est d'une certaine manière, excusez-moi l'expression, à côté de la plaque.

Ce n'est pas un hasard si la "Marche des cobayes", grand rassemblement pour la santé environnementale porté par près de 90 associations et collectifs qui, des rejets industriels aux pesticides, en passant par les ondes électromagnétiques, dénonce toutes les formes de pollution portant atteinte à la santé, fera d'ailleurs étape le 30 juin prochain à Ivry.

Pourtant, des projets alternatifs existent. Jeudi prochain sera présenté à la mairie du 2e arrondissement, le Plan B.O.M. - baisse des ordures ménagères - version 2018, qui propose des mesures pour éviter de produire des déchets et mieux les trier pour éviter la stratégie du tout à l'incinération.

L'Autorité environnementale a recommandé que ce Plan B.O.M. fasse l'objet d'une présentation dans l'étude d'impact de même niveau que les autres solutions de substitution que le SYCTOM a envisagées, avant de les écarter.

C'est un choix d'ailleurs partagé par les écologistes depuis longtemps, qui a fait l'objet d'une demande des élus de notre groupe siégeant en comité syndical, acceptée mais sans jamais avoir été réalisée malgré notre insistance.

C'est une bien étrange vision de la concertation que celle de ne pas présenter sérieusement les alternatives possibles à un projet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me suis toujours opposée à ce projet. Je m'y oppose à nouveau. 2 milliards d'euros pour "Suez" pour des années pour un projet totalement obsolète et anti écologique, c'est une aberration.

Mais je voudrais d'ailleurs, pour commencer, vraiment remercier les citoyens et citoyennes du 13^e arrondissement, qui se sont impliqués, m'ont aidée pendant toutes ces années dans la compréhension de ce dossier. Et surtout, le collectif "3R" qui fait un travail remarquable d'information, de sensibilisation, et d'élaboration d'un projet alternatif.

Il est demandé au Conseil de Paris de voter un projet de délibération qui donne un avis favorable au projet d'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13. Plusieurs avis du Conseil de Paris en ce sens ont déjà été donnés. Mais aujourd'hui, je vais vous demander vraiment d'y réfléchir et de reporter ce projet de délibération. Reporter ce projet de délibération parce qu'en effet, la lecture du dossier de demande d'autorisation apporte un éclairage nouveau sur le scénario d'évolution des quantités de déchets à traiter permettant de justifier le projet et son dimensionnement.

En premier lieu, comme le rappelle le projet de délibération à voter, ce projet était classé comme projet d'intérêt général - P.I.G. - . La priorité absolue des réglementations étant la prévention des déchets, le SYCTOM indique dans ce P.I.G. qu'il reprendra strictement l'objectif de la loi de Transition Energétique pour la croissance verte, j'ai toujours du mal à me faire à cet intitulé, parce que pour moi une croissance verte c'est une aberration totale, pour dimensionner le projet.

Moins 10 % de D.M.A. entre 2010 et 2020. Or, le nouveau scénario ne reprend pas cette obligation.

La Ville de Paris est engagée dans un Programme local de prévention dont le bilan, présenté le mois dernier, démontre que nous sommes en passe d'atteindre cet objectif. Le scénario du SYCTOM ne le voit pas atteint en 2020 ni en 2025, mais en 2030. Est-ce que cela veut dire que le SYCTOM pense qu'il n'y aura pas de prévention entre 2020 et 2030 sur Paris ?

En deuxième lieu, je vous informe que le contexte réglementaire a complètement changé depuis le 22 mai dernier. En effet, la directive européenne relative aux déchets vient d'être adoptée par le Conseil européen et s'impose maintenant à tous les Etats membres. Le SYCTOM ne l'a pas anticipée et pire, n'a pas retenu que son projet devait être compatible avec un objectif de recyclage minimum. Cela était pourtant facile, puisque la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte propose un objectif flou, pas directement applicable aux déchets municipaux que le SYCTOM traite.

Comme vous le savez, tout projet de traitement doit être compatible avec le plan régional, qui lui-même reprend l'objectif national. Le projet du SYCTOM doit donc maintenant être compatible avec l'objectif de la directive européenne qui fixe un objectif juridiquement contraignant de 55 % de déchets recyclés en 2025, et 60 % en 2030.

Certes, cet objectif pourrait être adapté en fonction des spécificités de notre territoire dans le plan régional, mais le taux de recyclage pour lequel le projet devra être compatible ne sera certainement pas de 30 % en 2030 comme le prévoit actuellement le SYCTOM. 2 millions de tonnes, 50 % de recyclage en 2030, cela fait 1 million de tonnes. Une quantité équivalente aux capacités de deux autres usines du SYCTOM, donc où est le besoin ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le dossier soumis actuellement au public ne comporte aucune référence sur le taux de recyclage du scénario du SYCTOM ni aucune mention sur les objectifs avec lesquels le projet doit être compatible.

Le nouveau scénario ne suit pas ce à quoi s'était engagé le SYCTOM dans le projet d'intérêt général, qui reprenait au moins les anciens objectifs de l'ancien plan régional.

La Ville de Paris représente 45 % des déchets traités par le SYCTOM. Nous devons être exemplaires et au moins dire aux habitants quels sont nos objectifs dans notre projet de délibération. En priorité, leur dire que la gestion des déchets par la Ville est en conformité avec la réglementation.

Malheureusement, cela n'est pas le cas. La redevance spéciale favorisant le tri des déchets des producteurs non ménagers n'est pas appliquée aux C.H.R. ni aux administrations. J'indique que la mise en place d'un tri efficace chez ces producteurs et le déploiement des 1.000 stations Trilib', à elles seules ces deux actions permettraient de trier hors bio-déchets plus que ce que prévoit le SYCTOM en 2023.

Je vous demande donc de reporter le vote de ce projet de délibération pour nous donner le temps d'au moins ajouter des réserves à notre avis favorable. Je vous invite tous, comme l'a précédemment proposé notre collègue, à venir écouter la présentation du nouveau scénario des associations, le Plan B.O.M., le 7 juin à la mairie du 2e arrondissement. Ce, pour que chacune et chacun comprennent tout le potentiel des actions que nous pouvons entreprendre pour nous sauver du changement climatique. Ne baissons pas les bras et investissons correctement l'argent public et pas 2 milliards pour "Suez".

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et je remercie l'ensemble des intervenants.

Hervé BÉGUÉ et Jean-Didier BERTHAULT sont déjà intervenus pour expliquer la démarche qui nous a conduits à voter. On a déjà eu à plusieurs reprises la discussion ici au Conseil de Paris et je ne vais pas la reprendre entièrement.

Simplement pour vous dire que les interventions que j'ai entendues viennent de me rappeler une discussion que j'avais eue avec le responsable de la collecte du tri et du traitement des ordures ménagères à San Francisco, quand j'avais été le voir pour voir le modèle qu'ils avaient mis en place. Au cours de la conversation, il m'avait dit : "Vous savez, c'est extrêmement difficile d'expliquer les complexités, la lenteur du processus." Il avait fini par conclure, dans notre conversation, en disant : "Mais vous, en France, cela va aller beaucoup plus vite, puisque vous, vous faites la loi et tout le monde l'applique." Je lui avais répondu : "Je crains que vous n'ayez une vision un peu simpliste du modèle français ; c'est rarement le cas. On fait une loi et, le temps que tout le monde l'applique, surtout quand il s'agit d'une multiplicité d'intervenants, en l'occurrence un peu plus de 60 millions de Français, c'est un peu plus compliqué que cela." C'est un peu la problématique dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Nous sommes tous d'accord sur la trajectoire, nous sommes tous d'accord sur vers quoi il faut aller, nous sommes tous d'accord pour se donner les moyens d'y arriver et depuis le début de la mandature, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, avec Antoinette GUHL, nous mettons en place tous les éléments possibles pour arriver à une réduction la plus importante possible des déchets qui ne sont pas recyclés.

Vous l'avez dit, on obtient des résultats, petit à petit. Il est vrai que l'on était sur une trajectoire descendante ces dernières années. Ces derniers mois, la trajectoire est plutôt remontante et - je peux me tromper - je ne pense pas que ce soit lié à notre politique, car notre politique va plutôt dans le sens d'avoir plus de tri, moins de déchets. On insiste là-dessus, on met en place des dispositifs, on développe l'économie circulaire.

Aujourd'hui, les déchets sont plutôt repartis à la hausse. Pour notre taux de tri... On va mettre le système "sono" dans les déchets, je pense que l'on devrait pouvoir le recycler. Aujourd'hui, notre taux de tri et de recyclage augmente légèrement - il n'y a pas de montées brutales - mais la production globale de déchets est plutôt répartie à la hausse ces derniers mois, comme je le disais dans le débat précédent.

Je rappelle que l'unité de valorisation énergétique, dont on parle aujourd'hui puisqu'on ne parle que de cette partie dans le dossier qui nous est soumis, est quand même déjà en réduction de 50 % par rapport à la précédente usine. On est donc déjà dans une démarche de réduction. Honnêtement, il est là, notre objectif et il est double.

D'abord, on continue encore aujourd'hui à enterrer un certain nombre de déchets, et c'est le pire. Il vaut mieux avoir une valorisation énergétique qu'un enfouissement.

Deuxième élément, je vous rappelle, et cela a été soulevé par Hervé BÉGUÉ, que l'on est aujourd'hui au SYCTOM dans un système où les usines nous appartiennent. On n'a pas recours aux autres usines qui peuvent exister en Ile-de-France sur la Région, et qui sont des usines privées. On souhaite rester dans ce cadre et il y a une unanimité au SYCTOM dans toute sa diversité pour rester dans ce cadre.

Voilà pourquoi je vous invite à voter ce projet aujourd'hui. C'est une étape, une étape de réduction. Elle est déjà assez ambitieuse en termes de réduction. Honnêtement, si c'était le cas aujourd'hui, on aurait enfoui beaucoup plus

cette année que ce que l'on a déjà fait - je ne parle pas là des histoires de grève ou de blocage des centres qui ont pu avoir lieu. En dehors de cet aspect, si on était dans ce cadre de l'usine d'aujourd'hui, on aurait déjà dû beaucoup enterrer.

Je suis pour une très grande ambition dans notre politique de réduction des déchets et dans notre politique du tri, mais pour une très grande prudence dans nos capacités de traitement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Mao PENINO, et bravo pour ce côté imperturbable. Quels que soient les sujets techniques qui peuvent intervenir, Mao PENINO reste sur sa lancée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 31).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités aux canaux Saint-Martin et de l'Ourcq.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 95 relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités sur les canaux Saint-Martin et de l'Ourcq.

La parole est à Didier GUILLOT, que je ne vois pas. Didier GUILLOT n'est pas là. Le vœu ne sera pas présenté. Pas de Didier, pas de présentation du vœu... Il tombe.

Ce qui ne nous empêchera pas de continuer à travailler sur le sujet. Pas de souci, nous sommes tous mobilisés par ailleurs sur le sujet qui a été évoqué ce matin.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux nuisances sonores liées aux deux-roues motorisés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 96 est relatif aux nuisances sonores liées aux deux-roues motorisés.

La parole est à Laurence GOLDGRAB et Aurélie SOLANS y répondra.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Selon l'étude réalisée par l'entreprise "Mimi Hearing Technologies", Paris serait la 9e ville la plus bruyante au monde et la 2e ville d'Europe la plus bruyante derrière Barcelone. D'ailleurs, je pense que même sans étude, vous avez tous pu constater, comme moi, le bruit permanent qui règne à Paris.

Les rapports de Bruitparif sont éloquentes. Le bruit est une gêne au quotidien et il a des conséquences sur la qualité de vie de chacun. En plus, cela représente un coût pour la collectivité de 16,2 milliards, rien que pour l'Ile-de-France en une année. Là-dedans, on compte les dépenses de santé, de stress, de baisse de productivité, etc.

Pour 43 % des Franciliens, la principale source de bruit vient des transports, 31 % l'imputent au trafic routier et 14 % plus spécifiquement aux deux-roues. Si nous sommes conscients que la répression concernant les deux-roues motorisés qui ne respectent pas les normes sonores est compliquée, nous pensons que le bruit a des conséquences trop graves sur la qualité de vie et la santé des Parisiens pour ne pas en faire une priorité.

Par conséquent, par ce vœu, nous demandons que la lutte contre les nuisances sonores des deux-roues soit renforcée et que des bilans des actions de prévention et de répression avec des chiffres soient communiqués aux élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Mes chers collègues, Madame Laurence GOLDGRAB, merci pour ce vœu qui revient à nouveau sur cette lutte contre la pollution sonore liée aux deux-roues motorisés.

Le nombre des deux-roues à moteur thermique constitue une source importante de pollution sonore à Paris, d'autant qu'ils ont été longtemps en forte augmentation. Non seulement ils contribuent trop souvent aux dépassements des seuils limites et donc à la surexposition de dizaine de milliers de Parisiennes et de Parisiens, vous l'avez dit, mais ils sont les premiers responsables des bruits dits émergents, générateurs de stress, d'inconfort, dénoncés par les habitants lors de la consultation publique sur le P.P.B.E. parisien de 2015. Les enjeux sanitaires sont réels, vous l'avez dit, et nous sommes encore loin des valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé, du fait du trafic routier.

Lors du dernier comité de pilotage du P.P.B.E. qui s'est tenu le 22 mai dernier, nous avons mis justement à l'ordre du jour dans le suivi des actions prévues par ce plan la problématique des deux-roues motorisés avec la Préfecture de police, que je tiens d'ailleurs à remercier pour sa participation. Ce point à l'ordre du jour faisait suite à une demande du Conseil de Paris de mai dernier justement.

La Préfecture a proposé qu'une méthode de travail soit mise en place avec la Ville, lors du comité de pilotage, comprenant des indicateurs et des critères stabilisés afin de fiabiliser les comparaisons, notamment sur les contrôles et les verbalisations. Un chiffre a déjà été donné : 79 verbalisations ont été effectuées lors de 15 opérations ciblées bruit menées entre le 1er janvier et le 31 mars 2018.

Aussi, nous sommes tout à fait d'accord avec votre vœu et nous vous proposons de l'amender afin que, systématiquement, lors de nos comités de pilotage sur le suivi des actions prévues par le P.P.B.E., nous puissions faire le point avec la Préfecture de police sur le bilan de l'année en cours. C'est ce que nous leur proposerons.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je crois que cette proposition d'amendement requiert l'assentiment de Laurence GOLDGRAB.

Je vous propose donc de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 96 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 318).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons entamer les travaux de la 4e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à sa présidente, Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 4e Commission s'est tenue le 28 mai, de 9 heures 10 à 10 heures 42, en présence de 23 élus. 78 projets de délibération sont inscrits à l'ordre du jour de cette Commission. Nos sept adjointes et adjoints ont présenté leurs projets de délibération qui se répartissaient sur sept thématiques et ont répondu aux questions des élus membres de la Commission.

Concernant la thématique santé et relations avec l'A.P.-H.P., Mme SOUYRIS a présenté ses projets de délibération qui portaient en grande partie sur la lutte contre le Sida dans le cadre de la stratégie "Vers Paris sans Sida en 2030". Elle a également présenté d'autres projets portant sur la santé scolaire, le dépistage des cancers, l'installation de défibrillateurs et l'organisation de sensibilisations dans le cadre du plan "Paris qui sauve".

Pour répondre à une question posée par Mme STOPPA-LYONNET, Mme SOUYRIS a précisé que, concernant la convention avec l'association "Adeca 75", une régionalisation de l'action sera en place à partir de 2019.

Concernant la thématique des solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance, Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération portant sur différents sujets : l'accès au

logement, la mise à l'abri, la gestion de centres d'hébergement ou de résidences sociales, l'aide alimentaire, la prévention du placement d'enfants de famille en difficulté, le soutien d'un réseau de psychologues impliqués dans l'accompagnement global et adapté des publics migrants primo-arrivants, la mise à disposition d'une propriété du Département situé dans l'Oise à une association pour la gestion d'un C.H.U. en période hivernale.

Mme VERSINI a également présenté un vœu de l'Exécutif relatif à l'accueil des réfugiés en signalant qu'il fera l'objet d'un débat organisé au Conseil de Paris.

Sur la thématique solidarité, Mme FILOCHE a présenté les deux projets de délibération de sa délégation portant sur une action de soutien à la parentalité adoptive et une action en faveur du développement d'une dynamique de l'économie locale.

Concernant la thématique prévention spécialisée et intégration, Mme BROSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation portant essentiellement sur le soutien du dispositif d'animation de prévention pour les jeunes, des projets sociaux pour les travailleurs migrants et des cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées, des projets d'apprentissage du français dans les centres sociaux, en insistant sur l'inconditionnalité de l'accès des bénéficiaires, l'Etat voulant appliquer la condition de cinq ans de résidence en France pour y accéder.

Concernant la thématique de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les droits de l'homme, Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation, et précisément sur la communication de la Maire de Paris sur la stratégie LGBTQI+ avec les six projets d'attribution de subventions à des associations agissant pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Mme BIDARD a signalé le débat organisé sur le sujet qui a eu lieu hier après-midi.

Concernant la thématique personnes âgées et autonomie, Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation et plus particulièrement celui portant sur la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour les seniors parisiens.

Mme BRIDIER a également informé sur l'enjeu de la prévention de la dépendance et de l'autonomie. Sur le financement important de plus de 3 millions d'euros au titre de l'enveloppe dédiée au soutien d'actions de prévention en direction des seniors, 150 projets sont financés grâce à un appel à projets lancé par notre collectivité sur le sujet, dont 40 % sont des actions nouvelles pour cette année 2018.

Concernant la thématique des personnes en situation de handicap et d'accessibilité, M. NORDMAN a présenté les projets de sa délégation. Plusieurs projets d'attribution de subventions à des associations agissant dans l'accès aux droits, le transport adapté ou les loisirs.

M. NORDMAN a surtout informé sur "Le mois parisien du handicap" qui se déroulera du 1er au 30 juin...

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Colombe BROSEL au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH...

Mme Marie ATALLAH. - ... avec son lancement dans le 13e arrondissement et sa clôture à l'Hôtel de Ville. A l'ordre du jour, un amendement et cinq vœux qui n'ont pas été présentés car les élus, qui représentaient les formations porteurs de ces projets, n'étaient pas présents.

La séance est levée à 10 heures 42.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

2018 DDCT 96 - Subventions (33.000 euros) à 7 associations, pour le financement de 8 projets au titre de la thématique "Genre et espace public".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDTC 96 : subventions à 7 associations pour le financement de 8 projets au titre de la thématique "Genre et espace public".

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lorsqu'on sait qu'à Paris 53 % des Parisiens sont des Parisiennes et que les femmes ont plus souvent recours aux services publics et d'une manière beaucoup plus généralisée que les hommes, on imagine

volontiers que les femmes et les hommes usent de l'espace public également, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Eh bien, pas du tout ! Nous savons par exemple depuis les années 1980, notamment grâce aux recherches géographiques féministes que le harcèlement de rue n'est absolument pas le fait de quelques hommes malotrus mais procède bien davantage d'une activité sociale genrée qui repose sur une culture, j'allais dire presque ancestrale, une culture urbaine masculine.

De même, les trois quarts des dépenses publiques dans les domaines des équipements sportifs ou de loisirs répondent à des besoins exprimés avant tout par et pour les hommes. Les caractéristiques d'un espace ou d'un équipement, c'est-à-dire qu'ils soient par exemple spacieux, éclairés, très fréquentés ou tout l'inverse, contribuent tout autant à l'inégalité qualitative de l'usage de ces lieux.

Ainsi l'espace public n'est pas un lieu neutre, contrairement à ce que l'on pourrait penser et il ne tient qu'à nous qu'il ne soit pas l'angle mort de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Quand je dis "nous", je parle de tous les membres de cette Assemblée.

Depuis 2014, la Maire poursuit des objectifs ambitieux en la matière, mis en œuvre avec beaucoup de détermination, de créativité et de constance par son adjointe Mme Hélène BIDARD, dans le but précisément de neutraliser cet espace, et en tout cas le caractère genré et inégalitaire de la façon dont l'espace public est utilisé et construit.

Ainsi, après une première phase d'études et de concertation mettant en valeur la nécessité d'associer plus largement les femmes à la construction de l'espace public, la Ville a publié un guide intitulé "Genre et espace public" à destination des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement de la cité pour qu'ils se posent les bonnes questions dans la construction genrée de l'espace public.

Parallèlement la Ville soutient l'expertise d'associations qui permettent aux femmes d'être incluses dans la conception de leur cité et de l'espace public dans lequel elles évoluent quotidiennement aux côtés des hommes.

C'est précisément l'objet de ce projet de délibération que je vous invite à voter unanimement, vous faisant remarquer que depuis 2016 la Ville a doublé le budget des subventions allouées dans ce cadre.

Ces différentes mesures - le guide, les marches exploratoires, les campagnes d'affichage - sont la concrétisation qui a souvent manqué par le passé à des principes que nous partageons tous. L'égalité entre les femmes et les hommes a besoin de pragmatisme, de pédagogie et d'exemplarité. Chacune et chacun à notre place, dans nos fonctions respectives de Conseiller de Paris, d'adjoint ou d'élu d'arrondissement, de représentant de la collectivité dans différents organismes devront être exemplaires.

C'est ce que j'appelle de mes vœux à l'occasion de ce projet de délibération ; ayons en permanence le souci que ce que nous décidons soit une pierre à l'édifice de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Hervé BÉGUÉ, vous avez la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues. "Pour moi, la femme idéale, c'est la femme corrézienne, celle de l'ancien temps, dure à la peine, qui sert les hommes à table, ne s'assied jamais avec eux et ne parle pas." Ainsi s'exprimait le député de la Corrèze, mais aussi Maire de Paris et futur président de la République. Par ces mots, il symbolisait le regard qu'une partie des hommes ont sur les femmes.

Depuis l'antiquité, voire depuis la période préhistorique, le rôle dévolu aux hommes et aux femmes se veut immuable. Aux hommes, l'espace public, aux femmes, la bonne tenue de la grotte puis de la maison, l'éducation des enfants jusqu'à un certain âge où les garçons seront éduqués et initiés par leur père.

A de rares exceptions près dans le monde, le système patriarcal perdure. Les avancées vers une égalité réelle sont à mettre à l'actif des femmes elles-mêmes et des mouvements féministes nés au XIXe siècle. N'oublions pas que les Suffragettes anglaises ont été interpellées par la police au motif que les femmes ne devaient pas participer à des manifestations publiques.

Le genre et l'espace public fait l'objet d'études depuis une trentaine d'années. De nombreux chercheurs et de nombreuses chercheuses du monde entier se sont penchés sur cette question, afin de faire reculer le sexisme dans l'espace public.

Si s'attaquer aux formes les plus violentes du sexisme, insultes, agressions, voire viols, fait l'objet d'un consensus assez large, il n'empêche que nous restons dans la réparation. Elle est nécessaire mais pas suffisante.

Il convient désormais de s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire de réfléchir à une égalité totale, une égalité de fait. Cela passe par la mobilisation des actrices et acteurs publics afin de trouver des solutions pour que reculent les espaces non mixtes et les zones de relégation des femmes.

Il n'y a qu'à se promener dans une ville pour constater que l'espace est genré, non pas par volonté politique, comme cela existe dans certains pays, mais par l'usage et l'habitude.

Des statistiques et des constats évoqués lors du colloque organisé par la Maire de Paris et son adjointe Hélène BIDARD, en 2016, ont permis de repérer ce qu'il fallait faire pour que recule le phénomène d'accès inégal à l'espace public : prise en compte du genre dans l'espace public dans l'appel à projets de réaménagement des places parisiennes, études sur l'utilisation des équipements sportifs de proximité en libre accès, utilisation du mobilier urbain, travail sur les parcours et l'éclairage. De nombreuses pistes concrètes commencent à être mises en pratique dans notre ville.

Pour revenir au plus près de ce projet de délibération, l'aide aux associations qui interviennent spécifiquement dans ce champ est une très bonne chose. Je retiendrai particulièrement les projets de "Womenability" et de "Womanhood", non pas parce que je ne salue pas le travail des autres, mais parce que ces deux structures mènent un travail qui s'appuie sur des constats et des expériences à l'international.

Ce qui démontre bien que ce phénomène n'est pas réservé à la France, il est mondial, comme la prise de conscience qu'il faut changer les choses à tous les niveaux, du global au local.

Alors inscrivons-nous avec enthousiasme dans cette démarche qui nous amènera enfin à passer de l'égalité des droits à l'égalité de fait. Il y a beaucoup de travail, et je souhaite que de plus en plus d'hommes soient acteurs de cette réflexion et des actions concrètes.

Edith MARUEJOULS, chercheuse, répondait récemment à une interview dans "L'Obs" et je conclurai en reprenant ses paroles : "La vraie question est celle aussi de l'émancipation des hommes pour qu'ils aient la possibilité de se positionner différemment. La question du regard masculin est une question de changement, d'évolution de penser qui nécessite une déconstruction de la pensée dominante actuelle."

Alors, Messieurs les Conseillers de Paris, encore un effort. Mesdames les Conseillères, je vous fais confiance. Adoptons unanimement ce projet de délibération. Ce sera un premier pas dans la prise de conscience.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, très chers collègues. Je vous remercie tous les deux d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui nous permet de rappeler que nous poursuivons en effet notre travail sur les enjeux de genre et d'espace public.

Il est vrai, vous avez tous les deux fait le lien, qu'il y a un lien entre le partage de l'espace public et la place à l'égalité jusque dans la gestion de la chose publique et, bien sûr, de l'usage politique.

Je le dis très souvent, nous vivons parfois tous dans une illusion de l'égalité. En effet, l'espace public est aussi, et avant tout, conçu sur la base de visions masculines, et cela historiquement.

Les études le montrent. Les trois-quarts des dépenses publiques dans le domaine sportif et loisirs - vous l'avez cité, chère Nawel OUMER - répondent à des besoins exprimés avant tout par et pour les hommes. Le renouvellement urbain, la création de services publics doivent permettre de porter une autre vision.

Il est primordial d'agir pour favoriser l'appropriation de la ville par les femmes, et une réelle mixité dans l'espace public, en tout lieu, à toute heure, en le rendant plus adapté à toutes et à tous, plus agréable et inclusif.

Il s'agit d'un des axes initiés, depuis 2014, qui a permis à la Ville de Paris d'être reconnue par des architectes, des professionnels de l'aménagement urbain, par d'autres collectivités en France et aussi en Europe, avec notamment le travail que nous faisons sur les sept places, avec l'implication des Parisiennes dans les nouveaux projets urbains, avec le partenariat récemment développé avec le C.N.F.P.T. pour former les professionnels de Paris et d'autres communes franciliennes sur le sujet. D'ailleurs, vous trouverez les actes des dernières sessions sur Paris.fr.

Je suis très heureuse, au vu des résultats et des nouvelles attentes, de proposer d'augmenter le financement de cet axe afin de toucher plus de territoires. Nous passerons ainsi de 16.000 euros de projets financés en 2016, à 23.000 l'année dernière et, cette année, 33.000 euros. Vous le voyez, c'est en développement parce que nous apprenons tous, les professionnels, les associations, sur ce sujet. Nous avons maintenant une ligne budgétaire qui a pu augmenter.

Nous avons d'autres projets pour les années à venir puisque nous souhaitons pouvoir agir également, grâce à une question portée dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, en lien avec Plaine Commune et la délégation dédiée au niveau du Secrétariat général de la Ville.

Mais dans l'immédiat, ces projets consisteront à recueillir la parole des habitantes et habitants, à susciter l'implication des femmes dans les projets de quartier, avec "Paris Macadam" notamment dans le 18^e arrondissement qui développe de nombreux projets avec le groupe des femmes, des marches exploratoires, des nouvelles habitantes qui rejoignent ce groupe, également avec Jean REVIL et l'excellente association "A places égales" qui accompagne les marches exploratoires à Paris et dont je salue particulièrement le travail.

Nous travaillons aussi à sensibiliser le grand public à cette problématique avec "Robin des Villes" "Womanhood" et "Osez le féminisme". Cette dernière, cette année, nous la finançons. Elle nous a proposé d'intervenir contre le sexisme et le harcèlement dans les transports en commun avec des interventions prévues dans les rames de R.E.R. et des stands d'information dans certaines stations. Et Dieu sait si ces questions font, de manière récurrente, l'actualité.

Enfin, avec "Womenability", nous travaillons à partager les bonnes pratiques des villes du monde, pour un meilleur partage de la ville pour les femmes et les hommes. C'est pourquoi je vous remercie de votre soutien et du soutien que vous avez manifesté avec vos interventions pour ces projets.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 96).

2018 DASES 157 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. Participations (3.281.073 euros) au titre de l'enveloppe autres actions de prévention. Conventions.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 157 G et un amendement technique n° 97 G présenté par l'Exécutif.

Madame BIDARD ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Il s'agit d'un amendement technique, qui vise à joindre un modèle de convention supplémentaire à l'appui de ce projet de délibération, destiné plus spécifiquement aux partenaires non associatifs que je présente pour Galla BRIDIER.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 97 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 97 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 157 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 157 G).

2018 DASES 130 G - Subventions (66.000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 130 G. Subventions à sept associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

La parole est à Mme KONÉ, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, je saisis l'opportunité de ce projet de délibération pour alerter notre Assemblée. Nous sommes peut-être nombreux à avoir été à nouveau interpellés par des responsables de centres sociaux au sujet des ateliers sociolinguistiques.

L'Etat maintient sa volonté de conditionner le subventionnement de ces ateliers uniquement en direction des publics présents en France depuis moins de cinq ans ou ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration, mettant à l'écart les autres publics qui, pourtant, auraient tout autant besoin d'accéder à ces cours dans le cadre de l'amélioration de leur situation socioprofessionnelle entre autres.

Comme l'a bien noté le député Aurélien TACHÉ dans son rapport sur l'intégration des étrangers, dont les mesures retenues par le Gouvernement ont été présentées ce matin, la maîtrise de la langue est la première étape pour une intégration réussie, car elle facilite considérablement l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et l'insertion professionnelle, sans parler du suivi de la scolarité des enfants et de l'accès aux soins.

Nous nous réjouissons donc de l'augmentation du budget opérationnel de Programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française" dit BOP 104, pour permettre de doubler le nombre de cours de français.

Mais pourquoi conditionner ces cours uniquement aux primo-arrivants ? Ces cours de français ont une importance cruciale dans la cohésion sociale de notre ville.

En conditionnant le soutien financier de ces ateliers, l'Etat affiche sa volonté de faire des centres sociaux, des opérateurs de sous-traitance de sa politique d'accueil et d'immigration. Dans le contexte des débats du projet de loi Asile et Immigration, et de l'afflux continu de demandeurs d'asile à Paris, ce choix gouvernemental s'inscrit dans une logique de précarisation, et donc d'exclusion, toujours plus importante pour les migrants qui n'auraient pas la chance de rentrer dans les bonnes cases.

En affichant une réduction des délais de traitement des dossiers, le Gouvernement met sous pression l'administration et ce sont les droits de l'homme qui sont mis à mal. Il est donc véritablement scandaleux que les associations concernées par les cours de français subissent une pression de la part d'un financeur majeur pour trier leurs bénéficiaires, alors qu'elles devraient pouvoir accompagner inconditionnellement tous les publics ayant besoin de ces cours de français.

Ainsi, si on tient compte du public qui fréquente actuellement ces cours, un grand pourcentage en serait exclu, ne correspondant pas aux critères choisis par le Gouvernement. Alors comment croire que l'Etat ne tente pas de procéder à un tri ? En cohérence avec notre politique parisienne de l'inconditionnalité de l'accueil, les écologistes réaffirment donc leur refus du tri des publics au sein des cours sociaux linguistiques dans les centres sociaux ou ailleurs, et demandent à ce que la Mairie de Paris interpelle l'Etat afin que les pressions cessent.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, Mme BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Fatoumata KONÉ d'avoir malheureusement remis ce sujet à l'actualité et à l'ordre du jour de notre Conseil.

Les années passent ; notre position, elle, ne change pas mais, malheureusement, en effet, la pression s'accroît sur les centres sociaux, d'une part, et les associations, d'autre part, puisque le projet de délibération sur lequel vous êtes inscrite concerne des associations pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès au droit. On ne pouvait pas être plus dans le sujet que vous évoquez.

Nos convictions ne changent pas, non pas par bête entêtement idéologique, mais par connaissance de la réalité de nos quartiers. Il suffit de passer dans une salle, un soir - mais cela peut être également dans la journée -, dans un centre social ou dans l'une des associations citées, et de voir quel est le public inscrit dans ces A.S.L., de voir qui vient, pour savoir que la réalité des publics qui bénéficient aujourd'hui des A.S.L. à Paris est beaucoup plus diverse que la catégorie dans laquelle les directives réaffirmées aujourd'hui...

Ayons l'honnêteté de nous accorder sur le fait que, malheureusement, ce n'est pas la première année que nous dénonçons cette tendance.

... ne correspondent pas en totalité au public qui est dans les salles des associations ou des centres sociaux.

C'est bien parce que nous croyons profondément que le parcours d'intégration a en effet besoin de rencontrer l'apprentissage de la langue française, que nous croyons que cette rencontre et cet apprentissage peuvent prendre des formes et des temporalités différentes, que nous continuerons à soutenir les associations, dont les centres sociaux, dans leur combat. Leur combat est juste et correspond, au-delà de cette justesse et de cette justice, à la réalité de nos quartiers.

Je ne peux d'ailleurs que vous enjoindre, parce que peu de conseillers de Paris l'ont fait, à signer le manifeste du "français pour tous", initié par les centres sociaux parisiens qui rappellent l'engagement et les valeurs des associations sur ce sujet.

Bien entendu, Madame KONÉ, j'ai envie de dire "malheureusement" mais bien entendu, nous réitérons la position qui est celle de la majorité municipale sur ce sujet auprès des autorités de l'Etat pour que tout ce travail - et on sait qu'il a besoin de temps, on sait qu'il a besoin de patience, on sait qu'il a besoin d'être tricoté finement, voire brodé finement - ne soit pas justement mis à bas par une vision trop technocratique et, en tout cas, fautive de la réalité de nos quartiers parisiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 130 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 130 G).

2018 DDCT 40 - Subventions (55.500 euros) à 8 associations et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales issues du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 40 : subventions à 8 associations pour le financement de projets sociaux dans des foyers de travailleurs migrants et des résidences sociales.

Mme Fatoumata KONÉ a la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, notre groupe est intervenu à plusieurs reprises à ce Conseil afin d'exprimer son désaccord avec la manière dont le plan de restructuration des foyers de travailleurs migrants avait été et continue d'être menée à Paris.

Si l'objectif était l'amélioration du cadre de vie des résidents, nous avons une réelle crainte que cette politique mène à la disparition du mode de vie collectif appliqué dans ces lieux. Nos craintes se sont avérées car, au-delà des problématiques techniques et qualitatives des travaux réalisés, nous observons le non-respect de certains droits des résidents de la part des gestionnaires.

Pour autant, notre groupe a souhaité soutenir aujourd'hui ce projet de délibération qui vise à subventionner 8 associations œuvrant dans l'accompagnement social des résidents des foyers de travailleurs migrants ou résidences sociales après restructuration. En effet, si une action peut être indispensable aux foyers de travailleurs migrants, c'est bien l'action sociale. Nous sommes un certain nombre à connaître ces lieux, souvent ouverts aux quartiers dans lesquels ils se situent, et à mesurer la situation sociale de ces résidents, sans doute raison pour laquelle il a été simplement décidé de les transformer en résidence sociale.

Le public des résidents des foyers de travailleurs migrants est un public bien souvent précaire. Ce sont des hommes, seuls, qui travaillent régulièrement la nuit - des invisibles comme on pourrait les appeler - dans le bâtiment, la restauration ou encore la propreté, avec de petits salaires qui, pourtant, parfois, font vivre des villages entiers au pays, généralement en Afrique de l'Ouest, mais qui vivent de grandes privations en France.

C'est la raison pour laquelle nous devons être attentifs, en tant qu'élus, à la situation sociale de ces hommes, afin que leur qualité de vie puisse être à la hauteur de celle des autres Parisiens.

Cours d'alphabétisation, de français, sociolinguistiques, informatique, accompagnement administratif, sensibilisation sanitaire, accompagnement culturel, formation au rôle de délégué des foyers, autant d'actions proposées par ces associations actives et attentives à ce public - des actions indispensables qui permettront, nous l'espérons, de faire en sorte que ce public se trouve dans de meilleures conditions à Paris.

C'est la raison pour laquelle je salue ce projet de délibération qui, à travers cette subvention à hauteur de 55.500 euros à ces 8 associations, permettra d'améliorer les conditions de vie des foyers de travailleurs migrants à Paris.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Mme BROSEL a la parole, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame KONÉ, et merci de votre soutien.

Merci d'avoir mis en lumière un certain nombre de projets portés par les 8 associations concernées par ce projet de délibération. La question de l'accès au droit, partout, est en effet une question fondamentale ; la question de l'accès au droit dans les quartiers populaires et pour les plus invisibles des habitants des quartiers populaires, quels que soient finalement ces invisibles, est une question démocratique fondamentale.

C'est la raison pour laquelle nous continuons à travailler sur ce sujet avec l'ensemble des élus d'arrondissement, sur ces questions de justice et de droit.

Merci donc d'avoir mis en lumière ces actions différentes, portées par des collectifs plus ou moins grands, plus ou moins liés à l'un ou l'autre des foyers ou des résidences, qui permettent par des actions, parfois implantées depuis longtemps, de rayonner, y compris à une échelle qui dépasse l'arrondissement de départ du projet.

C'est donc une dynamique vertueuse. Merci de l'avoir saluée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2018, DDCT 40).

2018 DDCT 42 - Subventions (222.661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 42 et l'amendement technique n° 150 : subventions à 28 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

La parole est à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la connaissance du français est l'une des conditions indispensables pour réussir un parcours d'intégration. Ce projet de délibération permet de subventionner 28 associations - 29 avec l'amendement technique - et leurs nombreuses initiatives de formation à la langue française pour un montant de 225.000 euros.

Chaque année, la Ville de Paris apporte son soutien à plus de 20.000 Parisiennes et Parisiens dans leur volonté d'apprendre le français. Dans le 10e arrondissement et ses quartiers qui sont, par leur identité même, des terres d'accueil, cette action est indispensable. Je pense bien sûr à "l'Aire à mots" et ses ateliers de langue au collège La-Grange-Aux-Belles, "Afrique Conseil" qui agit auprès des travailleurs et travailleuses des salons de coiffure du quartier Château-d'Eau, "Espace universel" dans le quartier de la porte Saint-Denis et, bien sûr, "Français langue d'accueil" qui est un acteur indispensable de l'intégration des néo-arrivants, mais aussi des femmes. Celles-ci sont souvent des femmes qui, après plusieurs années de présence à Paris, décident d'apprendre le français. Il s'agit aussi d'une démarche d'intégration très importante pour elles et pour leur famille.

L'aide de la Ville à ces acteurs est indispensable. Nous la soutenons, mais elle se fait naturellement en complément de celle de l'Etat. De ce point de vue, la diminution des emplois aidés a mis en grande difficulté certaines structures. La mobilisation des acteurs locaux a permis d'obtenir le maintien d'un poste d'adulte-relais pour "Français langue d'accueil". C'est une très bonne nouvelle et nous en espérons encore pour les autres structures concernées. Je sais, chère Colombe BROSEL, que vous y êtes très attentive.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSEL...

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON, merci de votre soutien à ce projet de délibération. La question de l'apprentissage de la langue française est à l'honneur, ce soir, de notre Conseil de Paris. Vous l'aurez compris, de projet de délibération en projet de délibération, nous soutenons des projets qui vont de l'alphabetisation à l'apprentissage au niveau B1, qui sont des formations extensives, intensives, en soirée, en journée, pour ceux qui travaillent ou pas, et que l'on peut passer par des ateliers sociolinguistiques - nous en avons parlé - à des cours plus traditionnels, des actions à visée professionnelle.

Nous faisons cet accompagnement et ce soutien des associations parce qu'il est efficace, utile. Je ne peux que vous encourager les uns et les autres à aller dans vos mairies d'arrondissement assister à ces cérémonies de plus en plus courantes de remises de diplômes DILF et DELF, parce que c'est un moment important, dans ce parcours d'intégration, de pouvoir valider un niveau. Ce diplôme représente souvent le parcours vers l'insertion socioprofessionnelle et vers l'emploi. C'est aussi - et les symboles sont importants dans notre République - parfois, le premier diplôme obtenu en France pour un certain nombre de ceux qui ont passé tous ces examens. Pour qui a déjà assisté à ces cérémonies, finalement, nos débats en Conseil de Paris sur le besoin des A.S.L. et de continuité dans le parcours d'apprentissage du français prennent tout leur sens.

Je me permets de dire un mot sur la construction des parcours d'apprentissage, parce que c'est vraiment un sujet sur lequel nous sommes très mobilisés avec les associations. Nous travaillons à l'unification des critères d'évaluation des niveaux, à la formation des bénévoles et à la coordination des actions par territoire et par niveau, pour que chaque Parisien trouve la formation dont il a besoin et puisse évoluer vers la formation qui lui permettra d'avancer dans son apprentissage.

Nous avons expérimenté il y a trois ans la mise en place d'un projet européen de permanence d'évaluation et d'orientation des personnes pour leur permettre de suivre le cours correspondant le plus à leur niveau et à leur besoin en termes de formation. Nous continuons à avancer sur ce sujet.

Je termine par une réponse à l'interpellation de Paul SIMONDON. Evidemment, nous restons les uns et les autres très mobilisés sur la question des acteurs associatifs du 10e arrondissement qui ont été particulièrement

touchés par l'été meurtrier des contrats aidés dans le tissu associatif, il y a maintenant un an. La solution a été trouvée pour "Français langue d'accueil". Je sais que le Préfet de Paris travaille activement suite à vos interpellations, élus du 10e, Madame la Maire, à ce que nous puissions accompagner du mieux possible les autres associations impactées. Nous en avons tous les deux une en tête. Nous serons très vigilants sur le sujet, mais je crois que nous sommes arrivés collectivement à convaincre nos interlocuteurs de l'Etat du besoin d'avancer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROUSSEL.

Il y a également un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 42 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 42).

2018 DDCT 93 - Subventions (51.500 euros) à 18 associations et 2 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour terminer, un amendement technique. Le projet de délibération DDCT 93, amendement technique n° 151.

La parole est à Mme BROUSSEL. Non...

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 151 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 93 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 93).

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 5 juin 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 6 juin 2018 à neuf heures, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bonjour à tous.

2018 DASES 166 G - Subventions (36.430 euros) à treize associations qui interviennent dans le cadre du "Mois parisien du handicap 2018".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose de poursuivre nos débats et nous poursuivons par le projet de délibération DASES 166 G, subventions à 13 associations qui interviennent dans le cadre du "Mois parisien du handicap".

Tout d'abord, la parole pour le groupe Communiste - Front de Gauche est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous félicitons que le Conseil de Paris délibère sur ce thème le "Mois parisien du handicap 2018", qui reste un moment important.

Cet événement est l'occasion de se mobiliser autour du handicap et de changer notre regard sur celui-ci. Les différents types de handicap sont souvent méconnus du grand public. C'est pour cela que ce genre de rassemblement reste essentiel.

Les personnes en situation de handicap se sentent souvent exclues des décisions politiques. Il est ainsi nécessaire de donner les moyens financiers adéquats en faveur des personnes dans ces situations.

Nous voterons sans hésitation ce projet de délibération. Plus généralement, nous profiterons de ce projet de délibération pour mettre en lumière l'importance de continuer ces actions de sensibilisation auprès des Parisiennes et Parisiens et de développer des projets pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap afin d'assurer pour toutes et tous une même égalité d'accès au service public.

La Ville de Paris participe à réduire ces inégalités grâce à son exemplarité dans son engagement en tant qu'employeur au sein de sa collectivité. Malgré ses efforts, les objectifs ne sont pas encore atteints, beaucoup reste à faire. L'inclusion des personnes en situation de handicap nécessite une approche globale et une interaction de l'ensemble des droits fondamentaux : scolarité, santé, logement, et déplacement.

Les personnes en situation de handicap connaissent une précarité du quotidien. Elles subissent de nombreux obstacles, notamment au niveau de l'accessibilité. Il est nécessaire de développer en profondeur une politique inclusive. Les projets d'aménagement de l'espace urbain doivent prendre en compte la situation de tous les citoyens.

Il en va de l'égalité des droits, que tout le monde puisse s'approprier l'espace public. 80 % des personnes en situation de handicap sont invisibles dans les lieux. Ce constat prouve qu'il faut que la Ville de Paris continue son combat contre les discriminations que peuvent subir les personnes non valides.

Encore aujourd'hui et malgré la loi de 1987 sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et la loi de 2005 affirmant le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap, ces personnes rencontrent toujours des difficultés pour trouver un emploi.

Plus largement, l'accompagnement des jeunes en situation de handicap à l'école, notamment dans les quartiers populaires, est un défi à relever. La Ville de Paris et les pouvoirs publics doivent apporter plus de moyens financiers aux établissements scolaires, afin que les personnels enseignants et non enseignants soient formés sur ces problèmes.

Le groupe Communiste a toujours soutenu les expériences liées à l'amélioration de vie des personnes en situation de handicap, notamment dans les quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hervé BÉGUÉ.

Karen TAÏEB a la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais également me féliciter de cette 10e édition du "Mois extraordinaire" initié par Véronique DUBARRY en 2009, poursuivi par Bernard JOMIER, et qui sous l'impulsion de Nicolas NORDMAN change de nom cette année devenant ainsi "Le mois parisien du handicap".

Si les mots ont un sens, ce nouveau nom reflète davantage ce que nous voulons faire. Il n'y a en effet rien d'extraordinaire à se consacrer à la question essentielle du handicap. Cela doit être une de nos priorités, une préoccupation permanente pour faire de Paris cette ville qui s'adapte au handicap et non l'inverse. Je ne dirai même pas cette ville inclusive, car cela renvoie au préalable à une exclusion.

Or, les personnes handicapées sont des contribuables comme les autres, des consommateurs comme les autres, des enfants ou des parents comme les autres. Ils veulent juste pouvoir étudier, travailler, se promener, se loger, voyager, prendre un verre, voir un spectacle comme les autres. Ils veulent que ce soit possible.

Ce mois est aussi l'occasion de mettre en lumière toutes ces associations qui font un travail non pas extraordinaire mais essentiel. Un grand nombre d'entre elles font l'objet de ce projet de délibération. Ces associations soutenues par la Ville nous offriront des spectacles, des défilés de mode, une initiation au langage des signes français, un parcours de cannes blanches.

La loi de février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées" dit déjà tout dans son titre. Mais, visiblement, cette loi a été trop bien écrite ou était-elle trop ambitieuse ? Visiblement, elle gêne aux entournures.

Force fut de constater en 2015 que nous n'étions pas au rendez-vous fixé par la loi. Les établissements privés et les collectivités ont eu de 3 à 9 ans supplémentaires pour se mettre en conformité avec la loi, et aujourd'hui encore avec la loi Elan, on révisé, on amende et on fait marche arrière.

De 100 % de logements accessibles dans les nouvelles constructions comme le prévoit la loi de 2005, l'Assemblée nationale nous fait reculer d'un bond de 90 %, à moins que le Sénat ne vote autrement, et je compte sur les sénateurs de Paris de tous bords. Il n'y aurait plus que 10 % de logements accessibles dans le neuf.

La Ministre est soit trop optimiste en imaginant que le handicap sera un vieux souvenir dans les années qui viennent, soit inconsciente des vrais problèmes.

Les associations ont raison de s'inquiéter, elles imaginent déjà les scénarii : entre un locataire valide et un locataire handicapé qui demanderait des travaux de mise en accessibilité, quel serait le choix du propriétaire ? Forcément le plus facile !

Quant aux personnes qui vivent dans un logement, mais qui au cours de leur vie vont être atteintes de sclérose en plaque, avoir un enfant handicapé à la naissance, être victimes d'un AVC avec séquelles, que leur dira-t-on ? "Patiencez, nous allons faire quelques travaux, ou allez à l'hôtel en attendant".

Oui, c'est la situation que nous vivons aujourd'hui. Ce n'est justement pas la société pour tous que nous voulons construire. Il est temps de changer les mentalités, car cela se retrouve hélas à tous les niveaux.

Je pense à cet ami handicapé se déplaçant en fauteuil, qui me racontait qu'arrivé en gare terminus, il a dû attendre un très long moment, manquant ainsi un rendez-vous professionnel avant que l'on vienne l'aider à descendre du train et qu'on lui dise de surcroît "estimez-vous heureux que l'on soit venu".

Je pense à cette maman qui vivait au 4e étage sans ascenseur et qui ne pouvait plus monter avec son bébé handicapé devenu grand dans les bras.

Je pense à cet étudiant en journalisme qui s'est vu refoulé d'une université parisienne non pas pour ses résultats, mais pour cause de non-accessibilité.

Je pense à ce père d'un jeune homme autiste qui m'écrit chaque semaine pour me dire que mon vœu sur le P.A.M. 75, malgré un vote à l'unanimité en Conseil de Paris, n'a pas été suivi d'effet.

Je pense à cette dame qui nous dit qu'en cas de bus bondé, elle n'a pas le droit de monter avec son fauteuil roulant.

La liste est longue. C'est en nous mettant à leur place que nous pourrions mieux agir, c'est le sens du Conseil local du handicap que j'aurai l'honneur d'inaugurer le 15 juin prochain en mairie du 4e arrondissement.

La loi de 2005 est une très belle loi, ne la freinons pas, ne l'édulcorons pas. Respectons-la, défendons-la. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, "Le mois parisien du handicap" est une belle occasion de valoriser l'action des associations par le soutien à des événements de sensibilisation, de loisirs, d'activités artistiques, ou de promotion de la culture du handicap.

Cette opération permet notamment de valoriser l'action de plusieurs associations de soutien aux personnes autistes, telle que la compagnie "Fractales 4", dont le spectacle musical met à l'honneur de jeunes autistes. Ce spectacle, présenté samedi dernier à la mairie du 13e, permet de lutter contre les préjugés et la stigmatisation en mettant en valeur les jeunes par le passage sur scène et la création artistique. Justement, au sujet de l'autisme, le Gouvernement a annoncé un quatrième et nouveau Plan Autisme en avril dernier pour améliorer le dépistage, la recherche et la prise en charge. Notre Ville soutient déjà beaucoup de dispositifs auprès de ses partenaires, mais un cadre national serait très utile pour structurer les politiques publiques dans ce domaine.

Si nous nous réjouissons des annonces particulièrement volontaristes au-delà des paroles et des promesses, il nous faut aussi des chiffres et des actes. Nous pouvons encore faire d'immenses progrès en matière de diagnostic précoce, de scolarisation, de soutien aux aidants familiaux et d'accompagnement des adultes dans leur vie quotidienne active et de citoyen. Oui, car je rappelle que, faute de propositions adaptées en Ile-de-France et même en France, nombreuses sont les familles parisiennes n'ayant encore d'autres choix que de laisser leurs enfants dans des établissements en Belgique.

Je profite également de ce projet de délibération pour exprimer mon inquiétude vis-à-vis de la loi Elan, actuellement en débat. Une des mesures de cette loi réduit l'objectif de 100 % des nouveaux logements accessibles à 10 % de logements accessibles et 90 % évolutifs, comme vient de le préciser ma collègue, Karen TAÏEB. Cette loi revient donc sur la perspective de l'accessibilité universelle. Pourtant, le handicap n'est pas nécessairement inné. Les besoins peuvent aussi survenir suite à des accidents de la vie et les besoins d'accessibilité peuvent augmenter avec l'âge. Par conséquent, nous pouvons tous, un jour, y être confrontés.

Ces décisions nous inquiètent et touchent à l'égalité des droits des personnes handicapées, d'autant qu'elles vont dans le sens de la demande des lobbies qui plaident pour une meilleure rentabilité de la construction. Or, pour rattraper le retard national en matière d'inclusion des personnes handicapées, nous ne pouvons admettre que les objectifs soient revus à la baisse pour de simples raisons financières. On peut alors constater que beaucoup reste à faire si nous souhaitons réellement construire une société inclusive, avec des politiques publiques adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Des opérations comme "Le mois parisien du handicap" sont donc indispensables, car elles permettent de sensibiliser tous les citoyennes et les citoyens sur le sujet du handicap.

C'est pourquoi, je vous invite toutes et tous à consulter le programme et à nous rendre à ces événements qui se dérouleront partout dans Paris jusqu'au 2 juillet prochain. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame Mme KONÉ.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, mes chers collègues, pour vos interventions qui permettent de mettre en valeur ce très bel événement qu'est "Le mois parisien du handicap". Il répond à trois objectifs : faire connaître aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants les différents dispositifs publics et privés qui existent ; soutenir de nouvelles initiatives et donner de la visibilité au sujet pour changer le regard de la société sur le handicap ; faciliter et encourager la rencontre des publics pour une société parisienne plus inclusive.

Comme vous l'avez souligné, Madame TAÏEB, nous avons fait le choix, cette année, de modifier le nom de cet événement : il faisait débat auprès de l'ensemble des acteurs, notamment en raison de sa signification un peu équivoque. Quoi de plus simple que de désigner les choses sans détour ? C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de l'appeler tout simplement "Le mois parisien du handicap". Cela m'a semblé être la meilleure façon de changer le regard sur le handicap en pouvant écrire, lire et dire ce mot "handicap" qui n'est ni un fardeau pour les personnes, ni une honte pour les familles, ni une peur pour la société.

Pour son dixième anniversaire, nous avons souhaité une programmation parisienne construite avec les mairies d'arrondissement, les conseils locaux du handicap, les équipements de la Ville de Paris et notamment les

bibliothèques parisiennes, qui sont très mobilisées. Nous avons eu l'occasion, avec Bruno JULLIARD, de rencontrer samedi après-midi les associations, bien sûr, mais aussi les mairies d'arrondissement, comme je viens de le dire.

Cette mobilisation est très importante cette année : pas moins de 130 événements sont organisés dans tous les arrondissements parisiens. "Le mois parisien" propose des événements sportifs, des performances dansées, des séances de cinéma accessibles, des ateliers d'initiation au braille ou à la langue des signes française, des débats sur le thème de l'emploi, de la vie affective et sexuelle, de tout ce qui a trait à l'autonomie.

Je veux évidemment, et vous l'avez indiqué, souligner la création à l'occasion de ce mois et le lancement, à l'initiative de Karen TAÏEB et du maire du 4e arrondissement, Ariel WEIL, du "Conseil local du handicap du 4e arrondissement" qui sera le quinzième conseil local du handicap à Paris.

Je vous invite tous à participer à l'ensemble de ces événements qui ont lieu partout à Paris. Je souhaite, bien sûr, que "Le mois parisien du handicap" puisse prendre une ampleur de plus en plus importante pour signifier et montrer la place que la Ville de Paris et la société parisienne accordent à ce sujet du handicap.

Madame KONÉ, vous avez évoqué, et je voudrais vous dire un mot à ce sujet, la situation particulière des personnes autistes et de leurs familles, qui connaissent encore de nombreuses difficultés pour mettre en œuvre leurs projets de vie. Trop de familles, encore aujourd'hui à Paris, sont sans solution. Vous l'avez souligné, cela nécessite une mobilisation très importante ; nous continuons, bien sûr, de créer des places pour des accueils supplémentaires. Nous avons aussi souhaité lancer et organiser des plans de formation pour les personnels, notamment de la petite enfance, parce que l'on sait que la détection précoce conditionne la qualité du suivi des enfants avec autisme.

Le Gouvernement a annoncé, il y a quelques semaines maintenant, le quatrième Plan Autisme. Je crois, comme vous l'avez souligné, qu'il nous faudra être vigilants, notamment pour que des moyens puissent être alloués à ce plan pour qu'il puisse être le plus efficace possible.

Je veux terminer rapidement. Vous avez évoqué, ainsi que Mme TAÏEB, la question de la loi dite Elan en cours de discussion actuellement à l'Assemblée nationale et bientôt au Sénat. Cette loi revient sur des acquis vieux de plus de 40 ans en matière de handicap. En effet, l'accessibilité des logements était déjà inscrite dans la loi de 1975, réaffirmée dans celle de 2005, cette loi même qui fait aujourd'hui référence et qui avait été concertée sous l'égide du Président Jacques CHIRAC.

En ce qui me concerne, je pense que de passer de 100 % d'obligation de construction de logements accessibles dans les programmes neufs à 10 %, est un grave recul historique. D'ailleurs, les associations du secteur du handicap combattent et se mobilisent aujourd'hui pour faire revenir le Gouvernement sur cette proposition qui va à l'encontre non seulement de l'égalité, mais aussi de la société plus inclusive que nous appelons de nos vœux.

Je veux dire, ici, à l'ensemble des associations de ce secteur qui se mobilisent aujourd'hui, que nous sommes bien évidemment à leurs côtés pour faire évoluer cette loi. Je souhaite que l'examen au Sénat puisse faire en sorte que les principes d'accessibilité et d'égalité puissent à nouveau être inscrits dans cette loi Elan. D'ailleurs, un vœu de l'Exécutif sera présenté en 5e Commission sur ce sujet en réponse à un vœu de Mme SIMONNET.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN, pour cette excellente réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 166 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 166 G).

Je vous remercie.

2018 DASES 168 G - Subvention (160.000 euros) et convention avec la S.C.M. pluriprofessionnelle "Mathagon" (18e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 18e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 168 G relatif à la création d'une maison de santé pluri-professionnelle dans le 18e arrondissement.

C'est son maire, Eric LEJOINDRE, qui a la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots, simplement, pour souligner ce très important projet de délibération pour ce qui concerne le 18e, puisqu'il s'agit de pouvoir implanter un projet médical essentiel dans notre arrondissement. Cette subvention permet, en effet, l'installation 75, rue Marcadet, dans le bâtiment appelé "Hôtel Mathagon", d'une maison de santé pluri-professionnelle qui va permettre à ce quartier de bénéficier de huit généralistes, d'une sage-femme et de consultations de spécialistes, mais aussi d'un système de permanence de soins et de suivi social.

Ce projet de délibération est l'aboutissement de plus de deux ans de travail de mon équipe et de la Ville de Paris, mais surtout de l'équipe médicale qui est très reconnue dans le quartier, qui cherchait depuis longtemps à mettre en place un projet très large et des locaux pour le faire. On connaît les difficultés, la problématique de la démographie médicale à Paris. On voit, avec ce projet, que quand on a un peu de détermination, de persévérance et que l'on est capable de faire bouger les lignes avec une équipe médicale particulièrement mobilisée, on arrive à inverser la tendance.

Voilà pourquoi je me réjouis de ce projet de délibération et je vous appelle, évidemment, à la voter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire, également de cette intervention.

Effectivement, les maisons de santé pluriprofessionnelles ont le vent en poupe en ce moment et c'est bien, car c'est un mode d'organisation de l'offre des soins de proximité qui est devenu présent dans le débat public, notamment depuis que le Président de la République s'est engagé à ce que leur nombre double en 5 ans, mais aussi et surtout, j'allais dire, parce qu'à Paris nous avons pris les devants et que nous avons vraiment commencé à mettre en place les M.S.P. en 2014. Cette M.S.P. du 18e puis celle du 19e que je vous présenterai tout à l'heure font partie des 15 que nous avons déjà mises en place. Elles sont un enrichissement pour notre ville en termes de santé, de premiers recours mais aussi en terme de santé de secteur 1 et d'installation des médecins généralistes et d'équipes pluriprofessionnelles qui permettent à toute personne à Paris de pouvoir se soigner directement sans passer par la case hôpital, voire urgences, qui est souvent un problème majeur, et pour les urgences, et pour les personnes concernées.

Le secteur 1 et l'installation en secteur 1 évoluent. Pour la première fois depuis le 1er janvier 2018, nous avons vu qu'il y avait 1.505 médecins généralistes conventionnés en secteur 1 à Paris contre 1.466 au 1er janvier 2016, c'est-à-dire une augmentation et une inversion de la courbe de l'installation des médecins généralistes. Je pense que nous pouvons nous féliciter de cette situation.

Concernant la M.S.P. du 18e et de Mathagon, cela a été un long périple, mais comme toute installation des M.S.P., c'est très important car, comme vous l'avez dit, cette M.S.P. est composée notamment de 6 médecins généralistes, 2 infirmières diplômées d'Etat et une infirmière Asalée. La M.S.P. proposera les services d'une assistante sociale, emploiera un coordinateur et deux secrétaires. Dans un second temps, l'intégration de deux autres médecins généralistes et d'une sage-femme est prévue, ainsi que des vacations de médecine spécialisée.

Les médecins sont impliqués dans le pôle de santé Paris 18e Nord et cette M.S.P. prévoit des visites à domicile pour les patients en perte d'autonomie. Des actions autour des difficultés liées à la grossesse et la périnatalité, la coordination des soins pour les patients atteints du V.I.H., pour les patients asthmatiques, atteints du diabète, mais également des actions d'éducation à la santé.

Outre cette offre de soins de premier recours, la création d'un poste d'assistante sociale permettra de faire face à l'augmentation de la demande de prise en charge sociale des patients, et vous savez que dans le 18e il y a souvent des problèmes de prise en charge, comme dans d'autres arrondissements "politique de la ville". Il sera également proposé un accompagnement social renforcé et de proximité, notamment des visites à domicile, de développer un travail en réseau et de mettre en place des temps de formation pour les professionnels de santé.

Je vous propose donc d'accorder à cette maison pluriprofessionnelle Mathagon une subvention d'investissement d'un montant de 160.000 euros pour en financer l'aménagement et l'équipement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DASES 168 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 168 G).

Je vous remercie.

2018 DASES 169 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec la "SISA MSP" quai de Seine (19e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 19e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons cette fois la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 19e arrondissement.

La parole est à son maire, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur Le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par Eric LEJOINDRE pour saluer l'engagement de la Ville et en l'occurrence du Département de Paris aux côtés de la Région et de l'Agence régionale de santé en faveur de ce projet de maison de santé pluriprofessionnelle.

Passage de Flandre, en l'occurrence la seconde dans le 19e arrondissement, après un premier projet validé porte des Lilas. C'est pour moi l'occasion de rappeler que Paris est évidemment confrontée - Anne SOUYRIS vient très justement de le rappeler - aux problématiques de démographie médicale et à la nécessité de lutter et d'agir contre les inégalités dans l'accès de nos concitoyens aux soins. Nous savons que les quartiers de Paris ne sont pas tous sur un pied d'égalité. Pour citer deux arrondissements, le 19e arrondissement, où nous comptons 40 professionnels pour 10.000 habitants ou le 8e arrondissement, où nous comptons près de 250 professionnels pour 10.000 habitants. On mesure bien la disparité du réseau de soins et la nécessité que nous avons de ne pas nous résigner à cette disparité.

C'est donc pour moi l'occasion de saluer l'engagement de la Ville, à travers le dispositif Paris Med', initié par Bernard JOMIER que je salue, aujourd'hui porté par Anne SOUYRIS que je remercie, et qui permet d'accompagner la mise en place d'un réseau plus performant, de mieux répondre aux besoins de santé de nos concitoyens et d'entendre aussi les difficultés que rencontrent aujourd'hui les professionnels de la santé pour s'installer dans des cabinets et dans des structures accessibles dans la proximité.

Difficulté d'accès au foncier. Nous savons qu'à Paris il est rare et coûteux.

Difficulté aussi dans l'organisation du travail, en sachant que la relation classique du médecin de ville isolé dans son cabinet face à sa patientèle est aujourd'hui dépassable et ne répond plus aux aspirations des jeunes médecins diplômés, des jeunes professionnels de santé. Le travail en équipe, la pluridisciplinarité qu'il permet, le relatif "confort" qu'il autorise et les projets novateurs qu'il permet de porter sont évidemment des réponses très positives et très intéressantes.

En l'espèce, sur cette M.S.P. du passage de Flandre, dès l'ouverture prévue en janvier 2019, nous pourrions compter sur l'engagement de 3 médecins généralistes, d'un kinésithérapeute, d'une infirmière, d'un orthophoniste et 2 sages-femmes avec la perspective de progression dans les équipes mobilisées. Avec un focus sur la prise en charge des maladies chroniques que sont les pathologies cardiovasculaires et respiratoires, le diabète ou les lombalgies chroniques, avec un intérêt particulier pour une prise en charge globale des personnes âgées. Et une attention soutenue pour la prise en charge des femmes en situation de précarité.

L'intérêt du dispositif "Paris Med'", c'est qu'en contrepartie de l'aide apportée par les collectivités, les équipes prennent un certain nombre d'engagements et notamment celui de développer des visites à domicile, dont nous savons qu'elles sont utiles pour beaucoup de nos habitants, et participer à des actions de prévention, d'information et d'accompagnement des personnes dans leur démarche sociale et d'accès aux droits de santé.

Je voulais enfin, et ce sera mon dernier mot, saluer la dynamique que porte mon adjointe Séverine GUY, chargée de la santé dans l'équipe municipale que je conduis dans le 19e arrondissement, avec la mise en place et le

fonctionnement très efficace d'un conseil local de santé qui permet de mettre en réseau et de dynamiser l'ensemble des professionnels. Nous en sommes très heureux. Cette M.S.P. du passage de Flandre est un signe très positif et très encourageant pour la suite de ce que nous avons à réussir.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que vous avez très bien, j'allais dire vendu la maison pluriprofessionnelle qui se monte dans le 19e, la deuxième. En tout cas, vous l'avez bien décrite.

J'apporterai juste un petit plus concernant deux questions.

Une première, puisque vous savez que dans le 19e il y aura aussi un travail qui sera fait en direction des patients non francophones, ce qui est aussi souvent problématique, car le soin, quand les gens ne savent pas parler la langue du médecin ou la langue médicale, cela devient compliqué et c'est même problématique d'un point de vue éthique pour les personnes. C'est vraiment une des particularités de cette maison.

Deuxième élément justement en faveur des personnes, en particulier avec des maladies chroniques, qui sont des activités physiques à des tarifs accessibles, comme le yoga, le Pilates, une nutritionniste, une approche somato-émotionnelle de l'hypnose. Cela aussi, c'est une approche assez novatrice, plus en termes de prévention et de soins au sens large des personnes et des patients.

J'espère que l'on pourra, au vu de cette expérience, continuer à avoir ce type de démarche. Je vous propose donc d'accorder à cette M.S.P. quai de Seine une subvention d'investissement d'un montant de 130.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 169 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 169 G).

2018 DASES 117 G - Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association "ADECA 75" association pour le dépistage des cancers à Paris (3e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 117 G : subvention et convention avec l'association "ADECA 75".

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, la prévention est un élément essentiel de la santé et la Maire de Paris en a fait, avec l'accès aux soins primaires, l'un des deux piliers de son plan d'action santé présenté dès le début de sa mandature en octobre 2014.

Le dépistage du cancer du sein et celui des lésions colorectales sont des actions de préventions primaire et secondaire majeures qui bénéficient d'un dispositif national que tous les départements ont eu le devoir de mettre en place.

La cheville ouvrière des dépistages des cancers à Paris est l'association "ADECA 75". C'est de cette association qu'il s'agit dans ce projet de délibération. Il nous est proposé de valider l'établissement d'une convention annuelle, courant de janvier à décembre 2018, entre le Département et l'association, et de lui verser une subvention d'un montant de 750.000 euros. Naturellement, attaché à l'action du dépistage des cancers de la Ville de Paris, notre groupe votera ce projet de délibération.

Je voudrais, cependant, faire part à l'ensemble des conseillers de Paris de ma préoccupation quant à la pérennité de l'action d'"ADECA 75". "ADECA 75" est donc la structure de gestion départementale en charge du dépistage organisé des cancers à Paris. Elle est financée par le Conseil départemental - à hauteur de 45 % -, par la Caisse d'assurance maladie - à hauteur de 30 % - et par l'Agence régionale de santé - à hauteur de 25 % -.

Tout irait pour le mieux si les financeurs assumaient leurs engagements et sans retard. Or, tous les ans, nous votons très tard la subvention départementale. On dira qu'il y a du mieux puisqu'en 2014, elle avait été votée en décembre ; en 2015, en novembre ; et en 2018, en juin.

Cela n'a cependant pas été sans mal cette année. Il a fallu vraiment le cri d'alarme de son Directeur administratif et l'intervention ferme de son Président, notre collègue Thomas LAURET, pour qu'"ADECA 75" ne soit pas en cessation de paiement et n'interrompe sa mission.

Si la situation est si tendue dès le milieu de l'année, c'est qu'en fait, le fonds de roulement de l'association est usé, usé jusqu'à la corde, qu'il n'y a plus de filet de sécurité. Ceci est dû à la diminution, d'années en années, des budgets de fonctionnement. Je ne comprends pas pourquoi, alors que la subvention demandée au Département - et qui était justifiée car correspondant au budget nécessaire - était de 861.157 euros, la subvention proposée a été de 760.000 euros d'abord, puis sur arbitrage du cabinet de la maire de 750.000 euros.

J'ai l'impression que la Maire de Paris n'a pas pris la mesure de sa mission. L'action d'"ADECA 75" ne concerne pas un public restreint. Il s'agit d'inviter, tous les deux ans, tous les Parisiennes et Parisiens âgés de 50 à 74 ans. Ce sont 870.000 invitations, tout de même. Ce sont des chiffres importants que l'on ne peut pas prendre à la légère.

Il m'apparaît utile de rappeler à la Maire qu'en tant que Présidente du Conseil départemental, elle engage sa responsabilité si un retard au diagnostic et par là une perte de chance étaient imputés à un défaut de mise en œuvre du dépistage.

Enfin, deux derniers points. Le premier est l'organisation du dépistage des cancers qui va devenir régionale dès 2019. Elle inclura le dépistage des cancers du col utérin. L'organisation des structures de gestion s'en trouvera modifiée. Il nous apparaît indispensable d'anticiper.

D'ailleurs, peut-on encore parler d'anticipation comme nous sommes à six mois de ce changement annoncé ? Il nous apparaît donc indispensable de voir avec la Région et l'ARS comment s'opéreront ces changements de gouvernance et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans l'invitation des Parisiennes et des Parisiens.

Deuxième et dernier point sur lequel je serais heureuse que nous ayons des précisions, c'est la Mission Cancer de la Ville que la DASES semble mettre en place, mais sans véritable concertation avec les acteurs d'"ADECA 75". J'ai bien conscience que le dépistage des cancers n'est pas l'alpha et l'oméga des cancers et qu'il doit s'intégrer, lorsqu'il est positif, dans un parcours de soins et que ceci n'est pas toujours simple.

Merci de nous donner des précisions sur cette Mission Cancer qui, je l'espère, iront dans le sens d'une co-construction avec "ADECA 75" - pour reprendre une novlangue chère à la Maire de Paris.

En résumé, c'est avec d'autant plus de force que nous voterons ce projet de délibération que nous aurons la conviction qu'il reflète la réelle volonté de la Ville de Paris d'avoir une action efficace. La diminution continue de la subvention et des projets de délibération toujours en catastrophe nous inquiètent.

Rassurez-nous, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Thomas LAURET a la parole.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame STOPPA-LYONNET, pour ces précisions.

Je pense qu'il faut éclairer le Conseil. Je préside cette structure qui, selon les statuts, est présidée par Anne HIDALGO en tant que Présidente du Conseil départemental, par délégation. Je ne participerai donc pas au vote, comme tous les membres du Conseil d'administration, pour cette structure.

Toutefois, je souhaite éclairer le Conseil et confirmer les propos de ma collègue Mme STOPPA-LYONNET. La subvention de cette structure était de 860.000 euros en 2015, elle est cette année décidée à 750.000 euros. Les autres financeurs, l'ARS et l'Assurance Maladie, ont aussi réduit progressivement leurs subventions.

Le résultat est qu'à la date d'aujourd'hui, sur un budget de 1.800.000 euros, nous avons obtenu comme subventions depuis le début de l'année 270.000 euros. Or, nous avons consommé environ 800 ou 850.000 euros. Le résultat est qu'il n'y a plus de trésorerie dans cette structure.

Il y a 15 jours, le Directeur administratif m'a dit : "Nous ne pouvons pas envoyer les invitations pour le dépistage du cancer". Je suis intervenu auprès de l'Assurance Maladie qui a débloqué 120.000 euros pour que l'on puisse relancer les invitations à la fin du mois de mai. Je suis également intervenu auprès de la DASES pour que les 750.000 euros qui seront votés aujourd'hui puissent être débloqués dans les meilleurs délais et pour que l'on ne soit pas obligé de suspendre.

Depuis trois ans, j'alerte systématiquement sur les retards de versement de subventions. Nous avons, jusqu'à il y a deux ans, un acompte en début d'année qui permettait de faire fonctionner cette association. Nous n'avons plus d'acompte. Mes alertes sont considérées avec sinon de l'indifférence, parfois même du mépris, j'allais dire ; en tout cas, de la désinvolture.

Je vous le dis : la façon dont on gère les associations et dont on verse avec retard les subventions pose problème à un certain nombre d'associations qui ont fait des efforts pour réduire leurs coûts, mais qui se retrouvent en difficulté.

Je ne suis pas sûr qu'avec la subvention de 750.000 euros - nous avons effectivement demandé 860.000 euros -, nous puissions terminer l'année. On est dans une phase transitoire, il y aura une structure régionale avec une structure associative. La structure régionale sera créée au 1er janvier 2019. Il faut, d'une part, que l'on soit vigilant sur la suite des subventions et, d'autre part, que l'Exécutif prenne position - j'en ai parlé hier avec Anne SOUYRIS - dans les meilleurs délais sur ce que veut faire la Ville de Paris.

Continue-t-elle à percevoir de l'Etat une somme de 955.000 euros qui lui permet de financer le dépistage du cancer ou ne perçoit-elle plus de l'Etat cette somme qui sera donc reprise et versée via l'Agence régionale de santé ? Veut-elle participer à la gestion du dépistage du cancer à Paris et continuer à le faire ou préfère-t-elle se désengager et laisser faire l'Agence régionale de santé ? Cette décision doit être prise dans les jours qui viennent. Je vous alerte à ce sujet.

Ensuite, on a un travail à continuer à mener pour essayer de faire en sorte que le dépistage organisé à Paris ait de meilleurs résultats qu'aujourd'hui. Les résultats sont faibles et très différents entre les arrondissements de l'Ouest où l'on a un dépistage individuel assez développé et les arrondissements de l'Est où le dépistage organisé a plus de sens.

Toutefois, il faut pouvoir engager des dépenses de communication, de sensibilisation des professionnels de santé pour mener à bien cette mission que l'association ne peut plus mener correctement aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces deux interventions, Anne SOUYRIS a la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais d'abord souligner avec gravité l'enjeu que représente la lutte contre le cancer pour notre Ville. Faut-il le rappeler, le cancer représente, avec 150.000 décès par an, la première cause de mortalité en France, soit près de 30 % de tous les décès.

Avec 385.000 nouveaux cas par an, l'incidence du cancer continue de progresser, en France comme dans l'ensemble des pays développés. Le vieillissement de la population est en partie la cause de cette progression, mais le taux d'incidence standardisé qui neutralise les effets démographiques confirme la hausse depuis plusieurs décennies.

Malgré cette progression continue de nouveaux cas, le nombre de décès diminue grâce à des diagnostics plus précoces et à des traitements qui ont fait des progrès considérables.

Résultat de ce double mouvement : de plus en plus de personnes sont confrontées à la maladie avec une espérance de vie qui augmente, une famille sur trois est touchée par un cancer et 3 millions de personnes vivent

avec ou après un cancer. Paris n'est pas épargnée. Notre ville se distingue de la moyenne nationale : incidence et mortalité moindre chez les hommes ; et à l'inverse, surmortalité significative chez les femmes.

Le dépistage précoce de certains cancers a démontré son efficacité pour faire diminuer la mortalité de manière significative, d'où les mesures successives : en 2004, avec la généralisation du dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de plus de 50 ans ; puis en 2009, la mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal pour toutes les personnes de plus de 50 ans.

Ces dépistages organisés selon un protocole national sont confiés à des associations départementales dites "structures de gestion". Au-delà de la relation directe avec les personnes invitées à se faire dépister, les associations gestionnaires sont chargées de la promotion du dépistage auprès du grand public et des professionnels de santé de premier recours.

A Paris, le dépistage à organiser a été confiée à l'"ADECA 75", association pour laquelle le financement de la Ville fait l'objet du présent projet de délibération à hauteur de 750.000 euros pour 2018.

Depuis plusieurs années, les résultats du dépistage organisé restent cependant insuffisants. Au niveau national d'abord avec un taux de participation qui reste inférieur aux recommandations nationales et européennes, qui stagne, voire régresse depuis quelques années. Au niveau parisien avec des taux de participation bien inférieurs à la moyenne nationale ou francilienne.

Ces résultats ont conduit les autorités sanitaires à revoir les modalités d'organisation du dépistage en souhaitant confier l'organisation du dépistage organisé à une unique structure régionale à partir de 2019, au moment où un nouveau dépistage organisé va être mise en place, celui du cancer du col de l'utérus, comme vous l'avez noté, Madame STOPPA-LYONNET, et qui doit viser les femmes dès 25 ans.

Des discussions sont engagées avec l'A.R.S. et la C.P.A.M. pour envisager les modalités d'implication de la Ville dans le futur dispositif régional qui regroupera certainement les actuelles structures départementales. Je souhaite que deux objectifs principaux guident la Ville dans ce futur dispositif.

Le premier : renforcer la prise en compte des disparités territoriales pour réduire les inégalités sociales face au dépistage précoce du cancer, mais sur ce point la territorialisation des politiques de santé devrait permettre de renforcer ces actions, et en tout cas nous y veillerons de manière très volontariste.

Le deuxième objectif : intégrer le dispositif de dépistage dans un programme structuré de lutte contre le cancer à Paris. J'imagine aussi que c'est à cela que vous faites allusion. Ce programme passe par :

- des actions d'éducation et de promotion de la santé pour réduire l'incidence des cancers évitables : le tabac, l'alcool, l'alimentation, la santé environnementale ;

- des actions de prévention secondaire pour éviter les infections oncogènes : vaccination contre le papillomavirus, plus grande implication des médecins des centres de santé et C.M.S. de la Ville sur ces sujets ;

- des actions en matière d'offres de soins oncologiques dit de support, comme la prise en charge de la douleur, l'appui diététique et nutritionnel, l'appui psychologique, l'activité physique, le conseil d'hygiène de vie et de bien-être.

Pour mener à bien ce programme, nous mobiliserons les nombreuses ressources existantes au sein de la collectivité parisienne, ainsi que nos partenaires institutionnels comme associatifs. C'est ainsi qu'une Maison rose, destinée à l'accueil des femmes atteintes de cancer, verra le jour fin 2018.

Oui, nous voulons avoir une politique volontariste, Monsieur LAURET, je vous l'ai déjà dit mais je vous le répète parce que, pour nous, c'est très important. Pour moi, c'est très important, pour Mme HIDALGO, c'est très important le fait d'avoir une politique volontariste sur cette question du dépistage.

Il faut que l'on mutualise et nous souhaitons mutualiser évidemment avec la Région tout ce qui est mutualisable, c'est-à-dire le côté systémique vraiment et peut-être du coup faire en sorte que nous y mettions des moyens moindres...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame la Maire...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je termine.

... mais par contre que nous puissions avoir vraiment une démarche beaucoup plus ciblée, avec beaucoup plus de sensibilisation, de formation et de communication, comme vous le souligniez tout à l'heure, auprès des professionnels. Ce qui permettra d'avoir une réussite et surtout moins d'inégalités sociales sur cette question.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 117 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 117 G).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux directives anticipées.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 98 est relatif aux directives anticipées.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe RG-CI propose que la Ville de Paris mette en place une campagne de communication pour informer les Parisiens de l'intérêt de rédiger des directives anticipées leur permettant d'exprimer leur choix concernant leur fin de vie.

Cette campagne pourrait être liée à une campagne d'information sur le don d'organes mais nous allons séparer cet attendu et nous concentrer sur l'intérêt de rédiger des directives anticipées d'une façon générale.

L'idée est avant tout d'informer sur l'existence et la possibilité que sont ces directives anticipées, c'est-à-dire exposer clairement dans une lettre les choix que l'on souhaite faire lorsqu'arrive notre fin de vie. Cette possibilité est ouverte depuis 2005 mais seulement 14 % des Français s'en saisissent et cela nous a interrogés.

C'est aussi dire qu'elles sont à tout moment modifiables : on peut très bien changer en cours de vie de point de vue quant à la fin de vie ; il n'y a donc pas de contraintes particulières. En tout cas, c'est le meilleur moyen d'éviter les situations, comme celle bien connue de Vincent Lambert, où en l'absence du consentement du patient en fin de vie, on voit une famille se déchirer sur la décision à prendre. Il existe d'ailleurs deux modèles très simples de directives anticipées sur le site du Ministère de la Santé, selon que l'on soit en fin de vie ou en bonne santé ; cela prend 5 minutes et cela peut s'avérer capital en situation de fin de vie.

Le but ici pour nous n'est pas de dire que les Parisiens doivent faire tel ou tel choix concernant leur fin de vie, cela relève bien entendu de l'intime et du domaine privé. Le but est simplement d'informer sur cette possibilité que sont les directives anticipées. Nous savons que la Mairie n'est pas la première compétente en ce terme, mais nous pensons que l'échelon local par sa proximité est parfois plus à même pour communiquer sur ces sujets de portée nationale.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame le Présidente.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS a la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Laurence GOLDGRAB, Buon Huong TAN et les élus du groupe RG-CI qui proposent que la Ville de Paris mette en place une campagne de communication pour informer les Parisiennes et Parisiens de la possibilité qui est donnée à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées leur permettant d'exprimer leur choix concernant leur fin de vie.

Comme vous le soulignez très justement, à peine 15 % de nos concitoyens ont rédigé des directives anticipées et désigné une personne de confiance. Il s'agit pourtant d'un sujet grave et d'une importance croissante, alors que l'espérance de vie s'allonge et que les maladies neurodégénératives augmentent.

Alors oui pour une campagne sérieuse, c'est-à-dire une campagne grand public de communication générale auprès des Parisiennes et Parisiens sur l'existence de ce dispositif simple et gratuit et ce, dans le souci constant de l'autonomisation des personnes face à la médecine et du renforcement de la notion de libre-arbitre dans le champ sanitaire.

Oui pour une campagne ciblée vers des publics différents. Les enjeux et les discours diffèrent, que l'on soit une personne jeune ou en bonne santé ou une personne âgée malade.

Oui pour une campagne accompagnée. Il faut un accompagnement à la parole du patient, à travers notamment des formations des personnels en maisons de retraite sur l'existence des directives anticipées auprès des personnels soignants, des aidants et des patients eux-mêmes.

Oui à une campagne ciblée accompagnée, mais aussi et surtout une campagne concertée avec nos partenaires, comme l'A.P.-H.P., les acteurs de terrain, les professionnels et les associations de patients.

Pourquoi pas aussi une campagne en lien avec le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie qui est un centre de ressources de référence sur ces questions situé dans le 19^e arrondissement.

Aussi vous demanderai-je d'ajouter un considérant mettant en valeur les liens privilégiés de la collectivité parisienne avec l'A.P.-H.P. qui a mis en place en décembre 2016 un plan d'action sur la fin de vie et les directives anticipées, afin que l'ensemble des professionnels et des patients s'approprient et soient sensibilisés au nouveau droit tel que défini par la loi Leonetti du 2 février 2016.

Enfin, je terminerai ici quant à l'idée de le relier avec une campagne d'information sur le don d'organes. Il s'agit d'un sujet gigogne et non lié directement aux directives anticipées. Aussi vous demanderai-je de retirer cette proposition car nous en ferons une proposition autre.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que les amendements sont acceptés.

Une explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Je voterai avec mon groupe contre ce vœu. Je suis un peu excédée de voir notre Conseil de Paris qui, séance après séance, va sur des domaines qui ne sont pas du ressort d'une collectivité locale. Qu'on s'en tienne, de grâce, à la loi P.L.M. et au C.G.C.T. Il y a un bon quart du Conseil de Paris maintenant qui est consacré à des vœux où on interfère dans des domaines qui ne sont pas du ressort de la collectivité.

Vous avez fort heureusement, Madame l'adjointe, demandé à ce que, à tout le moins, si campagne il y a, qui je le rappelle n'est pas du ressort de la Ville, de l'A.P.-H.P. certes, mais pas du ressort d'un exécutif... Je trouve d'ailleurs assez choquant qu'une collectivité, je dis bien une collectivité et je dirais la même chose si c'était à l'échelle d'un arrondissement, interfère dans ces domaines-là. Vous avez rappelé qu'il y a des lois, il y a la loi de 2016, on n'a pas besoin de cela et surtout, ne mélangeons pas le don d'organes et une campagne qui n'a rien à voir avec le don d'organes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 319).

2018 DASES 83 G - Subventions (1.025.084 euros) à 5 associations, "Aurore", "C.A.S.P.", "Equipes d'amitié", Centre Corot et foyer Jorbalan pour 6 centres d'hébergement et 2 résidences sociales. Avenants et conventions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 83 G.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Maire de Paris a fait de la lutte contre l'exclusion une grande cause de son mandat. Ainsi, le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, qui répond à cette préoccupation, s'articule autour de trois axes : prévenir la situation d'exclusion, intervenir efficacement auprès des personnes vulnérables et insérer durablement.

La méthode consiste dans le "aller vers", les personnes en situation d'exclusion n'ayant pas toujours la force pour faire les démarches ni une connaissance suffisante de leurs droits. Elle s'appuie également sur le partenariat.

Accepter que des personnes vivent dans la rue est inhumain. C'est la raison de ce projet de délibération qui s'inscrit parfaitement dans l'axe "prévenir". En effet, devoir vivre dans la rue est une cause certaine de basculement dans la grande exclusion. Offrir un hébergement est donc une première réponse et, en même temps, c'est permettre un minimum de dignité aux personnes fragiles.

Je tiens à souligner que, comme souvent, la Ville de Paris va au-delà de ses obligations puisque l'hébergement d'urgence est de la compétence de l'Etat.

Les huit subventions que je vous invite à voter concernent d'abord l'hébergement des femmes victimes de violences. Il s'agit du centre Suzanne Képes, dans le 15^e arrondissement, géré par "Aurore", une association dont nous connaissons la qualité du travail. Avec 34 places et deux logements réservés à l'accueil d'urgence, "Aurore" donne à des femmes et des enfants un accompagnement en matière de soins, y compris psychologiques, et de parentalité, mais également sur le plan des démarches administratives.

Le centre Alix et Albert Jacquard, lui aussi géré par "Aurore" dans le 15^e arrondissement, accomplit un travail similaire, complété par un processus de réinsertion sociale et professionnelle.

Le foyer Jorbalan, dans le 19^e arrondissement, accueille de très jeunes femmes étrangères, victimes de réseaux de traite et de prostitution.

Ensuite, deux centres d'hébergement et une résidence sociale sont dédiés aux femmes en situation de précarité. Il s'agit de "La Villa" dans le 18^e arrondissement, et du "Hameau" dans le 14^e arrondissement.

Ils accueillent des femmes isolées, certaines sortant de prison ou en risque de prostitution ou d'addiction.

La résidence sociale "Championnet", dans le 18^e arrondissement, offre une spécificité de soutien à la parentalité.

Le troisième type d'hébergement concerne les jeunes en situation de précarité. Les associations "Arc 75" et "Les Equipes d'amitié" gèrent le "Relais 18" et ont ainsi accompagné 71 jeunes en 2017.

Dernier type d'hébergement : il s'agit de celui des familles monoparentales et demandeuses d'asile primo-arrivantes. "Le jardin du monde" est géré par le Centre d'action sociale protestant comme un centre d'urgence.

Deux axes fondamentaux guident son action : le premier, proposer un hébergement de quatre mois avec des objectifs pour chaque famille ; le second, offrir un accompagnement global - droits, apprentissage du français, scolarisation des enfants, aide à l'obtention du statut de réfugiés entre autres.

Je salue fortement le travail effectué dans le cadre de ce Pacte par Dominique VERSINI et la manière persévérante et efficace avec laquelle elle le met en œuvre.

Je ne peux pas terminer sans souligner que le prolongement naturel de cette lutte contre la grande exclusion se situe dans l'accueil que nous réservons aux migrants et réfugiés, que les aléas de la vie ont fait échouer sur notre territoire. La volonté manifestée par Anne HIDALGO de traiter avec dignité et humanité la forte vague migratoire est à saluer avec force et respect.

Cela a été encore le cas récemment quand le Ministre de l'Intérieur a laissé pourrir une situation tragique pour plus de 2.500 personnes, alors que la Ville de Paris demandait non pas l'évacuation, ce que l'on cherchait à lui imposer, mais la mise à l'abri des personnes expulsées.

Je suis assez heureuse et fière de faire partie d'une Municipalité où sa Maire et ses deux adjoints en charge, Dominique VERSINI et Ian BROSSAT, ont su, à cette occasion, se montrer à la hauteur des valeurs de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci, Madame la Conseillère de Paris, Marinette BACHE, pour cette intervention qui valorise le travail extrêmement important qui est mené par des associations dans le domaine de l'hébergement d'urgence et d'insertion des Parisiens les plus vulnérables, et qui montre aussi l'implication et l'engagement de Paris dans un domaine qui, très clairement, relève des compétences de l'Etat, mais sur lequel Paris a toujours été engagée, partenaire.

D'ailleurs, la Ville assure la gestion de plusieurs centres d'hébergement d'urgence et d'insertion qui représentent environ 1.000 places gérées par notre Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Je veux saluer le travail des associations que nous connaissons tous bien, parce qu'elles ont une grande histoire et qu'elles interviennent depuis longtemps sur le territoire parisien et national.

Je pense notamment à l'association "Aurore" et à l'association "le C.A.S.P." qui interviennent à la fois sur les publics sans domicile fixe et sur les publics migrants, mais aussi sur les publics enfants. Je pense par exemple au "C.A.S.P." et la situation des enfants marocains de la Goutte d'Or dont on parle beaucoup. Je pense également aux associations comme "Les équipes d'amitié", le centre Corot, le foyer Jorbalan.

Je veux aussi rendre hommage aux équipes du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, très impliquées historiquement dans l'accueil et l'hébergement des personnes sans domicile fixe, et aussi des migrants et réfugiés statutaires, à travers tous nos services administratifs : permanences sociales d'accueil, R.S.A. etc.

Tout ceci se résume dans ce que vous avez valorisé, c'est le Plan parisien de lutte contre la grande exclusion qui est le cœur et la base de la grande cause de lutte contre la grande exclusion de la mandature. Plan parisien de lutte contre la grande exclusion que nous avons tous voté à l'unanimité, qui est une feuille de route claire et sur laquelle nous sommes tous en général d'accord pour continuer à avancer dans l'intérêt des personnes qui se trouvent en difficulté momentanée, nous l'espérons.

Je dirai aussi que cette politique volontariste est menée également avec l'Etat, je remercie le Représentant du Préfet de police qui représente l'Etat en l'occurrence. Ensemble nous disposons, à partir de locaux mis à disposition par la Ville, mais également de locaux permettant de créer des centres d'hébergement trouvés par l'Etat avec d'autres partenaires, comme la S.N.C.F. et bien d'autres, de 10.000 places en centres d'hébergement d'urgence et d'insertion à Paris, et de plus de 6.000 places en chambres d'hôtel, qui accueillent des femmes, familles avec enfants, orientées par le Samu social.

Concernant les 6 associations qui font plus particulièrement l'objet de ce projet de délibération, il s'agit de soutenir des actions qui concernent des publics particulièrement vulnérables, des femmes victimes de violence, des femmes en situation de précarité, des jeunes en situation de précarité et en recherche d'insertion, des familles monoparentales ainsi que des familles demandeuses d'asile primo arrivantes.

Je ne vais pas revenir sur le détail des subventions, il s'agit à chaque fois de soutien, de renouvellement pour des associations reconnues pour leur travail depuis de nombreuses années, dans tous les arrondissements de Paris.

Je vous invite tous à voter ce projet de délibération qui est positif et illustre vraiment notre Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 83 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 83 G).

2018 DASES 196 - DASCO G - Subvention (13.000 euros) à "Zone d'expression prioritaire" pour l'organisation d'ateliers d'écriture en direction de jeunes en insertion.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 196 - DASCO G et surtout l'amendement technique n° 99 G.

J'imagine, Madame la Maire, qu'il est purement technique ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 99 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 99 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 196 - DASCO G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 196 - DASCO G).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'école d'Alembert.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 100 est relatif à l'école d'Alembert.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame VERSINI, j'ai bien écouté vos propos valorisant le Plan de Paris de lutte contre la grande exclusion. Je vais hélas ternir le tableau. Je souhaite vous alerter, chers collègues, sur la situation de l'école d'Alembert. Quand nous avons parlé des mineurs isolés étrangers au précédent Conseil de Paris, nous avons abordé le drame d'un jeune qui s'est suicidé en se jetant dans la Seine, qui avait fait plusieurs étapes en hôpital psychiatrique, qui était hébergé à l'hôtel à défaut de place dans un autre type de centre prenant en compte l'ensemble de sa problématique.

L'école d'Alembert est un centre éducatif situé en Seine-et-Marne, à Montévrain, qui a installé des activités de formation-réinsertion qui relèvent de la Direction de l'Aide sociale, de l'Enfance et de la Santé - DASES.

Elle accueille à ce jour 62 jeunes âgés de 14 à 21 ans, dont une grande partie de mineurs isolés étrangers, les autres résidents étant des jeunes placés par la DASES en situation familiale difficile.

Hélas, la Ville visiblement a l'intention de fermer cette école. C'est une aberration, je vous le dis. C'est une aberration de ne pas tout faire pour préserver et défendre la pérennité de ces établissements même lorsqu'ils sont hors de Paris, parce que justement ils permettent la prise en charge de jeunes dans un accompagnement par ailleurs également à la formation, là-bas ce sont les professionnels aux métiers du transport logistique, de l'aide à la personne, l'apprentissage de la cuisine en collectivité.

Il y a de très bons résultats à la sortie de cette école, mais un besoin par ailleurs urgent de faire des travaux.

À travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris :

- informe bien plus les personnels en place de l'évolution de la réflexion de la Ville, concernant les centres éducatifs de l'Est parisien ;

- réalise les travaux nécessaires à la bonne marche de l'activité sur le site d'Alembert en respect des normes de santé et de sécurité élémentaires qui permettent de garantir un environnement sain et viable ;

- et que l'on maintienne l'activité d'accueil-formation-insertion 24 heures sur 24 dans ce lieu et que l'on préserve l'emploi.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Madame SIMONNET, votre introduction en rappel à la situation du jeune qui a trouvé la mort dans des conditions tragiques me paraît tout à fait inappropriée et inadaptée.

J'ai répondu à toutes ces questions. Si à chaque Conseil de Paris vous revenez sur cela alors que nos équipes sur les mineurs non accompagnés font un travail extraordinaire, que je veux saluer, cela va être assez difficile.

Il faut quand même être très raisonnable et mesurer aussi tous les progrès et toutes les avancées, je suis prête à vous recevoir pour vous les exposer.

Pour revenir au centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert, j'ai présenté lors du Conseil de mars dernier, les éléments du contexte qui ont conduit les services à initier une réflexion sur les perspectives d'évolution de ce centre, et je me suis engagée à revenir vers vous afin de présenter les conclusions de ces travaux à l'été. Je le ferai donc dès que j'aurai l'ensemble des conclusions.

Notre idée n'est pas de fermer le centre, au regard de la formation qu'il apporte aux jeunes, tout ceci sera maintenu. Nous sommes dans un lieu qui est dans un état de délabrement nécessitant des travaux de rénovation d'ampleur et des aménagements conséquents. Ces travaux ont été chiffrés à hauteur de 21 millions d'euros comme je l'ai déjà dit. Ils ont été reportés à 2021.

Dans l'attente, nous n'allons pas fermer ce que le centre éducatif de formation professionnelle apporte. Nous travaillons à un nouveau projet, qui va permettre d'avoir un projet alternatif, une plateforme pédagogique, un service d'accompagnement éducatif de jour, et une offre d'hébergement diversifiée du collectif et de l'habitat diffus, qui correspond parfois beaucoup mieux au souhait des jeunes, en fonction de leur âge.

En ce qui concerne le personnel, nos services ont engagé un dialogue de proximité, et moi-même je recevrai très prochainement les organisations syndicales.

En revanche, nous allons procéder aux travaux de rénovation d'urgence dans l'attente du projet alternatif, cuisines et chambres seront bien rénovées cet été.

Je vous demande donc le retrait de ce vœu, sinon, avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Explication de vote d'Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je resterai sur le fond du vœu, je m'en tiens au vœu, que nous voterons, parce que c'est la copie conforme du vœu que notre groupe avait présenté au dernier Conseil du mois de mars. Il y avait eu la même réponse de l'Exécutif. On pense qu'à aujourd'hui, rien n'a encore bougé qui nous permette de ne pas voter le vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'égalité salariale au sein de la Société philanthropique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif à l'égalité salariale au sein de la Société philanthropique.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - 6 éducatrices de jeunes enfants de l'équipe des P'tits loups travaillent au sein de la maison d'enfants à caractère social, l'abri temporaire d'enfants de la Société philanthropique.

Elles sont employées dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et sont en grève depuis deux semaines au moment de la rédaction de ce vœu, donc maintenant trois semaines, pour demander l'égalité salariale avec les éducateurs spécialisés exerçant les mêmes fonctions.

On est face à une situation particulière où vous avez des éducatrices de jeunes enfants d'un côté, des éducateurs de l'autre. Vous avez deux professions, l'une exercée par des femmes, l'autre exercée par des hommes, mais qui font exactement le même métier, exactement les mêmes tâches, mais qui ne relèvent pas des mêmes grilles de convention collective, ce qui n'interdit absolument pas l'employeur, l'association "Société philanthropique", de respecter l'égalité salariale, quand, dans les faits, les personnes exercent exactement le même travail.

Je vous présente un vœu pour que la DASES accepte la proposition d'augmentation du budget de la "Société philanthropique" puisqu'elle estime que, financée par la DASES, elle n'a pas les moyens de faire cette revalorisation salariale afin de garantir que l'égalité salariale entre femmes et hommes soit établie au sein de cette association, qui est donc financée par le Département de Paris au titre de l'aide sociale à l'enfance, et que la Ville s'implique en discussions, négociations avec la "Société philanthropique". Parce que l'on ne peut pas accepter cela. On ne peut pas, ici, avoir... Je pense que Mme BIDARD sera tout à fait d'accord avec moi... On ne peut pas souhaiter et communiquer énormément sur l'enjeu de respecter l'égalité salariale et ne pas s'assurer qu'elle soit bien respectée dans les structures que nous finançons.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère, effectivement, vous intervenez sur la situation de deux établissements qui accueillent des enfants dans le cadre de la "Société philanthropique", association reconnue d'utilité publique depuis 1839. Paris habilite et tarifie deux établissements au titre de l'aide sociale à l'enfance : le centre maternel "La Maison de la mère et de l'enfant", et "L'Abri temporaire".

Depuis le 15 mai, six éducatrices de jeunes enfants de l'unité des "Petits Loups" - vous en avez parlé - sont en grève et réclament un alignement de leur rémunération sur celle de leurs collègues éducatrices et éducateurs spécialisés. En fait, Madame SIMONNET, vous présentez ce conflit salarial comme l'enjeu d'un principe d'égalité hommes/femmes, alors que vous savez très bien que la Ville est pleinement engagée sur cette question. Vous avez cité Hélène BIDARD, que je salue à cet effet. Mais, en l'espèce, ce n'est pas du tout le cas.

Il s'agit d'une question réglementaire. Les professionnels, les éducatrices et éducateurs de jeunes enfants et les éducateurs et éducateurs spécialisés, n'ont, en effet, pas le même diplôme. Or, si la convention collective nationale de 1966 a aligné la grille de rémunération des éducateurs de jeunes enfants sur celle des éducateurs spécialisés, la convention collective nationale de 1951 - qui est principalement appliquée dans les établissements privés à but non lucratif hospitaliers, de soins et de cure, dont relève les établissements dont on parle - n'a pas pris de telles dispositions.

C'est pourquoi les professionnels de "L'Abri temporaire", dont vous parlez, dépendent historiquement de la convention de 1951. Donc, effectivement, il en résulte pour ces professionnels, du fait de cette question de convention qui ne s'applique pas à eux ou que leur convention ne prévoit pas ce qui a été prévu par l'autre convention, une différence de salaire de 60 euros en début de carrière, 70 euros après 10 ans d'expérience et 80 euros en fin de carrière. Je tiens à préciser que c'est pareil pour les éducateurs hommes ou femmes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame la Maire...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Ce ne sont pas les femmes qui seraient... Voilà.

Je termine en disant que la direction de l'établissement poursuit les négociations avec l'appui de la Ville et de la DIRECCTE. Une indemnité compensatrice de 80 euros a été proposée ainsi que la validation des acquis de l'expérience.

Je rappelle, pour terminer, que la DASES n'est pas gestionnaire de cet établissement.

Je vous demande donc le retrait de ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame SIMONNET ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous en avons terminé - merci beaucoup - avec la 4e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission. Conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, la parole est à son président, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors de la réunion de la 5e Commission, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA ont présenté les projets de délibération de leur délégation respective. Le projet de délibération DLH 147 sur les conséquences financières pour la R.I.V.P. des mesures contenues dans la loi de finance 2018, a suscité un large débat entre les élus des différents groupes et avec Ian BROSSAT. D'abord, sur la nature précise de ses conséquences, puis, plus largement, sur l'accès au logement social, reprenant - peut-être en l'approfondissant un peu, d'ailleurs - le débat de notre dernière séance du Conseil lors de la présentation des propositions de la "Conférence citoyenne sur l'accès des classes moyennes au logement".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette brève présentation.

2018 DCPA 12 - Travaux de réhabilitation de la halle sise 18 ter-20-20 bis-20 ter- 22 ter, rue Pajol (18e). - Marché de travaux (lot 3). - Indemnisation de la société "Arbonis".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 12.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération fait référence à la halle Pajol. Nous avons soutenu cette réalisation qui participe à la revalorisation de ce quartier populaire. Cependant, ce projet de délibération porte plus spécifiquement sur l'indemnisation d'une société qui est intervenante, en raison de l'allongement de la durée des travaux, avec un décalage de 10 mois.

Aujourd'hui, le constat que nous faisons est la dégradation de cet équipement, dégradation surprenante par sa rapidité et en si peu de temps. Par exemple, le mauvais état des panneaux en bois, en particulier ceux se trouvant sur la face Nord. Le résultat n'est pas à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre. Beaucoup de riverains s'interrogent. Des questions se posent auxquelles j'aimerais avoir des réponses. Une étude d'expertise a été demandée par la Ville à la suite des alertes faites par des associations. Première question : où en est cette étude ? Que compte faire la Ville pour réhabiliter ces panneaux en bois et, d'une manière générale, pour réparer les dégradations constatées ? Quelles sont les raisons d'une telle dégradation aussi rapide ? Enfin, y a-t-il des responsabilités à engager ?

Je rappelle le coût des travaux de réalisation qui s'élève à 2,3 millions d'euros, un peu cher par rapport au devis initial de 1,9 million, surtout lorsque l'on voit le résultat qui laisse plus que dubitatif.

Nous allons voter ce projet de délibération mais, le moins que l'on puisse dire, c'est la déception que suscite le résultat esthétique de la réalisation. Et je n'insisterai pas sur une autre dégradation tout aussi préoccupante : celle de

son environnement et les troubles à l'ordre public dont souffrent les riverains qui aimeraient, très légitimement, vivre en sécurité, problème sur lequel nous devons malheureusement revenir trop souvent.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur HONORÉ.

Je vous prie d'excuser Jacques BAUDRIER qui ne peut pas être avec nous pour les raisons que nous vous avons indiquées. Il se tient à votre disposition pour un échange plus approfondi des questions que vous soulevez. Je vais cependant dire quelques mots sur votre intervention et ce projet de délibération.

Le projet Pajol a été conçu entre 2008 et 2013. 2008 : concours d'architecture, 2013 : livraison de la halle et de la centrale solaire, ce qui est rapide pour une opération complexe à 59 millions d'euros. Sur le sujet spécifique que vous soulevez du vieillissement prématuré de la façade, il a été régulièrement abordé lors des comités de suivi pilotés par la mairie d'arrondissement. Nous pouvons toujours voir sur les façades des écarts de teintes. Il s'agit d'un vieillissement naturel du bois de mélèze, dû à la présence d'un champignon en surface. Il ne s'agit pas d'altération, mais de patine du revêtement. Le bois n'est pas attaqué en profondeur. Il est bien ventilé. Il sèche rapidement après des épisodes pluvieux. Donc, aujourd'hui, selon les spécialistes, la situation est stable et ne se dégrade pas.

Il reste à traiter un point sous l'accès de la passerelle, côté jardin, point que la DCPA va traiter dans les semaines à venir. Au besoin, Jacques BAUDRIER et moi-même, nous tenons à votre disposition pour explorer plus en détail ces sujets.

En ce qui concerne ce projet de délibération, il s'agit d'une négociation classique avec l'entreprise, conséquence de l'évolution du programme demandé par la Ville.

Je vous remercie de la voter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DCPA 12).

Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Fadila MÉHAL et M. Christian HONORÉ relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la porte de Montmartre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 102 relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la porte de Montmartre.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, je le dépose à la demande des habitants de la porte de Montmartre qui ont interpellé M. Stanislas GUERINI, député, et moi-même, puisque c'est à la jonction des deux circonscriptions. Ce vœu est déposé avec Fadila MÉHAL et Christian HONORÉ.

Ce sont d'ailleurs plutôt des questions, puisque je l'ai déposé à la mairie du 18e et que le maire du 18e a répondu à ce vœu. Je souhaiterais connaître la position de la Ville de Paris, en tout cas avoir confirmation des éléments et un calendrier sur deux points essentiellement.

D'abord, sur le projet de végétalisation et d'aménagement urbain des mails Henri-Huchard et René-Binet. Je voudrais savoir si vous nous confirmez l'engagement de la Ville et si vous pouvez nous donner un calendrier.

Deuxièmement, pouvez-vous nous confirmer la création, attendue légitimement par les habitants, d'une jonction entre le square René-Binet et le square Marcel-Sembat, bien sûr en concertation avec les riverains et nous donner ce calendrier ?

Enfin, j'ai un troisième point qui s'adresse à M. le Représentant du Préfet de police pour demander l'augmentation de la fréquence et le nombre de contrôles des forces de police, et ce très tôt dans la nuit, afin d'effectuer un travail de remonter des filières de vente à la sauvette, en coordination avec la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris.

Je le dis d'avance, si j'ai des réponses concrètes sur la confirmation du calendrier, je retirerai mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, tout d'abord la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je pense donc que vous allez retirer votre vœu, car je vais vous donner des éléments très précis. Ce vœu ressemble beaucoup à celui que vous avez présenté au Conseil de Paris du mois de novembre dernier. Vous émettez deux types de demande : une qui vise directement les compétences de la Ville, l'autre qui est du ressort de la Préfecture de police et le Représentant du Préfet va vous dire quelques mots.

Je voudrais rappeler d'abord les améliorations apportées par le G.P.R.U. depuis son lancement en 2007. Nous avons lancé de nouveaux services publics de proximité, un volume de 9.000 mètres carrés, une crèche, un centre social, une bibliothèque, le centre Paris Anim', une école. Nous avons requalifié une partie des espaces publics de manière qualitative, jardins, le mail Huchard, la rue Henri-Brisson et la rue Jean-Varenne.

Nous avons livré deux nouvelles voies : la rue Maurice-Grimaud et la place Françoise-Dorléac. Nous avons livré des immeubles de logements sociaux de qualité et récemment un hôtel d'entreprises de la R.I.V.P. de 7.000 mètres carrés, dont les premiers occupants doivent arriver d'ici le mois de septembre. Un programme hôtelier de 7.000 mètres carrés sera, quant à lui, livré courant octobre.

Ces deux programmes viendront changer la physionomie du quartier en développant une mixité fonctionnelle, ce qui est extrêmement important. Par ailleurs, l'arrivée du tramway au mois de novembre prochain viendra désenclaver ce secteur et permettra aux habitants d'avoir une meilleure desserte de transport en commun.

Grâce à cette requalification urbaine, nous voyons déjà l'émergence de nouveaux espaces où les riverains peuvent venir développer des usages de l'espace public, la végétalisation en cours de la rue Gérard-de-Nerval, la création du jardin partagé Gérard-de-Nerval, l'installation d'agrès dans les squares voisins, Binet et Marcel-Sembat.

Vous nous interrogez sur la mise en place du projet déposé par les habitants au budget participatif 2018. Ce projet prévoit de faire la jonction de entre les deux squares Binet et Sembat en créant une coulée verte avec des installations ludiques, artistiques et sportives qui viendront animer et apaiser le mail Binet. La concertation est en cours et la mairie du 18e a programmé une réunion de co-construction avec les habitants pour que ce projet puisse être présenté au vote à l'automne.

Permettez-moi de vous rappeler que la concertation et la co-construction sont l'essence même des projets du budget participatif. Au regard de l'action de la Ville déjà mise en place sur ce secteur pour apaiser l'espace public en livrant des aménagements de qualité et en concertation avec les habitants, je vous demanderai donc, comme vous l'avez déjà évoqué, de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Pour compléter cette réponse, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, le sujet des sauvettes est récurrent dans ce Conseil de Paris. C'est d'ailleurs l'un des thèmes privilégiés de discussion avec la Ville pour coordonner nos actions.

Comme vous le savez, en quelques mots, l'action de la Préfecture de police dans ce domaine repose sur quelques principes qui ont montré leur efficacité. D'abord, des procédures simplifiées et validées par le procureur de la République, qui permettent sur le terrain même et sans perte de temps de procéder à la verbalisation des

vendeurs de sauvette, une capacité à saisir la marchandise de façon immédiate. A la porte de Montmartre, l'année dernière, plus de 120 tonnes de marchandise ont ainsi été saisies et détruites par ce biais et presque 20 tonnes depuis le début de l'année. Il y a aussi des moyens spécialisés.

Dans le 18e arrondissement, vous avez depuis l'automne dernier une brigade sauvette contrefaçon qui agit sur les différents secteurs les plus exposés à ce phénomène et dont l'efficacité, je crois, n'est plus à démontrer. En tout cas, elle suscite l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs de terrain. Des moyens pédestres et des moyens équestres de la Garde républicaine peuvent également être mobilisés ponctuellement et dont, là encore, l'efficacité est réelle. Enfin, nous travaillons également avec les services spécialisés de l'Etat, notamment les douanes, afin de lutter contre ce phénomène.

Je disais que c'était l'un des thèmes privilégiés de notre coordination avec la Ville. Nous travaillons avec la DPSP à assurer une présence complémentaire sur le terrain, même si les prérogatives des agents de la DPSP ne sont pas les mêmes que celles de Police nationale. Nous travaillons également en coordination avec la commune de Saint-Ouen, la police municipale de Saint-Ouen et la Direction territoriale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis afin d'éviter les problèmes de frontières administratives, lesquelles, en la matière, n'ont pas beaucoup d'existence.

Le phénomène est d'ampleur, massif. L'action doit continuer et, si vous en êtes d'accord, nous vous adresserons, ainsi qu'aux élus de Paris, un écrit du Préfet de police précisant davantage encore l'action menée dans ce domaine.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BOURNAZEL, retirez-vous votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Constructif un jour, constructif toujours.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu est donc retiré.

2018 DLH 131 - Location d'immeubles passage Petit-Cerf (17e) à la R.I.V.P. - Avenants à baux emphytéotiques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux loyers et charges des locataires.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude pour la piétonisation et la végétalisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 131 et les vœux n^{os} 103 et 104.

La parole est d'abord à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai relativement bref, à l'image de la demande qui est une demande de bon sens, à savoir la remise en état de la voie du passage Petit Cerf, dans ce projet de délibération DLH 131. Il est bien acté et c'est le fruit d'un travail de longue haleine, puisqu'il a fallu une dizaine d'années pour obtenir le classement de cette voie dans le domaine public. C'est un sujet qui avait été porté par Brigitte KUSTER notamment et que nous avons poursuivi.

C'est une satisfaction pour les habitants, puisque ce classement dans le domaine public va nous permettre de réaliser une zone de rencontre, passage du Petit Cerf. La remise en état de la voirie a été réalisée par les services d'Eau de Paris. Il nous fallait ce classement pour avancer sur une zone de rencontre et améliorer ainsi le cadre de vie des habitants du passage du Petit Cerf. J'ai d'ailleurs écrit à la Maire de Paris le 27 avril dernier pour qu'elle accélère ce classement qui tardait.

La végétalisation du passage du Petit Cerf, c'est l'objet d'un vœu et permettez-moi d'en parler. C'est un sujet que l'on avait évoqué. Malheureusement, la largeur des trottoirs et le calibrage de la voie ne sont pas suffisants pour la mise en place d'une réelle végétalisation. Par contre, nous avons, en accord avec les associations de locataires, acté le fait qu'ils puissent déposer des permis de végétaliser la future zone de rencontre au prochain budget participatif. Nous nous réjouissons de ce classement.

Je porte un vœu complémentaire qui est un vœu important, puisque ce classement dans le domaine public est assorti aussi d'une délibération liée à des frais découlant de ce classement, frais qui seraient supportés par la R.I.V.P. Ces frais ne doivent en aucun cas conduire à une augmentation, ni de loyers, ni de charges pour les locataires des logements R.I.V.P. de ce passage.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour présenter le vœu n° 104, la parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour revenir sur ce projet de délibération et sur ce vœu, je regrette que nous ayons un projet sur ce passage du Petit Cerf, dont on parle depuis des années, qui relie maintenant le parc Martin-Luther-King à un autre square, le square Level, pour ceux qui connaissent le bas de l'avenue de Clichy, dans le 17e. Je regrette que l'on ait un projet qui, malheureusement, ne tient pas la route.

Ce passage du Petit Cerf est accessible aux voitures depuis des années. Il a été rénové dans les années 2000, à la fois sur la partie impaire et sur la partie paire et aujourd'hui on a une situation très mauvaise. On ne pouvait rien faire jusqu'à maintenant pour des problèmes juridiques. Le problème juridique est résolu par ce projet de délibération mais le projet qui nous est présenté, à la fois par la Mairie de Paris et par la Mairie du 17e, pour moi, n'est pas bon.

Non, je ne l'ai pas validé, je suis désolé. Est-ce que je peux terminer ? Est-ce que je peux terminer, merci, sans être interrompu ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous en prie, Jérôme DUBUS, terminez.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Je n'ai pas interrompu M. BOULARD et je préfère ne pas être interrompu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous avez raison. Allez-y, Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je termine.

Ce passage, il a vocation à devenir une coulée verte avec, entre le parc Martin-Luther-King et le square Emile-Level, une continuité verte qui permettrait à la fois de végétaliser et de piétonniser ce petit passage.

La zone de rencontre, je suis désolé, il y a 10 ans, c'était un cloaque et c'était précisément une zone de rencontre avec des rencontres dont je ne vous fais pas de dessin. Aujourd'hui, on nous remet le même projet, mais avec une dénomination officielle de "zone de rencontre". Non, ce n'est pas sérieux ! Il faut végétaliser, piétonniser. D'ailleurs, c'est la demande des riverains, je suis désolé de le dire.

Je ne soutiendrai pas ce projet de "zone de rencontre". Je préfère me battre sur un autre projet qui est un projet de bon sens et qui correspond à l'évolution de cette partie basse de l'avenue de Clichy.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour répondre à ces deux vœux et à ce projet de délibération, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire du 17e arrondissement, Monsieur le Conseiller, le présent projet de délibération porte effectivement sur la régularisation foncière de la voie élargie située au passage du Petit-Cerf dans le 17e arrondissement. Il est question de rattacher cette parcelle au domaine public routier qui relevait initialement du domaine privé géré par la R.I.V.P.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, vous nous avez interpellés, à juste titre, sur la question de l'augmentation des charges et des loyers que cette opération pourrait engendrer. Comme dans toutes les opérations de cette nature, nous veillons à défendre le pouvoir d'achat des locataires en place. Je peux vous certifier que cette régularisation foncière n'entraînera aucune répercussion sur les loyers et les charges des locataires des immeubles R.I.V.P. du passage Petit-Cerf. J'émet, dès lors, un avis favorable à votre vœu.

Le deuxième vœu rattaché à ce projet de délibération que Jérôme DUBUS vient de présenter évoque la question d'une potentielle étude de la voirie sur la piétonisation et la végétalisation du passage du Petit-Cerf, en vue

d'une présentation aux habitants. Un projet a déjà été financé sur le budget d'investissement de la mairie d'arrondissement en 2017, qui évoquait la création d'une zone de rencontre et le recalibrage de la partie circulaire à 3 mètres afin de permettre la mise en station des engins de secours et la modernisation de l'éclairage.

Concernant la végétalisation, Geoffroy BOULARD, vous avez répondu à ma place et je vous en remercie. Vous vous êtes fait le porte-parole commun de la Mairie de Paris et de la mairie du 17^e arrondissement, en réponse à Jérôme DUBUS. Je ne peux que vous en remercier.

J'émet donc un avis favorable au vœu du groupe les Républicains et Indépendants et je demande le retrait du vœu présenté par Jérôme DUBUS ; faute de quoi, l'avis sera défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vois dans votre regard, Jérôme DUBUS, que vous maintenez votre vœu.

Absolument !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 320).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 131).

2018 DLH 129 - Location de l'immeuble 81, rue des Martyrs (18^e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

2018 DLH 134 - Location de l'immeuble 5, rue Sidi-Brahim (12^e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.

2018 DLH 135 - Location de l'immeuble 2, rue Hégésippe-Moreau/17, rue Ganneron (18^e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.

2018 DLH 140 - Location de l'immeuble 82, rue Joseph-de-Maistre/233, rue Marcadet (18^e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.

2018 DLH 143 - Location de l'immeuble 14-16, rue du Rendez-Vous (12^e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.

2018 DLH 146 - Location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) à la R.I.V.P. - Déclassement du domaine public et bail emphytéotique.

2018 DLH 147 - Financements complémentaires pour la R.I.V.P. auprès de différentes sociétés de crédits pour répondre aux coûts engendrés par les mesures de la loi de Finance 2018 et demande de la garantie de la Ville.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatifs aux loyers capitalisés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DLH 129, 134, 135, 140, 143, 146, 147 et les amendements n^{os} 105 à 111 déposés par Jérôme DUBUS et le vœu n° 112 relatif aux loyers capitalisés.

Je donne la parole à Jérôme DUBUS pour présenter la totalité des amendements.

Jérôme DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Je vais présenter le vœu et tous les amendements. On fait tout en même temps.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. -Très bien.

M. Jérôme DUBUS. - Vous savez que, depuis trois ans, nous avons affaire à une ponction des bailleurs sociaux de la Ville, "Paris Habitat", Elogie-SIEMP et R.I.V.P., qui est tout à fait inacceptable.

M. BROSSAT, avant de partir à Bruxelles, je vous demande de rendre l'argent des bailleurs sociaux. Je vous demande de rendre l'argent aux bailleurs sociaux qui sont fragilisés par les ponctions que vous avez faites depuis trois ans.

Je rappelle qu'en 2016, 361 millions d'euros ont été ponctionnés ; qu'en 2017, 283 millions d'euros ont été ponctionnés ; et qu'en 2018, nous aurons environ 250 millions d'euros. On va arriver au milliard d'euros ponctionné, quasiment, sur la mandature.

Ne me dites pas aujourd'hui que c'est l'Etat, que c'est la loi de finances qui fragilise les trésoreries des bailleurs sociaux. En réalité, c'est vous qui avez fragilisé les trésoreries des trois bailleurs sociaux de la Ville. D'ailleurs, un projet de délibération qui va suivre constate, malheureusement, cette fragilisation puisque la R.I.V.P. est obligée d'emprunter à des taux assez exceptionnels sur des opérations qui ne pourront pas être effectuées si elle n'emprunte pas plus.

Il faut que les choses soient claires : on ne peut pas rejeter la faute sur la loi de finances 2018. Cette fragilisation a commencé dès 2014. Vous l'avez voté tous ; toute la majorité, vous avez voté ces ponctions aux bailleurs sociaux en votant le budget de la Ville, que vous le vouliez ou non. Vous êtes donc complices de cette fragilisation des trois bailleurs sociaux de la Ville, tout simplement.

Rien, rien n'exigeait d'encaisser ces loyers de manière prématurée. Rien ne l'exigeait ! D'ailleurs, c'est une nouveauté depuis 2014. Cela ne s'était jamais fait depuis 2001. Cela prouve bien que - nous avons eu ce débat lundi sur l'épargne nette dans le compte administratif 2017 qui est en augmentation -, en réalité, l'épargne nette dégagée pour financer les investissements de la Ville provient de ces 300 millions d'euros ponctionnés sur les bailleurs sociaux.

Je ne comprends pas très bien l'attitude des trois Présidents des bailleurs sociaux, Paris Habitat, Elogie-SIEMP et R.I.V.P. Ce sont des élus de la Ville, mais ils ont d'abord la responsabilité du bon fonctionnement de leurs structures ! Ils ont d'abord la responsabilité du bon financement de leurs structures ! Ils devraient, dans ce cas, monter au créneau et dire : "Non, non, vous allez fragiliser les capacités productives et financières de nos bailleurs".

Je regrette donc leur silence comme je regrette, bien évidemment, l'acte de complicité auquel s'est livré l'adjoint au maire chargé du logement qui ne cesse, matin, midi et soir, de nous dire que sa politique est bonne en matière de logement social, mais qui, parallèlement, obère les capacités productives et d'entretien du patrimoine de ces mêmes logements sociaux.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des amendements et au vœu n° 112, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je voudrais d'abord vous remercier très chaleureusement, Jérôme DUBUS, pour votre brillante intervention sur ces différents projets de délibération, sur un sujet qui, manifestement, vous obsède puisque ce n'est pas la première fois que vous intervenez sur cette question.

Je vous en remercie car, en vous inscrivant sur ces projets de délibération, vous nous permettez d'attirer l'attention de notre Conseil sur les nombreux projets de délibération que nous votons aujourd'hui et qui sont relatifs à des productions de logements sociaux dans des quartiers très déficitaires en H.L.M.

Je pense notamment au quartier de Montmartre puisque l'un de ces projets de délibération concerne la production de logements sociaux au 81, rue des Martyrs dans un quartier qui, effectivement, en compte très peu. Cela traduit, une fois de plus, notre volonté de rééquilibrer le logement social et de faire en sorte que l'on ne fasse pas porter l'ensemble de l'effort de production de logements sociaux dans les mêmes quartiers, les quartiers populaires du Nord-Est.

Vous évoquez notamment la question des loyers capitalisés, je note l'intérêt que nous avons pour des baux emphytéotiques avec des loyers capitalisés. C'est une méthode qui permet de bien répartir l'effort de production de logement social entre la Ville de Paris, d'une part, et les bailleurs sociaux, d'autre part.

Nous ne le ferions pas, vous nous accuseriez, assurément, de mal gérer les finances de la Ville. Nous gérons bien les finances de la Ville. Ce système nous permet de préserver les capacités financières de notre collectivité. Je crois que chacun devrait s'en réjouir.

Ces baux emphytéotiques sont calculés, justement, pour ne pas être trop coûteux pour le bailleur, tout en minimisant l'effort de la Ville pour produire du logement social. C'est cela qui nous permet de produire, chaque année - ne vous en déplaise -, 7.500 logements sociaux, particulièrement dans des quartiers qui en manquent car la majorité de la production de nos logements sociaux se fait en quartiers déficitaires.

Vous évoquez une ponction, cela n'a absolument aucun sens. Posez-vous une question assez simple : si les Présidents de nos trois bailleurs sociaux ne montent pas au créneau pour dénoncer cette méthode, peut-être que cela ne pose pas tant de problèmes que cela pour nos bailleurs sociaux. En revanche, les trois Présidents en question ont dénoncé, à juste titre...

Vous nous avez demandé tout à l'heure, Monsieur DUBUS, de ne pas vous interrompre. Vous permettrez donc que je termine cette réponse tranquillement.

En revanche, nos Présidents de nos bailleurs sociaux sont montés au créneau, très clairement, contre la ponction qui pèse sur les bailleurs, liée à la baisse des A.P.L. Curieusement, cette ponction, vous n'en dites rien ! Vous n'en dites pas un mot ; au contraire, vous la défendez et vous la soutenez !

Je vous le dis : dans un cas, il existe un système de loyers capitalisés qui ne pose pas de problème à nos bailleurs. La preuve est qu'ils sont parvenus, jusqu'à présent, à produire 7.500 logements sociaux par an. Par ailleurs, il existe une ponction qui, elle, en revanche, nous posera un certain nombre de difficultés. Les Présidents Roger MADEC, Danièle PREMEL, comme Frédérique CALANDRA l'ont dénoncée, à très juste titre.

Par conséquent, je vous invite à voter ces projets de délibération et je n'émettrai pas d'avis favorable à vos propositions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je suis saisi de deux explications de vote.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le vœu n° 112.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme l'a très bien dit Ian BROSSAT, je crois que l'hypocrisie dans ce domaine atteint un paroxysme. Ne pas parler de la ponction gigantesque, 4 % de l'ensemble des loyers des H.L.M. sur toute la France opérée par le Gouvernement, pour corriger, si j'ose dire, le manque à gagner lié à la suppression de l'I.S.F., évidemment c'est un choix. C'est un choix très clair des riches, pour les riches, au détriment de ceux qui sont en logement social.

Et cela, M. DUBUS le soutient, sans vergogne, sans hésitation, sans crainte. C'est son choix mais qu'il ne vienne pas nous faire croire que, par ailleurs, il défend le logement social. On l'a vu, combien de fois a-t-il déposé, lui

et son groupe ou d'autres extrémités, des amendements pour diminuer le nombre de logements sociaux et pour s'opposer à des projets ?

Donc effectivement il dit tout et son contraire. D'ailleurs, lorsque nous avons eu une réunion de la 5e Commission avec non pas les présidents mais les directeurs des bailleurs sociaux, ils ont explicitement très bien défini comment la ponction des A.P.L. allait les bloquer et non pas effectivement l'encaissement des loyers capitalisés.

Nous voterons évidemment contre ces amendements et ce vœu qui sont tout à fait inadmissibles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Les turpitudes du voisin, 40 millions ou même 45 millions, allez 50 millions prélevés par le Gouvernement d'A.P.L., n'excusent pas les propres turpitudes de la Ville avec 860 million d'euros ponctionnés sur trois ans.

Je voterai ce vœu parce qu'il dénonce quand même une fusée extrêmement malhonnête et dangereuse à trois étages.

Le premier, c'est 3.000 logements à loyer libre issus du parc des bailleurs sociaux, qui sont en fait des logements intermédiaires transformés depuis trois ans sur instruction de l'Exécutif. Évidemment on ne demande pas l'avis personnel des présidents des bailleurs sociaux, qui d'ailleurs ne sont pas là dans cet hémicycle, c'est-à-dire !

Le deuxième étage de la fusée, c'est la Maire de Paris qui contraint les bailleurs sociaux de la Ville à verser pour ces conventionnements en une seule annuité - c'est bien cela le sujet, en une seule annuité - 50 à 60 années de loyers capitalisés, soit 860 millions d'euros.

Puis le troisième étage de la fusée, c'est que contrairement aux règles élémentaires de l'orthodoxie budgétaire, ces recettes qui arrivent en investissement passent, par un tour de passe-passe à coup d'autorisations ministérielles, en fonctionnement pour boucler les trous du budget.

Trois conséquences. C'est plus de 10.000 logements intermédiaires supprimés et des locataires qui, de toute façon, s'apprentent à quitter Paris. Deuxième conséquence, regardez l'évolution des classes moyennes sur Paris. Et c'est des bailleurs sociaux privés de ressources suffisantes.

Franchement, je suis absolument estomaquée quand j'entends Ian BROSSAT qui nous dit que 860 millions d'euros, qui sont pris aux bailleurs sociaux, ce n'est rien du tout. J'entends ce que l'on dit sur les A.P.L., je veux bien l'entendre, mais franchement expliquer que ponctionner dix fois plus n'a aucune conséquence, ce qui est en train de se passer, je trouve cela totalement extravagant.

Enfin, la création effective de logements sociaux ne profite en rien de ces recettes exceptionnelles. Je donne juste un chiffre de logements construits : ils stagnent en moyenne à 2.500 par an au lieu des 7.500 annoncés par les services de la communication. On peut évidemment enfumer tout cela, mais la réalité est celle-là !

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vais tout d'abord soumettre les amendements n° 105 à n° 111, ainsi que les projets de délibération DLH correspondants, puis le vœu n° 112. J'imagine que les votes seront identiques pour chacun des amendements et des projets de délibération. On procédera donc par vote identique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 106 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 106 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 134).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 105 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 105 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 129).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 107 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 107 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 135).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 108 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 108 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 140).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 109 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 109 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 143).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 110 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 110 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 146).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 111 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 111 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 147).

Enfin, cette fois je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

Je vous remercie de votre attention.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'immeuble 27, rue de Saint-Quentin (10e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 113 est relatif à l'immeuble 27, rue de Saint-Quentin.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu déposé par les élus socialistes du 10e me permet tout d'abord de vous dire, comme maire d'arrondissement, le soulagement qu'a représenté pour moi, et pour nombre d'habitants des rues Saint-Quentin et avoisinantes, l'évacuation du squat de l'hôtel Saint-Quentin le 24 mai dernier par les forces de police.

Cette évacuation était en effet devenue plus que nécessaire tant les conditions de vie à l'intérieur de cet immeuble s'étaient dégradées ces dernières semaines, faisant peser un risque de plus en plus important sur la sécurité des occupants et également des riverains.

Cette évacuation prise sur la base des nouveaux pouvoirs de police de la Maire de Paris en matière de salubrité a donc mis fin par anticipation à l'occupation pendant plus d'une année d'un immeuble laissé à l'abandon par un propriétaire qui, à aucun moment, n'a fait diligence à ses obligations légales et réglementaires et a laissé à la collectivité et aux Parisiens la charge de ses nombreux manquements en matière de sécurité et surtout de salubrité.

Je souhaite à ce propos remercier les services du logement de la Ville, particulièrement investis dans cette situation relevant de l'habitat indigne et insalubre, les services sociaux de la Ville qui ont participé à la mise à l'abri des personnes vulnérables à l'issue de l'évacuation, et bien sûr les services de la Préfecture de police et du commissariat du 10e mobilisés pendant l'opération et qui ont permis une évacuation dans le calme de ces lieux.

Il nous appartient donc désormais, pour clore cet épisode, de redonner une utilité sociale et une véritable place à ce très bel immeuble dans son quartier. C'est le sens du vœu que je présente aujourd'hui avec Rémi FÉRAUD, Paul SIMONDON et Bernard GAUDILLÈRE, qui, s'il est adopté, marquerait la volonté de la Ville d'engager les procédures nécessaires à l'appropriation publique des lieux en vue de leur transformation, soit en logements sociaux, soit en centre d'hébergement d'urgence.

Cela aurait beaucoup de sens dans ce quartier du 10e qui manque encore trop de logements sociaux et où malheureusement les phénomènes d'errance restent trop importants. J'en veux pour preuve le nombre de personnes sans abri recensées dans le quartier des gares lors de la "Nuit de la solidarité", organisée au mois de février dernier.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'approuve tout ce que vous avez dit, Alexandra CORDEBARD. Évidemment j'émettrais un avis favorable à ce vœu.

Le 27, rue de Saint-Quentin est un immeuble dont la situation s'est rapidement dégradée. Le propriétaire de l'immeuble a montré qu'il ne pouvait pas être fiable. Je rejoins donc le souhait des élus du 10e arrondissement d'une appropriation par la Ville de cet immeuble avec l'objectif de le destiner soit à du logement social, soit à de l'hébergement, nécessaires tous deux à Paris et dans ce quartier du 10e arrondissement.

Nous nous engageons donc, avec la Direction du Logement et de l'Habitat, à regarder comment le mettre en œuvre le plus rapidement possible.

J'é mets donc un avis favorable comme indiqué au début.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 321).

Vœu déposé par le GEP relatif à la préservation du parc de logements sociaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à la préservation du parc de logements sociaux.

La parole est à Yves CONTASSOT pour le présenter.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Domage que M. DUBUS soit parti parce qu'on est vraiment dans le cœur du sujet. Le Gouvernement propose que l'on passe de 6.000 ventes annuelles, non réalisées d'ailleurs, de logements sociaux à 21, voire 22.000 ventes par an de logements sociaux. On voit bien quel est l'objectif, c'est de privatiser progressivement le parc des logements sociaux.

D'ailleurs, un amendement a été voté au débat parlementaire, pour la nue-propriété du logement social qui serait confiée à des opérateurs privés. D'ailleurs, un des grands opérateurs dans ce domaine, le groupe "Blackstone", s'est déjà pré-positionné. Rappelons au passage que "Blackstone" a fait des opérations similaires dans de nombreux pays et qu'il a fait l'objet d'un conflit important, il y a déjà quelques années à Paris, dans ses modalités de vente à la découpe.

Nous souhaitons que la Ville rappelle de manière extrêmement ferme, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire, à l'occasion du débat sur la loi Elan, qu'elle s'opposera à toute vente de logements sociaux à Paris, et qu'elle rappelle son attachement à ce bien commun qu'est le logement social, qui permet à de nombreuses familles en difficulté de pouvoir rester dans un certain nombre de villes ou quartiers. Sans ces logements sociaux, ce sera un phénomène d'éviction et de ghettoïsation encore plus important auquel on assisterait.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Yves CONTASSOT d'attirer notre attention sur la loi Elan, et plus précisément sur la vente H.L.M. à laquelle elle incite.

Vous avez raison de dire que nous avons, dans notre pays, en France, un parc de logements sociaux important. Le logement social, c'est 4 millions de logements en France, 11 millions de Français qui vivent en logement social.

Dans une ville comme Paris qui a beaucoup investi depuis 2001, déjà quand Bertrand DELANOË était Maire, le logement social, c'est 200.000 logements dans la Capitale, 500.000 Parisiens qui vivent en logement social. C'est donc un Parisien sur cinq.

Malgré l'ensemble de ces efforts, nous voyons à quel point de nombreux Parisiens, de nombreux Français sont en attente d'un logement social. Donc si nous mettions le doigt dans un engrenage conduisant à vendre du logement social, la conséquence en serait toute simple, c'est que l'attente serait encore plus longue parce que nous aurions moins de logements sociaux à attribuer. Ce serait donc totalement contradictoire avec la politique que nous menons à Paris depuis maintenant un peu plus de dix-huit ans.

C'est dire que la Ville de Paris n'a pas l'intention de vendre son parc de logements sociaux qui a été créé au prix de tant d'efforts. Nous émettons, par conséquent, un avis totalement favorable à ce vœu que je soutiens pleinement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 322).

Vœu déposé par le GEP relatif à la régulation du parc privé de logements.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de loi Elan.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 115, 116 et 116 bis, relatifs au parc privé de logements et à la loi Elan.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - En quelques jours seulement, on peut le dire, la majorité En Marche à l'Assemblée nationale a détruit au moins trois lois, des lois phares : la loi Handicap, la loi Littoral, et la loi S.R.U.

Cette destruction vient d'un seul texte, le projet de loi dit Elan. Avec ce texte, c'est la fin de l'obligation de rendre accessibles aux handicapés tous les logements dans la construction neuve. Seuls 10 % seront maintenus. En instaurant un tel quota, cette loi assignera de fait une partie de la population à vivre dans des lieux non choisis, ce qui est d'ailleurs contraire à la Convention de l'O.N.U. relative aux droits des personnes handicapées.

En permettant de combler les dents creuses sur le littoral, sans pour autant donner une définition précise, on abandonne nos côtes aux bétonneurs.

Enfin, en détruisant le logement social, c'est un des piliers du modèle social français qui est livré aux appétits d'investisseurs privés.

Face à cette destruction, on peut le dire, il s'agit, pour nous qui sommes en responsabilité à Paris, de réaffirmer nos positions et d'utiliser non seulement les outils à notre disposition pour réduire les effets néfastes, mais souhaiter qu'il y en est de nouveaux, notamment dans le parc privé.

Notre vœu réaffirme des positions extrêmement précises :

- Que l'encadrement des loyers soit rendu permanent dans toutes les zones tendues.
- Que dans ces zones tendues, un dispositif législatif soit créé pour que la part des résidences secondaires ne dépasse pas 5 % des logements. Aujourd'hui, nous en sommes à presque 8 % à Paris.
- Que, dans ces zones tendues, le droit de réquisition soit transféré aux communes afin de réduire le nombre de logements vacants. Là encore, nous sommes à 7,9 % de logements vacants à Paris. L'ensemble des logements vacants et des résidences secondaires représentent plus de 200.000 logements à Paris.
- Enfin, que les communes puissent définir le nombre de nuitées autorisées concernant les locations touristiques pour lutter contre le phénomène "Airbnb" et consorts.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre engagement pour une mesure qui relève de notre majorité, la création d'un office foncier solidaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu n° 116, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un sujet d'une extrême gravité que cette loi Elan et ses conséquences vis-à-vis de Paris comme de l'ensemble des collectivités, et plus globalement de la question du droit au logement qui est sacrifié au droit de spéculer sur le logement et sacrifié sur l'autel des intérêts de la finance, dans le domaine du secteur du logement.

Paris continue à se gentrifier depuis 2001, malgré la politique menée. On est dans une situation extrêmement préoccupante, où Paris est une des villes les plus chères du monde, avec un mètre carré qui atteint les 9.620 euros après une hausse de plus de 8,1 % sur un an.

Nous avons une crise du logement extrêmement forte, que ce soit les personnes en situation de mal-logement, sans logement, ou des personnes en situation d'attente d'un logement social.

Que fait la loi Elan ? Comme cela a été dit précédemment, d'abord, elle remet en cause l'enjeu des normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap en les faisant carrément passer de 100 % à 10 %, un recul historique.

Elle vise à privatiser les bailleurs en encourageant les filialisations et en permettant la vente de logements sociaux, avec l'objectif d'atteindre 20.000, voire 40.000 ventes par an, ce qui est une catastrophe.

Elle vise aussi à remettre en cause la qualité architecturale, la qualité du bâti en remettant en cause de fait les recours aux concours d'architecture.

Elle instaure également une précarité qu'elle vise à généraliser avec la création d'un bail mobilité non reconductible d'une durée d'un à dix mois.

Il y a évidemment d'autres aspects, mais je n'ai pas le temps en deux minutes.

A travers ce vœu, je pense que nous devons, de manière très forte, l'ensemble du Conseil de Paris, s'opposer à cette loi Elan, qu'il y ait un message clair, politique du Conseil de Paris et, en même temps, un engagement fort de la Ville de dire que, quoi qu'il en soit, nous ne l'appliquerons pas.

Les bailleurs sociaux dans lesquels nous sommes majoritaires, nous ferons en sorte, nous la Ville, qu'il n'y ait pas de vente de logements sociaux. Nous ferons en sorte de toujours avoir recours aux concours d'architecture. Nous nous opposerons à cette baisse de 10 % sur la question du handicap et nous le ferons pour 100 %. Il y a bien d'autres éléments. Mon vœu fait quatre pages et je vous invite à le lire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre et pour présenter le vœu n° 116 bis, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Yves CONTASSOT, merci, Danielle SIMONNET. Vous évoquez un certain nombre de mesures contenues dans la loi Elan. Je pense que vous avez d'abord raison de dire une chose, c'est que la situation du logement à Paris est évidemment une situation compliquée.

En effet, il y a, d'une part, ce que fait la Ville de Paris, et la Ville déploie des efforts très importants, un budget très important, pour faciliter les conditions de logement des Parisiens, pour permettre aux classes moyennes de vivre à Paris sans se ruiner. Mais dans le même temps, dans un espace comme celui de Paris, il y a d'autres acteurs qui interviennent. Il y a d'abord le marché qui intervient de manière extrêmement forte, extrêmement puissante dans une ville attractive comme la nôtre, qui plus est une ville très dense où on a peu de possibilités de construire en neuf.

Il y a aussi l'Etat qui agit, puisque l'Etat a des compétences très importantes en matière de logement.

Par conséquent, la question des conséquences de la loi Elan est une chose qui nous interpelle beaucoup. D'ailleurs, dans le cadre de la discussion sur la loi Elan, la Ville de Paris a fait un certain nombre de propositions visant à obtenir des avancées pour les Parisiens en matière de logement.

Nous avons, d'ailleurs, sur un certain nombre de sujets, un certain nombre uniquement, été entendus. Je pense à deux questions.

Premièrement, sur la question de l'encadrement des loyers et de la nécessité de remettre en place un encadrement des loyers à Paris. A nos yeux, le Gouvernement ne va pas assez loin puisqu'il ne parle que d'expérimentation. En tout cas, si la loi est votée en l'état, nous aurons au moins la possibilité de remettre en place l'encadrement des loyers.

Deuxièmement, sur la question de la responsabilisation des plateformes notamment "Airbnb" sur les locations touristiques, nous avons obtenu, au prix de nombreuses discussions avec le Gouvernement, un certain nombre d'avancées. Il reste, et vous avez eu raison de le dire, Yves CONTASSOT et Danielle SIMONNET, que cette loi

recèle un certain nombre de dangers. Je pense à la question des normes à destination des handicapés, je pense à la question de la vente H.L.M., et je pense à la question des concours d'architecte.

Donc la Ville de Paris compte évidemment poursuivre sa politique en maintenant à la fois sa politique en matière d'accessibilité, sa politique en matière de qualité architecturale, et refusera la vente H.L.M.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Explication de vote d'Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je voudrais tempérer un peu votre enthousiasme sur l'encadrement des loyers repris partout. L'encadrement des loyers, on peut essayer de s'auto convaincre que cela permet la baisse des loyers, mais ce n'est pas le cas, puisque les loyers sont encadrés sur des indices relevés sur le marché immobilier. Ces indices de référence sont trimestriels et l'arrêté préfectoral est annuel.

Au mieux on peut penser que pendant un an, on a un effet sur les loyers, mais cela n'empêche pas les loyers d'augmenter, parce que si le marché monte, les indices augmenteront et les loyers encadrés tiendront compte de cette hausse.

Dans le domaine immobilier, que ce soit l'achat ou la location, on est soumis au marché. Tout le reste n'est que littérature. C'est juste une illusion ajouterai-je, une bulle de savon.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ian BROSSAT, une précision ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ni une littérature ni une bulle de savon, des chiffres. Entre 2005 et 2015, les loyers à Paris ont augmenté de 50 %. Entre 2015 et 2017, les loyers à Paris pour la première fois, se sont stabilisés. Pour les classes moyennes qui payent leur loyer tous les mois, croyez-moi, cela n'a rien à voir avec de la littérature. C'est de l'argent, et ce sont des conséquences très concrètes.

Vous dites "il ne faudrait pas s'auto convaincre", je constate que sur ce sujet, malgré de nombreuses résistances, nous avons fini par convaincre le Gouvernement. C'est dire que nous avons quelques arguments dans ce domaine.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 115 est-il retiré, Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Il est retiré.

Je pense que dans le vœu n° 116 bis, les deux derniers mots du vœu sur lesquels il était convenu qu'ils soient retirés ont été maintenus à tort. Si on pouvait le corriger. C'est "ou métropolitain" sur l'office foncier solidaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Votre vœu lui-même est retiré. Je vous remercie.

Danielle SIMONNET, vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens le mien car tous les éléments n'y sont pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 bis de l'Exécutif, avec l'amendement oral précisé par Ian BROSSAT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, V. 323).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux critères d'accès à l'hébergement en Ile-de-France.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 117 relatif aux critères d'accès à l'hébergement en Ile-de-France.

La parole est à Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous déposons ce vœu après l'alerte qui nous est parvenue par le Maire de Gennevilliers. Suite aux coupes budgétaires imposées par l'Etat, le 115 des Hauts-de-Seine s'est mis, au début du mois de mai, à appliquer des critères réduisant considérablement l'accès à l'hébergement d'urgence.

Si vous n'êtes pas une femme enceinte ou n'avez pas d'enfants de moins de 3 ans, votre famille doit retourner à la rue. De nombreuses familles hébergées ont ainsi reçu des courriers du 115 leur demandant de rendre leurs chambres.

Quant aux autres, elles peuvent toujours attendre qu'un opérateur prenne leur appel et propose une solution à leur détresse.

Quelle est cette politique qui considère que l'hébergement d'un enfant de 4 ans n'est pas instamment nécessaire ?

D'ailleurs, rappelons en premier lieu que l'établissement de tels critères est contraire à la loi du 24 mars 2014. Je cite : "Toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence". Ce texte est clair.

Qui décide de passer outre à la loi ? L'Etat lui-même, par la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, qui a en charge le 115.

Nous savons bien, souvent le 115 est saturé, et des personnes n'ont pas toujours pu en bénéficier, mais mettre des critères et demander aux familles hébergées qui ne répondent pas à ceux-ci de retourner à la rue, est d'une autre nature. C'est décider que tout le monde n'est pas à égalité devant la loi.

C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer d'interpeller l'Etat, afin qu'il applique la loi garantissant un accès universel à l'hébergement. Les remises à la rue doivent de toute urgence être évitées.

Par ailleurs, au regard de la saturation de l'hébergement en Ile-de-France, il est absurde que l'Etat coupe dans les budgets dédiés. Au contraire, tout nous invite à renforcer nos capacités à héberger les personnes et familles sans-abri. C'est tout le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'approuve totalement ce vœu présenté par Danièle PREMEL au nom du groupe Communiste - Front de Gauche. Il y a quelques jours, plusieurs élus parisiens ont été saisis par une famille hébergée à l'hôtel dans les Hauts-de-Seine. Avec trois enfants scolarisés en CP, CE1 et CM1, elle s'est retrouvée sans hébergement quasiment du jour au lendemain, le 115 des Hauts-de-Seine lui ayant signifié que sa situation ne relevait plus de critères d'urgence, car les enfants avaient plus de 3 ans.

Tout cela est évidemment inacceptable, je ne peux donc qu'approuver ce vœu.

L'accès à l'hébergement est inconditionnel et toute personne sans abri et en situation de détresse y a droit. Avis favorable par conséquent.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 324).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux immeubles I.C.F. "La Sablière" situés 164, rue de Saussure.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 118 et 118 bis relatifs aux immeubles I.C.F. "La Sablière" situés au 164, rue de Saussure.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je suis régulièrement interpellé par les habitants sur la situation de la résidence Jacques Balmat, située 164, rue de Saussure, qui assistent impuissants à la lente détérioration de leurs immeubles, faute d'entretien.

Cette situation est parfaitement scandaleuse et inadmissible, car un bailleur est légalement tenu d'entretenir la chose qu'il loue en l'état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée.

Je me suis rendu sur les lieux récemment et j'ai pu constater une situation désolante, mêlant insécurité et insalubrité. Je vous demande d'intervenir auprès d'I.C.F. "La Sablière" pour la réalisation dans les plus brefs délais d'une réhabilitation de l'immeuble notamment, et en particulier les parties communes, les caves, qu'un entretien rapide du bâti soit réalisé.

Il est également indispensable que la présence des acteurs du G.P.I.S. soit augmentée sur ce secteur et qu'un audit de sécurité soit réalisé à l'échelle de la résidence pour prévenir la délinquance et les trafics.

J'en appelle au Préfet de police pour la mise en place d'un véritable "plan stupéfiants" sur ce secteur. Les riverains sont excédés par une situation qui ne cesse d'empirer.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, vous nous interpellez aujourd'hui sur la situation des immeubles du 164, rue de Saussure dans le 17^e arrondissement, une adresse que nous connaissons bien. La situation sur place, vous l'avez dit, est difficile. Tout le monde en convient. Les problèmes de sécurité pèsent lourdement sur le quotidien des locataires.

Le bailleur I.C.F. "La Sablière" est sollicité tous les jours et tente d'apporter des réponses. Il n'y arrivera pas tout seul d'autant que les problèmes dont on parle sont des problèmes lourds qui renvoient aussi aux responsabilités de la Préfecture de police.

C'est pourquoi, mais ce n'est pas à vous, Monsieur BOULARD, que je vais l'apprendre, l'ensemble des acteurs concernés se sont réunis le 23 mai dernier, je crois, en mairie du 17^e, pour affiner le diagnostic et réfléchir ensemble à des solutions. Autour de la table étaient présents, outre les élus et collaborateurs de la mairie du 17^e, le commissariat de police, le G.P.I.S. et bien sûr le bailleur I.C.F. "La Sablière".

Un certain nombre de demandes inscrites dans votre vœu ont déjà obtenu des réponses. C'est le cas de l'audit de sécurité dont vous souhaitez la réalisation. Le 23 mai, I.C.F. "La Sablière" s'est engagé à le réaliser avec l'aide de la police et du G.P.I.S. La saisine du Préfet de police a également déjà été effectuée.

Concernant les demandes techniques, même si elles ne constituent pas une solution miracle, cela vous a déjà été dit, le bailleur est prêt à envisager toutes les solutions, y compris en matière de réaménagement du site pour apporter une tranquillité bien méritée aux locataires en place.

Sur cette adresse, la mobilisation de tous est nécessaire pour trouver des solutions. Nous y sommes disposés comme Ville de Paris, le G.P.I.S. également. Je souhaite donc que l'ensemble des acteurs puissent y contribuer et pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments, je vous prie de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je ne reviens pas sur le constat, nous le partageons, mais je vais répondre précisément aux demandes du maire du 17^e arrondissement.

La rue de Saussure dans son ensemble figure dans le Plan de lutte contre les stupéfiants développé à l'échelle de Paris et coordonné par la Direction régionale de la Police judiciaire. Nous avons des objectifs précis dans cette rue, qui font l'objet de surveillances et d'investigations.

L'année dernière, au mois d'octobre, un trafic de stupéfiants qui se déroulait dans les parties communes de l'immeuble et impliquait un individu bien connu des services, en connexion avec les Pays-Bas, a été démantelé.

Ces investigations portant également sur d'autres réseaux se poursuivent. Nous ne relâcherons pas la pression sur ce sujet.

Deuxième modalité d'intervention, la Préfecture de police et les actions de sécurisation menées dans leur ensemble par le commissariat du 17^e arrondissement, renforcées avec les moyens spécialisés de la DSPAP, notamment la Compagnie de sécurisation et d'intervention, et par les moyens de la Direction régionale de la Police judiciaire.

Depuis le début de l'année 2018, nous avons réalisé dans cette résidence plus de 207 opérations de contrôle de hall d'immeuble, 19 opérations conjointes avec le G.P.I.S. notamment, avec lequel les relations sont bonnes et pourront être renforcées par l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction. Un certain nombre de contrôles d'identité, des individus ont été verbalisés pour dépôt de débris et diverses incivilités.

Ces actions étant encore une fois complémentaires des travaux, et des investigations plus longues et complexes que suppose le démantèlement de réseau.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire et l'adjoint à la Maire de Paris, la Préfecture de police était présente à la réunion du 23 mai dernier. Nous sommes disponibles pour participer à l'audit de sécurité et de sûreté qui sera réalisé par le bailleur. Un certain nombre de conseils en matière de prévention situationnelle peuvent permettre de réduire en amont les risques, sans préjudice encore une fois d'une action réactive face aux délits et crimes constatés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président - Merci.

Monsieur BOULARD, vous maintenez votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, je vais maintenir mon vœu et on va voter le vœu de l'Exécutif tout simplement parce qu'il y a un dernier point qui n'a pas été évoqué, c'est le travail collaboratif entre les différents attributaires de logement, pour que ce soit plus équilibré sur le site. Ce n'est pas repris par l'Exécutif, donc nous maintiendrons notre vœu. Nous voterons néanmoins le vœu de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif le vœu n° 118 du groupe les Républicains et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 325).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux opportunités économiques des bailleurs sociaux parisiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 119 relatif aux opportunités économiques des bailleurs sociaux parisiens.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu s'inscrit - je serai assez bref - dans la suite des vœux qui ont été examinés au cours de ces dernières minutes. Ce vœu pose en réalité la question du financement des trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Nous avons bien compris que la Ville de Paris ne veut pas entendre nos interpellations sur la fameuse capitalisation des loyers qui va fragiliser profondément la santé financière des bailleurs sociaux. Nous faisons une autre proposition, dans ce cas-là : c'est de réaliser un audit sur les capacités d'autofinancement des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

Il ne s'agit pas du tout d'un vœu polémique. Il s'agit simplement de constater qu'alors que la Caisse des Dépôts a fait un rapport très intéressant sur la santé des bailleurs sociaux en 2013 - il allait jusqu'en 2021 -, alors que la Caisse des dépôts proposait de chercher de nouvelles sources de financement pour les bailleurs sociaux, il ne s'est pas passé grand-chose, voire quasiment rien.

Il y a, aujourd'hui, dans le parc social de la Ville de Paris, des potentiels de recettes considérables. Je pense aux locations d'espaces publicitaires en pignon d'immeuble, aux baux commerciaux, à la question des antennes relais. Le parc social possède un très grand nombre d'antennes relais pour lesquelles les bailleurs sociaux encaissent des loyers qui sont très excessivement bas, en tout cas trop bas par rapport à ce que d'autres bailleurs privés encaissent de la part des opérateurs téléphoniques.

Voilà un vœu qui propose à la Ville de Paris de mander un organisme indépendant, de réaliser un audit et de mobiliser davantage les bailleurs de la Ville de Paris sur cette question des potentiels de recettes qui sont considérables, je le répète.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Tout d'abord, un satisfecit. Je suis très heureux que vous vous préoccupiez des moyens dont nous disposerons pour atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux à Paris. Je constate que cet objectif de 25 % de logements sociaux dans la capitale devient quasi-consensuel, en tout cas dans les mots, et c'est déjà un progrès par rapport à certains débats que nous avons eus dans cette même assemblée, et tant mieux. Simplement, les propositions que vous faites posent un certain nombre de problèmes, soit parce qu'elles sont en réalité déjà lancées, soit parce qu'elles sont contraires à ce que nous souhaitons faire.

Premièrement, vous nous dites qu'il est nécessaire de trouver les moyens de mieux valoriser les locaux commerciaux des bailleurs sociaux. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons créé un groupement d'intérêt économique inter-bailleurs à la rentrée dernière, qui permet une meilleure gestion des baux commerciaux des bailleurs. C'est Olivia POLSKI qui pilote cette affaire et veille justement à ce que nous puissions combiner des recettes importantes pour les bailleurs sociaux avec un commerce de qualité et varié.

Deuxièmement, votre vœu fait allusion à la location d'espaces publicitaires. Je me tourne vers mon voisin, Jean-Louis MISSIKA, qui pilote cette question. Nous avons délibéré, en novembre, sur l'ouverture de la concertation

sur ce sujet complexe. Je vous propose donc de ne pas mener de débat parallèle et d'attendre les résultats de la concertation sur ce sujet. Je vois Jean-Louis MISSIKA approuver à mes côtés.

Enfin, vous nous demandez un énième audit des bailleurs. Permettez-moi de vous rappeler qu'il existe un organisme chargé du contrôle des bailleurs. Il s'agit de l'A.N.C.O.L.S., l'Agence nationale de contrôle du logement social. Elle fait des rapports réguliers sur nos trois bailleurs. Ces rapports sont rendus publics. Il ne me paraît donc pas utile de payer un audit supplémentaire, précisément parce que j'ai le souci de la bonne utilisation des deniers publics.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, sous peine de devoir émettre un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, vous maintenez votre vœu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'usage publicitaire des enseignes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 120 est relatif à l'usage publicitaire des enseignes.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots pour présenter ce vœu adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement du 18^e. Il concerne une nouvelle forme d'utilisation des enseignes que l'on voit fleurir dans certains quartiers du 18^e, mais plus généralement dans Paris, qui consiste à ce qu'un certain nombre de commerçants louent leur enseigne à des marques, essentiellement des marques de téléphonie mobile, et que l'ensemble de l'enseigne ou la quasi-totalité, parfois même de la vitrine, soit une grande publicité pour ces marques. C'est une problématique que l'on essaie de traiter localement depuis un certain temps parce qu'elle crée une forme d'uniformité et d'inesthétisme dans l'arrondissement.

Il nous semble qu'il nous faut être plus vigilant et dur face à cette pratique qui tend à renforcer la mono-commercialité dans un certain nombre de rues.

Voilà ce que propose ce vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 18^e.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Eric LEJOINDRE, je vais être aussi court dans ma réponse que vous dans votre présentation. Nous partageons votre diagnostic. Les enseignes et les pré-enseignes de certains commerçants ne respectent pas le principe d'insertion dans le paysage et sont posées sans autorisation. Nous devons être plus stricts dans les contrôles. Votre vœu porte à notre attention la nécessité d'agir de manière efficace dans la gestion de cette question.

Nous émettons un avis favorable. Nous souhaitons non seulement faire référence au 18^e, d'où émane votre vœu, mais aussi le globaliser par quelques amendements légers afin de le positionner dans tout Paris et dans les quartiers populaires en particulier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur LEJOINDRE, acceptez-vous ces amendements ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 amendé du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 326).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du R.L.P.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 121 est relatif à la révision du R.L.P.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez que la Ville a engagé la révision de son règlement local de publicité en novembre 2017, avec l'objectif de pouvoir le rendre compatible avec la publicité "vidéo" sur voie publique, ce qui n'est pas une bonne idée. Les Parisiens ne s'y trompent pas, d'ailleurs, qui, à 96 % d'entre eux, lors de la consultation qui a été mise en place par la Ville de Paris elle-même, se sont dits opposés à la "vidéo" publicité sur voie publique.

J'ajoute que 96 %, c'est aussi, et je m'en réjouis, le nombre d'avis de Parisiens favorables au Plan Climat, tel qu'il en découle du vote qui a été effectué et dont les résultats sont tombés hier. C'est deux 96 % ne sont certainement pas un hasard. Cela montre que ceux qui sont contre la publicité vidéo sont pour le Plan Climat. Les Parisiens sont logiques dans leur démarche puisque la publicité "vidéo" est particulièrement, on le sait, consommatrice d'énergie gaspillée et donc contradictoire avec le Plan Climat.

Mais mon propos n'est pas là aujourd'hui. Il est pour souligner que le Code de l'environnement indique que, parmi les documents qui doivent faire partie de tout R.L.P., il est nécessaire de produire un rapport de présentation et une partie réglementaire. Cette présentation doit s'appuyer sur un diagnostic qui définit les orientations et les objectifs que se donne la commune, dans l'objectif de réviser son R.L.P. Or, ce diagnostic, qui doit définir les orientations de la future réglementation, n'a pas été produit. En tout cas, il n'a pas été présenté au Conseil de Paris. Ce vœu demande donc que le diagnostic et le bilan du précédent R.L.P. soient effectués avant d'entrer concrètement dans la révision du Règlement local de publicité parisien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, cher Jacques BOUTAULT.

Je voudrais quand même préciser certains points, parce que vous utilisez le mot "vidéo" pour parler de la publicité numérique et vous savez comme moi, aussi bien que moi, peut-être même mieux que moi, que la publicité numérique peut être en image et en image non animée, et que, donc, la "vidéo" n'est pas ce qui est demandé et proposé par la Ville de Paris dans le cadre de la révision du R.L.P. Vous savez aussi bien que moi que ce ne sont pas 96 % des Parisiens qui ont voté, parce que vous faites comme s'il s'agissait d'un sondage alors qu'il s'agit d'une consultation. Il y a, je crois, 2.000 contributions, dont l'essentiel vient d'un groupe que vous connaissez bien, le groupe R.A.P. Ce n'est pas la peine d'en rajouter dans la façon de présenter les choses.

J'en viens à la demande précise que vous faites, et à laquelle je vais répondre précisément. La Ville de Paris a prescrit la révision de son règlement local de publicité en novembre 2017. Ce projet de délibération a défini les objectifs de la révision et les modalités de la concertation. La réalisation du rapport de présentation dans un R.L.P. est une nouvelle exigence introduite par la loi du 12 juillet 2010, qui est bien prise en compte dans la procédure de révision en cours. Le rapport de présentation, tel que défini dans le Code de l'environnement, sera donc bien intégré au document, qui sera soumis au Conseil de Paris avec le projet de délibération d'arrêt du projet de R.L.P. révisé. Son contenu comprendra notamment la justification des règles du R.L.P., qui ne pourront être établies qu'à l'issue du travail d'élaboration du règlement en cours.

Vous demandez que le rapport de présentation soit porté à la connaissance du Conseil de Paris ou bien qu'il le soit en suivant le cadre légal qui a prévalu au principe de la révision du R.L.P. J'émet un avis favorable à votre vœu

en précisant qu'effectivement le rapport de présentation sera présenté en suivant le cadre légal qui a prévalu au principe de la révision du R.L.P.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Au groupe PPCI, nous voterons également ce vœu, qui est un texte important, car le règlement local de publicité est un document très important. Nous allons avoir un débat qui compte pour les Parisiennes et les Parisiens.

D'abord, ce vœu demande que la Ville applique la loi et je me réjouis que M. MISSIKA ait donné un avis favorable à ce vœu. Deuxièmement, je voudrais insister sur les inquiétudes que nous pouvons avoir quant au nombre important de panneaux publicitaires, de sucettes, comme on dit, toujours présentes à Paris. J'insiste sur le fait que nous sommes assaillis de publicité sur nos smartphones et que le sens de l'histoire va donc favoriser, en tout cas je l'espère, la réduction du nombre de panneaux publicitaires, du nombre de sucettes qui se sont multipliées au cours de ces dernières années.

J'insiste, pour terminer, sur le fait que nous avons dans le centre de Paris un grand nombre de panneaux publicitaires, de panneaux d'affichage automatique...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci...

M. Alexandre VESPERINI. - Je termine.

Qui ont été installés dans le Centre de Paris. Les élus du centre seront, je crois, très sensibles à cette question.

Je voulais attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce sujet très particulier et je remercie le groupe Ecologiste d'avoir proposé ce vœu.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 327).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la parcelle située 10, rue Vauquelin (5e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 122 est relatif à la parcelle située 10, rue Vauquelin, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'E.S.P.C.I. est un fleuron de l'enseignement supérieur. Il va bénéficier d'un programme de réhabilitation et d'extension de ses locaux dans les prochains mois, programme sans précédent de 176 millions d'euros.

Cette restructuration va conduire à libérer une parcelle de 7.500 mètres carrés ou plus exactement, si on ne parle pas de parcelle, un volume de 7.500 mètres carrés, rue Vauquelin et rue Pierre-Brossolette, qui sera, après les travaux, libre de toute occupation.

Les riverains, les parents d'élèves des écoles voisines sont inquiets sur beaucoup de sujets qui touchent évidemment aux conditions d'organisation de ces travaux. J'ai piloté avec Mme la Présidente de l'E.S.P.C.I., Marie-Christine LEMARDELEY, une réunion dernièrement. Il y a 11 recours gracieux. Il y a en tout cas une inquiétude à

laquelle nous pourrions répondre assez facilement, celle qui porte sur la protection enseignement supérieur et recherche dans le plan local d'urbanisme.

C'est l'objet de mon vœu. Je demande que la Mairie de Paris, même si cela n'est pas d'ailleurs forcément une tradition, s'engage à modifier le P.L.U. afin d'inscrire cette parcelle au titre du C.I.N.A.S.P.I.C., c'est-à-dire des constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif.

Derrière, bien sûr, ce qui est en jeu, c'est notre capacité à confirmer la vocation enseignement supérieur, à la fois de l'E.S.P.C.I., de toutes ses parcelles, y compris celles qui seront libres de toute occupation, et au-delà de l'E.S.P.C.I., la vocation multiséculaire enseignement supérieur et recherche de la Montagne Sainte-Geneviève.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, chère Florence BERTHOUT.

Vous connaissez mon attachement à l'Ecole supérieure de Physique et de Chimie industrielle. J'ai eu l'honneur de présider son Conseil d'administration pendant les 6 ans du mandat précédent, ainsi que l'attachement de Marie-Christine LEMARDELEY qui préside également aujourd'hui le Conseil d'administration de cette école. Je sais que vous êtes également attachée à cette école, que vous soutenez à nos côtés le projet dit Objectif Campus E.S.P.C.I. 2023, qui est l'un des grands projets de la mandature.

Mon sentiment que la parcelle concernée doit rester consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche ne date pas d'hier ; j'ai toujours défendu cette position. Votre vœu ne me pose donc pas de problème particulier.

Je voudrais tout de même juste rappeler l'histoire de cette parcelle. Un site historique édifié en 1882, agrandi dans les années 1930 et en 1990. Aujourd'hui, nécessité d'une réhabilitation complète. Les locaux sont vétustes et ne sont pas adaptés aux standards d'excellence de l'école et aux méthodes scientifiques du XXI^e siècle. Au-delà de l'E.S.P.C.I., d'ailleurs, nous partageons avec vous l'analyse selon laquelle la Montagne Sainte-Geneviève est identifiée notamment comme le lieu des savoirs et des connaissances. C'est aussi pour cela que nous avons pastillé, lors de la précédente mandature, le site de l'Ecole AgroParisTech, rue Claude-Bernard. D'ailleurs, nous avons bien fait, car sans cela ce bâtiment aurait été vendu à l'encan.

Il est ainsi fondamental que l'E.S.P.C.I., une école de la Ville de Paris dans un bâtiment appartenant à la Ville de Paris, se développe comme une école d'excellence, comme elle le fait depuis maintenant plus de 130 ans. Le projet de rénovation de l'école ne concerne pas l'ensemble des mètres carrés de la parcelle, et la position de l'Exécutif a toujours été de préserver la destination enseignement supérieur et recherche de cette parcelle dans sa globalité.

Vous vous faites l'écho de l'inquiétude de certains riverains. Je m'interroge sur cette inquiétude, car jamais la Ville de Paris n'a dit qu'elle utiliserait cette parcelle à autre chose qu'à de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toutefois, si, pour calmer cette inquiétude, il faut modifier le P.L.U. afin d'inscrire au titre du C.I.N.A.S.P.I.C. la parcelle située 10, rue Vauquelin dans un périmètre de localisation pour l'enseignement supérieur et la recherche, eh bien, nous le ferons.

J'émetts donc un avis favorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 328).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet d'aménagement de la place Mazas (12e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 123 relatif au projet d'aménagement de la place Mazas, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu présenté par Valérie MONTANDON et les élus du groupe. Valérie MONTANDON n'ayant malheureusement pas pu être parmi nous ce matin, je vais présenter le vœu à sa place.

La Ville de Paris s'était engagée à une continuité de verdure entre le Jardin des Plantes, le Port de l'Arsenal et la Coulée verte. Cependant, la Municipalité a changé d'objectif sur l'îlot dit "place Mazas", pourtant reconnu comme très pollué. La Ville a entrepris un projet de densification, avec notamment la construction d'un immeuble, lequel, proposé à une hauteur de type R+ 7, est tout simplement une défiguration du front de Seine.

Il nous paraît utile à ce stade de rappeler que l'Agence parisienne du climat recommande la création d'îlots de fraîcheur pour compenser les effets néfastes de la surdensité à Paris. Les riverains eux-mêmes refusent massivement le projet et l'ont exprimé encore récemment lors de la dernière consultation publique le jeudi 17 mai dernier. De même, les analyses de nombreux architectes sont très négatives. Antoine GRUMBACH qualifie le projet, dans le "journal du Grand Paris" du 18 janvier 2018, de "projet scandaleux". Je cite : "Personne au monde n'aurait jamais osé construire un bâtiment à cet endroit-là, qui constitue l'ouverture du canal Saint-Martin sur la Seine, un moment de respiration dans la ville."

Valérie MONTANDON et les élus du groupe émettent donc le vœu de voir annuler ce projet de densification au profit d'un aménagement plus modeste en termes de construction et surtout plus respectueux de l'espace vert et de l'environnement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Alix BOUGERET, pour votre intervention.

J'émettrai bien sûr un avis défavorable à ce vœu. Je souhaite rappeler le contexte de ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer la Seine", né d'une alliance inédite entre un grand nombre de partenaires publics, dont Ports de Paris et Voies navigables de France, et bien sûr les villes de Rouen et du Havre.

Nous avons souhaité nous appuyer sur les atouts du fleuve pour transformer 35 sites répartis entre Paris et Le Havre. Ces sites localisés le long de la Seine et des canaux offrent un potentiel très important pour transformer les usages du fleuve sur le site Mazas. Malgré des atouts indéniables, ce site Mazas est aujourd'hui peu qualifié et certains le qualifient même de "délaissé". Ce site sera amené à fortement évoluer, avec un apaisement de la circulation automobile, le réaménagement de la place de la Bastille, la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service le long de la Seine. L'appel à projets sur "Mazas" s'est finalement inscrit dans cette dynamique d'évolution des usages.

Le projet lauréat propose une constructibilité faible parmi les projets reçus. Il propose un bâtiment de "co-living" qui vient s'intégrer finement dans le tissu urbain et qui a, d'ailleurs, fait l'objet d'un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. C'est le seul projet qui a proposé de maintenir la majorité de la place dans le domaine public, avec un montage en A.O.T. pour une durée limitée, environ 16 ans. La cession ne concerne ainsi qu'une emprise au sol d'environ 800 mètres carrés sur les 5.000 mètres carrés que représente le périmètre de l'appel à projet.

Les A.O.T. prévoient une obligation de maintien d'ouverture au public des espaces extérieurs qui seront entièrement réaménagés par le lauréat. Le projet intègre ainsi une place publique ouverte sur le quartier à son projet, un atelier bâtiment en bois démontable compris dans l'A.O.T. qui fera l'objet d'une programmation culturelle ouverte sur le quartier, en rapport avec le thème de l'eau.

Le projet a une ambition environnementale très importante avec un bâtiment en bois d'origine française, un engagement dans la démarche E+C-, la plus ambitieuse en matière de réduction des consommations énergétiques

et d'empreinte carbone des constructions neuves. Cette démarche prépare la future réglementation thermique qui s'annonce pour 2020. A ce titre, le projet sera exemplaire et même pilote en matière de respect de l'environnement.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable à votre vœu. Le projet lauréat permettra de redonner une forte attractivité à la place Mazas en confortant sa vocation publique, en requalifiant l'ensemble du site et en créant de nouveaux usages en lien avec la Seine et les canaux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA. Votre vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Fadila MÉHAL, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ relatif à la situation Porte de la Chapelle.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - On passe donc au vœu n° 125 relatif à la situation de la porte de la Chapelle.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un vœu qui concerne, en effet, la situation de la porte de la Chapelle que je porte avec deux collègues du 18^e arrondissement : Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ.

Le quartier de la porte de la Chapelle est en pleine transformation et connaît, depuis déjà fort longtemps, une situation extrêmement préoccupante au quotidien, aggravée d'ailleurs, ces derniers temps, par l'amplitude des phénomènes tels que la toxicomanie, la vente à la sauvette ou même des éléments d'incivilités.

Je voulais tout de même dire, en préalable, que je regrette beaucoup que cette situation ait donné lieu à des instrumentalisations politiques au sein des réseaux sociaux, qu'évidemment, nous avons contestées. En effet, même si la situation est difficile, des éléments extrêmement positifs nous font, en tout cas, espérer une amélioration.

En effet - je vais les citer tout de même : les aménagements urbains actuels ou à venir d'ailleurs, à l'instar du parc Chapelle Charbon, du Campus Condorcet, du prolongement de la ligne T3, de la salle Omnisport Arena 2 ou encore de l'Aérosol qui conduiront, semble-t-il, à des effets très positifs sur le quartier. Néanmoins, il existe tout de même des problèmes indéniables au quotidien qu'il s'agit de résoudre.

La transformation urbaine de ce quartier constitue une dynamique positive pour le 18^e arrondissement, mais elle doit sans doute s'accompagner d'un plan pour traiter les problématiques qui, aujourd'hui, posent encore problème au quotidien. C'est pour cela que notre demande est très consensuelle.

Il s'agit, peut-être, d'essayer de créer un groupe de travail qui rassemblerait l'ensemble des acteurs - la Préfecture, la Mairie de Paris, la mairie du 18^e arrondissement bien évidemment, les associations - afin de présenter et d'évaluer les actions menées sur le terrain dans le quartier de la porte de la Chapelle, afin en effet de couper court à toutes les stigmatisations faites sur ce quartier.

Peut-être que ce groupe de travail pourrait présenter un plan global, coordonné et concerté d'actions concrètes. Mon temps est limité, je vais donc m'arrêter là.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci pour votre intervention.

Nous partageons, avec Eric LEJOINDRE et Colombe BROSSEL, ce constat. La situation sur la porte de la Chapelle demeure préoccupante malgré l'engagement très important de la Ville et de la police. Les sujets de sécurité

relèvent principalement de l'engagement de la Préfecture de police. La Ville travaille en lien étroit, notamment sur l'ensemble des sujets de prévention, avec elle.

Nous souhaitons en particulier que des prises en charge appropriées soient mises en œuvre par les autorités de santé pour que toute évacuation puisse permettre une prise en charge de ces publics et ne se résume pas à un report sur d'autres sites.

L'action de la DPSP s'articule autour de quatre axes :

- une veille active pour détecter au plus vite toutes installations ou réinstallations,
- des mises à l'abri des personnes présentes,
- la sécurisation des opérations de nettoyage réalisées par la DPE,
- des opérations de lutte contre les incivilités sur le secteur.

Ces actions sont indispensables. Nous préparons également l'avenir pour que la transformation amorcée du secteur de la porte de la Chapelle porte pleinement ses fruits. Nos objectifs sont de recoudre le tissu urbain très fragmenté par les infrastructures routières et ferroviaires, de recréer des fronts urbains, notamment sur le boulevard Ney dans la continuité de Claude Bernard, de dynamiser la ceinture verte des équipements sportifs.

Rappelons que, d'ores et déjà, plusieurs projets engagés renouvelleront le tissu urbain. On inaugure ce vendredi la halle logistique de Chapelle International. L'essentiel du nouveau quartier de logements, de bureaux et d'équipements publics sera livré en 2020, en même temps que la première phase du parc Chapelle Charbon. Le campus Condorcet du site de La Chapelle accueillera 4.000 étudiants à partir de 2021 et l'Arena 2 doit être livrée à l'horizon 2022.

Nous travaillons, d'ores et déjà, avec le groupement François Leclercq, en charge de l'étude urbaine Gare des Mines, sur un calendrier permettant de préfigurer et d'installer des nouveaux usages au plus tôt, bien évidemment en occupation temporaire.

"S.N.C.F. Immo" a déjà mis en place une occupation temporaire à la station Porte d'Aubervilliers qui s'appuie sur le collectif "MU" pour animer cet espace au Nord du périphérique. Nous pourrions nous appuyer sur cette expérience pour la prolonger et apporter des réponses concrètes aux difficultés de ce quartier.

Nous proposerons au Forum Métropolitain que la porte de la Chapelle fasse l'objet d'un focus dans le cadre de la grande étude qu'il a lancée, à notre initiative, sur le périphérique et les grands axes routiers franciliens, avec la Région, la Métropole et l'Etat.

Ces sujets doivent effectivement faire l'objet d'un suivi actif par l'ensemble des acteurs, non seulement la Préfecture de police et la Ville, mais aussi les associations et les acteurs économiques du secteur, à travers un groupe de travail dédié qui partagera l'ensemble des actions que je viens de citer.

C'est pour cette raison que nous sommes favorables à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la porte de la Chapelle concentre un certain nombre de nos interventions autour de différentes problématiques d'occupation de l'espace public, à travers notamment :

- la vente à la sauvette ;
- des agressions physiques qui avaient pu connaître, à certaines périodes, des recrudescences ;
- le proxénétisme et la traite des êtres humains qui sont, malheureusement, une problématique qui existe dans certains quartiers de Paris ;
- des problèmes de stupéfiants, que ce soit à la fois du "deal" de rue, des campements de toxicomanes pour lesquels une prise en charge sanitaire et sociale s'impose bien évidemment ;

- et puis, une action renforcée dont j'avais déjà eu l'occasion de présenter les grandes lignes s'agissant des trafics à l'intérieur des réseaux ferrés, notamment le métro.

Nous restons mobilisés, évidemment, sur ce quartier, en lien d'ailleurs avec les services de la Ville de Paris, chacun dans son domaine de compétence. Le 18e arrondissement fait partie des territoires prioritaires sur lesquels notre action doit être absolument complémentaire et nos moyens mutuels mis en commun.

J'insiste simplement sur un point, c'est qu'il existe déjà différents cadres de coordination et d'échange entre la Ville de Paris, la mairie du 18e arrondissement, la Préfecture de police et l'ensemble de ces services :

- une réunion thématique dédiée est désormais mise en œuvre, associant le maire du 18e arrondissement, l'adjointe à la maire en charge de la sécurité et le cabinet du Préfet de police ;

- une réunion de coordination plus générale entre la Ville de Paris et la Préfecture de police au cours de laquelle des opérations coordonnées dans le 18e arrondissement sont notamment évoquées.

Il faudra que ce groupe de travail auquel, bien évidemment, nous ne sommes pas opposés puisse s'insérer dans ces différentes réunions, dans ces différents temps d'échange et de rencontre pour à la fois garantir la cohérence de notre action commune et optimiser ou utiliser, en tout cas, notre temps le mieux possible.

Enfin, je précise, à l'occasion de ce Conseil, que le Préfet de police participera demain à une réunion publique à la mairie du 18e arrondissement avec le maire du 18e arrondissement. Je ne doute pas que la situation de la porte de la Chapelle sera évoquée. Il pourra rendre compte de notre action à cette occasion.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 de Mme MÉHAL, M. BOURNAZEL et M. HONORÉ avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 330).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 124 relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, une demande de permis de construire a été déposée pour la construction d'un immeuble R+3 à usage de base logistique urbaine ferroviaire, bien connue sous le nom de "B.L.U.F.", notamment au 19, boulevard de Douaumont dans le 17e arrondissement.

Ce projet est désormais porté par la société "Hexagona" et il devrait être réalisé à proximité du futur centre de tri du SYCTOM. Mais la concomitance de ces importants travaux n'est pas de nature à rassurer les riverains qui craignent notamment des nuisances qu'ils pourraient subir au quotidien à l'avenir.

Leurs craintes sont légitimes, tant la construction de tels équipements peut s'avérer pénible pour les habitants situés à proximité et nous sommes bien placés dans le 17e pour le savoir. Je préférerais donc prévenir plutôt que guérir et je vous demande d'obtenir de la société "Hexagona" un calendrier prévisionnel d'achèvement des différentes structures de la base logistique urbaine ferroviaire.

Il est également indispensable qu'une étude de circulation sur les voiries desservies par la B.L.U.F. soit réalisée pour prendre en compte les déplacements qui seront générés par ce projet cumulé à ceux d'autres projets que vous connaissez à proximité.

Enfin, et vous ne serez pas étonnés de ma demande, toutes les mesures doivent être prises et anticipées pour réduire au maximum les nuisances sonores que pourraient subir les riverains de la B.L.U.F.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur BOULARD.

Il s'agit effectivement d'un permis de construire concernant un immeuble à usage de base logistique urbaine ferroviaire en rez-de-chaussée et de locaux d'artisanat et d'industrie en étage avec une toiture-terrasse végétalisée.

L'ensemble est sur deux niveaux de sous-sol au 19, boulevard de Douaumont dans le 17^e arrondissement de Paris.

Cette base logistique s'inscrit dans l'objectif porté par la Ville de Paris de développer le transport de marchandises par voie ferroviaire et de réduire les trafics routiers de camions dans Paris et l'Île-de-France, conformément au S.D.R.I.F., au Plan de déplacement urbain de l'Île-de-France, à la charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris et au P.L.U. de Paris. C'est un projet structurant non seulement pour "Paris-Batignolles" mais aussi pour Paris et l'Île-de-France.

Vous avez à travers votre vœu trois demandes. La première et la troisième sont légitimes, et je propose de les accepter. En revanche, j'é mets une réserve sur la deuxième.

Nous communiquerons le calendrier dès qu'il sera connu, ce qui devrait être possible dans les mois qui viennent. Voilà pour la première.

Bien évidemment toutes les mesures seront prises contre les nuisances sonores que pourrait occasionner cette installation. Voilà pour la troisième.

En ce qui concerne la deuxième demande, elle est sans objet puisque vous reprenez mot pour mot la réserve n° 1 du commissaire-enquêteur. Une réponse a été produite de manière satisfaisante par une étude de circulation qui a été validée par la Préfecture de police et par la Direction de la Voirie ; elle est annexée à la demande de permis de construire afin de pouvoir lever ladite réserve. Je tiens cette étude à votre disposition et je ne vais pas rentrer dans les détails de cette étude ici.

J'é mets donc un avis favorable à votre vœu, s'il est amendé, l'amendement consistant à supprimer la deuxième demande.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

J'accepte naturellement de retirer le deuxième alinéa avec les garanties que vous m'avez apportées formelles de transmission de cette étude attendue.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 329).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux M.U.I.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 126 est relatif aux M.U.I.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le Conseil d'Etat de septembre 2017 a annulé le marché pour l'affichage publicitaire, passé en mars 2017 avec JCDecaux par la Ville de Paris, qui visait à introduire des écrans publicitaires dans l'espace public, mais c'était en infraction avec le Règlement local de publicité.

Puis, comme vous vous souvenez, il y a eu la décision du Conseil d'Etat en février 2018 qui annulait le contrat concernant les 1.630 mobiliers urbains d'information, conclu en novembre 2017, qui contrevenait à la réglementation relative au marché public concerné.

La Ville de Paris n'a plus depuis le 1er janvier 2018 l'utilité des 1.630 panneaux d'affichage. La plupart de ces 1.630 panneaux JCDecaux n'ont pas encore été retirés de l'espace public municipal. Certes, la Ville de Paris a pu justifier l'absence de mise en demeure pour JCDecaux de retirer ces panneaux, par une interprétation le rendant inapplicable aux M.U.I. de l'article 1.6 du R.L.P. relatif à la remise dans leur état initial des emplacements publicitaires sous quinze jours, comprenant l'enlèvement du dispositif et des traces visibles de son existence.

Aucun nouveau marché pour les M.U.I. ne peut être effectif avant 2020 compte tenu des délais nécessaires à la révision du R.L.P. qui est engagée. La Ville de Paris doit donc remédier au plus vite à cette situation d'occupation absurde de son espace public par un mobilier publicitaire vacant et inutilisable.

D'autant qu'il y a beaucoup d'autres usages utiles qui pourraient être faits des espaces publics qui sont indûment occupés, qu'il s'agisse d'usages à la promenade, la plantation d'arbres, l'installation de bancs ou de panneaux d'affichage libres et associatifs et non publicitaires.

A travers ce vœu, je demande donc à la Ville de Paris qu'elle établisse avec JCDecaux un calendrier de retrait rapide, précis et effectif des M.U.I. encore en place, avec pour objectif une libération des espaces publics concernés pour le 14 juillet 2018 au plus tard.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, je crois que ce Conseil de Paris pourra être marqué d'une pierre blanche puisque je vais donner un avis favorable à l'un de vos vœux. En même temps, ce n'est pas très difficile de donner un avis favorable à votre vœu puisque nous avons déjà fait l'essentiel du travail et qu'il sera achevé dans des délais très courts.

Vous demandez que la Ville de Paris établisse avec JCDecaux un calendrier de retrait rapide, précis et effectif des M.U.I. encore en place avec pour objectif une libération des espaces publics concernés pour le 14 juillet au plus tard, c'est aussi notre volonté.

Je vous confirme que nous avons des discussions avec JCDecaux pour organiser ce retrait des M.U.I. J'avais indiqué cela lors d'un précédent Conseil de Paris, c'est notre objectif, nous sommes en train de le remplir. Le démontage des 2 mètres carrés a bien commencé depuis plusieurs semaines. Nous avons organisé le début des opérations mi-avril et cela sans nuisances majeures pour les Parisiens, ce qui est toujours notre but.

A ce jour, plus de la moitié des 2 mètres carrés ont été déposés et nous espérons que, d'ici le 14 juillet, l'ensemble du travail sera fait. D'ailleurs nous sommes solidement confiants pour le fait que ce sera fait avant le 14 juillet.

En ce qui concerne les 8 mètres carrés, c'est-à-dire 350 mobiliers, ils ont tous été déposés depuis janvier. Seuls certains pieds sont encore en place et nous travaillons également avec JCDecaux pour les déposer. L'objectif est le même, ce qui fait que je vais émettre un avis favorable à votre vœu puisque nous sommes déjà en train de l'exaucer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes ravis de l'avis favorable de l'Exécutif au vœu de Danielle SIMONNET.

Je voulais simplement mentionner que les écologistes avaient déposé le même vœu au mois de mars dernier et que nous avons eu un avis défavorable. Nous sommes donc un peu contrariés mais heureux quand même.

Avis défavorable qui était basé sur le fait qu'il ne fallait pas donner d'injonction comminatoire à JCDecaux et que tout allait se passer dans la plus grande fluidité. Je rappelle que, depuis le 15 février, ce mobilier aurait dû disparaître des trottoirs parisiens qu'il encombre. Aujourd'hui, on nous donne comme échéance le 14 juillet. Nous en sommes ravis mais on aurait pu sans doute un peu hâter la manœuvre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Rapidement pour vous répondre, M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pour rétablir la vérité des faits, le vœu n'était pas du tout le même que celui de Danielle SIMONNET : il réclamait des sanctions et ne demandait pas un calendrier raisonnable. On ne démonte pas en un clin d'œil autant de panneaux publicitaires.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - L'essentiel est que tout le monde se rejoigne sur ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 de Mme SIMONNET avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 331).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre Commission, Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération concernant sa délégation, et plus particulièrement ceux concernant la subvention et la convention avec la Fédération étudiante "Pour une dynamique Etudes-Emploi avec Handicap", les deux projets de délibération qui portent sur l'exécution du Projet de budget participatif, le troisième volet du projet "Espaces et travail public", et la rénovation du pavillon Laprade.

Ensuite, M. BLOCHE a présenté ses projets de délibération, notamment les projets de délibération d'ajustement des subventions des Caisses des écoles, celui qui concerne le Forum des Images. Par ailleurs, M. BLOCHE a également présenté les points principaux du rapport de la C.R.C. concernant sa délégation, et un débat a suivi dans notre Commission.

Mme CHARNOZ a, quant à elle, présenté les projets de délibération concernant la Petite enfance, notamment des projets de délibération portant sur les subventions à des associations de crèches parentales et de créations de lieux d'accueil petite enfance.

Ensuite, la présentation des vœux a donné lieu à différents échanges au sein de notre Commission. Les vœux portaient sur des thèmes très variés : manifestation des lycéens, "Parcoursup", blocage des universités, directive européenne, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, création d'un référent crèche dans le cadre du Plan Climat, service minimum d'accueil, tarification restauration scolaire et, bien sûr, le vœu qui revient à chaque Conseil sur les T.A.P.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame OLIVIER.

2018 DAE 196 - Subventions de fonctionnement (3.700.000 euros) et d'investissement (2.134.944 euros) et signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2018 avec le Forum des images.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au retrait de l'ordre du jour du projet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 196 et le vœu n° 127. Subventions de fonctionnement et d'investissement, et signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2018 avec le Forum des images.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons, culture et éducation sont indissociables. Par la curiosité qu'elle suscite, la culture aiguise le sens critique de chacun, formant des êtres libres, capables de réfléchir avec leurs propres repères.

La culture numérique s'est invitée dans le XXI^e siècle à une vitesse extraordinaire, investissant tous les domaines de notre vie quotidienne, du monde du travail, de l'éducation mais aussi de la culture.

Une structure d'éducation aux arts numériques s'imposait donc à Paris. C'est ce que propose ce projet de délibération pour nos jeunes Parisiens de 12 à 18 ans, pour une école aux arts numériques, au sein du Forum des images.

Ces jeunes seront initiés à la modélisation 3D, l'animation, le jeu vidéo ou encore le graphisme. C'est, bien sûr, un projet que nous soutenons.

Nous le soutenons d'autant plus que ce dispositif s'appuie sur le projet de l'école Tumo, qui a vu le jour en 2011 en Arménie et qui est reconnue mondialement, formant des jeunes adolescents aux arts des nouvelles technologies.

C'est un projet que nous approuvons d'autant plus également car, puis-je vous le rappeler, Monsieur le Maire, notre groupe exhorte l'Exécutif depuis 2014 à prendre des initiatives pour favoriser le développement de l'animation 3D et du jeu vidéo à Paris.

Nous soutenons plus encore cette école parce que la France est un véritable fer de lance mondial en la matière, et notamment en Ile-de-France. Vous l'aurez compris, nous voterons donc évidemment cette nouvelle école au sein du Forum des images.

Néanmoins, des questions restent en suspens et appellent quelques remarques. Tout d'abord, il apparaît que ce projet manque d'ambition métropolitaine. En effet, accorder une dimension métropolitaine à cette école aurait du sens à un partenariat avec la Seine-Saint-Denis, car cela aurait permis un partage des frais avec cette collectivité, puisque nous rappelons quand même que le budget de cette école est de 2 millions d'euros, sans compter les frais de fonctionnement. Cela aurait eu également une cohérence, puisque la Seine-Saint-Denis accueille déjà la Cité du cinéma.

Ce projet manque également d'une ambition partenariale. On aurait pu imaginer un partenariat avec le Centre national du cinéma ou l'Ecole des Gobelins, voire avec le musée des Arts ludiques ou "Paris-ateliers" qui proposent déjà des ateliers d'animation 3D, ou enfin avec les cours municipaux pour adultes.

Ces cours sont payants et auraient généré des recettes, ce qui aurait permis aussi des économies d'investissement, notamment en termes de logiciels et de matériels informatiques. Vous voyez, le projet est donc perfectible, et nous serons très attentifs à son évolution.

Revenons, si vous le voulez bien, à l'emplacement choisi pour accueillir cette école, à savoir le Forum des images situé aux Halles, en plein cœur de Paris. C'est une bonne idée d'implantation par sa situation centrale bien desservie par les transports, qui bénéficie de bonnes synergies avec d'autres établissements qui existent déjà aux Halles.

La structure du Forum des images existe déjà, ce qui entraînera moins de frais d'investissement et ce qui est bon pour les finances de la Ville de Paris qui sont mises à mal ces derniers temps.

En revanche, ces bons points ne doivent pas dispenser la Ville de Paris de poursuivre le renforcement de l'enseignement de ces disciplines artistiques dans les quartiers, notamment pour les enfants comme pour les adultes. Je fais référence aux Ateliers des beaux-arts à "Paris-ateliers" ou les cours municipaux pour adultes.

Enfin, pour finir, je souhaiterais que nous soyons particulièrement attentifs à ce que cette école n'ait pas un effet conservatoire. Je veux dire que nous ne passions pas par le tirage au sort pour les inscriptions. En effet, il est à prévoir nécessairement un véritable engouement pour cette école qui va créer un afflux important de demandes d'inscription de nombreux jeunes.

Nous proposons alors que suffisamment d'alternatives dans les arrondissements soient proposées aux jeunes et à leurs parents pour ne pas créer un sentiment de frustration à ne pas pouvoir intégrer cette nouvelle école, dont les jeunes adolescents seront particulièrement friands.

Ne créez pas de frustrations, Monsieur le Maire, la culture aux arts numériques pour tous doit être déclinée sur tous les territoires de Paris avec autant d'exigence et d'excellence que préfigure cette nouvelle école.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le Forum des images est un levier fort d'accès à la culture pour tous, à travers une programmation soutenue dédiée au cinéma, à l'image, au numérique. Son activité a suivi et s'est adaptée tout au long de ses trente années d'existence aux évolutions technologiques nombreuses qu'a connues le domaine de l'image ces dernières années.

Le Forum des images s'est construit autour des missions de préservation et de mise en valeur d'un patrimoine et de la mémoire cinématographique de la Ville de Paris. La programmation du Forum est riche, diverse, elle s'adresse à tout type de publics et par différents moyens, ateliers, cours, projections, festivals.

Grâce à ses coopérations avec le champ social, il assure également une mixité. La première pratique culturelle des jeunes est celle de l'image : cinéma, photo, télévision, jeu vidéo, Internet. Cela nécessite donc un apprentissage, une éducation. Il s'agit, entre autres, de rendre le spectateur actif et conscient de ses choix, de développer un esprit critique capable de décrypter l'information et d'initier aux différentes pratiques artistiques.

Dans ce projet de délibération, on propose de répondre à ces enjeux avec l'exportation d'un centre de création numérique inspiré directement de l'école Tumo en Arménie, destiné à devenir un emblème du Forum des images. Le projet est coûteux et semble plaqué, sans tenir compte de l'histoire des publics et des spécificités du Forum, ce qui inquiète à juste titre les personnels ainsi qu'un certain nombre de cinéastes et de professionnels du cinéma qui ont interpellé Mme la Maire dans une tribune parue dans "Mediapart", car ce projet semble être mené dans une grande précipitation, avec beaucoup d'incertitudes budgétaires.

Des travaux énormes sont effectués et la subvention supplémentaire de 700.000 euros, issue de la récompense du concours européen "e-capitale", ne sera pas de par sa nature reconduite l'année prochaine. Quelles sont les prévisions budgétaires pour les années suivantes ? Qui va payer ? Les emplois seront-ils tous conservés ? Et les activités, et la programmation ?

Le projet Tumo est peut-être très intéressant, mais on aurait peut-être pu réfléchir à partir des réalités parisiennes. En tout cas, il ne doit en aucun cas prendre la place des activités existantes du Forum qui connaissait un succès bien au-delà de Paris, et même à un niveau international.

En fait, comme le disent les signataires de la tribune qui vous est adressée, c'est moins d'une évolution que d'une destruction dont il s'agit. Bien souvent, la Ville se précipite sur des projets au détriment de la réflexion de fond nécessaire pour faire évoluer les institutions et leurs activités. C'est souvent beaucoup plus de temps perdu au final.

Au sujet du vœu déposé par Danielle SIMONNET rattaché à ce projet de délibération, nous parlons du numérique avec l'école Tumo. Nous sommes plutôt pour des logiques d'"open data". Mais cela ne veut pas dire que nous soutenons les logiques d'"open vœux" au Conseil de Paris. Le copier-coller est une méthode simple, mais qui ne trompe personne. Danielle SIMONNET reprend sans les nommer un amendement budgétaire que nous avons déposé en décembre dernier. Cette demande avait été réitérée dans un vœu du groupe Communiste au Conseil de Paris de mars et une issue favorable y avait été apportée.

C'est parce qu'il est déjà adopté et que cette même demande a déjà été portée devant notre Conseil que nous ne voterons pas le vœu que Danielle a déposé à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame PRIMET.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Jusqu'à maintenant, les missions du Forum des images n'avaient jamais été remises en cause et sa vocation première toujours réaffirmée. Le Forum des images a été fondé en 1988 sous le nom de Vidéothèque de Paris, et installé sur 6.000 mètres carrés au cœur du Forum des Halles, dans le 1er arrondissement.

Aujourd'hui, il est proposé de lui adjoindre le projet Tumo, une école numérique artistique gratuite pour les jeunes Parisiens. Le projet Tumo ne manque pas d'intérêt. D'ailleurs, les équipes du Forum elles-mêmes en conviennent, mais la crainte de voir disparaître ou du moins considérablement affaiblir la fonction initiale de leur institution est réelle.

Malgré les efforts budgétaires importants consentis par la Ville de Paris pour mener à bien son projet TUMO, tant sur le plan budgétaire, qui permettront de mener à bien le projet, que sur le plan social les craintes existent.

Néanmoins, le vœu que j'avais porté en décembre dernier au sein de ce Conseil a permis d'obtenir des avancées et je me réjouis que des engagements aient été pris sur la préservation de l'emploi, et sur la poursuite des activités initiales du Forum, à savoir la diffusion des images concernant Paris.

Aujourd'hui, ce n'est plus tant la question des moyens qui se pose, mais celle de la vocation du Forum des images, qui doit conserver une mémoire audiovisuelle et filmique de Paris, et transmettre et diffuser les images dont il est le gardien et le garant.

Le Forum des images a un statut associatif. Il a l'obligation de par ses statuts d'entretenir et de montrer ses collections parmi lesquelles des films qu'il a produits et dont il détient les droits, mais aussi de montrer des "rushes", car les "rushes" sont un trésor précieux qu'il faut aussi protéger, ceux-ci ont pour vocation de servir le travail des générations futures, des historiens, des cinéastes, des chercheurs, et de toute personne qui s'intéresse à l'histoire filmique de la Ville de Paris.

Or aujourd'hui, seule une partie de ces documents audiovisuels est visible. Nous devons donc nous assurer que les archives soient maintenues en bonnes conditions techniques, et être vigilants à ce que les statuts de l'institution s'appliquent particulièrement en matière de diffusion.

C'est la raison pour laquelle les écologistes soutiennent avec vigilance ce projet de délibération et le voteront favorablement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Forum des images est une institution cinématographique incontournable qui a une identité forte dans le paysage culturel parisien. Cette institution porte en elle-même l'ambition de conserver et de transmettre le patrimoine cinématographique de la Ville, des projections, des rencontres, des festivals y sont nombreux.

Malgré les 300.000 visiteurs en 2017, nous pensons qu'il est possible de faire mieux et d'ouvrir davantage cette institution, d'en faire plus d'ailleurs qu'une institution locale, parce que d'abord, cela a été signalé, elle est stratégiquement très bien située au cœur de Paris.

A l'heure où disparaît notamment le festival "Séries Mania" parti à Lille avec sa directrice, nous pensons qu'il est temps de procéder à une transformation en profondeur du Forum des images, tout en garantissant ses missions principales et historiques.

A cet égard, la Ville a souhaité ouvrir une nouvelle page avec un nouveau directeur, Claude FARGE, nommé en décembre dernier.

Les missions du Forum sont essentielles à Paris, mais nous savons aussi que l'institution est confrontée à de nombreux défis, relatifs d'une part à son modèle économique, mais aussi à son attractivité, à l'accès à ses collections, et aussi, parfois, à la diversification des publics.

Financièrement, Paris soutient fortement le Forum depuis toujours. La Maire l'a annoncé dès la rentrée scolaire prochaine, il y aura à l'interne et à l'intérieur du forum, une école numérique appelée Tumo, qui sera gratuite et destinée aux jeunes de 12 à 18 ans, et qui trouvera sa place, semble-t-il, au sein de l'équipement.

D'ailleurs c'est en Arménie, j'ai cru comprendre, que l'école Tumo a fait ses preuves, dont la formation est reconnue à travers le monde.

Lors du "Web Summit" qui s'est tenu en novembre dernier à Lisbonne, Paris a été élue "e-capitale", c'est-à-dire capitale européenne de l'innovation, et c'est à ce moment qu'elle a promis l'implantation de cette école à Paris.

C'est vrai que c'est une très grosse subvention qui est allouée au Forum pour cela, 3,7 millions en fonctionnement, 2,1 millions en investissement, et j'avoue qu'il serait peut-être opportun de nous détailler plus précisément ces dépenses. On sait particulièrement qu'une partie de l'enveloppe de la récompense du concours européen "e-capitale" sera attribuée à l'institution à hauteur de 700.000 euros. Est-ce que cela est vrai ? Et cela est logique car elle avait pour objectif de récompenser l'innovation de la Ville, objet de cette école numérique.

Si ce projet de délibération va accompagner et permettre au Forum sa transformation en vue de partenariats, l'objectif que nous partageons est de former des jeunes à la création numérique dans sa pluralité, allant de l'animation à la modélisation 3D, des jeux vidéo, du "design". Il est important qu'à l'heure du numérique, à l'heure des réseaux sociaux, des applications et du "streaming" par exemple, nos jeunes soient accompagnés.

C'est vrai que de nombreux masters ou des industries créatives culturelles commencent à se développer. Il serait opportun de créer des liens, des partenariats avec l'écosystème numérique de la Ville. Je pense aux incubateurs tels que "Le Cargo". L'exposition "Klimt" à l'Atelier des lumières est pour nous une incarnation parfaite de ce lien entre l'art et le numérique. C'est donc bien un enjeu contemporain qu'il nous faut développer et traiter.

Cependant, nous avons tout de même de nombreuses interrogations, vous savez qu'une lettre ouverte a été signée par de nombreux professionnels de la culture qui s'inquiètent de cette implantation, et notamment des 70 postes actuellement au Forum.

Nous pensons qu'il y a aussi une attention particulière à porter à la salle des collections, pour nous c'est un trésor patrimonial important de 9.600 films, documents et documentaires numérisés, que vont-ils devenir ?

Enfin, je crois que mon temps va être assez vite pris, nous voudrions pour terminer, que vous puissiez nous donner des éléments sur ce qu'il va advenir de l'identité du Forum avec l'arrivée de cette école, comment vont être formés les nouveaux professionnels, les lieux à aménager, le volume futur des programmations, et en même temps, cela fera plaisir à Mme SIMONNET, la nécessaire articulation entre cette éducation aux industries créatives, l'histoire et la mémoire du Forum des images.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET, qui présentera également le vœu n° 127.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame MÉHAL, je dirai que le diable se cache bien souvent dans tous ces "en même temps", qui pourraient bien se contredire.

On a, je pense, sur le Forum des images, trois sujets : celui des missions, des objets - à quoi va-t-il servir, ce projet à venir ? -, celui des emplois - que vont-ils devenir ? Qui va faire quoi ? -, et ensuite, celui des moyens - d'où vient l'argent ? Est-il d'un montant suffisant ? Comment le choisit-on ?

Prenons le premier sujet. Je pense que la réussite et le rayonnement du Forum des images ne sont plus à démontrer. Tout le monde le reconnaît et reconnaît la qualité du travail qui est, par ailleurs, salué par le public, le corps enseignant et l'ensemble des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Tout le monde reconnaît aussi la nécessité de préserver absolument cette collection unique de films sur Paris et les Parisiens, dans laquelle la Ville a investi depuis 30 ans. C'est une ressource essentielle du travail sur la mémoire de notre ville. C'est capital. C'est un patrimoine de plus de 9.600 films qui nécessitent d'être bien conservés, de pouvoir continuer à être diffusés et qu'il y ait toujours bien des activités autour de cela.

Le Forum des images est un lieu unique de transmission, de partage, d'éducation aux images et d'ouverture au monde, un modèle de démocratisation culturelle, d'appropriation sociale de la culture, d'éveil de l'esprit critique, d'organisation de projections, rencontres, cours de cinéma, ateliers éducatifs. On interroge les pratiques des enfants, des adolescents, leur expérience de la réalité virtuelle. Le Forum des images a multiplié des initiatives très innovantes et des approches pour s'adresser à toutes et à tous, sans distinction d'âge ou d'origine sociale. Que se passe-t-il ? Pourquoi sommes-nous inquiets ? Parce que l'on a un peu le sentiment que l'on va y plaquer l'école Tumo. On plaque cela dessus. Une école Tumo qui sera peut-être, sans doute, très intéressante. Un centre de création numérique dont l'objectif est d'accompagner des jeunes de 12 à 18 ans pour qu'ils puissent, eux aussi, accéder à ces langages de l'informatique, de l'économie et du numérique. On importe quasiment clé en main l'école Tumo d'Erevan, d'Arménie.

Excusez-moi, mais il ne suffit pas qu'il y ait les mots magiques "innovation", "numérique", pour qu'il y ait, derrière, un projet éducatif et pédagogique d'envergure. Je vous demande quand même d'entendre ce scepticisme qui n'est pas simplement le mien, mais qui est partagé par nombre de personnes qui s'interrogent. Tout à coup, il y a

les mots magiques, tout à coup, il faut s'incliner. On a le sentiment qu'il faudrait s'incliner pour oublier toutes les missions d'avant. Eh bien, non, on a une réelle inquiétude sur ce que vont devenir ces 9.600 films et toutes les activités que j'ai citées auparavant.

Le problème, c'est que l'enveloppe est contrainte et que, pour les moyens qui sont alloués, on a un peu l'impression que le résultat va se traduire par la substitution d'un projet à un autre. Que se passe-t-il au Forum des images depuis un bout de temps ? C'est le recours aux CDD et aux contrats précaires. Il y a donc une inquiétude : plus de la moitié des CDD pourraient bien être menacés par l'arrivée du projet Tumo qui justifierait, de la part des ressources humaines du Forum des images, d'accompagner vers la porte de sortie un certain nombre de personnes qui y travaillent. Donc, oui, il y a un sujet.

Ensuite, troisième sujet : d'où vient l'argent ? Je m'appuie sur le travail qu'a pu faire le groupe Communiste au précédent Conseil, notamment au moment du budget. Je souhaiterais donc que le groupe Communiste ne fasse pas preuve d'un sectarisme absolu, comme je l'ai entendu de la part de Raphaëlle PRIMET, et qu'au contraire, elle se félicite que l'on reprenne les travaux du groupe. Parce que qu'est-ce que le groupe Communiste a fait ? Il a mené tout un travail sur la question du fabriqué à Paris, sur la question de la relocalisation de l'activité. Ce n'est pas pour rien qu'à un moment donné, la Ville a gagné le prix de l'innovation. C'est aussi par rapport à la spécificité de ce travail, du fabriqué et du refabriqué à Paris, que la candidature de Paris avait été présentée.

Il y a donc une contradiction entre le fait de voter des amendements au budget pour dire que le million d'euros - ou à la délibération quand on avait reçu ce prix - que l'on a reçu le prix du concours européen "iCapital" permette bien de soutenir les dispositifs permettant de relocaliser la production, d'ouvrir un soutien aux "fab labs" pour penser la ville dans une dynamique de "fab city", et que l'on se retrouve à l'arrivée...

Si vous lisez le projet de délibération, chère Raphaëlle PRIMET, sachez que 70 % du montant est basculé sur l'unique centre de création numérique. C'est quand même une sacrée contradiction en très peu de temps. En quelques mois, tout l'argent, le million - quasiment 70 % - est mis dans cette création numérique. Voilà pourquoi, personnellement, je n'approuverai pas ce projet de délibération. Je demande, à travers un vœu, qu'il soit retiré parce que, manifestement, les choses ne sont pas mûres, ne sont pas prêtes, et que l'on se préoccupe bien de préserver le projet du Forum des images.

Concernant l'école Tumo - je terminerai par cela - qu'on lui donne les moyens de pouvoir se développer et fonctionner, mais que ce ne soit pas pris sur le Forum des images et que les emplois du Forum des images soient bien préservés et même déprécarisés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour toutes vos interventions qui ont toutes témoigné de l'intérêt que vous portez, que nous portons à cette institution bien connue des Parisiens, le Forum des images, et aux perspectives d'évolution permises par le projet de délibération qu'il vous est proposé d'adopter.

Vous l'avez très bien dit : le Forum des images n'a plus à prouver sa réussite et son rayonnement. Je partage avec vous un attachement très fort à cette belle institution culturelle qui tient une place de choix au sein d'un paysage parisien pourtant dense. Le Forum des images a 30 ans. Il a toujours su s'adapter aux évolutions technologiques et aux demandes de la société. En 1988, lors de son ouverture, cette institution s'appelait d'ailleurs "Vidéotheque de Paris". Elle était, à cette époque, le symbole d'une très grande modernité, en particulier avec un système de manipulation des films entièrement robotisé. Au fil des ans, sous l'impulsion de ces différentes et différents directeurs et directrices, elle a su évoluer pour répondre aux attentes du public, au travers d'événements, de festivals qui ont fait sa notoriété.

Depuis plusieurs années, le Forum avait engagé des mutations afin de prendre en compte les usages qui bougent, afin, évidemment, de renouveler et d'élargir ses publics, et afin de trouver un nouvel équilibre parmi toutes ces missions. Il y avait et il y a toujours la nécessité de poursuivre cette mutation, au risque de voir l'institution périlcliter dans un champ extrêmement concurrentiel. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration de l'association Forum des images, présidé par Marc TESSIER, a engagé un nouveau directeur général, Claude FARGE, après - cela a été rappelé, je crois, par Mme MÉHAL - le départ de Laurence HERSZBERG pour Lille, celle-ci emmenant avec elle - si j'ose dire - le festival "Séries Mania".

De ce fait, Claude FARGE a été choisi sur la base d'un projet novateur : celui d'implanter au sein du Forum des images une nouvelle offre autour de la création numérique à destination prioritairement des adolescents de 12 à 18

ans. Comme vous l'avez remarqué, cette offre n'est pas une création ex nihilo. Elle s'inspire directement d'une institution qui a fait une très forte impression à toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de la visiter. Vous l'avez évoqué dans vos interventions : c'est l'institution Tumo, à Erevan, en Arménie. Pauline VÉRON, que j'associe à mes propos, ne peut que confirmer cette très bonne impression qu'elle a eue elle-même.

Chère Danielle SIMONNET, la militante internationaliste convaincue que vous êtes ne pouvait être que sensible à ce que Paris, ville ouverte au monde, accueille le meilleur de ce qui se fait ailleurs et, pour une fois, qu'il ne vienne pas d'outre-Atlantique. Quand les idées sont bonnes, pourquoi les réinventer ? Paris doit être aussi fière d'accueillir la première implantation à l'étranger du Tumo. Alors, oui, ce Tumo à Paris, cette école de la création numérique, est une très grande opportunité pour les jeunes Parisiens, car ils disposeront d'un outil exceptionnel, qui plus est, entièrement gratuit. 150 postes de travail permettant d'accueillir 1.500 élèves sur un an. 8 spécialités : animation, jeu vidéo, "film making", "music writing", "3D modeling", graphisme, programmation. Des cycles pédagogiques de 4 semaines permettront de valider la progression des apprentissages, des offres spécifiques à destination des collégiens sur le temps scolaire, des associations du champ social à travers des ateliers. Même des adultes, au premier trimestre 2019, pourront être accueillis.

J'ai bien écouté l'intervention de Mme LECOUTURIER. Bien sûr, à l'avenir, nous mobiliserons d'autres territoires comme la Seine-Saint-Denis, avec laquelle, vous le savez, un certain nombre de collègues parisiens sont jumelés.

Pour revenir à votre suggestion d'un partenariat type école des Gobelins, ce partenariat est d'ores et déjà envisagé. Nous sommes même en cours de discussion pour le formaliser.

Les actuels salariés du Forum des images vont avoir ainsi de très belles et de nouvelles opportunités de faire évoluer et faire bouger leur métier, car l'ambition du nouveau directeur général, Claude FARGE, je vous l'affirme, est bien de bénéficier totalement et pleinement des compétences déjà présentes au Forum.

L'activité du Forum, telle qu'on la connaît depuis 30 ans, se poursuivra en évoluant bien sûr et, ainsi, un certain nombre de festivals continueront à être accueillis. Il y aura évidemment le maintien du tout petit cinéma des CinéKids et des ateliers d'activités périscolaires, et le festival NewImages sera développé. J'espère rassurer ainsi Raphaëlle PRIMET et je remercie Jacques BOUTAULT d'avoir été très présent, très vigilant et d'avoir apporté sa contribution dans son intervention.

De ce fait, évidemment, nous n'allons pas retirer le projet de délibération DAE 196, tellement ce projet est beau et porteur d'une grande ambition. Nous ne voulons pas priver les adolescents parisiens de la possibilité de s'emparer de nouvelles compétences.

Vous l'avez compris, l'Exécutif parisien donnera parallèlement un avis défavorable au vœu n° 127. J'espère vous avoir fait partager notre enthousiasme.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 196).

Je vous remercie.

2018 SG 30 - Rapport C.R.C. sur l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire de la Ville de Paris. - Exercice 2013 et suivants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération SG 30. C'est le rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire de la Ville de Paris.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Cour des comptes a pour principale mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens. Contrôler et évaluer, c'est bien l'objet du rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à l'exercice des compétences scolaires et périscolaires qui fait suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013. Pour ce qui est de l'information des citoyens, ce rapport complète la M.I.E. de 2016 à laquelle ma collègue Béatrice LECOUTURIER avait apporté une solide contribution dans la continuité des propositions de notre groupe, depuis la mise en place des temps d'activité périscolaire et que nous continuons à défendre.

Dans ce rapport, la Chambre régionale des comptes renouvelle ses recommandations de 2007, restées sans réponse, à savoir la fin de la mise à disposition gratuite des professeurs de la Ville pour l'enseignement du sport, de la musique et des arts, la suppression du régime dérogatoire des décharges accordées aux directeurs d'école, la fin du versement d'indemnités au directeur d'école pour les activités périscolaires.

Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes préconise de mobiliser différents leviers pour une meilleure articulation entre les activités périscolaires et scolaires et estime qu'une réflexion globale doit être engagée sur l'ensemble des coûts de la politique des activités scolaires et périscolaires, ce que, bien sûr, nous partageons.

Sur tous ces sujets, la Ville envisage différentes pistes de réflexion et d'économie. Cependant, il serait paradoxal qu'après le saut qualitatif de 2013 ayant consisté à déclarer l'ensemble des activités périscolaires comme structure d'accueil collectif de mineurs, renforçant par là même les normes d'encadrement, la Ville envisage aujourd'hui d'alléger les taux d'encadrement, notamment lors de la fameuse pause méridienne que l'on sait accidentogène.

Quant aux sources d'économie à réaliser, la question de leur nécessité se pose. Est-ce véritablement sur le volet éducation et scolarité qu'il s'agit de restreindre les moyens alloués ?

D'une part, l'érosion démographique et la diminution du nombre d'élèves implique une rationalisation des moyens encouragés par le Rectorat, qui se traduit par des fermetures de classes ou des créations d'écoles polyvalentes réunissant maternelle et élémentaire. Cette solution que vous privilégiez devrait permettre de dégager des économies de fonctionnement, notamment en termes de maintenance et d'entretien du patrimoine immobilier, qui constitue un poste de dépenses non négligeable.

En revanche, le groupe UDI-MODEM est plus réservé quant aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, eu égard aux décharges de directeur d'école. La taille des écoles parisiennes et le spectre des activités à assumer pour un directeur, auxquelles s'ajoutent de nouvelles problématiques liées à la sécurisation de l'accueil des enfants, justifie pour nous les décharges totales à l'échelle parisienne.

Quant aux P.V.P., si cette spécificité parisienne peut étonner ou être légitimement questionnée, il apparaît difficile d'y mettre fin dans l'immédiat. Néanmoins, une meilleure application dans les projets périscolaires pourrait être envisagée, voire une réflexion plus globale sur leurs statuts et l'opportunité d'organiser de nouveaux concours. En revanche, le projet d'économie de moyens en supprimant les ateliers bleus pour leur substituer une étude ne nous semble pas opportun. L'offre qualitative de ces ateliers, dispensée par des associations qualifiées, n'est plus à prouver et vient enrichir le panel des activités périscolaires proposées.

Enfin, le pilotage de la fonction RH doit être réellement amélioré dans la perspective d'une évaluation rigoureuse des moyens déployés. Ainsi, il n'est plus acceptable à notre sens que la Ville ne parvienne pas à communiquer la ventilation de ses effectifs DASCOS en fonction des missions accomplies, donc les coûts correspondants, alors même que la masse salariale dédiée au scolaire et au périscolaire représente plus de 323 millions d'euros. La fourniture de données précises est essentielle pour juger de la pertinence et de la légitimité de l'action publique.

Pour conclure, au-delà de la seule réflexion budgétaire, il s'agit d'amorcer une réflexion sur l'évaluation effective et efficiente des différents dispositifs mis en œuvre et de ce qu'ils apportent aux enfants, mais également de

l'articulation de ces différents temps scolaires et périscolaires entre eux. Je ne vous ferai pas l'offense, Monsieur le Maire, de vous rappeler que depuis juin 2017, les maires peuvent déroger à l'organisation de la semaine de 4 jours et demi, sujet sur lequel vous êtes inflexible. Je n'insisterai pas non plus sur la réflexion que nous devrions d'ores et déjà conduire de façon collective, quant à l'obligation faite de scolarisation des enfants dès 3 ans.

Mais le groupe UDI-MODEM réitère sa demande, telle que formulée dans son vœu déposé lors de la séance du mois de mai dernier, à savoir qu'une consultation soit organisée, associant Parisiennes et Parisiens, équipes éducatives par le biais des conseils d'école, afin d'envisager notamment la suppression des ateliers T.A.P. en très petites et petites sections maternelles.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le rapport de la Cour des comptes nous amène à nous pencher sur les aspects comptables de notre politique éducative et de son accompagnement.

Nous n'oublions pas que l'éducation d'aujourd'hui est la condition de l'émancipation des individus de demain, la condition de la lutte contre tous les déterminismes sociaux que notre société ne cesse d'amplifier. De manière générale, nous lisons donc les dépenses afférentes comme de réels investissements sur l'avenir et non comme des charges qu'il s'agirait sans cesse de rationaliser, comprenez diminuer dans la novlangue libérale.

Le rapport de la C.R.C. nous permet néanmoins d'avoir une analyse détaillée de l'ensemble des enjeux financiers sur les compétences scolaires et périscolaires. Je ferai donc deux constats généraux avant de rentrer dans le détail du rapport.

Le premier, c'est que le rapport de la C.R.C. confirme en creux toute l'attention que notre collectivité consacre à l'éducation, tout l'effort, entre autres financier, que nous mettons pour l'avenir de tous les enfants. Alors même que la dépense pour l'éducation n'a cessé de baisser progressivement au niveau national sous les différents gouvernements que nous avons eus, rapportée au nombre d'élèves, notre collectivité fait le choix inverse, celui de mettre des moyens pour le scolaire et le périscolaire. Les sommes sont conséquentes, 683 millions d'euros tout compris, 9 % de notre budget de fonctionnement, ce que l'on appréciera évidemment à l'heure de l'austérité généralisée.

Je ne résiste pas à la tentation de pointer la différence avec ce que la droite peut faire quand elle est en responsabilité, par exemple à Marseille, que je connais bien, où le sous-investissement chronique de la municipalité se traduit tant par des conditions de vie scolaire dégradées, que par des journées compliquées pour les familles.

Le deuxième constat que vous devinez évidemment, c'est que nous ne suivons pas les recommandations de la Cour des comptes, qui nous semblent trop marquées du sceau austère de la seule réduction de la dépense publique, sans prendre en compte l'investissement que représentent le scolaire et le périscolaire. Basculer par exemple les P.V.P. sur le périscolaire vise non seulement à réduire la dépense sans se poser la question de l'utilité pédagogique, mais participe singulièrement de la confusion, certes pas seulement dans les têtes de la C.R.C., entre ce qui relève du scolaire et du périscolaire.

On ne peut certes pas reprocher aux experts de la C.R.C. de ne pas être des experts de l'éducation. Mais faire des recommandations avec une connaissance je dirais parcellaire d'un sujet témoigne d'une démarche pour le moins contestable.

De même, concernant les décharges des directeurs, nous n'y sommes pas favorables, car les directeurs font face à Paris à une charge administrative particulièrement lourde. Les décharger leur permet d'être plus présents et de faire le lien avec les familles. Supprimer ce dispositif uniquement pour des raisons financières, reviendrait à s'aligner sur le moins-disant, ce que nous n'acceptons pas.

Cela étant dit, j'en viens à des points plus précis de notre rapport. Le premier est un point qui fait une différence entre nous, c'est la question des rythmes scolaires, largement discutée dans le rapport. Nous apprécions, bien sûr, que l'aménagement des rythmes, décidé en 2013, a été effectivement accompagné par des moyens humains conséquents.

Les frais de personnel ont, en moyenne, augmenté de 5 %, portant le coût moyen par élève à 3.762 euros en 2016, soit. Si la dépense apporte une amélioration, elle est bien sûr légitime. Néanmoins, il s'agit toujours, pour nous, d'évaluer si c'est réellement le cas.

Une autre donnée me semble intéressante : le taux de fréquentation des activités périscolaires est d'environ 80 %. En creux, 20 % des élèves n'y participent donc pas. Cela doit nous conduire à plusieurs réflexions pour évaluer la pertinence de cette réforme.

En premier lieu, le taux de fréquentation du périscolaire a-t-il augmenté depuis 2013 ? Quelle est la répartition sociale de la fréquentation du périscolaire ? Plus fondamentalement, la réforme des rythmes a-t-elle permis d'augmenter le temps de présence des enfants à l'école et en particulier, ceux des classes populaires ?

J'en profite pour signaler que j'ai pu lire avec curiosité, dans ce rapport, que la Ville de Paris a choisi de mettre en place la réforme, en raison notamment - je cite : "d'une adhésion des enseignants et des Conseils d'école". C'est une intéressante réécriture de l'histoire qui passe sous silence les journées de grève et de mobilisation des enseignants ainsi que leur opposition, toujours actuelle, au dispositif. En effet, vous le savez, des Conseils de maîtres signent massivement la remise en question de l'organisation actuelle.

En second lieu, je voudrais revenir sur la confusion - je l'ai déjà un peu évoquée - sur le temps scolaire obligatoire et le périscolaire. La réforme des rythmes a mis à mal la centralité du temps scolaire. Vous comprendrez donc mon inquiétude quand je lis que cette offre périscolaire est - je cite : "complémentaire des enseignements". Puisque seuls les enseignements sont obligatoires, ils doivent se suffire à eux-mêmes et n'ont nullement besoin d'être complétés.

Cela transparaît aussi dans le discours porté sur l'évolution des métiers d'A.S.E.M. Il ne faudrait pas que, sous couvert d'une revalorisation légitime de leur métier, on amorce un transfert de l'activité des enseignants vers ces personnels de catégorie C financés par la Collectivité.

Enfin, je me permettrais aussi d'être inquiet quand je lis que - je cite : "la DASCO préconise une modulation des taux d'encadrement selon les activités de la journée". Il s'agirait, pour nous, d'avoir une justification objective de cette modulation et non seule une volonté de réduction. Le rapport reste muet sur ce point.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention, d'abord, portera pour s'étonner des conclusions de la Chambre régionale des comptes. Bien évidemment, elle est dans son rôle d'évaluation, mais en l'occurrence, elle se permet des préconisations d'ordre politique. C'est un vieux marronnier.

En réalité, en creux, elle voudrait que nous revenions, purement et simplement, sur une politique scolaire. Elle ne s'interroge pas sur les motivations qui peuvent conduire à le faire. Je pense qu'elle outrepassa son rôle. En tout cas, la Ville de Paris ne prendra pas pour argent comptant ses recommandations.

Il arrive à la Chambre régionale des comptes de faire du contrôle de gestion beaucoup plus affiné et, sans remettre en cause les objectifs politiques, d'indiquer comment on pourrait améliorer les choses. En l'occurrence, purement et simplement, elle nous demande de renoncer, finalement, à ces dispositifs qu'elle estime exorbitants le droit commun.

Elle s'interroge donc sur le fait que la Ville consacre des moyens supplémentaires à des choses qui ne sont pas une obligation de sa part. C'est un choix et c'est un choix politique validé lors des élections. On est dans un registre différent. Puisque la Cour des comptes nous fait une injonction politique, il faut lui répondre de manière politique.

Plusieurs observations. La première est que, en ce qui concerne les dépenses liées au rythme éducatif, la Ville de Paris est dans l'application de la loi. Je rappelle qu'il s'agit d'une réforme voulue par l'Etat, de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Après, l'Etat, confronté - je dirais - à des résistances - je ne parle pas de la volonté délibérée idéologique d'un certain nombre de mairies de ne pas le faire, mais des maires qui disaient : "nous sommes dans la difficulté, nous n'avons pas forcément les moyens" - et l'Etat, n'ayant pas mis budgétairement l'ensemble des moyens nécessaires

pour permettre aux collectivités de passer à la semaine des cinq jours, a permis aux collectivités, par des circulaires dérogatoires, d'aménager un peu à leur sauce cette réforme.

La Ville de Paris, elle, à partir du moment où l'Etat a fait cette réforme, a approuvé les objectifs - même si on n'en est pas à l'origine - et a décidé de respecter l'esprit de la réforme. L'esprit de la réforme, c'est le passage à la semaine de cinq jours.

Après, il s'agit d'engager une réflexion pour savoir, à partir du moment où l'on avait ces cinq matinées de travail des enfants, comment on aménageait les rythmes éducatifs. Sur la base d'une concertation et d'une réflexion, on est arrivé ce système.

Cela a donné quoi ? Cela a donné approbation de l'Etat puisque nous avons un contrat avec lui. C'est tout de même ce fameux projet éducatif territorial. Si l'Etat avait estimé que ce système ne tenait pas la route, il l'aurait refusé. Nous avons aussi un contrat avec la C.A.F. qui cofinance cela.

Nous sommes donc dans l'exécution d'une politique. Si, de ce point de vue, des gens doutent de cette politique, ils ont la possibilité de demander à la représentation nationale de changer la loi. En tout cas, il n'appartient pas à la Ville de Paris, surtout en matière pédagogique, de se mettre en travers de la responsabilité de l'Etat sur la mise en œuvre de la politique de l'Education nationale en ce qui concerne la pédagogie.

Le deuxième élément, c'est le périscolaire. Toujours dans le domaine du scolaire, la Ville de Paris - c'est un choix ancien qu'elle a effectué - a choisi de consacrer des moyens supplémentaires ; pour permettre quoi, finalement ? Elle était en avance de ce point de vue. C'était pour permettre, à travers les P.V.P., qu'il y ait des enseignants rémunérés par la Ville de Paris, mais qui sont là pour appliquer les programmes de l'Education nationale, dans le domaine de l'éducation physique et sportive, dans le domaine des arts plastiques et dans le domaine des apprentissages musicaux.

Ces enseignants en premier degré, en élémentaire, sont là pour faire ces matières qui, dans d'autres collectivités, sont assurées par les professeurs des écoles. Oui, cela peut paraître curieux. En même temps, tout le monde en est satisfait.

Cela a deux avantages. Le premier est que cela permet, dans beaucoup d'endroits, aux professeurs de prendre des classes en demi-groupe. Quand la moitié de la classe part en E.P.S. ou en éducation artistique ou musicale, l'enseignant fait un travail pédagogique complémentaire - on a tous vu, quand on se promène dans les écoles, ce travail en demi-groupe. Cela permet soit d'aller plus loin sur certains points du programme, soit d'avoir une attention plus forte sur des élèves plus fragiles.

Le deuxième est que cela a permis de développer - la Ville de Paris est l'une des villes les plus en pointe notamment sur des chorales, l'enseignement artistique ou musical... Les parents d'élèves en sont très contents.

Le dernier point - pour rester dans le temps qui m'est alloué -, c'est la question des directeurs d'école. Je veux bien, j'entends tout cela. Toutefois, le fait d'avoir un directeur d'école ou une directrice qui est un interlocuteur à temps plein de la Collectivité et qui est une interface auprès des parents, cela permet et devrait permettre, en théorie, de développer un travail d'équipe.

Je peux vous dire, pour discuter avec beaucoup de collègues élus de banlieue, voire avec des directeurs d'école qui se retrouvent dans des départements plus compliqués que Paris, où ils ne sont déchargés qu'à mi-temps car la décharge à plein temps de l'Education nationale n'existe qu'à partir de 13 ou 14 classes, qu'ils aimeraient que le système parisien soit étendu. Pour cela, il faudrait que l'Education nationale mette des moyens complémentaires.

La vraie question qui est posée, car ce système n'empêche pas les inégalités, dans une ville telle qu'elle est stratifiée à Paris, telle qu'elle est structurée - mais cela, la Cour des comptes ne l'aborde pas -, c'est la réflexion sur l'évitement scolaire et les politiques de sectorisation.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Pour répondre à l'ensemble des interventions, Monsieur Patrick BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Chers collègues, je vous remercie très chaleureusement d'avoir, chacune et chacun à votre manière, naturellement, assuré un commentaire pertinent de ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je voudrais, à mon tour, souligner quelques points saillants.

Ce rapport, constatons-le, témoigne d'abord de l'ambition que porte la Ville en matière scolaire et périscolaire depuis la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs en 2013, qu'il s'agisse du choix fait par la Ville de déclarer tous les temps périscolaires en accueil collectif de mineurs, de la mise en place d'un projet éducatif territorial - nous en sommes déjà au deuxième - ou de se donner les moyens en termes de recrutement. Je pense à ce qui a été fait, tout particulièrement, par la création d'une filière Animation et par le recrutement de milliers d'animateurs et également d'A.S.E.M.

Nous avons choisi, la majorité municipale a choisi une stratégie ambitieuse qui a permis au périscolaire parisien de réaliser un saut non seulement quantitatif, mais surtout qualitatif. Je répète à chaque fois - et ce sera à nouveau le cas aujourd'hui - que je suis amené à donner un avis défavorable sur un vœu remettant en cause la semaine de quatre jours et demi. Nous considérons que le périscolaire est un élément déterminant de mixité sociale et de réussite éducative dans un continuum éducatif que nous assumons pleinement.

Le rapport le rappelle d'ailleurs : l'appréciation globale portée par les usagers parisiens sur le périscolaire est positive. Je suis également heureux de constater que ce rapport souligne la présence de plus en plus massive des R.E.V. dans les conseils d'école puisqu'il évoque un taux de 85 %.

Voilà de ce fait une illustration très concrète de la complémentarité éducative qui est au cœur de notre P.E.D.T. D'ailleurs j'ai souvent constaté, participant jusqu'à peu à des réunions de conseils d'école, que le périscolaire était souvent un sujet largement traité à l'ordre du jour de ces conseils d'école.

Oui, nous nous sommes donné les moyens en termes de recrutement, de formation, de revalorisation des carrières des personnels. D'ailleurs, la création récente de l'école des métiers de la DASCO en porte témoignage.

Je ne connais personne qui puisse soutenir sur ces bancs qu'il y a trop de monde dans les écoles. C'est au moins un constat ou tout du moins une ambition qui ne peut que nous rassembler. Le rapport souligne d'ailleurs la bonne maîtrise de la trajectoire budgétaire. Il souligne également des marges de progression, comme la nécessité pour la DASCO de disposer d'un système d'information des ressources humaines, c'est vrai, et ce chantier est d'ores et déjà engagé sous la responsabilité de la directrice de la DASCO, Bérénice DELPAL ici présente.

Certains d'entre vous m'interrogent sur les intentions de la Ville en matière d'évolution des taux d'encadrement de la pause méridienne. Ces taux sont actuellement de 1 sur 14 en maternelle et de 1 sur 18 en élémentaire. Je vous rassure, chers collègues, il n'y a aucune évolution prévue et si elle devait avoir lieu, ce serait dans le cadre d'une négociation avec l'Etat.

J'en termine avec les trois recommandations que contient ce rapport, qui ne sont pas des recommandations nouvelles. Reconnaissons que la Chambre régionale des comptes a, si j'ose dire, une certaine continuité en ce domaine. Mais si nous les suivions, cela modifierait de manière conséquente l'organisation des écoles parisiennes, et je ne suis pas sûr que ce serait dans le bon sens.

Je tiens à redire ici que nous sommes extrêmement attachés à ce régime dérogatoire des décharges des directrices et des directeurs des écoles parisiennes qui commencent à partir de cinq classes. Comme l'a dit très justement Pascal CHERKI, que ce soient les autres territoires qui imitent Paris plutôt que Paris qui imite les autres territoires en faisant monter la décharge à partir de 13 classes.

Je tiens ici à réaffirmer avec solennité que l'existence de 800 P.V.P., professeurs de la Ville de Paris, dans le domaine sportif, dans le domaine musical et dans le domaine des arts plastiques est une vraie chance pour les élèves parisiens. L'idée de les supprimer suggérée par la Chambre régionale des comptes est pour nous inacceptable. Nous tenons à nos P.V.P. et je tenais à le réaffirmer en cette enceinte.

Puis nous n'allons pas supprimer non plus la rémunération des missions des directrices et directeurs d'école car il faut bien le constater, la mission de chef d'établissement a évolué, avec des missions nouvelles ces dernières années, et il serait pénalisant que ces nouvelles missions ne soient pas rémunérées.

De ce fait, et j'en termine par une phrase, Monsieur le Maire, cher Président, nous sommes naturellement - Pascal CHERKI l'évoquait aussi - toujours sensibles aux conseils comptables des magistrats de la Cour des comptes, mais nous avons aussi à l'esprit le principe constitutionnel d'autonomie des collectivités locales qui ne peut que m'amener, au nom de la Maire de Paris, à confirmer nos choix stratégiques en matière scolaire et périscolaire pour le bien-être des plus jeunes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE, et merci à l'ensemble des orateurs et oratrices de ce débat.

S'agissant d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, il n'y a évidemment pas de vote.

2018 DASCO 15 G - Collèges publics. - Dotations complémentaires et subvention (41.998 euros), subventions (341.379 euros dont 298.590 euros au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 euros).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DASCO 15 G et l'amendement technique n° 128 G : collèges publics, dotations complémentaires et subventions.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération un peu patchwork, excusez-moi du terme, qui vise à attribuer des subventions de différentes natures et de différents montants aux collèges parisiens. J'interviendrai aussi, et vous m'en excuserez, j'imagine, de manière patchwork avec différentes remarques accolées.

La première remarque concerne les dotations de fonctionnement et les subventions d'équipement. Vous nous proposez ici de voter des sommes complémentaires pour financer de nouvelles charges, qui n'ont pas été identifiées par les collèges au moment des budgets, et nous y sommes naturellement favorables.

Néanmoins ce projet de délibération nous offre une vision très partielle de l'ensemble des dotations et subventions qui sont dévolues aux collèges. Nous sommes informés du volume des investissements et subventions de fonctionnement réalisées en 2017 par le compte administratif. Nous remarquons ainsi qu'ils sont en hausse de 11 % et traduisent bien la volonté de la Ville d'investir pour ses collèges.

Néanmoins, nous souhaiterions avoir une vision plus générale de ce que fait la Ville sur les équipements et les travaux dans les collèges publics, les programmes qui sont prévus et les montants alloués pour la fin de la mandature. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus large et détaillée de l'action planifiée de notre collectivité.

Je poursuis avec une seconde remarque sur la hauteur du soutien apporté par notre collectivité aux établissements privés sous contrat et hors contrat. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, dans le secondaire, ce sont 35 % des élèves qui sont scolarisés dans le privé et que cela a indéniablement un impact non négligeable sur la ségrégation scolaire à Paris. Vous le savez, nous sommes mobilisés pour lutter contre cette ségrégation scolaire.

J'en profite pour saluer votre engagement, cher Patrick, dans l'Observatoire de la mixité scolaire et de la réussite éducative.

Dans cette optique, nous souhaiterions avoir une vision d'ensemble sur les financements que la collectivité octroie au privé dans le secondaire, qu'il s'agisse de financements obligatoires ou facultatifs. Tous ces éléments pourraient, par exemple, faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine 6e Commission, afin que les groupes politiques et les conseillères et conseillers de Paris aient tous le même niveau d'information.

J'ajoute enfin une remarque sur le budget participatif des collèges. Ce sont près de 300.000 euros versés à 9 établissements pour des réalisations qui ont été plébiscitées au vote du budget participatif. C'est globalement l'ordre de grandeur des subventions qui sont accordées pour travaux. Je souhaiterais avoir davantage de précisions sur le déroulement des procédures du budget participatif. Peut-être que Pauline VÉRON pourra nous apporter aussi des précisions sur la manière dont les établissements, les parents et les élèves prennent part à ce budget.

Notre interrogation porte sur la mise en œuvre du dispositif et sur sa réelle démocratie. Nous craignons que le budget participatif soit une compétition entre les établissements et que seuls ceux qui parviennent à avoir des supporters numériques en nombre suffisant, seuls ceux qui parviennent à mobiliser les ressources pour porter ces projets puissent y candidater et finalement gagner. Nous savons que, parfois dans certains établissements, les situations sont complexes et les équipes sont absorbées par une gestion du quotidien qui ne leur permet pas d'avoir la disponibilité pour ces projets.

J'ajoute enfin que nous souhaiterions avoir une évaluation des projets votés au budget participatif une fois réalisés. Les élèves et enseignants se sont-ils emparés de ces équipements ? L'argent, qui a ainsi été alloué, a-t-il été utilisé avec efficacité ? Peut-on avoir une vision globale des établissements qui ont porté leur candidature et des projets qui ont été retenus ?

Voilà les différentes remarques qui constituent la toile de fond des demandes du groupe Communiste au sujet des subventions versées aux collèges. Vous m'excuserez pour leur caractère un peu décousu et hétéroclite, mais je ne doute pas de la capacité de notre adjoint d'y avoir identifié le fil conducteur pour nous répondre.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous remercie très sincèrement, Jean-Noël AQUA, de vous être inscrit sur ce projet de délibération somme toute très classique et récurrent concernant le financement des collèges.

Je vous écoutais avec beaucoup d'attention. Je sais votre engagement personnel. Vous avez évoqué l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative que nous avons mis en place et j'ai souvent souligné la part personnelle que vous y avez pris avec votre groupe. Je tenais à vous en remercier également.

Vous avez posé beaucoup de questions et des questions que moi-même je me pose. Je suis un adjoint de fraîche date. Du coup, j'essaye comme vous d'avoir, si j'ose dire, une vision budgétaire la plus précise possible concernant le financement de nos collèges publics parisiens - 86 autonomes, 29 dans le cadre de cités scolaires -, établissements auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Il faut que nous portions d'ailleurs une grande ambition pour ces collèges, dans une Académie - nous l'évoquons souvent pour évidemment le déplorer - qui reste et qui est la plus ségréguée de France. L'idée de faire toujours plus pour les collèges, d'avoir une vision, un projet ambitieux, je souhaite le porter effectivement au nom de la Maire de Paris et je sais que je pourrai compter sur votre groupe et j' imagine sur tous les collègues ici présents, attachés bien sûr aux enjeux déterminants de l'Education nationale et de l'enseignement public.

Je ne vais pas rentrer dans un détail trop comptable, vous ne m'en voudrez pas trop, j'espère, surtout que j'ai senti votre intervention comme un appel, si j'ose dire, à aller plus loin ensemble dans le cadre de la 6e Commission.

Comme sa présidente, Annick OLIVIER, est là, je ne peux que l'inviter bien entendu à prendre l'initiative, mettre à l'ordre du jour d'inscrire un échange.

Sinon, pour rappeler que ces dotations initiales de fonctionnement représentent un montant de 14,6 millions d'euros en 2018, que s'y ajoutent des dotations complémentaires de fonctionnement pour différents objets évidemment pertinents mais pour une somme plus modeste de 340.000 euros. Qu'il y a 3,3 millions d'euros mobilisés pour des subventions d'équipement permettant l'achat par les collèges de mobiliers, de photocopieurs, de matériels pédagogiques et informatiques.

Il y a également des subventions en hausse, 1,8 million d'euros en 2018 contre 500.000 euros en 2017, pour assurer l'entretien et l'embellissement des collèges. C'est vraiment, pour moi, une priorité de profiter et de l'été 2018 et de l'été 2019, et des étés suivants, pour porter un effort tout particulier sur l'embellissement des collèges.

Je pourrais également, mais je vais manquer de temps, évoquer notre dispositif de dotations de soutien au projet éducatif, vous l'avez évoqué vous-même, Jean-Noël, qui fait l'objet d'un autre projet de délibération présenté lors de ce Conseil. C'est une enveloppe de 1,4 million d'euros par an répartie entre les 115 collèges publics parisiens, en fonction de leur groupe académique, et donc du public qui y est accueilli. Cela peut aller de 20.500 euros pour un collège en éducation prioritaire, à 2.000 euros, plus modeste, pour un collège dit du groupe 1.

J'espère que ces quelques rapides éléments de réponse vous auront confortés dans le fait que notre majorité municipale porte un grand engagement qui nous mobilise pour les collèges parisiens. Je vous donne évidemment rendez-vous prochainement, je l'espère, en 6e Commission, pour aller plus loin dans notre échange.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 128 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 128 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASCO 15 G).

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes PCF-FG et GEP relatif aux incidents survenus au lycée Arago.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux incidents survenus au lycée Arago.

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES et Marie ATALLAH relatif à l'accès à l'enseignement supérieur et aux choix des filières.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 129, 130 et 131 sont relatifs aux incidents survenus au lycée Arago et à l'accès à l'enseignement supérieur.

Je donne la parole au premier orateur, M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons déjà parlé ici hier des événements du lycée Arago. Les témoignages s'accroissent, et la légitimité des ordres donnés aux forces de l'ordre ne cesse d'être questionnée. L'absence de réponse du Préfet hier aux questions précises qui lui étaient posées, révèle le flou artistique autour de cette intervention policière.

Quand il y a un flou, il y a un loup, disent certaines grands-mères. Nous voulons donc lever le voile sur cette affaire, et avoir plus d'éclaircissements sur ces événements qui peuvent être tant une bavure administrative, mais qui peuvent aussi être une volonté politique du Gouvernement d'instrumentaliser les forces de l'ordre pour éteindre la contestation elle-même politique de ses choix idéologiques.

Car les événements du lycée Arago ne sont pas une petite histoire qui s'éteint d'un coup de communication. A l'issue de la manifestation du 22 mai, de nombreux lycéens et lycéennes envisagent d'organiser une assemblée générale. Alors que l'occupation est pacifique, les forces de l'ordre sont rapidement dépêchées sur le lieu pour évacuer les jeunes et pour opérer des arrestations massives. 102 lycéens dont 44 mineurs seront interpellés. Ils seront retenus dans des "paniers à salade" de nombreuses heures, avant d'être "dispatchés" dans différents commissariats pour se voir notifier une garde à vue de 24 heures, renouvelée parfois.

De nombreux parents n'ont même pas eu accès à des informations sur ce qui arrivait à leurs enfants. On les a traités comme des délinquants violents, c'est injustifiable et c'est incompréhensible. On savait que La République en marche était adepte d'une politique d'une violence sociale inégalée, mais on peut s'interroger, au vu de ces événements, sur la violence concrète de son action policière.

Nous demandons donc, dans notre vœu, à ce que le Préfet vienne expliquer en Commission le déroulé de l'intervention de ses hommes, afin que nous comprenions enfin quelle est la nature de ces événements.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La situation était extrêmement grave. D'abord, rappelons le fond de l'affaire. Le fond de l'affaire, c'est "Parcoursup", et la loi O.R.E. La colère des lycéens et lycéennes et de leurs parents est totalement légitime, ainsi que celle des étudiants. En effet, aujourd'hui, après les premiers résultats de "Parcoursup", on sait que près de la moitié des lycéens en France n'ont pas eu de réponses favorables à la formulation de leurs vœux.

Nous savons également qu'on va être dans une situation de remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire donnant accès à l'inscription dans la filière de son choix. Ce n'est pas rien. La colère contre ce qui s'apparente à une mesure de ségrégation sociale dans l'enseignement supérieur et de remise en cause de la liberté de choisir ses études est légitime.

Ensuite, il y a un droit des lycéens à s'organiser, la démocratie lycéenne qui a été acquise et conquise. Je sais qu'ici, beaucoup ont fait partie, lors de leur jeunesse, de ce combat lycéen et de ce combat étudiant. J'espère qu'ils vont s'en souvenir en votant les trois vœux présentés.

Que s'est-il passé ce mardi 22 mai, lorsque des étudiants et des lycéens souhaitent mettre en place une assemblée générale inter-établissement dans le lycée Arago ? Ils sont l'objet d'interpellations massives sans précédent, 101 interpellations. Ces interpellations ont donné lieu, sur ordre du Ministère, à des placements en garde à vue.

Il faut savoir les conditions dans lesquelles cela s'est déroulé : en violation totale des règles de procédure. Signification de la garde à vue après plus de cinq heures de rétention au commissariat du 18e rue de l'Évangile et non, par exemple, à la fin de la première heure comme la loi l'impose.

Les interpellés ont parfois été enfermés dans un bus sans pouvoir boire, s'alimenter ou aller aux toilettes avec, pour les mineurs, le fait que les parents n'ont même pas été contactés par les autorités de police avant la fin de la troisième heure.

Je n'ai, hélas, pas le temps de tout détailler, mais nous sommes sur des situations de mise en examen. On sait que ces répressions, qui cherchent à faire taire la jeunesse, se sont reproduites dans d'autres établissements scolaires. Il faut que cela cesse.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame MAQUOI...

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans deux semaines commencent les épreuves du baccalauréat. Pour une génération, ces deux semaines sont cruciales, stressantes, à traverser pour obtenir ce premier diplôme.

Pour un certain nombre de lycéens, et permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour les lycéens professionnels, ils seront les premiers de leur famille à obtenir ce sésame.

Or, dans cette même période, les résultats incertains de "Parcoursup" ajoutent un stress inutile et supplémentaire. Paris est l'académie où il y a le plus de jeunes souhaitant entamer des études. Or, "Parcoursup", et cela a été rappelé avant, est un outil qui instaure une sélection à l'université et qui essaie de justifier de ne pas augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur pour accueillir, dans de bonnes conditions, une génération plus nombreuse que la précédente.

Cette absence de perspective d'avenir génère des réactions de contestation des lycéens et des lycéennes qui ont été réprimées durement par le Gouvernement. C'est pourquoi, avec Pascal CHERKI, Virginie DASPET, Carine PETIT, Yves CONTASSOT, Sandrine MÉES et Marie ATALLAH, nous souhaitons que le Conseil de Paris s'indigne de la façon dont les jeunes Parisiens sont traités, et nous condamnons les gardes à vue qui sont, pour nous, injustifiées.

Nous demandons au Gouvernement d'entendre les revendications des lycéens et qu'un véritable dialogue s'engage, pour trouver des solutions viables pour l'avenir viable de cette génération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

Je donne la parole pour répondre aux orateurs à M. Patrick BLOCHE, ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Une réponse commune à ces trois vœux qui portent sur un même sujet, les conditions de l'interpellation, en marge de la manifestation du 22 mai dernier, de 102 jeunes lycéennes et lycéens, dont 34 mineurs, suite à la brève occupation du lycée Arago pour y tenir une assemblée générale.

J'ai évidemment été très attentif avec Colombe BROSSEL et Catherine BARATTI-ELBAZ que j'associe à mes propos, aux différents témoignages sur les conditions de ces interpellations et gardes à vue. Une émotion tout à fait légitime s'est exprimée. Nous avons évidemment été témoins de ce qui a pu être la grande inquiétude des parents, notamment des parents de jeunes mineurs, qui n'avaient pas été informés de ces placements en garde à vue.

Le Préfet de police s'est exprimé hier lors des questions d'actualité. M. le directeur de cabinet va également intervenir. Je voudrais dire en l'occurrence que l'Exécutif donnera un avis favorable, sous réserve de l'adoption d'amendements, aux vœux n^{os} 129 et 131, mais par contre donnera un avis défavorable au vœu n° 130 de Danielle SIMONNET, car il y est indiqué que les règles de procédure ou de droit ont été violées.

Dans le cas de notre Etat de droit, ce n'est pas au Conseil de Paris, mais bien à la justice, si elle est saisie, et je crois qu'elle l'est ou le sera, de le dire. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable dans le cadre de ce que l'on appelle communément la séparation des pouvoirs.

Parallèlement, je me réjouis que le Défenseur des droits, parce que c'est son rôle, ait été saisi par un collectif de parents, d'intellectuels et de citoyens engagés.

Je pense qu'il est très important, j'en termine, de traduire à travers notre échange, notre inquiétude partagée et celle exprimée par la jeunesse quant à son insertion dans la société et immédiatement quant à l'accès à l'université dont la mise en place de "Parcoursup" est l'une des expressions qui doivent être considérées à leur juste mesure.

Nous devons toujours rappeler que le respect du droit des personnes est un élément constitutif de la confiance nécessaire que doivent pouvoir ressentir les individus dans les institutions, particulièrement à l'adolescence ou au commencement de la vie d'adulte et que la manifestation est un élément constitutif du processus de socialisation politique de la jeunesse et l'un des composants de la vitalité d'une société démocratique.

Nous sommes un certain nombre ici à pouvoir en témoigner quant à ce que nous faisons nous-mêmes quand nous étions jeunes.

Je rappellerai, pour finir, cette très belle phrase de Jean Zay, qu'il a prononcée en décembre 1936 : "Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le Préfet de police a été amené à répondre à une question d'actualité hier après-midi. Vous me permettrez ici de reprendre ses propos et de répondre notamment sur trois aspects évoqués aujourd'hui.

D'abord, le contexte général, cette intrusion dans le lycée Arago a eu lieu en marge de la manifestation du 22 mai, qui elle-même avait été maillée d'incidents en marge du défilé. Je ne reviens pas sur les éléments que le Préfet de police a apportés.

Au moment de la dispersion place de la Nation, une centaine de personnes sont entrées de force dans le lycée Arago, sans l'autorisation du chef d'établissement qui se trouvait à l'intérieur, et selon les informations communiquées par le chef d'établissement, ont commencé à commettre des dégradations, avec par ailleurs la disparition de matériels informatiques. Voilà pour les faits.

La chef d'établissement, au vu de ces éléments, ayant la responsabilité de cet établissement, a sollicité le concours de la force publique pour évacuer les locaux dont elle a la responsabilité.

C'est sur l'ordre personnel du Préfet de police que les forces de l'ordre sont intervenues pour déloger les manifestants.

Deuxième point de clarification : le cadre légal de l'action des services de police, puisque j'ai entendu les mots de manipulation ou d'instrumentalisation. C'est la loi, c'est le Code pénal. Un article du Code pénal a été rappelé in extenso par le Préfet de police hier, qui prévoit que "le fait de pénétrer ou se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire sans y être habilité, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, notamment le chef d'établissement, dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement, est puni d'un an d'emprisonnement et de 7.500 euros d'amende". Autant dire que c'est un délit. Des peines plus graves sont prévues lorsque ce délit est commis en réunion, comme c'était le cas le 22 mai. C'est la loi de la République, elle s'applique à tous, aux majeurs comme aux mineurs, et aux 102 manifestants interpellés le 22 mai, parmi lesquels 34 mineurs. Je rappelle que sur ces 34 mineurs, il y avait 2 élèves de l'établissement, lycée Arago.

Troisième sujet qui a été évoqué ici : la régularité des procédures. Une mesure de garde à vue n'est pas décidée par le Ministère de l'Intérieur, mais, sous l'autorité du Procureur de la République, par des officiers de police judiciaire. Elle est strictement encadrée par le Code de procédure pénale. Le Parquet a décidé de déférer plus des

trois-quarts des individus qui avaient été interpellés. C'est un taux extrêmement important. Je pense que le Procureur de la République de Paris, s'il avait estimé que les règles de procédure pénale avaient été violées à l'occasion de ces gardes à vue, n'aurait sans doute pas pris ces décisions.

Je répète ici, comme le Préfet de police a été amené à le faire, pour clarifier les choses : que les règles de déontologie et les principes de procédure pénale ont été respectés.

S'il appartient au Préfet de police et à tous les services placés sous son autorité de respecter scrupuleusement les règles de déontologie, les règles de procédure pénale et les dispositions législatives applicables sur le territoire de la République, s'il lui appartient de veiller au bon déroulement des manifestations - et nous le faisons plus de 5.000 fois par an à Paris en accompagnant les organisateurs et en veillant à la sécurité des événements, qu'ils soient organisés - il appartient aussi au Préfet de police, aux termes de la Constitution, de veiller au respect de la loi. C'est ce qui a été fait le 22 mai dernier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Avant de soumettre l'ensemble des vœux aux voix, j'ai une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN. Je vous donne la parole.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Je répondrai aux trois vœux en une seule fois.

Monsieur le Représentant du Préfet, l'affaire est d'importance. Il s'agit de la confiance de la jeunesse envers la police et, je dirai même, de la confiance des élus envers la police. C'est cela, mon sujet à moi. Et quand le Préfet, comme vous aujourd'hui, ne répondez pas à la question que l'on vous pose, ce n'est pas de nature à établir la confiance. On ne vous interroge pas sur le principe même de l'intervention, mais sur des jeunes qui ont été parqués dans des cars, sans avoir à manger, sans pouvoir aller aux toilettes, sans pouvoir boire, sans contact avec leurs parents. On vous interroge sur une mise à nu d'un adolescent, sur des brutalités qui ont été filmées, avec plusieurs témoignages de journalistes. On vous interroge sur la manière dont la force légitime a été utilisée. On ne vous interroge pas sur les décisions du Parquet, ni sur le principe même de l'intervention.

Or, sur ce point central, sur lequel on vous a interrogés hier, sur lequel vous l'êtes aujourd'hui, vous ne répondez pas. Le Préfet n'a pas répondu et cela me désole, parce que moi je suis de ceux qui militent depuis toujours pour une police républicaine qui a la confiance des gens, des jeunes et des élus. Je suis contre le discours anti-policier. J'aime la police. Je le répète : j'aime la police, Monsieur le Représentant du Préfet. Mais, pour l'aimer, faut-il que cette police reconnaisse, parfois, comme tout le monde, qu'elle fait des conneries, qu'elle a des dérapages qu'elle ne maîtrise pas. Parce que l'on fait tous des erreurs.

La réponse langue de bois, qui a été celle du Préfet et qui est la vôtre aujourd'hui, me désole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix l'ensemble des vœux qui ont été présentés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 des groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, avec une proposition d'amendement de l'Exécutif qui est acceptée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 332).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 de M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, M. CONTASSOT, avec un amendement proposé par l'Exécutif qui est accepté, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 333).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons suspendre la séance. Je vous propose de la reprendre à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous propose de reprendre la séance.

Vœu déposé par Mme Nathalie MAQUOI, M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Carine PETIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Sandrine MÉES, Marie ATALLAH, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Hervé BÉGUÉ relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 132 relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée".

C'est un vœu cosigné par de nombreux conseillers de Paris et je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Une directive européenne intitulée "équilibre entre vie professionnelle et vie privée" propose à chacun des parents quatre mois de congés rémunérés à hauteur des indemnités maladie à la naissance d'un enfant. C'est une harmonisation par le haut inédite. En France, seulement 3,5 % des hommes prennent un congé parental. Les femmes le prennent en priorité, choix qui pèse sur leur carrière. Un congé parental allongé pour l'un et l'autre parent permettrait de favoriser l'égalité hommes/femmes et correspondrait à un souhait des parents.

Or, la France s'oppose à cette directive. Nous vous proposons donc par ce vœu qui a été adopté dans le 20^e arrondissement, déposé par Pascal CHERKI, Virginie DASPET, Carine PETIT, Nicolas BONNET-OULALDJ et Hervé BÉGUÉ, que la Ville affirme son soutien à cette directive.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux signataires de ce vœu qui ont pris une excellente initiative pour que notre Assemblée apporte son soutien à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, qui initie une harmonisation des politiques familiales à l'échelle de l'ensemble des Etats membres à travers l'instauration d'un congé de paternité d'au moins dix jours afin de permettre à chaque parent de tisser des liens privilégiés avec leur enfant le plus en amont possible, ce qui est déjà en vigueur en France, et la mise en place d'un congé parental d'une durée de quatre mois, rémunéré à hauteur des indemnités maladie, afin de favoriser le recours des deux parents à ce dispositif.

De ce fait, vous l'avez rappelé, chers collègues, le congé parental est évidemment au cœur d'enjeux forts en matière d'égalité femmes/hommes dans le couple et de conciliation des temps de vie des familles.

Malgré les ambitions formulées par ce dispositif, il y a toujours une très grande actualité à réaffirmer ces objectifs, car aujourd'hui le profil des bénéficiaires compte majoritairement des femmes avec de faibles revenus et la Cour des comptes a constaté une faible attractivité du dispositif en direction des pères, due notamment à l'absence de réelle rémunération du dispositif.

De ce fait, en cohérence avec la politique menée par la Ville de Paris depuis 2001 en direction des enfants et de leur famille, et réaffirmée dans la stratégie parisienne en direction des familles portée avec talent par Dominique VERSINI, l'Exécutif évidemment ne peut que donner un avis favorable à ce vœu, avec un amendement qui vous a été proposé et qui ne vise qu'à l'enrichir et à le compléter.

Encore merci pour ce beau vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que l'amendement est accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 334).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 133 relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, voilà bientôt 10 ans que la loi sur le S.M.A. est en vigueur et voilà 10 ans que nous vous demandons la même chose à chaque mouvement de grève : avez-vous l'intention de vous conformer un jour à la loi en organisant un service minimum d'accueil des élèves lorsque les enseignants sont en grève ? Vous feignez de ne pouvoir matériellement assurer ce service aux familles en raison du manque d'agents volontaires pouvant se substituer aux enseignants ; nous avons bien compris que cela vous arrangeait plutôt bien.

Que les familles parisiennes soient obligées de pallier la carence de la Mairie vous importe finalement assez peu. C'est d'autant plus curieux que vous savez que le système D auquel vous contraignez les parents revient bien souvent à prendre une journée de congé et vous savez que, la plupart du temps, ce sont les mamans qui assument ces aléas au détriment de leur situation professionnelle.

Pour l'heure, parce que les familles sont légitimes à exiger un service équivalent à celui de Bordeaux, de Nantes ou de Lille et parce que la loi le permet, nous vous demandons de déléguer cette compétence aux maires d'arrondissement à travers les caisses des écoles. Je me plais à penser que la proximité facilitera peut-être l'organisation du service minimum. Je crois également que nous en avons les moyens matériels et humains à travers les associations de parents, les associations de retraités, les étudiants, les associations familiales, les associations culturelles et de loisirs, etc.

Je sais enfin que les parents nous en seront gré.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai découvert avec étonnement ce vœu, puisqu'il a déjà été présenté au mois de mai. Il revient au mois de juin et il n'y a pas de nouveauté sur ce sujet.

Je répondrai avec une sérénité très "blochienne" que certains connaissent depuis longtemps sur les bancs et je répondrai donc en rappelant que la Ville de Paris met en œuvre le service minimum d'accueil chaque fois que cela est possible, sur la base du volontariat des agents car nous pensons que le volontariat d'une part et la qualification professionnelle d'autre part sont deux conditions nécessaires pour l'accueil des enfants.

Il n'y a donc de la part de la Ville - et vous me mâchez quelque part le travail en le rappelant vous-même dans votre vœu - aucun refus d'appliquer la loi. Ainsi, en 2018, ce sont 66 S.M.A. qui ont été mis en place sur les quatre journées de grève recensées depuis le début de l'année. Ainsi, 1.507 enfants ont été accueillis pour 233 animateurs mobilisés.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, je vous incite très sereinement à retirer votre vœu, sinon, avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - M. le maire du 6e arrondissement a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je ne résiste pas à apporter ma contribution à la réponse de l'excellent adjoint chargé des affaires scolaires, étant, d'ailleurs, un peu à l'origine du vœu qu'a présenté Daniel-Georges COURTOIS. J'ai entendu votre réponse qui est, effectivement, la réponse classique que vous faites, mais laissez-moi vous dire, cher Patrick BLOCHE, même si vous avez succédé à Alexandra CORDEBARD, l'ancienne et excellente adjointe, que ne pas réussir, depuis 10 ans, à susciter un peu de volontariat parmi les très nombreux animateurs de la Ville, qui ont d'ailleurs été renforcés, c'est un peu du jésuitisme politique. C'est même poussé à l'extrême. Je crois même que c'est... Très sérieusement, ce n'est pas très sérieux.

Je pense que la Maire de Paris, qui a quelques difficultés en ce moment, aurait intérêt, justement, à aider les Parisiens. Là, je vous aide à l'aider. Je voulais vous suggérer que le volontariat se renforce parmi les animateurs de la Ville de Paris. Ce serait une très bonne chose, d'abord, pour les Parisiennes et les Parisiens qui sont parents d'élèves.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs de restauration scolaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 134 relatif aux tarifs de restauration scolaire.

La parole est à Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons appris, à l'issue d'une réunion technique, que l'Exécutif prévoyait d'augmenter de 2 % le tarif des cantines scolaires. D'abord, ce n'est pas la première fois que ces tarifs augmentent pour les parents, puisqu'en 2012, puis en 2014, la facture de la restauration scolaire s'était déjà alourdie pour les parents d'élèves, alors même que la Mairie de Paris ne cesse de communiquer sur une alimentation durable soi-disant accessible à tous et pour tous. Mais cette augmentation est un artifice comptable puisque tout cela permettrait de masquer une diminution de la subvention de la Ville, qui pourra évidemment communiquer sur une gestion prétendument sobre aux dépens des Parisiens et, en particulier, des parents qui sont encore mis à contribution pour boucler le budget des caisses. On cherche encore la vision budgétaire de long terme.

Les objectifs de moyen terme fixés par la Ville de Paris poussent les caisses des écoles à s'adapter sans cesse à fournir des repas toujours plus qualitatifs. Elles y parviennent, à raison d'une caisse par arrondissement. Ce sont des structures réactives qui parviennent, d'une convention à l'autre, à négocier leurs contrats pour maintenir leur

équilibre économique tout en améliorant leur offre. Cette organisation réellement pertinente permet de garantir des repas de qualité pour un tarif acceptable. Mais la réactivité de ces structures doit aller de pair avec la prévisibilité des budgets. Une augmentation des tarifs à courte échéance risque, une fois encore, de bouleverser l'économie générale des conventions passées par la caisse des écoles avec la Mairie de Paris.

Nous attendons, en tant que présidents des caisses des écoles, non seulement de la stabilité dans nos relations contractuelles avec la Mairie de Paris, mais aussi une stabilité pour les parents qui contribuent fortement aux repas de leurs enfants. Cette augmentation de tarif n'est pas si faible que cela, pas si symbolique que cela, et elle marque un désengagement effectif de l'Exécutif, qui fait de la consommation du bio et du durable son soi-disant cheval de bataille, tout en reportant son coût sur les familles sans même leur demander leur avis, lorsque l'on s'engage dans une politique, on est en charge de la financer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - J'ai terminé.

Il serait donc incompréhensible de gripper le fonctionnement de ce service par ce projet de hausse irresponsable et non concerté des tarifs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais indiquer à M. le Maire du 6e arrondissement, à Jean-Pierre LECOQ, qu'étant un enfant de l'école publique, je n'ai pas subi d'influence jésuitique particulière.

A Madame la Ministre et maire du 7e arrondissement, je souhaiterais, tout d'abord, compte tenu des considérants du vœu, rappeler que votre groupe a combattu de façon constante l'unification des tarifs qui s'appliquent désormais aux 20 caisses des écoles. En l'occurrence, je ne considère pas que l'hétérogénéité des caisses doive conduire à des tarifs différenciés. Je pense que ce qui doit nous unir, c'est l'égalité de traitement des Parisiens devant le service public de la restauration scolaire, où qu'ils habitent et partout où les enfants sont scolarisés.

Je ne reviens pas sur la création des tranches 9 et 10. Je rappelle que le prix du repas à 7 euros pour la tranche 10 correspond aux revenus d'un couple avec deux enfants, ayant des revenus égaux ou supérieurs à 15.000 euros par mois. Tout cela est donc raisonnable. C'est un effort proportionné qui est demandé.

J'en arrive à l'objet de votre vœu. En l'occurrence, il n'est pas question, à l'heure où je vous parle, d'augmenter les tarifs de restauration scolaire. Je vais néanmoins consulter les 20 maires d'arrondissement, qui sont 20 présidentes et présidents de caisses des écoles, pour recueillir leurs besoins de financement et leurs avis. Si, bien sûr, une majorité d'entre eux me demandent une augmentation, même modeste, je saurai la prendre en compte dans la décision qui sera, le moment venu, celle de la Municipalité. Mais, à l'heure d'aujourd'hui, on n'augmente pas les tarifs de restauration scolaire.

Donc, avis défavorable au vœu, ou plutôt demande de retrait puisque le sujet n'est pas d'actualité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu est maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - J'ai bien entendu les explications de Patrick BLOCHE et j'entends qu'il y aura une consultation. J'y consens. Simplement, c'est d'actualité, cela a été acté à une réunion.

Je suis donc obligée de le maintenir.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne voudrais pas que l'on reste sur l'idée qu'une hausse des tarifs aurait été actée dans une réunion. En tout cas, pour l'adjoint que je suis, il n'y a pas, à l'ordre du jour de ma délégation, d'augmentation des tarifs.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est bien noté.

J'ai une demande d'explication de vote de la part d'Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'allons pas voter ce vœu. Ce que l'on aimerait, c'est qu'il y ait un peu de cohérence. Quand on regarde les tarifs qui sont appliqués par la Région en matière de restauration scolaire, on aimerait que vous ayez le même discours. Le tarif le plus bas est 12 fois supérieur à celui de la Ville pour les plus pauvres.

Le tarif le plus élevé est nettement inférieur à celui pratiqué par la Ville, pour, en plus, des niveaux de revenus très inférieurs à ceux de la Ville. Autrement dit, vous avez resserré complètement à la fois le niveau des revenus et la tarification. C'est de l'injustice absolue. Avant de faire la leçon à Paris pour les tarifs qui sont de sa responsabilité, faites la même démarche auprès de Mme PÉCRESSE !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 134 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 135 relatif aux rythmes scolaires.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je vais commencer par répondre à l'excellent collègue Yves CONTASSOT. 12 fois 0, cela ne fait pas grand-chose. Quand on multiplie un montant pas très important, cela fait encore une somme pas très importante. Ensuite, ce sont les tarifs K. Vous avez ajouté deux tarifs supplémentaires. Une demande que je ferai à Patrick BLOCHE sera de revenir à 8 tarifs et non pas d'en avoir 10.

Sur le vœu, là encore, pardonnez-moi, mon cher adjoint, vous savez, l'éducation, c'est un peu l'art de la répétition. Nous allons donc présenter, à chaque séance du Conseil de Paris, un vœu sur les rythmes scolaires dans la mesure où, avec un certain nombre de considérants, vous n'ignorez pas que sans doute près de 90 % des villes, des communes de France repasseront, abandonneront les T.A.P. à la prochaine rentrée, que de très grandes villes - Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, et même Lille, de votre amie Martine AUBRY - abandonnent cette réforme, que seule la ville de Paris s'évertue à considérer comme remarquable. Il suffit de parler à un certain nombre de directeurs d'école et d'enseignants pour avoir une vue et une opinion totalement différentes. Mais sans doute que l'on ne fréquente pas les mêmes directeurs et directrices, même si j'ai recueilli de nombreux avis dans l'Est parisien.

Compte tenu de tous les considérants que nous apportons dans ce vœu, nous souhaitons qu'une fois de plus la Ville consulte les conseils de parents d'élèves sur l'opportunité de maintenir cette réforme après évaluation.

Nous proposons, pour le 9e arrondissement de ma collègue et amie Delphine BÜRKLİ et pour le 6e arrondissement que j'ai l'honneur de diriger, qu'une expérience soit faite - éventuellement dès la prochaine rentrée et il n'est pas trop tard pour le faire - pour que nous puissions effectivement dans le 6e et le 9e arrondissement revenir à une semaine organisée autrement, avec une concentration sur le mercredi des activités périscolaires, car il n'est pas question de laisser les parents d'élèves sans solution le mercredi.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi effectivement, répétition, mais vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire du 6e arrondissement. La seule nouveauté depuis notre dernier échange, qui datait de la dernière séance du Conseil de Paris, c'est que j'ai participé pour mon plus grand plaisir à la réunion du 15e arrondissement qui a duré modestement 3 heures et demie et qui était centrée justement sur les nouveaux rythmes éducatifs. Nous avons eu des échanges extrêmement

fructueux, au terme desquels il était convenu qu'il fallait continuer à progresser - c'est mon engagement - en suivant les recommandations de la M.I.E. sur le périscolaire parisien parce qu'il y a toujours des marges de progression.

Je ne vais pas être très long mais je voudrais rappeler que ce n'est pas à la Ville de fixer l'ordre du jour des conseils d'école et je ne saurais faire d'ingérence. En l'occurrence, ce sont les directrices et directeurs d'école qui fixent l'ordre du jour des conseils d'école. Comme vous le savez, ce ne sont pas des agents de la Ville mais des fonctionnaires de l'Education nationale qui donc ne sont pas placés sous mon autorité.

Je rappelle, pour terminer, qu'en tout cas il n'est pas, pour moi et pour la Maire de Paris, envisageable que des arrondissements volontaires expérimentent une nouvelle organisation, car c'est bien la commune qui a la liberté de choisir. Déjà que l'éducation est moins nationale depuis le décret Blanquer avec des communes à 4 jours et des communes à 4,5 jours, il est hors de question qu'il y ait des arrondissements à 4 jours ou à 4,5 jours. Il n'y a qu'une seule école publique à Paris.

Donc, avis défavorable au vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 135 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre du Plan Climat dans les crèches et les écoles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 136 relatif à la mise en œuvre du Plan Climat dans les crèches et les écoles.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

La réhabilitation thermique des crèches et des écoles contribue naturellement à l'objectif, que nous avons et pour lequel nous sommes tous engagés, de baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de moins 20 % d'ici 2020.

Le problème est que la mise en œuvre de ce programme de réhabilitation dans les écoles concernées a conduit à de nombreux dysfonctionnements. On a notamment constaté le matin des températures dans les salles de classe très faibles à 15 degrés. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'améliorer l'encadrement de ce dispositif en nommant, au sein de chaque caisse des écoles parmi les agents déjà en poste, un référent pour le Plan Climat ; il serait chargé non seulement de suivre le contrat de performance énergétique des crèches et des écoles concernées de son territoire, mais également de faire l'interface avec les personnels des crèches et des écoles lorsque des dysfonctionnements apparaissent.

Dans ce vœu, nous en profitons aussi pour demander que l'Exécutif central revienne sur sa décision, qui concerne la crèche Ballu du 9e arrondissement, d'annuler sans explication l'opération de changement de toutes les menuiseries de cette crèche. C'est un deuxième objet de ce vœu que je présente au nom de Delphine BÜRKLI et de l'équipe du 9e arrondissement.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour l'intérêt que vous manifestez à travers ce vœu sur deux sujets que nous avons à cœur de porter à Paris : la mise en œuvre du Plan Climat et la qualité de l'accueil offert aux petits Parisiens, à leur famille et aux professionnels au sein de nos équipements.

S'agissant de la crèche Ballu, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire de vive voix en 6e Commission et à Mme la Maire, il ne s'agit pas d'une annulation : le changement des menuiseries de la crèche Ballu interviendra bien au cours de l'année 2019 ; il s'agit seulement d'un report pour organisation de travaux.

Sachez, par ailleurs, que nous avons à cœur d'inscrire la petite enfance comme la première marche pour lutter contre le changement climatique et ce, dans tous les aspects de l'accueil de l'enfant.

Quelques sujets vont au-delà des travaux et des simples températures que vous évoquez : 50 % d'alimentation durable sont proposés aux enfants au sein des crèches, démarche pour laquelle nous avons été labellisés par Ecocert ; c'est la création également de crèches innovantes en bois construites avec des matériaux de réutilisation pour affaiblir l'empreinte carbone de nos constructions, avec par exemple le cas de la crèche Trouseau qui passe également à ce Conseil de Paris. Les exemples dans les écoles élémentaires ne manquent pas également et Patrick BLOCHE serait en capacité de nous les citer avec plaisir.

Enfin, s'agissant de votre deuxième demande, nous vous rejoignons sur l'importance de décliner concrètement les objectifs du Plan Climat et c'est pourquoi nous nous en sommes donnés les moyens. Au sein des C.A.S.P.E., les responsables du pôle équipement et logistique ont intégré les exigences liées au Plan Climat en lien avec le service de l'énergie. Par ailleurs, nous agissons aussi sur les pratiques professionnelles avec la mise en œuvre des ambassadeurs de l'énergie de la DCPA chargée de promouvoir les comportements vertueux en matière de consommation d'énergie et de sensibilisation au Plan Climat.

L'ensemble de vos demandes ayant été comblé, je vous invite à retirer votre vœu à défaut ce sera un avis défavorable bien sûr.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Bien sûr. Compte tenu de l'explication qui vient d'être donnée, je ne comprends absolument pas pourquoi un avis défavorable a été donné. C'est désespérant.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu.

Il y a une demande d'explicables de vote ? Non ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création de places de crèche dans les quartiers prioritaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 137 relatif à la création de places de crèche dans les quartiers prioritaires.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu de mon collègue Jérôme DUBUS.

Considérant que nous avons environ 34.000 places en crèche aujourd'hui pour 2.300.000 habitants, certes, c'est un effort important, mais qui est inégalement réparti ;

Considérant que les quartiers prioritaires de "politique de la ville" n'ont pas de crèches à moins de 500 mètres pour un tiers d'entre eux, une des conséquences étant que seulement aujourd'hui 5 % des enfants des 20 % des ménages les plus modestes sont accueillis en crèche contre 30 % pour les autres ;

Considérant que les places en crèche ne couvrent que 22 % des besoins de ces quartiers prioritaires de la "politique de la ville" et alors que le Gouvernement, le Chef de l'Etat se sont engagés à créer 30.000 places en crèche supplémentaires durant le quinquennat, en précisant que : dans les quartiers les plus difficiles l'Etat prendra sa part avec un financement supplémentaire pour un montant de 1.000 euros par place dans les quartiers prioritaires de la ville, nous demandons que la Ville s'engage dans la création de places de crèche supplémentaires dans les quartiers prioritaires "politique de la ville" en s'inscrivant dans l'action du Gouvernement.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis très surprise du contenu de ce vœu qui ne prend pas en compte les efforts sans commune mesure conduits par Paris depuis plus de dix ans pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance dans tous les quartiers en demande et avec une attention permanente dans les quartiers "politique de la ville".

Pour votre information, je me permets de vous rappeler ce bilan qu'aucune autre ville française ne peut revendiquer. Un enfant sur deux de 0-3 ans est accueilli au sein d'une crèche financée par la Ville de Paris, c'est supérieur à la moyenne nationale qui est de 16 %. Paris est le premier département de France en matière d'accueil de la petite enfance, place que nous allons conforter avec la création de 5.000 places supplémentaires entre 2014 et 2020.

La création de places de crèche dans les Q.P.V. constitue un objectif. Il est inscrit dans la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, et ce dès 2015, et je vous invite à la relire. Il est réaffirmé dans le contrat de ville 2015-2020. Il est mis en œuvre dans le cadre du programme de création des 5.000 places de crèche souhaitées par Anne HIDALGO, la Maire de Paris.

Les places créées sur ces territoires constituent plus du tiers du parc parisien dans sa globalité, et cet effort se poursuit puisque 20 % du programme de création des 5.000 places se fera dans les quartiers "politique de la ville".

Au-delà des considérants inexacts, voire fallacieux de votre vœu, comme le lien présumé entre déménagement et manque de place en crèche et vos chiffres que je vous invite à revoir, je vous signale qu'en plus de la création de places, nous ne ménagesons aucun effort pour accompagner les plus vulnérables vers un parcours d'accueil adapté.

Nous avons réalisé une étude avec l'APUR pour lutter contre le non-recours des familles à un mode d'accueil. Nous avons créé les premières crèches à vocation d'insertion professionnelle en partenariat avec la C.A.F. et Pôle Emploi pour accompagner les familles en matière d'insertion, dispositif désormais déployé sur le reste du territoire.

Sachez également que dans un objectif de mixité, les enfants en situation de pauvreté sont d'autant plus nombreux dans les crèches municipales qu'ils ne le sont dans leur arrondissement.

Au-delà des objectifs nationaux fixés dans ce cadre, là encore la démarche initiée par Paris devrait être généralisée par l'Etat dans les prochains mois. Je vous rappelle que toutes ces données concernant l'accueil sont transparentes et accessibles au public, notamment dans les 11 mairies d'arrondissement signataires de la charte "Priorité transparente".

J'espère que vous serez au rendez-vous et à nos côtés pour nous assurer que les aides promises par l'Etat dans ce cadre seront à la hauteur de l'ambition que porte Paris.

Je vous demande le retrait de ce vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je pense que le vœu est maintenu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Voulant nous assurer que cette politique sera bien mise en place, nous maintenons le vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce vœu nous nous abstenons, parce que nous partageons le constat fait par Pierre AURIACOMBE de l'insuffisance de l'offre de places de crèche, mais il nous semble que l'étude de l'APUR révèle que les zones en plus forte tension ne correspondent pas forcément à celles qui relèvent de la politique de la ville. Je pense au 15^e arrondissement, où l'on a plus de 3.000 demandeurs non satisfaits, plusieurs quartiers parisiens comme les Batignolles dans le 17^e, la Muette dans le 16^e, Folie Méricourt dans le 11^e, qui avaient été identifiés par cette étude de l'APUR.

Je ne voudrais pas qu'en votant ce vœu, on dédouane d'une certaine façon la Ville de Paris de sa responsabilité sur ces quartiers, ce qui ne veut pas dire bien entendu qu'il ne faille pas accorder une attention particulière aux quartiers "politique de la ville". Ce n'est pas "raccord", si vous me permettez l'expression, avec l'étude de l'APUR, donc nous nous abstenons.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un dispositif "SOS rentrée" de la maternelle à l'université.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il y a un petit changement dans l'ordre du jour, nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu n° 138 relatif à la création d'un dispositif "SOS rentrée" de la maternelle à l'université.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le fiasco de "Parcoursup" se révèle chaque jour un peu plus. On nous avait promis que le tirage au sort d'A.P.B., qui je le rappelle ne concernait que 0,4 % des étudiants, était un vieux cauchemar. Le cauchemar empire. "Parcoursup" généralise en fait la loterie pour tous.

On nous avait promis jusque dans cet hémicycle, par les zélés servants et servantes de Jupiter, qu'aucun étudiant ne recevrait de réponse négative.

La réalité, c'est que "Parcoursup" bloque l'avenir de nombreux lycéens parfois classés 157^e sur une liste d'attente de quelques centaines de places.

Cerise sur le gâteau prévisible, prévue et prévenue par nous-mêmes dans un vœu de décembre, de nombreux élèves sont refoulés dans tous leurs vœux avec une injustice sociale très marquée.

Là où des classes entières dans les quartiers favorisés ont au moins un choix accepté, des classes entières dans les quartiers pauvres, par exemple de l'autre côté du périphérique, ont tous leurs choix refusés. Un vrai supplice jupitérien, alors même que les lycéens devraient se préparer au bac.

Pour conclure, de nombreux lycéens aujourd'hui sont dans l'incompréhension validant parfois un vœu qui est invalidé le lendemain par le logiciel.

Que pouvons-nous faire pour aider les lycéens et leurs familles victimes de cette politique ? Nous proposons par notre vœu de créer un dispositif de type "SOS rentrée", un dispositif qui permettrait pour les étudiants bloqués à la rentrée dans tous leurs vœux, d'avoir un dialogue éclairé et facilité avec le Rectorat.

Celui-ci restera le dernier recours pour avoir au moins une place dans une formation.

Nous savons que la pauvreté n'est pas qu'économique, mais aussi informationnelle et relationnelle. Nous savons que Paris accueille de nombreuses classes populaires mais aussi des classes moyennes perdues dans les dédales du kafkaïen "Parcoursup".

Les syndicats étudiants sont sur le pied de guerre pour leur venir en aide, mais il y aura certainement des cas compliqués à gérer à la rentrée. Nous proposons de nouer un dialogue constructif avec tous les acteurs et le Rectorat afin de trouver des solutions qui permettent à tous les jeunes de partir dans la vie sur des choix qui leur sont propres.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, c'est évidemment un sujet important. Je rappelle que le titre du vœu c'était "SOS rentrée" de la maternelle à l'université, donc je vais répondre sur les deux sujets en concertation avec Patrick BLOCHE, et différemment.

Pour le scolaire, qui concerne les inscriptions des enfants à l'école primaire ou au collège, les capacités d'accueil des écoles parisiennes sont largement suffisantes compte tenu de la démographie scolaire globalement déclinante.

Lorsque localement il y a un problème de sureffectif, les mairies pratiquent des dérogations administratives. Comme dans tout processus d'inscription, il y a une procédure administrative et des pièces justificatives demandées. Dans certains cas, l'absence de ces pièces - extrait de naissance ou jugement indiquant le titulaire de l'autorité parentale - peut ralentir le processus, mais c'est un problème largement vite résolu.

Je vous confirme qu'il n'y a pas d'enfants sans place dans les écoles et dans les collèges parisiens.

Les autres cas qui peuvent poser problème sont ceux des enfants des familles vivant à la rue, d'enfants Roms, ou ceux résidant dans des hôtels sociaux pour lesquels certaines mairies ne permettent pas l'inscription à l'école.

Nous sommes mobilisés sur ces cas. Pour les enfants à la rue, je rappellerai l'engagement de la Maire de Paris pour que tous les enfants du territoire parisien soient scolarisés et notre mobilisation est aussi forte.

En ce qui concerne le supérieur, nous faisons des points réguliers avec le Recteur de Paris sur l'évolution de "Parcoursup", conformément au vœu déjà adopté par le Conseil de Paris.

Nous serons attentifs aux remontées des associations, notamment du dispositif "SOS inscription", une plateforme d'information, de recensement et d'aide réalisée par des étudiants, des lycéens et des parents d'élèves soutenus par l'Unef, l'U.N.L. et la F.C.P.E. Cette plateforme répond aux questions sur le processus d'inscription, mais également pour délivrer des informations sur les droits des étudiants, notamment l'accès aux bourses et au logement.

Je réitère la position de l'Exécutif déjà affirmée au sujet de "Parcoursup" et de la loi O.R.E., qui est une position de vigilance quant aux effets du dispositif et pour que chaque bachelier dispose d'une place dans l'enseignement supérieur.

En lien avec les associations et comme le recommande le vœu, je vais organiser une rencontre avec les différents acteurs avant le début de l'été.

Patrick BLOCHE et moi-même, après avoir refait un point avec les associations, saisissons le Recteur de ce vœu afin de voir comment nous pouvons formaliser davantage ces dispositifs de vigilance.

Pour conclure, j'é mets un avis favorable si le vœu est amendé dans le sens de ces remarques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'amendement est-il accepté ? Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 138 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 335).

2018 DAE 187 - Budget participatif 2017 "Rénover le Pavillon Laprade" : subvention (317.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris (14e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - M. AZIÈRE nous ayant rejoints, nous examinons le projet DAE 187. Budget participatif 2017 "Rénover le Pavillon Laprade", subvention et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

Monsieur AZIÈRE, c'est à vous.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup de m'avoir attendu.

Tout d'abord, je voudrais dire que ce projet concernant le Pavillon Laprade est un très beau projet. Le Pavillon Laprade est désaffecté, et lui donner une nouvelle vie, un nouvel usage voué au partage, à la solidarité, à l'éco-responsabilité est une très bonne chose.

Je note au passage que le Pavillon Laprade n'est pas la propriété de la Ville de Paris - je croyais que c'était une condition requise pour un projet soumis au budget participatif - mais c'est en quelque sorte, aujourd'hui, une subvention que nous allons voter à la Fondation Cité internationale universitaire de Paris.

Nous allons voter cette subvention de 317.000 euros relative à la réalisation d'une étude préalable destinée à définir les travaux à effectuer pour réaliser ce projet. Je rappelle que le montant total du projet, quant à lui, a été estimé par les services municipaux à 1,3 million d'euros. Cela en fait de loin le projet le plus coûteux du budget participatif, au moins dans le 14e arrondissement.

Il était légitime de se demander comment un projet aussi important avait été choisi par les habitants du 14e arrondissement. Après quelques recherches effectuées par un de mes collègues du 14e arrondissement, Bertrand LESAIN, conseiller d'arrondissement qui siège à mes côtés, on découvre que l'idée initiale a été déposée au budget participatif par un particulier, en l'occurrence une particulière dont on ne connaît, en respectant la règle de l'anonymat des propositions, que le prénom : Justine.

En continuant les recherches, on découvre un autre site Internet consacré à la promotion de ce projet. Le site s'appelle "Justineuneidée.fr", et il est entièrement consacré, sous la plume de ladite "Justine", à inciter les citoyens parisiens à voter en faveur de ce projet, lors du budget participatif, et ce à grand renfort de vidéos très bien faites. Les vidéos, comme le site web, sont manifestement un travail de professionnels, mais le site, lui, n'est pas signé, il n'y figure aucune mention légale ou indications de l'auteur.

On poursuit les recherches en cherchant qui a déposé le nom de domaine de ce site Internet. Grâce aux données publiques disponibles, on se rend compte qu'il s'agit d'une "start-up" appelée "Twelve Monkeys Company" et que son président est aussi président d'une autre entreprise, une agence de communication qui s'appelle "Gorille".

En allant sur le site de cette agence de communication, on se rend compte qu'elle a, parmi ses clients, la Fondation Cité universitaire. Sur son site et sur ses réseaux sociaux, cette agence se réjouit d'avoir produit pour la Cité universitaire une campagne de communication visant à ce que le projet de rénovation du Pavillon Laprade recueille le maximum de votes lors du budget participatif.

La boucle est bouclée. Résultat : le projet de rénovation du Pavillon Laprade, dont une certaine Justine a eu l'idée lumineuse, recueille, lors du scrutin, un total de 967 votes. Et la Cité universitaire de se réjouir, dans les jours qui ont suivi l'annonce des résultats, au travers d'un communiqué de presse intitulé "Les Parisiens ont plébiscité la création de notre espace solidaire et citoyen".

Après cette petite enquête, j'ai trois questions à vous poser, Madame la Maire. La première question est de savoir si vous étiez au courant de cette histoire. La deuxième question est : connaissez-vous le coût de cette campagne de publicité, en quelque sorte, engagée par la Fondation de la Cité universitaire, pour investir dans une campagne de communication auprès d'une agence spécialisée, dans le but d'obtenir le nombre de voix nécessaires ? En gros, qu'est-ce que cela coûte à une structure pour s'acheter une subvention de 1,3 million d'euros qui va lui être versée par la Ville de Paris ?

La troisième question, plus importante, est de savoir si cela ne pose pas un problème au sein de la majorité municipale de voir que l'esprit du budget participatif est ainsi détourné, qu'une structure associative avec de très forts moyens financiers, qui sont des moyens publics, influe, par l'achat d'un lobbying téléphonique ou Internet, sur le résultat du budget participatif.

Bref, que tous les projets ne soient pas à armes égales entre un individu ou un collectif de quartier, d'une part, ou d'autre part, une fondation ou un réseau de professionnels public, parapublic ou privé qui a les moyens de s'offrir les services de professionnels de la communication et qui le fait.

Que comptez-vous dire, par exemple, aux parents d'élèves de l'école Rouvier qui souhaitaient réaménager les abords du groupe scolaire dans le même concours de projets, que son projet n'a pas été retenu ?

Si ce genre de recours à des sociétés professionnelles est aujourd'hui toléré et admis, alors il faut se poser des questions sur le futur du budget participatif. Que l'on puisse utiliser des sociétés professionnelles dans le lobbying téléphonique ou Internet sur un projet ou sur un autre peut engager la crédibilité, par exemple, d'un certain nombre de votes participatifs. Ou alors faut-il concevoir deux types de sélections de projet : une réservée aux professionnels, l'autre réservée aux particuliers ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur AZIÈRE, merci pour votre intervention qui nous permet de mettre en valeur ce très beau projet de rénovation du Pavillon Laprade à la Cité internationale.

Ce projet de délibération, que je co-rapporte avec Antoinette GUHL et Pauline VÉRON, propose une subvention d'investissement de 317.000 euros pour financer les études nécessaires à l'émergence d'un nouveau tiers-lieu qui aura toute sa pertinence dans le Sud du 14^e arrondissement, quartier universitaire en plein développement.

Comme vous le savez, notre ville a besoin de toujours plus de lieux d'études et de vie pour les étudiants. Dès 2014, en partenariat avec le C.R.O.U.S. de Paris, nous avons rénové des cafétérias et des salles de restauration collective inoccupées après le service du déjeuner. Donc, non, il n'est pas nécessaire que les bâtiments appartiennent à la Ville de Paris pour bénéficier des crédits du budget participatif puisque nous avons fait déjà des démarches avec le C.R.O.U.S.

Ces lieux équipés et adaptés aux activités de révisions, seul ou en groupe, permettent d'améliorer les conditions d'étude des étudiants parisiens et leur réussite. Cinq lieux sont désormais ouverts l'après-midi, pour certains jusqu'à 23 heures.

Ce projet de rénovation du Pavillon Laprade prévoit 1,3 million d'euros pour transformer ce bâtiment situé dans l'espace ouest de la C.I.U.P. en un lieu de partage, de solidarité et d'éco-responsabilité.

Vous l'avez dit, le bâtiment était désaffecté depuis la fin des années 80, et une étude est nécessaire avant les travaux de rénovation du Pavillon Laprade pour s'assurer de la faisabilité de l'opportunité de l'opération, et c'est l'objet de ce projet de délibération.

Monsieur AZIÈRE, j'ai entendu votre intervention et je souligne, à ce sujet, qu'en aucun cas, les cadres fixés par la charte du budget participatif parisien n'ont été outrepassés. Il s'agit au départ d'un projet porté par un particulier, qui a été ensuite soutenu par la C.I.U.P., c'est vrai.

Chaque porteur de projet a le droit de chercher à mobiliser autant que possible autour de son projet, et la Ville encourage même les porteurs de projet à structurer leur campagne pour mobiliser un maximum des habitants. Nous fournissons même des kits de communication.

Dans les quartiers populaires, nous finançons un certain nombre d'associations pour aider les habitants qui ont déposé des projets, à faire campagne.

Certes, la C.I.U.P. a utilisé des moyens significatifs avec le recours à un prestataire externe, ce qui est évidemment supérieur aux capacités de mobilisation d'autres acteurs et, donc je comprends votre remarque. Mais la C.I.U.P. l'a fait de bonne foi, au service d'un projet qui sert l'intérêt général de tous les habitants et dans le respect des principes du budget participatif. Rien ne s'oppose donc à la poursuite de ce projet, et je vous invite à voter ce projet de délibération pour rendre possible un projet très positif pour le 14^e arrondissement et pour Paris dans son ensemble.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 187).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes PCF-FG et GEP relatif aux algorithmes locaux de "Parcoursup".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 139 relatif aux algorithmes locaux de "Parcoursup".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas sur les impasses et la violence sociale de la concurrence généralisée de la loi O.R.E., on en a largement parlé.

Je ne reviendrai pas sur les aberrations concrètes du fonctionnement du dispositif "Parcoursup" dont on vient de parler, il y a quelques instants.

Notre vœu porte sur un aspect de détail de l'algorithme "Parcoursup", malheureusement révélateur de la philosophie du Gouvernement et de la loi sur la sélection.

Certains doivent le savoir tant de par la loi sur la République numérique d'octobre 2016 que par le règlement de la R.G.P.D. : nous sommes dans l'obligation de publier les algorithmes et dans la prise de décision concernant des individus.

Pourquoi s'attacher à cette question ? Pour deux raisons. La première concerne les étudiants. Il est intolérable pour eux et il est incompréhensible que leur avenir soit dans les mains d'une machine non contrôlée. Au vu des aberrations du dispositif, c'est certainement légitime qu'ils comprennent les rouages de la machine qui les avale.

La deuxième question, c'est que les algorithmes révéleraient toute l'aberration du système. Quelles notes comptent ? Comment sont pondérées les notes d'un lycée à un autre ? Pourquoi et comment sont distingués les lycées parisiens de ceux de la banlieue, puisque c'est le cas ? Comment sont prises en compte les lettres de recommandation ? Comment sont prises en compte les appréciations des professeurs ?

Les tambouilles internes varient d'une université à l'autre, d'une faculté à l'autre, parfois d'une U.F.R. à une autre. C'est injustifiable. On passe à la moulinette des fluctuations locales, la volonté d'apprendre des jeunes.

Face à la demande de publication des algorithmes, la Ministre de l'E.S.R. a cédé sur la publication de l'algorithme national. C'est une première victoire, mais sans les algorithmes locaux des universités, cela ne sert à rien.

Lors de sa campagne, le Président nous promettait la transparence de l'action publique. Pourquoi résiste-t-il à la mettre en pratique sur le sujet si important qui concerne des centaines de milliers d'étudiants ? Aurait-il peur qu'en soulevant le tapis, on découvre tout l'arbitraire du système ?

Par notre vœu, nous demandons le minimum, à savoir que la Ville de Paris, si concernée par l'enseignement supérieur et l'avenir des dizaines de milliers de nouveaux lycéens, plaide auprès du Rectorat pour la publication des algorithmes locaux. J'aurais envie de dire : en marche pour la transparence.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Nous sommes favorables à la publication des algorithmes locaux de "Parcoursup" car cela répond effectivement à un objectif de transparence légitime. D'autant plus, comme vous l'avez rappelé, que l'algorithme national a été publié par la Ministre elle-même.

Un certain nombre de sujets juridiques sont à regarder, mais nous pouvons sensibiliser, tout d'abord, le Recteur pour aboutir à la publication des algorithmes locaux utilisés par les différents établissements parisiens d'enseignement supérieur ainsi que les établissements eux-mêmes via les conseillers et conseillères de Paris qui sont membres des différents conseils d'administration.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de la part de Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Il y a exactement un an, je faisais partie de ces centaines de milliers de parents fébriles à la veille du premier tour d'A.P.B., en sachant que nos enfants, nés en 1999 et en 2000, seraient soumis au tirage au sort de la circulaire Vallaud-Belkacem Mandon.

Il faudra, à un moment donné, que vous puissiez vous résoudre que ce nouveau dispositif "Parcoursup" fonctionne mieux, même s'il est certainement perfectible. Aujourd'hui, à plus d'une semaine du baccalauréat, 75 % des inscrits ont reçu une réponse satisfaisante avec la validation, dans la moitié des cas des inscrits, de leur choix final.

La loi O.R.E. a, de fait, apporté une réponse claire - et vous venez de le rappeler, Madame l'Adjointe - et transparente puisque les algorithmes nationaux ont été rendus publics le 21 mai dernier et que les critères d'affectation sont publics et portés à la connaissance de chacun. Alors, il faut arrêter d'instrumentaliser ces futurs bacheliers. Il faut leur souhaiter plein succès pour le baccalauréat et leurs études supplémentaires.

Dans ces conditions et compte tenu des propos que vous avez portés, nous voterons contre ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 139 des groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 336).

Vœu déposé par le groupe DP relatif au blocage des universités.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 140 relatif au blocage des universités.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Au dernier Conseil de Paris, nous avons voté des vœux pour soutenir les mobilisations étudiantes contre "Parcoursup" que, moi aussi, comme cela a été dit précédemment, je défends. En effet, la vraie sélection est la sélection par l'échec ; la vraie sélection est la sélection par tirage au sort. On verra à quel point cette loi aura été une étape importante dans le quinquennat d'Emmanuel MACRON, j'en suis absolument convaincu.

Quand on compare avec ce qu'il s'est passé, je rappelle juste qu'à la même époque, il y avait 0 réponse et que là, on est à 75 %. C'est cela la réalité de "Parcoursup".

Evidemment, la liberté de manifester est un droit fondamental reconnu par tous les textes nationaux comme internationaux. Pour autant, l'évacuation des universités avait été demandée par le Président de l'université et ce blocage avait été considéré comme illégal et comme le fruit d'une minorité d'étudiants.

Par ailleurs, il a des conséquences très dures pour les étudiants boursiers notamment parce qu'il allonge la durée des études. Il a des conséquences très dures pour des étudiants qui doivent payer des logements à Paris. Il

est donc extrêmement pénalisant et notamment pour ceux qui ont moins par rapport à ceux qui peuvent être logés par leurs parents.

Je voudrais faire une différence entre les occupations et les blocages. En effet, les occupations d'universités, nous en avons - les uns et les autres - connu. Il s'agissait d'étudiants qui distribuaient des tracts, qui laissaient rentrer les autres, qui les laissaient même participer à des A.G. En l'occurrence, ce n'est pas du tout cela. Cela a été théorisé, il ne s'agit pas d'une occupation, mais d'un blocage.

Le blocage est, évidemment, le fruit de personnes qui viennent, en général et très souvent, de l'extérieur et qui ont empêché les étudiants de rentrer. C'est très différent. Y compris les personnes qui peuvent soutenir un mouvement devrait être en capacité de condamner ce changement de pratique.

C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris le fasse aussi, qu'elle condamne le blocage des universités et des centres d'examens.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - La démocratie universitaire - je le rappelle - est, pour nous, un principe fondamental. Les universités sont des lieux de débat et de dialogue et l'Exécutif parisien condamne toutes les formes de violence, de dégradation et d'entrave au dialogue qui pourraient affaiblir cette démocratie universitaire. L'intérêt des étudiants est également, pour nous, un principe fondamental et nous prenons la mesure des inquiétudes qui s'expriment actuellement.

Toutefois, ces questions relèvent d'un débat national sur lequel des positions différentes s'expriment. Ainsi, tout en ayant rappelé ces principes fondamentaux, de la même façon qu'au Conseil précédent, au sujet d'un vœu portant sur le même sujet national, l'Exécutif n'indiquera pas de position de vote par rapport à ce vœu qui relève d'enjeux et de positions qui dépassent les strictes compétences du Conseil de Paris.

Je m'en remets donc à la sagesse de notre Assemblée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je suis saisie de trois explications de vote.

Je donne tout d'abord la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais dire à notre collègue Julien BARGETON : je sais que votre groupe est un groupe qui se dit libre de l'Exécutif et qui est en soutien quand il le souhaite, sauf qu'un vœu a été adopté par notre hémicycle il y a un mois, voté ; et là, vous nous proposez un vœu qui remet en cause un vote du Conseil de Paris démocratique.

Mon cher collègue, vous avez, bien sûr, le droit d'être ici le porte-parole, comme au Sénat, de La République En Marche, mais vous avez aussi le droit de respecter le vote majoritaire porté par l'Exécutif de Paris dans lequel vous portez, à titre personnel, une certaine liberté de soutien en fonction des lois et des propositions du Gouvernement.

Je voudrais, enfin, dire l'argument principal pour lequel nous ne voterons pas votre vœu. D'abord, aucun fait précis ne qualifie ce qui est "blocage" ou "occupation". C'est un abus de langage de votre part.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Et vous appelez "blocage" autant quand il y a occupation et notamment quand c'est un choix démocratique des lycéens et des étudiants dans leur mode d'action pour faire face à des lois que vous soutenez.

Nous voterons contre dans un enjeu de démocratie et d'apprentissage de la démocratie au lycée comme à l'université.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BERTHOUT, pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Un grand moment d'hypocrisie de l'Exécutif et de confusion totale.

Si. Je dis "l'Exécutif", je ne parle pas des conseillers. Je parle de l'Exécutif.

En effet, lors de la dernière séance, l'Exécutif a soutenu des vœux très virulents à l'égard des interventions des forces de l'ordre dans les universités et soutenant presque inconditionnellement les blocages dans les universités.

C'est la vérité, laissez-moi juste terminer.

Vous avez dit "sagesse" et contrairement à tout ce que l'on fait quand un Exécutif dit "sagesse", tout l'Exécutif a voté les vœux. Alors, arrêtez l'hypocrisie dans le discours ! Il y a les preuves : tout l'Exécutif sur les deux premiers bancs a voté.

Vous-même, Madame LEMARDELEY, car j'étais dans l'hémicycle, vous avez voté les vœux. C'est inqualifiable !

Ce que je voudrais dire...

Non, mais c'est incroyable ! Les images feront foi. C'est absolument incroyable ! Vous êtes un déni permanent.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, il faut conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, mais pardonnez-moi, j'ai été interrompue.

Je voudrais juste dire une chose à M. BONNET-OULALDJ : si vous ne faites pas la différence entre "blocage", "occupation" et "dégradation", je me permets de vous conseiller d'appeler le Président de Paris I qui pourra vous donner des explications extrêmement précises sur ce qu'a été à Tolbiac de la dégradation et du blocage.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole pour une autre explication de vote est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - On m'empêche de parler ?

En fait, la position de l'Exécutif est désolante mais elle est tout à fait compréhensible. En effet, l'Exécutif est tenu, il est pieds et poings liés. Il est pieds et poings liés déjà vis-à-vis de l'U.N.E.F., l'organisation étudiante... Attendez. Une organisation étudiante à laquelle la Ville donne chaque année entre 30.000 et 50.000 euros par an, U.N.E.F. qui refuse de condamner les blocages, dont certains éléments - cela a été prouvé - participent au blocage, ont même participé à l'annulation, je précise bien à l'annulation des élections universitaires de Paris I, comme Florence BERTHOUT l'a dit, au mois de mars dernier.

Cet Exécutif est également pieds et poings liés vis-à-vis de sa majorité, en réalité qui part complètement à la gauche de la gauche de la gauche, comme vient de nous le dire M. Nicolas BONNET-OULALDJ. En réalité, cet Exécutif est un navire à la dérive.

Voilà, vous n'êtes pas capables de condamner un blocage, vous n'êtes même pas capables de dire que les étudiants qui veulent étudier, qui doivent travailler, qui doivent valider leurs partiels veulent le faire. Vous n'êtes même pas capable de le dire ! Cette position est compréhensible mais elle est désolante ! C'est désolant ! Voilà, c'est tout !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, il faut conclure.

M. Alexandre VESPERINI. - J'appelle, pardon, et je terminerai simplement, s'il vous plaît... Puisque c'est sagesse, puisque chaque conseiller de Paris va voter en son âme et conscience, puisque pour une fois l'Exécutif ne demande pas aux élus PS d'être des godillots comme d'habitude, eh bien je leur demande, à ces élus godillots, de prendre leurs responsabilités, de se rappeler de leurs années estudiantines...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, c'est fini, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI. - ... et donc de voter le vœu de nos collègues Démocrates et Progressistes !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à la dernière explication de vote, qui est M. Jérôme GLEIZES.

Ah, il y en aura une autre de M. FÉRAUD après.

M. Jérôme GLEIZES. - Il y avait longtemps que l'on n'avait pas eu un débat gauche/droite sur les questions universitaires. Laissez-moi terminer. Je n'ai pas commencé à parler que déjà...

M. BARGETON fait une distinction entre l'occupation et le blocus, le blocage. Non, la distinction n'est pas à ce niveau. La distinction, elle est de savoir ce que décide une assemblée générale universitaire. Est-ce qu'elle décide du blocage, d'occupation ou d'autres choses ? Moi qui suis professeur d'université, mon université n'a pas voté le blocage, n'a pas voté l'occupation, l'université n'est pas occupée ni bloquée. Pourtant, l'université Paris XIII a eu des occupations par le passé très dures et violentes avec des blocages. La question n'est donc pas là.

Là, ce que vous dites, Monsieur BARGETON, est très grave. Vous mettez en cause la légitimité des étudiants de Tolbiac sur leurs moyens d'action. Je suppose que vous n'êtes pas allé à Tolbiac, car si vous y étiez allé, vous sauriez très bien que c'était largement majoritaire, cette occupation et ce blocage.

Ainsi, aujourd'hui, il est normal... Il est normal...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur VESPIRINI, vous avez déjà parlé !

M. Jérôme GLEIZES. - ... pour quelqu'un de gauche, de soutenir les mouvements majoritaires et les décisions d'assemblées générales. Sinon, on n'aurait jamais eu Mai 68 !

Merci !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Justement, je pense que la sagesse devrait être partagée, quel que soit notre avis. Ce matin, Mme BERTHOUT nous enjoignait avec force de ne pas être trop préoccupés de questions nationales, que cela n'était pas le rôle du Conseil de Paris. Tout à coup, vous défendez une position très véhémente sur une question qui est d'abord une question nationale. Pour ce qui est des blocus, des occupations - comme on veut les appeler - à ma connaissance, elles n'ont plus lieu aujourd'hui. On n'est donc pas non plus sur une question d'une urgence absolue.

Je remercie l'Exécutif de sa position de sagesse, parce qu'en effet, il ne s'agit absolument pas de mettre en cause les forces de l'ordre. Mais il n'y a pas non plus, dans ce vœu, tous les éléments dans lesquels nous pourrions nous reconnaître.

Pour ma part, je m'abstiendrai. En effet, les élus du groupe Socialiste et Apparentés seront tout à fait libres et se sentiront tout à fait libres de leur vote.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Une demande de rappel au règlement, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais faire un rappel au règlement parce que l'on a mis en doute ce que je disais tout à l'heure. D'abord, si vous pouviez dire cela à chaque fois, chers collègues. Je suis assez d'accord, globalement, avec ce que vous venez de dire.

Je voudrais revenir sur le vœu précédent. Ce que j'ai dit est la stricte vérité, donc je demande bien que ce soit consigné au procès-verbal. Il y a eu deux votes. C'était M. PENINO qui présidait. Pour le premier, il y a eu un cafouillage total. Comme on n'arrivait pas à décompter, l'Exécutif, entièrement, a revoté et a voté le vœu. Je veux que ce soit dit, les images en feront foi.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur AZIÈRE, c'est un rappel au règlement ?

M. Eric AZIÈRE. - C'est un rappel au règlement en fonction de l'esprit de ces débats, puisque c'est la liberté de vote qui est demandée à chaque conseiller de Paris. Afin d'avoir une lecture précise de cette liberté de vote, je demande un scrutin public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous procédons à une suspension de séance pour organiser le vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au blocage des universités (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce que l'ensemble des groupes sont désormais en situation de voter ? Non pas encore ?

Pour les élus qui sont déjà prêts, vous pouvez d'ores et déjà mettre votre carte. Je rappelle que si vous avez un pouvoir, vous restez à votre emplacement et vous utilisez la carte de l'autre élu.

Je vous demande de vous installer rapidement maintenant.

Tout le monde est en situation de pouvoir voter ?

S'il vous plaît, le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter, y compris avec son pouvoir ?

Est-ce bon pour tout le monde ?

S'il vous plaît ?

Le scrutin est clos.

Je vous annonce les résultats :

53 votes pour.

48 contre.

12 abstentions.

2 NPPV.

Le vœu est adopté. (2018, V. 337).

Je vous remercie.

(Voir détail des votes en annexe n° 1 page 434).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer au débat de la 7e Commission.

Dans le silence, je vous demande de bien vouloir écouter M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission.

Je vous remercie.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

C'étaient 56 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance du 28 mai, dont 5 à destination du Conseil départemental.

Les présentations des projets de délibération les plus importants pour le sport et le tourisme, qui étaient rapportés par Patrick KLUGMAN, n'ont pas donné lieu à discussion.

Hermano SANCHES RUIVO a ensuite présenté ses projets de délibération. A ce moment, Patrick, au nom de la 7e Commission, a félicité Hermano pour la belle réussite de la Fête de l'Europe.

Au sujet des projets de délibération présentés par Pauline VÉRON, le projet de délibération DJS 151 concernant la subvention à l'association "MAG Jeunes LGBT" a donné lieu à des échanges avec Pierre AURIACOMBE.

Pour le projet de délibération DAE 196 concernant le "Forum des images", Pauline a répondu aux questions posées par Jacques BOUTAULT et Pierre AURIACOMBE. C'est Jacques BOUTAULT qui est intervenu sur le projet de délibération DAE 187 concernant le projet de budgets participatifs 2017 "Rénover le Pavillon Laprade".

Un amendement et 7 vœux ont été déposés lors de la séance. Je voudrais simplement rappeler l'échange entre Jean-Didier BERTHAULT et Patrick KLUGMAN au sujet du vœu n° 143 porté par l'Exécutif sur l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président de la 7e Commission.

2018 DGRI 22 - Subventions (1.678.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'International.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 22 : subventions, conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'International.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous allons revenir bien sûr à beaucoup plus de consensus et d'unanimité. Il s'agit d'une de nos actions prioritaires de la Ville dans le cadre de la solidarité internationale qui est la lutte contre le V.I.H., contre le Sida en Afrique.

Simplement je regretterai qu'en début d'exposé des motifs, on nous explique que 27,6 millions d'euros ont été mis à contribution et dépensés pour plus de 70 projets depuis 2001. On aurait pu, Monsieur le Maire, Monsieur KLUGMAN, étendre la période aux mandats précédents de MM. CHIRAC et TIBERI qui n'avaient pas manqué aussi d'intervenir en la matière.

Je reviens au fond du sujet. Nous savons tous aujourd'hui que l'Afrique, c'est plus de 1,2 milliard d'êtres humains, d'Africains, que ce chiffre va doubler d'ici 2050...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Ce chiffre va plus que doubler et l'Afrique aujourd'hui, francophone notamment mais l'Afrique dans son ensemble, est une de nos priorités en matière de solidarité internationale. Nous avons un devoir vis-à-vis de l'Afrique et nous devons les aider dans différents domaines, et principalement ici dans le domaine du V.I.H.

Je voudrais juste, avant de conclure, insister sur une des associations que j'ai eu la chance de voir travailler en République démocratique du Congo, au Congo Kinshasa. C'est l'association "Première urgence internationale" qui fait ici l'objet d'une dotation. Je les ai vus travailler et c'était un excellent travail. Je voulais porter ce témoignage devant vous.

Bien évidemment nous voterons ce projet de délibération et je voulais souligner notre solidarité en la matière.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé concerne l'action à l'International de la Ville de Paris de lutte contre le Sida dans différents pays ou plutôt différentes villes. Il s'agit d'établir des conventions ou d'établir un avenant de reconduction à une convention existante et d'attribuer une subvention à 17 associations. Le montant de l'ensemble de ces subventions est pour 2018 de 1.678.000 euros, un montant semblable à celui de 2017 qui était de 1.643.000 euros.

Comme nous l'avions fait lors du Conseil de Paris de juillet dernier, lorsque nous avons accueilli Michel SIDIBÉ, directeur général d'"Onusida", notre groupe votera ce projet de délibération. En effet, l'aide de la Ville de Paris est précieuse ; elle s'adresse essentiellement aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre, où plus de 6 millions de personnes, dont 500.000 enfants, sont atteints par le V.I.H.

L'aide de la Ville de Paris, comme celle d'autres villes, est justifiée car les risques de contamination et par là d'incidence du Sida sont plus élevés dans les zones urbaines. La solidarité entre villes est une inclination naturelle. La mise en commun de retours d'expérience entre les villes confrontées au V.I.H. est utile à la lutte sous toutes ses formes contre l'épidémie.

Je souhaite cependant insister sur la nécessité de l'évaluation des actions de soutien. J'ai bien noté, dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, la mise en place d'un système d'évaluation des programmes soutenus, et pour 2018 le fait qu'une partie de l'enveloppe avait été réservée pour financer cette mission d'évaluation interne et externe.

Je n'ai cependant trouvé aucune évaluation pour les projets reconduits. Je vous saurai gré de nous donner plus d'informations sur cette évaluation et sur ces modalités. Je ne mets pas en doute la plupart des projets proposés, surtout ceux qui sont conduits par des structures solides en termes d'engagement et de logistique, comme la Croix-Rouge française ou Médecins du Monde, mais je m'interroge sur certains projets.

Deux exemples. Je voudrais citer celui de l'amélioration de l'accès aux services de santé des personnes vulnérables dans le quartier de Ferentari, à Bucarest. Je ne vois pas bien la nécessité de l'action de la Ville de Paris dans une capitale de l'Union européenne. Un deuxième exemple de projet, et ce, bien qu'il soit porté par la Croix-Rouge française, est la demande - je cite encore : "de renforcement des capacités des acteurs de santé de la région de Zaporijia en Ukraine : 35.000 euros".

La lecture des 4 pages de la convention ne nous dit rien, mais rien sur le projet. En revanche, elle mentionne, dans son article 7 - je cite : "L'engagement du bénéficiaire à faire mention de la participation de la Ville de Paris sur tout support de communication et, plus généralement, sur tout document relatif aux projets accessibles au public ainsi que dans ses relations avec les tiers relatives aux activités définies par la convention". Des activités qui, précisément, ne sont pas définies.

J'espère que le soutien de la Ville à ce projet n'est pas qu'une simple opération de communication. Si la Ville de Paris s'honore dans la lutte contre le V.I.H. et a une action légitime auprès d'autres villes, elle doit être d'une grande exigence sur la qualité des projets retenus et sur la justification des sommes engagées. Je ne suis pas sûre que l'exigence soit au rendez-vous.

Merci de nous éclairer. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre à ces deux interventions, je donne la parole à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci aux deux intervenants d'attirer l'attention de notre Conseil sur ces projets de délibération, qui, je le rappelle, sont la part la plus importante du budget des relations internationales de la Ville de Paris, avec la subvention que nous donnons à l'A.I.M.F. En l'occurrence, il s'agit de notre volet de solidarité, l'action que nous dédions effectivement, principalement depuis 2001, à la lutte contre le V.I.H./Sida. Il s'agit, historiquement, d'une enveloppe de 2 millions d'euros par an. C'est pour cela, cher Pierre AURIACOMBE, qu'il s'agit de 27,6 millions d'euros et de 90 projets qui ont été soutenus depuis l'origine et, cette année encore, sont soumis à notre vote. Nous allons soutenir, si vous en décidez ainsi, 17 associations pour un total de 1,678 million d'euros.

Bien sûr, parce que c'est l'histoire de l'épidémie, que l'essentiel de notre soutien se porte sur le continent africain. Nous travaillons avec les associations les plus reconnues internationalement pour cela, et donc, la prédominance géographique sur l'Afrique ne change pas, mais évolue. De concert avec ma collègue Anne SOUYRIS, nous avons veillé à cette évolution. Cette année, il y a donc deux projets européens sur lesquels vous avez attiré notre attention : l'un en Roumanie, à Bucarest, et l'autre en Ukraine. Je pense que ces projets sont éminemment importants, parce qu'il s'agit de territoires où la lutte contre le V.I.H./Sida, notamment dans des dimensions d'accès des personnes impactées aux soins, mais également de plaidoyers à une dimension médicale et politique. Ce sont des sociétés où, parfois, être malade, potentiellement malade ou auprès de malades, est encore un sujet tabou. Il est essentiel que nous puissions, parce que nous sommes une ville, agir au profit de ces territoires et ne pas se cantonner à une seule zone géographique.

S'agissant de l'évaluation, encore une fois, avec Anne SOUYRIS, nous avons veillé, avec les directions, à augmenter la part du budget dédié à l'évaluation. Cette année, vous verrez qu'en dehors de la part de 1,678 million

euros que nous votons comme subventions aux O.N.G. qui agissent, nous avons réservé une part de 67.000 euros - ce qui est important - à l'évaluation, sans compter d'autres modes d'évaluation interne qui ne sont évidemment pas comptés dans cette somme.

C'est une évolution que nous avons déjà prise en compte. Cette enveloppe est immense pour une ville. J'affirme qu'il n'y a pas une ville au monde qui fasse plus dans la lutte contre le V.I.H./Sida ailleurs que sur son propre territoire, que la Ville de Paris. L'enveloppe étant ce qu'elle est, nous ne pouvons pas l'amenuiser plus que de raison. C'est un arbitrage qu'il faut faire en y consacrant une part prédominante à l'évaluation. Donc, nous augmentons les budgets d'évaluation, mais nous voulons que l'essentiel du soutien de la Ville aille sur des projets auprès d'associations que nous connaissons.

En revanche, nous sommes rassurés sur l'évaluation parce que la plupart des projets sont pluriannuels, donc, si on ne les évalue pas sur une année, on a quand même, sur deux ou trois ans, deux ou trois fois plus de facultés de les évaluer.

Voilà ce que je voulais vous dire, en vous rappelant ce programme qui est historique et a fait, je crois, beaucoup pour l'exemplarité de la Ville de Paris, son engagement au titre de la solidarité que nous avons renouvelé avec la "Déclaration de Paris", que nous avons signée avec notamment "Onusida", cette déclaration qui marque l'engagement des villes dans la lutte contre le V.I.H. Sida, qui était le pendant de ce programme que nous avons depuis 2001, la déclaration de Paris étant plus récente.

Je vous remercie donc d'accorder, comme chaque année, votre soutien aux associations de lutte contre le V.I.H./Sida.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DGRI 22).

2018 DGRI 35 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Médecins du Monde" pour une intervention d'urgence à Gaza (Territoires Palestiniens).

Vœu déposé par le GEP relatif à une aide d'urgence pour les blessés palestiniens.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au conflit israélo-palestinien.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 35 et le vœu n° 141 : aide d'urgence à l'association "Médecins du Monde" pour une intervention d'urgence à Gaza.

Il y a plusieurs inscrits sur ce projet de délibération. Je commence par donner la parole à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Oui, bien évidemment, dès que l'on parle de cette région et du conflit israélo-palestinien, il s'agit d'être équilibré. Mais, ici, sur cette bande de Gaza, sur cette zone très dense, où des milliers de personnes doivent affronter une situation tragique, avec, en l'occurrence, des difficultés dans les hôpitaux, vous avez décidé de mettre cette proposition en urgence dans le débat. Bien évidemment, nous la soutiendrons. Il s'agit d'une opération d'urgence qui s'inscrit dans le cadre de l'aide à des personnes en difficulté, et je le pense réellement, dans le cadre de la paix.

Nous la voterons. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne ferai qu'une seule intervention pour balayer l'ensemble du débat porté par le projet de délibération, le vœu de mes amis du groupe Ecologiste et celui de Danielle SIMONNET.

Depuis le 30 mars dernier, l'armée israélienne, obéissant aux ordres de son Gouvernement, a tué à balles réelles et mutilé des Palestiniens de Gaza. On dénombre 120 morts et 13.000 blessés, dont certains de manière irréversible. Ils manifestaient pacifiquement sur leurs terres pour le respect de leurs droits fondamentaux. Quand on tire sur des enfants et des femmes, cela s'appelle un massacre. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Dominique de VILLEPIN, ancien Premier Ministre, que l'on ne peut pas qualifier de dangereux islamo-gauchiste. Quand on tue des journalistes et des infirmières, il s'agit de graves atteintes aux Droits de l'homme. "Amnesty International" parle de crimes de guerre.

L'O.N.U. a condamné ces actes, le Gouvernement français a condamné ces actes. Je crois que Paris peut aussi le faire.

Mais revenons à ce projet de délibération. Vous accordez 50.000 euros à "Médecins du Monde" pour Gaza. C'est une aide importante, nous la saluons.

D'ailleurs, je suis scandalisée, cher Patrick, par les attaques à ce propos, dont vous faites l'objet sur certains sites israéliens qui vous reprochent ces aides.

Mais nous pouvons aller plus loin. C'est ce que demande le vœu déposé par le groupe Ecologiste, pour une aide supplémentaire, une subvention exceptionnelle aux associations humanitaires. Nous soutiendrons ce vœu.

Dans tous les cas, si la situation exige une aide humanitaire forte, cela ne suffira pas. Cela ne suffit plus. Ce que les Gazaouis et les Palestiniens vivent, ne sont pas les conséquences d'une catastrophe naturelle, mais les résultats d'une politique. Si nous ne voulons pas être condamnés à devoir voter aide sur aide ad vitam aeternam, c'est bien aux causes qu'il faut s'attaquer. C'est bien cela que fait le vœu de Danielle SIMONNET, ce qu'elle veut porter, vœu que notre groupe partage à 100 %.

J'aurais pu déposer le même, mais j'avoue que le mur contre lequel on se heurte ici, dès que l'on parle de la Palestine, m'a découragée. J'entends déjà les arguments : ce ne sont pas les problèmes du ressort de la Ville. Les Droits de l'homme, pourtant : la Ville en parle dans bien des cas et à juste titre, mais, pour la Palestine, c'est toujours non.

Nous savons que seules l'action et les sanctions internationales peuvent peser pour que l'Etat d'Israël respecte enfin le droit international et les droits du peuple palestinien.

Le Conseil de Paris a su prendre parti pour reconnaître l'Etat palestinien et pour défendre notre compatriote Salah HAMOURI dans la mandature précédente. La situation qui se dégrade au Proche-Orient exigerait que nous maintenions le même niveau d'implication. Mais nous sommes de plus en plus frileux, en retrait.

Aucun des vœux déposés par le groupe Communiste sur le sujet n'a été pris en compte. Hier, s'est ouvert la saison croisée France-Israël, en la présence honteuse de Benyamin NETANYAHOU. Nous étions d'ailleurs plusieurs centaines à manifester contre la venue de celui qui sera, un jour vraisemblablement, déclaré criminel de guerre.

La France a désapprouvé la décision des Etats-Unis de transférer leur ambassade à Jérusalem, condamné les violences de l'armée israélienne. Elle a appuyé à l'O.N.U. l'ouverture d'une enquête indépendante. Mais il faut maintenant passer de la parole aux actes.

La tenue de cette saison France-Israël se situe dans un contexte particulier. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. Qu'on le veuille ou non, elle apparaît comme un encouragement pour NETANYAHOU à continuer de perpétrer des crimes.

La Ville pourrait agir en annulant les initiatives de la saison qui se passent dans les établissements sous sa tutelle. Il ne s'agit ni de condamner un pays, et encore moins un peuple, il s'agit de condamner un Etat dirigé par des politiciens corrompus qui appliquent une politique coloniale, guerrière, raciste, et d'extrême-droite.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous souhaitons, dans un premier temps, saluer ce projet de délibération qui permet d'octroyer une subvention à l'association "Médecins du Monde", destinée à renforcer son action relative à la prise en charge médicale de la population palestinienne à Gaza.

Ce projet de délibération nous permet également de revenir sur la situation insoutenable des conditions de vie des Palestiniens, notamment à Gaza dont la population subit un blocus hermétique exercé par le Gouvernement israélien depuis plus de dix ans.

Toutes les O.N.G. sur place alertent sur l'aggravation, jour après jour, des conditions de la vie quotidienne des Palestiniens. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, quatre familles sur cinq n'ont pas de source de revenus stables, et sept personnes sur dix dépendent de l'aide humanitaire.

Pénurie chronique de médicaments et manque de matériels dans les équipements de soins. Cette situation insoutenable a pris une tournure encore plus tragique, le jour de l'inauguration de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem, le 14 mai dernier, mettant en acte la décision du Président TRUMP du 6 décembre 2017, au mépris de l'ensemble de la Communauté internationale et des résolutions des Nations Unies.

Pour contester cette décision, les manifestations de la population civile palestinienne et israélienne se sont succédé depuis le 30 mars et ont été réprimées par l'armée israélienne, en particulier le 14 mai, le jour de l'inauguration de l'ambassade américaine à Jérusalem, quand 60 personnes palestiniennes sont tuées, manifestant à Gaza, et faisant aussi des milliers de blessés.

Depuis le 30 mars, ils sont 13.000 Palestiniens à être blessés, dont près de 4.000 par des tirs à balles réelles, dont plus de 1.000 enfants mineurs.

Face à l'afflux massif de blessés vers les hôpitaux de Gaza, les structures de santé locales peinent à faire face aux besoins médicaux.

Plusieurs acteurs humanitaires présents sur place ont poussé un cri d'alarme face à l'ampleur des besoins et au manque de moyens dans les équipements de soins. C'est pourquoi, dès le 24 mai, la France, par le biais du centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a octroyé des subventions additionnelles d'un montant de plus de 400.000 euros, à deux O.N.G. humanitaires françaises présentes sur place : "Médecins du Monde France" et "Humanité & Inclusion", nouveau nom de "Handicap International", afin d'aider ces structures à répondre à l'afflux de blessés.

Nous saluons, bien sûr, le travail remarquable et difficile des équipes de ces O.N.G. sur place, qui permettent de sauver des vies, soulager des souffrances morales ou physiques. Face à l'ampleur des besoins dans les territoires et les villes palestiniennes, nous espérons en tant qu'écologistes, que d'autres aides seront allouées par notre Ville et que des projets de coopération décentralisée mis en place par notre collectivité soient encore plus renforcés.

Pour toutes ces raisons, nous votons bien sûr ce projet de délibération et, comme vous le savez, le groupe Ecologiste propose également à notre Assemblée un vœu portant sur le même sujet, et qui est rattaché à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes donc amenés à délibérer sur le fait que l'on accorde une aide d'urgence de 50.000 euros à l'association "Médecins du Monde", pour une intervention d'urgence à Gaza, en territoire palestinien.

Mes chers collègues, je regrette que, dans les considérants de ce projet de délibération que je salue, que je soutiens et que j'adopterai, on ne sache pas bien ce qu'il se passe à Gaza. A lire le projet de délibération, on pourrait penser qu'il y a eu une catastrophe naturelle à Gaza. Rien n'explique ce qu'il s'est passé exactement sur place. Aucun élément ne permet de le comprendre.

Mes chers collègues, en réponse à un vœu que j'avais présenté en novembre 2017, la Ville de Paris s'était engagée, en interpellant le Gouvernement français, pour qu'il reconnaisse l'Etat palestinien et que cette reconnaissance accompagne la négociation entre ces deux Etats, afin qu'ils vivent l'un et l'autre en paix et en sécurité, avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues. Tel est un extrait du vœu qui avait été adopté ici à l'unanimité.

Mes chers collègues, suite à la reconnaissance par les U.S.A. par la voix de TRUMP, de Jérusalem comme capitale d'Israël, et en piétinant ainsi le droit international et les résolutions du Conseil de l'O.N.U., la situation est entrée dans un engrenage extrêmement inquiétant.

Comme vous le savez, la situation à Gaza est extrêmement préoccupante. Asphyxiés dans un territoire qui, selon l'O.N.U. elle-même, sera devenu inhabitable en 2020 si le blocus perdure, ils mènent, depuis le 30 mars, des actions pacifiques pour réclamer leur droit au retour sur leur terre et à la fin du blocus abject dont ils sont victimes.

Considérant que l'armée israélienne, le lundi 14 mai, a tiré à balles réelles sur des Palestiniens, des Palestiniennes et des enfants, et en a tué 61, dont huit enfants de moins de 16 ans et en a blessé plus de 2.000 autres, alors qu'ils protestaient contre l'installation de cette ambassade. Ces morts portent à 106 le nombre de Palestiniens et Palestiniennes tués dans la bande de Gaza par les tirs israéliens depuis le 30 mars 2018, début de la marche du retour, mobilisation citoyenne et pacifique de l'ensemble des Gazaouis.

Le Comité de l'O.N.U. pour l'élimination de la discrimination raciale exhorte Israël à mettre immédiatement fin à l'usage disproportionné de la force contre les manifestants palestiniens, à s'abstenir de tout acte qui pourrait faire de nouvelles victimes, et à garantir que les blessés palestiniens aient un accès rapide et sans entrave aux soins médicaux.

Le Gouvernement d'Israël viole le droit international en poursuivant cette colonisation. La situation humanitaire à Gaza est désastreuse. Ces exactions commises par l'armée israélienne mettent à mal le processus de paix dans la région, et sont tragiques pour la solution à deux Etats.

Oui, j'entends vos chahuts, mais vous feriez mieux d'intervenir et de vous inscrire dans le débat pour répondre de manière argumentée, plutôt que d'essayer de lancer quelques phrases.

Je vais vous dire, de la même manière que la remise en cause de l'accord sur le nucléaire iranien par TRUMP renforce les plus extrémistes radicaux en Iran, les crimes de guerre commis par le Gouvernement de NETANYAHOU, ce dirigeant d'extrême-droite, renforcent aussi les militants de la lutte armée en Palestine. Quand on est en faveur de la paix, cela veut dire que l'on défend totalement la question du respect du droit international. Cela me semble extrêmement important.

Inscrivez-vous et comme cela vous ferez le lien, selon vous, qu'il y a avec le Venezuela.

Le Secrétaire général de l'O.N.U., Antonio GUTERRES, ainsi que la représentante de la diplomatie européenne, Federica MOGHERINI, ont réclamé une enquête indépendante sur l'usage par Israël de balles réelles. L'organisation non gouvernementale "Médecins du Monde" s'est jointe à cet appel. Les associations de défense des Droits de l'homme accusent l'armée israélienne d'un usage disproportionné de la force. Plusieurs pays ont rappelé leurs ambassadeurs en Israël, notamment l'Afrique du Sud, qui estime que les victimes étaient en train de participer à des manifestations pacifiques, contre l'inauguration de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem, qui constitue une provocation, et qui condamne l'agression violente des forces armées israéliennes.

Cette saison croisée France-Israël va regrouper, de juin à novembre, des dizaines d'événements en Israël et en France. On sait très bien que pour Israël, il s'agit de reconstruire une image positive, de tenter à travers la science, l'art, la culture, de se blanchir de ses crimes.

Oui, cette saison croisée a été inaugurée hier soir par le Premier Ministre israélien Benyamin NETANYAHOU et le Président de la République Emmanuel MACRON. J'ai appris que la Maire de Paris n'y était pas et je voudrais l'en remercier.

La Ville de Paris doit être à côté de la paix et du droit international. Elle doit défendre les droits du peuple palestinien jusqu'à ce qu'ils soient effectivement reconnus. Cette reconnaissance est nécessaire pour la paix des Palestiniens comme pour la paix des Israéliens.

Mon vœu demande que :

- la Mairie de Paris condamne les crimes de guerre commis par l'Etat d'Israël à l'encontre des Palestiniens de Gaza ;

- interpelle le Président de la République et le Gouvernement pour demander l'annulation de "cette saison croisée" ;

- que le Conseil de Paris réaffirme son engagement à interpeler le Gouvernement "pour qu'il reconnaisse l'Etat palestinien et que cette reconnaissance accompagne la négociation entre ces deux Etats, afin qu'ils vivent, l'un et l'autre, en paix et en sécurité, avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est difficile de répondre, mais puisque nous sommes saisis par un projet de délibération, je voudrais en revenir au projet de délibération.

Ce projet de délibération qui nous est proposé, et d'ailleurs je voudrais féliciter les services qui ont travaillé dans des conditions difficiles pour permettre au Conseil de Paris de délibérer, est un projet de délibération proposant une aide d'urgence à la population de Gaza. Il nous permet de nous poser une question, qui est finalement peut-être la seule à laquelle nous aurions à répondre : comment être utile ?

Sur les causes du conflit israëlo-palestinien, c'est peu de dire que nous avons peu de prise. Sur l'analyse de ses causes, c'est peu de dire que nous ne sommes pas d'accord, tous entre nous, et quelque part peut-être même que nous n'avons pas à être d'accord, au moins aurions-nous pu essayer de briller, puisque nous ne sommes pas sur le théâtre du conflit, par une capacité à dialoguer, à nous entendre, qui n'est pas toujours ce dont nos débats sont empreints.

D'ailleurs, je constate, et je le dis tout de suite aux oratrices qui se sont exprimées, qu'il y a des propos dont la sincérité est importante évidemment, mais qui sont des propos militants, auxquels je ne vais pas répondre par des propos du même ordre, parce que ce n'est pas ici le lieu, ni ma fonction.

Il nous est proposé de voter une aide d'urgence à destination de la population de Gaza, parce que l'état humanitaire et médical de la population de Gaza ne souffre aucun débat. Sur cela, je pense que la Ville de Paris a vocation à agir tout simplement parce que la Ville de Paris, notamment par le biais d'aides d'urgence sollicitées par des O.N.G. comme "Médecins du Monde", avec lesquelles nous travaillons sur beaucoup de théâtres d'opération et beaucoup de zones de conflit, nous demande notre aide.

Là-dessus, je pense, oui, que la Ville de Paris peut faire valoir sa position, sa solidarité et son soutien. Vous voulez ajouter à cet acte qui est le seul sur lequel nous pouvons réellement être utiles, excusez-moi de vous dire qu'une femme ou qu'un enfant de Gaza n'a bien que faire de nos condamnations, ou des considérations intellectuelles, politico-idéologiques de vous, chère Danielle SIMONNET, de vous, chère Raphaëlle PRIMET, ou de moi-même.

En revanche, l'accès aux soins, l'accès à l'aide médicale, peut sauver des vies et c'est ce que nous demande "Médecins du monde". C'est pourquoi je vous encourage à contribuer à cette aide sur laquelle il faut être précis. C'est une aide sollicitée par "Médecins du Monde", abondée par l'O.N.U., par le Ministère des Affaires étrangères, et si vous en êtes d'accord, par la Ville de Paris comme nous l'avions déjà fait d'ailleurs en 2014.

Je crois que nous ne pourrions rien faire de plus ni rien dire de plus intelligent que de voter ce projet de délibération, et je l'espère, à l'unanimité.

Je constate que nous avons été saisis d'un vœu qui nous demandait de voter une telle aide et d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit d'une association, pour éviter d'ajouter de la polémique à de la polémique, vous constaterez comme moi que le projet de délibération répond au vœu, et que le vœu est dépourvu d'objet.

Je vous demanderai donc d'en tirer toutes les conséquences et de procéder au retrait de ce vœu. Sinon, je serais amené à émettre un avis défavorable. Madame la Présidente de séance, est-ce que je réponds également au vœu de Danielle SIMONNET ? C'était un peu confus.

Dans la foulée de ce long exposé consacré au Proche-Orient, nous avons été également saisis d'un vœu nous demandant de condamner dans des termes, je pense, inappropriés parce que excessifs, la situation à Gaza. Surtout, ce vœu nous demandait de demander l'annulation de l'année croisée France-Israël, et de demander à la France de rappeler son ambassadeur en Israël.

Je voudrais simplement rappeler encore une fois, faire les choses très simplement, vous dire que le Conseil de Paris a voté un vœu portant sur la participation de la Ville à cette année croisée. Certes, avant la crise récente à Gaza, mais la situation de Gaza, ce n'est pas comme si elle était totalement nouvelle non plus. Je tiens totalement à ce vœu. Je vous précise qu'Anne HIDALGO a souhaité que Pierre AIDENBAUM soit son représentant pour cette année croisée. A ce titre, Pierre AIDENBAUM a assisté hier à l'inauguration de l'année croisée, où il représentait Anne HIDALGO, mais elle a souhaité que ce soit son représentant pour cet événement.

Je pense que c'est très important compte tenu de la politique de la Ville de Paris, de ses liens avec les 2 parties, de nos coopérations avec la Palestine, que nous participions aux événements de l'année croisée. A la fin, quoi que nous pensions des causes et des responsabilités des uns et des autres dans le conflit israëlo-palestinien, une conviction qui nous anime dans la majorité, c'est qu'il n'y a que le rapprochement, la culture, que le fait que ces deux parties qui aujourd'hui se parlent, se voient et cohabitent si peu arrivent à se rapprocher par différents événements, et si nous pouvons y contribuer par une meilleure connaissance ici à Paris, ce sera tant mieux. Je ne vois pas de motif ni dans son opportunité ni dans son expression, ni dans ses propositions, à voter favorablement votre vœu, chère Danielle SIMONNET.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai 2 demandes d'explication de vote sur le vœu n° 142 que Mme SIMONNET a présenté dans son intervention. Je donne tout d'abord la parole à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci. Je l'ai dit il y a quelques minutes lorsque j'ai évoqué la subvention d'aide d'urgence pour la bande de Gaza à "Médecins du Monde", subvention que nous allons voter pour ce qui est de notre groupe, il s'agit d'être équilibré dès que l'on parle de cette région. Il s'agit d'être modéré.

Quand je lis votre vœu, Madame SIMONNET, ce n'est pas le sentiment que j'ai. Ici, les mots ont un sens, et j'ai peur que votre vœu, ce n'est même pas que j'ai peur, j'ai le sentiment très fort que vous ne faites que le jeu des extrêmes. C'est pour cette raison que nous voterons contre votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Max Weber parlait de neutralité axiologique au sens où c'est bien de prendre des décisions sans jugement de valeur.

Dans n'importe quel pays où l'on aurait une armée régulière qui tire sur des manifestants non violents... Je parle des manifestants non violents, je parle de l'acte, en droit, on juge sur les actes. Le Hamas, c'est autre chose. Que le Hamas soit condamné, c'est autre chose.

Dans n'importe quel pays, on aurait une armée régulière qui tirerait sur des manifestants non violents, même s'il y avait une composition militaire à côté, ce serait considéré comme un crime de guerre. C'est pourquoi la procureure du C.P.I. s'est dite prête à s'auto-saisir par rapport à cette décision.

Je ne suis pas juge, je ne jugerai pas à la place des juges. C'est pour cela que nous allons soutenir ce vœu. Si cela avait été un autre pays, il n'y aurait aucune difficulté pour soutenir ce vœu. Malheureusement, il y a trop de... pas de préjugés, mais trop de pression.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 35).

Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Nabeel RAJAB de la Citoyenneté d'honneur de la Ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 143 relatif à l'attribution à Nabeel RAJAB de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

Nous avons souhaité attirer l'attention du Conseil de Paris et proposer un acte important, qui est la Citoyenneté d'honneur à Nabeel RAJAB. Nabeel RAJAB est un militant et le secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des droits de l'Homme, qui, je le rappelle, est l'une des principales organisations de défense des droits de l'Homme et une organisation parisienne. C'est son représentant à Bahreïn et de manière régionale, c'est également un militant des Droits de l'homme. Il est emprisonné depuis 2016 et ses conditions de détention sont absolument abominables.

En demandant au Conseil de Paris d'attribuer la Citoyenneté d'honneur à Nabeel RAJAB, je voudrais porter deux précisions. La première porte sur la situation des Droits de l'homme à Bahreïn, qui est épouvantable contre tous les journalistes, contre toutes les personnes qui souhaitent émettre librement des opinions même pas militantes et sur qui s'exerce une répression sans équivalent. La deuxième précision que je souhaite porter, c'est le précédent que nous avons eu avec Ales BIALIATSKI, qui était vice-président de la F.I.D.H., à qui nous avons attribué la Citoyenneté d'honneur lorsqu'il était en détention en Biélorussie. Il nous avait raconté, lorsqu'il était venu finalement recevoir son prix après être sorti de détention, que cela lui avait probablement sauvé la vie.

Pour ces considérations qui tiennent à la zone et à la situation personnelle de Nabeel RAJAD, je vous demanderais de bien vouloir lui attribuer la Citoyenneté d'honneur.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

J'ai été saisie d'une explication de vote. C'est Jean-Didier BERTHAULT qui la fera pour son groupe.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

En effet, une explication de vote à laquelle j'associe les membres du groupe et la présidente Florence BERTHOUT.

Le vœu que vous nous présentez revêt une portée bien particulière, celle d'attribuer la Citoyenneté d'honneur à la Ville de Paris à Nabeel RAJAB. Nous voterons ce vœu, d'autant qu'il concerne l'un des plus célèbres défenseurs des droits humains arabe et l'une des voix les plus engagées à Bahreïn. Nabeel RAJAB est en effet le secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des droits de l'Homme, comme vous l'avez rappelé, la plus importante organisation de défense des droits humains dans le monde, une O.N.G. française basée à Paris.

Les intimidations physiques, les arrestations, les interdictions de voyager, les emprisonnements successifs, les condamnations arbitraires et la plus récente de 5 ans de prison pour des tweets, condamnation confirmée hier par la Cour d'appel de Barheïn, montrent à quel point cet homme est victime du combat inlassable qu'il mène en faveur des droits de l'Homme et de la liberté d'expression. Il faut espérer que ce signe fort et si symbolique adressé par Paris, capitale des Droits de l'homme, saura infléchir les persécutions dont il fait l'objet.

Enfin, nous souhaiterions, avec Florence BERTHOUT, évoquer cette tradition ancienne d'attribution de la Citoyenneté d'honneur qui honore l'Assemblée municipale de notre Capitale. En effet, la formulation a évolué en 2001 mais il existait plus anciennement la Citoyenneté de Paris et la Citoyenneté honoraire de Paris. Edvard Benes,

un des fondateurs de la Tchécoslovaquie, Marie Curie, Pablo Picasso, Winston Churchill ou Raoul Nordling ont été élevés au rang de Citoyens honoraires ou Citoyens de Paris.

Ne serait-il pas envisageable, pour donner encore plus de légitimité et de poids à nos actions, qu'une commission d'attribution de la Citoyenneté d'honneur pluraliste, composée d'un représentant par groupe politique, se réunisse pour statuer sur l'opportunité d'accorder cette dignité ? Nous nous permettons de vous rappeler qu'une telle commission a existé et avait été réunie par votre prédécesseur, Pierre SCHAPIRA, quand Bertrand DELANOË était maire notamment, pour honorer en 2013 Nelson Mandela.

Nous avons eu ce débat en commission, Monsieur le Maire, pour les problèmes de citoyenneté d'honneur. Nous pourrions trouver de nombreux cas qui pourraient à chaque Conseil de Paris mériter la Citoyenneté d'honneur, compte tenu de l'état du monde compliqué dans lequel nous vivons. Vous aviez même demandé que nous puissions limiter ces demandes et aujourd'hui c'est l'Exécutif qui nous met devant un cas concret.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions pouvoir réfléchir à ces situations.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

J'avais été saisie de deux autres explications de vote.

C'est Raphaëlle PRIMET, puis Marie ATALLAH qui s'exprimeront.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous devons être partout aux premières loges pour la défense des Droits de l'homme. Nabeel RAJAD est un militant des Droits de l'homme et c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris d'être à ses côtés.

Nous vous félicitons de cette décision d'en faire un Citoyen d'honneur.

Nous voterons donc pour ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les élus écologistes se réjouissent de cette belle initiative attribuant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nabeel RAJAD, un militant infatigable des droits humains à Bahreïn. La question de la défense des droits humains constitue un enjeu majeur pour Bahreïn et pour toute la région du Golfe.

Le parcours de Nabeel RAJAD incarne pour nous la gravité de la situation. Cela fait plus de 10 ans que ses actions courageuses lui valent très régulièrement d'être arrêté et torturé malgré un état de santé s'aggravant. Rappelons que le pouvoir à Bahreïn est détenu par une dynastie absolutiste avec un Premier Ministre en place depuis l'indépendance du pays il y a 47 ans. Tous les partis politiques d'une opposition pourtant légaliste et pacifique ont été dissous il y a 2 ans. Les O.N.G. de défense des droits de l'Homme dénoncent la torture et l'existence de plus de 4.000 prisonniers politiques, dont des enfants, sur environ 700.000 nationaux. C'est cette même dynastie, la famille régnante Khalifa, qui soutient les terribles bombardements actionnés depuis l'Arabie Saoudite sur le Yémen depuis 2015.

Je conclurai par une information intéressante concernant un colloque sur le thème "Bahreïn, quelle sortie de crise, quel avenir ?", qui aura lieu à l'Assemblée nationale le 14 juin, organisé par un collectif de chercheurs et militants pour les droits humains dans les pays du Golfe. L'inscription est clôturée demain et j'espère qu'il y aura beaucoup de membres de cette Assemblée qui iront s'informer sur la situation de Bahreïn, parfois soutenu par la France, et de toute la région du Golfe.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 143 porté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 338).

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à Noura Hussein.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 144 relatif à Noura Hussein.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il est des situations humaines qui sont au croisement de tous les malheurs. Noura Hussein est victime d'une quadruple peine. Elle a été mariée de force à un homme qu'elle n'a pas choisi et ce, dans un pays, le Soudan, en retard dans de nombreux domaines, mais qui prévoit tout de même le consentement des femmes à leur propre mariage.

Cette jeune femme a été violée par son mari avec la complicité active des membres de sa famille. Oui, cette femme a tué son mari parce qu'il allait réitérer son crime. La justice soudanaise a été tout simplement ignoble. Elle n'a reconnu ni le mariage forcé ni le viol conjugal. En revanche, elle condamne à mort cette femme victime. Si nous n'avions pas eu l'alerte d'Amnesty International, la mort programmée de cette femme aurait été commise dans un silence assourdissant.

Au nom de notre engagement contre l'éradication de la peine de mort partout dans le monde, au nom de notre condamnation des mariages forcés et parce que nous défendons la criminalisation des viols partout, il faut sauver Noura du châtime fatal.

A chaque fois qu'une femme dans le monde sera victime d'un système judiciaire ignoble, notre Ville doit se lever et dire "non". Nous sommes des centaines de milliers de par le monde à avoir pris sa défense. 100 femmes dont Anne HIDALGO l'ont fait. Il est de l'honneur de notre Conseil de voter unanimement le vœu que nous proposons.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Marie ATALLAH et à tous les élus, nombreux signataires de ce vœu, qui attirent notre attention et appellent notre soutien au bénéfice de Noura Hussein.

Marie ATALLAH a dit l'essentiel de cette jeune femme qui a été mariée de force.

Raphaëlle, mais je pense que Marie ATALLAH était signataire - c'est pour cela.

Je salue donc Raphaëlle PRIMET et tous les signataires.

Je voudrais parler de la situation de Mme Noura Hussein qui a besoin d'un peu de sérieux tant son cas est difficile. Elle a été mariée de force et violée à plusieurs reprises. Elle a donc assassiné son mari lors d'un viol qui n'était pas le premier, viol qui a été perpétré avec plusieurs personnes et qui était absolument abominable et dont elle ne s'est libérée, pour se défendre, qu'en tuant son mari.

Elle a été condamnée à la peine capitale, ce qui permet à la fois d'attirer l'attention sur le mariage forcé, les violences sexuelles et évidemment la peine capitale dans ce pays qui est le Soudan et qui est une justice qui n'en est pas une. Noura Hussein a été condamnée au terme d'un procès plus que sommaire et expéditif qui fait que l'on ne veut même pas reconnaître le terme de "procès" à ce qui l'a frappé.

Toutefois, la sanction est là et une campagne internationale a démarré. Effectivement, une pétition a été signée par Anne HIDALGO, a été publiée dans la presse française il y a quelques jours. Il est bon que cette campagne soit relayée, notamment par un vœu de soutien au profit de Noura Hussein.

Nous voulons juste modifier légèrement le vœu en ajoutant un considérant rappelant l'engagement de la Ville de Paris en faveur du droit des femmes et nous souhaiterions non pas écrire au Président du Soudan qui - cela n'aura pas échappé à certains d'entre vous - est poursuivi devant la Cour pénale internationale, mais à l'ambassadeur du Soudan en France. Cela nous semble plus efficace et plus approprié s'agissant d'un vœu d'une assemblée démocratique.

En tout cas, j'apporte un avis plus que favorable à ce vœu en vous demandant de bien vouloir inclure les deux minuscules amendements que je vous propose.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord, les amendements sont donc intégrés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 144 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 339).

2018 DJS 59 - Subventions (99.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (9e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 59 et l'amendement n° 145 qui concernent des subventions et des conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations sportives locales.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais défendre la cause, dans le cadre de ce projet de délibération, du club d'escrime du 9e arrondissement la Tour d'Auvergne. C'est un club historique du 9e arrondissement et légendaire à Paris, on ne le présente plus.

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, certes des échanges ont eu lieu en amont avec la mairie du 9e arrondissement sur la question de la subvention, mais ils n'ont pas abouti à une solution consensuelle.

Nous déplorons aujourd'hui une diminution de la subvention accordée à ce club d'escrime qui participe - je le rappelle - aux ateliers périscolaire, entre autres.

Nous proposons que la subvention ordinaire, qui était en vigueur jusqu'à présent, soit rétablie et que, au lieu de 60.000 euros, on attribue 73.000 euros, donc une augmentation de 13.000 euros, à ce club qui le mérite bien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis défavorable sur cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 145 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 145 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 59).

2018 SG 23 - Subvention (75.000 euros) et convention avec la Fédération française de golf pour l'organisation de la Ryder Cup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 23. La subvention et la convention avec la Fédération française de golf pour l'organisation de la Ryder Cup.

C'est Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE qui interviendra.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter de la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Fédération française de golf, relative à l'organisation de la mythique Ryder Cup qui aura lieu fin septembre prochain au Golf national.

En effet, comme je l'ai déjà mentionné dans cette enceinte, cet événement, le plus médiatisé après la Coupe du Monde de football et les Jeux olympiques, est une chance pour Paris, non seulement sur le plan des retombées économiques et médiatiques, mais aussi sur un plan éducatif à l'heure où l'éducation des jeunes est un sujet prioritaire et majeur. Quoi que vous en pensiez, dans de nombreux pays, le golf est un sport populaire et accessible. Pourquoi ne le deviendrait-il pas en France ?

Si nous nous réjouissons de la signature de cette convention, nous attirons cependant votre attention sur le montant dérisoire de la subvention de la Ville : 75.000 euros auxquels s'ajoute, certes, une assistance technique à hauteur de 25.000 euros. Pour comparer, le Département organisateur a engagé un million d'euros, la Région 3 millions d'euros, la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines deux millions d'euros et le Ministère des Sports sept millions d'euros. Nous regrettons donc vraiment beaucoup que ce montant soit aussi faible alors qu'à l'évidence, c'est Paris qui bénéficiera le plus des retombées économiques de l'événement.

L'autre point sur lequel nous attirons votre attention concerne le paragraphe Animation du territoire parisien et Héritage de l'événement. Je cite : "Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour générer un héritage matériel en étudiant et recherchant toutes les modalités et solutions permettant la création d'installations et d'infrastructures pérennes à la pratique du golf à Paris". Nous espérons que ce ne sont pas de vains mots et qu'au-delà des effets d'annonce, la Ville de Paris saura être à la hauteur des attentes et des espoirs de milliers de petits Parisiens.

Malgré ces réserves, nous voterons, bien évidemment, ce projet de délibération car, comme on dit dans le jargon "golfique" : "mauvais départ n'empêche pas le par".

Nous restons donc optimistes, Madame la Maire, et ne doutons pas qu'après avoir vu ce spectacle exceptionnel, totalement conquis par ce sport, vous prendrez alors conscience de l'importance d'honorer, de la manière la plus audacieuse possible, tous les engagements pris dans cette convention.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je n'en doute pas une seconde, à titre personnel, et je donne la parole à Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE, pour votre engagement constant sur la Ryder Cup.

Je retiens de votre propos très sage et dont l'Assemblée aura pu tirer le meilleur, à savoir que la Ville de Paris va tirer le plus grand bénéfice de cet événement, contrairement à l'Etat qui y met 7 millions, à la Région qui met 3 millions, en ne mettant que 75.000 euros.

Je comprends donc de votre intervention que vous saluez la bonne gestion du denier public par la Ville de Paris et je le retiendrai comme tel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 23.

Qui est pour ?

N'oubliez pas de voter pour, Monsieur MARTINS.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 23).

Rappel au règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 110.

Vous avez tout à fait le droit à un rappel règlement mais je vais terminer l'énoncé et je vous donnerai la parole après.

Nous examinons le projet de délibération DDCT 110 - DGRI - DFA et le vœu n° 146. Ce projet de délibération est une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "APProach" consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans leur ville d'accueil.

La parole sera successivement à M. BERTHAULT, M. VESPERINI et à M. CHERKI. C'est M. Hermano SANCHES RUIVO qui répondra.

Avant de commencer les débats, j'ai été saisie d'une demande de rappel au règlement d'Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Présidente.

Je sais qu'il est un peu tard, mais comme on va finir un peu en avance, je me permets de prendre quelques secondes sur le sujet que nous venons de traiter et qui est celui de la Ryder Cup.

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de cet événement dans cet hémicycle et je constate qu'à chaque fois qu'il en est question, il y a cette petite goguenardise, vous voyez ? Ta ta ta...

Que M. CHERKI moque le soutien de la Ville de Paris au golf, c'est bien normal, ce n'est pas surprenant, mais que l'adjoint chargé des sports réponde de cette manière aussi méprisante... Si, c'est la vérité ! Et l'escrime, c'est pareil.

Franchement, cette attitude, vous voyez, c'est exactement ce pourquoi vous allez tout paumer en 2020 ! Les gens en ont ras-le-bol de cette espèce de mépris. La Ryder Cup, c'est 50.000 visiteurs jour, Monsieur MARTINS, vous le savez ? Mais non, cela ne vous intéresse pas. Ce qui vous intéresse, évidemment, c'est le sport populaire. Voilà !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

M. Alexandre VESPERINI. - Que tu t'énerves, toi, on est au courant. On est au courant que M. CHERKI s'énerve. Mais que M. MARTINS réponde de cette manière, c'est inadmissible et je tiens à le noter. Voilà !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je me permets de nous relire collectivement l'article 5 de notre règlement intérieur : "La parole est accordée à la présidence du groupe ou à son représentant pour un rappel au règlement. Il ne pourra parler plus de 3 minutes. L'auteur de la demande doit faire référence à une disposition précise du règlement autre que celle du présent alinéa, faute de quoi la parole lui est retirée."

Comme je suis extrêmement courtoise, je ne vous lis pas la phrase d'après que vous lirez seul dans votre bureau et qui vous expliquera pour quelle raison je suis extrêmement laxiste comme présidente de séance.

2018 DDCT 110 - DGRI - DFA - Convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "APProach" consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au rôle des mairies d'arrondissement dans le cadre du projet "APProach".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BERTHAULT, la parole est à vous.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération consensuel, je l'espère, sur un beau projet dénommé "APProach" consacré à l'inclusion des citoyens européens dans leur ville d'accueil.

C'est effectivement un réseau puisque c'est un projet qui va mettre aujourd'hui en réseau les villes d'Etterbeek en Belgique, de Milan en Italie, de Lisbonne au Portugal, de Nea Smyrni en Grèce et du Danemark, et bien évidemment de Paris qui bénéficiera pour cela d'une subvention de l'Union européenne d'à peu près 70.000 euros.

Ce projet est phasé puisqu'il s'agit effectivement de partir du constat que les citoyens originaires de l'Union européenne sont aujourd'hui très peu inscrits sur les listes électorales et très peu impliqués dans la vie citoyenne des villes d'accueil.

Il consiste d'abord à faire un état des lieux, puis de pouvoir échanger les bonnes pratiques entre les différentes villes impliquées dans le réseau, et enfin sur les six derniers mois de pouvoir développer cette fameuse application.

Evidemment, sur le contenu du projet de délibération en tant que tel et sur le projet de financement de l'Union européenne, nous ne pouvons que nous en féliciter et nous nous y associons.

Simplement plusieurs exemples sont donnés de démocratie participative et d'exemplarité en la matière que l'on retrouve assez peu au niveau de l'arrondissement, tel que c'est développé dans le projet de délibération. D'où le vœu que nous avons souhaité avec mes collègues associer à ce projet de délibération pour que l'on puisse apporter davantage de précision concernant le rôle des mairies d'arrondissement dans l'exécution de ce projet "APProach".

En fait, nous sommes concernés en premier lieu par l'accueil de ces citoyens européens, leur inscription bien évidemment sur les listes, mais aussi leur expression de démocratie participative à chaque échelon. Et malheureusement c'est un manque dans l'exposé des motifs, dont je suis certain, Monsieur le Maire, que Hermano SANCHES voudra nous donner quelques éclaircissements, et également donner un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sur ce sujet, le groupe PPCI votera évidemment ce projet de délibération. Cela étant dit, je voudrais faire part de quelques observations.

La première ira tout à fait dans le sens de celle de Jean-Didier BERTHAULT. Je pense que ce projet de délibération, mais ce n'est pas un cas unique, manque beaucoup de précisions, de détails. Ce projet de délibération n'est pas suffisamment documenté. Ce n'est pas la première fois que je le dis mais je tenais tout de même à le rappeler.

Deuxièmement, je le dis d'ailleurs d'autant plus que, même si ce projet de délibération prévoit que la Ville de Paris touche une subvention de la Commission européenne, la Ville de Paris va également déboursier de sa caisse 17.000 euros.

La deuxième observation que je voudrais faire n'est pas sur la Mairie de Paris mais d'une manière générale sur tous les programmes qui sont menés et déployés par la Commission européenne. Je regrette que l'anglais soit à ce point mis à l'honneur. Je constate que, dans ces villes qui ont été sélectionnées, il y a beaucoup de villes très francophones, d'autres villes dans lesquelles le français est très répandu et très bien enseigné, et je regrette de voir autant de programmes systématiquement avec un nom ou un titre en anglais, alors même que, si j'ai bien compris, le pays le plus anglophone de l'Europe a quitté l'Union européenne.

La troisième observation que je voudrais faire, c'est qu'il faudra être très attentif à l'exécution de ce programme parce que cela peut être très utile aux Européens qui sont installés à Paris. Très franchement, vu la cherté du coût de la vie à Paris, je ne pense pas pour les Européens installés à Paris que la priorité soit pour eux... Enfin ces Européens qui sont présents et qui vivent à Paris n'ont pas forcément besoin de tous les services qui sont présentés et exprimés dans ce projet de délibération. Voilà ce que je voulais dire. Je ne pense pas très franchement que ce projet de délibération, cette subvention et ce programme soient particulièrement prioritaires.

Je serai encore une fois très attentif sur l'exécution de ce programme parce que cela peut aussi aboutir à la constitution d'un fichier préélectoral, je suis désolé. On l'a vu avec la votation citoyenne qui était organisée au cours de ces derniers jours, mais on le voit également avec ce type de programme. Je m'étonne que ce type de programme soit mis en place de manière aussi active et dynamique par la Mairie de Paris. Naturellement, cela ne vous aura pas échappé, les Européens vont pouvoir voter, et c'est très bien, aux prochaines élections municipales. Je ne voudrais pas que ce programme se traduise en opération de constitution de fichier électoral en prenant les coordonnées des gens qui vont à la Mairie de Paris. On les aide mais, en réalité, en les aidant, on prend bien leurs coordonnées et on leur envoie pas mal de publicité à la gloire de l'Exécutif municipal.

Je crois qu'il faudra être très attentif sur ce type de programme et ce type de projet de délibération que nous voterons, mais encore une fois avec un œil très vigilant et une attention toute particulière.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Déjà, Monsieur VESPERINI, la Ryder Cup se déroule sur le territoire du golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines. Donc que la Ville de Paris consacre 115.000 euros pour un événement qui se déroule hors de son territoire ne me paraît pas une marque de mépris. Que l'Etat consacre plus de 7 millions d'euros sur un budget total de 36 millions d'euros fait partie de la politique de l'Etat pour le sport national. Nous n'avons pas vocation, nous, à doubler, à être le Ministère des Sports bis mais à nous concentrer sur des actions sportive sur le territoire parisien. Premier élément et c'était cela le sens de ma critique par rapport à une Fédération qui, en plus de cela, a un budget de 27 millions d'euros et qui a suffisamment de moyens et ne fait pas partie des fédérations les plus en difficulté.

Je voudrais revenir à l'objet du projet de délibération pour lequel j'interviens. Je tenais à me féliciter de cette signature et de cet engagement de la Ville de Paris sur un projet qui s'étale sur deux ans et qui propose notamment, ce qui est important, d'améliorer l'accès à l'information liée à l'application concrète des droits liés à la citoyenneté européenne dans leur ville d'accueil. C'est un projet de l'Union européenne, il faut le rappeler, et qui est financé à plus de 80 % par l'Union européenne elle-même. Cela ne grèvera donc pas les finances de la Ville de Paris.

C'est un projet qui se déroule dans la continuité du projet "Include". C'est donc le deuxième projet cofinancé à 80 % par l'Union européenne sur la thématique de la citoyenneté européenne. Je tiens à en profiter pour en féliciter notre adjoint Hermano SANCHES RUIVO, à la fois pour son dynamisme et sa capacité à nouer des partenariats utiles, et en même temps à réussir à les faire financer par les instances de l'Union européenne, ce qui prouve que, quand on négocie bien, on peut ramener des sous d'autres institutions.

Ce projet permet une collaboration renforcée entre six villes européennes. C'est ce qui est intéressant, c'est un projet entre villes européennes, accueillant des citoyens mobiles de par leur université et de par leur proximité, avec ces institutions européennes.

La Ville de Paris, qui compte sur son territoire près de 110.000 ressortissants de l'Union européenne - vous me corrigerez, Monsieur SANCHES RUIVO, si ce chiffre est inexact - ne pouvait pas ne pas en être, compte tenu de sa place et des populations qu'elle accueille sur son territoire, du fait que c'est une capitale européenne et qu'en même temps la collaboration et la diplomatie des villes entre elles et les partenariats sont très importants.

Paris a un jumelage exclusif avec Rome, a un traité d'amitié avec Lisbonne dont on va fêter bientôt les 20 ans ; Paris est engagée dans de très nombreuses actions avec de très nombreuses villes européennes. La question est que ce ne soit pas simplement une politique d'institution à institution, mais qu'elle puisse mobiliser les citoyennes et les citoyens. C'est l'objet de ce projet.

Je pense donc que c'est un très bon projet de délibération et c'est pour cela que je voulais intervenir pour le souligner. Je voulais, dans ce contexte, demander à M. Hermano SANCHES RUIVO de nous apporter des précisions sur les partenariats et les actions qui sont prévus et aussi de nous détailler, s'il le peut, la part des projets européens à l'échelle de notre Capitale et certainement, s'il en est prévu, une montée en puissance et la diversité de ces financements européens à Paris qui, dans une période où nous devons faire attention à notre budget, eu égard au désengagement de l'Etat notamment, serait une précision importante.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHERKI.

Pour vous répondre, la parole est à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Je vais peut-être essayer, contrairement à ce que j'avais préparé au regard des questions, d'aller plutôt directement répondre à vos points.

Je trouve que le projet de délibération est relativement clair. C'est plutôt l'application et comment les actions vont s'articuler concrètement dans les arrondissements. Je vais d'abord répondre à Pascal, tout en vous remerciant tous les trois.

Je pense que la question des financements européens au sein de la Ville mérite un peu plus que quelques minutes. Je proposerai d'en faire un état un peu plus conséquent. Je peux en citer deux qui me viennent comme cela, parce que, depuis la mise en place de la "taskforce" à la Ville de Paris, nous constatons une réelle augmentation du nombre de projets financés et cofinancés par l'Europe.

Quand on pense à l'écoquartier "Clichy-Batignolles", c'est 5,5 millions avec 80 % de co-financement européen. Si on pense au revêtement routier, ces tests qui ont été essayés à Paris, ce sont 2,3 millions d'euros avec 60 % de co-financement européen.

Si je reviens à "APProach" qui s'inscrit dans la continuité du projet "Include", vous avez tout à fait raison, il faut que l'on arrête avec cela. Je ne sais plus pourquoi on est arrivé à ces deux noms, mais Anne-Sophie m'expliquera. Le fait est que l'idée, c'est aussi de réaffirmer la place de Paris sur la scène internationale et européenne dans les réseaux de villes et de trouver des noms appropriés et compris par le plus grand nombre. Par exemple, "Include", c'est inclure, "APProach", c'est rendre plus proche, mais vous avez raison, ce n'est pas forcément ce qui est le plus adéquat. On pourra aussi y penser.

Les villes partenaires du projet ont leur intérêt, elles ont été choisies de par leur taille - petite, moyenne, grande ville - de par leur zone géographique - Nord, Sud. D'ailleurs, à la liste que M. BERTHAULT a présentée, je rajouterai Amsterdam et Varsovie, partenaires associés du projet, qui vont également partager leur première expérience sur le domaine.

Vous avez beaucoup dit déjà sur les différentes phases. Je reviendrai sur la question des listes et la vision électorale des citoyens et des ressortissants européens qui peuvent voter depuis 2001, donc je veux bien croire que quelqu'un s'y intéresse depuis 2001, ce n'est pas une nouveauté. Mais la principale question, c'est peut-être enfin d'aller là où ils sont et non pas d'attendre qu'ils viennent jusqu'à nous. C'est peut-être cela, si je devais résumer le fondement de "Include" et de "APProach".

Sur la question plus particulière du travail dans les arrondissements, si vous regardez le projet de délibération et si vous faites les calculs, on est en train d'appeler des agents administratifs volontaires issus des mairies d'arrondissement. Si je suis très content personnellement et je pense que tous, nous pouvons l'être, c'est qu'une bonne quinzaine d'arrondissements aient déjà participé à cette dynamique européenne, notamment grâce à l'accueil des services civiques europe, etc. J'ose espérer que l'on aura exactement la même attache sur ce programme.

On parle donc des mairies volontaires. Dans ces mairies, il s'agit de personnel administratif volontaire qui sera appelé à participer. Ce projet européen permettra donc aux agents volontaires de la Ville de participer à l'amélioration de nos services administratifs, à hauteur de 18 heures sur 2 ans. Ils seront mobilisés ponctuellement au travers de réunions plus spécifiques afin de bénéficier du maximum de leur expérience de terrain.

C'est cela, en fait, la principale contribution dans ces premières phases de la mise en place de "APProach", dont le financement - 80 % 20 % - ne concerne que la valorisation de temps de travail existant. Il n'y a pas d'argent que la Ville dépensera de fait. L'ensemble des dépenses liées à notre participation dans "APProach" est "déjà" prise en compte par la Ville. C'est plutôt de l'utiliser pour les objectifs plus spécifiquement de "APProach".

C'est pour ces raisons que je ne peux pas défendre cet argument financier qui accuse de venir grever le budget.

Sur la question des listes et des risques, j'en terminerai par là parce que cela passe toujours trop vite. Comment cela se passe actuellement ? Les personnes vont dans les mairies chercher des informations. Ce que nous défendons, et voilà pourquoi cette application peut être utile, y compris pour être utilisée ensuite dans les autres villes, et après évidemment sur l'implantation ici à Paris, c'est qu'il existe aujourd'hui un grand nombre d'information, mais ces informations restent trop dispersées sur plusieurs supports.

Même pour ceux qui vivent ici depuis quarante, trente, vingt, quinze, dix ans, on ne peut pas être certain qu'ils puissent avoir accès à toute cette information. Parmi nos amis italiens, beaucoup gardent des préjugés comme par exemple l'idée que s'ils sont inscrits sur une élection en France, ils peuvent perdre leurs droits sociaux qu'ils ont acquis de leur pays, l'Italie. C'est un des exemples que j'ai pu rencontrer lors de réunions de travail.

L'objectif de ce projet n'est pas de constituer des listes, ni d'aller savoir où ils sont. Les Européens mobiles de Paris vivent déjà sur notre territoire. L'intérêt se concentre sur les questions qu'ils peuvent poser et de pouvoir être certain d'apporter des réponses, y compris pour ceux qui viennent de s'installer.

L'information n'est pas toujours à ce point très accessible.

Pour conclure, je serai, comme vous, très vigilant à surveiller le développement de ce beau projet.

Sur le vœu, j'estime avoir donné les informations demandées. Au regard des précisions apportées, je ne souhaite pas donner un avis favorable à ce vœu. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est une demande de retrait. Le vœu est-il retiré ? La réponse est non. Ce sera un avis défavorable de votre part, Monsieur SANCHES RUIVO ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 110 - DGRI - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 110 - DGRI - DFA).

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif au relogement de l'AGECA.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 147 est relatif au relogement de l'AGECA.

La parole est à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci.

C'est un vœu essentiel, malgré l'heure tardive de ce Conseil de Paris que nous vous proposons.

L'ensemble de la majorité du 11^e arrondissement l'a adopté solidairement. Cela concerne l'AGECA que tout élu de Paris connaît, qui est un lieu qui permet à des associations et à des collectifs de se réunir à des tarifs qui sont très inférieurs à ceux du marché, qui propose un accompagnement à la conduite de projet, à la recherche de financement, une aide à la création d'emploi.

C'est une boîte à outils qui est proposée pour ce quartier qui se trouve à la frontière du 11^e et du 20^e arrondissement. C'est un acteur essentiel de la vie démocratique de notre arrondissement, de nos quartiers de l'Est parisien plus largement, et qui est logé, depuis 1973, dans des locaux qui appartiennent à l'association "Diocésaine de Paris" qui, aujourd'hui, voudrait augmenter dramatiquement le loyer, multiplication par 3,5, ce qui n'est évidemment pas soutenable étant donné le modèle économique de l'AGECA.

Ce vœu vise à faire en sorte que la Ville obtienne le maintien de l'AGECA dans ces lieux grâce aux négociations menées avec le Diocèse de Paris. Nous avons déjà voté un vœu, il y a quelques Conseils de Paris, demandant cela.

Au-delà de ces discussions qui continuent, nous avons identifié les locaux du Tribunal administratif du 11^e arrondissement qui se libèrent, et le Conseil d'arrondissement a souhaité que cette piste puisse être explorée pour reloger l'AGECA.

J'indique, pour conclure, que j'ai été informé, à l'occasion de ce vœu, que la Ville se serait engagée sur une autre utilisation de ces locaux du Tribunal. J'en ai été informé à l'occasion de ce vœu, et je trouve cela inacceptable. Je le dis très clairement. Je trouve cela inacceptable d'apprendre, au détour d'un vœu que vote le Conseil d'arrondissement, que des locaux de la Ville, qui sont les locaux du Tribunal d'instance, ont été proposés à une association sans que, je ne dis même pas consulté, j'en sois seulement informé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. J'avais David BELLIARD et Nicolas BONNET-OULALDJ comme inscrits.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Très rapidement, je soutiens pleinement ce qui a été dit par François VAUGLIN. Nous sommes cosignataires de ce vœu. J'espère que nous allons tous nous retrouver dans un vote unanime de soutien à ce vœu porté par le maire du 11e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Pauline VÉRON, et j'ai une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES. Mais on va d'abord laisser Pauline VÉRON répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire du 11e arrondissement, cher François, mes chers collègues, merci de me permettre de réaffirmer une nouvelle fois, nous avons déjà voté un vœu dans ce Conseil de Paris, notre soutien à l'AGECA, un acteur associatif clé du 11e arrondissement, mais bien sûr au-delà pour Paris.

Vous le rappelez, cette association historique fondée par des habitants du quartier du 11e rue de Charonne est dans ces locaux depuis 1973. Ce sont des locaux qui appartiennent à la paroisse, et l'AGECA facilite dans ces locaux l'accès au multimédia à travers son espace public numérique et contribue fortement au développement de la vie associative parisienne en offrant un appui et un accompagnement aux associations, et surtout en leur mettant à disposition des salles de réunion à des prix bien inférieurs aux tarifs du marché. Ce n'est pas si courant que cela à Paris.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'avec mes collègues Colombe BROSSEL et Dominique VERSINI, nous finançons chaque année cette association à hauteur de 80.000 euros dans le cadre d'une convention triennale.

L'attachement des habitants à cette association est non seulement ancien mais aussi encore bien actuel, puisque plus de 100 personnes ont participé samedi dernier à un rassemblement de soutien pour maintenir l'AGECA dans ses locaux, face à la décision soudaine du Diocèse d'augmenter très fortement le loyer.

Nous avons d'ailleurs adopté un vœu, vous l'avez rappelé, pour soutenir l'AGECA dans ses discussions avec le Diocèse et j'essaie de jouer en quelque sorte un rôle de médiation également. J'étais ainsi présente à vos côtés il y a quelques semaines pour renouer le dialogue avec le Diocèse, et des pistes de solutions ont été évoquées, mais pas encore d'accord trouvées à ce jour.

Comme vous le savez, l'Exécutif reste mobilisé et de nouveaux échanges auront lieu prochainement avec le Diocèse.

Dans l'éventualité où ces discussions n'aboutiraient pas, nous engageons d'autres pistes pour reloger l'AGECA en recherchant notamment dans le patrimoine de la Ville.

En revanche, concernant les locaux libérés par le Tribunal d'instance, nous avons eu l'occasion d'en discuter. Il y a eu des discussions entre le cabinet de la Maire et l'association "La Cimade", autre association historique qui était elle aussi à la recherche de locaux depuis longtemps, ce qui est une bonne nouvelle pour "La Cimade" et le 11e arrondissement, et pour le droit des réfugiés et migrants à Paris.

Je vous renouvelle donc, Monsieur le Maire, le soutien de l'Exécutif pour aboutir rapidement à une solution pour l'AGECA, soit avec le Diocèse, soit dans de nouveaux locaux qui lui permettront de poursuivre sereinement ses actions dans le 11e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu et m'engage à suivre de près la situation de cette association.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur VAUGLIN ?

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Etant donné les éléments et le soutien constant que Pauline VÉRON a apportés dans ce dossier, ce que je tiens à saluer aussi, je suis prêt à laisser une dernière chance aux négociations, puisqu'on m'indique qu'un déjeuner déterminant devrait avoir lieu dans les tout prochains jours sur cette affaire.

Laissons ce déjeuner se dérouler, mais je représenterai le vœu au prochain Conseil de Paris si la situation n'a pas évolué.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et GEP relatif à l'association "Utopia 56".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 148 relatif à l'association "Utopia 56". Le vœu est présenté par M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

On aurait pu présenter ce vœu dans le débat que l'on a eu sur les migrants, puisque ce vœu concerne l'association "Utopia 56", qui intervient sur l'aide humanitaire vis-à-vis des migrants.

"Utopia 56" a été créée en 2016 avec plusieurs bénévoles et s'est déployée autour de Calais. Ensuite, l'association a participé à la gestion du campement humanitaire de Grande-Synthe, puis a été partie prenante avec d'autres partenaires du premier centre d'accueil porte de la Chapelle.

L'association compte aujourd'hui 9.000 adhérents et continue d'organiser des distributions de nourriture, de sacs de couchage et d'accès aux soins dans Paris.

Elle sollicite auprès de la Ville l'attribution à titre gratuit d'un local lui permettant de continuer ses activités de solidarité en faveur des exilés.

Ce vœu a été adopté au Conseil du 11^e arrondissement à l'unanimité, mais mes collègues souhaitaient que je le présente pour avoir le soutien du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Président du groupe PCF - Front de gauche, je vous remercie pour ce vœu de soutien à une association très connue de la Ville de Paris.

"Utopia 56" est un de nos partenaires précieux dans le cadre de nos efforts pour un accueil digne et efficace de migrants à Paris.

J'en profite pour saluer au nom de l'équipe municipale, les bénévoles d'"Utopia 56" et de toutes les associations présentes sur les différents campements et auprès des migrants de manière générale, qui font un travail essentiel et complémentaire à nos actions municipales.

Pour répondre à votre vœu, cette question des locaux est l'un des sujets de préoccupation majeure des associations à Paris, et nous nous y attelons activement depuis le début de la mandature.

J'ai mis en place un nouveau dispositif de demande de locaux associatifs pour les associations parisiennes qui leur permet, à travers un formulaire, de faire une demande précise en termes de mètres carrés, de capacité de paiement de loyer ou non, et ensuite que cette demande soit examinée via une commission qui s'appelle la C.E.D.L.A., puis la C.A.L.A.S.S., ce qui permet un examen équitable de toutes les demandes des associations.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec le nouveau G.I.E. "Paris Commerces", pour que certains locaux en pied d'immeuble des bailleurs sociaux puissent bénéficier aux associations. Cela se passe d'ailleurs de mieux en mieux.

Je réponds favorablement à ce vœu et m'engage à étudier la demande de locaux d'"Utopia 56" dès lors qu'elle l'aura faite dans le cadre de la procédure que nous avons mise en place, pour que cette demande puisse aboutir le plus vite possible.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 148 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 340).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 149 relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.

C'est Eric AZIÈRE qui le présente.

M. Eric AZIÈRE. - Ce vœu veut simplement faire le bilan de la votation citoyenne avec vous. J'espère que vous nous donnerez les éléments. J'en profite pour commenter les résultats puisque la Maire de Paris les a annoncés hier : 73.765 votes, c'est intéressant, 16 % par Internet, c'est-à-dire 11.800 votes par Internet.

Si l'on considère que le vote par Internet est plus spontané, plus générationnel, plus connecté, cela fait un peu moins de 0,5 % des Parisiens. On va dire que c'est un début. 62.000 votes répartis sur 115 urnes, cela fait environ 500 votes par urne, sur une dizaine de jours et de week-ends cela fait 50 votes par jour. 50 votes par jour, ce n'est pas non plus énorme, sachant que les urnes étaient bien placées. J'en ai vu dans le 14e devant le métro Pernety.

La Maire de Paris parle d'un chiffre énorme, elle n'a pas dû peut-être tenir un bureau de vote depuis longtemps.

Il serait intéressant maintenant de connaître les conditions dans lesquelles ce vote s'est fait, conditions de régularité des votes, et deuxièmement, le coût total de cette opération qui, j'y reviens puisque nous l'avons dit, aurait mérité une campagne de sensibilisation et de communication avec des moyens traditionnels plutôt que de dévoyer un outil de démocratie participatif à des fins plutôt publicitaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est Pauline VÉRON qui vous répondra. J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Florence BERTHOUT ensuite.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Présidente, mes chers collègues, cette votation citoyenne sur le Plan Climat a permis pendant 10 jours une mobilisation sans précédent des Parisiens autour des enjeux climatiques.

Près de 74.000 personnes y ont participé. Elle a permis une sensibilisation supplémentaire des Parisiens aux conséquences du dérèglement climatique, à la nécessaire adaptation à venir de notre ville et de nos comportements, mais elle a aussi permis d'échanger sur les solutions à leur portée, à notre portée, celles adoptées et impulsées par la Ville et que notre conseil a votées à l'unanimité en mars dernier avec le Plan Climat Air Energie.

C'est important, car comme Célia BLAUJEL le rappelle souvent et nous étions toutes les deux mobilisées sur cette votation citoyenne, 80 % des résultats du Plan Climat dépendent des Parisiennes et des Parisiens eux-mêmes.

La bonne nouvelle, c'est que plus de 95 % des Parisiens qui ont participé à cette votation approuvent le Plan Climat y compris ses propositions les plus exigeantes comme celles relatives au diesel ou à l'arrêt des moteurs thermiques.

La belle unanimité de notre Conseil sur ce sujet majeur se trouve confortée ainsi par ce vote des Parisiennes et des Parisiens.

La seconde bonne nouvelle, c'est qu'ils sont très nombreux, plus de 15.000 personnes, à nous avoir dit vouloir devenir Volontaires du climat, c'est-à-dire qu'ils sont prêts à s'engager dans la durée pour agir à différents niveaux,

soit en changeant un certain nombre d'habitudes individuelles ou familiales ; soit en décidant de s'engager à un niveau plus collectif, dans leur immeuble, dans leur quartier ou leur arrondissement ; soit pour les plus déterminés, en s'impliquant dans les instances de gouvernance municipale liées au Plan Climat.

Ce chiffre de 15.000 est impressionnant, mais ce n'est pas la première fois que les Parisiennes et les Parisiens montrent leur souhait d'engagement pour leur ville. Nous l'avons vu avec les 2.000 bénévoles de la Nuit de la Solidarité. Nous comptons désormais plus de 180.000 détenteurs de la carte de Citoyen. Chaque année, ce sont plus de 160.000 personnes qui votent au budget participatif. Ce sont plus de 25.000 Parisiens qui ont proposé de faire du bénévolat sur notre plateforme jem'engage.paris.fr depuis 2015.

Bref, il me semblait important de souligner l'ampleur de cette participation avant de répondre plus directement à votre vœu.

Vous m'interpellez sur les modalités concrètes d'organisation de la votation. Je tiens d'abord à remercier la DDCT et particulièrement son Directeur François GUICHARD et toute l'équipe du service de la DDCT et de la participation citoyenne pour l'organisation exemplaire de cette opération.

Sur les contrôles concernant la régularité du vote, il y avait, comme vous l'avez souligné, deux modalités de vote. Le vote numérique passe par le compte parisien, un système mis en place par la Ville pour la plupart des démarches municipales. Il y a, bien entendu, un système de blocage des doubles votes.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vraiment vous inviter à conclure.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - En cas d'irrégularités, la DSTI a les moyens de contrôler les origines des comptes. Cela permet de réagir en cas de détournement. Cela n'a pas été constaté.

Pour le vote physique...

Je vous demande quelques instants.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Allez-y et vous transmettez toutes les réponses à l'ensemble des Présidents de groupe qui recevront tout cela par écrit. Ils en seront ravis.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Le vote physique reposait, quant à lui, sur la signature d'un cahier d'émargements, avec un certain nombre d'engagements déclaratifs de la part des participants sur leur âge, le fait d'être Parisien ainsi qu'un engagement à ne voter qu'une seule fois.

Comme pour le budget participatif et comme ce qui se pratique d'ailleurs dans toutes les autres villes françaises qui ont mis en place des processus consultatifs de grande échelle, le dispositif repose sur la confiance vis-à-vis des habitants et nous ne constatons pas, ni au moment du vote du budget participatif ni lors de cette votation, de comportements qui nous inciteraient à procéder autrement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Les groupes et les maires recevront sous peu un bilan de l'opération. J'espère donc avoir, en partie, répondu, dès aujourd'hui, à vos interrogations. Vous recevrez l'ensemble des réponses à travers ce courrier.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable sur votre vœu, Monsieur AZIÈRE.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - C'est une vraie façon de terminer en beauté, cher Eric AZIÈRE.

Une explication de vote de Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, dans ce beau pays de Oui-Oui, au pays des bisounours.

Moi aussi, je vais voter le vœu de mon collègue.

Je voudrais tout de même rappeler que l'on a adopté ici, à l'unanimité et par deux fois, le Plan Climat de Paris que la Maire de Paris, pourtant, a soumis à une votation citoyenne avec un succès modeste.

S'agissant de cette affaire d'ailleurs, on a fait beaucoup de publicité au résultat qui était sans surprise : 95 % des votants se sont déclarés contre la pollution - encore heureux ! Pendant ce temps, 71 % des Parisiens se sont déclarés contre la fusion des quatre arrondissements, mais on n'en a pas du tout parlé.

Nous ne sommes pas dupes, cette votation a été organisée pour tenter de refaire une petite santé avec un début d'année morose : Vélib' en panne, des panneaux publicitaires désespérément vides, Autolib' dans l'impasse financière, sans compter les services publics municipaux défaillants.

Les conditions d'organisation de cette votation accréditent le plébiscite. Le vote est ouvert à tous les vents. Nul besoin d'être Parisien. Ce n'est pas du tout 3 % des Parisiens qui ont voté, c'est une blague. Nul besoin d'être Parisien, ni Français ni d'avoir 18 ans. Aucune garantie n'est apportée pour lutter contre une pluralité de vote. Il faut tout de même être sérieux, il suffit d'avoir plusieurs adresses et vous votez autant de fois que vous le voulez.

Tout cela avec, au passage, chers collègues - mais je vous avoue que c'est une bagatelle -, la constitution d'un fichier de 15.000 mails car on demandait aux personnes qui votaient de donner leur mail.

250 vacataires ont été recrutés pour tenir les urnes, avec un objectif tout démocratique qui leur a été donné en réunion de faire minimum 40 votes par jour et de beaux t-shirts qui arrivaient tout droit du Bangladesh.

Vous n'avez pas hésité à installer des urnes devant les lycées parisiens, au mépris des règles élémentaires de sécurité, sauf dans les arrondissements où, évidemment, vous vous êtes fortement mobilisés, comme dans le 5e arrondissement. Je n'ai donc pas eu d'urne devant les entrées de lycées.

Cette votation citoyenne aurait été plus utile si elle visait à demander aux Parisiens de se prononcer sur des mesures concrètes. Là, bravo, cela aurait été utile. Ce n'était pas tout à fait cela.

Ainsi, bravo au vœu de notre collègue UDI-MODEM ! Nous voterons ce vœu et je ne doute pas que vous allez véritablement nous éclairer sur toutes les questions qui ont été posées.

Quant au Plan Climat, je l'ai voté, nous l'avons voté à l'unanimité, mais je vous invite...

Alors à quoi cela sert ? C'est vrai que l'on a tellement d'argent à Paris ! Continuons à en dépenser sur des consultations qui ne servent à rien !

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Contre toute attente, nous allons donc terminer par un vote à l'unanimité, je le crois.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 341).

Bravo à Eric AZIÈRE.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Établissement public de coopération culturelle - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne Billancourt (Conseil d'administration) (R. 31) :

1 titulaire en remplacement de Mme Alexandra CORDEBARD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 20140

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 32) :

1 titulaire :

- Mme Valérie NAHMIAS.

Université Paris Diderot (Conseil d'administration) (R. 33) :

1 titulaire :

- Mme Annick OLIVIER.

1 suppléant :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Commission du Règlement du Conseil de Paris (R. 34) :

13 titulaires :

- M. Rémi FÉRAUD,

- Mme Léa FILOCHE,

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE,

- M. Mao PENINOU,

- M. Yves CONTASSOT,

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Mme Laurence GOLDGRAB,

- M. Julien BARGETON,

- Mme Florence BERTHOUT,

- M. Daniel-Georges COURTOIS,

- M. Jean-François LEGARET,

- M. Eric AZIÈRE,

- M. Pierre AURIACOMBE.

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - formation municipale (R. 35) :

1 titulaire, en remplacement de M. Claude DARGENT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Paul SIMONDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 31 à R. 35).

Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (Conseil d'administration) (R. 20 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jérôme COUMET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. François DAGNAUD.

Établissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 21 G) :

Collège François-Couperin 2, allée des Justes (4e) (Conseil d'administration) :

1 suppléant, en remplacement de M. Philippe DUCLOUX, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Ariel WEIL.

Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4e) (Conseil d'administration) :

1 suppléant, en remplacement de M. Philippe DUCLOUX, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Ariel WEIL.

Commission du Règlement du Conseil de Paris (R. 22 G) :

13 titulaires :

- M. Rémi FÉRAUD,
- Mme Léa FILOCHE,
- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE,
- M. Mao PENINOÙ,
- M. Yves CONTASSOT,
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Mme Laurence GOLDGRAB,
- M. Julien BARGETON,
- Mme Florence BERTHOUT,
- M. Daniel-Georges COURTOIS,
- M. Jean-François LEGARET,
- M. Eric AZIÈRE,
- M. Pierre AURIACOMBE.

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - formation départementale (R. 23 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Claude DARGENT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Paul SIMONDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 20 G à R. 23 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à l'ensemble de ceux qui ont permis la tenue de cette séance.

Merci à l'ensemble des collaborateurs.

Merci à vous.

Nous nous retrouvons - attention, c'est l'information importante - le 2, le 3, le 4 et éventuellement le 5 juillet ; merci de le noter dans vos agendas.

A bientôt !

(La séance est levée à dix-sept heures quinze minutes).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe les Républicains et Indépendants.

QE 2018-10 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des élus du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la décision du Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018 en matière d'affichage publicitaire.

Libellé de la question :

"Plusieurs contrats de mobiliers urbains cumulant taxe locale sur la publicité extérieure et redevance ont été annulés par la justice administrative ces derniers mois, notamment le Tribunal administratif de Nîmes le 22 février 2018.

La Mairie de Paris a vu ses deux appels d'offres relatifs à l'affichage publicitaire sur les mobiliers urbains d'information (M.U.I.) annulés par quatre décisions de la justice administrative en 2017 et 2018, ce qui va entraîner un manque à gagner important pour la collectivité.

A la suite d'une décision rendue par le Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018, la Ville de Paris a estimé juridiquement nécessaire de faire précéder le lancement de ses appels d'offres relatifs à l'affichage publicitaire du vote d'une délibération exonérant expressément de T.L.P.E. les mobiliers urbains supportant de la publicité. Une telle analyse l'a conduit à déclarer sans suite deux appels d'offres qui avaient été lancés sans avoir été précédés d'une telle délibération - avant de faire adopter par le Conseil de Paris la délibération 2018 DU 127.

M. Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants souhaiteraient savoir :

- Si certains marchés parisiens, attribués avant l'adoption de la délibération 2018 DU 127, sont exposés à un risque de contentieux ?
- Sous combien de temps seront relancées les procédures de consultation et le cas échéant quels marchés subiront une rupture de service ?
- Quel sera l'impact financier de la relance de ces consultations ?
- Est-ce que le décalage de la procédure pour l'appel d'offres M.U.I. permettra d'intégrer dès la prochaine concession de service les innovations du Règlement local de publicité en cours de révision ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 30.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 168.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOÛ et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 48.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 132.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 48.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 343.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 187.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 49.

M. Christophe GIRARD et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 11, DAJ 12 et DAJ 4 G.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 343 et DAC 357.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 134, DLH 135, DLH 142 et DLH 143.

Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 346.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 19 et DAC 6 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, MM. Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 15.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mmes Sandrine CHARNOZ et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 122.

M. David BELLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 26.

Mme Colombe BROSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 345.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le vœu n° 118 bis.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 442.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Halima JEMNI, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 3 G.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Mme Colombe BROSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPSP 3.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 191 et DLH 140.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 9, DLH 14, DLH 129, DLH 131, DLH 146, DLH 147, DLH 153 et DAE 206.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 35.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 121.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M; François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 148.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 42, DFA 32 et DFA 12 G.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 4 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 81.

Mme Marie ATALLAH, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLIARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Bernard DEBRÉ, Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, MM. Christian HONORÉ, Thomas LAURET, Mmes Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 117 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G et DASCO 39 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 39 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G et DASCO 39 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFÈVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 39 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOÙ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 39 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G et DASCO 39 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 39 G.

Mme Colombe BROSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOÙ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G et DASCO 39 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKL, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 39 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 35 G et DASCO 39 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 12 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G et DASCO 39 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G et DASCO 39 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 39 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15 G et DASCO 35 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G, DASCO 15 G, DASCO 35 G, DASCO 37 G, DASCO 39 G et DJS 181.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 G et DASCO 15 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 26.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 26.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 26.

Votes spécifiés.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 40.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le vœu n° 122.

M. Christian HONORÉ vote pour les vœux n^{os} 25, 26 et 27.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL vote pour les vœux n^{os} 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

Mme Frédérique CALANDRA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 147.

M. Geoffroy BOULARD vote contre le vœu n° 26.

Mme Anne-Constance ONGHENA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 69.

Mme Déborah PAWLIK vote pour le vœu n° 26.

Le groupe les Républicains et Indépendants ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 8 - DAC- DGRI et DASES 118 - DAC - DGRI-G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DU 116 ZAC Joseph Bédier (13e) - Avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire pour remise anticipée de locaux provisoires à la DJS.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2018 DEVE 90 Subvention (20.000 euros) à l'association CLER - Réseau pour la transition énergétique.

2018 DVD 52 Canal Saint Denis à Saint Denis (93). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société RFM.

2018 DVD 53 Canaux parisiens (19e). Conventions d'occupation du domaine public fluvial pour le stationnement de deux péniches d'animation (19e).

2018 DVD 56 Subvention (49.000 euros) à l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (CDT 93) pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et sur le Canal Saint Denis.

2018 SG 24 Signatures de deux contrats relatifs à un logiciel de modélisation énergétique territoriale dans le cadre d'un partenariat avec le C40.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2018 DASCO 3 Travaux de mise en conformité du SSI du groupe scolaire Armand Carrel (19e). Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de DMO Ville / RIF.

2018 DASCO 26 Lycées municipaux - Subventions pour travaux d'entretien (29.502 euros).

2018 DASCO 30 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (5.530 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 31 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (18.606 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 32 Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (11.795 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 33 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (17.493 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 35 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (9.401 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 36 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (19.320 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 37 Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (104.590 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 38 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (228.341 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 41 Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (182.954 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 42 Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (127.752 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 43 Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (44.281 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 44 Caisse des Ecoles (16e) - Subvention (30.744 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 45 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (36.356 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 46 Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (142.811 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 47 Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (152.923 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 48 Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (183.434 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 49 Caisse des Écoles (1er) - Solde de la subvention 2017 (- 6.756 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 50 Caisse des écoles (2e) - Solde de la subvention 2017 (8.158 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 51 Caisse des Écoles (3e) - Solde de la subvention 2017 (- 27.172 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 52 Caisse des Écoles (4e) - Solde de la subvention 2017 (- 3.791 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 53 Caisse des Écoles (5e) - Solde de la subvention 2017 (- 4.400 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 54 Caisse des écoles (6e) - Solde de la subvention 2017 (9.178 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 55 Caisse des Écoles (7e) - Solde de la subvention 2017 (29.597 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 56 Caisse des Écoles (8e) - Solde de la subvention 2017 (- 1.441 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 57 Caisse des écoles (9e) - Solde de la subvention 2017 (- 7.513 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 58 Caisse des écoles (10e) - Solde de la subvention 2017 (177.834 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 59 Caisse des Écoles (11e) - Solde de la subvention 2017 (6.028 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 60 Caisse des Écoles (12e) - Solde de la subvention 2017 (342.134 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 61 Caisse des écoles (13e) - Solde de la subvention 2017 (129.746 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 62 Caisse des écoles (14e) - Solde de la subvention 2017 (334.162 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 63 Caisse des Écoles (15e) - Solde de la subvention 2017 (164.271 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 64 Caisse des Écoles (16e) - Solde de la subvention 2017 (43.769 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 65 Caisse des écoles (17e) - Solde de la subvention 2017 (105.970 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 66 Caisse des Écoles (18e) - Solde de la subvention 2017 (211.070 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 67 Caisse des écoles (19e) - Solde de la subvention 2017 (78.694 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 68 Caisse des écoles (20e) - Solde de la subvention 2017 (- 225.917 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASCO 69 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" (9e) (UDAF de Paris) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

2018 DASCO 72 Indemnités amiables de AXA et HISCOX, subrogées dans les droits de leur assuré respectif, en réparation d'un préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2018 DASCO 77 Caisse des écoles (5e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2018 (- 192.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes des Béchevets.

2018 DASCO 78 Caisse des écoles (13e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2018 (+ 192.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes des Béchevets.

2018 DFPE 7 Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

2018 DFPE 159 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Espace 19" pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan (19e).

2018 DJS 181 Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13e). Convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

2018 DU 124 Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 192-194 rue d'Alésia (14e).

2018 DASCO 9-G Subvention (3.000 euros) à l'organisme "The Beit Project Assoc." (Barcelone - Espagne) pour un projet de découverte de lieux du patrimoine parisien pour des collégiens.

2018 DASCO 12-G Collèges publics - Participations (199.663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018.

2018 DASCO 18-G Caisse des Écoles (1er) - Solde de la subvention 2017 (- 1.688 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 19-G Caisse des Écoles (2e) - Solde de la subvention 2017 (1.164 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 20-G Caisse des Écoles (3e) - Solde de la subvention 2017 (- 3.736 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 21-G Caisse des Écoles (5e) - Solde de la subvention 2017 (- 225 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 22-G Caisse des écoles (6e) - Solde de la subvention 2017 (1.545 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 23-G Caisse des Écoles (7e) - Solde de la subvention 2017 (6.433 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 24-G Caisse des écoles (10e) - Solde de la subvention 2017 (25.189 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 25-G Caisse des Écoles (11e) - Solde de la subvention 2017 (565 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 26-G Caisse des Écoles (12e) - Solde de la subvention 2017 (16.102 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 27-G Caisse des écoles (13e) - Solde de la subvention 2017 (2.249 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 28-G Caisse des écoles (14e) - Solde de la subvention 2017 (8.072 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 29-G Caisse des Écoles (15e) - Solde de la subvention 2017 (8.968 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 30-G Caisse des écoles (17e) - Solde de la subvention 2017 (9.426 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 31-G Caisse des Écoles (18e) - Solde de la subvention 2017 (27.332 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 32-G Caisse des écoles (19e) - Solde de la subvention 2017 (7.475 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 33-G Caisse des écoles (20e) - Solde de la subvention 2017 (- 25.697 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 35-G Divers collèges publics - Dotations 2017 (159.826 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2018 DASCO 37-G Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13e). Convention de groupement de commande entre le Département de Paris et la Ville de Paris.

2018 DASCO 39-G Divers collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2018 DASES 158-G Subvention (39.732 euros) à 4 associations et convention, pour leurs actions en direction des seniors afin de faciliter l'accès à l'information et aux droits.

2018 DASES 172-G Subventions (44.500 euros) à 5 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2018 DASES 176-G Subvention (3.500 euros) à l'association Café associatif Pernety (14e).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2018 DFA 32 Entrée de la commune de La Courneuve au capital de la SPL Carreau du Temple et modifications statutaires de la SPL.

2018 DFA 12-G Entrée de la commune de La Courneuve au capital de la SPL Carreau du Temple et modifications statutaires de la SPL.

2018 DFA 35 Recapitalisation de la SEM Énergies POSIT'IF pour un montant maximum de 500.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2018 DLH 9 Location de l'immeuble 28, rue Pixérécourt/17, rue de la Duée (20e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 14 Location d'un volume dépendant d'une emprise Porte de Vanves - angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14e) à la RIVP - Déclassement du domaine public et bail emphytéotique.

2018 DLH 137 Location de l'immeuble 12-18, boulevard de Fort de Vaux (17e) à Adoma - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 142 Location de l'immeuble 33, rue Cauchy (15e) à Elogie-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 148 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2017 des deux concessions d'aménagement avec la SOREQA.

2018 DLH 153 Réalisation 203-205 boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP. Octroi de garantie pour un prêt bancaire.

2018 DLH 9-G Mise à disposition d'une propriété départementale - Coye-la-Forêt (60) à "France Horizon" - Convention d'occupation du domaine public.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 PP 46 Versement d'une subvention d'équipement à la BSPP.

2018 PP 47 Fourniture de matériels destinés à l'approvisionnement des magasins de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2018 PP 48 Versement d'une subvention de fonctionnement à la BSPP.

2018 PP 49 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 51 Acquisition de vêtements de travail à destination des personnels techniques, scientifiques et spécialisés des services de la Préfecture de police et du SGAMI Ile de France.

2018 PP 52 Don à la BSPP d'un simulateur de conduite par GMF Assurances.

2018 DASES 2 - DDCT-DAC-DASCO-DJS-DFPE Subventions (252.300 euros) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2018 DASES 5 - DDCT-DAC-DASCO-DJS-DFPE-G Subventions (1.083.400 euros) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2018 DASES 152-G Subventions (27.500 euros) et conventions avec deux associations pour leurs actions d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes.

2018 DASES 153-G Subventions (48.600 euros) 14 associations et avenant n° 2 avec l'association Le moulin pour des actions d'accompagnement à la scolarité 2017-2018.

2018 DDCT 41 Subventions (91.000 euros) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

2018 DDCT 45 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Fle & Compagnie.

2018 DDCT 80 Subvention et convention avec l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

2018 DDCT 92 Subventions (84.000 euros) à 9 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire, la connaissance et la mémoire de l'immigration.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DFPE 54 Subvention (84.82 euros) et avenant n° 2 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2018 DFPE 57 Subvention (54.108 euros) et avenant n° 2 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2018 DFPE 86 Subvention (63.382 euros) et avenant n° 2 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

2018 DFPE 88 Subvention (198.658 euros) et avenant n° 2 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2018 DFPE 90 Subvention (37.732 euros) et avenant n° 2 à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2018 DFPE 94 Subvention (37.690 euros) et avenant n° 2 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2018 DFPE 96 Subvention (96.615 euros) et avenant n° 2 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2018 DFPE 104 Subvention (86.475 euros) et avenant n° 2 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2018 DFPE 107 Subventions (471.820 euros), convention et avenant avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 118 Subvention (107.477 euros) et avenant avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2018 DFPE 126 Subvention (100.152 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale (12e).

2018 DFPE 128 Subvention (29.943 euros) et avenant n° 2 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2018 DFPE 131 Subvention (182.099 euros) et avenant n° 2 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2018 DFPE 132 Subvention (84.611 euros) et avenant n° 2 à l'association Mini Coccinelles (11e) pour l'établissement multi-accueil (11e).

2018 DFPE 133 Subvention (113.595 euros) et avenant n° 2 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2018 DFPE 141 Subvention (141.081 euros) et avenant n° 2 pour l'association La Passerelle pour sa halte-garderie "Outremer".

2018 DFPE 145 Subvention (62.127 euros) et avenant n° 2 pour l'association Archipelia pour son MA sis 12 allée Père Julien Dhuit (20e).

2018 DFPE 153 Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3, ruelle Au Père Fragile (15e).

2018 DFPE 154 Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28/30, rue Baron Le Roy (12e).

2018 DFPE 160 Subvention (31.153 euros) et avenant n° 2 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2018 DFPE 165 Réalisation d'une crèche collective de 99 places 3/5, rue Préault (19e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

2018 DFPE 166 Création d'une crèche collective de 99 places 3/5 rue Préault (19e) - Demande de subvention (999.600 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2018 DFPE 168 Réalisation d'une structure démontable de petite enfance sur une emprise dépendant du groupe hospitalier Armand Trousseau (12e) - Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2018 DASES 58-G PPIE. Participation (88.714 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL).

2018 DASES 146-G Subvention (8.500 euros) à deux associations de soutien à la parentalité adoptive.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2018 DAE 182 Subvention (45.429 euros) et convention avec l'association CREAT'EO IDF dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif "Espaces de travail Publics" (volet 3).

2018 DAE 5-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association COJOB (18e).

2018 DAE 31-G Subventions (71.000 euros) et conventions avec l'Association Villette Emploi (19e) et la SCIC Le 100 Etablissement Culturel Solidaire (12e).

2018 DAE 32-G Subvention (7.000 euros) et convention avec la Maison des Femmes de Paris (12e).

2018 DAE 45-G Subvention (50.000 euros) et avenant n° 1 à la convention 2018 avec l'association FACE Paris (20e) - Compétences 45 +.

2018 DAE 46-G Subvention (10.000 euros) et avenant n° 1 à la convention 2018 avec l'association Le Réseau Primavera (91370).

2018 DAE 48-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap (FEDEEH, 14e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DAJ 6 Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une fresque murale sur le muret situé devant l'école maternelle Boulard (14e).

2018 DAJ 7 Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une fresque murale directement apposée sur le gymnase Auguste Renoir (14e).

2018 DAJ 8 Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une œuvre artistique directement apposée sur les plaques en métal du square Georges Lamarque (14e).

2018 DAJ 11 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

2018 DAJ 12 Subvention (18.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2018 DAJ 4-G Subvention (12.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2018 DILT 4 Convention de don de mobiliers avec 12 associations - Convention - Autorisation.

2018 DRH 44 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2018 DRH 46 Modification des épreuves et du programme des concours externes et internes pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade d'agent de maîtrise, dans la spécialité électrotechnique.

2018 DRH 48 Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Paris (direction des ressources humaines) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2018 DRH 50 Modification des épreuves et du programme des concours externes et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade d'agent de maîtrise, dans la spécialité maintenance automobile.

2018 DRH 51 Modification des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes, au grade d'agent de maîtrise, dans la spécialité environnement, propreté et assainissement.

2018 DRH 56 Composition des comités techniques.

2018 DRH 57 Composition des Comités d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DAE 198 Constitution du groupement de commande pour l'expérimentation FRIVEP et adhésion de la Ville de Paris (10.000 euros).

2018 DPE 26 Subventions (161.660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries.

2018 DAE 29-G Subventions (431.000 euros) et conventions avec deux associations accompagnant et finançant les bénéficiaires parisien(ne)s du RSA porteurs de projet de création d'entreprise.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2018 DAE 55 Subvention (6.000 euros) à l'association A Tout Atout (14e).

2018 DAE 57 Subvention (5.000 euros) à l'association l'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

2018 DAE 58 Subvention (11.000 euros) à l'Institut National des Métiers d'Art (12e).

2018 DAE 59 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

2018 DAE 60 Subvention (3.000 euros) à l'association Terramicales (11e).

2018 DAE 61 Subvention (7.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris (12e).

2018 DAE 62 Subvention (3.000 euros) à l'association PAGE(S) (20e).

2018 DAE 63 Subvention (18.500 euros) à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (12e).

2018 DAE 131 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2018 DAE 134 - DAC Subvention de fonctionnement (25.000 euros), subvention d'investissement (25.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2018 DAC 19 Contribution (4.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2018 DAC 6-G Contribution (4.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle GENQUATRE (19e).

2018 DAC 30 Subventions (42.700 euros) et convention avec les lieux de création et de diffusion (12e).

2018 DAC 32 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Cirque électrique". Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2018 DAC 33 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2018 DAC 37 Subvention (665.000 euros) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e).

2018 DAC 96 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA.

2018 DAC 98 Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces.

2018 DAC 134 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Les Contes de la rue Broca". Subventions, convention (33.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e - 13e).

2018 DAC 222 Subventions (15.000 euros) à 3 associations au titre de l'accès au cinéma aux personnes en situation de handicap.

2018 DAC 263 Subvention (1.500 euros) à l'association Le Picoulet-Mission populaire (11e).

2018 DAC 272 Subventions (4.500 euros) à 2 associations pour la réalisation d'actions dans le quartier sud du 13e.

2018 DAC 273 Subventions (4.500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville (14e).

2018 DAC 274 Subventions (4.500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville (17e).

2018 DAC 275 Subvention (12.000 euros) et convention à l'association Paris Culture 20 dans le cadre de l'action culturelle locale et de la politique de la Ville (20e).

2018 DAC 276 Subvention (5.000 euros) à l'association La Salle Saint Bruno dans le cadre de l'action culturelle locale (18e).

2018 DAC 277 Subventions (5.200 euros) à l'association La Sierra Prod dans le cadre de l'action culturelle locale (18e) et de la Politique de la Ville.

2018 DAC 278 Subvention (5.000 euros) à l'association M111 dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action culturelle locale (20e).

2018 DAC 280 Subventions (8.500 euros) à 5 associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'Or.

2018 DAC 283 Subventions (10.300 euros) aux associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite).

2018 DAC 295 Subvention (5.000 euros) à l'association Kachashi.

2018 DAC 308 Subvention (16.500 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

2018 DAC 315 Subvention (17.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

2018 DAC 317 Subventions (6.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2018 DAC 318 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

2018 DAC 322 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie.

2018 DAC 323 Subvention (8.500 euros) à l'association Acajou.

2018 DAC 324 Subvention (4.000 euros) à l'association Danse un pas à deux.

2018 DAC 325 Subvention (5.000 euros) avec convention à l'association La fabrique des petits hasards.

2018 DAC 346 Subvention (300.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2018 DAC 357 Autorisation de solliciter du Ministère de la Culture l'agrément du CRR de Paris comme établissement préparant à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

2018 DAC 372 Subventions (28.00 euros) à trois associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées (12e, 15e, 20e).

2018 DAC 547 Autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec la SAS Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL), 3 bis rue Papin (3e).

2018 DAC 566 Subventions (2.000 euros) à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-Arts (13e).

2018 DICOM 7 Convention de co-organisation de l'édition 2018 du Festival "Fnac Live" entre la Ville de Paris et la société Groupe Fnac-Darty.

2018 DICOM 20 Convention de partenariat média avec France Culture pour l'expo "Gilles CARON - Paris 1968".

2018 DICOM 21 Conventions de partenariat pour "l'Eté à Paris 2018".

2018 SG 16 Subvention (15.000 euros) aux associations Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM) (1er) et Association pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) (19e).

2018 SG 17 Subvention (12.000 euros) aux associations Couleurs Karayb (14e), Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) (12e) et Sciences, Technologie, Art et Recherche (STAR) (10e) pour l'organisation de manifestations mettant en valeur les Outre-Mer en 2018.

2018 SG 18 Subvention (15.000 euros) aux associations CIFORDOM (91), Compagnie des Mornes Bleus (97-1), Couleurs Pays (20e), Difé Kako (13e) et Kétime (15e) pour l'organisation de manifestations mettant en valeur les Outre-Mer en 2018.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2018 DGRI 25 Convention pour la célébration du 60ème anniversaire du Pacte d'amitié et de coopération signé en 1958 par les Ville de Paris et Kyoto.

2018 DGRI 26 Subvention exceptionnelle (150.000 euros) et avenant n° 3 à la convention annuelle avec l'association l'Été Parisien (15e).

2018 DGRI 31 Convention de partenariat Municipalité de Minato - Ville de Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 81 Emprise de chantier sur une parcelle de terrain dans le square Marie Curie (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public par la SEMAPA.

2018 DEVE 82 Adhésion au Conseil Horticole d'Ile-de-France.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2018 DAC 442 Subvention (2.138.805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2018 DICOM 6 Convention de mécénat relative à la restauration des chaises de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville avec la Fondation GOULD.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2018 DJS 3 Subventions (4.500 euros) à 4 associations sportives locales (3e).

2018 DJS 16 Subventions (18.800 euros) à 10 associations sportives locales (16e).

2018 DJS 20 Subventions (27.000 euros) à 16 associations sportives locales (20e).

2018 DJS 22 Subventions (5.700 euros) à 4 associations sportives parisiennes d'échecs.

2018 DJS 26 Subventions (27.300 euros) à 6 associations sportives parisiennes de natation.

2018 DJS 55 Subventions (82.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 associations parisiennes handisport.

2018 DJS 58 Subventions (42.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2018 DJS 63 Subventions (262.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (13e).

2018 DJS 64 Subventions (286.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14e).

2018 DJS 68 Subventions (300.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations sportives locales (18e).

2018 DJS 69 Subventions (227.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (19e).

2018 DJS 138 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon au titre de l'organisation du triathlon de Paris 2018.

2018 DJS 170 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DJS 2-G Subvention (300.000 euros) à l'institution interdépartementale pour la gestion du parc des sports du Tremblay (94).

2018 DJS 3-G Subvention (250.000 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et La Courneuve (93).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 85 Subvention (135.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre.

2018 DAE 132 Subvention de fonctionnement accordée à CAP Digital pour le festival FUTUR.E.S.

2018 DAE 206 Arc de l'innovation - Cité de l'Ecohabiter (Pantin) - Accord pour la constitution d'une société de projet entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la RIVP pour le portage du programme.

2018 DU 44 Régularisations foncières dans les copropriétés 56 rue Saint-Sabin et Allée Verte / Rue Nicolas Appert / Allée des Primevères / Rue Gaby Sylvia (11e).

2018 DU 110 Levée partielle du privilège de vendeur sur des parcelles vendues à la Ville d'Achères (78).

2018 DU 121 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie et d'espace vert au titre de la Concession.

2018 DU 136 Déclassement d'un terrain 74 rue de Reuilly (12e).

2018 DAE 47-G Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec l'association Place Network (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 6 Passage Forceval (19e). Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Boîtes à Vélo Paris Ile de France. Convention de transfert MOA avec la ville de Pantin.

2018 DVD 48 Subvention (4.000 euros) à l'Association Avenir Santé France.

2018 DVD 49 Subvention (7.500 euros) à l'Association "Rue de l'Avenir".

2018 DVD 68 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (109.672,63 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 164-G Subvention (4.000 euros) pour l'association IRIMI Vivace (11e), qui agit dans le champ de l'autisme.

2018 DASES 165-G Subvention (8.000 euros) pour l'association Trampoline Camera (92), qui agit dans le champ de l'autisme.

2018 DASES 175-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "Loisirs Pluriel de Paris 19e" (19e) qui agit dans l'organisation des loisirs à destination d'enfants en situation de handicap.

2018 DVD 4-G PAM 75 Transport de personnes à mobilité réduite - Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence conclue avec le STIF.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DPE 33 Projet d'un démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales "LIFE ADSORB" dans le Bois de Boulogne (16e) - Convention de financement avec l'Union européenne.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2018 DAE 104 Subvention (7.800 euros) à l'association le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (7e).

2018 DAE 105 Subvention (1.100 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (12e).

2018 DAE 109 Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fin d'année 2017 (11e).

2018 DAE 192 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.500 euros).

2018 DAE 194 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.500 euros).

2018 DAE 193 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités (12.883 euros).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2018 DASES 8 - DAC - DGRI Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2018 DASES 118 - DAC - DGRI-G Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2018 DASES 16 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

2018 DASES 9-G Subvention (41.000 euros) et avenant à convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (20e).

2018 DASES 17-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2018 DASES 18-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ikambère - La Maison Accueillante (Seine Saint-Denis).

2018 DASES 113-G Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si, Bobigny (93).

2018 DASES 136-G Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2018 DASES 51-G Avenant à convention, subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e).

2018 DASES 55-G Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Tibériade (9e).

2018 DASES 66-G Subvention (55.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

2018 DASES 67-G Subvention (28.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Actions Traitements (20e).

2018 DASES 68-G Subvention (95.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2018 DASES 127-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs la Libération (6e).

2018 DASES 170-G Avenant à la convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (participation de l'Etat de 1.990.836 euros).

2018 DASES 203-G Renouvellement des habilitations des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

2018 DASES 96-G Subventions (222.250 euros) Conventions et avenants avec neuf associations dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions de proximité en direction des jeunes parisiens et des publics jeunes vulnérables.

2018 DASES 162-G Subvention (116.000 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2018 DASES 148-G Subvention (7.000 euros) à l'association Les Mini pousses (10e).

2018 DASES 186-G Convention de partenariat (68.290 euros) entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le Département de Paris au titre du projet d'installation de défibrillateurs et d'opérations de sensibilisation.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DDCT 11 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (15.000 euros) à huit associations œuvrant dans le 14e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 12 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7.500 euros) à trois associations œuvrant dans le 13e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 18 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (25.500 euros) à 15 associations œuvrant dans le 18e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 46 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7.500 euros) à cinq associations œuvrant dans le 17e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 48 Subvention Fonds du Maire du 2e arrondissement (2.167 euros) à l'association "La Cloche".

2018 DDCT 76 Subvention (3.000 euros), au titre de l'animation locale, à l'association "Air 2 Fête".

2018 DJS 104 Subventions (26.000 euros) une convention et deux avenants à convention avec les associations Ascendance Hip Hop, GAREF Paris, L'Aquilone et SCIC Petit Bain (13e).

2018 DJS 121 Subventions (5.500 euros) aux associations La Sierra Prod et Le Petit Ney (18e).

2018 DJS 147 Subventions (20.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations pour leurs actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle, au titre de la jeunesse.

2018 DJS 157 Subvention (5.000 euros), au titre de la Jeunesse, à 1000 Visages Production - Evry (91).

2018 DJS 160 Subvention (4.000 euros) à l'association Colombbus (10e).

2018 DJS 163 Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

2018 DJS 171- DDCT Subventions (7.500 euros) et 1 convention avec 4 associations de jeunesse (13e) dans le cadre de la Politique de la Ville.

2018 DJS 172 Subventions (5.000 euros) aux associations de jeunesse Carrefour 14 et Dixlesic and Co (14e).

2018 DJS 173 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Jardins Numériques (13e, 14e).

2018 DJS 177 Subvention (3.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Nadjastream (5e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 46-G Subventions (214.000 euros) et conventions avec 6 associations pour la mise en oeuvre d'actions visant à l'insertion par le logement de personnes en difficultés.

2018 DASES 115-G Subventions (655.201 euros) au bénéfice de 9 associations mettant en oeuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies - Conventions et avenants.

2018 DASES 129-G Subvention (118.000 euros) et convention avec l'association "Centre Primo Levi" pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire, ses actions de sensibilisation et création d'un réseau d'écoute.

2018 DASES 147-G Subvention (487.944 euros) à l'association Notre Dame de Bon Secours pour le fonctionnement du Dispositif Lieu de Mise à l'Abri 14 (LIMA14) (14).

2018 DASES 182-G Subvention (225.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2018 DASES 183-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association ParADOxes.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2018 DAC 517 Subvention (600 euros) à l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs amis (A.N.F.F.M.R.F).

2018 DAC 520 Subvention (500 euros) à l'Association Nationale Section de Paris Fédération nationale des combattants volontaires -1914-1918-1939-1945 Résistance, T.O.E, A.F.N et missions extérieures (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 13 Communication de la liste des marchés conclus du 16 mars au 19 avril 2018.

2018 DAJ 5-G Communication de la liste des marchés conclus du 16 mars au 19 avril 2018.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

Listes des membres présents.

Lundi 4 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, M. Bernard

JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Olga JOHNSON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGIO.

Lundi 4 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio

TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGIO.

Mardi 5 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGIO.

Mardi 5 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARRIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGIO.

Mercredi 6 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M.

Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPALYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 6 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme

Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. François DAGNAUD, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François LEGARET, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Caroline MÉCARY, M. Yves POZZO di BORGIO.

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 140 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au blocage des universités.

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Pour	M. BOULARD Geoffroy	Mme BOUGERET Alix
61	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	M. de FROMENT Jean-Baptiste
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme LECUYER Catherine
60	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Pour	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Pour	M. GOUJON Philippe	Mme BERTHOÛT Florence
15	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	Mme BURKLI Delphine
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	M. GIANNESINI Jean-Jacques
59	Pour	Mme BERTHOÛT Florence	
58	Pour	Mme BOUGERET Alix	
151	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme EVREN Agnes
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. BERTHAULT Jean-Didier
107	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	Mme ONGHENA Anne-Constance
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
130	Pour	Mme MONTANDON Valerie	Mme PAWLIK Deborah
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
129	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 26 / 44)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
21	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre	M. BAUDRIER Jacques	Mme VIEU-CHARIER Catherine
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	M. BONNET OULALDJ Nicolas
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. BEGUE Herve
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Abst	M. BROS Jean-Bernard	
5	Abst	Mme GOLDGRAB Laurence	M. BROS Jean-Bernard
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 3 / 5)

Groupe Démocrates et Progressistes

Vote	Nom	Procuration
4	Pour M. BARGETON Julien	
142	Pour M. GUILLOT Didier	
120	Pour M. LAURET Thomas	Mme MEHAL Fadila
143	Pour Mme LANG Anne-Christine	M. GUILLOT Didier
121	Pour Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	M. JULIEN Pascal
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
88	Contre M. GLEIZES Jerome	
65	Contre M. JOMIER Bernard	M. GLEIZES Jerome
87	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	Mme SOUYRIS Anne
44	Contre Mme ATALLAH Marie	
57	Contre Mme BRIDIER Galla	
56	Contre Mme GUHL Antoinette	
66	Contre Mme KONE Fatoumata	Mme SOLANS Aurelie
67	Contre Mme MEES Sandrine	
2	Contre Mme MOREL Joelle	Mme ATALLAH Marie
97	Contre Mme SOLANS Aurelie	
32	Contre Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Pour M. AZIERE Eric	
78	Pour M. HELARD Eric	
101	Pour M. POZZO DI BORGO Yves	Mme JOHNSON Olga
99	Pour M. WEHRLING Yann	
124	Pour Mme DIRI Leila	Mme TACHENE Anne
75	Pour Mme GATEL Maud	Mme NAHMIAS Valerie
98	Pour Mme JEGO Ann-Katrin	M. HELARD Eric
100	Pour Mme JOHNSON Olga	
148	Pour Mme LECOUTURIER Beatrice	M. AZIERE Eric
147	Pour Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour Mme TACHENE Anne	

(Votants: 11 / 14)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
146	Pour M. TIBERI Dominique	
144	Contre Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

Vote	Nom	Procuration
70	Abst	M. AIDENBAUM Pierre
28	Contre	M. BLOCHE Patrick
92	Contre	M. CHERKI Pascal
47	Nppv	M. COUMET Jerome
91	Abst	M. DUCLOUX Philippe
6	Abst	M. FERAUD Remi
30	Abst	M. GIRARD Christophe
51	Contre	M. HOCQUARD Frederic
9	Contre	M. JULLIARD Bruno
54	Abst	M. KLUGMAN Patrick
111	Contre	M. MERCIER Etienne
53	Contre	M. NORDMAN Nicolas
7	Pour	M. PENINOU Mao
74	Contre	M. SANCHES-RUIVO Hermano
141	Abst	M. SIMONDON Paul
114	Contre	Mme BACHE Marinette
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe
95	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine
93	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra
159	Contre	Mme DASPET Virginie
96	Contre	Mme FILOCHE Lea
24	Abst	Mme KOMITES Penelope
31	Abst	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
49	Abst	Mme LEVIEUX Veronique
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie
112	Nppv	Mme OLIVIER Annick
138	Contre	Mme OUMER Nawel
45	Contre	Mme PETIT Carine
113	Abst	Mme TAIEB Karen
26	Contre	Mme VERON Pauline
139	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes

(Votants: 31 / 53)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

Vote	Nom	Procuration
102	Pour	M. AURIACOMBE Pierre
79	Pour	M. DUBUS Jerome
126	Pour	M. HODENT Thierry
149	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
127	Pour	M. TREMEGE Patrick M. HODENT Thierry
104	Pour	M. VESPERINI Alexandre
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine M. VESPERINI Alexandre
80	Pour	Mme HAREL Marie-Laure M. DUBUS Jerome

(Votants: 9 / 10)

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock net après		CA 2017			Stock net avant		BS 2018	Stock net après BS 2018
		DM1 2018	AP terminées	Mandatements	Total CA 2017	BS 2018	BS 2018			
0	Services Généraux	624 532 435,12	29 895 449,93	94 324 147,92	124 219 597,85	498 408 837,27	6 100 945,00	504 509 782,27		
1	Sécurité	-15 139 046,10	7 579 267,91	2 708 801,30	10 288 069,21	-25 427 115,31	0,00	-18 085 448,31		
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	771 434 488,88	121 989 489,38	99 542 973,45	221 532 462,83	551 806 026,05	7 341 667,00	561 867 368,05		
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 057 378 995,93	35 755 071,08	133 112 250,91	168 867 321,99	888 511 673,94	10 061 342,00	891 818 673,94		
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisations RMI)	289 403 858,44	47 485 854,51	37 197 581,19	84 683 435,70	204 720 422,74	3 307 000,00	127 334 422,74		
5	Aménagement des territoires et habitat	3 694 429 889,11	262 799 986,92	563 644 238,45	846 444 225,37	2 847 985 663,74	-77 386 000,00	2 848 135 663,74		
6	Action économique	146 171 621,34	11 433 232,73	30 276 348,43	41 709 581,16	104 462 040,18	150 000,00	104 401 320,18		
7	Environnement	282 100 799,02	7 721 167,52	63 422 389,18	71 143 556,70	210 957 242,32	-60 720,00	210 107 242,32		
8	Transports	515 759 625,46	11 427 697,46	79 735 732,43	91 163 429,89	424 596 195,57	-850 000,00	373 260 429,57		
	TOTAL GENERAL	7 366 072 667,20	536 087 217,44	1 123 964 463,26	1 660 051 680,70	5 706 020 986,50	-51 335 766,00	5 654 685 220,50		

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	43 472 616,00	2 252 735,80	1 000 000,00	1 000 000,00	51 725 603,22
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4)	358 672 684,00	1 361 524,61	0,00	0,00	370 034 208,61
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	252 615 222,00	2 359 351,97	44 510 000,00	44 510 000,00	329 485 273,97
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (4)	659 909 165,00	30 701 074,00	-14 000 000,00	-14 000 000,00	715 610 239,00
Total des dépenses d'équipement		1 408 870 488,00	37 164 735,80	31 510 000,00	31 510 000,00	1 477 545 224,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	670 000,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	210 850 308,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	227 850 308,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	17 100 000,00	0,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00	14 100 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	209 297 000,00	0,00	-126 000 000,00	-126 000 000,00	83 297 000,00
Total des dépenses financières		439 997 308,00	0,00	-112 000 000,00	-112 000 000,00	327 997 308,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	42 077 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	43 077 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 890 944 797,00	37 164 735,80	-79 490 000,00	-79 490 000,00	1 848 619 532,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	372 159 834,00		2 342 821,00	2 342 821,00	374 502 655,00
041	Opérations patrimoniales (8)	133 150 000,00		75 576 802,91	75 576 802,91	208 726 802,91
Total des dépenses d'ordre d'investissement		505 309 834,00		2 418 623,91	2 418 623,91	510 138 457,91
TOTAL		2 298 264 631,00	37 164 735,80	-1 570 376,00	-1 570 376,00	2 331 858 990,71
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 331 858 990,71

(1) Voir état RB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée ou restat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une cession initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B3).

(8) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 041 = RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libelle	Budget de l'exercice (1) I	Reste à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
015	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	61 466 936,00	0,00	0,00	0,00	61 466 936,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	974 013 421,00	0,00	-164 567 916,88	-164 567 916,88	769 445 504,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	234 000,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00
Total des recettes d'équipement		1 035 713 407,00	0,00	-164 567 916,88	-164 567 916,88	851 145 490,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	139 000 000,00	0,00	-30 000 000,00	-30 000 000,00	109 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	6 362 467,13	6 362 467,13	6 362 467,13
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
18	Opér. de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	19 600 000,00	0,00	695 000,00	695 000,00	20 295 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	482 000 000,00	0,00	-262 300 000,00	-262 300 000,00	219 700 000,00
Total des recettes financières		639 640 000,00	0,00	-265 252 532,87	-265 252 532,87	354 587 467,13
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	39 185 000,00	0,00	0,00	0,00	39 185 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 713 738 407,00	0,00	-469 820 449,75	-469 820 449,75	1 243 917 957,25

027	Virement de la section de fonctionnement (10)	111 276 224,00		371 267 430,68	371 267 430,68	482 543 654,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	336 100 000,00		27 768 307,00	27 768 307,00	363 868 307,00
041	Opérations patrimoniales (10)	133 150 000,00		75 576 602,01	75 576 602,01	208 726 602,01
Total des recettes d'ordre d'investissement		580 526 224,00		474 612 340,69	474 612 340,69	1 057 138 764,79

TOTAL	2 294 264 631,00	0,00	4 792 051,04	4 792 051,04	2 301 056 722,34
--------------	-------------------------	-------------	---------------------	---------------------	-------------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 602 268,67
--	----------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 331 658 991,01
---	-------------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	573 899 308,68
--	--	-----------------------

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 015.

(5) Sauf 155 166 et 164A.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1388 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotacion mixte en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou/et de dé.

		IV – ANNEXES							IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	199 112 115,00	207 705 195,00	0,00	20 567 000,00	137 498 011,00	225 127 494,00	65 764 658,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	169 112 115,00	19 045 000,00	0,00	0,00	1 590 000,00	9 026 193,00	0,00	0,00
18	Opér. de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 247 816,00	0,00	29 600,00	3 420 000,00	6 839 000,00	260 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	17 294 000,00	0,00	16 000 000,00	38 639 000,00	53 268 700,00	11 600 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	33 705 170,00	0,00	1 340 000,00	6 458 000,00	9 109 000,00	3 687 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	69 824 237,00	0,00	2 237 000,00	60 458 011,00	111 642 231,00	49 297 855,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	14 109 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	4 197 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	600 000,00	0,00	2 000 000,00	707 000,00	30 750 000,00	460 000,00	0,00
	RECETTES	654 183 137,25	2 517 500,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	39 505 086,00	4 243 400,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	109 512 467,13	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 000 000,00	1 007 200,00	0,00	0,00	0,00	8 105 056,00	4 063 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	614 670 670,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opér. de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	129 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 300 000,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	39 600 000,00	460 000,00	0,00

		IV – ANNEXES					IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)					A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	707 556 024,00	31 296 000,00	82 131 000,00	134 662 110,00		1 811 454 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00		2 050 000,00
13	Subventions d'investissement	70 000,00	0,00	0,00	0,00		670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	0,00	0,00		207 800 356,00
18	Opér. de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 026 000,00	2 238 500,00	3 120 000,00	3 702 000,00		49 472 516,00
204	Subventions d'équipement versées	211 338 334,00	18 642 500,00	2 959 000,00	0,00		268 872 594,00
21	Immobilisations corporelles	274 454 000,00	659 000,00	2 369 642,00	5 250 000,00		987 125 022,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	138 658 640,00	9 690 000,00	73 765 146,00	117 209 810,00		634 009 166,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		14 100 000,00
27	Autres immobilisations financières	78 000 000,00	890 000,00	0,00	0,00		63 297 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	120 000,00	0,00	6 400 000,00		43 977 000,00
	RECETTES	523 713 834,00	120 000,00	2 833 000,00	12 735 000,00		1 243 917 597,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	219 700 000,00	0,00	0,00	0,00		219 700 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 050 000,00	0,00	0,00	0,00		114 302 467,13
13	Subventions d'investissement	3 550 000,00	0,00	2 855 000,00	9 715 000,00		61 455 056,00
16	Emprunts et dettes assimilées	274 814 834,00	0,00	0,00	0,00		769 458 534,12
18	Opér. de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	114 000,00	0,00	0,00	0,00		204 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	20 455 000,00	0,00	0,00	0,00		20 455 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	120 000,00	0,00	4 000 000,00		33 165 000,00

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I - II + III
D11	Charges à caractère général (4)	731 433 794,00	21 384 743,19	-1 098 000,00	-1 098 000,00	751 733 537,19
D12	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 234 558 898,00	0,00	0,00	0,00	2 234 558 898,00
D14	Atténuations de produits	533 056 074,00	0,00	-2 399 957,69	-2 399 957,69	530 656 116,31
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6536) (4)	1 803 354 763,35	-407 835,49	-104 558 305,49	-104 558 305,49	1 350 934 343,35
6555	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 441 150,00	0,00	0,00	0,00	3 441 150,00
Total des dépenses de gestion courante		5 005 921 679,35	21 792 628,68	-108 353 263,18	-108 353 263,18	4 919 361 044,85
66	Charges financières	147 179 172,00	0,00	0,00	0,00	147 179 172,00
67	Charges spécifiques (4)	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00
68	Détachés aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 166 100 851,35	21 792 628,68	-108 353 263,18	-108 353 263,18	5 079 540 216,85

023	Virement à la section d'investissement (5)	111 270 224,00		371 267 430,58	371 267 430,58	482 543 654,88
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (4)	328 100 000,00		27 768 307,00	27 768 307,00	355 868 307,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		449 370 224,00		399 035 737,58	399 035 737,58	848 411 961,88

TOTAL	5 615 477 075,35	21 792 628,68	290 682 474,70	290 682 474,70	5 927 952 178,73
				+	
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
				=	
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 927 952 178,73

(1) Voir état PB pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres D16 et D17.

(5) CF 023 = RI 001 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = CF 042 ; CF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
D13	Atténuations de charges (4)	8 758 887,00	0,00	0,00	0,00	8 758 887,00
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RQA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	476 779 559,00	0,00	0,00	0,00	476 779 559,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	980 322 403,00	0,00	0,00	0,00	980 322 403,00
731	Fiscalité locale	3 005 477 128,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	2 998 477 128,00
74	Dotation et participations (4)	403 976 699,00	0,00	-9 000 000,00	-9 000 000,00	394 976 699,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	445 707 571,35	0,00	0,00	0,00	445 707 571,35
Total des recettes de gestion courante		5 321 031 217,35	0,00	-16 000 000,00	-16 000 000,00	5 305 031 217,35
76	Produits financiers	22 026 024,00	0,00	0,00	0,00	22 026 024,00
77	Produits spécifiques (4)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 343 307 241,35	0,00	-16 000 000,00	-16 000 000,00	5 327 307 241,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	272 169 834,00		2 342 821,00	2 342 821,00	274 512 655,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		272 169 834,00		2 342 821,00	2 342 821,00	274 512 655,00
TOTAL		5 615 477 075,35	0,00	-13 657 179,00	-13 657 179,00	5 601 819 896,35
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						326 132 282,36
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 927 952 178,73

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	573 899 306,88	Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état 18 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes inscrites aux chapitres D16 et D17.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 = DF 042 = RF 043 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
	DEPENSES	549 211 150,00	762 559 876,58	1 719 843,00	391 287 920,00	633 214 912,00	541 817 665,00	1 084 342 425,51	122 612,00	
C11	Charges à caractère général	0,00	160 318 669,00	125 794,00	13 512 158,00	40 557 999,00	76 434 180,00	49 199 178,00	0,00	
C12	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	377 259 155,00	271 245,00	158 489 329,00	463 027 647,00	298 216 672,00	385 340 823,00	122 612,00	
C14	Atténuations de produits	390 760 000,00	139 906 116,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74 078 749,27	1 315 804,00	219 069 393,00	128 059 594,00	167 166 813,00	609 302 724,51	0,00	
6566	Frais fonctionnement des groupes d'eus	3 441 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	145 010 000,00	0,00	0,00	0,00	1 169 172,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	3 335 405 790,00	159 710 432,27	1 555 439,00	1 087 500,00	23 052 240,00	120 901 489,00	297 240 895,00	0,00	
C13	Atténuations de charges	0,00	8 692 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	16 454 552,00	189 000,00	0,00	14 470 330,00	45 467 884,00	87 215 744,00	0,00	
73	Impôts et taxes	969 242 403,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	2 169 014 429,00	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	162 143 598,00	6 590 128,00	1 364 439,00	1 087 500,00	7 549 000,00	44 511 906,00	165 877 121,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	127 035 253,27	0,00	0,00	693 910,00	29 857 177,00	448 000,00	0,00	
76	Produits financiers	13 000 000,00	1 378 404,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
	DEPENSES	6 429 559,00	284 535 164,06	31 125 793,00	642 243 292,00	166 138 176,00		5 057 747 588,17		
C11	Charges à caractère général	666,00	78 112 285,00	2 284 202,00	208 012 789,00	101 442 820,00		730 399 764,00		
C12	Charges de personnel et frais assimilés	6 428 894,00	156 563 824,00	10 165 341,00	310 379 526,00	67 438 046,00		2 034 565 869,00		
C14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		330 666 116,31		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 599 258,08	18 673 250,00	123 850 575,00	17 199 300,00		1 358 406 497,89		
6566	Frais fonctionnement des groupes d'eus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 441 150,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 179 172,00		
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00		13 000 000,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
	RECETTES	0,00	170 663 043,08	74 136 289,00	743 393 358,00	440 626 776,00		5 327 207 241,35		
C13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	76 657,00	0,00		6 769 667,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 674 300,00	62 662 900,00	35 332 793,00	208 682 056,00		476 739 559,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		980 302 403,00		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 214 420,00	627 344 129,00	188 604 150,00		2 953 477 126,00		
74	Dotations et participations	0,00	462 670,00	0,00	1 236 000,00	0,00		394 975 699,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	150 426 073,00	9 036 969,00	77 237 619,00	42 720 570,00		446 907 871,35		
76	Produits financiers	0,00	6 160 000,00	0,00	2 068 000,00	420 000,00		22 026 004,00		
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		260 000,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		

Annexe n° 4 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock net après DM1 2018	CA 2017			Stock net avant: BS 2018	BS 2018	Stock net après BS 2018
			AP terminées	Mandatements	Total CA 2017			
0	Services Généraux	39 366 232,01	1 878 453,81	4 329 962,24	6 208 416,05	33 157 815,96	4 300 000,00	37 457 815,96
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	181 793 942,24	9 463 700,59	35 122 705,27	44 586 405,86	137 207 536,38	14 792 870,00	152 000 406,38
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 569 184,03	4 010,31	1 334 987,96	1 338 998,27	5 230 185,76	-355 008,00	4 875 177,76
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisations RMI)	100 714 345,94	18 299 503,19	11 377 859,93	29 677 363,12	71 036 982,82	2 900 000,00	73 936 982,82
5	Aménagement des territoires et habitat	628 988 615,83	13 085 408,91	52 004 264,82	65 089 673,73	563 898 942,10	6 135 562,00	570 034 504,10
6	Action économique	9 736 928,89	1 806 553,18	235 161,85	2 041 715,03	7 695 213,86	0,00	7 695 213,86
7	Environnement	5 553 695,36	145 852,24	121 374,07	267 226,31	5 286 469,05	0,00	5 286 469,05
8	Transports	293 244 082,31	179 086,81	47 386 478,90	47 565 565,71	245 678 516,60	285 000,00	245 963 516,60
TOTAL GENERAL		1 265 967 026,61	44 862 569,04	151 912 795,04	196 775 364,08	1 069 191 662,53	28 058 424,00	1 097 250 086,53

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RCA	1 758 000,00	0,00	0,00	0,00	1 758 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	3 617 364,00	68 488,11	0,00	0,00	3 685 852,11
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4)	163 133 260,00	0,00	2 970 000,00	2 970 000,00	166 103 260,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	6 696 136,00	62 292,97	0,00	0,00	6 758 428,97
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (4)	51 606 381,00	1 054 235,09	0,00	0,00	52 660 616,09
Total des dépenses d'équipement		226 911 101,00	1 211 994,17	2 970 000,00	2 970 000,00	231 093 125,17
50	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
56	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	Compte de liaison : affectation (BA, règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 000 000,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	3 700 000,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	5 200 000,00
45..	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	3 743 000,00	0,00	0,00	0,00	3 743 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		233 154 101,00	1 211 994,17	5 700 000,00	5 700 000,00	240 066 125,17

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	24 700 000,00		500 000,00	500 000,00	95 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	26 000 000,00		24 020 682,56	24 020 682,56	50 020 682,56
Total des dépenses d'ordre d'investissement		120 700 000,00		24 520 682,56	24 520 682,56	145 220 682,56

TOTAL	363 854 101,00	1 211 994,17	30 220 682,56	30 220 682,56	385 286 807,73
--------------	-----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	44 434 120,54
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	429 720 928,27
---	-----------------------

(1) Voir état RB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée ou de résultats hors vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de ces travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A venir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DP 043 = RP 001 ; CV 040 = RP 042 ; RP 040 = DP 042 ; CV 041 = RP 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C 1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regus) (sauf 138) (4)	54 532 506,00	0,00	0,00	0,00	54 532 506,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		54 532 506,00	0,00	0,00	0,00	54 532 506,00
10	Cessions, fonds divers et réserves (sauf 1069)	13 000 000,00	0,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00	10 000 000,00
1069	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	45 646 114,71	45 646 114,71	45 646 114,71
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		13 000 000,00	0,00	42 646 114,71	42 646 114,71	55 646 114,71
48	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 670 000,00	0,00	0,00	0,00	3 670 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		111 202 506,00	0,00	42 646 114,71	42 646 114,71	153 848 620,71

001	Virement de la section de fonctionnement (10)	113 751 625,00		7 000 000,00	7 000 000,00	120 751 625,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	102 900 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	105 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	25 000 000,00		24 000 682,58	24 000 682,58	49 000 682,58
Total des recettes d'ordre d'investissement		242 651 625,00		33 200 682,58	33 200 682,58	275 852 307,58

TOTAL	353 854 131,00	0,00	75 846 797,27	75 846 797,27	429 700 928,27
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	429 700 928,27
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	100 651 625,00
--	-----------------------

(1) Voir état FB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise antérieure ou résulter lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1069 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A savoir uniquement lorsque la collectivité effectue une cession d'actif en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hora 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign. formation prof., apprentissage	3 Cult., via éco., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hora RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	0,00	23 483 000,00	0,00	0,00	33 077 606,00	2 575 000,00	13 473 975,00	1 758 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opé de liaison affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf DCA)	0,00	3 288 684,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	151 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	1 600 000,00	11 147 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 604 136,00	0,00	0,00	1 623 000,00	0,00	772 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 355 000,00	0,00	0,00	29 511 606,00	918 000,00	7 393 475,00	1 753 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 745 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	55 645 114,71	0,00	0,00	0,00	10 002 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 645 114,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 332 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opé de liaison affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf DCA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
	DEPENSES	83 170 000,00	503 000,00	6 158 300,00	54 624 250,00		238 654 131,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
18	Opé de liaison affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf DCA)	0,00	0,00	100 000,00	0,00		3 617 354,00	
204	Subventions d'équipement versées	83 000 000,00	423 000,00	0,00	84 000 000,00		166 103 250,00	
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		6 694 136,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours	120 000,00	59 000,00	5 054 300,00	0,00		63 261 351,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 600 000,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 760 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 745 000,00	
	RECETTES	83 200 000,00	0,00	0,00	0,00		153 648 620,71	
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		55 645 114,71	
13	Subventions d'investissement	83 200 000,00	0,00	0,00	0,00		94 832 606,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
18	Opé de liaison affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf DCA)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 670 000,00	

Annexe n° 5 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Budget de l'exercice (1) I	Révisé à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
D11	Charges à caractère général (4)	52 237 293,00	1 752 943,01	8 600 000,00	8 500 000,00	52 538 236,01
D12	Charges de personnel et frais assimilés (4)	201 169 500,00	0,00	0,00	0,00	201 169 500,00
D14	Abrégations de produits	1 059 821 953,00	0,00	0,00	0,00	1 059 821 953,00
D16	APA	140 936 513,00	843 237,01	-500 000,00	-500 000,00	141 343 800,01
D17	RCA / Régularisations de RMI	405 514 210,00	1 256 876,42	-1 000 000,00	-1 000 000,00	405 771 086,42
55	Autres charges de gestion courante (sauf 5556) (4)	1 210 694 335,00	447 459,18	-36 636 271,61	-36 636 271,61	1 174 755 925,57
5556	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 407 760,00	0,00	0,00	0,00	1 407 760,00
Total des dépenses de gestion courante		3 132 090 587,00	4 303 587,62	-28 586 271,61	-28 586 271,61	3 106 807 683,01
56	Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
57	Charges spécifiques (4)	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
58	Détachés aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		2 995 033,00	2 995 033,00	2 995 033,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 133 590 587,00	4 303 587,62	-26 601 238,61	-26 601 238,61	3 111 692 916,01

023	Virement à la section d'investissement (5)	113 751 625,00		7 000 000,00	7 000 000,00	120 751 625,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (4)	100 200 000,00		2 330 000,00	2 200 000,00	105 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		216 651 625,00		9 200 000,00	9 200 000,00	225 651 625,00

TOTAL	3 350 642 212,00	4 303 587,62	-17 401 238,61	-17 401 238,61	3 337 544 541,01
--------------	-------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------

+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 337 544 541,01
--	--	--	--	--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée ou résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres D16 et D17.

(5) CF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = CF 042 ; DF 041 = RF 043.

(6) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	432 000,00	0,00	0,00	0,00	432 000,00
015	APA	18 450 000,00	0,00	0,00	0,00	18 450 000,00
017	RCA / Régularisations de RM	261 030 000,00	0,00	0,00	0,00	261 030 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 336 650,00	0,00	0,00	0,00	2 336 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	466 016 530,00	0,00	0,00	0,00	466 016 530,00
731	Fiscalité locale	2 000 651 556,00	0,00	0,00	0,00	2 000 651 556,00
74	Dotations et participations (4)	384 645 056,00	0,00	-107 608 305,49	-107 608 305,49	277 036 750,51
75	Autres produits de gestion courante (4)	103 658 355,00	0,00	-26 681 271,61	-26 681 271,61	74 186 986,39
Total des recettes de gestion courante		3 254 642 460,00	0,00	-134 289 577,10	-134 289 577,10	3 120 552 882,90
76	Produits financiers	949 752,00	0,00	0,00	0,00	949 752,00
77	Produits spécifiques (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		107 672,00	107 672,00	107 672,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 255 542 212,00	0,00	-134 181 905,10	-134 181 905,10	3 121 760 306,90

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	94 700 000,00		500 000,00	500 000,00	95 200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		94 700 000,00		500 000,00	500 000,00	95 200 000,00

TOTAL	3 350 242 212,00	0,00	-133 681 905,10	-133 681 905,10	3 216 960 306,90
--------------	-------------------------	-------------	------------------------	------------------------	-------------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	129 584 234,11
---	-----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 337 544 541,01
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	150 651 625,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état PR pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouvelles crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017.

(5) DR 013 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DR 040 ; DR 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DR 022 + DR 042 = RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMJ)	4-3 APA	
DEPENSES		1 024 314 766,00	49 122 887,00	0,00	2 628 041,00	112 628 097,00	10 419 600,00	656 334 293,39	142 522 656,00	
C11	Charges à caractère général	0,00	22 681 816,00	0,00	1 443 423,00	2 563 292,00	527 300,00	41 651 280,00	160 170,00	
C12	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 030 535,00	0,00	354 618,00	59 475 951,00	0,00	119 656 842,00	2 417 003,00	
C14	Admissions de produits	1 959 621 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Autres charges de gestion courante	0,00	8 630 033,00	0,00	788 000,00	50 188 554,00	9 912 500,00	705 625 471,39	140 345 513,00	
6666	Frais fonctionnement des groupes d'eus	1 437 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 985 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		2 464 120 082,00	1 542 325,00	4 617 784,00	0,00	20 185 958,00	95 000,00	315 735 342,90	18 450 000,00	
C13	Admissions de charges	0,00	432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	616 563,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	1 721 659,00	0,00	
73	Impôts et taxes	438 018 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	1 977 330 565,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	699 525,00	0,00	4 617 784,00	0,00	20 187 958,00	60 000,00	242 066 045,51	14 350 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 669 228,39	4 100 000,00	
76	Produits financiers	0,00	649 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	107 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMJ	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
DEPENSES		404 514 210,00	2 156 369,00	10 582 800,00	7 150 000,00	404 164 856,00		9 187 359 346,39		
C11	Charges à caractère général	14 365 420,00	626 813,00	1 683 147,00	2 123 952,00	16 641 000,00		126 306 693,00		
C12	Charges de personnel et frais assimilés	8 600 000,00	141 736,00	0,00	62 662,00	0,00		206 669 600,00		
C14	Admissions de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 059 821 353,00		
66	Autres charges de gestion courante	354 648 810,00	1 387 700,00	8 439 653,00	6 004 000,00	387 123 856,00		1 659 293 359,39		
6666	Frais fonctionnement des groupes d'eus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 497 760,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00		
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500 000,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 985 033,00		
RECETTES		231 690 000,00	1 146 758,00	35 000,00	23 530 000,00	10 613 000,00		9 121 760 306,39		
C13	Admissions de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		430 000,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		2 366 652,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		436 018 530,00		
731	Fiscalité locale	246 690 000,00	0,00	0,00	23 530 000,00	0,00		2 247 541 954,00		
74	Dotations et participations	12 000 000,00	150 000,00	0,00	0,00	8 386 000,00		333 336 750,91		
75	Autres produits de gestion courante	2 600 000,00	995 758,00	0,00	0,00	2 427 000,00		80 786 958,39		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		549 752,00		
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		107 672,00		

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Comptes administratifs et de gestion										
1	1		LRI	BERTHOUT	V	2018 DRH 54	relatif à l'intégration des effectifs des organismes extérieurs au rapport social.	GIRARD	Rejeté	4-juin-18
Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.										
1	2		GEP	BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à la création de vélo boxes supplémentaires.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	14		GEP	BELLIARD	V	2018 DFA 24	relatif au stationnement sécurisé des vélos.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	15		LRI	BOURNAZEL, BERTHAULT, BOILLOT, CHARON,	V	2018 DFA 24	relatif au stationnement résidentiel pour les vélos.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
1	2 Bis	273	Exécutif		V	2018 DFA 24	En réponse à l'A2 et aux V14 et 15.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	3		GEP	KONE, BELLIARD, ATALLAH, GLEIZES	A	2018 DFA 24	relatif à la création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour les jeunes majeurs.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	19-G		GEP	KONE, GLEIZES, MEES	V	2018 DFA 9-G	relatif à l'accueil et au suivi des mineurs non accompagnés.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	3 Bis	274	Exécutif		V	2018 DFA 24	En réponse à l'A3 et au V19G.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	4		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif au contrôle du contrat de concession de fourniture d'électricité.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	5		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à l'association Graine de Soleil.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	6		LRI	BERTHOUT	A	2018 DFA 24	relatif à l'attribution d'une subvention à "Graine de Soleil".	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
1	7		GEP	BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif au financement des ressourceries parisiennes.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	8		GEP	KONE, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à la création d'épiceries sociales et solidaires.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	9		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, PRIMET	A	2018 DFA 24	relatif à la Cité des droits des femmes.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	A	2018 DFA 24	relatif au financement de "Paniers solidaires".	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	11		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	A	2018 DFA 24	relatif au budget du Conseil des générations futures.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	12		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	A	2018 DFA 24	relatif à une subvention au réseau MAGE.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	13		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 24	relatif aux colonies de vacances Arc-en-ciel.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.										
1	16-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	A	2018 DFA 9-G	relatif au fond d'aide aux jeunes géré par la mission locale.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	17-G		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 9-G	relatif aux moyens des EHPAD.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
1	18-G		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 9-G	relatif aux moyens de l'aide sociale à l'enfance.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	20-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	V	2018 DFA 9-G	relatif à la gratuité des transports publics.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18
1	20-G Bis	2-G	Exécutif		V	2018 DFA 9-G	En réponse au V20-G.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	21		GEP	KONE, BELLIARD, MOREL	A	2018 DFA 25	relatif à l'agence d'écologie urbaine.	GIRARD	Rejeté	4-juin-18
1	22		Exécutif		A	2018 DPE 20	Amendement technique.	PENINO, GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	153		Exécutif		A	2018 DFA 40	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	154-G		Exécutif		A	2018 DFA 13 G	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
1	23		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 40	relatif à la négociation avec l'état.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
1	23 Bis	275	Exécutif		V	2018 DFA 40	En réponse au V23.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18
Stratégie LGBTQI+ de Paris Paris : capitale de toutes les fiertés										
2	24	276	SOCA	FERAUD, DUCLOUX	V	2018 SG 31	relatif à un hommage à Gilbert Baker.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	25	277	GEP	BELLIARD	V	2018 SG 31	relatif à la Marche des Fiertés 2018.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	26	278	GEP	BELLIARD	V	2018 SG 31	relatif à l'accès à la procréation médicalement assistée.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	27	279	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 SG 31	relatif à la création de passages piétons arc-en-ciel.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	28	280	DP	MEHAL	V	2018 SG 31	relatif à une dénomination en hommage à Pierre Seel.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	29	281	LRI	BERTHOUT	V	2018 SG 31	relatif à la dépénalisation universelle de l'homosexualité.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	30	282	GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2018 SG 31	relatif au projet de Centre d'archives LGBTQI+.	JULLIARD	Adopté (amendé)	4-juin-18
2	31		NI	SIMONNET	V	2018 SG 31	relatif à la maison d'archive et d'exposition des mémoires LGBTQI.	JULLIARD	Rejeté	4-juin-18
2	152	283	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Mark Ashton.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
Réfugiés										
4	32Ter	284	Exécutif		VNR		En réponse aux V33, 34, 35 et 36.	VERSINI	Adopté	5-juin-18
4	33			DASPET, MAQUOI, PETIT, CHERKI, BONNET-OULALDJ,	VNR		relatif au délit de solidarité.	VERSINI	Retiré	5-juin-18
4	34		UDI - MODEM, LRI	AZIERE, BERTHOUT, BOURNAZEL, DIRI, GALLOIS, PAWLIK	VNR		relatif aux campements de migrants.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18
4	35		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'insertion professionnelle des migrants.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi Asile et immigration.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Autres dossiers										
1	37		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au chômage des jeunes dans les quartiers difficiles.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18
1	38		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18
1	39		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux fermetures de magasins Carrefour.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18
1	40	285	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux restaurants Mc Donald's.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	4-juin-18
1	41		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALD, PRIMET, GLEIZES, CONTASSOT, PETIT,	VNR		relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques.	GIRARD	Rejeté	4-juin-18
1	41 Bis	286	Exécutif		V		relatif au nettoyage des locaux administratifs et équipements de la VP	GIRARD	Adopté	4-juin-18
1	42		LRI	BOURNAZEL, BERTHAULT, BOILLOT, CHARON,	VNR		relatif à l'indemnité kilométrique vélo pour les agents.	GIRARD	Retiré	4-juin-18
1	43	287	GEP	GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à la mise en œuvre des vœux anti-carbone.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	4-juin-18
1	44		UDI - MODEM	NAHMIA, TACHENE, JEGO, DIRI	VNR		relatif à l'application "Dans ma rue".	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18
1	45	288		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de terrasses.	POLSKI	Adopté	4-juin-18
1	46		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au commerce culturel de proximité.	POLSKI	Rejeté	4-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	46 Bis	289	Exécutif		V		En réponse au V46.	POLSKI	Adopté	4-juin-18
2	47	290	DP	LAURET	VNR		relatif à la baisse de la population dans certains arrondissements.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	48	291	DP	BARGETON	VNR		relatif aux partenariats avec les bibliothèques.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	49		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire.	JULLIARD	Rejeté	4-juin-18
2	50	292	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à un bleu budgétaire sur la communication.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18
2	51	293	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALD, PRIMET, MEES, BOUTAULT	VNR		relatif aux catacombes.	JULLIARD	Adopté (amendé)	4-juin-18
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels des catacombes.	JULLIARD	Rejeté	4-juin-18
2	53		GEP	JULIEN	VNR		relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.	VIEU-CHARIER	Retiré	5-juin-18
2	54	294	SOCA	GAUDILLERE, CORDEBARD, SIMONDON,	VNR		relatif à une plaque commémorative en hommage à Georges Seurat (10e).	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18
2	55	295	LRI	LECOQ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Sœur Emmanuelle.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18
2	56	296	LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE,	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Franck Bauer.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18
2	57	297	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Mado Robin.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	58	298	UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ, GATEL, HAAB, HELARD, JEGO,	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18
2	59	299	UDI - MODEM	JOHNSON, LECOOUTURIER, GATEL, HAAB,	VNR		relatif à un hommage à Ronan Gosnet.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-juin-18
3	60	300	GEP	BOUTAULT, GLEIZES, BELLIARD, MEES, MOREL	VNR		relatif aux campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	5-juin-18
3	61	301	LRI	MENGUY	VNR		relatif à la publicité pour des aliments gras, sucrés ou salés dans le métro.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	5-juin-18
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUDEL	Rejeté	5-juin-18
3	63	302	UDI MODEM	HELARD, AZIERE, TACHENE, GALLOIS	V	2018 SG 14	relatif au déploiement de caméras de vidéosurveillance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	5-juin-18
3	64		PPCI	DUBUS	V	2018 SG 14	relatif au renforcement du plan.	BROSSEL	Rejeté	5-juin-18
3	65		LRI	BOULARD, PECHENARD, KUSTER, BERTHOUT,	VNR		relatif à la communication aux maires d'arrondissements des individus fichés au FSPRT.	BROSSEL	Rejeté	5-juin-18
3	65 Bis	303	Exécutif		V		En réponse au V65.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18
3	66	304	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD,	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Clichy-Batignolles.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18
3	67	305	LRI	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD	VNR		relatif au dispositif "Opération tranquillité vacances".	BROSSEL	Adopté	5-juin-18
3	68	306	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la formation des ASP affectés à la lutte contre les incivilités.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	69		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALD, PRIMET, GLEIZES, MOREL, CHERKI,	VNR		relatif au statut de l'Ecole du Breuil.	KOMITES	Rejeté	5-juin-18
3	70		GEP	BRIDIER, JULIEN	VNR		relatif à l'ouverture de la petite ceinture.	KOMITES	Retiré	5-juin-18
3	70 Bis	307	Exécutif		V		En réponse au V70.	KOMITES	Adopté	5-juin-18
3	71		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au maintien de la fermeture la nuit du Parc Martin Luther King pendant l'été.	KOMITES	Retiré	5-juin-18
3	72	308	SOCA	DARGENT, BACHE	VNR		relatif à la pollution atmosphérique dans les gares souterraines du métro parisien et des RER.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	73	309		PETIT	VNR		relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	74	310	UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	75		PCF-FG	BONNET-OULALD, LE RESTE	VNR		relatif à la ligne de tramway T9 (Porte de Choisy-Orly).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	76	311	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif au partage de l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	77	312	DP	LAURET	VNR		relatif au mobilier urbain quais hauts des Tuileries.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	78	313	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la piétonisation de quartiers.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18
3	79	314	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'encadrement des activités de location en free-floating.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	80		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la continuité d'un service public de location de vélos.	NAJDOVSKI	Retiré	5-juin-18
3	81	315	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la transparence du service Vélib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18
3	82		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif au retour de l'overflow.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	83		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif aux pénalités de Smovengo.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	84		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif au calendrier de déploiement du service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	85		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif à un hackathon du système Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	86		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif à un guichet d'accueil pour les clients de Vélib', Streeteo et Moovia.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	87		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif aux vélos électriques du parc Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	88		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	89		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un audit de la société Moovia.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	90		LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOILLOT	VNR		relatif au nouveau réseau de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	90 Bis	316	Exécutif		VNR		En réponse au V90.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	91		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au sens de circulation de la rue de La Jonquière.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	92		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'entretien des espaces de voiries et à la sécurité des personnes.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	93		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux autorisations d'occupation du domaine public.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Véhicules de Transport avec Chauffeurs.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juin-18
3	94 Bis	317	Exécutif		VNR		En réponse au V94.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juin-18
3	95		DP	GUILLOT	VNR		relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités aux Canals Saint-Martin et de l'Ourcq.	PENINO	Retiré (non présenté)	5-juin-18
3	96	318	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux nuisances sonores liées aux deux-roues motorisés.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-juin-18
4	97-G		Exécutif		A	2018 DASES 157-G	Amendement technique.	BRIDIER	Adopté	5-juin-18
4	150		Exécutif		A	2018 DDCT 42	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18
4	151		Exécutif		A	2018 DDCT 93	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18
4	98	319	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux directives anticipées.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	6-juin-18
4	99-G		Exécutif		A	2018 DASES 196-G	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	6-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	100		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	6-juin-18
4	101		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'égalité salariale au sein de la Société philanthropique.	VERSINI	Rejeté	6-juin-18
5	102			BOURNAZEL, MEHAL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la Porte de Montmartre.	BAUDRIER	Retiré	6-juin-18
5	103	320	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 131	relatif aux loyers et charges des locataires.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18
5	104		PPCI	DUBUS	V	2018 DLH 131	relatif à une étude pour la piétonisation et la végétalisation.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	105		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 129	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	106		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 134	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	107		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 135	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	108		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 140	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	109		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 143	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	110		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 146	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	111		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 147	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	112		PPCI	DUBUS	VNR		relatifs aux loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	113	321	SOCA	CORDEBARD, FERAUD, GAUDILLERE,	VNR		relatif à l'immeuble 27 rue Saint Quentin (10e).	BROSSAT	Adopté	6-juin-18
5	114	322	GEP	CONTASSOT, BELLIARD, GLEIZES, BRIDIER	VNR		relatif à la préservation du parc de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18
5	115		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, BRIDIER	VNR		relatif à la régulation du parc privé de logements.	BROSSAT	Retiré	6-juin-18
5	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de loi ELAN.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	116 Bis	323	Exécutif		VNR		En réponse au V115 et V116.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	6-juin-18
5	117	324	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif aux critères d'accès à l'hébergement en Île-de-France.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18
5	118		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saussure.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	118 Bis	325	Exécutif		VNR		En réponse au V118.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18
5	119		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif aux opportunités économiques des bailleurs sociaux parisiens.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18
5	120	326	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à l'usage publicitaire des enseignes.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-juin-18
5	121	327	GEP	BOUTAULT, BELLIARD, MEES, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif à la révision du RLP.	MISSIKA	Adopté	6-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	122	328	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la parcelle située 10 rue Vauquelin (5e).	MISSIKA	Adopté	6-juin-18
5	123		LRI	MONTANDON	VNR		relatif au projet d'aménagement de la place Mazas (12e).	MISSIKA	Rejeté	6-juin-18
5	124	329	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-juin-18
5	125	330		MEHAL, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la situation Porte de la Chapelle.	MISSIKA	Adopté	6-juin-18
5	126	331	NI	SIMONNET	VNR		relatif au MUI.	MISSIKA	Adopté	6-juin-18
6	127		NI	SIMONNET	V	2018 DAF 196	relatif au retrait de l'ordre du jour du projet.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18
6	128-G		Exécutif		A	2018 DASCO 15-G	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	6-juin-18
6	129	332	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, AQUA, BELLIARD, JULIEN, CONTASSOT,	VNR		relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18
6	130		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18
6	131	333		CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT, CONTASSOT, MEES,	VNR		relatif à l'accès à l'enseignement supérieur et aux choix des filières.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18
6	132	334		MAQUOI, CHERKI, DASPET, PETIT, CONTASSOT, MEES,	VNR		relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée".	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18
6	133		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, BURKLI, GOUJON,	VNR		relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	134		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI,	VNR		relatif aux tarifs de restauration scolaire.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18
6	135		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI,	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18
6	136		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à la mise en œuvre du plan climat dans les crèches et les écoles.	CHARNOZ	Rejeté	6-juin-18
6	137		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création de place de crèche dans les Quartiers prioritaires.	CHARNOZ	Rejeté	6-juin-18
6	138	335	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la création d'un dispositif "SOS rentrée" de la maternelle à l'Université.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	6-juin-18
6	139	336	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, AQUA, GLEIZES, JULIEN, CONTASSOT,	VNR		relatif aux algorithmes locaux de Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté	6-juin-18
6	140	337	DP	LANG, LAURET	VNR		relatif au blocage des universités. SCRUTIN PUBLIC.	LEMARDELEY	Adopté (scrutin public)	6-juin-18
7	141		GEP	ATALLAH, GLEIZES	V	2018 DGRI 35	relatif à une aide d'urgence pour les blessés palestiniens.	KLUGMAN	Rejeté	6-juin-18
7	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif au conflit israélo-palestinien.	KLUGMAN	Rejeté	6-juin-18
7	143	338	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Nabeel Rajab de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville.	KLUGMAN	Adopté	6-juin-18
7	144	339	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, ATALLAH, CHERKI, DASPET,	VNR		relatif à Noura Hussein.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-juin-18
7	145		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2018 DJS 59	relatif au montant de la subvention.	MARTINS	Rejeté	6-juin-18

N° Commission	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	146		LRI	BERTHOUT, DATI, LECOQ, BURKLI, GOUJON, BOULARD	V	2018 DDCT 110	relatif au rôle des mairies d'arrondissement dans le cadre du projet APPROach.	SANCHES RUIVO	Rejeté	6-juin-18
7	147		SOCA, GEP, PCF-FG	VAUGLIN, BELLIARD, BONNET-OULADJ	VNR		relatif au relogement de l'AGECA.	VERON	Retiré en séance	6-juin-18
7	148	340	PCF-FG, GEP	BONNET-OULADJ, BIDARD, GAILLANNE, BELLIARD	VNR		relatif à l'association UTOPIA 56.	VERON	Adopté	6-juin-18
7	149	341	UDI - MODEM	AZIERE, WEHLING, JEGO, TACHENE, DIRI	VNR		relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.	VERON	Adopté	6-juin-18

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
Comptes administratifs et de gestion																												
1						2018 DFA 23		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X		X	
1						2018 DFA 30		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 DFA 86		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18																X		
1						2018 DFA 110		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18																X		
1						2018 DFA 20		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18															X	X		
1						2018 DFA 21		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18																X		
1						2018 DIL7 2		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 DIL7 5		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18																X		
1						2018 DPE 17		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18															X	X	X	
1						2018 DPE 18		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 DPE 15		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18															X	X	X	
1						2018 DPE 16		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 DEVE 63		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 DEVE 64		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18														X	X	X		
1						2018 PP 28		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18															X		X	
1						2018 PP 27		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18															X		X	
1						2018 DRES 635		GREGOIRE GIRARD	Adopté	4-juin-18																X		
1	1		LRI	BERTHOUT	V	2018 DRI 54	relatif à l'intégration des effectifs des organismes extérieurs au rapport social.	GREGOIRE GIRARD	Rejeté	4-juin-18	X	X				X	X											
1						2018 DRI 54	Rapport social 2017, sans vote.	GREGOIRE GIRARD	Rejeté	4-juin-18																		
Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.																												
1	2		GEP	BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à la création de vélos boxes supplémentaires.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																		
1	14		GEP	BELLIARD	V	2018 DFA 24	relatif au stationnement sécurisé des vélos.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																		
1	15		LRI	BOURNIAUX, BERTHAULT, BOILLOT, CHARON, COUDON, LEBLANC, OUGHENIA, PAVLIK, PESCHARD	V	2018 DFA 24	relatif au stationnement résidentiel pour les vélos.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X	X			X	X												
1	2 Bis	273	Exécutif		V	2018 DFA 24	En réponse à FA2 et aux V14 et 15.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18																		
1	3		GEP	KONE, BELLIARD, ATALAH, GLEDES	A	2018 DFA 24	relatif à la création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour les jeunes majeurs.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																		

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
1	19-G		GEP	KONE, GLEDES, MEES	V	2018 DFA 9-G	relatif à l'accueil et au suivi des mineurs non accompagnés.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	3 Bis	274	Exécutif		V	2018 DFA 74	En réponse à FA3 et au V19G.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18															X	X	X
1	4		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif au contrôle du contrat de concession de fourniture d'électricité.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	5		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à l'association Graine de Soleil.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	6		LRI	BERTHOUT	A	2018 DFA 24	relatif à l'attribution d'une subvention à "Graine de Soleil".	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X	X					X	X									
1	7		GEP	BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif au financement des ressourceries parisiennes.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	8		GEP	KONE, BELLIARD	A	2018 DFA 24	relatif à la création d'épiceries sociales et solidaires.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	9		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, BEGUE, PRIMET	A	2018 DFA 24	relatif à la Cité des droits des femmes.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	10		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2018 DFA 24	relatif au financement de "Paillers solidaires".	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	11		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2018 DFA 24	relatif au budget du Conseil des générations futures.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	12		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE	A	2018 DFA 24	relatif à une subvention au réseau MAGE.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	13		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 24	relatif aux colonies de vacances Arc-en-ciel.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X	X					X	X					X				
1						2018 DFA 24-1		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18															X		
1						2018 DFA 24-2		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18															X		
Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.																											
1	16-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	A	2018 DFA 9-G	relatif au fond d'aide aux jeunes géré par la mission locale.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	17-G		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 9-G	relatif aux moyens des EHPAD.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X	X			X	X								X	X		X
1	18-G		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 9-G	relatif aux moyens de l'aide sociale à l'enfance.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X	X			X	X								X	X		X
1	20-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RESTE	V	2018 DFA 9-G	relatif à la gratuité des transports publics.	GREGOIRE	Retiré	4-juin-18																	
1	20-G Bis	2-G	Exécutif		V	2018 DFA 9-G	En réponse au V20-G.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18															X	X	
1						2018 DFA 19G-1		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18														X	X		X
1						2018 DFA 19G-2		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18														X	X		X

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LR		UNANIMITÉ				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.					
						2018 DFA 22		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18													X					X			
1	21		GEP	ZONE, BELLIARD, MOREL	A	2018 DFA 25	relatif à l'Agence d'écologie urbaine.	GIRARD	Rejeté	4-juin-18													X					X			
1						2018 DFA 25-DRH		GIRARD	Adopté	4-juin-18												X					X				
1						2018 DFA-DRH-18 G		GIRARD	Adopté	4-juin-18												X					X				
1						2018 DILT 3		GIRARD	Adopté	4-juin-18												X	X			X	X				
1						2018 DPE 19		GIRARD	Adopté	4-juin-18												X	X			X	X				
1	22		Exécutif		A	2018 DPE 20	Amendement technique.	PENINOU, GREGOIRE	Adopté	4-juin-18											X	X					X				
1						2018 DPE 20		PENINOU, GREGOIRE	Adopté	4-juin-18												X	X				X				
1						2018 DEVE 73		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18												X	X				X				
1	15 B		Exécutif		A	2018 DFA 40	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18																X					
1	23		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 40	relatif à la négociation avec l'état.	GREGOIRE	Rejeté	4-juin-18	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X			X	X					
2	23 Bis	275	Exécutif		V	2018 DFA 40	En réponse au V23.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18												X					X				
2						2018 DFA 40		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18				X												X					
1	154-G		Exécutif		A	2018 DFA 13 G	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-juin-18																	X				
2						2018 DFA 13 G		GREGOIRE	Adopté	4-juin-18																		X			
Stratégie LGBTQI+ de Paris Paris : capitale de toutes les libertés																															
2	24	276	SOCA	FERAUD, DUCLOUX	V	2018 SG 31	relatif à un hommage à Gilbert Baker.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					
2	25	277	GEP	BELLIARD	V	2018 SG 31	relatif à la Marche des Fiertés 2018.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																				X	
2	26	278	GEP	BELLIARD	V	2018 SG 31	relatif à l'accès à la procréation médicalement assistée.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					Liberté de vote
2	27	279	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 SG 31	relatif à la création de passages piétons arc-en-ciel.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																				X	
2	28	280	DP	MEHAL	V	2018 SG 31	relatif à une dénomination en hommage à Pierre Seel.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					
2	29	281	LRI	BERTHOUT	V	2018 SG 31	relatif à la dépeçalisation universelle de l'homosexualité.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					
2	30	282	GEP	BELLIARD, GLEZES	V	2018 SG 31	relatif au projet de Centre d'archives LGBTQI+.	JULLIARD	Adopté (amendé)	4-juin-18																					
2	31		NI	SIMONNET	V	2018 SG 31	relatif à la maison d'archive et d'exposition des mémoires LGBTQI+.	JULLIARD	Rejeté	4-juin-18	X	X		X	X		X														

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LR		UNANIMITÉ				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.					
						2018 SG 31	COMMUNICATION. SANS VOTE.	JULLIARD		4-juin-18																					
2	152	283	Exécutif		VNR	2018 SG 31	relatif à un hommage à Mark Ashton.	JULLIARD	Adopté	4-juin-18																				X	
2						2018 DDCT 97		JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					X
2						2018 DDCT 100		JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					X
2						2018 DIS 151		JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					X
2						2018 DIRM 23		JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					X
2						2018 SG 28		JULLIARD	Adopté	4-juin-18																					X
Réfugiés																															
4	32Ter	284	Exécutif		VNR		En réponse aux V33, 34, 35 et 36.	VERSINI	Adopté	5-juin-18						X					X	X				X					
4	33			DASPET, MAQUIO, PETIT, CHERN, BONNET-OUILLAD, GALLARINE, BEGUE, CONTASSOT, MEES, ATALLAH	VNR		relatif au délit de solidarité.	VERSINI	Retiré	5-juin-18																					
4	34		UDI - MODERN, LRI	ADIERE, BERTHOUT, BOURNAZEL, DRIH, GALUCIS, PAVLIK	VNR		relatif aux campements de migrants.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18	X	X		X	X																
4	35		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'insertion professionnelle des migrants.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18	X	X		X	X															X	
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi Asile et Immigration.	VERSINI	Rejeté	5-juin-18				X	X	X	X	X			X	X			X	X					
Autres dossiers																															
1						2018 DNE 10 G		GABELOTAUD	Adopté	4-juin-18																					X
1						2018 DAE 22 G		GABELOTAUD	Adopté	4-juin-18																					
1	37		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au chômage des jeunes dans les quartiers difficiles.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18			X						X												
1	38		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18										X											
1	39		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux fermetures de magasins Carrefour.	GABELOTAUD	Rejeté	4-juin-18						X	X		X		X										
1	40	285	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux restaurants Mc Donald's.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	4-juin-18						X					X					X					
1						2018 DDCT 104	COMMUNICATION. SANS VOTE.	GABELOTAUD		4-juin-18																					
1	41		PCF-FG, GEP	BONNET-OUILLAD, PRUNET, GLEZES, CONTASSOT, PETIT, CHERNI	VNR		relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques.	GIRARD	Rejeté	4-juin-18	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X					
1	41 Bis	286	Exécutif		V		relatif au nettoyage des locaux administratifs et Equipements de la VP	GIRARD	Adopté	4-juin-18																					X

N° Commis- sion ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vtr, LR	N° délib	Objet	Adjs- rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITE				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.		
1	42		LRI	BOURNAZEL, BERTHAULT, BOILLOT, CHARDON, GOUJON, LEFEVRE, ONGHENNA, PAWLUK, PECHENARD	VNR		relatif à l'indemnité kilométrique vélo pour les agents.	GIRARD	Retiré	4 juin 18																					
1	43	287	GEP	GLEIZES, BELLARD	VNR		relatif à la mise en œuvre des vœux anti-carbone.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	4 juin 18																					
1	44		UDI - MODEM	NAHMAS, TACHENE, JESG, DINI	VNR		relatif à l'application "Dans ma rue".	GREGOIRE	Rejeté	4 juin 18					X		X														
1						2018 DAE 70		GIJHL	Adopté	4 juin 18																					
1						2018 DAE 74		GIJHL	Adopté	4 juin 18																					
1						2018 DAC 191		GIJHL	Adopté	4 juin 18																				X	
1						2018 DAE 197		GIJHL	Adopté	4 juin 18																				X	
1						2018 DAE 199		POLSKI	Adopté	4 juin 18																					
1	45	288		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de terrasses.	POLSKI	Adopté	4 juin 18																					
1	46		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au commerce culturel de proximité.	POLSKI	Rejeté	4 juin 18	X		X				X		X												
1	46 Bis	289	Exécutif		V		En réponse au V46.	POLSKI	Adopté	4 juin 18																				X	
2						2018 DAE 56		HOCQUARD	Adopté	4 juin 18																					X
2						2018 DAE 64		HOCQUARD	Adopté	4 juin 18																					
2						2018 DAC 42		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2						2018 DAC 139		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2						2018 DAC 143		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2						2018 DAC 343		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					X
2						2018 DAC 345		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					X
2						2018 DICOM 15		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2						2018 SG 29		JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2	47	290	DP	LAURET	VNR		relatif à la baisse de la population dans certains arrondissements.	JULLIARD	Adopté	4 juin 18											X									X	
2	48	291	DP	BANGEON	VNR		relatif aux partenariats avec les bibliothèques.	JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					
2	49		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au tirage au sort pour l'entrée au conservatoire.	JULLIARD	Rejeté	4 juin 18				X			X		X												
2	50	292	LRI	BERTHOUD	VNR		relatif à un bleu budgétaire sur la communication.	JULLIARD	Adopté	4 juin 18																					X

N° Commis- sion ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vtr, LR	N° délib	Objet	Adjs- rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITE						
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
2	51	293	PCI-FG, GEP	BONNET-OUALDI, PRINCE, MEES, BOUTAULT	VNR		relatif aux catcombes.	JULLIARD	Adopté (amendé)	4 juin 18																					X		
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels des catacombes.	JULLIARD	Rejeté	4 juin 18	X		X				X		X		X										X		
2						2018 DAC 505	COMMUNICATION, SANS VOTE.	LEVIEUX		4 juin 18																							
2						2018 DAC 745		LEVIEUX	Adopté	4 juin 18																							
2	53		GEP	JULIEN	VNR		relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.	VIEU-CHARIER	Retiré	5 juin 18																							
2	54	294	SOCA	GAUDILLERE, COUDEBERT, SIMONNET, FERAUD	VNR		relatif à une plaque commémorative en hommage à Georges Seurat (186).	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
2	55	295	LRI	LECOQ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Sœur Emmanuelle.	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
2	56	296	LRI	GOUJON, LANGUIL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Frank Bauer.	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
2	57	297	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Mado Robin.	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
2	58	298	UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ, GATEL, HAAB, HELARD, JESG, LECOQ, TACHENE, NAHMAS, TACHENE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
2	59	299	UDI - MODEM	JOHNSON, LECOQ, TACHENE, GATEL, HAAB	VNR		relatif à un hommage à Ronan Gosnet.	VIEU-CHARIER	Adopté	5 juin 18																							
3						2018 SG 27		BLAIHEL	Adopté	5 juin 18																							
3	60	300	GEP	BOUTAULT, GLEIZES, BELLARD, MEES, MOREL	VNR		relatif aux campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique.	BLAIHEL	Adopté (amendé)	5 juin 18																						X	
3	61	301	LRI	MENGVY	VNR		relatif à la publicité pour des aliments gras, sucrés ou salés dans le métro.	BLAIHEL	Adopté (amendé)	5 juin 18																							
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAIHEL	Rejeté	5 juin 18	X	X				X		X		X												X	
3						2018 DOCT 28		BROSSEL	Adopté	5 juin 18																							
3						2018 DOCT 81		BROSSEL	Adopté	5 juin 18																							
3						2018 DPSP 3		BROSSEL	Adopté	5 juin 18																							
3						2018 PP 50		BROSSEL	Adopté	5 juin 18	X																						
3	63	302	UDI - MODEM	HELARD, AZIERE, TACHENE, GALLOIS	V	2018 SG 14	relatif au déplacement de caméras de vidéosurveillance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	5 juin 18			X																				
3	64		PPCI	DUBUS	V	2018 SG 14	relatif au renforcement du plan.	BROSSEL	Rejeté	5 juin 18	X		X			X	X		X														
3						2018 SG 14		BROSSEL	Adopté	5 juin 18					X																		

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITE						
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
3	65		LRI	BOULARD, FECHENARD, KUSTER, BERTHOUD, DATI, BURKLI, GOUJON, ³⁰⁴²⁰	VNR		relatif à la communication aux maires d'arrondissements des individus fichés au FSAPT.	BROSSEL	Rejeté	5-juin-18	X		X			X	X																
	65 Bis	303	Exécutif		V		En réponse au V65.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
3	66	304	LRI, UDI - MODERN	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD, NAHMAS, JOHNSON	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Clichy-Balignolles.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
3	67	305	LRI	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD	VNR		relatif au dispositif "Opération tranquillité vacances".	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
3	68	306	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la formation des ASP affectés à la lutte contre les incivilités.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DEVE 79			KOMITES	Adopté	5-juin-18																						
3	69		PCF-FG, GEP	BONNET-QUALADI, PRIMET, GLEDES, NIKELCHENI, DAPPEL, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif au statut de l'Ecole du Breuil.	KOMITES	Rejeté	5-juin-18	X				X	X					X	X											
3	70		GEP	BRIDIER, AULIN	VNR		relatif à l'ouverture de la petite ceinture.	KOMITES	Retiré	5-juin-18																							
	70 Bis	307	Exécutif		V		En réponse au V70.	KOMITES	Adopté	5-juin-18																							
3	71		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au maintien de la fermeture la nuit du Parc Martin Luther King pendant l'été.	KOMITES	Retiré	5-juin-18																							
						2018 DVD 47			NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18																						
3	72	308	SOCA	DARGENT, BACHE	VNR		relatif à la pollution atmosphérique dans les gares souterraines du métro parisien et des RER.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18								X							X								
3	73	309		PETIT	VNR		relatif à la traversée Bivry-Montsouris.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18																							
3	74	310	UDI - MODERN	AZERE	VNR		relatif à la traversée Bivry-Montsouris.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18																							
3	75		PCF-FG	BONNET-QUALADI, LE BISTE	VNR		relatif à la ligne de tramway T9 (Porte de Choisy-Orly).	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18					X	X	X	X	X	X					X	X							
3	76	311	RG-CI	GOLDRAB, TAN	VNR		relatif au partage de l'espace public.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18																							
3	77	312	DP	LAURET	VNR		relatif au mobilier urbain quais hauts des Tuileries.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18			X					X															
3	78	313	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la préintention de quartiers.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18					X																		
3	79	314	RG-CI	GOLDRAB, TAN	VNR		relatif à l'encadrement des activités de location en free-floating.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18																							
3	80		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la continuité d'un service public de location de vélos.	NAIDOVSKI	Retiré	5-juin-18																							
3	81	315	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la transparence du service Vélib'.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juin-18																							

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITE						
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
3	82		LRI	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif au retour de Foverflow.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	83		LRI	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif aux pénalités de smoozing.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	84		LRI	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif au calendrier de déploiement du service Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	85		LRI	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif à un hackathon du système Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	86		LRI	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif à un guichet d'accueil pour les clients de Vélib', Streetcar et Moovii.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	87		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif aux vélos électriques du parc Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	88		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18		X			X	X		X				X			X								
3	89		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un audit de la société Moovii.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18		X			X	X																	
3	90		LRI	BERTHOUD, BURKLI, BOILLLOT	VNR		relatif au nouveau réseau de bus.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
	90 Bis	316	Exécutif		VNR		En réponse au V90.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18												X					X						
3	91		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au sens de circulation de la rue de La Jonquière.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X	X										X						
3	92		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'entretien des espaces de voiries et à la sécurité des personnes.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X																	
3	93		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux autorisations d'occupation du domaine public.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X			X	X					X												
3	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Vélib'elles de Transport avec Chauffeurs.	NAIDOVSKI	Rejeté	5-juin-18	X	X		X	X	X	X	X	X			X											
	94 Bis	317	Exécutif		VNR		En réponse au V94.	NAIDOVSKI	Adopté	5-juin-18												X			X	X							
						2018 DOCT 4			PENINOU	Adopté	5-juin-18																						
						2018 DPE 24			PENINOU	Adopté	5-juin-18																						
						2018 DPE 31			PENINOU	Adopté	5-juin-18		X																				
3	95		DP	GUILLOT	VNR		relatif au renforcement des brigades de Jute contre les incivilités aux Canals-Saint-Martin et de l'Ource.	PENINOU	Retiré (non présenté)	5-juin-18																							
3	96	318	RG-CI	GOLDRAB, TAN	VNR		relatif aux nuisances sonores liées aux deux-roues motorisés.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-juin-18																							
4						2018 DOCT 96			BIDARD	Adopté	5-juin-18																						
4	97-G		Exécutif		A	2018 DAIES 157-G	Amendement technique.	BRIDIER	Adopté	5-juin-18																							

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCF		les Républicains LRI		UNANIMITE						
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.				
						2018 DASES 157-G		BRIDIER	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DASES 130-G		BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DASES 140-G		BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
4	150		Exécutif		A	2018 DDCCT 42	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DDCCT 42		BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
4	151		Exécutif		A	2018 DDCCT 93	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DDCCT 93		BROSSEL	Adopté	5-juin-18																							
4						2018 DASES 166-G		NORDMAN	Adopté	5-juin-18																							
4						2018 DASES 158-G		SOUVRIS	Adopté	5-juin-18																							
4						2018 DASES 169-G		SOUVRIS	Adopté	5-juin-18																							
						2018 DASES 177-G		SOUVRIS	Adopté	5-juin-18																							
4	98	319	RG-CI	GOLDGRAB, TAV	VNR		relatif aux directives anticipées.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	6-juin-18												X						X			X		
						2018 DASES 83-G		VERSINI	Adopté	5-juin-18																							
4	99-G		Exécutif		A	2018 DASES 196-G	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	6-juin-18																							
						2018 DASES196-G		VERSINI	Adopté	6-juin-18																							
4	100		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Alambert.	VERSINI	Rejeté	6-juin-18	X				X		X		X		X			X									
4	101		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'égalité salariale au sein de la Société philanthropique.	VERSINI	Rejeté	6-juin-18	X				X		X		X		X			X									
5						2018 DCPA 12		BAUDRIER	Adopté	6-juin-18																							
5	102			BOURNAZEI, MEHAL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la Porte de Montmartre.	BAUDRIER	Retire	6-juin-18																							
5	103	320	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 131	relatif aux loyers et charges des locataires.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18																							
5	104		PPCI	DUBUS	V	2018 DLH 131	relatif à une étude pour la prisonisation et la végétalisation.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X		X													
						2018 DLH 131		BROSSAT	Adopté	6-juin-18														X									
5	105		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 129	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X		X													
						2018 DLH 129		BROSSAT	Adopté	6-juin-18														X		X							
5	106		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 134	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X		X													
						2018 DLH 134		BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X								
5	107		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 135	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X		X													
						2018 DLH 135		BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X		X						

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCF		les Républicains LRI		UNANIMITE						
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.				
5	108		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 140	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
						2018 DLH 140		BROSSAT	Adopté	6-juin-18														X		X							
5	109		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 143	relatif au loyer capitalisé.	ARNIKAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
						2018 DLH 143		BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X		X						
5	110		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 146	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
						2018 DLH 146		BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X		X						
5	111		PPCI	DUBUS	A	2018 DLH 147	relatif au loyer capitalisé.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
						2018 DLH 147		BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X								
5	112		PPCI	DUBUS	VNR		relatifs aux loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
5	113	321	SOCA	CORDEBAUD, FERAUD, GAUDILLERE, SIMONNET	VNR		relatif à l'immeuble 27 rue Saint Quentin (10e).	BROSSAT	Adopté	6-juin-18																							
5	114	322	GEP	CONTASSOT, BELLARD, GLÉZES, BRIDIER	VNR		relatif à la préservation du parc de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18												X		X		X							
5	115		GEP	BELLARD, CONTASSOT, GLÉZES, BRIDIER	VNR		relatif à la régulation du parc privé de logements.	BROSSAT	Retiré	6-juin-18																							
5	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de loi ELAN.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X		X		X		X		X							
5	116 Bis	323	Exécutif		VNR		En réponse au V115 et V116.	BROSSAT	Adopté (amendé globalement)	6-juin-18													X		X		X						
5	117	324	PCF-FG	BONNET-OUALALI, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif aux critères d'accès à l'hébergement en Île-de-France.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18													X		X		X						
5	118		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Sévres.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
5	118 Bis	325	Exécutif		VNR		En réponse au V138.	BROSSAT	Adopté	6-juin-18																							
5	119		PPCI	VESPINI	VNR		relatif aux opportunités économiques des bailleurs sociaux parisiens.	BROSSAT	Rejeté	6-juin-18	X		X			X		X															
5	120	326	SOCA	LEINDORE	VNR		relatif à l'usage publicitaire des enseignes.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-juin-18																							
5	121	327	GEP	BOUTAULT, BELLARD, MEES, GLÉZES, MORIL	VNR		relatif à la révision du RLP.	MISSIKA	Adopté	6-juin-18																							
5	122	328	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la parcelle située 10 rue Vaquerlin (9e).	MISSIKA	Adopté	6-juin-18																							
5	123		LRI	MONTANDON	VNR		relatif au projet d'aménagement de la place Massé (17e).	MISSIKA	Rejeté	6-juin-18															X		X						
5	124	329	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-juin-18																							
5	125	330		MEHAL, BOURNAZEI, HONORE	VNR		relatif à la situation Porte de la Chapelle.	MISSIKA	Adopté	6-juin-18																							
5	126	331	NI	SIMONNET	VNR		relatif au MUL.	MISSIKA																									

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
	127		NI	SIMONNET	V	2018 DAE 196	relatif au retrait de l'ordre du jour du projet.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X	X				X				
						2018 DAE 196		BLOCHE	Adopté	6-juin-18																		
6	128-G		Exécutif		A	2018 DASCO 15-C	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	6-juin-18																		
						2018 DASCO 15-G		BLOCHE	Adopté	6-juin-18																		
6	129	332	PCF-FG, GEP	BONNET-OUALADI, AQUA, BELLARD, JUEN, CONFASSOT, GLEIZES, CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18												X		X		X		
6	130		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux incidents survenus au lycée Arago.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18									X	X	X		X		X			
6	131	333		CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT, CONFASSOT, MEEË, ATALLAH	VNR		relatif à l'accès à l'enseignement supérieur et aux choix des filières.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18												X		X		X		
6	132	334		MAQUOI, CHERKI, DASPET, PETIT, ATALLAH, BONNET-OUALADI, BEGUE	VNR		relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée".	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-juin-18												X		X		X		
6	133		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, BURKIL, GOUJON, CIAZZI, BOULARD	VNR		relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X									
6	134		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESÈRE, BURKIL, GOUJON, CIAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux tarifs de restauration scolaire.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X									
6	135		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESÈRE, BURKIL, GOUJON, CIAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X									
6	136		LRI	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à la mise en œuvre du plan climat dans les crèches et les écoles.	CHARNOZ	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X									
6	137		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création de place de crèche dans les Quartiers prioritaires.	CHARNOZ	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X									
						2018 DAE 187		LEMARDELEY	Adopté	6-juin-18												X						
6	138	335	PCF-FG	BONNET-OUALADI, AQUA	VNR		relatif à la création d'un dispositif "SOS rectoré" de la maternelle à l'université.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	6-juin-18														X	X		X	

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
6	139	336	PCF-FG, GEP	BONNET-OUALADI, AQUA, GLEIZES, JUEN, CONFASSOT, ATALLAH, BELLIARD, CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif aux algorithmes locaux de Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté	6-juin-18												X		X		X			
6	140	337	DP	LANG, LAURET	VNR		relatif au blocage des universités. SCRUTIN PUBLIC.	LEMARDELEY	Adopté (scrutin public)	6-juin-18																			
7						2018 DGRH 22		KLUGMAN	Adopté	6-juin-18																			
7	141		GEP	ATALLAH, GLEIZES	V	2018 DGRH 30	relatif à une aide d'urgence pour les blessés palestiniens.	KLUGMAN	Rejeté	6-juin-18								X	X			NPPV				X			
7						2018 DGRH 35		KLUGMAN	Adopté	6-juin-18															X		NPPV		
7	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif au conflit israëlo-palestinien.	KLUGMAN	Rejeté	6-juin-18								X	X			NPPV		X		X			
7	143	338	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Nabeel Rajab de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville.	KLUGMAN	Adopté	6-juin-18																			
7	144	339	PCF-FG, GEP	BONNET-OUALADI, PRIMET, ATALLAH, CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif à Noura Hussein.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-juin-18																			NPPV
7	145		LRI	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	A	2018 DIS 59	relatif au montant de la subvention.	MARTINS	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X										
7						2018 DIS 59		MARTINS	Adopté	6-juin-18																			
7						2018 SG 23		MARTINS	Adopté	6-juin-18																			
7	146		LRI	BERTHOUD, DATI, LECOQ, BURKIL, GOUJON, BOULARD	V	2018 DOCT 110	relatif au rôle des maires d'arrondissement dans le cadre du projet APFrosch.	SANCHES RUIVO	Rejeté	6-juin-18	X		X					X	X										
7						2018 DOCT 110		SANCHES RUIVO	Adopté	6-juin-18																			
7	147		SOCA, GEP, PCF-FG	VAUGLIN, BELLARD, BONNET-OUALADI	VNR		relatif au logement de FAGECA.	VERON	Retiré en séance	6-juin-18																			
7	148	340	PCF-FG, GEP	BONNET-OUALADI, BIDARD, GALIARNE, BELLARD	VNR		relatif à l'association UTOPIA 56.	VERON	Adopté	6-juin-18																			X
7	149	341	UDI - MODERN	AZERE, WEHRUNG, JEGO, TACHENE, DIRI	VNR		relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Énergie.	VERON	Adopté	6-juin-18																			